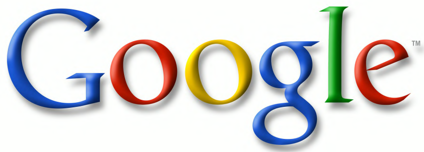





SE TAIRE ET FAIRE

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LE RÈGNE DE HENRI III,

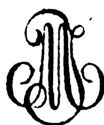
PAR MÉZERAY.

TOME SECOND.

1581 — 1587.

Paix de cinq ans. Expéditions à l'extérieur.
8.e Guerre civile de religion.

Magis amica veritas.



ALAIS,

CHEZ J. MARTIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, GRANDE RUE.

1845.

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE HENRI III.



2.





Anne de Joyeuse.

3 - [illegible]

A 25.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LE RÈGNE DE HENRI III,

PAR MÉZERAY.

Tome Second.

1581 — 1587.

Paix de cinq ans. Expéditions à l'extérieur.
8.e Guerre civile de religion.

Magis amica Veritas.



ALAIS,

CHEZ J. MARTIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, GRANDE RUE.

1845.

Vignaud Lib
3-26-28.

APPENDICE AU PREMIER VOLUME.

Depuis la publication du premier volume, l'éditeur a lu plusieurs des nombreux ouvrages qui offrent de nouveau presque simultanément notre histoire au public, entr'autres les deux suivants qui ont obtenu plusieurs éditions, savoir l'*Histoire des Français par M. Théophile Lavallée* et le *Précis de MM. Cayx et Poirson*. Il a été singulièrement satisfait de la haute impartialité de ces derniers. Quant au premier, tout en admirant le plan de son livre[1], la narration pleine et rapide, le ton grave et moral, l'esprit patriotique dans bien des endroits, enfin le style simple et correct, mérite rare de nos jours et qui distingue aussi l'autre ouvrage, il n'a pu s'empêcher d'y voir de la partialité à l'époque de la réformation et de nos troubles civils et religieux. Il est vrai que l'auteur ne répète point les calomnies qu'on s'est plu à lancer contre les réformateurs et qu'il ne ménage pas les papes que l'histoire a flétris, mais il n'en semble pas moins s'être fait l'apologiste des jésuites. Toutes les fois qu'il est question de cet ordre trop célèbre, il justifie ou atténue beaucoup les reproches qu'on lui a faits : aucun des crimes qu'on lui impute n'est avéré à ses yeux. Ses jugements se ressentent d'un tel esprit. L'implacable sœur d'Elisabeth est une « princesse digne de toute louange, » et l'autre reine, quoique ses mœurs aient été peu critiquées et qu'elle ne fût guère intolérante, « une femme impudique, qui fesait mettre à mort non-seulement tous les prêtres catholiques, mais même ceux qui leur donnaient asile. » Pour ce qui est de Catherine de Médicis « elle avait, dit l'historien, des mœurs pures, quoiqu'on l'accusât de tous les débordements, » et il ne dit nulle part qu'elle fut vindicative, cruelle et perfide. La Saint-Barthélemi ne fut nullement préméditée, et la paix si avantageuse accordée aux huguenots n'était point un piége. Catherine ne pensa pas

[1] A part l'étrange division de son livre Ier de l'Histoire de France pendant le régime féodal.

même à se défaire des chefs protestants par le mariage du prince de Béarn avec sa fille. Ce n'est que la crainte des armes espagnoles après la défaite de Genlis, défaite qui ne fut pas la suite d'une trahison, qui porta la reine mère à se défaire de Coligny seulement, afin d'empêcher la guerre contre Philippe II ; et le mécontentement des réformés après l'attentat sur la vie de leur chef, joint à l'irritation du peuple qui les détestait, furent la cause du massacre. M. Poirson ne croit pas à la préméditation de la Saint-Barthélemi par le roi. On désirerait que cela pût être hors de tout doute. M. Lacretelle, comme Mézeray, a pensé le contraire ; et le caractère fougueux de Charles n'est pas une raison suffisante d'admettre qu'il n'aurait pu dissimiler ce crime, car sa mère l'avait entouré d'Italiens corrompus et lui avait enseigné à feindre. La lettre du cardinal d'Ossat, dont parle le P. Daniel lui-même et que nous avons alléguée dans notre introduction, note de la page LXXXVIII, nous force à douter à cet égard. Coligny n'est pour M. Lavallée qu'un homme médiocre ; mais quand il le juge ainsi il semble oublier l'héroïque siége de Saint-Quentin, qui sauva la France, comme il l'a avoué lui-même quelques pages plus haut. Il tombe aussi en contradiction à l'égard du Béarnais : « Ce prince, dit-il, *si fin, si profond, si égoïste*, dont tout jusqu'aux bons mots et aux épanchements était artificieux. L'histoire grave et réfléchie compte Henri IV *au nombre des rois les plus dignes d'amour* et des grands politiques. Si ce ne fut pas précisément ni un grand homme ni un bon roi, il était infiniment supérieur aux Valois par son intelligence et *par son cœur.* »

Voici quelques détails intéressants relatifs au règne de Henri III que nous avons trouvés dans ces auteurs et qui se rapportent à notre premier volume.

D'après M. Lavallée, c'est vers 1576, quand fut conclue la cinquième paix entre les catholiques et les réformés, que commença l'usage d'appeler *Monsieur* le frère puîné du roi. Cette paix très avantageuse au frère de Henri III fut appelée « Paix de Monsieur. » Nous avons donc eu tort dans l'introduction d'appeler Henri Monsieur avant qu'il devînt roi.

Refus du tiers-état aux *premiers états de Blois* de permettre à Henri III d'aliéner son domaine. « Le roi, dit le Journal des états par Guill. de Taix cité par M. Lavallée, fut si marri de cette résolution, que l'on vit quasi les larmes lui couler des yeux quand on lui fit entendre cette opi-

niâtreté : Voilà, dit-il, une trop énorme cruauté ; ils ne me veulent secourir ni du leur ni permettre que je m'aide du mien. »

M. Poirson, qui juge sévèrement Henri III, car il en parle ainsi : « Régner fut pour lui un moyen et non un but : il gouverna moins qu'il n'employa une suite d'expédients dont les crimes n'étaient pas exclus, pour conserver au milieu des factions une mesure suffisante d'argent, de plaisirs infâmes, de représentation et de pompe extérieure, d'intrigues enfin, toutes choses dont il était également avide » ; M. Poirson, dis-je, parlant de ces états où fut signée la Ligue, nous apprend ce qui suit : « Ce que l'on sait bien peu mais ce qui est hors de doute, c'est que la Ligue se répandit lentement, difficilement, et qu'elle eut pour auxiliaire l'incurie et même la collusion du gouvernement. Henri III ne connut que tard les instructions de David et les véritables projets du duc de Guise. Il lisait beaucoup Machiavel et dépensait énormément d'argent. Dans le principe il joua avec la Ligue et avec la guerre civile, n'y voyant qu'une occasion de faire une rouerie politique et de tirer de l'argent de ses sujets. A l'exception d'un seul, les députés étaient tous catholiques : presque tous étaient dévoués au duc de Guise, dont les intrigues avaient dirigé les élections. La disposition à empiéter sur l'autorité royale se manifesta dès l'ouverture de l'assemblée.... Le roi repoussa avec beaucoup d'adresse la demande des 36 commissaires, qui n'eut pas de suite. Mais la facilité avec laquelle il obtint cet avantage le trompa sur les dangers réels de sa situation. Le 12 décembre il jura et signa la Sainte-Ligue. Quel motif le poussait à cette démarche ? En partie sans doute la dangereuse idée qu'il fesait acte d'adroit politique en se mettant lui-même à la tête d'une confédération formée contre son autorité. Mais son motif déterminant fut de tirer de l'argent par une nouvelle voie. En sa qualité de chef de la Ligue, il espérait mettre la main sur les contributions que les ligueurs s'étaient engagés à payer chaque mois. Un témoin oculaire des événements (L'Estoile) nous dit que la majorité des bourgeois à Paris, dans les villes de la Picardie et de la Champagne rejetait alors la Ligue, « connoissant » bien que tout cela ne tendoit qu'à tyranniser et à épuiser » l'argent des bourses, et que la cause pour laquelle le » roy, qui n'ignoroit pas le fond de la menée, y en-

» troit, c'est qu'il pensoit en tirer de l'argent, se fon-
» dant sur le peu de moyens qu'avoit alors la maison
» de Lorraine de remuer, assez mal à propos comme
» il a paru depuis. » Dans le même esprit et dans le même but Henri III poussa les trois ordres à demander en tête de leurs cahiers la suppression des édits de pacification et la proscription de la réforme. (Voir les Journaux de Nevers et de Taix : les instigations de Catherine et de Henri III sont des 14 et 18 décembre ; la demande de la noblesse et du clergé des 19 et 22 décembre ; celles du tiers-état des 15 et 26 décembre.) Ces rigueurs devaient remettre les armes à la main aux huguenots, et la guerre qu'il faudrait soutenir contre eux nécessiterait de nouvelles levées de deniers, dont le roi s'approprierait la plus grande partie. Mais, soit que les députés voulussent à tout prix défendre leur bourse et celle de leurs commettants, soit qu'ils fussent poussés par le duc de Guise à jeter le roi dans une situation désespérée, ils lui refusèrent tout subside d'hommes et d'argent. Le clergé seul s'engagea pour la solde insuffisante et dérisoire de 5,000 soldats. »

A la nouvelle du *traité de Poitiers*, rapporte M. Lavallée, Philippe II s'écria : « La foi est désormais incompatible avec cette maison de Valois ; il faut se pourvoir ailleurs. » Cette opinion était celle de toute la Ligue.

Selon le même auteur, non-seulement Henri envoya des commissaires dans les provinces pour faire exécuter cet édit de pacification, mais il fit de plus assembler les états provinciaux pour remettre l'ordre dans les pays dévastés par la guerre.

Sa conduite fut alors bien plus louable qu'elle ne le fut plus tard après la paix de Fleix. Voici ce que dit M. Poirson. Ceci se rapporte à notre tome II de l'Histoire de Henri III car le premier finit à cette paix de 1580. « Il réduisait à la détresse et au désespoir le peuple des villes et des campagnes par les *vices de son gouvernement*. Comme il n'entretenait aucune force armée, aucune police, aucun respect de son autorité, au milieu des hostilités sans cesse renouvelées, toute communication de province à province, tout commerce avait cessé : citadins et paysans étaient rançonnés, chassés de leurs héritages, déshonorés, tués, sans opposition, par la soldatesque. Cependant Henri chargea de nouveaux impôts le peuple qui succombait déjà

sous le faix. Il ajouta des *crues* à la taille que les derniers états-généraux avaient déjà trouvée excessive. Au terme de ses engagements, le clergé cessa de servir les rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris qu'il payait depuis l'assemblée de Poissy. Le roi, sur qui devait retomber la dépense, n'accepta pas l'héritage de cette portion de la dette publique; et un nombre considérable de bourgeois se trouva par cette banqueroute privé de ses moyens d'existence. A la stupeur succéda bientôt une fermentation générale. (1581.) Ainsi, toutes les classes de la nation étaient poussées diversement par le désespoir dans la révolte. Cinq ans plus tôt elles avaient refusé de s'agréger à la Ligue: maintenant elles y entraient, et acceptaient les chances terribles d'une révolution pour sortir d'un état intolérable. « Beaucoup de sujets » du roy, dit un contemporain, étoient agités par le vent » de la Ligue, qui, secrètement et par sous main, ourdis- » soit toujours son fuseau. Ils tendoient comme à la rebellion, » s'y laissant transporter *par les charges qu'on leur mettoit* » *sus*. » (L'Estoile.)

Le règne de Henri III n'a été traité par aucun historien avec autant d'étendue que par Mézeray, mais c'est le plus court de ceux que renferme l'ouvrage de M. Lacretelle: nous avons donc négligé de relire ce dernier d'abord, ne comptant guère y voir des détails importants omis par notre auteur ou qui ne se trouvassent pas dans le chef-d'œuvre d'Anquetil, l'Esprit de la Ligue, où les sources sont si bien explorées et qui contient tant d'anecdotes[1]. Cependant, voici pour le premier volume de l'histoire de Henri III des choses que le lecteur nous saura gré sans doute de lui faire connaître.

Au sujet de la *princesse de Condé* si passionnément aimée d'Henri III, M. Lacretelle a consulté les manuscrits de Fontanieu. Elle prit malheureusement Médicis pour sa confidente, et celle-ci lui répondait par de feintes caresses. L'impatience de voir arriver Henri qui s'arrêtait long-temps en Italie, altéra sa santé; toute la cour l'abandonna hormis la reine mère. Elle recevait souvent ses boissons de

[1] Il y a une grande distance, comme l'a dit M. Augustin Thierry, entre l'Esprit de la Ligue et la faible histoire de France du même auteur. Il a même suivi dans celle-ci une fausse méthode: voyez sa préface. Et cependant c'est cet ouvrage que l'on a tant réimprimé de nos jours, quoiqu'il vaille infiniment moins que l'Abrégé chronologique de Mézeray.

la main de Catherine, et l'on croit qu'elle mourut empoisonnée. Henri avait dit en montrant le portrait de la princesse au comte de Tenczin qui poursuivit le monarque fugitif de Pologne : « C'est surtout l'amour qui presse mon retour en France ; je ne sais point aimer faiblement ni ma maîtresse ni mes amis ; vous l'éprouverez à mon retour en Pologne. »

Voici d'autres détails sur le *siége de Lusignan.* « La brèche fut enfin rendue praticable. Le duc de Montpensier tenta l'assaut, fut repoussé avec une grande perte, et peu de jours après revint à la charge. René de Rohan parut sur le rempart à la tête de sa garnison ; il s'inclina profondément, et dans une prière fervente invoqua le Dieu des armées. Il se releva la pique à la main et perça le premier de ceux qui escaladaient les murs. Animés par l'exemple de leur chef les soldats de la garnison priaient et combattaient en même temps. Victorieux, ils entonnèrent un chant de psaume qui se prolongea fort avant dans la nuit. Les assiégeants, à qui ces prières paraissaient des blasphèmes, croyaient avoir combattu une légion de démons envoyés par Mélusine pour la garde de sa tour.... La capitulation fut trop honorable pour que la garnison n'eût pas à craindre quelque perfidie. A peine était-elle en route qu'une grande partie de l'armée catholique s'approcha pour renvoyer en enfer les soldats de Mélusine. Heureusement, l'escorte qui avait été donnée à ces braves était commandée par un officier plein de loyauté, Puy-Gaillard. « Camarades, leur dit-il, on vient pour nous » attaquer ; défendez-vous ici comme à Lusignan. Nous com- » battrons ensemble, vous pour votre vie et moi pour mon » honneur. » La fière contenance de Rohan et de Puy-Gaillard dont les drapeaux étaient réunis effraya une armée qui s'avançait pour le meurtre et non pour le combat. Ses desseins n'avaient-ils pas été connus du duc de Montpensier ?... Cette infâme exécution ayant manqué, il félicita Puy-Gaillard d'avoir sauvé l'honneur de l'armée française. »

Assassinat de Duguast. « Il n'avait point épargné la reine mère ; et quant à la reine Marguerite, il accréditait par des équivoques perfides le bruit d'un commerce incestueux qu'on lui supposait avec le duc d'Alençon.... Viteaux choisit pour exécuter son dessein la veille de la fête des morts, parce que le bruit de toutes les cloches mises en mouvement serait propre à étouffer le bruit inséparable d'une telle exécution. »

Exploits chevaleresques du roi de Navarre en 1577. « Il s'était proposé un jour de soumettre la ville d'Ense (Eause plutôt). Il s'en approche avec quelques hommes d'élite ; nulle résistance, la ville capitule. Les jurats se présentent pour recevoir le roi ; mais à peine est-il entré avec cinq ou six de ses compagnons, le pont-levis est levé. Bourbon est environné de toute part ; il entend ces cris « Tirez au panache blanc ! » Il s'avance avec les siens au-devant des séditieux, ne tire sur eux que quand il est à portée du pistolet, en tue plusieurs, gagne une église qui lui sert de rempart et du haut d'un clocher fait appeler le reste de sa troupe. Elle pénètre dans la ville ; les traîtres tombent aux genoux de Bourbon. Pendant quelque temps il leur fait craindre une vengeance inexorable ; mais bientôt il la borne à l'exécution d'un l'homme qui avait fait feu sur lui. Comme on pendait ce misérable, la corde casse ; Henri s'en aperçoit : « Grâce, dit-il, à ceux que le gibet épargne, » et il lui pardonne... Il volait avec sa petite armée sur tous les points du Périgord, de la Saintonge, de l'Armagnac, de l'Agénois. Il cherchait de brillantes aventures pour maintenir entre ses soldats la concorde, la joie, la santé. Il excellait à se donner l'apparence d'une armée lorsqu'il n'avait avec lui qu'une faible avant-garde. C'était quelquefois avec 50 chevaux qu'il soutenait le choc de 2,000 hommes. Son armée n'arrivait qu'à la fin de la mêlée et décidait l'avantage. Un jour, devant Nérac, il fit tout seul face à un gros corps de cavalerie ; ses plus valeureux compagnons vinrent le défendre et Rosny entreprit de le devancer. Le roi le rappelle. « En vérité, Rosny, s'écria-t-il, vous êtes étourdi comme un hanneton. Vous avez si bien fait par votre témérité qu'il n'y a plus moyen de faire retraite. Enfonçons ces gens-là. » L'ennemi fut enfoncé. Ses lieutenants étaient moins heureux que lui : il les consolait dans leurs revers et prenait leur parti contre leurs détracteurs. Quel tendre respect ne montrait-il pas à La Noue ce doyen et ce modèle des parfaits chevaliers ! La Noue reçut un jour à son lever un acte de donation que le roi de Navarre lui fesait d'une de ses terres en Gascogne. « Je n'en veux point, » s'écria La Noue avec colère ; puis se calmant un peu il vint trouver le roi : « Reprenez cette terre, » lui dit-il ; « ah ! sire, que vous resterait-il à donner si vous alliez de ce train-là ? » Henri ne put vaincre sa résistance. »

Malheurs de la guerre civile. « La guerre civile, continue

M. Lacretelle, avait moins d'atrocité ; mais que de malheurs n'entraînait-elle pas encore ! En voici un exemple. Les habitants de Villefranche dans le Périgord avaient conçu le projet de surprendre la ville de Montpazier ; de leur côté les habitants de Montpazier voulaient surprendre Villefranche. Ils choisirent la même nuit pour l'exécution de leur entreprise, et les deux troupes ayant pris des sentiers détournés ne se rencontrèrent pas. Chacune d'elles entrant dans une ville sans défense se crut servie par la fortune au-delà de ses vœux. Le pillage fut complet de part et d'autre et des cruautés s'y joignirent : mais quelle confusion pour ces bourgeois furieux de trouver à leur retour leurs foyers dévastés, et de voir combien peu les dépouilles dont ils étaient chargés compensaient leurs désastres ! »

Siége de Cahors.... « Au point du jour, les magistrats de cette ville désolée viennent implorer sa clémence. Henri obtient de ses soldats la vie de ceux qui n'ont pu fuir ; mais il ne peut empêcher le pillage. « Ah ! sire, quel exploit ! viennent lui dire tous ses capitaines. Fut-il jamais un siége plus glorieux ! Fallut-il jamais plus de courage, plus d'adresse, plus de fermeté pour entrer dans une ville ! — Ah ! répondit Henri en soupirant, cette ville est française. »

Parole remarquable de Henri III. « On citait de lui des remarques ingénieuses. Un jour on vint lui annoncer qu'un valet de chambre de la cour avait formé un parti dans la Provence : « Eh bien, s'écria-t-il, les valets maintenant » lèvent des armées ; et, sous le règne de François I, le » connétable de Bourbon ne put réussir à former un parti » en France. » (L'Estoile.) Il est difficile de voir un rapprochement plus frappant et plus juste ; mais quelle satire il fesait par là de son règne ! »

Cependant ce prince, qui savait si peu se faire respecter de ses sujets, est « le premier des rois de France qui se fit donner le titre de *Majesté*, » dit M. Mennechet. Cette qualification avait commencé à être en usage du temps de Louis XII.

Le même historien nous apprend que Henri fut encore le premier de nos rois qui après son sacre se refusa à la cérémonie du *toucher des écrouelles*. Cela fait honneur au bon sens du monarque, mais prouve en même temps que celui qui aimait tant les processions et les momeries était plus hypocrite que superstitieux.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LE RÈGNE DE HENRI III.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PAIX DE CINQ ANS. EXPÉDITIONS A L'EXTÉRIEUR.

L'ÉDIT de paix ne rencontra pas tant de difficultés, ni pour la vérification en parlement ni pour l'exécution, qu'il s'en étoit trouvé pour les six autres. Il fut assez paisiblement observé près de cinq ans, sans qu'il y eût presque aucun acte d'hostilité de part ni d'autre, hormis qu'au mois de juillet les gentilshommes catholiques de Périgord, par un complot secret et sans ordre du roi, surprirent de nuit la ville de Périgueux, où ils n'oublièrent pas de prendre revanche des inhumanités que les huguenots avoient exercées en la surprenant six ans auparavant[1]. Le roi de Navarre en fit plainte avec assez 1581. Reprise de Périgueux;

[1] Voyez tome I, p. 142.

Le P. Daniel rapporte que quelques huguenots d'Auvergne de concert avec ceux du Rouergue et des Cévennes, entreprirent le 5 août de surprendre Aurillac. Déjà 120 d'entre eux s'étaient emparés de la muraille, quand le consul Guy de Veyre Du Claux, qui avait

1581. de chaleur : mais parce qu'il craignoit de rentrer en une guerre d'où il s'étoit tiré avec beaucoup de peine et de dommage, il se contenta de prendre en échange la petite ville de Pecmirol[1] en Agenois. Les conseillers du parlement de Paris que le roi envoya en Guienne pour mettre d'accord ceux de la chambre mi-partie de cette province, y furent reçus avec l'applaudissement général des peuples, et les maintinrent en paix trois ans durant. La froideur de Matignon s'accommodoit fort bien avec le feu des Gascons, et savoit bien conserver l'autorité du roi sans blesser le respect qui se doit aux princes du sang ; les courtoisies du duc de Mayenne avoient adouci les courages les plus farouches dans le Dauphiné ; et le maréchal de Montmorency, ennuyé de la guerre, contenoit le Languedoc dans un doux repos.

Elle ne trouble point la paix.

Conduite de Henri envers les réformés.

Le roi aussi étoit fermement persuadé par trop d'expériences que la force des armes n'étoit point propre à ramener les dévoyés au sein de l'église, et que la saignée ni les remèdes violents ne valoient rien à cette maladie. Partant il se résolut à la traiter avec un certain régime de vivre qui corrigeât peu à peu la malignité des humeurs et rétablit le tempérament des viscères qu'on avoit trop échauffés. Il fit connoître aux religionnaires qu'ils ne devoient craindre aucun mal de sa part, mais aussi qu'ils n'en devoient espérer aucun bien : il les regardoit

exercé les bourgeois au maniement des armes, à la tête de ceux-ci chargea les assaillans avec tant de vigueur qu'il les culbuta, et quoique dangereusement blessé ne cessa d'agir qu'après que le mur fut nettoyé d'ennemis. En mémoire de cet événement, les magistrats fondèrent à perpétuité une messe et une procession générale avec un sermon pour faire l'éloge des habitans. Henri III anoblit le consul et sa famille : car trois frères de Veyre avoient été tués en cette rencontre et en d'autres.

[1] Sans doute Puymirol.

d'un œil indifférent, n'en admettoit aucun en sa familiarité ni dans le service de sa maison ; ne vouloit point qu'il fût reçu personne dans les compagnies souveraines sans prêter le serment de la religion catholique sur le tableau du crucifix ; ne donnoit les grandes charges de la couronne et les gouvernements des places qu'à ceux qui s'étoient toujours tenus fermes dans l'ancienne croyance : bref, il les éloignoit tellement de toutes sortes d'honneurs, d'emplois et d'offices, qu'il ne se trouvera point qu'il leur ait donné depuis aucune charge ni aucun rang dans la justice, dans les finances, ni dans les armes, sinon que par importunité il accorda des compagnies d'ordonnance à trois ou quatre gentilshommes qui n'en eurent jamais que le titre[1]. Avec cela il tâchoit de les fléchir tout doucement par les instructions et par les exemples, exerçant souvent en public des œuvres de piété, ayant près de lui des religieux qui pratiquoient des dévotions très austères, faisant imprimer toutes sortes de livres bien catholiques et défendant la lecture et l'impression de ceux qui ne l'étoient pas. Ces moyens convertirent plus de huguenots en trois ou quatre ans que les bourreaux ni les armées n'en avoient converti en quarante; et s'ils eussent continué, cette opinion de conscience se fût sans doute dissipée dans peu de temps par une opinion d'honneur, et toutes les factions se fussent amorties durant ce calme comme elles s'irri- 1581.

[1] Il distingua aussi le célèbre architecte Du Cerceau, qui avait commencé le Pont-Neuf. En 1585, Henri le pressa de changer de religion; mais L'Estoile rapporte qu'« après avoir laissé sa maison qu'il avoit nouvellement bastie avec grand artifice au commencement du Pré aux clercs, il print congé du roy, le suppliant ne trouver mauvais qu'il fut aussi fidel à Dieu qu'il l'avoit été et le seroit toujours à Sa Majesté. »

1581. toient par l'émotion. Il y avoit même apparence, et les plus habiles gens de ce temps-là l'ont cru, que les auteurs de la Ligue, soit par impuissance soit que le repos eût fait rasseoir les fumées de leur ambitieuse frénésie, eussent peu à peu relâché leurs desseins, et se fussent à la fin rangés à une sincère obéissance.

Sa foiblesse. Mais Henri, au lieu de se fortifier pendant ce temps-là, s'affoiblissoit encore davantage, et comme un homme à qui l'on auroit coupé les veines dans un bain chaud, il perdoit avec plaisir ce qui lui restoit de vigueur et d'autorité[1] : puis cette défaillance le mettoit dans le mépris ; et l'orgueil et l'avarice des favoris choquant les grands et vexant les peuples, excitoient contre lui la haine des uns et irritoient la patience des autres, jusque-là qu'ils les tournèrent en désespoir et en fureur. Rien ne pouvoit éviter l'avidité de ces favoris indignes ; ils prenoient

Ses favoris odieux.

[1] Lors de la paix de Fleix, « Henri III, dit M. de Sismondi, était entré dans sa 30e. année. Le progrès de l'âge, loin d'opérer en lui quelque réforme, l'avait confirmé dans ses mauvaises mœurs, dans ses habitudes crapuleuses, et lui avait ôté toute retenue et toute pudeur. Il ne manquait point d'habileté, et surtout de finesse, quand il se donnait la peine de s'appliquer; mais son indolence avait toujours été en croissant, et son aversion pour les affaires était toujours plus prononcée. Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour n'avait plus que les habitudes et les goûts d'une femmelette : l'arrangement de ses joyaux et de sa parure pouvait l'occuper tout un jour; ses petits chiens ou ses perroquets le ravissaient par leurs gentillesses; lorsqu'ils dormaient sur lui, il restait des heures immobile, de crainte de les réveiller. Dans l'habitude de la vie, ses manières étaient faciles et affectueuses, et une vraie tendresse de cœur n'était point étrangère aux vices qui l'ont signalé à la réprobation des siècles. Il paraissait attaché à sa femme Louise de Vaudemont, qui, de son côté, nourrissait pour lui la plus tendre affection: il l'associait à ses amusemens de toilette, il voyageait toujours dans le même coche avec elle. » (*Histoire des Français.*)

sur toutes choses : il ne se forgeoit presque d'impôts que pour eux, ils s'emparoient des dépouilles des morts, et tiroient avec l'argent du roi ou arrachoient avec son autorité les charges et les gouvernements des vivants, qui en demeuroient offensés à jamais ; ils bravoient ceux qui dédaignoient de ployer[1] sous leur empire, et pilloient ceux qui n'avoient pas le courage de leur résister. Quand quelque seigneur ou quelque bon magistrat s'opposoient à leurs entreprises, ils disoient *qu'il falloit envoyer ce bœuf à la boucherie ;* parlant d'exiger sur le peuple, ils se servoient de ce jargon, *écorcher les veaux ;* sur les marchands, *tondre les brebis ;* et sur les financiers, *plumer les poules.* Leur insolence crut jusqu'à tel point, que l'un d'eux parloit la tête couverte aux princes du sang, et se faisoit appeler simplement Monsieur par les courtisans comme s'il eût été fils de roi. 1581.

D'O chassé.

Le seul bien que faisoient les favoris c'étoit qu'ils s'entrechassoient les uns les autres. François d'O étant accusé d'avoir vendu les pierreries de la couronne, fut relégué en Normandie, où son humeur avare et qui se plaisoit à tracasser se mit, comme par dépit de la cour, à faire trafic de toiles et de pépinières : mais deux ans après, le dégoût de cette vie mécanique et le désir des plaisirs passés le pressèrent si fort, qu'il céda son gouvernement du château de Caen et sa lieutenance de Basse-Normandie à Joyeuse, pour avoir liberté de revenir à la cour, et se remit à être financier sous sa protection ; sa convoitise le transformant ainsi en toutes sortes de personnages, de capitaine en maltôtier et en intendant, après en gouverneur de province, puis en marchand, et derechef en financier.

[1] Plier. Ployer ne s'emploie plus que dans la poésie et le haut style.

1581.
Disgrâce de St-Luc.

L'éloignement de François d'Espinay-Saint-Luc arrivé peu auparavant, causa plus d'étonnement et plus de regret dans l'esprit des honnêtes gens. Ce gentilhomme étoit issu d'une maison de Normandie plus riche d'antiquité que de biens. Il avoit presque toutes les grâces du corps et de l'esprit que la nature ou l'art peuvent donner : la taille et la bonne mine, les agréments du discours et de la conversation, même ceux-là que les belles-lettres inspirent à une âme bien faite : car il composoit en vers sur-le-champ, et avoit des réparties qui marquoient également son érudition et la présence de son esprit. Par ces qualités il avoit ravi les bonnes grâces du roi, et les eût enfin possédées tout seul, si les autres favoris ne se fussent ligués contre lui. Le sujet pour lequel Henri le prit en aversion se trouve dans D'Aubigné, à peu près conforme à la traditive. [1] Quoiqu'il en soit, le monarque avoit résolu de le priver de tous ses bienfaits : mais il étoit à craindre que le désespoir ne le précipitât dans le parti religionnaire ou dans les menées de la Ligue ; et il eût pu faire de la peine avec son gouvernement de Brouage, place fort considérable pour le revenu des sa-

[1] Pour *tradition* ou bruit populaire. Cette cause de disgrâce est honorable pour St-Luc : c'est l'aventure si connue de la sarbacane. Ce favori voulant tirer son maître de ses honteux désordres, plaça une sarbacane au chevet du lit du roi, qui couchait, comme il a été dit (note 1 de la p. 449 du te 1) avec ses mignons dans une vaste salle autour de laquelle étaient des lits pour eux séparés par une cloison. Il lui cria pendant la nuit, comme un ange envoyé du ciel, de changer de manière de vivre. Le faible monarque faillit à perdre l'esprit d'une telle aventure, et formait du moins une résolution sérieuse de se corriger; mais Villequier vint à bout de tirer le secret de St.-Luc, et instruisit le roi, qui chassa l'estimable favori. Henri l'avait marié peu richement mais avec grande pompe à Jeanne de Cossé fille du fameux maréchal de Brissac, et ce fut à l'instigation de sa femme que St.-Luc tenta ce stratagème.

lines dont elle peut disposer. Depuis qu'elle avoit été prise sur les religionnaires, le roi en avoit donné le gouvernement à Saint-Gelais-Lansac, lequel faisant d'excessives et folles dépenses en toutes choses, mais spécialement au jeu, s'en défit deux ans après en faveur de Saint-Luc, et joua, dit-on, en un soir le prix qu'il en eut. Or, le roi étant persuadé qu'il falloit ôter cette place à Saint-Luc, donna charge à Jacques de Savary-Lancôme, fils d'une sœur de Villequier et mestre de camp du régiment de Picardie, dont il y avoit quelques compagnies dans Brouage, d'y aller en diligence et de s'en saisir, comme aussi à Lugoly lieutenant de prévôt d'arrêter S^t.-Luc. Mais le duc de Guise qui avoit l'œil à tout, l'en avertit un soir comme il étoit au bal, lui faisant apercevoir Lugoly qui le guettoit pour le prendre au sortir de là, et favorisa adroitement son évasion. S^t.-Luc alla donc prendre la poste, et y arriva plutôt que l'autre; si bien qu'il s'assura de la place en ayant mis habilement dehors les troupes suspectes, et la garda avec un grand ressentiment d'obligation à celui qui lui en avoit donné l'avis. 1581.

Joyeuse et d'Epernon premiers favoris.

Par son éloignement, Arques et La Valette demeurèrent maîtres de la faveur[1], sans avoir de rivaux qu'eux-mêmes et jouissant comme par indivis de l'affection du roi; laquelle s'étant détachée de tous autres objets, s'accroissoit également envers eux, de telle sorte qu'il les appeloit ses enfants et les traitoit de même sans en avantager un plus que l'autre. Ainsi la principale occu-

[1] Tous deux avaient été blessés au siége de La Fère, ce qui les recommanda à la faveur du roi avide d'émotions et enthousiaste de la valeur. Le premier n'avait que 19 ans, l'autre en avait 26.

1581. pation et le plus grand plaisir de ce roi consistant à plaire à deux favoris, il témoignoit ne pouvoir être content qu'il ne les eût faits aussi grands que lui-même, et rendus si puissants, disoit-il, qu'il ne fût pas au pouvoir de l'envie ni de la fortune de les détruire. Il voulut donc, n'ayant point de filles à leur donner pour les allier aussi hautement qu'il désiroit, les marier avec les sœurs de sa femme, qui étoient Marguerite et Christine, quoiqu'ils fussent déjà fiancés avec deux autres héritières, savoir : Arques avec Marguerite fille d'Eléonor de Chabot-Charny, et La Valette avec Jeanne fille de Jean de Mouy. Or, afin de les honorer de quelque titre qui les élevât à l'honneur d'une si haute alliance que la sienne, il voulut leur donner à tous deux la qualité de duc et pair. Pour cet effet, commençant par Arques, qui étoit le plus âgé et qui en avoit besoin pour son mariage, il érigea la vicomté de Joyeuse en duché et pairie, par un édit du mois d'août qui fut vérifié en parlement le septième de septembre, avec cette prérogative de précéder tous les autres ducs et pairs qui ne seroient point princes du sang ou des quatre maisons de Longueville, de Savoie, de Lorraine et de Nevers. En même temps, de peur de donner jalousie à La Valette, il se hâta d'acheter la terre d'Epernon en Beauce, qui appartenoit au roi de Navarre, et la lui donna avec le même titre et la même préséance sur les autres après celle de Joyeuse. Il fut reçu en cette qualité au parlement le 27 novembre, à raison de quoi nous le nommerons désormais duc d'Epernon : Mais cette préséance lui suscita depuis des procès avec les autres ducs plus anciens, spécialement avec François de Luxembourg duc de Piney, qui ayant été honoré de pareil titre par le roi en avoit eu lettres avant lui, quoiqu'il eût été em-

péché de prêter le serment en parlement avant le douzième de décembre. 1581.

Cependant, le duc de Lorraine amena ses nièces avec autant de suite et de pompe que s'il les eût voulu marier à des rois. Pour Christine, étant encore trop jeune, elle fut seulement fiancée au duc d'Epernon, et pourtant elle ne l'épousa pas, mais aima mieux prendre le voile sacré. Quant à Marguerite, ses fiançailles s'étant faites au Louvre dans la chambre de la reine, les noces en furent célébrées huit jours après dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il seroit superflu de vous décrire les mascarades, les ballets, les tournois, les festins, les musiques, et toutes les autres magnificences que le luxe inventa pour cette réjouissance : en un mot, elle dura près de six semaines, et Paris le théâtre des merveilles n'avoit jamais rien vu de semblable. Le roi, habillé de même que son favori, mena la mariée à l'église, suivi de la reine et de toute la cour en son plus grand éclat. En suite des noces, il ordonna dix-sept festins qui se firent de rang par les princes et seigneurs parents de la mariée ; le moindre revenoit à plus de cent mille livres[1], à tous lesquels les conviés changèrent d'habits, si riches et si précieux que les draps d'or et d'argent n'y avoient point de lustre. Il y en avoit qui coûtoient dix mille écus de façon : enfin la dépense y fut si prodigieuse, que Henri, pour sa part seulement, n'en fut pas quitte à moins de quatre millions de livres, outre qu'il promit payer au marié, pour la dot de sa femme, quatre cent mille écus dans deux ans. Quand on remontroit au monarque que l'excès de ses profusions le ruineroit, il répondoit qu'il seroit sage après qu'il auroit marié ses

Noces de Joyeuse.

[1] Ce qui en ferait plus de 400,000 de nos jours.

1581. deux enfants : il entendoit Joyeuse et d'Epernon.

L'arrivée des ambassadeurs suisses fit restreindre pour quelque temps ses prodigalités et rabaissa un peu le luxe de la cour : car étant venus à Paris demander de l'argent qu'on leur devoit, et les trésoriers leur ayant répondu que le roi n'en avoit point et qu'ils prissent patience, ils repartirent, selon la liberté de la nation, qu'il n'étoit pas croyable qu'un prince si sage et si avisé eût dépensé douze cent mille écus pour son plaisir aux noces d'un gentilhomme, sans en avoir bien d'autres dans ses coffres pour subvenir aux affaires de son royaume. Ce qui fut cause que les noces du frère aîné du duc d'Epernon, qui se maria l'année suivante dans le Louvre avec Anne fille de René de Batarnay-du-Bouchage, se firent tout simplement sans aucun apparat. — Deux envoyés du Grand-Seigneur Amurat III eurent part à ces réjouissances, l'un d'eux étant venu pour renouveller les anciennes confédérations entre les rois de France et les princes ottomans, et l'autre pour prier le roi d'assister à la circoncision du fils aîné d'Amurat, qui se devoit solennellement célébrer à Constantinople au mois de mai de l'année suivante : ce qui fut ci-après le fondement de la médisance des ligueurs, pour appeler ce roi Turc et lui reprocher qu'il étoit parrain du fils du Grand-Seigneur.

Mais la joie de ces magnificences n'étoit pas pour les misérables peuples; ils ne les regardoient qu'avec des soupirs et des larmes : on entendoit parmi le bruit de ces pompes, des murmures d'indignation et de douleur contre les favoris; et les esprits les plus aigres, les uns par vengeance, les autres de pure malice, semoient d'outrageuses satires en prose et en vers, où ils décrivoient d'une encre si noire toutes les débauches de la cour qu'elles étoient trop hor-

ribles pour sembler véritables. Mais il n'étoit que trop vrai que les charges de nouvelle création se donnoient publiquement comme billets de change à des maquignons, à des tailleurs et autres ouvriers, et que le paiement de ces folles dépenses s'assignoit sur des édits qui n'étoient pas encore faits, dont les marchands fournissoient eux-mêmes l'avis et le traitant pour retirer par ce moyen les parties qu'ils avançoient. Au mois de juillet, le roi lui-même séant en son lit de justice en avoit fait passer neuf de cette nature; à quoi Augustin de Thou son avocat[1] conclut facilement, mais le corps du parlement s'y opposa avec une respectueuse hardiesse. Le jour précédent les chambres assemblées avoient résolu d'une commune voix que ces édits ne pouvoient passer; ce qui fut cause que le roi y alla lui-même : néanmoins en sa présence ils dirent au chancelier Birague qui recueilloit les voix, qu'ils n'avoient point d'autre opinion que celle-là; mais nonobstant cela, le roi commanda qu'il fût procédé à la publication. Il faut en cet endroit donner une louange immortelle et rendre un remerciement public à la généreuse intégrité du premier président Christophe de Thou, puisqu'en ce monde l'honneur est l'unique récompense de ceux qui servent bien leur patrie. Ni la faveur, ni la crainte n'empêchèrent jamais ce vertueux magistrat de parler comme il devoit en ces occasions. Il dit alors : « que selon la loi du » roi, qui est son absolue puissance, ces édits pouvoient » passer; mais que selon la loi du royaume, qui étoit » la raison et l'équité, ils ne le pouvoient ni ne le de- » voient. » Et bien que ces remontrances n'eussent point

1581. Profusion d'édits fiscaux : opposition du parlement : Christophe de Thou.

[1] Frère du premier président Christophe de Thou; il résigna son état à Jacques-Auguste son neveu fils de celui-ci et si connu par son excellente histoire de ce temps.

1581. eu d'effet, il ne se rebuta point et ne laissa pas encore après d'en faire de fort pressantes, quand il en fut besoin.

Conduite de la cour des aides. L'année passée[1], les généraux des aides s'étoient aussi comportés avec pareille fermeté pour le bien public: ils ne voulurent jamais, malgré toutes les expresses et comminatoires jussions du roi, publier l'édit portant la suppression des priviléges des exempts du huit au vingt et quelques autres semblables impôts : si bien qu'ils furent interdits ; et quoique après il leur eût déclaré qu'il ne vouloit plus s'aider de cet édit, et qu'il les restitueroit pourvu qu'ils le vérifiassent seulement par forme, ils ne firent simplement que l'enregistrer dans leur greffe ; à cause de quoi la voix publique les appela *généreux* au lieu de *généraux*.[2]

Dévotions de Henri III. Pour ces raisons, les peuples conçurent une furieuse aversion contre les favoris, laquelle retomboit de nécessité sur le prince : et au même temps les extraordinaires et nouvelles dévotions qu'il pratiquoit aidèrent beaucoup à le mettre dans le mépris, et donnèrent sujet de taxer sa foiblesse plutôt que de louer sa piété.[3] Son naturel, à

[1] L'Estoile dit le 26 juin 1579.

[2] Les exactions furent si fortes sous ce règne, qu'en 1580 et 1581, les tailles élevées à 32 millions dépassaient de 23 millions celles du dernier règne, et cependant le roi venait alors de faire la paix après la plus courte et la moins importante des guerres qu'il eût à soutenir.

Politique de Henri III. [3] « Il croyait agir, dit M. de Sismondi, d'après les principes de la plus subtile politique en imprimant un caractère nouveau au mouvement religieux des esprits. Il sentait que son trône et celui de ses prédécesseurs avaient été ébranlés par des croyances opiniâtres et des passions orageuses : aussi voulait-il substituer désormais dans la religion la forme au fond, les pompes et les cérémonies aux controverses, la superstition au fanatisme, la soumission de l'esprit à son inébranlable obstination. Il se flattait d'entraîner sa cour et ses sujets par son exemple ; c'est pourquoi on le voyait fréquenter

proprement parler, étoit de cire, capable des impressions 1581.
du bien et du mal, se portant facilement à l'un ou à

tour à tour les prédications des capucins et des jésuites, faire habiter les hiéronymites dans son propre palais, s'entourer sans cesse de moines de tous les habits et de tous les ordres, leur bâtir des couvens et des chapelles, porter comme eux le cilice et la discipline et le chapelet suspendu à la ceinture. « Il entroit lui-même, dit » d'Aubigné, dans le sac deux ou trois fois la semaine, puis avec » les courtisans et les principaux des grosses villes qu'il engageoit » à sa dévotion partisane, il emplissoit les rues de Paris et autres » grandes villes où il se promenoit, et puis les grands chemins, » d'une étrange multitude de blancs vêtus, avec le fouet à la cein- » ture, chantant perpétuellement. En plusieurs livres il faisoit in- » sérer ses louanges : entre ceux-là, D. Bernard de l'ordre des » Feuillants le dépeignoit tellement attaché au crucifix, que *ce* » *n'étoit plus*, disoit-il, *lui-même mais Jésus-Christ qui vivoit en* » *lui.* » Henri voulait en effet que les Français s'accoutumassent à croire que ces pénitences fastueuses rachetaient tous les vices et tous les crimes.

» Les huguenots étaient pour lui l'objet d'une haine invétérée : il avait horreur de leur croyance, mais plus encore de leur esprit d'indépendance, de leur fierté et de leur républicanisme. Lorsqu'il leur accordait la paix, c'était toujours en se flattant que le moment n'était pas éloigné où il pourrait les attaquer et les détruire. Cependant il voulait auparavant profiter de leur énergie et de leurs ressources pour les tourner contre les ligueurs, qu'il ne détestait guère moins. Il spéculait sur les combats entre ces deux factions parmi ses sujets; il se flattait de les affaiblir les uns par les autres, et il croyait s'agrandir par la ruine des Français.

» Les princes et les grands seigneurs excitaient surtout sa jalousie par leurs prétentions à se rendre indépendans du trône. Ce qu'il ambitionnait, c'était l'abaissement des Bourbons, des Montmorency, des Châtillon, des Latour-d'Auvergne, des Duras, dans le parti huguenot, et celui des Guises avec toutes les nombreuses branches de la maison de Lorraine, des ducs de Nemours et de Nevers, de tous les chefs enfin dans le parti de la Ligue. Il voulait réserver le pouvoir, la richesse, le crédit à ceux dont il avait lui-même fait la grandeur, qu'il avait choisis dans la foule d'après leurs seules qualités personnelles et sans égard à leur naissance ou à leur fortune héréditaire. C'est ainsi qu'il se justifiait à lui-même

1581. l'autre, selon les conseils et les habitudes de ceux qui l'approchoient : il avoit certainement de bons sentiments

d'après un calcul politique le choix de ses mignons. Il les voulait jeunes, beaux, renommés par leurs succès parmi les femmes, braves et dévoués à lui, vivant dans le luxe, éblouissant le vulgaire par l'élégance de leurs habits et le brillant de leurs équipages; mais il voulait que ses favoris tinssent tout de ses mains, que sans cesse enrichis par ses dons ils les prodiguassent à leur tour à ceux qui les approcheraient, et qu'ils effaçassent ainsi l'ancienne vénération du peuple pour la noblesse, en lui persuadant qu'il n'y avait de grandeur réelle que celle qui procédait directement du roi.

» Toute cette politique, qui peut-être aurait atteint son but s'il y avait persisté, subit les influences de ses affections et de ses passions; car lui-même il passait de la dévotion aux excès de la mollesse et de l'oisiveté à la dissolution. Il réussit bien à faire que la fierté et la rudesse antiques s'effaçassent rapidement, mais en même temps il n'attira sur lui que le mépris et la haine de la plus grande partie de son peuple. En effet, les nobles voyaient le roi enfermé dans un cercle restreint et ne pouvaient arriver à lui qu'au moyen des favoris; ils étaient obligés, non seulement de les servir, de les courtiser outre ce qui convenoit à leur naissance, mais de les corrompre par d'immenses présens; aussi ils brûlaient d'indignation, et ils exhalaient dans leurs propos leur mépris, leur dégoût, leur horreur pour la cour. Le peuple était intolérablement chargé de tailles pour subvenir à toutes les intrigues du roi, à toutes ses dépenses temporelles et spirituelles, à la cupidité de ses mignons; en sorte qu'il voyait sa condition devenir pire encore dans la paix de ce qu'elle avait été dans la guerre, et il détestait le nom du roi. Les ecclésiastiques non moins accablés que les autres, lui reprochaient de n'avoir donné la paix aux huguenots que pour se livrer aux dissolutions de la cour; et les huguenots eux-mêmes, quoiqu'ils jouissaient de la liberté de conscience, ne pouvaient regarder la paix que comme une trêve, tant que le roi était entouré comme ils le voyaient, de capucins, de jésuites, de bernardins, de hiéronymites et de tant d'autres religieux qui lui prêchaient sans relâche l'extermination de l'hérésie. — Henri III unit dans les habitudes de chacun le libertinage avec la superstition; il communiqua à la nation cette frivolité féroce qui caractérisoit ses mignons; il mêla l'assassinat à la débauche, aux processions des *battus*, et il dégrada les Français. La persécution et la guerre

de la religion, il craignoit Dieu et les choses de l'autre monde; de sorte qu'alternativement sa fragilité em- 1591.

civile ne remuèrent plus les passions les plus nobles du cœur humain : on ne vit plus le martyr grandir dans les supplices, ou les héros de la foi puiser dans leur seule conscience la force qui les faisait triompher dans les batailles; l'horizon s'était resserré, tous les caractères, tous les hommes étaient devenus plus petits, de misérables intrigues ou des passions honteuses décidaient seules des événemens.

» Il n'est pas sûr que Henri, le plus décrié des rois, fût né pour n'être qu'un prince médiocre. Son esprit était orné : il aimait les arts, les lettres, la poésie; mais ce qu'il admirait par-dessus tout c'était la politique subtile de l'Italie. Chaque jour il donnait après son dîner une heure à des lectures sur cette science, avec les Florentins Baccio del Bene et Jacob Corbinelli. Tour à tour, ils lisaient ensemble ou Polybe, ou Tacite, ou Machiavel, son auteur favori; et ils prenaient ensuite leurs lectures, surtout celles du Traité du prince, ou des Discours sur Tite-Live, pour le texte de leurs réflexions et de leurs commentaires. A plus d'une reprise le monarque laissa voir des éclairs qui annonçaient un courage et des talents distingués; mais, soit découragement, soit faux système de politique, soit goût pour la mollesse et les plaisirs, il retombait bientôt dans l'indolence. Les bruits les plus outrageans pour son caractère et surtout pour ses mœurs s'accréditaient. Les huguenots avaient contre Henri III de profonds et justes ressentimens; les ligueurs voyaient en lui un obstacle à leurs projets; les Guises et Monsieur songeaient, chacun pour leur compte, à le faire descendre du trône. De toutes parts on voyait éclore contre lui des satires en vers et en prose, en latin et en français; la licence universelle du langage à sa cour et dans tout le public permettait de désigner par leur nom les turpitudes dont on l'accusait. L'imprimerie multipliait les libelles et la police n'était point encore habile à les saisir. » (*Histoire des Français.*)

Une profonde et constante dissimulation et la maxime d'aller à ses fins par les voies qui paraissent s'en écarter davantage, sont deux grands principes du machiavélisme. Or, on prétend que, pour tromper et endormir les chefs des partis, Henri affecta de paraître donner très peu d'application aux affaires de son état et de ne s'occuper que de dévotions et de plaisirs. Le P. Daniel, à qui nous empruntons cette observation importante, ajoute : « savoir si c'était là sa vue, ou si peut-être, agissant par le seul penchant

1581. portée par la compagnie, le jetoit dans la dissolution, puis l'appréhension des jugements divins et les remords de sa conscience l'en retiroient, et derechef lorsqu'il avoit repris de nouvelles forces dans la pénitence l'habitude le plongeoit dans les voluptés. Or, avec cette inclination qu'il avoit d'être dévot, il s'imaginoit aussi que la nécessité du temps lui conseilloit de le paroître, et que, comme d'un côté l'exemple de sa vie toute religieuse convertiroit les huguenots, ou du moins leur imposeroit silence, sur ce qu'ils avoient tant crié contre les débauches de la cour; de l'autre, il raviroit les peuples en admiration, spécialement les Parisiens, qu'il enchanteroit si bien par cette opinion de sainteté, qu'ils se laisseroient imposer telles charges qu'il lui plairoit et les paieroient comme des offrandes. Outre cela, les ligueurs, bien aises de le voir dans ce train de vie fainéante, les flatteurs, vrais assassins des princes, et certains ecclésiastiques ignorants et mal zélés ou désirant se faire valoir auprès de lui, s'efforçoient à qui lui trouveroit le plus de nouvelles et plausibles inventions de confréries, de processions, de pélerinages, et autres exercices spirituels consistant dans une pompe extérieure. Il avoit entre autres le père Edmond Auger son confesseur, et le père Claude Mathieu, ce dernier mêlé depuis bien avant dans les menées de la Ligue, qui l'engageoient de plus en plus dans ce genre de vie. La reine mère s'en plaignit souvent au

qu'il avait à la débauche et qu'il voulait couvrir d'un extérieur de piété, il suivit cette méthode, qui le rendit et qui ne pouvait manquer de le rendre méprisable à sa cour, à ses sujets et à toute l'Europe, c'est sur quoi l'on devine. »

Fénélon, dans ses Dialogues des morts, fait dire à Henri III parlant de son étrange conduite: « Tout cela était nécessaire pour ménager les esprits: je donnais des plaisirs aux gens débauchés et de la dévotion aux dévots, pour les tenir tous. »

père Auger, lui reprochant qu'il lui gâtoit son fils, et qu'au point où étoient les affaires, la France avoit besoin d'un roi et non pas d'un moine : mais n'ayant plus le crédit qu'elle avoit eu naguères, elle fut contrainte de s'accommoder à ces façons, pour essayer si par cette complaisance elle ne pourroit point regagner ce qu'elle avoit perdu.[1] 1581.

PENDANT cette oisiveté, le duc de Guise n'étoit pas inutile, et tramoit diverses entreprises pour son agrandissement.[2] Il en avoit une entr'autres sur Strasbourg, Le duc de Guise veut surprendre Strasbourg.

[1] Henri fit cette année une réponse pleine de sens, rapportée par L'Estoile : elle prouve qu'il aurait pu faire un prince très estimable s'il avait eu moins d'inapplication et l'énergie indispensable à un souverain. Un conseiller au parlement entretenait publiquement la femme d'un procureur au châtelet ; celle-ci eut regret à sa vie passée et lui déclara qu'elle ne voulait plus le recevoir ; furieux, il se fait accompagner d'une bande de mauvais sujets, la poursuit un jour comme son mari l'emmenait à la campagne, et en présence de celui-ci ils la firent descendre de cheval et lui mutilèrent le visage. Mis en jugement, il fit « par amis et » principalement de la bourse, dit L'Estoile, évoquer la cause au » parlement de Rouen, où il fut pleinement absous et en sortit » par la porte dorée, ayant composé avec sa partie à 2,000 écus » et lui en ayant coûté 2,000 autres à corrompre la justice; et » encor qu'un tel acte méritât punition, toutefois s'il eût con- » fessé le fait à M. Augustin de Thou avocat du roy, qui le fut » trouver jusques en sa maison pour luy en parler, on l'eût fait sor- » tir pour moins de 2,000 écus. La mère du dit Le Voix après son » arrest justificatif et son rétablissement à la cour, fut trouver » le roy et la reyne pour les remercier, à laquelle le roi fit ré- » ponse : *Ne me remerciez pas, mais la mauvaise justice qui » est en mon royaume : car si elle eût été bonne, votre fils ne » vous auroit jamais fait de la peine.* »

[2] On trouve dans le journal de L'Estoile, fin de l'année 1580 : « En cet an ceux de la maison de Lorraine sollicitaient fort ceux » de la religion d'entrer dans leur ligue, et le duc de Mayne » (*Mayenne*) entr'autres en parla au baron de Salignac qui depuis

1581. ville que la maison de Lorraine flattoit il y avoit longtemps, et dont lui-même avoit grande envie, afin d'avoir une forteresse sur le Rhin qui tînt les prostestants toujours en crainte, de sorte qu'ils n'osassent sortir de chez eux pour venir en France, soit au secours des religionnaires, soit à la solde du roi même s'il en avoit besoin : car on ne sait pas ce qu'il machinoit dès ce temps-là. Le comte de Vignory avoit pratiqué à Guise pour ce dessein un jeune gentilhomme nommé Robert de Hévy-Maleroy, lequel ayant ses terres dans le pays Messin, faisant profession de la religion nouvelle, et étant d'ailleurs fils d'une sœur de Clervant fort considéré parmi les religionnaires, n'avoit garde d'être suspect à ceux de Strasbourg : au reste, il s'étoit facilement laissé persuader de servir d'instrument pour cette surprise, parce qu'on l'assuroit que cela se faisoit de l'ordre du roi et qu'on n'y changeroit rien dans la religion. Or, afin de l'exécuter, il avoit pris commission des états des Pays-Bas, par le crédit de Clervant, de lever quatre mille hommes de pied dans le pays d'Alsace, auxquels il avoit assigné le lieu pour faire montre [1] générale près de Strasbourg; ce qui lui donnoit occasion d'entrer souvent dans

» a épousé la fille de la chancelière de L'Hospital, lui promettant » et à tous ceux de sa religion le libre exercice d'icelle, même » dans le milieu du camp; à quoy le baron répondit qu'il ne ferait » jamais d'autre ligue que celle du roi. » L'ambitieux Balafré intriguait en même temps auprès du Béarnais, des catholiques et du monarque espagnol, promettant aux protestants l'amélioration de leur sort et aux catholiques la réforme de l'état. Le roi de Navarre consulta Mornay et La Noue qui étaient alors aux Pays-Bas : ils répondirent noblement que « La plus mauvaise paix » valait mieux que la guerre la plus avantageuse; et que la » cause de la réforme était trop belle pour la mêler à aucune autre.»

[1] Voy. t.e 1 note 2 de la p. 177.

la ville pour acheter des armes et des munitions et traiter avec des marchands pour son paiement. Cependant le duc de Guise vint sur la frontière de Lorraine afin d'être prêt au point de l'exécution et de la faciliter par ses conseils. Sa venue donna l'alarme aux bourgeois de Strasbourg, et néanmoins pensa les précipiter dans le malheur qu'ils appréhendoient : car ils firent connoître [1] leur défiance à Maleroy, comme à un de leurs confrères et de leurs plus fidèles amis, et le prièrent de les vouloir assister de ses troupes si le duc entreprenoit quelque chose contre eux. Maleroy qui ne cherchoit que cela, leur offrit plus de choses qu'ils n'en demandoient, et fit approcher ses gens de la ville, en intention de se saisir d'une porte par le moyen d'une certaine intelligence. Mais comme il n'attendoit que l'heure de faire jouer son entreprise, le roi, ou plutôt les favoris qui veilloient de près le duc de Guise, donnèrent avis aux bourgeois de Strasbourg qu'ils eussent à se méfier de ses menées et des troupes qui étoient à leurs portes. Cet avis leur ayant ouvert les yeux sur les actions de Maleroy, ils le prièrent fort civilement de se retirer de dessus leurs terres ; et ce fut alors que toute la menée se découvrit, les capitaines à qui on l'avoit communiquée s'en étant sottement vantés lorsqu'ils se virent contraints de sortir du pays. Cela pensa perdre Clervant d'honneur et de réputation, quoiqu'il en fût innocent ; et pour le jeune homme, il en fut en si mauvaise estime dans le parti, que depuis cette menée tout le monde le fuyoit, encore qu'il en témoignât un grand repentir et que les plus indulgents eussent reconnu qu'il y avoit en son fait beaucoup plus de surprise que de malice. A quatre ans de là,

1581.

[1] L'auteur a mis *consultèrent*.

1581. le roi de Navarre reçut en quelque manière ses excuses, Clervant le lui ayant présenté au commencement de la guerre de 1585; mais pourtant il ne voulut point se servir de lui auprès de sa personne, et l'envoya au maréchal de Montmorency en Languedoc, là où il fut blessé à mort en commandant l'artillerie au siége d'une petite bicoque près du Pont-Saint-Esprit.

La France ayant la paix au dedans, il étoit besoin qu'elle eût la guerre au dehors. Il n'y avoit point de sujet où elle dût employer ses armes plus utilement qu'à borner la grandeur de la maison d'Autriche : elle en avoit deux belles occasions, la guerre des Pays-Bas et le rétablissement d'Antoine roi de Portugal; mais comme elles furent embrassées plutôt par hasard que par conseil, et non par le roi même mais seulement par des particuliers qui ne combattoient une si grande puissance qu'avec une petite partie des forces de cet état, elles eurent le succès que vous allez voir.

Les Pays-Bas traitent avec Monsieur,

Quant à celle des Pays-Bas, les états n'ayant pu obtenir de paix raisonnable par la conférence de Cologne, [1] avoient toujours entretenu Monsieur en espérance qu'ils l'éliroient pour leur souverain, traitant néanmoins en même temps avec la reine d'Angleterre. Ils avoient beaucoup plus d'inclination pour elle, à cause du commerce d'entre les deux nations et de la vieille haine contre les François; mais le prince d'Orange pour d'autres raisons aimoit mieux Monsieur, et il leur sut si bien représenter les

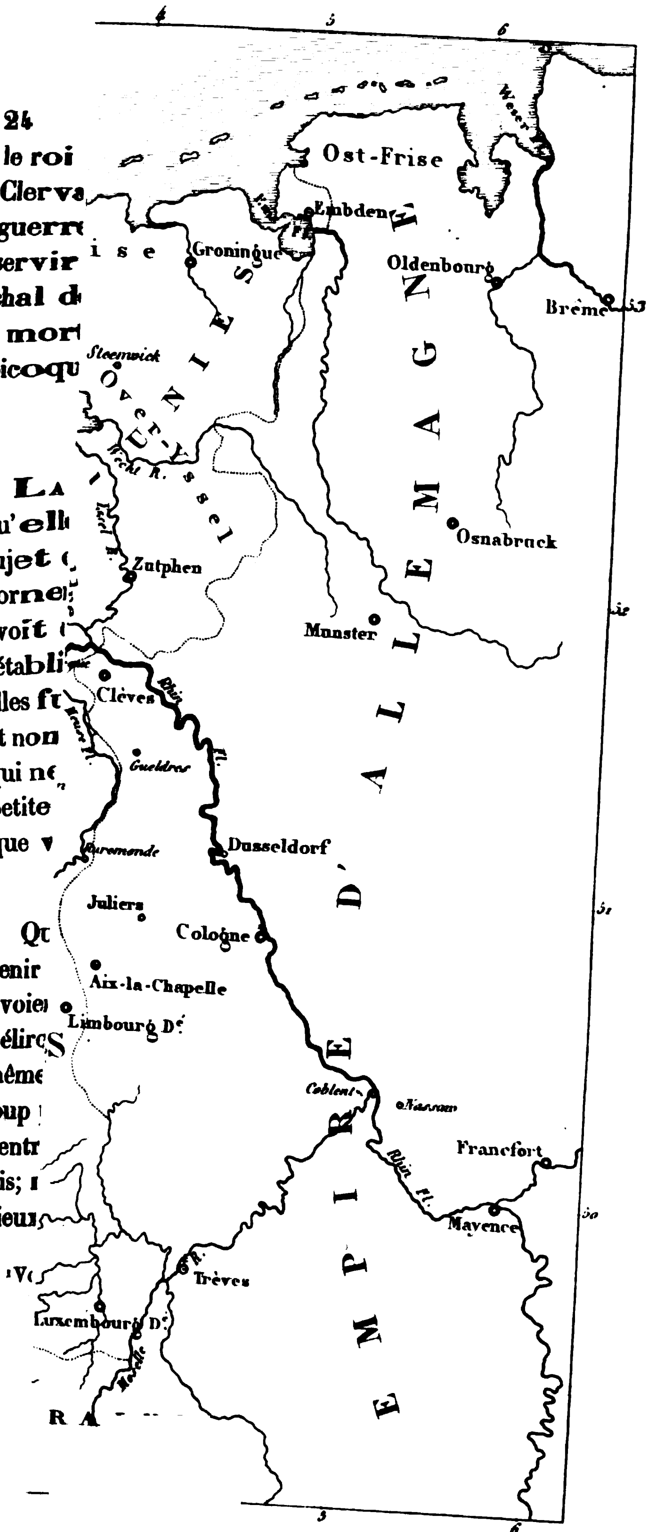
[1] Voyez tome I, p. 447.


UNIV. OF MICH.

1581. le roi
Clerva
guerr
servir
chal d
à mort
bicoqu

La
qu'ell
sujet
borne
avoit
rétabli
elles fu
et non
qui ne
petite
que v

Les Pays-Bas traitent avec Monsieur, Qu
tenir
avoie
l'élire
même
coup
d'entr
çois;
mieu



[illegible] prince [illegible]

[illegible] avoient [illegible] plusieurs fils [illegible] rendre [illegible] charge qu'il entretiendroit [illegible] les privilèges des provinces, [illegible] coutumes, et toutes les choses en [illegible] qu'il assembleroit les états une fois [illegible] à eux de s'assembler toutes fois [illegible] croit [illegible] un traité ni alliance avec [illegible] changeroit rien [illegible] leur [illegible] mêmes [illegible] places [illegible] garnisons [illegible]

[illegible] Pays-Bas [illegible]



avantages qu'ils en tireroient, que ses persuasions jointes (1580.)
à la nécessité de leurs affaires, les obligèrent de traiter tout de bon avec ce prince. Donc, après plusieurs négociations, l'assemblée des états tenue à Anvers, où se trouvèrent les députés de Brabant, Flandre, Hollande, Zélande, Malines et Frise, envoya vers lui une solennelle députation avec plein pouvoir, dont étoit chef Philippe de Marnix-Saint-Aldegonde. Les délégués l'étant venus trouver au Plessis-les-Tours, passèrent un traité avec lui contenant vingt-huit articles, dont la substance étoit :
« Qu'ils le choisissoient et recevoient pour leur prince
» et seigneur, *lui et ses fils légitimes*, avec telle souve-
» raineté qu'avoient eue les seigneurs précédents, ré-
» servant à leur choix s'il avoit plusieurs fils de prendre
» lequel ils voudroient; à la charge qu'il entretiendroit
» les anciennes alliances, les priviléges des provinces, la
» religion, les coutumes, et toutes les choses en l'état
» qu'elles étoient; qu'il assembleroit les états une fois
» l'an, et leur permettroit à eux de s'assembler toutes fois
» et quantes; ne feroit aucun traité ni alliance avec l'Es-
» pagne, et ne changeroit rien sans leur consentement;
» n'installeroit dans les charges ni même dans les places,
» d'autres garnisons ni d'autres personnes que des natu-
» rels habitants; mettroit toutes ses troupes hors des
» Pays-Bas sitôt qu'il en seroit requis; feroit la guerre
» avec ses moyens et ceux qu'il pourroit avoir du roi son
» frère, à quoi ils contribueroient [1] deux millions quatre
» cent mille florins par an pour payer ses troupes; pro-
» cureroit que le roi l'assistât lui et ses héritiers, et ne
» donnât aucune aide, faveur ou passage aux Espagnols;
» bref, feroit en sorte que les Pays-Bas demeurassent

[1] Ce verbe est neutre.

(1580.) » étroitement unis et attachés avec la France sans être » pourtant incorporés ni annexés à la couronne. » Il fut depuis encore ajouté quelques autres articles à ceux-là, les députés ayant suivi Monsieur à Bergerac et à Bordeaux ; savoir : qu'on lui donneroit de plus dix mille florins par mois et six places pour sûreté. [1]

qui prend Cambray.

Tandis que le traité se négocioit, il envoya par avance Chamois mestre de camp prendre possession de Cambray dont il avoit fait marché avec Insy. Les Espagnols le tenoient déjà comme investi, gardant toutes les ave-

[1] L'auteur dans son abrégé chronologique met 300,000 écus par mois en attendant que le prince fût en possession de la souveraineté : c'est sans doute la valeur des mille florins. Il ajoute à ces conditions celle « que nul n'entreroit au conseil si le duc ne l'agréoit, et que les états lui nommeroient trois hommes dont il choisiroit un. » Mornay, qui était alors à Gand, où il avait publié un mémoire contre la conduite fanatique par laquelle d'Embise y avait compromis la réforme, et qui de plus avait sauvé la ville de la surprise d'un parti espagnol, fut chargé par d'Orange de négocier avec le duc d'Anjou. C'est donc ce grand homme qui dressa les conditions proposées au prince français : il n'eut garde d'oublier le maintien des droits des provinces. Il vint voir le duc à La Ferté-Gaucher et à Château-Thierry; puis se rendit jusqu'à Nérac où le Béarnais, dès son arrivée, s'empara de toutes ses facultés en lui déclarant « qu'il voulait que désormais il s'approchât de lui pour n'en plus bouger ; que ce serait au plus vivant des deux. » Mais il fut obligé de retourner en Flandre où sa famille était malade, et il y fut retenu par le bourgmestre d'Anvers pour faire honneur au duc d'Anjou qui allait faire une pompeuse entrée dans cette ville. Les états le donnèrent pour conseiller à ce prince ainsi que son ami le comte de Laval fils de d'Andelot ; mais le nouveau souverain des Pays-Bas, quoiqu'il dût presque son élévation à Mornay, l'éloigna des affaires tout en le traitant à l'extérieur avec distinction. C'est pendant ce séjour aux Pays-Bas, que Mornay publia son livre de la Vérité de la religion chrétienne. Le roi de Navarre lui manda alors que Henri III le pressait de rétablir la messe en Béarn. Mornay lui répondit : « Si vous ne pouvez reculer, publiez un concile dans votre royaume ; invitez-y les théologiens et les clercs de toutes

nues du côté de France : si bien que ce capitaine fut défait et pris à Apremont par les gens du seigneur qui portoit ce nom ; mais Balagny[1] avec meilleure fortune entra dans la place et la rassura.

Opposition faite de Monsieur à la cour de France.

Il ne restoit pour l'expédition de Monsieur sinon que le roi l'autorisât de son aveu et de son assistance : à cela s'opposoit la cabale espagnole et la haine des favoris, lesquels prenant le roi par son foible qui étoit la crainte et par la jalousie qu'il avoit de son frère, l'empêchoient de se déclarer pour lui, et tâchoient par leurs sourdes menées de rompre ou de retarder ses préparatifs. Ils faisoient même courir des bruits malicieux qu'il avoit conspiré avec les protestants de ruiner la religion catholique. Ce prince désirant se justifier, écrivit des lettres au parlement, par lesquelles il protestoit que son intention ne se portoit qu'à délivrer un peuple opprimé de la servitude la plus tyrannique qui fut jamais, et prouvoit par quantité de raisons que cette expédition étoit également glorieuse et utile à la France. Toutefois le parlement ne voulut pas recevoir son paquet, mais le renvoya tout cacheté au roi, le premier président ayant répondu au porteur que cette auguste compagnie n'avoit accoutumé d'en lire aucun que ceux qui venoient de la part

les conditions; faites-y conférer à portes ouvertes, et la vérité saura y prendre tous ses avantages » : tant il était persuadé de l'excellence de la réforme. Il donnait ce conseil vigoureux à la fin de 1579, au milieu des souffrances que lui causaient les suites du poison : car un marseillais, nommé Guérin, payé par l'abbé de Gertrude pour empoisonner don Juan d'Autriche et le prince d'Orange, s'était introduit à un repas où se trouvait Mornay et lui avait servi quelques plats.

[1] Fils de Jean de Montluc évêque de Valence qui venait de mourir. Il posséda cette ville à titre de principauté, comme on le verra.

(1580.) de S. M. ou de monsieur le chancelier. Mais si Henri se montroit contraire à ses desseins, la reine mère les favorisoit assez manifestement; tout le parti religionnaire l'y poussoit, et avec cela il faut avouer que ses affaires étoient alors gouvernées par des esprits plus rusés et plus agissants que ceux qui se mêloient de les retarder.

Ambassade en Angleterre pour le mariage de Monsieur.

Les intrigues de ces gens-là et celles de la reine mère furent si puissantes sur l'esprit du roi, que contre sa volonté il envoya une magnifique et solennelle ambassade en Angleterre pour faire le mariage tant de fois recherché de la reine Elisabeth. Le prince Dauphin étoit chef de cette légation, auquel il adjoignit le maréchal de Cossé, Louis de St.-Gelais-Lansac, Taneguy le Veneur-Carrouges lieutenant de roi dans la Haute-Normandie, Bertrand de Salignac de La Motte-Fénélon, Barnabé Brisson depuis peu président en parlement à la place de Bellièvre[1], Michel de Castelnau-Mauvissière, et Claude Pinard secrétaire d'état; et de la part de Monsieur, Pierre Clausse-Marchomont et Jaques Vray secrétaire de ce prince. Elisabeth les reçut avec de grandes démonstrations de joie, de somptueux festins qui se firent dans un hôtel de charpente bâti exprès à Westminster, et des tournois célébrés avec un merveilleux concours de sa plus brave noblesse. Ensuite elle nomma Guillaume Cécil grand trésorier, Edouard Clinton comte de Lincoln amiral, Thomas Radcliff comte de Sussex, François Russel comte de Bedford, le secrétaire Walsingham et quelques autres, pour traiter avec eux des articles du mariage: lesquels après une longue discussion furent accordés vers le commencement de juin.

[1] Il acheta cette charge la somme de 60,000 livres au mois d'août 1580, et vendit celle d'avocat du roi à Jacques Faye d'Espeisses 40,000 livres: c'est la première fois que les offices du parquet ont été vendus à prix d'argent.

En voici les plus remarquables : « Monsieur le duc d'Anjou et la reine contracteront mariage en Angleterre par » paroles de présent dans six semaines après la ratification des articles. Monsieur et ses gens auront l'exercice » de leur religion dans leurs maisons ; et quelque part » que Monsieur aille il lui sera assigné un lieu pour » cela : mais il n'y admettra point les Anglois ni les » Hibernois. [1] Ne pourra rien innover dans la religion » reçue en Angleterre. Jouira de l'honneur et titre de » roi après la consommation ; laissant néanmoins l'entière conduite des affaires à la reine. Les lettres royaux » et expéditions se feront au nom de tous deux. Il assignera à la reine quarante mille écus de douaire sur le » duché de Berry, avec la permission du roi. Réciproquement, la reine lui obtiendra du parlement » une pension annuelle la plus grande qu'elle pourra, » dont il disposera à sa volonté, même au cas qu'il la » survécût. Quant aux enfants tant fils que filles, ils » succèderont à l'hérédité maternelle selon les lois » d'Angleterre. S'il y a deux mâles, l'aîné succèdera » au royaume de France (s'entend si Monsieur y parvient) et le puîné à celui d'Angleterre. S'il n'y en » a qu'un qui parvienne aux deux couronnes, il demeurera en Angleterre de deux ans huit mois. Si » Monsieur survit à la reine, il aura la tutelle de ses » enfants : des mâles, jusqu'à l'âge de dix-huit ans » accomplis ; des filles, jusqu'à quinze ans. Mais s'il » meurt avant qu'ils aient atteint cet âge, la tutelle en » demeurera au parlement. Il ne changera rien aux » droits ni coutumes d'Angleterre, et n'emmènera (1580.)

[1] Irlandais.

(1580.) » point la reine hors de l'île sans son consentement » d'elle et des lords. Ne transportera pas les trésors du » pays. Ne commettra la garde des places qu'à des » anglois naturels. N'engagera point le royaume à des » guerres étrangères. Si la reine meurt sans enfants, » il ne s'y attribuera aucun pouvoir. Le présent contrat » sera lu et enregistré en toutes les cours de France et » d'Angleterre. Sera ratifié par le roi de France, et » y aura à part un traité de ligue et de confédération » entre les deux couronnes. » Il y fut ajouté cette réserve : » Que la reine ne seroit point obligée de con- » sommer le mariage, qu'auparavant le duc et elle ne » se fussent réciproquement éclaircis et satisfaits sur » de certaines choses, et qu'il n'eussent donné avis de » tout au roi; pour quoi ils prenoient six semaines de » temps. »

Or, il y avoit de grandes difficultés pour l'accomplissement : l'aversion des Anglois contre les François, les intérêts des grands du pays, les menées secrètes des Espagnols, dont cette alliance sembloit être la ruine infaillible; outre cela, la malignité des puritains et la jalousie de Robert comte de Leicester, s'y opposoient. Les puritains haïssoient fort cette reine pource qu'elle réprimoit sagement leurs turbulentes saillies, et ne vouloient point qu'elle se mariât, afin que, mourant sans enfants, ils pussent troubler le royaume et introduire l'anarchie. Quant à Leicester, homme de peu de noblesse à ce qu'on lui reprochoit, et capable de tous crimes pour assouvir son ambition et sa paillardise, au reste adroit et rusé courtisan; il avoit tellement gagné l'esprit de la reine et toutes les personnes d'autour d'elle, qu'il se vantoit entre ses amis de l'avoir, comme un autre

Vulcain, enveloppée avec un tissu de chaînes déliées, par lequel il la tenoit enserrée dans une invisible prison. Ce grand crédit lui ayant donné la présomption de prétendre à l'épouser, il rompoit subtilement les poursuites des princes qui la demandoient. Ainsi quand Simiers y vint de la part de Monsieur, l'année précédente, il lui joua toutes les malices imaginables; et comme il vit que, malgré lui, cet habile courtisan avoit si bien gouverné la reine qu'elle se plaisoit à le voir auprès d'elle, il se voulut servir du poison et des embûches pour le faire périr, et tâcha de pratiquer Fervaques pour l'assassiner à Londres, sous prétexte d'une vieille querelle. Simiers s'en étant aperçu s'en plaignit à la reine et lui découvrit que Leicester étoit marié avec la veuve du comte d'Essex, dont elle se fâcha si fort, que sans l'intercession du comte de Sussex elle l'eût fait mettre dans la tour de Londres.[1] Cette disgrâce le désabusa un peu de ses vaines espérances, mais alluma davantage le désir de vengeance en son cœur : si bien qu'il continua toujours à nuire aux recherches de Monsieur, faisant semer parmi le peuple, par le moyen des puritains, que ce prince, étant catholique, se vouloit approprier l'Angleterre en vertu d'une donation du pape, et se défaire de la reine Elisabeth pour épouser ensuite la reine d'Ecosse; que si son frère venoit à mourir, il établiroit un vice-roi en Angleterre, chargeroit le pays de citadelles et de garnisons, et, pour l'asservir entièrement, prodigueroit les biens et le sang des Anglois dans des guerres étrangères. Sur ces rapports calomnieux il s'élève des rumeurs qui sentent (1580.)

[1] On voit que l'intrigue du beau roman de Kenilwohrt où le grand peintre écossais de caractères historiques fait figurer Elisabeth et sa cour, n'est pas une pure fiction.

1581. la sédition, et le conseil les fait encore plus grandes pour alarmer la reine; de sorte que quand il est question d'accomplir le mariage, elle demande que l'on conclue premièrement la ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre : le roi, au contraire, insiste que les noces se fassent auparavant. Ainsi elle trouva encore un délai pour cette année, et cependant, de peur d'offenser Monsieur, qui se fût vengé d'elle en acceptant la reine d'Ecosse ou une fille d'Espagne que les zélés catholiques lui offroient, elle l'assista assez libéralement de ses deniers et le recommanda aux Flamands aussi affectueusement que s'il eût déjà été son époux.

Les états des Pays-Bas déclarent Philippe II déchu de la souveraineté.

Or, les états considérant que selon les formes de la justice il n'avoit pas été en leur pouvoir de lui déférer la souveraineté des provinces, que premièrement ils ne fussent en pleine liberté, ils firent une assemblée générale à La Haye, où d'une résolution passée par toutes les voix, ils déclarèrent « que le roi Philippe en étoit déchu par son mauvais et tyrannique gouvernement; que les habitants du pays étoient absous du serment de fidélité à son égard, qu'ils leur défendoient de le plus reconnoître, ni de se servir de son nom, sceaux et cachets, mais de ceux des états, en attendant l'arrivée de monseigneur le duc d'Anjou » [1]; et ils envoyèrent derechef des députés à ce prince, pour le supplier de hâter son voyage.

[1] Ils publièrent à cette occasion ce manifeste remarquable : « Le peuple n'est pas fait pour le prince, mais le prince pour le » peuple. Un prince qui traite ses sujets en esclave est un tyran » que le peuple a droit de chasser lorsqu'il n'a pas d'autre moyen » pour conserver sa liberté. Ce droit est acquis surtout aux Pays-» Bas, dont le souverain est tenu de gouverner d'après des lois éta-» blies, sous peine d'être déchu du gouvernement. »

Le duc de Nevers s'avisa lors[1] de publier un manifeste composé par Jean Chandon mâconnois maître des requêtes, pour montrer qu'il avoit droit sur les duchés de Brabant et de Limbourg et sur la ville d'Anvers. Il exposoit ces raisons de la sorte : Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne fils du roi Jean, avoit épousé par la faveur du roi Charles-le-Sage son frère, Marguerite de Flandres, qui étoit fille de Louis III comte de Flandres, et d'une Marguerite de Brabant qui de sa tante Jeanne héritoit le Brabant, le Limbourg et la seigneurie d'Anvers. De leur mariage, Philippe et Marguerite avoient eu trois fils, Jean, Antoine et Philippe, entre lesquels ils avoient ainsi partagé leurs terres : Jean qui étoit l'aîné avoit eu toutes celles qui venoient tant du côté de Louis son aïeul que du côté de Philippe son père; et Antoine celles qui venoient de Jeanne sa grand'tante, à la charge que s'il mouroit sans enfants mâles, elles retourneroient à Philippe son frère puîné, par droit de fidéicommis. Il fut passé de cet arrangement un acte authentique, à Bruxelles l'an 1401, et ce traité fut depuis confirmé par les états généraux. De Jean étoient issus les ducs de Bourgogne, dont la succession avoit été portée dans la maison d'Autriche par Marie fille de Charles-le-Téméraire. Quant à Antoine, lui et deux fils qu'il avoit eus étant morts sans lignée masculine; son frère Philippe lui avoit succédé et avoit laissé deux fils, Charles et Jean, desquels, le premier étant mort sans enfants, toute la succession étoit dévolue à Jean et lui avoit été adjugée par arrêt du conseil du roi. Il est vrai que depuis ayant été pris en guerre par le duc Charles-le-Téméraire son cou-

1581.
Prétentions du duc de Nevers.

[1] Lors va mieux que alors quand le mot qui précède finit par une voyelle.

1581. sin, il avoit été forcé pour racheter sa liberté de renoncer à ce droit : mais auparavant il avoit fait une protestation au contraire, le 16 mars de l'an 1465, et le roi Louis XI l'avoit confirmée par lettres adressées au parlement. Ce Jean avoit laissé deux filles, Elisabeth et Charlotte, dont la première avoit épousé Jean de Clèves et la seconde Jean d'Albret sire d'Orval, entre lesquels et leurs enfants il y avoit eu de grandes querelles pour cette succession, qui avoient enfin été accommodées par un heureux mariage entre Charles de Clèves fils d'Angelbert et petit-fils d'Elisabeth et Marie fille de Charlotte, d'où étoit issu François père de Henriette femme du duc de Nevers, qui étant l'aînée de trois sœurs avoit par la mort de ses frères succédé à cette prétention : à laquelle n'avoit pu faire tort ni la prétendue renonciation de Jean, puisqu'elle avoit été forcée et qu'il avoit protesté à l'encontre en temps et lieu ; ni le traité de Madrid fait par François I, vu que ce roi n'avoit pu céder le bien d'autrui, ni la précaution de l'empereur Charle-Quint, qui avoit fait apporter à Malines toutes les pièces de ce procès qui étoient au parlement de Paris, vu que ce sage sénat, soigneux de conserver la justice, en avoit fait faire des copies dûment collationnées qui se gardoient encore dans ses archives. Du commencement, Monsieur s'offensa de ce manifeste, comme si le duc de Nevers eût voulu par là s'opposer à son élection : le duc en étant averti lui en fit humblement ses excuses, et l'assura qu'il n'avoit pensé à faire valoir son droit que pour le céder à Son Altesse ; mais Monsieur, croyant que c'étoit douter de la vérité du sien que d'y en vouloir joindre un autre, méprisa cette offre, et lui fit connoître que c'est une chose importune et hors de saison qu'un tiers qui est

foible se vienne fourrer entre deux grandes puissances 1581.
qui disputent une souveraineté.

Au bruit de son entreprise, qui avoit été publiée avantageusement par toute la France, le désir du butin et de l'honneur lui amena la plus brave noblesse et les plus hardis aventuriers. Le duc d'Elbœuf[1] y vint avec quatre cents gentilshommes, les plus lestes qu'on eût su voir; Saint-Luc avec cent cinquante maîtres, tous couverts de satin orangé, et un régiment de vieilles compagnies; Luines[2] gouverneur de Beaucaire, avec 2,000 hommes des Cévennes; Turenne y accourut en poste; Guy comte de Laval[3], Claude de Beauvilliers-Saint-Aignan, Jacques de Montgommery[4], Gilbert fils du vicomte de Ventadour[5], George de Villequier-la-Guerche[6], Drou, Mauvissière[7] et quantité d'autres

Armée de Monsieur.

1 Cousin du duc de Guise, comme on a vu.

2 Honoré d'Albert, « capitaine de grand crédit parmi les gens de guerre, dit l'auteur dans son Abrégé, amena 1,200 bons hommes du Languedoc. » C'est le père du favori de Louis XIII.

3 Fils aîné de D'Andelot le frère de Coligny. On l'à vu au combat de Dormans. Il en sera parlé davantage.

4 Fils aîné du meurtrier involontaire de Henri II. On l'a vu figurer peu honorablement ainsi que son frère. t. I, p. 546.

5 Dont le père a tenu une conduite si honorable. t. I, p. 209, 217.

6 Parent du vil entremetteur des plaisirs du roi.

7 Sans doute Michel de Castelnau, habile négociateur et célèbre auteur des Mémoires si heureusement enrichis par Le Laboureur. Il mourut en 1592.

Il faut ajouter à cette liste l'illustre Maximilien de Béthune marquis de Rosny depuis duc de Sully. Par sa famille originaire de la ville de Béthune en Artois, il pouvait prétendre à de grands biens dans les Pays-Bas; aussi quand il prit congé du Béarnais son ami, le monarque lui dit : « Quoi donc! c'est à ce coup que nous vous allons perdre du tout, car vous deviendrez Flamand et vous ferez

1581. seigneurs voulurent avoir l'honneur de suivre, et plusieurs compagnies d'ordonnance du roi s'y joignirent de leur bon gré. Ainsi au commencement du mois d'août, son armée se trouva composée de quatre mille chevaux françois et de dix mille hommes de pied, en bonne disposition d'aller secourir Cambray. Fervaques[1] y faisoit la charge de lieutenant général, sous lequel il y avoit quatre maréchaux de camp, savoir : Bellegarde, Bellefont, La Trappe et Sorraine (quoique d'ordinaire il n'y eût accoutumé d'en avoir qu'un dans les armées.) Claude de La Châtre[2] commandoit la cavalerie, et Antoine de Silly-Rochepot, l'infanterie.

(1580.) Hostilités avant l'arrivée de Monsieur.

Voici le gros de ce qui s'étoit fait aux Pays-Bas depuis que Monsieur en étoit parti.[3] Le défaut d'ordre et de deniers, causé par la mésintelligence des provinces et des villes qui se renvoyoient la charge les unes aux autres, leur fit perdre plusieurs belles occasions qu'ils avoient de chasser les Espagnols. — Cependant George de Lalain-Rennenberg gouverneur de Frise quitta leur parti, et n'ayant pu leur emporter cette province pource qu'on

papiste. Sire, répondit-il, je n'ai point encore pensé à vous quitter pour cela, et beaucoup moins à quitter Dieu et son service...voire vous promets que si vous avez la guerre sur les bras, je quitterai Monsieur et la Flandre pour venir vous servir. Or bien, reprit le roi, je ne vous tiens plus pour perdu, mais pour être à moi autant que je me le suis promis. » (*Sully*, *OEconomies royales* : c'est le titre des Mémoires qu'a laissés l'ami de Henri IV.)

[1] Gentilhomme peu estimable dont il a été parlé, t. I, p. 117 et s. 201 et s. 224, 227, et ci-devant p. 31.

[2] Que l'on a vu commander au siége de La Charité fait par le même prince. V. t. I, p. 340.

[3] Ce prince en partit vers la fin de l'année 1578. L'auteur a rapporté, t. I, p. 441-447, ce qui s'y passa en 1579, de sorte qu'il reprend ici la narration en racontant les événemens de 1580.

se défioit de lui, se rendit maître de Groningue, laquelle ils ne purent recouvrer : car Bertel Entens un de leurs chefs, qui l'investit sur le champ, fut tué devant, et le comte de Hohenlo y étant allé aussi de leur part, fut forcé à lever le siége par Martin Skenk l'un des capitaines du duc de Parme. Presque au même temps ils perdirent aussi à la fin de février la ville de Courtray sur la rivière du Lys ; elle fut livrée aux Espagnols par le gouverneur nommé Pottelberg, qui sous ombre de faire entrer des compagnies de renfort y appela des ennemis. — En revanche, La Noue ayant reçu quelques troupes par Dunkerque surprit Ninove où étoit le comte d'Egmont avec son frère et sa femme : il usa envers elle de la courtoisie qu'un gentilhomme doit aux dames, la renvoyant avec tout son équipage, et retint seulement le mari. Le colonel Norrits anglois leur sauva aussi la ville de Malines, qui, durant l'absence de sa garnison, s'étoit révoltée par les factions d'un provincial des Carmes nommé Pierre Loup. Il y accourut avec Olivier du Temple et Charles de Lievin-Famars capitaines du pays, avant que les soulevés eussent eu loisir de mander les Espagnols ; mais la discorde qui s'engendra parmi ces chefs donna tant de licence aux soldats, qu'ils demeurèrent un mois entier dans la ville à la piller jusqu'aux marbres et aux barreaux de fer. (1580.)

Ce retardement fut cause en partie de la défaite de La Noue devant Ingelmunster ; ce qui advint de la sorte : Etant parti de devant cette place avec une partie de ses troupes, dont il laissoit l'autre au siége pour quelque entreprise sur Lille, il eut avis que Philippe de Melun vicomte de Gand, qu'on appeloit le marquis de Richebourg, venoit à sa rencontre avec deux ou trois mille hommes :

(1580.) ainsi il rebroussa vers Ingelmunster; et parce qu'il avoit passé le Lys, il fallut qu'il prît un long tour pour descendre plus bas là où la Madère tombe dans ce fleuve: de sorte que ne pouvant pas emmener en son camp son infanterie trop harrassée d'une longue traite, il la laissa dans un village à deux lieues de là, et vint seulement avec sa cavalerie. Richebourg, sachant bien qu'il étoit impossible que l'infanterie arrivât à Ingelmunster aussitôt que La Noue, passa le Lys à Courtray, qui est le plus court chemin, et vint attaquer ce général dans son camp le soir même; il força d'abord la garde du pont bâti sur la Madère, puis mit toutes ses troupes en fuite, hormis quelques compagnies de François, qui n'étoient que dix ou douze hommes, le reste étant demeuré au village dont nous avons parlé. Avec ce petit nombre La Noue se retira au canon, lieu d'honneur où un général doit rendre le dernier combat; et là, après toutes les preuves de courage que pouvoit donner un si vaillant homme, il aima mieux se laisser prendre que d'abandonner le champ de bataille. On attribua la faute de ce mauvais succès à son lieutenant, nommé Marquet, lequel ayant reçu de lui ordre très exprès de rompre ce pont, s'étoit contenté d'y faire une méchante barricade; et l'on blama fort l'inhumanité de Richebourg, qui étant parent de La Noue et même l'ayant autrefois sollicité de venir servir les états, se laissa tellement emporter à la jalousie qu'il avoit de la réputation de ce grand homme, qu'il tua de sang froid presque tous ceux qu'il prit avec lui; puis encore, afin d'étouffer sa gloire par une longue captivité, l'envoya au duc de Parme. La constance de ce brave seigneur ne parut pas moins dans son malheur que sa vaillance et sa sagesse avoient toujours paru dans le

commandement. On lui demandoit pour sa délivrance qu'il s'obligeât à ne porter jamais les armes contre la maison d'Autriche ni contre les princes de la maison de Lorraine : cette condition lui semblant offenser son devoir envers sa patrie et son roi en restreignant son obéissance, il la refusa généreusement, et ne voulut point d'une liberté achetée aux dépens de son honneur ; si bien qu'il demeura prisonnier cinq ans durant, sans que l'intercession de plusieurs princes, ni l'estime de sa vertu qui avoit charmé Parme, le pussent tirer de ses mains, pour de très grandes rançons, ni par échange du comte d'Egmont et d'autres prisonniers. A la fin, comme il sut que de deux prisonniers du parti d'Espagne que les états lui avoient donnés pour sûreté, savoir Jean de Noircarmes baron de Selles et le comte d'Egmont, le premier étoit mort et le second fort malade, et que son fils Téligny [1] étoit tombé en même malheur que lui, il se résolut à subir les rigoureuses lois qu'on lui vouloit imposer, savoir : qu'il paieroit, 100,000 écus d'or en cas qu'il y contrevînt, dont le roi de Navarre se constitueroit répondant et y obligeroit ses terres des Pays-Bas, comme aussi le duc de Lorraine auquel il bailleroit des contre-pleiges, et de plus un prince d'Allemagne. Que si ces cautions lui manquoient, il promettoit sur sa foi et son honneur qu'il se rendroit entre les mains du duc de Lorraine, et cependant il laisseroit son fils en gage aux Pays-Bas. [2] (1580.)

[1] Odet de La Noue. Sa captivité dura six ans.

[2] La captivité de La Noue fut bien rude : Philippe II poussa la barbarie jusqu'à lui promettre la liberté s'il vouloit se laisser crever les yeux pour être désormais hors d'état de servir contre l'Espagne. Peu de temps après qu'il eut été pris, « passèrent par Paris, rapporte L'Estoile, quelques couriers espagnols, auxquels

(1580.) Hormis la perte de ce capitaine, qui ne fut pas petite, celle que firent les états en cette occasion ne fut pas bien grande : la plupart de ses troupes se sauvèrent et se rallièrent avec les autres, qui escaladèrent Diest, Sicken, Archost, Condé et quelques moindres places : mais aussi ils perdirent Nivelle et Bouchain.

Il seroit superflu de raconter en détail toutes les actions et entreprises de part et d'autre, comme le comte de Hohenlo et Rennenberg s'escrimoient en Frise, comme Norrits défit les gens de ce dernier, et semblables choses. Le siége de Steenwick en Over-Yssel par Rennenberg est mémorable, non pour la fortification ni pour sa garnison, qui étoient très foibles, mais pour la conduite et pour la résolution du capitaine Corneput, qui la défendit depuis la mi-octobre de l'année précédente, dans une extrême nécessité de vivres, et n'ayant pas moins de peine à retenir les bourgeois qu'à repousser les ennemis, jusqu'à la fin de février qu'il fut secouru par Norrits.

Strozzi dit : que si le roy d'Espagne ou les siens faisoient à La Noue autre traitement que ne méritoit un brave gentilhomme et vray prisonnier de guerre, il écorcheroit autant d'Espagnols qu'il en tomberoit entre ses mains. » L'estimable parent de Catherine de Médicis se rappelait sans doute qu'après que La Noue eut été fait prisonnier à la bataille de Montcontour, Coligny fit proposer à la cour de l'échanger contre Strozzi, mais que La Noue apprenant que Strozzi étoit dangereusement malade à La Rochelle, voulut attendre sa convalescence, *aimant mieux*, écrivait-il a ses amis qui le pressaient de revenir, *demeurer en prison que de hasarder la vie d'un brave cavalier.* C'est pendant sa longue captivité aux Pays-Bas que La Noue composa ses *Discours politiques et militaires* si connus et si estimés. Le dernier renferme l'histoire des trois premières guerres civiles de religion, et l'auteur y rend pleine justice à ses adversaires.

(1580.)

Cependant la duchesse mère du duc de Parme vint aux Pays-Bas par ordre du Roi Philippe, qui sachant que le désespoir les poussoit à se jeter sous la domination françoise, crut que cette princesse les ayant autrefois si sagement gouvernés et calmé toutes les factions, étoit seule capable d'empêcher cette rebellion. Mais à peine y eut-elle été quelques mois, que son fils devenu jaloux de son autorité, ne la put souffrir; si bien qu'elle s'en retourna avec peu de satisfaction.

Philippe proscrit le prince d'Orange

Ce fut alors que les états résolurent de déférer la souveraineté à Monsieur, à cause de quoi le roi d'Espagne, lançant les dernières foudres de son courroux sur la tête du prince d'Orange, qu'il croyoit le principal auteur de cette négociation et de tous les troubles des Pays-Bas, fit publier au mois de juin des lettres de proscription contre lui; par lesquelles, après de grandes et sanglantes injures, plus dignes de la passion d'une femme impuissante que de la redoutable colère d'un puissant monarque, il confisquoit ses biens, livroit sa tête à quiconque le pourroit prendre ou tuer, et promettoit abolition de tout crime, anoblissement et vingt-cinq mille écus en argent ou en terres, au meurtrier et à ses héritiers. Le prince d'Orange y répondit par une longue et véhémente apologie, où il ne se contentoit pas de se justifier, mais le chargeoit aussi de beaucoup de crimes : lui reprochant la mort de sa femme Isabelle fille de France et celle de son propre fils, son mariage incestueux avec la fille de sa sœur, un autre mariage clandestin avec Isabelle Osorio, et son concubinage avec la belle Euphrasie, qu'il avoit mariée grosse à N. de Lève prince d'Ascoli.

et prend Breda.

La première vengeance qu'en suite de cela tirèrent les Espagnols, ce fut sur la ville de Breda, l'ancienne

1581. demeure et l'une des plus belles pièces des prince de Nassaw, qui fut surprise par Charles de Barlaimont-Hautepenne l'un des seigneurs mécontents. La peste en fut très sensible au prince d'Orange, et bien incommode aux états, qui d'ailleurs se trouvoient en de grandes peines de tous côtés : car leurs principales villes, comme Bruxelles et Anvers, étoient en combustion pour le fait de la religion; leurs armées sans chefs, leurs soldats sans paiement, et leurs commandements sans autorité. Ainsi le duc de Parme se promettoit, quoiqu'il manquât d'argent et de plusieurs choses pour faire puissanmment la guerre, qu'il dompteroit bientôt ces provinces par leur propre division, pourvu qu'il pût empêcher les François d'y entrer.

Embarras des états.

Parme bloque Cambray :

Il falloit pour cet effet se rendre maître de toutes les provinces qui confinoient à la France. Déjà il avoit le Luxembourg, l'Artois, le Hainaut et la ville de Gravelines; il ne lui restoit plus qu'à prendre le Cambrésis : c'est pourquoi il avoit bloqué Cambray par des forts qu'il avoit bâtis tout à l'entour, à Marconin, Crève-cœur, et Vauxelles, et lui tenoit, pour ainsi dire, la corde au cou. Les François, du commencement, y faisoient entrer quelques convois avec beaucoup de difficulté, mais à la fin il ferma si bien les avenues, qu'ils étoient battus toutes les fois qu'ils l'entreprenoient. Ainsi le pain y eut bientôt manqué tout-à-fait, et il y avoit déjà une si grand disette de viande et de sel dans la ville; que l'on y mangeoit les chevaux, les chats et les rats, et que l'on y vendoit une vache deux cents francs; une brebis cinquante, un œuf quarante sous, et l'once de sel huit sous.

mais Monsieur va au secours;

Comme il n'y avoit donc rien de plus pressant ni pour le salut des états, ni pour l'honneur de Monsieur, au-

quel Insy avoit donné cette ville, que de la délivrer au plus tôt de cette extrémité, ce prince s'avança le 15 d'août avec toute son armée et parut sur le soir à la vue des ennemis. La nuit, le vicomte de Turenne et La Voute, s'étant hasardés assez témérairement par une ardeur de jeunesse à entrer dans la ville, pour y porter les nouvelles du secours, tombèrent dans le milieu des ennemis et furent faits prisonniers par la faute de leurs guides qui s'écartèrent : La Voute trouva moyen d'échapper, mais Turenne étant plus soigneusement gardé, ne fut délivré qu'avec beaucoup de peine, par l'intercession de la reine mère qui étoit sa parente, en payant cinquante mille écus de rançon, et après avoir demeuré prisonnier un an, qu'il employa utilement à la lecture des bons livres et à l'étude de l'art militaire et de la politique. A l'arrivée de Monsieur, le duc de Parme rassembla toutes ses troupes et demeura six heures en bataille pour le recevoir; puis voyant qu'il venoit à lui tout au contraire de ce qu'il s'étoit imaginé, il abandonna tous les forts et se retira à Valenciennes. La ville étant ainsi délivrée, Monsieur y fit entrer un grand convoi dès ce jour-là, et le lendemain il y entra lui-même, armé de toutes pièces, parmi les fanfares des trompettes et les acclamations du peuple, qui le reçut comme chef souverain du château et protecteur de la liberté du pays de Cambrésis : ensuite il prêta le serment sur l'autel de Notre-Dame puis à la maison de ville, jurant qu'il la gouverneroit selon ses anciennes coutumes et libertés. Après qu'il eut pris possession de la seigneurie de Cambray, il marcha vers Arleux et l'Ecluse, dont il chassa les ennemis, et mit le siége devant Cateau en Cambrésis résidence ordinaire de l'évêque de Cambray. Il le battit si rudement, qu'au bout de treize

1581.

et prend aussi Cateau-Cambrésis.

1581. jours il le força de capituler à discrétion; mais il en usa avec beaucoup de douceur, pour donner d'abord de bonnes impressions de sa clémence. Charles de Beaune vicomte de Tours y fut tué en un assaut, et Jean de Montluc-Balagny, à qui Monsieur avoit donné le gouvernement du château de Cambray, blessé à la cuisse.

De si heureux commencements n'eurent point la suite que l'on en espéroit: les états croyoient que Monsieur étant venu si avant, passeroit en Flandre et se viendroit joindre à leurs troupes qu'ils avoient envoyées au devant de lui. Mais l'ardeur des volontaires qui l'avoient suivi s'étoit déjà refroidie, et comme son armée étoit composée de pièces indépendantes, il y eut bientôt autant de querelles que de capitaines. Voyant donc trop de péril à s'engager plus avant et trop de honte à s'en retourner en France, il fut conseillé de faire un voyage en Angleterre, tant afin de se mettre en devoir d'accomplir ses promesses pour le mariage que pour tirer quelque assistance d'Elisabeth, et faire croire au retour de là qu'il n'entroit dans les Pays-Bas qu'avec les bonnes grâces et le secours d'une si puissante princesse. Cependant plus de la moitié de son armée s'étant écoulée, le reste de ses troupes passa en Flandre par Calais, et joignit celle des états, qui avoit brûlé les châteaux de Warcoing, Lanoy et Avelghem et s'étoit avancée jusqu'à Dunkerque pour venir au devant de lui.

Parme prend Tournay. Le duc de Parme les suivit quelques jours pour empêcher cette jonction; mais étant bien averti de la foiblesse des François et que Monsieur avoit tourné autre part, il alla assiéger Tournay, sur l'avis qu'il eut que le prince d'Espinoy [1] frère aîné de Richebourg et de Montigny en étoit

[1] OuEpinoi, bourg à 3 lieues S. de Lille. Le seigneur dont il est ici parlé s'appelait Pierre de Melun et son héroïque épouse Philippe Chrétienne de Lalain.

sorti. La princesse sa femme qui étoit dedans avec son lieutenant nommé d'Estreiles, soutint courageusement le siége deux mois durant, donnant les ordres en capitaine et combattant en soldat si bien qu'elle y fut blessée au bras : les femmes à son exemple alloient à la garde et aux assauts, non seulement pour rafraîchir les soldats mais aussi pour les soutenir ; et Montigny trouva deux jeunes filles qu'une mine avoit enfouies dans la terre jusqu'à la ceinture, lesquelles il fit déterrer et les renvoya dans la ville. fort effrayées mais sans aucun mal. Les soldats, qui étoient en petit nombre la plupart occupés à garder le château, comme aussi les bourgeois de la nouvelle religion, ne manquoient ni de résolution ni de fidélité ; mais les catholiques, qui faisoient la plus grande partie, étoient peu affectionnés, et d'ailleurs incités à se mutiner par je ne sais quel cordelier qu'avoit gagné le duc de Parme. Monsieur leur écrivit d'Angleterre pour les exhorter à se bien défendre, leur promettant un prompt et puissant secours ; les états les assuroient aussi de la même chose, et le prince d'Orange et d'Espinoy tâchèrent plusieurs fois d'y faire entrer quelque cavalerie, avec peu de succès néanmoins parce que le duc étoit plus fort qu'eux : de sorte qu'il leur fallut attendre que ce qui étoit resté de l'armée de Monsieur fût venu par Calais, pour faire un plus grand effort. Or, comme ils se disposoient à cette entreprise, les menées de ce moine, et le malentendu d'un capitaine écossois qui, étant entré dans la ville avec trente cavaliers et ne sachant pas le secret, rapporta que l'armée des états ne s'avançoit point, découragèrent tellement les assiégés qu'ils se rendirent. La princesse sortit avec ses bagues et joyaux, montrant dans son adversité une constance héroïque qui bravoit le vainqueur ; le lieutenant avec tout son équipage, 1581.

1581. et les soldats avec leurs armes et ce qu'ils purent emporter sur leur dos; mais les bourgeois furent condamnés à payer 200,000 fr. pour racheter le pillage : châtiment qu'ils s'embloient bien mériter pour peine de s'être rendus avec trop de précipitation; car ils n'étoient point si pressés qu'ils ne pussent attendre le secours, et quand il n'en fût point venu, les maladies, la disette des vivres et l'incommodité des pluies continuelles eussent bientôt chassé les ennemis.

Monsieur en Angleterre.

Le même jour que le siége fut mis devant Tournay, Monsieur arriva en Angleterre, et l'archiduc Mathias, qui dès l'an passé s'étoit demis de son gouvernement, prit congé des états pour retourner en Allemagne, soupçonné d'eux à cause qu'il étoit de la maison d'Autriche, et mal satisfait quant à lui de s'être vu jouer, quoique les états lui promissent de lui faire tenir tous les ans 50,000 florins de pension.

Monsieur descendit en Angleterre avec la suite et l'équipage d'un prince qui croit aller aux noces, et trouva d'abord le plus favorable accueil qu'il pût espérer. Il n'y eut point de témoignages d'honneur et d'amitié que la reine ne lui fît paroître; et comme il avoit l'esprit admirable et l'entretien aussi beau que prince de son temps (quand il se mettoit dans sa bonne humeur et qu'il n'étoit point offusqué de ses mélancolies), il charma le cœur d'Elisabeth et y fit naître de l'amour; si bien que la force de cette passion [1] lui tira un jour un anneau du doigt, qu'elle lui donna sous les conditions dont ils demeurèrent d'accord.

Cela étant pris par les assistants pour une assurance infaillible du mariage, les François, les Flamands et les

[1] Camdenus. (*Note de l'auteur.*)

Anglois furent agités de bien divers mouvements : les premiers en eurent une joie indicible, et St-Aldegonde l'ayant écrit en Flandre, la ville d'Anvers en fit des réjouissances publiques; mais presque tous les Anglois en conçurent, les uns de l'étonnement, les autres de la crainte et de la tristesse. Leicester, qui avoit conspiré d'empêcher ce mariage, étant fort bien dans l'esprit des dames, troubla aussitôt toute la maison de la reine : ses femmes se mirent en pleurs et en cris, comme si l'on eût mené leur maîtresse à la mort, et l'ayant empêchée de dormir par leurs lamentations toute la nuit, lui donnèrent tant d'appréhension qu'elle se résolut à révoquer sa parole. Le lendemain elle alla donc trouver Monsieur, et après je ne sais qu'elles frivoles excuses, elle lui redemanda son anneau : Monsieur, déjà averti de ce changement, le tira de son doigt et le jeta là de dépit, maudissant la légèreté des femmes et l'inconstance des insulaires; puis l'ayant repris et baisé, il le lui rendit, et se retira aussitôt dans son cabinet agité de mille diverses pensées.

1581.

Elle, d'autre côté, ne sachant à quoi se résoudre, avoit l'esprit troublé et le cœur serré de grandes angoisses : car se représentant devant les yeux tous les inconvénients qu'il y avoit de faire ou de rompre ce mariage, elle voyoit, d'un côté, le danger de perdre la vie, les sages-femmes lui ayant dit qu'elle ne pouvoit enfanter sans opération du chirurgien; celui de perdre sa religion ou tout au moins la tranquillité de son esprit et le repos de ses peuples : de l'autre, les conspirations du roi d'Espagne, contre lequel elle avoit besoin de se fortifier d'une alliance très puissante; le blâme de légèreté et de manque de parole parmi les peuples étrangers, et le ressentiment d'un prince vindicatif et justement irrité, que cet affront

1581. pourroit blesser jusqu'à tel point qu'il s'allieroit avec ses ennemis pour se venger. Dans ces inquiétudes elle n'avoit personne qui la put déterminer : car Sussex et Cécil lui conseilloient de s'allier avec les François; toute la brigue de Leicester, beaucoup plus forte, s'y opposoit; et cependant ses sujets, pour l'amour desquels plutôt que pour sa propre considération elle étoit si diversement combattue, lui causoient de grandes fâcheries, tant il est mal aisé de satisfaire aux désirs d'un peuple qui est brouillé par la diversité des religions.

Les puritains[1] crioient insolemment contre ce mariage; ils mirent au jour un certain livre intitulé *Le gouffre qui doit engloutir l'Angleterre par le moyen du mariage avec la France;* pièce qui taxoit obliquement la reine, blâmoit ceux qui favorisoient ce dessein, mais déchiroit outrageusement Monsieur et la nation françoise, et condamnoit cette alliance comme profane, ruineuse à l'église et à l'état : ce qui l'irrita si fort contre les puritains qu'elle en fit punir quelques uns. — D'autre part, plusieurs catholiques ne la reconnaissoient point en leur ame pour leur souveraine, d'autant que le pape Pie V l'avoit excommuniée l'an 1570, et les avoit par sa bulle liés du même anathème s'ils lui obéissoient; ce qui avoit formé contre elle plusieurs conspirations, dont les marques étoient des grains bénits et des *agnus Dei*, lesquelles ayant été reconnues, tous les prêtres furent bannis du royaume, l'an 1572. Or, s'étant retirés en Flandre, ils dressèrent à Douay, avec l'aide du pape, un certain collége où ils élevoient de jeunes prêtres, lesquels ils envoyoient ensuite en Angleterre, pour y entretenir et cultiver la

[1] On appelait ainsi en Angleterre les rigides presbytériens ou protestans qui ne reconnaissoient pas l'autorité épiscopale. L'auteur en a déjà parlé, p. 30.

religion catholique. Et ce collége, qu'ils nommoient séminaire, ayant été banni en 1575 des Pays-Bas, par Requesens, pour obliger la reine Elisabeth à ne point secourir les Flamands révoltés, la plupart des écoliers s'en allèrent à Reims, où les Guises en avoient aussi établi un, tant en faveur de la reine d'Ecosse que pour faire toujours paroître leur piété catholique. Le dessein étoit bien louable de soi, et plusieurs s'en acquittoient fort vertueusement, n'ayant d'autre affection que pour leur religion et pour leur patrie; mais l'ambition, qui gâte les choses les plus saintes, en corrompit plusieurs pour exciter des séditions et tramer des menées dans l'Angleterre : à raison de quoi la reine avoit commandé aux parents, sous de griéves peines, de retirer leurs enfants de ces écoles. Jusques-là elle avoit permis sans beaucoup de contrainte aux catholiques de célébrer le service divin : car aimant tous ses sujets comme ses enfants, elle avoit peine à leur faire mal ni à en croire d'eux; si bien qu'encore qu'elle fût très zélée pour sa religion, néanmoins elle n'avoit fait mourir que deux ou trois prêtres en sept ans. Mais comme les protestants surent que ces séminaires en envoyoient chaque jour des bandes dans le royaume, et que parmi eux il y avoit aussi des moines, spécialement des jésuites, qu'ils appréhendoient plus que tous les autres, ils lui firent entendre que ces gens étoient émissaires du pape et du roi d'Espagne, et que suivant les instructions de ceux qui les envoyoient ils ne tendoient qu'à alarmer les consciences et soulever les sujets contre leur prince; enfin ils l'importunèrent si fort sur ce sujet, que, contre son naturel, elle abandonna à ses juges Edmond Campian jésuite, estimé docte et homme de bien, et trois autres prêtres, qui furent condamnés à

1581.

1581. mort et exécutés selon les formes du pays; ensuite de quoi il y en eut encore quelques autres traités de même. Mais depuis elle se plaignit souvent d'avoir été portée à cette rigueur, pour empêcher qu'on ne la fit périr elle et son état sous prétexte de religion, et reconnut que la plupart de ces prêtres ne venoient pas en Angleterre pour troubler leur patrie, mais qu'il y avoit des supérieurs qui abusoient de la simplicité de leur zèle à d'autres fins qu'à prêcher la vérité. Au reste, pour prévenir les inconvénients qui lui en pouvoient arriver, elle fit de très sévères édits contre ceux qui recevroient ou assisteroient en quelque sorte que ce fut les prêtres de ces séminaires et les jésuites, et envoya des espions à Reims et à Rome, qui, se mêlant dans ces compagnies, en reconnoissoient les visages et les secrets; et ce fut un de ceux-là qui découvrit Campian et ses compagnons. L'histoire ecclésiastique et celle d'Angleterre vous en diront plus de particularités; il me suffit d'avoir touché ces choses autant qu'elles étoient nécessaires à mon sujet.

1582. La reine étant dans ces peines, et Monsieur peu content qu'en sa présence on fît mourir des prêtres catholiques, il ne fut point parlé plus avant du mariage: néanmoins l'un et l'autre étant bien aises pour leur intérêt qu'il en demeurât quelque croyance parmi les étrangers, la cour passa deux mois en festins, tournois et autres magnifiques divertissements, qui paroissoient au loin comme des réjouissances de leurs noces. Enfin, le prince d'Orange et les états pressent le prince françois par plusieurs dépêches de venir aux Pays-Bas, où tout s'en alloit en désordre, il prit congé de la reine: elle le conduisit jusqu'à Cantorbéry, et voulut que Leicester, Howard son amiral et cent seigneurs ou

gentilshommes de marque l'accompagnassent jusqu'en Flandre, avec ordre d'assurer ces provinces que le traitement et l'honneur qu'elles lui feroient, elle les tiendroit faits à elle-même. 1582.

Avec cette compagnie et deux fois autant de gentilshommes françois, il s'embarqua à Douvres le dixième de février, sur les vaisseaux de la reine, et dans deux jours il arriva à Flessingue, où les princes d'Orange et d'Espinoy et les autres seigneurs lui embrassèrent le genou : le lendemain il passa à Middelbourg, où on lui fit une somptueuse réception ; de là, montant sur des vaisseaux qu'on lui avoit préparés, il fut porté à Anvers par-dessus l'Escaut[1].

Monsieur installe le duc de Brabant, le 19 février.

Toute la bourgeoisie l'attendoit en armes sur les quais et sur le rivage, étant au nombre de 20,000 hommes, richement vêtus et armés, qui le reçurent avec une longue salve de coups d'arquebuse et de coups de canon. Après, elle le conduisit, accompagné de sa noblesse, sur un échafaud dressé au dehors des murailles du château, où il s'assit sur une chaise dorée. Là, après avoir entendu la harangue des états de Brabant, et juré d'entretenir les articles de la joyeuse entrée qui lui furent lus en flamand et expliqués en françois, et de les gouverner non pas selon sa volonté mais selon la justice et leurs priviléges, le manteau et le chapeau ducal furent apportés, tous deux de velours rouge cramoisi fourré d'hermine à grand rebras[2]. Le prince d'Orange les lui mit avec les cérémonies accoutumées, auxquelles il ajouta ces mots de son estoc[3] en lui agraffant le

[1] C'est-à-dire en naviguant sur l'Escaut.

[2] Se disait du rebord ou repli d'un habit.

[3] De son invention, venant de lui. On disait dans le style familier *dites-vous cela de votre estoc ?* pour dire : dites-vous cela de vous-même? *cela ne vient pas de son estoc* : cela ne vient pas de lui.

1582. manteau : « Monsieur, serrez bien le bouton, afin que ce manteau vous demeure. [1] » Cela fait, les états lui rendirent [2] pareillement le serment de fidélité, le chancelier proférant les mots et les assistants les redisant après lui les mains levées au ciel. Après cela il fut inauguré marquis du Saint-Empire, en cette sorte : Les magistrats de la ville lui ayant fait une harangue par la bouche de leur pensionnaire, [3] il prêta le serment entre les mains du consul, lequel lui mit en main une clef d'or, et le prince la lui rendit aussitôt, lui commandant de la bien garder de sa part. Ces solennités furent suivies des cris des hérauts, qui firent éclater : *Vive le duc de Brabant!* et ces cris accompagnés d'une largesse de pièces d'or et d'argent qui d'un côté portoient l'image du duc et de l'autre un soleil avec ces mots: *Fovet et discutit.* [4] Puis, à nuit fermée, il fit son entrée dans la ville, monté sur un coursier blanc, la noblesse françoise et angloise, les ordres du pays et les corps de la ville l'accompagnant chacun en son rang. Il faisoit beau voir, à la lumière d'un million de flambeaux allumés sur les tours et aux fenêtres, quantité d'arcs triomphaux et de théâtres avec des représéntations tout du long des rues; un char de triomphe qui vint au devant de lui, où

1 Le prince français eut assez de présence d'esprit pour répondre : « Laissez-moi faire, je l'attacherai si bien moi-même qu'il ne m'échappera pas. »

2 Lui firent ou prêtèrent serait plus propre ; mais le mot qu'a mis l'auteur est peut-être plus heureux parce que ce serment était un devoir.

3 On appelait ainsi en Hollande un magistrat principalement chargé des affaires de la république, parce qu'il recevait des émolumens des citoyens.

4 Il élève et renverse.

étoit une fille de rare beauté qui représentoit Anvers; trois cents prisonniers tous attachés à une corde, qui le suivoient demandant grâce, qui leur fut accordée; et plusieurs autres spectacles plus agréables qu'utiles à raconter.[1] 1582.

Etant ainsi installé dans sa souveraineté, il se mit à disposer des affaires, et commença par celles de la religion. Le prince d'Orange lui ayant présenté les députés des protestants, il les reçut favorablement et les prit sous sa protection. Au même temps il retablit l'exercice de la religion catholique, qui avoit été suspendu, faisant ouvrir l'église de S.t Michel pour tous ceux qui en voudroient faire profession, pourvu qu'ils eussent résidé dans Anvers depuis trois ans et qu'ils abjurassent le roi d'Espagne[2] et fissent serment de fidélité à S. A. Ce que plusieurs refusèrent avec beaucoup d'opiniâtreté, aimant mieux se priver de la communion des choses divines et payer même de grosses amendes, que de renoncer entièrement celui qu'ils tenoient pour leur naturel seigneur.

Le prince d'Orange assassiné par Jaureguy.

Tandis qu'il mettoit ordre à assurer sa domination, arriva un malheureux coup qui pensa la ruiner avec sa vie. Le dix-huitième de mars, comme il s'apprêtoit à célébrer la fête de sa naissance, qui étoit ce jour-là, un assassin ayant attendu le prince d'Orange dans sa propre maison, au sortir de table, où il avoit dîné avec quelques seigneurs et gentilshommes françois, lui tire un

[1] La position avantageuse du port d'Anvers donna à cette ville plus d'importance que n'en avait Bruxelles résidence des gouverneurs des Pays-Bas. Elle comptait en 1560 avant le soulèvement contre l'Espagne jusqu'à 200,000 habitans.

[2] Abjurer ne s'emploie guère en parlant des personnes, cependant on dit *abjurer Aristote* pour : abjurer la doctrine d'Aristote.

(1582.) coup de pistolet dans la tête. Le prince se sentant frappé crie qu'on pardonne à celui qui a fait le coup; mais déjà ceux qui étoient auprès de lui l'avoient mis en pièces. Incontinent le bruit de cet attentat s'étant répandu par la ville, les bourgeois courent aux armes de tous côtés et tendent les chaines: puis, comme ils ont mis ordre à leur sûreté, ils se vont imaginer que cet assassinat venoit de la part de leur nouveau duc, et qu'il vouloit affermir sa domination par un massacre général; fondant leur soupçon sur ce que quelques François avoient dîné avec le prince d'Orange, et qu'ils avoient sur-le-champ tué l'assassin, comme s'ils l'eussent fait exprès de peur qu'il ne découvrît qui l'y avoit poussé. Voilà donc toute la ville en rumeur, et bientôt après en fureur contre les François: les plus mutins crient qu'il faut tuer ces massacreurs de Paris, et se veulent jeter sur eux; si bien que Monsieur averti de ce danger, quitte les tournois et se coule tout doucement dans la maison du prince d'Orange. Mais la prudence du jeune Maurice, [1] déjà plus avisé que son âge ne le portoit, nous justifia de ce soupçon: car ayant fouillé dans les habits du meurtrier, il y trouva quelques papiers écrits en langue espagnole, puis aussitôt il le fit exposer sur un échafaud dans la place publique, où il fut reconnu par plusieurs pour un nommé Jean Jaureguy serviteur d'un banquier. C'étoit Gaspard Anatro, natif de Vittoria en Navarre mais habitué dans Anvers et naguère fort riche, qui ayant été persuadé pour rétablir ses affaires de tuer le prince d'Orange, comme l'on disoit qu'il avoit déjà empoisonné don Juan d'Autriche, avoit chargé ce

[1] Fils aîné du prince d'Orange.

jeune homme de faire le coup, lui faisant accroire, par 1582.
l'organe d'un jacobin son confesseur, qu'il deviendroit invisible par le moyen de certaines oraisons mystérieuses, qui furent trouvées dans sa poche. On alla sur-le-champ dans la maison d'Anatro pour se saisir de lui, mais on trouva qu'il s'étoit sauvé le jour d'auparavant : on y prit seulement un autre commis, qui méritoit bien la mort pour n'avoir pas révélé le dessein quoiqu'il en eût eu connoissance. Ce malheureux et le jacobin furent écartelés, selon la mode du pays, à coup de couperet, et les quartiers de leurs corps avec ceux de Jaureguy plantés sur les pointes des bastions du château, doù quelques dévots à l'Espagne les ôtèrent depuis, quand le duc de Parme gagna la ville, et en firent de bien précieuses reliques.

Le coup de pistolet avoit été si favorable au prince d'Orange, qu'il étoit entré au dessous de l'oreille droite et sorti par la joue gauche au dessous de la machoire, si bien que les premiers jours la blessure ne sembloit pas dangereuse. Mais elle le fut bien après : car l'escarre s'étant faite comme elle arrive aux plaies des armes à feu, qui ne saignent point qu'elle ne soit tombée, pource que la violence du coup cautérise les veines, il perdit presque tout son sang ; à quoi les médecins ne trouvèrent qu'un seul remède, qui fut de lui tenir sans cesse le pouce sur la veine ; office que tous ses gentilshommes lui rendirent volontiers les uns après les autres, jusqu'à ce qu'elle se fût bien reprise ; de sorte qu'il fut parfaitement guéri dans un mois. Comme il recouvroit la santé, il perdit sa femme Charlotte de Bourbon fille du duc de Montpensier, qui mourut le 5 mai, de la peine que cet accident lui avoit causée. Jamais l'affection du peuple

1582. flamand ne s'étoit montrée plus grande envers ses princes naturels qu'elle fit dans l'appréhension de la perte de celui-ci et dans la joie de sa guérison : les Espagnols, au contraire, qui avoient partout publié sa mort pour épouvanter les peuples, eurent plus de confusion du mauvais succès de cet assassinat que de honte de l'avoir tenté. Ils le firent souvent depuis; néanmoins les voies d'honneur leur étoient bien plus avantageuses que ces lâchetés.

Parme prend plusieurs villes

Le duc de Parme ayant si bien cajolé les provinces d'Artois et de Hainaut, qu'elles avoient consenti qu'il y fît revenir des troupes espagnoles[1], assiégea, le 8 avril, Oudenarde ville petite mais forte, située sur la rivière de l'Escaut, au dessous de Tournay; et après trois mois de siége la contraignit à capituler : puis il prit les châteaux de Gaure[2], de Gaesbègue et la ville de Lierre; ces deux dernières places par surprise. Les gens de Monsieur, beaucoup plus foibles, regagnèrent et reperdirent presque au même temps la ville de Lens en Artois; et, tandis que le duc de Parme étoit devant Oudenarde, forcèrent Alost. Peu après, leur étant arrivé quelque renfort qu'ils reçurent par Dunkerque, Parme alla au devant près de Bergues-S.t-Vinox, où il se saisit tellement de

Combat de Bergues-St-Vinox.

[1] Il gagna, les deux hommes les plus influens, le marquis de Roubais et le comte de Lalain, le premier en lui conservant son grade de général de la cavalerie, et le second, qui s'était déclaré pour Monsieur, en donnant à la comtesse sa parole la plus sacrée de périr lui-même plutôt que de permettre qu'on fît le moindre tort à son mari. (Voyez le P. Daniel.) Une seule condition fut mise au traité : que les troupes étrangères n'entreraient point dans les provinces Walonnes, et que les villes seraient gardées par les soldats du pays. (Ibid.)

[2] Ou Gavre.

toutes les haies, chemins et fossés, qu'il sembloit les avoir investis : néanmoins Rochepot y donna si bon ordre, s'étant fait porter, tout malade qu'il étoit, sur les murailles de Bergues-S.t-Vinox, et tous les capitaines et soldats y firent si bien leur devoir, qu'ils passèrent en dépit de lui et arrivèrent à Gand ; ayant été tué près de deux mille hommes dans ce combat dont les deux tiers étoient de ses gens.[1] 1582.

Cependant Monsieur faisoit son entrée à Bruges et à Gand, et dans cette dernière ville recevoit le titre et les ornements de comte de Flandre. C'est chose remarquable que devant la porte de Gand, qui se donnoit le nom de pucelle pour n'avoir jamais été prise, il trouva dix-sept cents filles, richement vêtues et rangées en haie dans des chaises et pupitres bien parés, avec ces mots : *Amour et Foi*, et qu'une fille toute nue, hormis qu'elle étoit couverte d'une belle et longue chevelure, descendit du haut d'une arcade par une merveilleuse machine, pour lui présenter les clefs. Entrée de Monsieur à Gand.

Parmi la réjouissance de ces pompes, la sagacité du prince d'Orange découvrit heureusement une horrible conspiration, qui étoit sur le point d'accabler non-seulement la personne du nouveau duc et la sienne, mais aussi, à ce qu'on crut, le roi même et toute la maison royale. Conspiration de Salcède.

Les favoris, comme vous avez vu, occupoient entièrement les affections du roi ; les Guises tâchoient aussi

[1] D'après le P. Daniel, qui suit Strada, c'est en se retirant du siége de Gavre, parce que Parme y venait avec 22,000 hommes, que Rochepot aurait fait la belle retraite dont il est ici parlé. Les Espagnols étaient trois fois plus forts.

1582. de s'emparer de l'administration des affaires, et les uns et les autres étoient bien aises de l'éloignement de Monsieur : les favoris, parce qu'il ne les pouvoit souffrir, les Guises, pource qu'il les avoit toujours haïs. Ceux-ci néanmoins avoient souvent tâché d'avoir la même union avec lui qu'ils avoient eue avec Henri tandis qu'il n'étoit que duc d'Anjou; en quoi ne s'étant jamais pu accorder pour leur commun avancement, ils s'accordèrent en quelque sorte pour se venger des favoris, contre lesquels ils formèrent plusieurs parties pour les chasser et même pour les enlever d'auprès du roi, dont les unes découvertes faute de discrétion, les autres délaissées faute de hardiesse, avancèrent possible [1] la perte de Monsieur et certes aidèrent fort à celle des Guises. Ils étoient alors les plus puissants à la cour, pource que le roi de Navare étoit à l'extrémité de la Guienne, le prince de Condé en Poitou et fort pauvre, et le duc de Montpensier malade dans sa maison. Le cardinal de Bourbon [2] seul prince de sang qui fût auprès du roi, s'étoit entièrement donné à eux depuis un an. Ainsi leur ambition n'ayant point de compétiteurs, sinon les favoris plus capables de l'irriter que de la réprimer, s'étendoit tout à l'aise et brassoit ses menées presque sans obstacle. Or, plusieurs regardant ce qui étoit arrivé depuis, les ont bien avant soupçonnés d'avoir tramé cette conspiration contre Monsieur et suborné celui qui la devoit exécuter.

C'étoit Nicolas de Salcède, fils de ce Pierre qui, pour avoir fait la guerre au cardinal de Lorraine, avoit été

[1] On a vu souvent Mézeray employez ce mot pour *peut-être*.

[2] Charles, archevêque de Rouen, non moins faible et non moins crédule qu'Antoine roi de Navarre son frère aîné le père de Henri IV.

1582.

tué à la Saint-Barthélemy. L'état de jeunesse où son père l'avoit laissé l'ayant jeté dans les débauches, et le désir de recouvrer de l'argent pour ces débauches, dans l'alchimie, il avoit été condamné à Rouen pour la fausse monnoie; à raison de quoi il s'étoit sauvé hors de la province, mais auparavant avoit brûlé son dénonciateur dans sa maison, répondant à ses amis, qui blâmoient cette cruauté, *qu'il avoit voulu rôtir celui qui avoit tâché de le faire bouillir ;* car en ce temps-là l'huile bouillante était le supplice des faux-monnoyeurs. La maison de Salcède étoit originaire d'Espagne, d'où le père de Pierre s'étoit enfui en France pour certain crime: Néanmoins Pierre prit une assez bonne alliance; car il épousa une femme de la maison de Beaucaire-Pecguillon, d'où sortoit aussi, par femme, Marie de Luxembourg femme du duc de Mercœur; si bien que Nicolas, dont nous parlons, touchant ce duc de bien près, Mercœur lui avoit obtenu la rémission de ses crimes.[1] Or, parce qu'elle n'étoit pas encore entérinée au parlement de Rouen, il demeura quelque temps caché en Champagne chez les Coursans, ses parents, et ce fut là, à ce qu'on crut, que les Guises l'attirèrent à leur familiarité et le gagnèrent par toutes sortes de bienfaits. On dit que le roi d'Espagne ayant trouvé dans les papiers de don Juan d'Autriche des mémoires certains de l'alliance que le duc de Guise et ce prince avoient faite ensemble, avoit jugé avantageux pour ses affaires de renouveler une

[1] Le P. Daniel, alléguant Mathieu, dit que le duc d'Anjou avait sauvé Salcède du supplice pour fausse monnaie, que Salcède s'était mis au service du prince et l'avait bien servi au siége de Cambray. L'auteur de l'Esprit de la Ligue dit que ce fut le duc de Guise qui obtint la grâce de Salcède, que celui-ci fut envoyé auprès du duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés offrir ses services à ce prince.

1582. ligue avec le duc de Guise, lui payant 50,000 écus de pension pour troubler la France, sous couleur de s'opposer aux progrès de la nouvelle religion : à quoi ce duc avoit été porté, outre les motifs ordinaires, par la crainte qu'il avoit que Philippe ne découvrît ses menées au roi; Que rien n'étant capable de s'opposer aux desseins du monarque espagnol ni à la réduction des Pays-Bas, que Monsieur, Philippe et Guise avoient conjuré de s'en défaire; qu'ayant pour cet effet gagné Salcède, ils lui avoient donné l'ordre de lui aller offrir un régiment, (entretenu deux mois aux dépens du roi d'Espagne, régiment qui auroit été secrètement levé par le duc de Guise et tout composé d'officiers affidés à sa maison); y ayant grande apparence que le duc d'Anjou ne refuseroit pas une si belle offre et qu'il ne soupçonneroit point Salcède d'intelligence avec la maison de Guise, qui avoit massacré son père. Qu'ainsi ils auroient beau pour jouer leur coup, car il arriveroit que Monsieur, voyant un régiment si leste, le retiendroit pour la garde de sa personne, ou du moins le mettroit en garnison dans quelque place d'importance.

Quoiqu'il en soit[1], Salcède offrit ce régiment à Monsieur, qui le reçut avec beaucoup d'honneur et de caresses et lui temoigna qu'il avoit son service très agréable. Mais le prince d'Orange, que les continuels dangers avoient rendu plus défiant et plus clairvoyant pour découvrir les embuches, fit éclairer cet homme de plus près.

[1] « Le duc de Guise était ambitieux dit Anquetil. Il trouva dans Salcède un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre : il le prévint de politesse et de confidence. Salcède fut flatté; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise. » (*Esprit de la Ligue.*)

Il avoit été si imprudent de passer par le camp des ennemis, ce qu'il ne céloit pas lui-mêmme, disant que c'étoit pour épier leurs contenances et leurs desseins : d'Orange en conçut mauvaise opinion, et plus mauvaise encore de ce qu'il conféroit souvent avec Lamoral fils du comte d'Egmont jeune seigneur qu'il aimoit comme son propre fils. Enfin il découvrit qu'il avoit avec lui deux hommes que le duc de Parme lui avoit donnés. 1582.

Ainsi, Monsieur, averti d'ailleurs qu'il s'étoit réconcilié avec les Guises, le fit arrêter dans sa maison comme il venoit le voir [1] : l'un de ces deux hommes, qui l'attendoient à la porte, se sauva; l'autre fut pris par soupçon. Dès que Salcède se vit arrêté, il promit, soit pour éviter la géhenne, soit par l'effort de celle que lui donnoit sa conscience, qu'il diroit toute la vérité. Ayant donc été interrogé devant Roch Sorbiers-de-Pruneaux, Lavergne capitaine des gardes de Monsieur, et Mathurin Chartier, il dit que « l'année passée le duc de Lorraine lui avoit envoyé une lettre, par Aussonville intendant de ses affaires à la cour de France, pour l'adresser au duc de Guise, lequel l'ayant gagné par l'assurance qu'il lui donna que le roi d'Espagne le rétabliroit dans les biens de son aïeul, lui avoit fait faire divers voyages, premièrement à Dieppe pour observer l'armement de mer que Strossi faisoit pour les îles de Tercères [2] ; que lui ayant rapporté exactement le nombre des vaisseaux et des soldats, le duc avoit conféré avec Jean-Baptiste Tassis ambassadeur du roi d'Espagne, qui aussitôt avoit

[1] A Bruges, dit le P. Daniel.

[2] Pour l'expédition destinée à rétablir Antoine roi de Portugal détrôné par Philippe II. Cette expédition, que l'auteur va rapporter après celle des Pays-Bas, fut faite par la France.

1582. envoyé son neveu au duc de Parme et avoit chargé lui Salcède de porter des lettres au duc de Lorraine, à Christophe de Bassompierre, à Chrétien de Savigny-Rosne, à Eléonor Chabot-Charny gouverneur de Bourgogne, à Rochebaron et à Clermont. Qu'au retour du duc de Mayenne de Dauphiné, il étoit venu de Champagne pour la troisième fois à Paris, et que sur le soir on l'avoit fait entrer dans l'hôtel de Guise, où il avoit eu une secrète conférence avec les ducs de Mayenne et de Guise et avec Villeroy [1], dans laquelle Villeroy lui avoit tenu plusieurs discours pour l'exhorter à servir fidèlement les Guises et le roi d'Espagne; que ce ministre avoit quantité de papiers dans ses mains, et que Guise et du Maine, [2] qui se promenoient cependant, en prenoient de fois à autre quelques uns et les montroient à lui Salcède, puis quand il les avoit lus, Villeroy lui demandoit s'il ne voyoit pas par là que leur entreprise étoit infaillible, vu qu'ils avoient presque toute la noblesse pour eux, Aumale [3] ayant celle de Picardie, Guise et du Maine celle de Champagne, celle de Bourgogne par le moyen de Charny, et celle du pays de Caux par Jean de Mouy-la-Meilleraye. Que pour les ports de mer, ils étoient assurés de la plupart, entr'autres de Granville, de Cherbourg, de Calais, et de Brest en Bretagne. Quant aux autres frontières, que Mandelot ouvriroit les portes de Lyon pour faire passer l'armée du pape, jointe à celle du duc de Savoie conduite par Jacques duc de Nemours son cousin; tandis que d'un autre côté les Espa-

[1] L'un des quatre secrétaires d'état de Henri III.

[2] Mayenne.

[3] Cousin du duc de Guise: Il était gouverneur de Picardie et Guise de Champagne.

gnols descendroient par le Béarn, que Mendosa cousin 1580.
de Salcède pénétreroit dans le milieu de la Guienne par Bayonne dont La Hillière étoit gouverneur, et que Henri de Brunswick fils d'une sœur du duc de Lorraine entreroit en Champagne avec une armée d'Allemands. » Il ajoutoit « qu'après cela Villeroy étoit allé cacheter un paquet dans le cabinet, lequel ils lui avoient donné pour porter au duc de Parme, le chargeant de lui dire que le roi d'Espagne verroit par là les forces qu'ils avoient en France, et de le prier qu'il voulût tenir toutes choses prêtes pour envelopper le roi, sans engager ses forces à d'autres desseins, mais qu'il s'approchât insensiblement de Calais : car alors le roi seroit contraint de leur donner le commandement de ses armées, autrement ils empêcheroient la noblesse de remuer, et que quand ils auroient ce commandement il leur seroit bien facile d'achever leur dessein. Qu'il falloit aussi que lui Salcède obtînt commission de Monsieur de lever un régiment, et qu'il fît en sorte d'être mis dans Dunkerque afin de la livrer au duc de Parme qui la viendroit assiéger. » Il dit encore « qu'étant parti avec le paquet et ayant pris son chemin par la Lorraine, il avoit reçu le commandement d'attendre nouveaux ordres à Nancy; que là l'étoit venu trouver un petit espagnol louche, qui lui avoit ordonné d'aller vers le duc de Parme, et que cet espagnol étoit allé vers le pape, et de là vers le roi Philippe, avec des lettres du duc de Guise. Que le duc de Parme l'avoit fort pressé de lever ce régiment, et que depuis étant venu trouver Monsieur, il avoit eu de secrètes conférences avec Michel de Combelle, contenant en substance que Combelle avoit trois mille hommes qui couroient une autre fortune que celle de ce prince. » Il

1582. nomma ensuite plus de cinquante seigneurs qui étoient mêlés dans cette conspiration, comme il disoit l'avoir appris par le discours des Guises, seigneurs parmi lesquels étoient : les ducs de Nevers, d'Aumale et d'Elbœuf, [1] les maréchaux de Matignon et d'Aumont[2], plusieurs gouverneurs de provinces et villes frontières, comme Laurent de Maugiron gouverneur de Dauphiné; Jean de Mouy-la-Meilleraye, du pays de Caux; François de Balsac-d'Entragues, de l'Orléanois; La Châtre, de Berry; René de Tournemine-Hunaudaye, de Bretagne; Gérard de Mauléon-Gourdan, de Calais; Corberan-Cardillac-Sarlaboux, de Villefrançoise ou Hâvre de Grâce[3]; René de Beauxoncles-Sigogne, de Dieppe[4]; François de Mandelot de Lyon : outre ceux-là, Claude et René de Villequier frères, Jean de Léomomt-Pigaillard[5], Guy de S.t-Gelais-Lansac, François de Casillac-Cessac lieutenant des gens d'armes du duc de Guise, Foucaud de Joyeuse-Grandpré, Adrien de Breauté, François de Cerillac mestre de camp du régiment de Picardie, François d'O, et son frère Jean d'O-Manou capitaine des gardes du corps, Philibert de La Guiche grand maître de l'artillerie, et François de la Baume-Suze. Il dit aussi « que le cardinal de Pellevé négocioit l'affaire de cette conjuration auprès du pape : enfin, que le but des conjurés étoit de confiner le roi et Monsieur dans une prison

[1] Autre cousin du duc de Guise.

[2] Ces deux maréchaux étaient excellens français très fidèles à leur roi.

[3] Le Hâvre fut appelé Villefrançoise quand il fut repris sur Elisabeth après la première guerre civile de religion, par les deux partis catholique et protestant unis ensemble.

[4] Ce vertueux épargna les protestans lors de la S.t-Barthélemi.

[5] Ou Puygaillard.

perpétuelle[1], et d'opprimer toute la maison royale, pour livrer la France entre les mains de l'Espagnol. » 1582.

C'est le sommaire de sa déposition; laquelle il mit par écrit, avec cette préface qu'il n'y avoit été contraint ni par force ni par crainte. Son témoignage toutefois est si éloigné en plusieurs choses des apparences de vérité, qu'il sembloit vouloir se couvrir par la multitude des coupables et donner de la terreur puisqu'il ne pouvoit espérer de miséricorde[2]. Quelques jours après il écrivit à Monsieur une lettre fort longue, par laquelle il tâchoit de déguiser sa faute et d'adoucir le crime : protestant qu'il n'avoit point eu dessein d'attenter sur sa personne, mais seulement de se saisir de Cambray et de Dunkerque, afin que pour ce service le roi d'Espagne le remît dans les biens de son aïeul, occupés par Louis de Figuerroa son oncle, et suppliant S. A. de ne l'estimer point un Maurevel[3], et de le vouloir regarder, non pas comme un françois, mais plutôt comme un Espagnol originaire issu de personnes qui avoient toujours été employées dans les grandes affaires d'Espagne.

Monsieur, tout effrayé de cette horrible conspiration qui enveloppoit le roi son frère aussi bien que lui, ne manqua pas d'en donner aussitôt avis à Henri III, par Dammartin, avec des lettres de créance et une copie de cette déposition, le priant d'examiner soigneusement cette affaire et de pourvoir de bonne heure au danger qui le menaçoit lui et son état.

[1] Salcède, dit Anquetil, nia constamment d'avoir jamais eu dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou.

[2] Bien des choses se contredisaient dans cette déposition, dit Anquetil; mais il en résultait toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable.

[3] Ou Maurevert. C'est l'assassin de Coligny.

1582. Tandis que Dammartin étoit en chemin, la justice du pays en voulut connoître pour le salut de son prince, et fit le procès à François Bassa : ainsi s'appeloit celui qui avoit été pris avec Salcède. On ne dit point ce qu'elle trouva par son interrogatoire; mais ce qui augmenta le plus la frayeur de Monsieur, ce fut que cet homme, désespéré par l'énormité de son crime et par la peur des supplices, se tua lui-même d'un coup de couteau. Son corps fut mis en quartiers avec cet écriteau : *Pour avoir voulu faire mourir par le fer ou par le poison Monseigneur le duc de Brabant et Monseigneur le prince d'Orange.*

On reçut les nouvelles de cette conspiration à la cour avec des sentiments bien divers : le roi avec peur mais non sans défiance; tous les bons François avec horreur et appréhension de l'avenir; et quant à ceux qui n'aimoient point Monsieur ou qui connoissoient trop son esprit, avec cette croyance qu'il avoit tramé lui-même cette pièce, pour jeter Henri dans des frayeurs et des défiances perpétuelles. Ces derniers, qui ne vouloient point du tout que le monarque se remuât de son grand repos et de sa profonde sécurité, lui ôtèrent bientôt son appréhension et firent tourner ses soupçons contre son frère.

Toutefois, comme la chose étoit de trop grande importance pour être négligée, il envoya son ministre Bellièvre et Brulart secrétaire d'état aux Pays-Bas quéri Salcède, étant résolu de croire que tout cela n'étoit qu'une fourbe de son frère s'il refusoit de le donner. Mais Monsieur les reçut beaucoup mieux qu'ils n'espéroient, et leur ayant permis d'interroger le criminel, qui répondit les mêmes choses qu'aupa-

ravant, il le leur remit entre les mains sans aucune répugnance. Il fut donc conduit de Bruges au bois de Vincennes, là où étant interrogé en présence du roi, de la reine mère, du chancelier, du garde-des-sceaux [1], du premier président, de Bellièvre et de Brulart, il se dédit entièrement de tout ce qu'il avoit confessé, disant que sa déposition lui avoit été suggérée et tirée de lui par force. De là étant amené à la Bastille, et interrogé le même jour par Jérôme d'Angenout conseiller au parlement, homme de jugement et de probité, qui demanda au roi d'être assisté en cette action du premier président et de six anciens conseillers, il confessa de rechef à la géhenne les mêmes choses qu'il avoit dites à Bruges. 1582.

Le roi ayant vu l'interrogatoire, qui lui fut porté à l'heure même par un de ses gentilshommes qui attendoit cette pièce, retomba dans une grande perplexité, ne sachant plus ce qu'il devoit croire si bien que, pour s'en éclaircir par ses propres sens, il voulut qu'Angenout l'interrogeât pour la seconde fois dès le lendemain, et s'y trouva lui-même en lieu d'où il pouvoit tout voir et entendre sans être vu. Ce fut alors avec raison que sa peur redoubla encore plus fort : car le criminel, sans attendre qu'on le mît à la géhenne, confirma tout ce qu'il avoit dit le jour précédent. Henri fut tellement troublé qu'il sortit de là plus mort que vif, tremblant à l'abord de tous ceux qui étoient autour de lui, et s'imaginant à toute heure d'avoir le poignard dans le sein.

Il y avoit différentes opinions sur ce qu'il falloit

[1] Voyez au tome 1er la note 3 de la p. 379.

1582. faire de ce méchant homme, qui disoit des choses si contraires, et qui enveloppoit dans son accusation tous les plus grands du royaume, la plupart sans indice et même sans apparence. Villeroy, quoique assez justifié par le jugement de tous les gens de bien et par la bouche du roi même, demandoit qu'on ne hâtât point le supplice de ce scélérat, afin qu'on le confrontât avec lui. Le premier président [1] étoit aussi d'avis qu'on le gardât, pour épouvanter les coupables et décharger les innocents : jugeant d'ailleurs que la seule crainte étant capable de faire tenir le roi en garde et le rendre attentif à ses affaires, il étoit bon de lui laisser cet aiguillon, de peur que le luxe et les voluptés qui se nourrissent dans une sécurité fainéante ne le portassent à une extrême licence. Mais d'autres conseilloient de le faire exécuter au plus tôt, apportant pour raison que, si la chose étoit vraie, le supplice d'un seul dissiperoit les mauvais desseins de tous ses complices; et si elle ne l'étoit pas, qu'il falloit dégager les innocents de cette énorme calomnie, de peur que les criminels, par désespoir, et les innocents, par crainte, ne se portassent à quelque étrange résolution ; enfin, qu'il n'étoit pas bon dans une grande conspiration de ne laisser aucun lieu au repentir, et de faire tant de coupables qu'ils pussent connoître qu'ils étoient les plus forts. Ce dernier avis l'emporta [2],

[1] Christophe de Thou dont il a été parlé, p. 15.

[2] « On verra, dit Anquetil, par les fureurs de la Ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salcède est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit, parce qu'il favorisait son aversion pour les affaires et son goût pour les plaisirs. Il continua à vivre au milieu de ses ennemis, comme s'il ne les eût pas crus tels ou comme

parce que le roi avoit hâte de se délivrer d'un si pesant souci, et que d'ailleurs il avoit pour suspect le premier président à cause qu'il étoit chancelier de Monsieur. Le parlement ayant donc travaillé à ce procès avec le soin que la chose méritoit, donna un arrêt le 25 d'octobre, par lequel il déclaroit Salcède atteint et convaincu du crime de lèse-majesté au premier chef, le condamnoit à être tiré à quatre chevaux, sa tête portée à Anvers pour être plantée au lieu que le magistrat de la ville ordonneroit, ses quatre quartiers mis sur des gibets aux quatre principales portes de la même ville [1], et ses interrogatoires, lettres et déclarations brûlés, comme malins et calomnieux à l'honneur des princes et grands du royaume. Ce qui fut exécuté le même jour à la place de Grève; mais la dame de Mercœur, sa parente, obtint cette grâce du roi qu'il seroit étranglé après la seconde tirade. Dans la question extraordinaire, où il fut appliqué avant l'exécution de l'arrêt, il confessa les mêmes choses qu'à Bruges et à la Bastille: mais un certain père [2] lui ayant parlé dans un degré fort obscur, comme on le ramenoit à la prison, il se dédit absolument et persista dans sa dénégation jusqu'à la mort. 1582.

Ainsi ce méchant embrouilla tellement la vérité qu'on ne la put jamais bien reconnoître, et laissa entre le roi et les grands de très dangereux soupçons qui causèrent en partie la tragédie que nous verrons. Ce qu'il y avoit

s'il n'en eût eu rien à craindre; sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame, tant par la première impunité que par les fautes et les imprudences perpétuelles qui lui échappaient. »

[1] L'Estoile dit de Paris.

[2] Jac.-Aug. Thu. lib. LXXV. (*Note de l'auteur.*)

1582. de plus constant dans toute cette affaire, c'est qu'il avoit conspiré de faire mourir Monsieur et le prince d'Orange, ce qu'assurément il n'avoit pas entrepris sans y avoir été invité par les Espagnols. Le journal du règne de Henri III[1] en parle un peu différemment des autres: il dit qu'au commencement du mois d'août il avoit été pris à Bruges trente Espagnols, qui sous la conduite d'un certain Balduin, Flamand italianisé ayant charge du prince de Parme, avoient conspiré de faire mourir le duc d'Alençon, dont les uns furent tués, les autres pendus et brûlés. Que Balduin se voyant découvert et saisi, s'était tué de sa dague. Que Salcède, dont on avoit commencé le procès en Flandre, se sentant perdu, s'étoit avisé, disoit-on, de charger ceux de Lorraine et de Guise et quelques autres grands seigneurs, afin d'être amené en France pour leur être confronté, croyant que le duc de Parme le recourroit[2] par le chemin: mais que Bellièvre le fit si dextrement et si sûrement conduire jusqu'à Paris, qu'il ne le put être; que comme il étoit sur le bas échafaud, il s'étoit fait délier les mains pour signer qu'il n'étoit rien des choses qu'il avoit dites contre les plus grands du royaume; ce qu'étant[3] rapporté au roi, (qui avec les reines assistoit à l'exécution dans une chambre de l'hôtel-de-ville, où il avoit fait venir Angenout et les autres conseillers pour en conférer avec eux), il s'étoit écrié: *O le méchant homme! voire le plus méchant dont j'aie jamais ouï parler.*

[1] L'ouvrage si connu et si célèbre de L'Estoile.

[2] N'est guère usité qu'à l'infinitif et au participe où même il a vieilli.

[3] Cette élision n'est plus d'usage.

(1581.)

Ces conspirations étoient au moins de mauvais présages pour la nouvelle principauté de Monsieur. Les plus sages politiques prédisoient qu'elle ne seroit pas de longue durée, et le peuple, qui dans les commencements prend les moindres choses pour augure, en tira un fort mauvais du ravage que fit une grande tempête qui s'éleva le 8 mars : car après avoir fait périr plus de 150 vaisseaux sur les côtes de Zélande et Hollande, et rompu les digues du côté d'Anvers, où par le débordement des eaux il y eut plusieurs maisons entraînées et quantité de marchandises gâtées dans les magasins, elle abattit une tourelle du logis de Monsieur qui pensa l'accabler dans sa chambre, et brisa en morceaux un obélisque que l'on avoit dressé à Gand en son honneur, avec sa devise du soleil[1] au-dessus. Les malicieux appeloient ce soleil Soleil de Mars, et changeoient ces mots *fovet et discutit* en ceux de *movet et concutit.* [2]

Hostilités peu importantes.

Le grand nombre de garnisons que les provinces étoient obligées d'entretenir dans leur villes et châteaux, avec cela le peu d'argent qu'elles avoient, par faute de bon ordre à faire les levées, étoient cause que son armée n'étoit que de quatre à cinq mille hommes, et par là trop foible pour faire de hautes entreprises. Il la divisa donc en deux ou trois pelotons, commandés par Saint-Luc, Rochepot et le comte de Hohenlo, qu'il

[1] C'étoit un vrai soleil de Mars, mouvant humeurs de toutes parts, disoit le Pasquin. (*Note de l'auteur.*)

Le Pasquin est, comme on sait, une vieille statue mutilée qui se trouve à Rome, et à laquelle on a coutume d'attacher des satires. De là est venu *pasquinade*.

[2] Les premiers mots signifient *il élève et renverse*; les seconds *il remue et secoue*.

1582. employa à dégager ses grandes villes de quelques petits châteaux qui les harceloient. De cette sorte se passa tout l'été, sans que le duc de Parme fît de plus puissants efforts, possible pource qu'il attendoit quelque coup plus grand que tout ce qu'il eût pu faire.

Mais sur la fin de septembre, ayant appris qu'il venoit de nouvelles troupes à Monsieur, il assembla, tant des forces du pays que de celles qui lui furent envoyées d'Espagne et d'Italie, la plus nombreuse armée qu'eussent encore eu les Espagnols. Il n'y avoit pas moins de soixante mille hommes, et toutefois pource qu'il falloit laisser ses places garnies, à peine en pouvoit-il mener la moitié en campagne. Avec de si grandes forces, il prit seulement quelques places de nulle réputation : L'Ecluse près Cambray, Cateau-Cambresis, Ninove, Lickerche, et Gaesbek près Bruxelles, que S.t Luc avoit repris. Ensuite il essaya de fermer de loin les passages à la grande ville de Bruxelles, où il y avoit forte garnison; mais comme les pays d'alentour, même l'Artois et le Hainaut, étoient tous mangés, et qu'il ne venoit rien de France, les passages étant fermés, la faim le fit décamper. Aussi peu lui réussit le dessein qu'il avoit de se jeter dans le pays de Waës [1], entre Bruxelles, Gand et Anvers, pays fort abondant et qui n'avoit point encore été pillé : car Monsieur s'étant mis entre deux, lui en ferma l'entrée, et le réduisit à une grande nécessité de vivres, qui causa ensuite des maladies dont les Espagnols mouroient par monceaux. Outre cela, les eaux commençant à se hausser, le duc d'Anjou, fit percer les digues et ouvrir les écluses, de sorte que Parme ne pouvant plus tenir con-

[1] Ce petit territoire est le plus fertile et le plus riche de la Flandre. Il est situé entre l'Escaut et la Durine.

tre la faim et le déluge, mit en garnison ses troupes diminuées presque de la moitié. (1582.)

TANDIS que les François faisoient ainsi la guerre en Flandre sous les enseignes de Monsieur, une autre bande entreprit une expédition aux îles de Tercères, laquelle se conduisoit sous les auspices de la reine mère, et avoit été remuée par les intrigues de ce même prince. Nous en déduirons ici tout de suite et les causes et le succès, pour ne pas faire plusieurs voyages en un pays si éloigné. Expédition des Français aux îles Tercères.

L'an 1578, Sébastien, dix-septième [1] roi de Portugal, s'étant perdu dans une bataille en Afrique, comme vous l'apprendrez de l'histoire de Portugal, le cardinal Henri, son oncle et son plus proche héritier, lui succéda et prit le titre de roi sans quitter pourtant celui de cardinal. Or, comme ce Henri, étant engagé dans les ordres sacrés, n'avoit nulle inclination pour le mariage, et qu'avec cela son âge septuagénaire et sa caducité ne faisoient espérer aucuns enfants de lui mais seulement sa mort prochaine, l'espoir d'une si belle succession éveilla les prétentions de quantité de princes, qui commencèrent à la disputer dès son vivant comme s'il n'eût plus été au monde. Le pape, l'abbé de Clairvaux, Rainuce Farnèse, fils d'Alexandre duc de Parme qui étoit aux Pays-Bas, le duc de Savoie, Catherine de Portugal mère du duc de Bragance, Antoine prieur de Crato, et le roi Philippe, y prétendoient. La reine mère [2] Prétendants à la couronne de Portugal.

[1] Ou seizième. L'auteur a dit un mot de la sanglante défaite de ce jeune prince, t.e I. p. 378. Son corps ne put être trouvé parmi les morts.

[2] Le lecteur comprend qu'il s'agit de Catherine de Médicis.

1582. aussi, qui cherchoit partout des royaumes pour ses enfants et matière d'occupation pour son esprit, car elle n'avoit plus guère d'emploi dans les affaires, embrassa les avis de ceux qui lui persuadèrent qu'elle y avoit droit et se mêla parmi la foule des prétendants.

Le pape mettoit en avant qu'Innocent II avoit premièrement[1] investi Alphonse Henriquez[2] du titre de roi, en reconnoissance de quoi ce prince s'étoit obligé à l'hommage et à une rente de deux cents marcs d'argent envers le saint-siége; partant, que le royaume de Portugal en étoit un fief, et que les successeurs de ce roi n'ayant point payé cette rente, le fief lui étoit dévolu par faute de devoirs non rendus, ou du moins qu'en cas de litige, c'étoit aux papes d'en juger et d'en donner l'investiture. Ses agents y ajoutèrent, lorsque le roi Henri fut mort, qu'il en pouvoit disposer comme de la dépouille d'un cardinal. — L'abbé de Clairvaux demandoit aussi la même chose, et montroit que le roi Alphonse, du temps de Saint-Bernard avoit assujetti sa personne et sa couronne *sous la tutelle, protection et patronage de Sainte-Marie-de-Clairvaux, et lui payoit par an* 50 *maravédis d'or de vasselage et redevance.*

[1] Dans le commencement, dans l'origine.

[2] Premier roi de Portugal; fut proclamé en 1139 sur le champ de bataille d'Ourique, où il avoit défait les Maures maîtres de la plus grande partie de l'Espagne. Il étoit fils de Henri de Bourgogne petit-fils de Robert I duc de Bourgogne l'un des fils du roi de France Robert fils de Hugues-Capet. La suite des rois de Portugal jusqu'à Sébastien donne une succession de monarques des plus remarquables que puisse offrir l'histoire, et mérite d'être comparée à celle des 14 Capétiens directs leurs parents : Napoléon a dit de nos rois de la troisième race : « C'est l'unique exemple d'une si longue dynastie, qui ait produit tant de braves guerriers, de rois sages, et de princes plus ou moins habiles »

Les autres compétiteurs y prétendoient par droit de succession. Quant à la reine Catherine, elle disoit qu'Alphonse III du nom et cinquième roi de Portugal, qui commença de régner l'an 1246 [1], étant venu en France avant qu'il fût roi, y avoit épousé, par l'entremise de sa parente la reine Blanche mère de Saint-Louis, une Mathilde, fille et héritière de Renaud comte de Dammartin et de Boulogne, alors veuve de Philippe fils puîné de Philippe-Auguste; que de ce mariage étoit sorti entre autres enfants un Robert, duquel après plusieurs générations elle Catherine de Médicis étoit descendue; mais que du vivant de cette femme, Alphonse en avoit entretenu une autre, savoir Béatrix fille naturelle d'Alphonse IX roi de Castille, à cause de quoi il fut excommunié douze ans entiers par le pape, et qu'il avoit fait succéder les enfants de cette femme à la couronne, ce qu'il ne pouvoit pas, tant pource qu'ils étoient illégitimes que parce qu'ils étoient les puînés : qu'ainsi la couronne lui appartenoit à elle qui descendoit de l'aîné et du légitime, et que même quand il y auroit eu prescription, elle y devoit revenir plutôt qu'un autre puisque cette branche qui l'avoit usurpée sur la sienne finissoit. Pierre de Belloy, que le roi fit depuis son avocat au parlement de Toulouse pource qu'il se servoit souvent de sa plume, composa un livre où il déduisit ces raisons avec leurs preuves : mais les Espagnols les sappoient toutes par le fondement, montrant par plusieurs fortes conjectures que ce roi Alphonse n'avoit point eu d'enfant de Mathilde, et que Robert n'étoit pas fils de cette princesse mais de sa sœur Alix mariée à un Guillaume comte d'Auvergne. 1582.

[1] C'est ce prince qui acheva de conquérir le Portugal.

1582. Pour le droit de tous les autres il étoit tel : Emmanuel roi de Portugal, qui régna depuis l'an 1495 jusqu'en 1521, eut de Marie fille de Ferdinand et d'Isabelle sept fils et deux filles. Des fils, trois n'eurent point d'enfants; l'aîné, nommé Jean, régna et laissa un fils, savoir le prince Jean, qui mourut avant son père et eut pour fils le roi Sébastien; le troisième, qui fut Louis duc de Béja, ne se maria point, mais aima une belle damoiselle nommée Yolante dont il eut Antoine, qu'il avoit du commencement dédié à l'église, puis fait profés dans l'ordre des chevaliers de Malthe et prieur de Crato, mais le pape le délia de ce vœu, à la requête du jeune roi Sébastien, qui, l'ayant pris en affection, lui rehaussa fort le cœur, et le fit son lieutenant en son voyage d'Afrique, où Antoine fut pris par les Maures et demeura quarante jours entre leurs mains. Le cinquième des sept fils fut Henri, cardinal-roi; le sixième fut Edouard, qui eut deux filles, Marie et Catherine; Marie épousa Alexandre duc de Parme père de Rainuce, et Catherine fut femme de Jean de Bragance issu pareillement du sang de Portugal, mais du côté gauche, et mère de Théodore. Quant aux deux filles d'Emmanuel, Isabelle qui étoit l'aînée épousa l'empereur Charles-Quint duquel elle eut le roi Philippe II; et Béatrix la puînée Charles III duc de Savoie dont elle eut Emmanuel-Philibert. Vous pouvez voir par là en quel degré de proximité étoit chacun des prétendants.

(1578.) Après la mort de Sébastien [1], ils commencèrent à expliquer leurs raisons par livres imprimés, consultations de jurisconsultes, lettres aux autres princes chrétiens, et à former des menées et brigues tant dans

[1] Arrivée l'an 1578. La bataille fut livrée le 4 août.

le royaume qu'auprès du roi. Mais surtout les états (1578.) généraux prétendoient que, n'y ayant plus de princes du sang masculin de leurs rois, c'étoit à eux de nommer celui qui leur plairoit; d'autant qu'en Portugal les femmes n'avoient point le droit de parvenir à la couronne, ni par elles ni par leurs descendants : ce qui avoit été confirmé par plusieurs expériences, même avec les Castillans qui en avoient été déboutés. Et c'étoit l'opi- Le roi Henri nion des plus sages que la question étant si difficile et consulte, si embrouillée à qui la vouloit juger par les règles du droit ordinaire, c'eût été bien plus sagement fait, pour le salut et la gloire du Portugal, de nommer un successeur de l'autorité du roi Henri et des états assemblés. Mais ce bon homme, qui n'avoit aucune qualité royale ni plus de force d'esprit, au lieu de trancher ce nœud et de faire passer sa puissance par dessus toutes ces difficultés, s'amusa à les vouloir démêler par des chicanes de docteurs, qui ne vidèrent jamais question de cette importance. En cette sorte les embrouillant (1579.) encore davantage, il ouvrit la porte aux divisions qui puis assemble causèrent la perte du Portugal : car, ayant assemblé les états. ses états, il choisit seize gouverneurs[1] de trente-sept qu'ils lui nommèrent, auxquels il donna plein pouvoir de juger le différend de sa succession, s'il mouroit avant que de l'avoir terminé, et fit appeler tous les compétiteurs pour venir représenter leurs raisons. Pierre Giron duc d'Ossone y comparut pour le roi Philippe; Ferdinand de Farnèse, évêque de Parme, pour Rainuce; Charles de Rovère pour le duc de Savoie, et Urbain, évêque de Comminges, fils naturel de Louis Saint-Gelais-Lansac, pour la reine Catherine de Médicis, quoi qu'elle n'y

[1] Les histoires parlent de cinq régens.

(1579.) eût point été appelée. Pour le droit du pape et celui de l'abbé de Clairvaux, on n'en tint point de compte. Rainuce croyoit avoir fait appuyer le sien par de puissantes raisons et par les avis de la célèbre université de Padoue. Le duc de Savoie le cédoit au roi Philippe, qui descendoit d'Isabelle fille aînée du roi Emmanuel, et demandoit seulement qu'on eût égard à lui en cas que Philippe mourut avant leur oncle commun qui étoit le roi Henri, disant qu'il devoit passer devant Rainuce et le duc de Bragance. L'université de Coïmbre avoit écrit en faveur du duc de Bragance, et le roi Henri penchoit visiblement de ce côté-là. Le droit de la reine Catherine de Médicis étoit odieux, et, si on l'admettoit, il invalidoit tous les autres, même celui du roi : voilà pourquoi son ambassadeur, sachant bien que ses raisons ne seroient point considérées, avoit, outre cela, apporté des lettres du roi à la chambre de Lisbonne, par lesquelles il faisoit offre de son assistance aux Portugais, et les exhortoit à penser à la conservation de leur état et à prendre garde qu'il ne fût opprimé sous la domination d'un plus puissant prince. Quant au droit d'Antoine, il eût été sans doute le meilleur de tous, si ce prince eût été légitime comme il le prétendoit être; et quand il ne l'eût pas été, il y avoit exemple dans le Portugal qu'au défaut des mâles légitimes les bâtards pouvoient succéder au préjudice des femmes : mais le cardinal-roi détruisit toutes ses preuves, et ne voulut point permettre qu'il approchât de l'assemblée pour y éclaircir son droit, ayant une mortelle aversion pour lui; parce qu'en effet s'il eût été reconnu pour légitime il eût dû le précéder.

Conduite de Philippe II.

Or, comme ce foible et mal avisé roi eut perdu cinq

ou six mois de temps à ces formalités sans rien décider (1579.) au fond, Philippe, qui du commencement avoit lui-même témoigné se vouloir soumettre au jugement du Saint-Siége, commença à faire entendre au roi-cardinal qu'il ne devoit pas révoquer en doute la certitude de son droit et qu'il ne pouvoit pas lui en préférer un autre sans injustice. Avec cette honnête déclaration de guerre en cas de refus, et avec les motifs de conscience qu'il fit jouer, il ébranla l'esprit du monarque portugais fort susceptible de scrupules et de peur, spécialement par le moyen de Léon Henriquez jésuite confesseur de ce prince; si bien qu'il tira le vieux roi de la résolution qu'il avoit prise de faire Théodore de Bragance son successeur; puis il le pressa si vivement qu'il l'obligea de traiter avec lui, à certaines conditions en faveur des Portugais: mais ce fut en cachette de crainte de sédition, en attendant que dom Henri pût faire ratifier cette nomination par les états, qu'il assigna à Almerin.[1]

Comme ils y étoient assemblés, le monarque mourut (1580.) le dernier jour de janvier; étant chose mémorable qu'il tomba en défaillance au même temps que commença une éclipse de lune, et qu'il rendit le dernier soupir justement lorsqu'elle cessa. Alors Philippe, qui avoit armé de toutes ses forces afin d'enlever ce royaume avant que les étrangers pussent venir, fait marcher deux grandes armées: l'une par terre, conduite par le duc d'Albe, pour ce sujet remis en grâce; l'autre par mer, que commandoit Alvare de Bassan marquis de Sainte-Croix; et cependant, pour amuser le monde, il consulte en divers endroits ses théologiens à qui il demande qu'elle voie il doit suivre en cette occasion. Ses compétiteurs,

favorisée par la mort de dom Henri.

[1] Ou Almeinis.

(1580.) de leur côté, savoir : le duc de Bragance, Antoine qui n'avoit osé paroître du vivant du roi Henri, et l'évêque de Parme pour Rainuce, briguent fort auprès des états et des seize gouverneurs. Les états supplient Philippe de s'en remettre à leur jugement, le saint-père de même; mais il répond par l'avis de ses docteurs qu'étant souverain il ne veut se soumettre à personne et qu'il n'arrêtera point ses armées si on ne le reconnoît. Les gouvernerneurs et les états n'étoient point d'accord : les gouverneurs tenoient presque tous pour lui; mais les états, où le peuple avoit la plus forte voix, n'en vouloient point ouïr parler. Il y avoit, outre cela, dispute entre eux pour la préséance, et des animosités entre les particuliers; de plus, Antoine ne se comporta pas comme il devoit avec les gouverneurs : de sorte qu'ils ne pouvoient s'accorder ni pour recevoir Philippe comme roi, avec des conditions avantageuses qu'ils en eussent pu obtenir, ni à le repousser comme ennemi.

Il s'empare du Portugal.

Pendant ces divisions, tout étant plein de tumultes, de voleries et de querelles, dans les villes et aux champs, comme si toutes les lois fussent mortes avec le dernier roi; le duc d'Albe fait entrer son armée dans le Portugal, le 27 de juin, et au même temps plusieurs villes d'entre les rivières du Tage et de la Guadiana reconnoissent Philippe. Alors les députés des états, qui étoient restés à Saint-Iren[1], nomment Antoine défenseur du royaume, et peu après le peuple l'y proclame roi. Il n'accepta du commencement ce titre que par force, mais sitôt qu'il en eut goûté, il le trouva si doux, qu'il résolut de le garder au péril de sa vie et s'alla faire recevoir en cette qualité à Lisbonne. Philippe, qui redoutoit fort les incidents de

1 Santarem.

cette guerre, lui offrit de grands avantages pour l'obliger (1580.)
à se désister de sa poursuite : mais quelques seigneurs du sang de Portugal, que la haine des Espagnols animoit contre ce roi, entr'autres l'évêque de Guarda offensé de certain mépris, et son parent Edouard de Castro, qui après avoir consumé tout son bien en folles dépenses n'avoit plus rien à perdre que la vie, le détournèrent de les accepter et le poussèrent dans le précipice. De toute obligé de fuir,
la noblesse de marque, il n'y eut què François de Portugal, comte de Vimioso, jeune seigneur dont le père avoit été tué en Afrique avec dom Sébastien, que les persuasions de cet évêque attirèrent à son parti : les autres ne bougèrent de leurs maisons, et les meilleurs bourgois se retirèrent aux champs. Ses forces consistoient donc en un vain titre sans autorité, en une populace séditieuse et sans discipline, et aux prêtres et moines, qui s'étant tous déclarés pour lui, hormis les jésuites, agitoient cette multitude et la démenoient par leurs prédications comme les vents font la mer. Ce n'étoient que furieuses crieries, que menées, que bravades en l'air, sans courage, sans ordre et sans expérience. Aussi le duc d'Albe, n'ayant rencontré personne qui lui résistât dans un pays qui se défendoit presque de lui-même, prit sans peine Sétubal et tous les forts de la rivière du Tage, et mit en déroute l'armée tumultuaire d'Antoine, qui s'étoit retranchée à Alcantara pour garder le pont. [1] Ensuite de quoi la ville de Lisbonne lui apporta les clefs. Antoine s'étant sauvé à Coïmbre, tâcha de renouer sa fortune, et rallia cinq ou six mille hommes la plupart esclaves ou paysans, avec lesquels il se campa près de la ville de Porto sur le Douro, où il dressa un camp pour les aguerrir. Mais

[1] Dom Antoine fut blessé.

(1580.) Sanche d'Avila que le duc envoya contre lui, n'eut pas sitôt passé cette rivière en de petites barques qu'il faisoit porter sur des charettes, que cette multitude prit l'épouvante et abandonna son chef; lequel sortant de Porto de peur d'y être enfermé, courut à Viana, où il avoit fait préparer un vaisseau pour se sauver en cas d'un mauvais succès. La mer ne lui fut pas plus favorable que la terre : elle étoit si grosse qu'il ne put jamais sortir du port. En cette extrémité, voyant venir une troupe de cavalerie qui le poursuivoit, il sauta dans une chaloupe, pour se commettre plutôt à la merci des ondes que de ses ennemis; mais les vents le rejetoient toujours à bord : il descendit donc à terre et se cacha entre des rochers. Là, il eut loisir de se faire raser et de prendre un habit de matelot; comme firent l'évêque de Guarda, Vimioso et deux ou trois autres, emportant avec eux leurs plus précieuses pierreries et joyaux, choses dont ce prince avoit fait grand amas. Il demeura encore huit mois dans le royaume, se cachant par les couvents, et se déguisant en toutes façons, sans que les Portugais le voulussent décéler, quoique Philippe eût promis 80,000 écus à qui le livreroit mort ou vif, tant ils ont de haine pour les Espagnols, d'amour pour leurs princes naturels, et de fidélité à garder un secret. Aussi l'ont-ils bien montré ces années dernières, quand après avoir couvé je ne sais combien de temps le généreux dessein de recouvrer leur liberté, ils l'ont fait éclore tout d'un coup, avec tant de discrétion et un si parfait concours de volontés, que le conseil d'Espagne, qui se vante de pénétrer jusque dans le cabinet des

princes, n'en a pu rien apprendre que par l'événement.[1] (1580.)

Peu après que le duc d'Albe fut entré dans le Portugal, le duc de Bragance craignant de périr s'il s'opposoit au cours de ce torrent; fit son accord, mais plus honorable que fructueux, avec le roi Philippe : lequel par ce moyen et par la fuite d'Antoine demeura en peu de mois seul maître de tout le Portugal, même des places d'Afrique et de celles des Indes.

(1581.)

Après une infinité de dangers et de peines, le roi dépouillé passa en Angleterre[2] dans un vaisseau flamand, et de là vint en France, où il aborda à Dieppe au commencement d'octobre. Le roi envoya Joyeuse au devant de lui jusques à Mantes pour le recevoir de sa part, et le reçut lui-même à Paris avec beaucoup d'honneur. La reine mère lui procuroit ces bons traitements, pource qu'elle avoit envie de l'obliger à s'accommoder de ses droits avec elle; lesquels sembloient avoir encore quelque chose de solide, pource qu'au même temps qu'il arriva en France, l'on reçut les nouvelles que les îles Tercères lui étoient restées, et qu'elles avoient été confirmées en son obéissance par une victoire navale, qu'il faisoit beaucoup plus grande qu'elle n'étoit. Ce prince infortuné n'ayant plus que quelques pierreries, leurroit tous les courtisans de riches promesses, pour obtenir le secours dont il avoit besoin; et ils le payoient

Vient en France.

[1] La glorieuse révolution de 1640, qui a affranchi le Portugal du joug de l'Espagne et placé la maison de Bragance sur le trône, où fut élevé le petit-fils de celui dont il est parlé ici.

[2] Dans son abrégé chronologique, Mézeray dit : en Hollande. Daniel dit en Angleterre, et rapporte qu'il y eut des négociations entre cette cour et celle de France, en même temps que pour le mariage de Monsieur.

(1581.) aussi de même monnoie, pour attraper ces joyaux : puis quand ils lui en eurent escroqué les plus belles pièces, ils l'abandonnèrent et lui firent connoître qu'ils étoient plus propres à faire des misérables qu'à les secourir. Les uns lui conseilloient de s'adresser à Monsieur, les autres à la reine mère, et la reine Marguerite tâchoit d'engager son mari à cette entreprise afin de l'éloigner d'elle. Monsieur, qui embrassoit tous les desseins qui se présentoient, attira cette affaire à lui, et se joignit à la reine mère, laquelle l'assuroit n'y avoir aucun intérêt que pour lui, quoique plusieurs s'imaginassent que la vanité de son sexe et le désir de faire voir aux médisants qu'elle étoit de race assez illustre pour prétendre de son chef à une couronne, fussent ses plus puissants motifs. L'ambassadeur d'Espagne tâchoit par ses remontrances mêlées de menaces de faire chasser Antoine hors de France : mais le roi lui répondit avec une merveilleuse gravité : « Que c'étoit impiété d'arracher les suppliants du pied des autels ; que la France ayant toujours été le refuge des malheureux, il n'avoit garde de violer la sainteté d'un asile qui depuis tant de siècles avoit été inviolablement conservé par ses prédécesseurs. Qu'au reste, il ne devoit point empêcher la reine sa très honorée mère, qui avoit prétention sur le Portugal, de joindre ses intérêts et ses desseins avec ceux de ce prince, vu qu'ils avoient tous deux été déboutés de leurs droits par la violence des armes, au même temps que le différent se devoit juger par des voies juridiques. » Donc, sans avoir égard à ces plaintes inciviles, il permit à la reine mère de faire des levées d'hommes dans son royaume et d'équiper autant de vaisseaux dans ses ports qu'il lui plairoit : à quoi elle fit travailler

tout le long de l'année 1581, et cependant sous son aveu plusieurs capitaines de mer se mirent à tenir la route des îles Tercères, où ils faisoient de grands butins. (1581.)

Les îles Tercères, découvertes vers l'an 1420, par Jean de Bétancour gentilhomme normand[1], sont ainsi appelées du nom de la troisième d'entre elles : autrefois, comme l'on croit, elles avoient celui de Cassiterides; les Espagnols les ont nommées Açores, à cause de la grande quantité d'autours qui s'y trouve. Elles se rencontrent dans la mer Atlantique, en allant du levant au couchant, à la hauteur de 39, 38 et 37 degrés[2]; de sorte qu'elles sont directement placées sur la route des Indes[3], où elles peuvent servir de reposoir aux navires ou d'échauguette pour leur donner la chasse, et tiennent sous leur coulevrine, s'il faut ainsi dire, tout le riche commerce de ces pays-là. Elles sont neuf en nombre : la première, fort petite, s'appelle Sainte Marie, éloignée du cap Saint-Vincent de deux cent cinquante lieues. A quinze lieues plus loin est la seconde, dite Saint-Michel, la plus grande de toutes et qui a le siége épiscopal; à trente lieues plus avant paroît la Tercère, ainsi nommée des Espagnols pource qu'elle se montre la troisième à ceux qui viennent d'Espagne; c'est d'elle que les autres ont pris leur nom, pource

Description des Açores.

[1] Gonzalo Vallo y aborda en 1449, et en prit possession pour le roi de Portugal.

[2] Mieux : 27 à 31 degrés. Ces îles ont aujourd'hui 200,000 ames. Elles jouissent d'un climat délicieux et sont très fertiles, mais sujettes aux tremblemens de terre.

[3] Des Indes Occidentales ou Amérique. Quand on eut découvert le Nouveau-Monde, on l'appela les Indes et ses habitants Indiens. Les Açores sont entre l'Europe et l'Amérique septentrionale.

(1581.) qu'elle est la plus abondante en blés et en fruits, et qu'elle produit grande quantité de garance, qui est bonne pour la teinture des draps. La quatrième se nomme de Saint-Georges, éloignée de huit lieues de la Tercère. A l'entour vers le septentrion, à quatre lieues de distance, on voit la Gracieuse ou Agréable parce qu'en effet elle est telle. A l'Occident sont : la Fayal [1], à qui ses bois de futaie, que les Espagnols appellent fayes, ont donné le nom, et une autre qui prend le sien d'une très haute montagne dite le Pic [2], qui est creuse au dedans et jette quelquefois des torrents de flamme, comme le mont Etna de Sicile. A trois lieues de là se voient l'île aux Corbeaux [3] et la Florie [4], deux autres petites îles. De toutes les neuf, il n'y a que Saint-Michel, la Tercère et la Fayal qui soient bien peuplées; les habitants en sont fort brutaux et grossiers, à cause de cela superstitieux, de sorte qu'ils étoient presque gouvernés par les moines, spécialement par les cordeliers, dont il y avoit foison en ce pays-là.

(1580 et 81.)

Ces îles pour Antoine.

Ce fut par leur moyen que Cyprian Figuerède ayant prévenu le roi Philippe, assura toutes ces îles à l'obéissance d'Antoine, hormis celle de S.t Michel, où le crédit de l'évêque fit subir le joug d'Espagne : et vraiment Antoine leur eût eu une parfaite obligation, si après avoir fait soulever les peuples, ils se fussent contentés de les exhorter à la persévérance. Mais devenus tout fiers d'avoir causé cette émeute, ils se vouloient tou-

[1] Fayal veut dire bois de hêtres. On écrit en espagnol *hayal*.

[2] Elle se voit de 24 à 25 lieues en mer par un beau temps; son élévation est de 1098 toises, presque autant que le pic de Ténériffe. Les Portugais y placent leur premier méridien.

[3] Corvo.

[4] Flores.

jours mêler des affaires, à quoi ils n'entendoient rien, et ne faisoient autre chose que de mettre les peuples en furie. Les jésuites, plus politiques, et affectionnés à l'Espagne, qu'ils avoient déjà si bien servie dans la réduction du Portugal, s'en voulurent mêler : mais les moines les renfermèrent dans leur maison et en murèrent les portes. Un gentilhomme, nommé Jean de Bétancour, descendu de celui qui avoit autrefois découvert ces îles, ne fut pas mieux traité pour avoir essayé de soulever le peuple en faveur de Philippe : il fut presque assommé, et puis traîné dans une obscure prison. Figuerède même, pour avoir tâché de modérer ces tumultes, fut par eux chargé de tant d'accusations envers Antoine, que ce prince substitua en sa place Emmanuel de Silva son favori naguère créé comte de Torres-Vedras, avec plein pouvoir sur toutes les îles. Cet Emmanuel, aussi turbulent et malavisé que l'autre étoit prudent et modéré, se laissoit emporter non-seulement à la fougue des moines, au gré desquels il faisoit tout à l'étourdie, mais encore à sa vanité et à son orgueilleuse ignorance; il ne songeoit à se fortifier qu'avec des bravades, bien qu'il n'eût pour toutes troupes que trois cents François, commandés par un capitaine Carle, Bordelois, cent Anglois, et autant de *bisognes*[1] Portugais. (1580 et 81.)

1582. Conduite perfide de Torres-Vedras.

En attendant que l'armée navale fût prête, la reine mère y avoit envoyé devant Charles de Rovaud-Landereau[2] bon capitaine de mer, avec six vaisseaux[3] et huit

[1] De l'espagnol *bisono*, mot qui veut dire soldat, troupe de recrue.

[2] Dont il a été parlé au 1.er volume, p. 154 et s. Son nom peut être Rouaud, la manière d'imprimer en usage quand Mézeray publia sa grande histoire permettant d'écrire semblablement le v et l'u.

[3] Le P. Daniel, qui allègue de Thou, met 9 vaisseaux.

1582. cents hommes de guerre. Celui-là trouvant à son arrivée toutes choses en extrême confusion, crut devoir donner ses avis à Silva pour mieux contenir ce peuple échappé et pourvoir à sa défense : mais il les reçut comme des réprimandes et lui dit qu'il songeât seulement à lui obéir. De là les jalousies et les piques s'étant échauffées entre eux, il s'appliqua plutôt à perdre Landereau qu'à sauver ces îles. Il l'engagea à tenter une entreprise sur l'île S.t-Michel, quoiqu'il sût bien qu'il n'en étoit plus temps, parce que deux capitaines espagnols, Pixot et Aguiar, y étoient arrivés avec huit ou dix grands vaisseaux. Même pour donner avis de l'arrivée de Landereau, il envoya sommer l'île de se rendre; de sorte que cet officier fut enveloppé par les espagnols, près de la rade, et forcé au combat, d'où néanmoins il se tira vaillamment par la bonté de ses soldats et de ses matelots, tous gens d'élite, mais avec perte de beaucoup des meilleurs, entre autres de Créné son lieutenant. Non satisfait de cela, le gouverneur suscita de la division entre Landereau et ses capitaines, en payant les montres[1] de quelques uns et retenant celles des autres; et finalement il suborna des garnements pour l'assassiner ou l'empoisonner.

Arrivée de la flotte françoise avec Dom Antoine.

Les choses étant en ce désordre, l'armée navale de France partit de Belle-Ile, où étoit son rendez-vous, vers la fin du mois de juin, composée en tout de cinquante-huit voiles dont il y avoit vingt-huit grands vaisseaux, portant six mille hommes de guerre et grand

[1] Voyez t. I., note 2 de la p. 177.

nombre de jeunes gentilshommes volontaires [1]. Dom Antoine y étoit en personne, avec le comte de Vimioso qu'il avoit fait son connétable; Philippe de Strossi [2] parent de la reine mère la commandoit : Charles de Cossé-Brissac, plus connu sous le nom de ce brave maréchal son père, et de son frère qui avoit été tué à Mucidan l'an 1569 [3], que par ses propres actions, quoiqu'il ne manquât pas de cœur, étoit son lieutenant; Belmont [4], son maréchal de camp; Joseph Doineau-de-Sainte-Soulène, Anchot-de-Mesplez, Roquemorète, Bordat de la ville d'Aqs, Léon Fumée et Antoine Iscalin, ses principaux capitaines. L'armée d'Espagne qui se préparoit plus lentement que celle-là pource que le conseil de Philippe ne se pouvoit imaginer que les François dussent en même temps faire la guerre en Portugal et aux Pays-Bas, fut bien étonnée quand elle la vit prendre la route des Tercères. Mais Antoine s'étant embarqué dans une grosse hourque [5] fort lourde et mauvaise à la voile, il demeuroit bien loin derrière et se faisoit attendre à toute heure; de sorte que c'étoit comme un billot de grand poids qui retardoit l'allégresse françoise et la 1582.

[1] On peut voir par les frais considérables que durent nécessiter cette expédition, celle de Landereau dont il vient d'être parlé, et une troisième que l'auteur rapportera, faites toutes trois par les soins de la reine-mère, la vérité de ce que dit un auteur transcrit par M. A. Hugo, dans sa France historique et monumentale : « Catherine dans la détresse du royaume avait amassé une immense fortune. »

[2] Ou Strozzi. Il en a été parlé.

[3] Il était neveu d'Arthur de Cossé-Gonnor maréchal de France mort au commencement de cette année, duquel l'auteur parlera plus bas.

[4] Jean de Beaumont.

[5] Navire hollandais, en forme de flûte.

1582. diligence de son armée, pour donner loisir à celle des ennemis de se mettre en équipage. Il demeura vingt-deux jours tout entiers sur mer, après lesquels ayant rejeté l'avis de ceux qui vouloient aller piller Madère, où le vent les portoit, de peur, disoit-il, qu'il n'en pût pas retirer les François, il aborda à l'île de S.t-Michel le treizième jour de juillet.

elle descend à l'île Saint-Michel.

Cette île à trente lieues de circuit[1], étant fort étroite partout et avançant quantité de caps et de pointes de terre dans la mer; au reste, peuplée de bon nombre de bourgades et de villes, dont les principales sont Villefranche et Pointe d'Elgade. Pierre Pixot, Portugais, en avoit pris le gouvernement après la mort d'Ambroise Aguiar, et le marquis de Sainte-Croix y avoit envoyé par avance quatre vaisseaux biscayens fournis de douze cents hommes, lesquels avoient naguère combattu et presque défait Landereau.

Les François firent vaillamment leur descente à Laguna, nonobstant la défense de huit cents hommes qui les en voulurent empêcher, et de là, après avoir brûlé ce bourg, s'étendirent plus avant dans le pays. Cela jeta une telle épouvante par toute l'île que, s'ils eussent chaudement poursuivi leur succès, ils s'en fussent rendus les maîtres dès ce jour même: mais Strossi, certes vaillant et généreux, et néanmoins nonchalant et peu actif, outre cela retenu par les pronostications de je ne sais quel prédiseur, suivant les rêveries duquel il ménageoit les occasions, ne voulut pas qu'on allât droit aux villes, que l'on eût trouvées désertes, les habitants s'en étant fuis dans les montagnes. Ainssi Louis

sa victoire.

[1] 22 de long sur 2 de large; c'est la plus peuplée, elle a 40,000 ames, 5 bourgs et 22 villes. Punta-Delgada en est la capitale.

de Noguera eut le temps de remédier à ce désordre, 1582.
et leur remit si bien le cœur, qu'en ayant amassé trois mille, partie insulaires partie espagnols, il alla le lendemain avec Pixot au devant d'eux pour les combattre sur le passage, dans un endroit par où ils devoient nécessairement passer. Il y avoit un chemin fort étroit et tortueux entre des rochers, et à l'un des côtés une longue muraille, derrière laquelle ils mirent six cents arquebusiers en embuscade, et soixante hallebardiers avec eux, ceux-ci pour enfoncer les François quand on les verroit ébranlés par la salve inopinée de leurs arquebusiers. Or, parce que ce pays est fort et tout entrecoupé de rochers, Strossi avoit envoyé devant deux cents hommes d'élite conduits par ce Mesplez dont le courage et le jugement s'étoient déjà signalés au siége de Montaigu [1]. Ce capitaine ayant découvert l'embuscade, logea sur les plus éminents rochers une cinquantaine d'arquebusiers bien ajustés, et séparant ce qui lui restoit de monde en deux, en laissa une partie à Roquemorète et prit l'autre. Tout cela disposé avec un grand silence, il donna tout d'un coup par deux endroits. Les Espagnols firent leur décharge, renversèrent les premiers de ses gens par terre, et sortirent de leur embuscade pour enfoncer les autres : Roquemorète, mesurant la pique avec un capitaine espagnol avec autant de justesse qu'en un combat de barrière, y fut tué pour n'avoir point de corselet; Sauvat, mieux armé que lui, prit sa place et tua l'espagnol. Cependant les arquebusiers de dessus les rochers tiroient fort et choisissoient les plus apparents des espagnols. Eux, se voyant ainsi tuer d'en

[1] Voyez t. 1., p. 517 et 518.

1582. haut et comme par des coups du ciel, s'arrêtèrent aussitôt; alors Mesplez mettant bravement l'épée à la main les fit reculer, et après en avoir tué près de deux cents, les rechassa jusque dans leur gros, qui étant ensuite vigoureusement attaqué par celui des François se mit incontinent en déroute. Noguera y paya de sa personne; mais étant délaissé de tous ses gens, il se retira avec huit cents hommes dans le château d'Elgade, où il mourut aussitôt de ses blessures. Quant à Pixot, voyant les François dans la ville [1], il abandonna l'île, qu'il croyoit entièrement perdue, et laissant ses vaisseaux au port, où ils furent tous pris ou fracassés par les François, monta sur une caravelle [2] pour en porter les nouvelles à Lisbonne, dont l'armée navale d'Espagne n'étoit pas encore partie.

Négligence funeste et

L'extrême sécurité d'Antoine et la négligence de Strossi gâtèrent les fruits de cette victoire. Si le château eût été pris, les Espagnols n'eussent pu que malaisément aborder dans l'île, et après tout n'y eussent eu aucune retraite : au contraire, les François fussent demeurés maîtres des îles sans rien hasarder, et par ce moyen eussent attrapé la flotte des Indes, dont l'argent leur eût servi à soutenir la guerre deux ou trois ans. Mais Antoine se contentant de faire le roi parmi les acclamations d'une légère populace, ne voulut point qu'on l'attaquât par force, parce qu'il avoit avis que ceux de dedans avoient faute d'eau, et perdit ainsi sept jours de temps, sans y employer que des sommations et des

[1] Daniel, qui donne beaucoup moins de détails, dit que les Français prirent Villefranche et non Punta Delgada. Cependant Mézeray dit comme ici dans son abrégé chronologique.

[2] Vaisseau portugais rond et de moyenne grandeur.

menaces inutiles. Cependant arriva le marquis de Sainte-Croix[1] avec l'armée espagnole, qui ayant eu avis de tout ce qui s'étoit passé, prit résolution de combattre, ou de se retirer sous le château pour le conserver et en être favorisé. Or, afin d'attirer les François au combat, il envoya une barque avec des lettres à Aguiar, par lesquelles feignant qu'il ne savoit rien de sa mort ni de l'arrivée des François, il lui donnoit avis de la sienne, mais y glissoit subtilement qu'il n'étoit pas alors en état d'attaquer les François, parce qu'une partie de ses vaisseaux, qui s'équipoient en Andalousie, n'étoient pas encore venus, et que le vent avoit écarté quelques uns de ceux qu'il amenoit. La barque étant surprise, selon son dessein, et les lettres ouvertes, Strossi, plus vaillant que prudent, ayant d'ailleurs faute de vivres, et même d'eau (tant ses matelots avoient été paresseux que durant sept jours ils n'avoient pas eu le soin d'en fournir leurs vaisseaux), se mit au large pour rencontrer l'ennemi, nonobstant les défenses expresses que la reine mère lui en avoit faites. Les deux armées étoient égales en force, le nombre des combattants presque pareil; et si les vaisseaux espagnols avoient l'avantage pour leur grandeur[2] et leur quantité d'artillerie ceux des François les surpassoient en légèreté et facilité à se remuer, même, pour dire le vrai, en nombre. Ceux-ci étoient seulement inégaux en ce qu'ils n'avoient point d'intelligence et d'union. Comme il y avoit quantité de volontaires dans

1582.

défaite de Strossi.

[1] Santa-Cruz.

[2] La flotte espagnole, dit Daniel, était composée de 50 gros navires, de 5 plus petits, et de 12 galères. C'est la première fois qu'on vit des galères s'engager dans l'Océan, et cette bataille navale fut la première qui se donna dans cette partie du monde.

1582. notre armée et que la plupart des capitaines s'étoient équipés à leurs frais, l'indépendance et l'égalité y avoient fait naître les jalousies et les querelles, même avant qu'elle partît de France ; de sorte qu'elle emporta dans son sein le mal qui la fit périr, et possible qu'il y fût entretenu par les boute-feux de la Ligue et par les émissaires d'Espagne, sans que Strossi et Brissac pussent y apporter aucun remède pource que leurs commandements étoient sans vigueur et sans autorité.

Les deux armées étant en pleine mer, les proues tournées l'une contre l'autre, survint un calme qui les empêcha de choquer; puis, à deux heures de là, le vent s'étant un peu rafraîchi, les François gagnèrent le dessus et serrèrent l'ennemi contre l'île. Strossi commanda lors que chacun eût à prendre son parti, et que deux vaisseaux se missent à en attaquer un. Les François avoient cette fois toutes choses à souhait, les vents, le reflux, le soleil et la terre, mais non point cette allégresse et cette généreuse gaîté qui promet les victoires avant le combat : au contraire, on voyoit parmi eux un morne silence et un chagrin de gens qui ne faisoient rien que par dépit. Ce qui parut bien clairement lorsque le général voulut donner : car ayant percé au travers des ennemis avec cinq ou six vaisseaux, il vit qu'il n'étoit pas suivi, et fut contraint de suivre les autres qui s'élargissoient vers l'île Sainte-Marie. La nuit suivante, le calme empêcha un dessein qu'il avoit d'en faire couler dix le long de l'île pour gagner le derrière de l'armée espagnole, en intention de l'attaquer de front et de flanc, et ce jour se passa en canonnades, qui mirent à fond une patache [1] françoise. Après cela, les Espagnols,

[1] Vaisseau léger.

à la faveur de la nuit, tâchèrent secrètement de regagner l'île, ayant pour ce sujet éteint le fanal de leur général : mais Strossi ayant découvert leur dessein, leur coupa chemin avec résolution de les combattre; ce qu'il ne put faire néanmoins, pource que dix-huit ou vingt de ses vaisseaux se tenoient toujours loin de lui. Pour faire approcher ces fuyards, il donna ordre à un galion [1] d'attaquer un vaisseau espagnol, qui demeuroit derrière à cause qu'il avoit le mât rompu : ce galion s'en acquitta bravement; mais l'avant-garde qui le devoit soutenir fit large et s'écarta de plus de quatre lieues, ce qu'ayant aperçu celui qui attaquoit, il s'enfuit aussi à toutes voiles. Or, plus la division et la répugnance de se battre croissoient parmi les François, plus l'impatience de Strossi s'enflammoit. Le lendemain, jour consacré à la mémoire de S.te-Anne [2], il appela tous les capitaines à son bord pour leur remontrer leurs fautes, et leur fit signer à chacun un règlement, qui fut dressé pour la forme qui se devoit observer au combat, sous peine, au premier qui s'écarteroit du gros de l'armée, d'être dégradé de noblesse. Les plus avisés prévoyoient bien que, nonobstant ces précautions, il n'y avoit point à se fier au courage de ces gens-là, et qu'ayant déjà commis deux lâchetés ils en feroient bien une troisième. Ils lui conseilloient donc de faire venir tous les capitaines dans son bord, et de menacer leurs lieutenants et enseignes de leur couper la tête et à eux aussi, s'ils ne suivoient exactement ses ordres; mais il rejeta ce rigoureux expédient, de peur d'aigrir davantage les esprits et d'offenser la noblesse. Il avoit été jus- 1582.

[1] Nom d'une espèce de grand vaisseau employé à faire le voyage d'Espagne en Amérique.

[2] C'est le 26 juillet.

1582. que-là sur une grande hourque qui étoit bien sûre et de bonne défense, mais fort lourde et qui demeuroit toujours derrière; ce qui donnoit sujet à ses envieux de l'accuser de poltronnerie. Etant donc aveuglément opiniâtré à sa perte, il quitte ce vaisseau et se met sur celui de Belmont avec Vimioso, La Châtaigneraie, cinquante gentilshommes et six cents soldats. Ce vaisseau, celui de Brissac vice-amiral, et trois galions anglois, faisoient le front de l'armée françoise. Celui de l'armée espanole étoit de trois grands galions et d'une puissante hourque : quatre vaisseaux d'extraordinaire grandeur, et qui, comme des châteaux fort haut élevés, couvroient tout le reste des leurs. Dans l'un de ces galions, qui portoit le nom de Saint-Martin, étoit le marquis de Sainte-Croix, et dans un autre, nommé S.t-Mathieu, Lopez de Figueroa. Du commencement ils se canonnèrent quelque temps durant le calme; puis Strossi, ayant le dessus du vent qui s'éleva comne il le souhaitoit, alla furieusement aborder le galion S.t-Mathieu, qu'il croyoit être l'amiral[1], et l'investit avec le sien et deux vaisseaux fort légers. Au même temps, deux autres s'attaquèrent au S.t-Martin, et trois à un autre galion. Le plus grand effort du combat se fit autour du S.t-Mathieu, qui étoit tenu de si près et si furieusement assailli de toutes parts qu'il ne savoit de quel côté se tourner. Les uns ni les autres ne perdirent point le temps à se battre de loin, mais allèrent droit à l'abordage et jetèrent leurs grappins[2], si bien qu'ils sembloient être demeurés d'accord de vider cette journée à coups de ha-

[1] On appelle ainsi le vaisseau que monte l'amiral ou commandant de la flotte.

[2] Ancres à quatre becs.

che et de cimeterre. Les plus vieux matelots disoient n'avoir jamais vu de choc si sanglant ni si opiniâtre : toute la mer à l'entour étoit empourprée de sang, et les tillacs couverts de corps entassés les uns sur les autres : bref, il y fut tué quatorze cents François, et, de six cents Espagnols qui étoient sur ce galion, il n'en resta, dit une relation que j'ai vue, qu'un petit garçon et un vieillard. S.te-Croix, bien en peine de voir Lopez en péril si évident, et fâché de n'avoir pas l'honneur de combattre l'amiral de France, s'efforçoit d'aller au secours; mais le vent qu'il avoit contraire, et trois vaisseaux françois qui manœuvroient avec une merveilleuse légèreté, le battant toujours en proue, ne lui permettoient pas de s'avancer si légèrement qu'il eût voulu. Ses autres vaisseaux n'osoient aussi s'approcher, étant tenus en échec par plus de trente voiles françoises, qui, s'étant élargies sur les aîles, sembloient vouloir gagner le vent pour venir fondre dessus; mais ce n'étoit pas leur dessein : de cinquante qu'ils étoient, à peine y en eut-il une douzaine qui fit son devoir, les autres ne s'exposèrent point aux coups. Enfin, après un combat de deux heures, les Espagnols ayant rafraîchi par trois fois leur galion, enveloppèrent ceux où étoient Strossi et le vice-amiral. Ce dernier, étant fracassé de toutes parts, se défendit néanmoins si bien qu'il se dégagea. Les Espagnols ont dit qu'il alla aussitôt à fond, et que Brissac se sauva avec quelques autres dans un esquif; mais il est certain qu'après que les ennemis en eurent été maîtres près d'une demi-heure, et qu'ils commençoient à en transporter la vaisselle d'argent, il fut heureusement secouru. Il n'en fut pas de même de celui de Strossi : comme il pensoit se retirer, s'étant débarrassé avec beaucoup de pei- 1582.

1582. ne, le marquis le poursuivit avec trois gros galions et le raccrocha pour la seconde fois. Il avoit été mis dedans quelque rafraîchissement d'hommes, de sorte qu'il se défendit encore près d'une heure : mais n'étant point secouru, et avec cela percé d'une infinité de coups qui le faisoient enfoncer à vue d'œil, il fut contraint de céder à la force des ennemis. Tous les autres étant demeurés spectateurs durant la mêlée, n'eurent pas le courage de s'avancer pour le dégager, ni même d'envoyer une patache pour sauver la personne de leur général. Il lachèrent seulement en passant quelques volées de canon à coup perdu, puis se retirèrent, les uns sur la route de France, les autres à la Tercère; où le roi Antoine s'étoit mis à couvert avant le combat : mais on leur refusa le port à la plupart comme à des perfides et déserteurs. Les François perdirent huit de leurs vaisseaux et 2,000 hommes [1], les Espagnols la moitié moins. Parmi les prisonniers furent trouvés Strossi et Vimioso, ce dernier grièvement blessé au travers du corps dont il mourut deux jours après; le premier, au-dessus du genou, d'un coup d'arquebuse, dont il ne pouvoit se soutenir. On raconte ce qu'il devint que le marquis de S.te-Croix, Strossi étant amené devant lui, tourna dédaigneusement la tête de l'autre côté pour ne le pas voir; que, comme on lui eut dit qui c'étoit, il répondit « qu'on l'ôtât de là, qu'il ne faisoit qu'empuantir son vaisseau », et qu'à ces paroles, un soldat l'avoit achevé de deux coups de dague et jeté dans l'eau [2], D'autres ont dit qu'il en garda le corps pour en faire un

[1] M. A. Hugo dit 5,000. (France historique et monumentale.) Le P. Daniel dit que les Espagnols ne perdirent que 200 hommes.

[2] Il expira au moment qu'on le présentait au marquis de S.te-Croix, dit le P. Daniel.

infâme spectacle de vengeance, comme des autres prisonniers. 1582.

Caractère et famille de Strossi.

Ainsi périt Strossi, par la lâcheté de ses gens, et non moins par sa propre faute, pource qu'il n'avoit pas appelé ses anciens amis en cette expédition, de peur d'être obligé de leur faire part au butin; aussi l'accusoit-on de n'être ni bon ami ni mauvais ennemi, mais extrêmement froid et méconnoissant. Il étoit fils de ce Pierre maréchal de France, qui fut tué au siége de Thionville, et arrière-fils de Philippe, qui ayant été poussé par son fils Pierre à tenter la délivrance de la république Florentine, fut surpris avant que d'avoir pu exécuter sa conspiration; mais pour ne servir pas de jouet à la vengeance de l'oppresseur, il se tua lui-même avec l'épée d'un soldat qui le gardoit, ayant auparavant écrit de son sang ce vers de Virgile sur un billet que l'on trouva sur sa table : *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor* [1], par lequel il résignoit une haine immortelle à tous ses enfants contre les descendants de Côme qui avoit opprimé sa patrie, et contre le roi Philippe qui lui avoit prêté la main pour en venir à bout. On croit que ce juste ressentiment bouillant sans cesse dans les veines de ses neveux, incita celui dont nous parlons à briguer l'emploi de faire la guerre contre l'Espagnol, et l'on prétend qu'il avoit écrit sur son bras droit : *nostris ex ossibus ultor ;* mais outre ce motif, ceux qui ont su le secret de ce temps-là, assurent que le déplaisir qu'il eut de ce que le roi lui avoit ôté sa charge de colonel de l'infanterie pour la donner au duc d'Epernon, fut en partie cause de son expédition, et qu'il étoit résolu de ne retourner jamais en France, après avoir été ainsi dépouillé de la

[1] Qu'il sorte de mes cendres un vengeur.

1582. récompense de ses services et de ceux de son père. En effet, ils en avoient rendu de très-considérables; et on ne leur pouvoit pas reprocher que cette mer les avoit, de petits poissons, fait devenir grosses baleines, comme d'autres qui étoient venus du même pays: car ils en avoient apporté un millon d'or qu'ils avoient presque tout dépensé au service du roi.

Acte barbare du vainqueur. Ce ne fut pas seulement par la mort de ces deux chefs que le marquis de S.te-Croix ternit l'éclat de sa victoire: il commit ensuite un acte vraiment barbare, et tel que les haines et la cruauté des guerres passées n'en avoient point encore produit de pareil. Etant arrivé à l'île S.t-Michel, il fit mener en triomphe tous les prisonniers, qui étoient environ 300, dans la place publique de Villefranche, et les ayant exposés aux yeux du peuple sur un échafaud, leur prononça la sentence de mort, par laquelle ils étoient condamnés comme « ennemis du commerce et repos public, fauteurs des rebelles et corsaires, ayant osé sortir de France en forme d'armée pour servir Antoine prieur de Crato contre S. M. catholique, quoiqu'il y eût paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne. » Les vieilles bandes espagnoles qui depuis le temps de Charles-Quint avoient toujours suivi le métier des armes avec honneur par toutes les provinces de l'Europe, frémirent d'horreur et d'indignation lorsqu'elles entendirent une si cruelle sentence, et députèrent des élus[1] vers le marquis, pour le prier « de vouloir pardonner à ceux à qui le sort
» de la guerre avoit pardonné, de ne souiller point la
» gloire de ses beaux faits par une si vilaine catastrophe,
» de ne point violer les lois de la guerre par une exécution

[1] *Electos*. (Note de l'auteur.)

» infâme qui portoit représailles, et les rendoit tous 1582.
» coupables de mort lors qu'ils tomberoient en même
» malheur : qu'il se souvînt que le duc d'Anjou étoit
» le plus fort dans les Pays-Bas, et qu'il y avoit quan-
» tité de sujets de S. M. catholique en France, lesquels
» il exposoit à la fureur des parents et amis de ceux
» qui auroient été exécutés de la sorte. Qu'enfin, il
» ne falloit point traiter de pirates et de voleurs des gens
» qui leur avoient si bravement montré, dans le combat,
» qu'ils étoient soldats, portant aveu d'une reine, venus
» en corps d'armée, et commandés par les principaux
» officiers du roi de France. » Nonobstant ces remontrances, on traîna le lendemain les prisonniers au supplice, entre lesquels il se trouva quatre-vingt gentilshommes [1]. Ceux-là furent égorgés, par faute de bon exécuteur : les autres furent pendus à deux pieds haut de terre; et pour couronner cette horrible barbarie d'une plus horrible impiété, S.te-Croix fit expédier après eux le prêtre françois qui avoit entendu leur confession auriculaire; ces malheureux n'ayant autre consolation, dans l'injustice qu'on leur faisoit, sinon que la France n'étoit pas tellement abâtardie qu'elle ne pût quelque jour produire des vengeurs de cet outrage. Dès lors Antoine en eût pris revanche par la mort d'autant d'Espagnols qu'il tenoit prisonniers à la Tercère, s'il eût voulu croire le comte des Tours-Vieilles [2] : mais la bonté de ce roi eut horreur d'une proposition si barbare; il lui répondit qu'il falloit laisser aux Espagnols la gloire

[1] 28 seigneurs et 50 gentilshommes. (France historique et monumentale.) On avait tenu les prisonniers quatre jours enfermés dans une église, sans leur donner à manger et sans faire panser les blessés, dit le P. Daniel.

[2] Torres-Vedras.

1582. de massacrer les innocents. Possible aussi appréhendoit-il qu'ils n'exerçassent sur lui de plus grandes cruautés s'il tomboit entre leurs mains; comme en effet il étoit fort en danger de sa personne, si le marquis fût allé droit à la Tercère ; mais sur la croyance que ce général eut que l'armée françoise s'y étoit retirée, il fit voile à Lisbonne pour y aller quérir de nouvelles forces.

Autant qu'il eut de gloire et la cour d'Espagne de joie de cet heureux succès, qui leur assuroit la conquête de Portugal et les richesses des Indes, autant celle de France eut-elle de déplaisir et ses chefs de confusion et de mauvais accueil, pour avoir si lâchement perdu leur honneur et celui du royaume. Les vivants en rejetoient la faute sur les morts; et la pitié qu'on avoit des morts rendoit les vivants plus coupables; spécialement Brissac et S.te-Soulène, qui étoient chargés de la faute : Brissac, pour avoir été si imprudent que d'apporter les premières nouvelles de la défaite; et l'autre, pour s'être éloigné du combat avec dix-huit voiles, ayant répondu en jurant à ceux que le prioient d'aller secourir son général : « Pourquoi s'y fourre-t-il? » Ce qu'il fit ainsi pour quelque vieille pique [1] qu'ils avoient ensemble. Or, Brissac s'étant justifié par l'intercession du duc de Guise, qui avoit fort aimé son frère et qui avoit intérêt de le protéger pour le confirmer à son parti, se rendit accusateur de S.te-Soulène : de sorte que le roi, l'ayant envoyé quérir ignominieusement à Poitiers par un prévôt, lui fit faire son procès, et toute la faveur de ses amis, ni son argent, distribué aux favoris, à ce qu'on disoit, ne le purent autrement décharger de trahison qu'en le laissant condamner de lâcheté.

Ste-Soulène est seul puni de mort.

[1] Querelle.

(1583.)

Après cette défaite, dom Antoine ayant retenu Landereau avec ses vaisseaux, et dix-sept autres du débris de l'armée, pour se garder, demeura encore près de trois mois dans la Tercère : où se moquant de sa mauvaise fortune, il s'abandonnoit aux plus moles voluptés, et vivoit dans une extrême licence; parmi les tumultes des peuples et des moines, qui devenoient toujours plus furieux et couroient sus aux François comme à leurs ennemis. Mais enfin ce prince ayant considéré qu'au retour du printemps l'armée d'Espagne ne manqueroit point de revenir, et qu'elle l'investiroit dans cette île, il reprit la route de France avec dessein de tenter l'île de Madère, si une partie des vaisseaux qui l'escortoient ne se fût pas trop écartée. Retour d'Antoine en France

Il ne trouva pas à la cour le même accueil qu'à la première fois, lorsqu'il promettoit à tout le monde des emplois, des pierreries, des lingots, et des îles plus heureuses que le paradis terrestre. Le triste visage de sa fortune, et le mauvais traitement que les François avoient reçu de ces peuples brutaux avoient fort rebuté les courtisans et les soldats : néanmoins la reine mère, plus irritée de la mort de Strossi son cousin et de l'ignominie de tant de braves gens de guerre, que découragée de son malheur, lui promit un nouveau secours pour l'année suivante; mais, soit par mauvais ordre soit à cause du dégoût et de l'appréhension des soldats, il ne se trouva que six cents hommes quand il fallut partir[1]. Avec cela, toute- Nouvelle expédition aux Açores.

[1] Le P. Daniel dit qu'on donna à Chattes 1,200 hommes, et M. A. Hugo qu'il débarqua au mois de juin avec 2,500 Français et qu'il eut dans l'île 6,000 hommes (Français et Portugais) et 300 canons.

(1583.) fois, Aymard de Chattes[1] vaillant et sage capitaine, ne craignit point de s'exposer au hasard contre une puissance aussi redoutable que celle d'Espagne; non point pour acquérir de la gloire ou des richesses, mais pour soutenir l'honneur de la France qui sembloit être abandonné. Les forces de la Tercère n'étoient pas capables de lui aider à faire quelque chose de bon : il y avoit bien cinq à six mille hommes, mais c'étoient gens sans discipline et sans courage, avec une brutalité indocile et un orgueil insupportable; si bien que, lorsqu'il eut soigneusement reconnu l'état de l'île, qui n'étoit point si inaccessible qu'on la lui avoit dépeinte[2], il fut d'avis de raser tous les petits forts que le gouverneur avoit bâtis sur les côtes, parce qu'il n'y avoit pas assez de monde pour les défendre, outre qu'ils ne gardoient pas la moitié des avenues, et crut qu'il falloit renfermer tout ce qu'ils avoient d'hommes et de munitions dans la meilleure ville, pour y soutenir le siége jusqu'à l'hiver prochain s'il en étoit besoin. Le gouverneur rejeta bien loin ce sage conseil, se moquant de la timidité des François et répondant à toutes les difficultés qu'il lui faisoit, que la vertu des Portugais suppléeroit à ces défauts; qu'il connoissoit bien les Espagnols, qu'ils n'auroient pas l'assurance d'attaquer le moindre de ces forts, et que s'ils osoient l'entreprendre, ils les mettroit tous en pièces. Avec ces braves paroles néanmoins, il n'avoit rien que de lâches desseins : il songeoit à se sauver

[1] Chevalier de Malte et depuis grand maître de l'ordre de S.t-Lazare. Il s'appelait Clermont-Chattes.

[2] Elle est entourée de rocs et de forêts qui la rendent inaccessible, excepté par la rade d'Angra. Cette ville en est la capitale et des autres îles. Son nom veut dire baie. Tercère a 16 lieues de tour.

par mer sitôt qu'il les verroit descendus dans l'île; ce qu'il n'eût pas pu faire s'il se fût enfermé au milieu des terres; et cependant, par une maligne jalousie, il ne vouloit pas que les François entrassent dans aucune ville, de peur qu'ils ne s'emparassent d'une chose qu'en effet il n'avoit point envie de garder. A cause de cela, il se forma une très dangereuse mésintelligence entre ces deux chefs. (1581.)

Pandant qu'elle duroit, le marquis de S.te-Croix parut devant l'île avec douze mille hommes[1], justement à pareil jour qu'il avoit gagné la bataille navale; et après avoir tournoyé quelque temps, pour choisir une descente commode, il prit terre au port de Moles, à quelques milles de la ville d'Angra, nonobstant l'incommodité des rochers, et la défense de trois méchants forts, dont il chassa ceux qui les devoient garder. Chattes, averti par les feux et les fumées et par les cloches qui étoient en chacun de ces forts, vint promptement au secours, et d'abord reprit le premier; mais les Portugais ne le secondant pas et les siens étant fatigués, il fut contraint de remettre le reste au lendemain. Il voulut alors, avant que les ennemis eussent pénétré plus avant et tandis que ses forces étoient tout entières, essayer le sort d'une bataille: mais comme les troupes étoient déjà rangées et l'escarmouche commencée avec espérance d'un bon succès, le gouverneur, qui avoit tout un autre dessein, arrêta les insulaires; de sorte que leur ardeur s'étant refroidie la nuit, la plupart abandonnèrent leur poste pour se sauver dans les montagnes. Chattes, ainsi délaissé, fut aussi contraint de se retirer à la montagne de Guadalupe avec ses François, et le gouverneur s'en alla sur une

[1] 10,000 Soldats espagnols ou allemands, dit M. A. Hugo.

(1583.) autre avec ses Portugais, n'ayant pu se jeter dans une barque, pource que tout le monde avoit l'œil sur lui.

L'Espagnol par ce moyen demeuré maître de la ville d'Angra et des vaisseaux qui étoient au port, envoya Pierre de Tolède, avec deux mille hommes, conquérir les autres îles, afin de retrancher toute espérance aux François et aux habitants de la Tercère de s'y pouvoir sauver. L'exécution ne fut pas dificile, car sitôt qu'il eut réduit celle qu'on nomme la Fayal, où quatre cents François rendirent quelque combat à la descente, puis encore dans le Château d'Orte; toutes les autres, comme le Corbeau, la Gracieuse et le Pic, envoyèrent au devant lui offrir leurs soumissions.

Cependant, Chattes, n'ayant point de pain dans ces montagnes, ni même point d'eau qu'avec beaucoup de difficulté, pensa à sauver la vie et l'honneur de ses compagnons par quelque composition. Il en voulut auparavant donner avis au gouverneur, qui lui répondit orgueilleusement qu'il se joignît s'il vouloit aux Espagnols, et que les Portugais étoient assez forts pour les battre tous ensemble. A l'insolence il ajouta l'ingratitude et la trahison, et plutôt que de faire son marché conjointement avec les François, il essaya de le faire aux dépens de leurs têtes: car il fit savoir à S.te-Croix qu'il les livreroit entre ses mains, s'il vouloit accorder grâce à lui et aux Portugais. S.te-Croix eut horreur de cette noire lâcheté, et fit tenir les lettres à Chattes, pour lui donner à connoître ce qu'il devoit espérer d'un homme si perfide. Nonobstant un si mauvais tour, ce vertueux capitaine dissimula sagement, et le convia derechef de vouloir entendre à faire leur accommode-

ment tous ensemble ; sur quoi ayant reçu une réponse aussi superbe que la première, il avisa enfin à celui des François, qui se fit [1] à telles conditions qu'ils rendroient enseignes et armes à la réserve de l'épée, et seroient conduits en France. Ce que S.te-Croix sembla avoir accordé à la vertu de leur général et à sa propre réputation, afin d'en effacer par cette générosité la tache dont la cruauté précédente l'avoit noircie. (1583.)

Quand au gouverneur, il eut une telle fin qu'il méritoit : ayant été trahi par une esclave Moresse, après avoir erré quelques jours dans les montagnes, il fut exposé à de rigoureux tourments, et finalement au glaive du bourreau, comme plusieurs autres qui avoient embrassé le parti d'Antoine. Et quant à ces bruteaux et ingrats insulaires, tous leurs biens furent confisqués, et leurs personnes en quelque sorte réduites en servitude. Mais surtout la vengeance fut extrême sur les moines et gens d'église : ce que l'on peut connoître par une bulle d'absolution que le roi Philippe obtint de Sa Sainteté, pour en avoir fait mourir deux mille tant en Portugal que dans ces îles. [2]

1582.

Le calendrier est réformé.

CETTE seconde expédition aux Tercères se fit l'an 1583. L'année précédente fut mémorable par la réformation du calendrier romain, qui fut dressé avec beau-

[1] Le 4 août, dit M. Hugo. Cette capitulation comprenait 2,200 français ; mais tous les prisonniers faits avant furent envoyés aux galères.

[2] La reine d'Angleterre entreprit depuis le rétablissement de dom Antoine, et lui équipa une flotte considérable : mais cette flotte ayant été repoussée avec grande perte des côtes de Galice où elle fit une descente, revint sans avoir rien fait. Antoine s'étant encore retiré en France, y demeura jusqu'à sa mort qui arriva à Paris l'an 1595.

1582. coup de peine, et publiée avec de grandes contradictions.

Toutes les nations qui ont vécu sous des lois ont compté le temps par les années, desquelles la plus ordinaire mesure est l'espace que met le soleil à faire le tour de son ciel, partant d'un point des solstices et y revenant après avoir parcouru tout le zodiaque : ce qu'il fait en 365 jours et près de six heures. Pour ne point parler des autres peuples, dont nous n'avons que faire ici, les Romains, qui ont donné la loi à la meilleure partie de la terre, étant du commencement ignorants et grossiers en toutes sortes de bons arts, firent une année fort bizarre et sans beaucoup de certitude : car elle avoit bien douze mois, dont le premier étoit Mars et le dernier Février; mais ils ne contenoient en tout que 355 jours, d'autant qu'il n'y en avoit que quatre qui en eussent 31, des autres huit les sept n'en avoient que 29 et février que 28. Après, s'étant un peu polis, ils voulurent la régler à l'Egyptienne, et lui donner dix jours de plus. Pour cet effet, ils se servoient d'intercalation ou addition de jours; ce qu'ils faisoient de la sorte : de deux ans en deux ans accomplis, ils ajoutoient alternativement 22 jours une fois et 23 l'autre; savoir : les 22 le 22.e mars, et les 23 le 23.e du même mois, entre les fêtes qu'ils nommoient les Terminales et le Régifuge. Ainsi, l'intercalation faite, il en demeuroit 28 qui étoient le mois de février, et les 22 ou 23 autres s'appeloient le mois Mercedonien, si bien qu'il y avoit comme treize mois cette année-là : mais on omettoit cette intercalation la 24.e année. Or, comme il y avoit de l'erreur en ce calcul, et que l'intercalation se faisoit par les souverains pontifes qui l'ajustoient à leur mode, l'année romaine se trouva si brouillée, que le commencement en étoit au milieu et le milieu à la fin.

Donc, l'an 45 avant la naissance de Jésus-Christ, 1582.
Jules-César désirant pourvoir à ce désordre en qualité de souverain pontife, consulta soigneusement les astronomes; et après les avoir fait discourir et débattre bien au long sur ce sujet, ordonna de suivre la forme inventée par Callipe, de Cyzique, et par Aristarque, de Samos. [1] C'étoit que le soleil mettant 365 jours et six heures à faire son tour, l'année seroit de 365 jours, et que de ces six heures de reste qui font la quatrième partie d'un jour, il falloit de quatre ans en quatre ans en composer un entier et l'intercaler. Il fit donc tous les mois de 30 et 31 jours, comme nous les avons, et voulut que ce jour intercalaire s'ajoutât le 24 février : de sorte que, comme l'on comptoit cette année-là deux fois le 24 de février, qui à la mode de compter des latins est le sixième de devant les Calendes de mars, et que l'on disoit la seconde fois *bis sexto Calendas*, l'année en prit le nom de bissexte ou bissextile. L'église chrétienne qui, pour la police, s'assujettit aux lois de l'empire, reçut aussi ce calendrier, suivant lequel les pères du concile de Nicée ordonnèrent que la fête de Pâques seroit célébrée le premier dimanche qui suit la pleine lune d'après l'équinoxe du printemps. Cet équinoxe arrivoit pour lors environ le 21 de mars, et ils estimèrent qu'il devoit toujours tomber dans le même jour; ce qui fût arrivé en effet si la supputation de Jules-César eût été très exacte.

Mais il s'y trouvoit de la faute, qui étant du commencement presque imperceptible, devint à la longue très considérable : car les astronomes remarquèrent, par leurs observations faites en divers temps, qu'il s'en falloit environ onze minutes que le soleil ne fût 365 jours six

[1] Il se servit de Sosigènes mathématicien grec d'Alexandrie.

1582. heures à faire son cours; partant, que l'année étoit trop grande de ces onze minutes, dont les soixante font une heure, et qu'étant toutes ramassées elles composoient un jour en 131 ans, au bout desquels l'équinoxe se trouvoit reculé d'un jour : de sorte qu'en l'an 1582, il s'étoit éloigné de dix jours et se rencontroit à l'onzième de mars. De là il arrivoit quantité d'inconvénients : premièrement, que l'entrée du soleil dans les signes étoit changée; de plus, que les équinoxe et les solstices tomboient en d'autres points que ceux où ils étoient véritablement, le solstice d'hiver qui du temps de la nativité de Jésus-Christ étoit au 25 de décembre, se trouvant alors au douzième; et qu'enfin, l'ordre de toutes les saisons étant perverti, la postérité eût vu le printemps au mois de décembre, l'hiver au mois d'août, et la fête de Pâques, qui est attachée à l'équinoxe du printemps, tomber où doit être celle de Noël. L'erreur ayant été découverte il y avoit plusieurs siècles, un abbé nommé Denis le Petit, vivant vers l'an 526, y avoit mis quelque remède pour un temps; le pape Innocent VIII, avoit envoyé quérir le fameux Régio-Montanus[1], en Allemagne pour la corriger, et plusieurs autres mathématiciens contemporains en avoient écrit. Depuis cela, dix ou douze célèbres maîtres en cette science présentèrent sur le même sujet au concile de Trente leurs écrits, chacun y proposant divers moyens : mais le concile, assez occupé d'ailleurs, ne décida rien là-dessus.

Enfin, le pape Grégoire XIII, craignant que l'empereur

[1] Ou Jean Muller, dit aussi de Montréal, fameux astronome, né en Franconie en 1436 et mort en 1476. Ce ne peut être le pape Innocent VIII, qui siégea de 1484 à 1492, qui l'envoya chercher; mais plutôt son prédécesseur Sixte IV, pontife très savant.

n'entreprit de son chef cette réformation en Allemagne, se résolut à y travailler et à le prévenir. Ayant donc fait entendre à la plupart des princes catholiques la nécessité qu'il y avoit de remédier à cette erreur, et consulté ensuite les plus savants astronomes, il choisit enfin la correction faite par un certain Aloysio Lilio frère de son médecin Antoine, et approuvée par Vincent Lauré évêque de Montdevis [1] au sentiment duquel il déféroit beaucoup, et l'ayant communiquée aux princes et à leurs universités, ordonna que, suivant cette méthode, l'on retrancheroit dix jours de cette année 1582, et que le lendemain du 4 octobre, au lieu du 5 on compteroit le 15, car par ce moyen il se trouveroit que l'année suivante, au lieu de l'onzième on compteroit le 21, et l'équinoxe seroit remis au même jour où il étoit du temps du concile de Nicée. De plus, pour empêcher à l'avenir un semblable désordre, il fut dit qu'en quatre cents ans on omettroit trois jours de bissexte, savoir un à la fin de chacun des trois premiers siècles. 1582.

Les princes protestants ne voulurent point de cette réformation, pource qu'elle venoit du pape, et en firent de grandes plaintes dans la diète, comme d'une entreprise sur la souveraine majesté de l'empire. Presque tous les autres la reçurent, non sans quelque peine; le roi très-chrétien l'embrassa l'un des premiers, et le parlement de Paris la vérifia tout d'une voix, ordonnant que le retranchement des dix jours se feroit le dixième de décembre, et qu'au lieu du dixième on compteroit le vingtième. Il s'en trouva néanmoins, comme un changement de cette importance ne pouvoit pas être au gré de

[1] Mondovi.

1582. tout le monde, qui disoient que c'étoit un fait de police qui appartenoit à la puissance temporelle non pas à la spirituelle, et d'autres encore qui y remarquoient d'autres inconvénients, et croyoient qu'on eût dû y procéder d'une autre sorte en retranchant quelques bissextes. Mais on leur répondoit que la disposition du calendrier, chez les païens même, avoit appartenu au souverain pontife; et pour les inconvénients, si cette méthode n'en étoit pas exempte, qu'elle en avoit moins que toutes les autres qu'on eût su proposer.

Phénomène extraordinaire. Les astronomes étant ainsi occupés à se débattre sur ce nouveau calendrier, les médecins de France avoient un beau sujet de discourir sur une chose bien extraordinaire qui se vit cette année dans la ville de Sens. La femme d'un tailleur, nommé Coulombe Charry, âgée de trente-huit ans, qui jusque-là n'avoit point été grosse et s'étoit toujours bien portée, vint à concevoir, et sentit tous les signes de la grossesse, neuf mois durant, au bout desquels, après de grands travaux qui lui causèrent suppression d'urine pour quelques jours, elle vida seulement quantité d'eaux et un gros grumeau de sang caillé. Ensuite de cette décharge, ses douleurs furent moindres et son enfant cessa de remuer : mais elle demeura trois ans au lit, fort incommodée, et tant qu'elle vécut elle se plaignit toujours de la dureté et de l'enflure de son ventre, des tranchées du mal d'enfant, et de l'incommodité de ce fardeau, qui n'ayant plus de mouvement, se renversoit tantôt d'un côté tantôt d'un autre, selon qu'elle se remuoit. Enfin, étant morte après l'avoir porté vingt-huit ans, on trouva, chose merveilleuse, sa matrice tavelée de diverses cou-

leurs et dure à peu près comme une écaille, puis, 1582.
dedans, une grosse boule de plâtre au milieu de laquelle étoit enveloppé le fœtus. Il avoit tous ses membres bien formés, mais au reste s'étoit durci et changé en pierre, de façon néanmoins que les os de la tête paroissoient luisants comme de la corne, et les parties intérieures un peu moins dures que les extérieures. Nous avons les écrits de deux célèbres médecins, Jean d'Aliboux, Autunois, depuis premier médecin de Henri-le-Grand, et Simon de Provenchères natif de Langres, qui exercèrent leurs plumes sur ce sujet et cherchèrent curieusement pourquoi ce fœtus s'étoit pétrifié et non pas pourri.

Assemblée du clergé.

Au mois de juillet, le roi étant à Fontainebleau, il se tint une assemblée du clergé, qui lui demanda presque les mêmes choses qu'elle avoit fait trois ans auparavant; savoir : que le concile fût publié, les décimes ôtées et les élections remises. Elle reçut pareilles réponses de Henri : que pour le concile on y aviseroit; pour les élections, qu'il ne pouvoit priver sa couronne d'un si beau fleuron; et pour les décimes, qu'elles lui étoient encore nécessaires cette année et la suivante. Renaud de Beaune archevêque de Bourges fut celui qui porta la parole, étant assisté d'Arnaud de Pontac évêque de Bazas, et de Claude d'Angennes évêque de Noyon. Il mérita mieux ce jour-là la gloire de bien dire que celle d'être bon François : car il taxa injustement la mémoire du roi Philippe-le-Bel, disant que ce prince avoit violé les priviléges et immunités des ecclésiastiques, et qu'à cause de cela sa postérité avoit été éteinte par un juste jugement de Dieu. Plusieurs

1582. crurent que ces paroles ne venoient pas d'un prélat si avisé et qui avoit été nourri à la cour, mais qu'elles lui avoient été dictées par l'assemblée; et de là ils inféroient que l'esprit de la Ligue étoit bien puissant parmi les ecclésiastiques.

Conciles et synodes provinciaux. (1582 et s.) Au reste, les prélats voyant que leurs remontrances ne pouvoient impétrer la publication du concile de Trente, s'avisèrent de tenir plusieurs synodes et conciles provinciaux (où il se fit, certes, beaucoup de belles et utiles constitutions), afin de le pouvoir établir par morceaux et parcelles imperceptibles. Le cardinal de Bourbon[1], déjà circonvenu par les Guises, convoqua le premier à Rouen, à la poursuite de Claude de Saintes évêque d'Evreux, fameux théologien qui avoit été de la maison du cardinal de Lorraine. L'année suivante, Antoine Prévost-Sansac, archevêque de Bordeaux, en assembla un dans sa métropolitaine. Celle d'après, il s'en fit encore deux autres : l'un à Reims, au mandement du cardinal de Guise[2], qui en étoit archevêque, où par une vilaine prévarication contre les intérêts de la France, on n'y appela point les évêques de Tournay et de Cambray, dont les diocèses avoient été distraits de cet archevêché par le pape Paul IV. L'autre commença à Tours et finit à Angers, convoqué par Simon de Maillé prélat de grande doctrine, qui de moine de Cîteaux avoit été promu à cet archevêché; et en 84, René de Beaune en assembla aussi un à Bourges, où il fit appeler les archevêques de Bordeaux, de Narbonne et de Toulouse, prétendant qu'ils dépendoient de son église, comme étant ornée des titres de primatie

[1] Voyez la note de la p. 58.
[2] Frère des ducs de Guise et de Mayenne.

de Guienne et de patriarchat; mais eux, qui maintenoient ne lui être point sujets, éludèrent son mandement. 1582.

Il mourut cette année trois personnages fort considérables : Louis, duc de Montpensier, Arthur de Cossé, maréchal de France, et Christophe de Thou premier président.

Mort de personnages illustres:

Ce dernier, également zélé, mais avec une parfaite discrétion, pour le bien public et pour l'autorité royale, deux choses qu'il avoit toujours hardiment maintenues contre les mauvais conseils des flatteurs et les attentats de la Ligue, mourut à Paris le premier jour de novembre, de regret, à ce qu'on crut, de voir la France sur le penchant de sa ruine : car ayant voulu remontrer au roi que la multiplication de ses édits onéreux pourroient enfin causer de périlleux soulèvements, le roi le traita avec mépris, et se tournant vers les flatteurs qui l'environnoient, leur dit que ce bon homme radotoit; paroles qui le frappèrent si vivement au cœur, non pour le ressentiment de sa propre injure, mais pour le déplaisir du misérable état où il voyoit la France, que cette blessure ne se pût guérir que par la mort; lui faisant, parmi les derniers soupirs de sa vie, pousser des soupirs de douleur et des paroles prophétiques sur les malheurs prochains dont le roi et le royaume étoient menacés[1]. Il laissa

Christophe de Thou premier président,

[1] Ce vertueux magistrat ne pouvait qu'avoir des craintes en voyant le peu de respect du roi pour la justice. L'Estoile rapporte que cette année, le 26 mars, les gardes de Henri forcèrent la conciergerie du palais de justice pour en tirer un gentilhomme son favori parent du duc d'Epernon, convaincu d'avoir assassiné un gentilhomme poitevin dans sa maison entre les bras de sa mère et de sa femme.

1582. à tous les bons citoyens un regret extrême de sa perte et un souvenir éternel des obligations que la France lui avoit : parmi lesquelles, à mon avis, on doit compter pour la plus grande celle de lui avoir donné Jacques-Auguste de Thou, dont les ouvrages immortels, malgré la censure de l'envie et des mauvais François, témoigneront à toute la postérité sa rare doctrine, sa merveilleuse sincérité et candeur, sa piété sans fard, son intégrité désintéressée, et surtout son zèle équitable pour la grandeur de l'état et pour le public[1]. — Des charges que tenoit Christophe, celle de premier président fut donnée à Achille de Harlay son gendre.

(Éloge du célèbre historien son fils.)

Pibrac,

Quant à celle de chancelier de Monsieur, elle le fut à Guy Faur Pibrac, qui ne l'exerça que huit mois, étant mort vers le milieu de l'année d'après, avec cette louange d'avoir eu, outre une haute probité et un ardent amour pour sa patrie, une rare doctrine, un esprit merveilleusement poli[2], et des mœurs parfaitement douces et agréables.

[1] C'est surtout à Mézeray qu'il convenait d'apprécier un historien qu'il avait pris pour modèle et qui a avec lui des rapports si frappants, ayant bien mérité aussi les noms de véridique et de judicieux. Le trait saillant de son caractère était une sorte d'idolâtrie pour la vérité : toutes les vertus accompagnaient en lui cette vertu fondamentale. Plus heureux que notre auteur, il n'écrivit que l'histoire de son époque : elle comprend ce qui s'est passé en Europe depuis 1545 jusqu'en 1607. Il fit des recherches pendant 15 ans, et en mit 12 à composer les 138 livres de son ouvrage, qui est en latin.

[2] On sait qu'il composa des quatrains moraux que l'on met encore entre les mains de la jeunesse. Ils sont élégamment écrits, et parurent à une époque où le célèbre Malherbe n'avait rien publié encore. On est surpris qu'un homme du caractère de Pibrac ait pu composer une apologie de la S.t-Barthélemi.

Le duc de Montpensier, presque septuagénaire, décéda en sa maison de Champigny en Poitou, qu'il avoit fait bâtir avec une chapelle enrichie de quantité de rares et saintes reliques, à l'exemple des saintes chapelles de Paris, de Bourges et de Bourbon; édifice qui, de nos jours, a été à moitié renversé par le caprice de la fortune, qui se plaît à détruire les plus grandes choses pour élever les plus petites. C'étoit un prince fort jaloux de l'honneur, vaillant et bon ami, mais avare et sans fermeté dans les résolutions du gouvernement, auquel il eût eu meilleure part s'il n'eût pas si facilement fléchi. Il étoit zélé catholique et se piquoit fort d'être du sang de S.t-Louis, et d'imiter sa piété par des mortifications et autres dévots exercices; mais les religionnaires disoient qu'il ressembloit mieux à son frère[1] Charles roi de Naples, pource qu'il avoit montré envers eux dans les guerres civiles une humeur toujours plus sanguinaire que charitable, étant persuadé que c'étoit acte de religion de les massacrer et même de leur violer la foi. Du commencement il étoit le plus pauvre de tous les princes : Catherine de Longvic[2], sa première épouse, belle, habile et courageuse femme, rétablit sa maison par ses intrigues, et, s'étant rendue nécessaire dans le commencement des guerres civiles, lui fit revenir une partie de la succession du connétable de Bourbon; si bien qu'avec son aide, et tant par les profits qu'il tira de la guerre que de ce que la reine mère lui donna pour ne la pas troubler dans la ré-

1582.

Montpensier.

[1] De S.t-Louis.

[2] Ou Jacqueline de Longuy. Elle jouit de la confiance de Catherine de Médicis, et partagea les convictions des réformés, dans lesquelles elle mourut en 1561.

1582. gence, il amassa trois cent mille livres de rente et grande quantité d'argent et de joyaux.

et le maréchal de Cossé. Le maréchal de Cossé mourut dans son château de Gonnor en Anjou, dont il avoit porté le nom autrefois. Il étoit bon homme de guerre, mais grand temporiseur qui s'égaroit dans ses raisonnements; petit et mal fait de corps, railleur et penchant un peu vers la nouvelle religion; de plus trop adonné au vin, qui lui causa la goutte, dont il mourut après en avoir été fort tourmenté. Il avoit été surintendant des finances, où il avoit mieux fait ses affaires que dans les armées, ni auprès de Monsieur, qui en fut dégoûté par les jeunes gens et par la trop grande liberté de ses discours. Ses gouvernements du duché d'Orléans, comté de Blois, pays Chartrain, et de la ville de Loudun, furent donnés au garde-des-sceaux Chiverny. [1]

Secours que reçoit Monsieur. Il nous faut maintenant retourner en Flandre. François duc de Montpensier, qu'on nommoit le prince dauphin avant la mort de son père, et le maréchal de Biron, y avoient mené un renfort de quatre mille hommes de pied François, trois mille Suisses et douze cents chevaux. De plus, avec un peu d'argent de la reine mère Monsieur avoit levé quelques cornettes de reîtres. Mais, à parler ainsi, c'étoit là sa dernière main : il ne devoit plus rien attendre de France; tout ce qu'il avoit d'amis

[1] Henri comblait aussi de faveurs la famille de Joyeuse. Cette année, outre la charge de maréchal qu'il donna au père, il acheta du duc de Mayenne 120,000 écus celle d'amiral pour son favori, il fit le troisième frère grand prieur de Languedoc et le quatrième archevêque de Narbonne. — Il érigea le 29 mars le marquisat d'Elbœuf en duché-pairie, en faveur de Charles d'Elbœuf cousin du duc de Guise. Charles IX avait érigé Mayenne.

s'étoient épuisés pour le servir ; son crédit étoit à bout, et 1582.
le roi n'avoit nulle inclination de l'assister. La cabale espagnole et les favoris donnoient à entendre au monarque qu'il ne devoit point souffrir que son frère acquît ces riches provinces, doù il troubleroit quelque jour le royaume, comme avoit fait autrefois les princes de la maison de Bourgogne. Qu'il falloit plutôt essayer de les réunir à la couronne ; ce qui sembloit infaillible dans peu de temps, pourvu qu'il ne leur prêtât aucun secours, et qu'il s'avançât en temps et lieu pour leur tendre la main. « Monsieur, disoient-ils, étant réduit à l'ex-
» trêmité faute d'argent, sera contraint de céder son
» droit à V. M. : les provinces, dénuées de secours et
» sans espoir de se pouvoir réconcilier avec l'Espagnol,
» se rendront à votre merci, comme une alouette qui
» fuit l'épervier ; et le roi Philippe, ayant consumé tout
» ce qu'il avoit d'argent et même de crédit chez les
» marchands auxquels il a fait banqueroute, n'aura
» pas le pouvoir de les retenir. » Monsieur avoit bien quelques traités avec le prince Casimir et les autres protestants d'Allemagne, que l'affaire de Gebard Truchsez[1] joignoit d'intérêt avec lui ; mais les armes de ce pays-là ne se remuant point sans argent, il n'en devoit rien espérer, sinon quelque foible espérance qu'ils divertiroient[2] de ce côté-là une partie des forces du duc de Parme, qui avoit ordre de défendre la cause du nouvel archevêque, même au préjudice des affaires des Pays-Bas. Pareillement, le roi de Danemarck, qu'il avoit fait solliciter d'alliance par Dansay[3] ambassadeur du roi son

[1] Voyez ci-dessous. (*Note de l'auteur.*)

[2] Détourneraient.

[3] Charles de Danzay. Mézeray l'a nommé Dansy au t. 1 p. 54. On a oublié de rectifier par une note.

1582. frère, crut faire beaucoup pour lui de permettre le commerce aux marchands des Pays-Bas dans ses terres avec les mêmes priviléges qu'auparavant, et de ne se pas déclarer pour l'Espagnol, qui lui offroit quatre cent mille écus pour leur fermer seulement le passage du Sund.

Offre du roi de Navarre.

Monsieur pensoit aussi tirer quelque secours du roi de Navarre. Ce monarque, poussé à cela non moins pour l'honneur de la France que par le désir de recouvrer la Navarre, offroit au roi, tandis que l'on feroit effort dans les Pays-Bas, de porter la guerre jusques dans le cœur de l'Espagne; d'employer à cet effet cinq cent mille écus de son bien, pour laquelle somme il engageroit ses comtés patrimoniaux de Rouergue et de L'Ile, qui valoient plus d'un million d'or: et, afin que S. M. ne pût concevoir aucune défiance de cette entreprise, il vouloit composer son armée de Suisses alliés de la France, de reîtres commandés par ses colonels, *reitmaîtres* [1] et pensionnaires, et de François, tant d'une que d'autre religion, dont il commettroit la charge à un maréchal de France tel qu'il plairoit à S. M. Pour comble de sûreté, avant que de mettre en campagne, il promettoit de donner en ôtage madame sa sœur unique, comme eût fait Monsieur le prince de Condé sa fille; même quand l'entreprise eût été commencée, il se fût dessaisi des places de sûreté, avant le temps échu. Mais les ennemis particuliers de ce roi et la cabale espagnole firent qu'on rejeta bien loin ces offres, qui sembloient fort avantageuses à la France; et afin d'embarrasser l'esprit du roi qu'il ne pût pas entendre à de semblables propositions, ils se mirent à remuer chaudement par le

[1] De l'allemand rittmeister, qui signifie capitaine de cavalerie.

moyen du nonce du pape et de quelques prélats, l'instance tant de fois rebutée de la publication du concile de Trente. 1582.

Il ne restoit donc à Monsieur aucune ressource que sa propre vertu, et l'union des peuples, qui certes étoient assez forts, s'il eût pu trouver le moyen de les gouverner, ou qu'ils eussent eu autant d'industrie pour affermir leur liberté qu'ils avoient d'aversion pour la servitude. Mais, comme disoit fort bien quelqu'un de ce temps-là, ils ressembloient à un cheval aveugle qui auroit la bouche égarée : ils ne pouvoient ni être conduits ni se conduire d'eux-mêmes. Le désir de paroître libres les rendoit insolents, et la haine invétérée contre la nation françoise soupçonneux et acariâtres. Outre cela, les prédicants du pays, et même les huguenots françois, entretenoient ces soupçons en haine de Monsieur qui étoit catholique, ramentevant[1] à toute heure au peuple les massacres de la Saint-Barthélemy : et les catholiques voyant les protestants qui tâchoient dans ce changement d'état d'introduire celui de la religion, se défioient de lui comme s'il eût favorisé ces nouveautés, parce qu'il ne s'efforçoit pas de les réprimer. Ainsi les deux religions étant armées l'une contre l'autre, et toutes deux contre leur nouveau prince, les François et les Flamands se regardant de travers la main sur la garde de l'épée, plus prêts à se quereller qu'a s'entresecourir, il se trouvoit bien embarrassé parmi ces plaintes, ces défiances et ces rumeurs. Mais sa plus grande peine étoit la faute d'argent. A son arrivée ce ne fut que magnifiques entrées, banquets, acclamations et feux de joie : puis, tout cela étant

Sujet de mécontentement qu'avoit Monsieur.

1 Verbe actif et réciproque qui se trouve dans des ouvrages anciens; il signifiait *faire souvenir* et *se souvenir*.

1582. passé en un mois, il arriva, pour me servir de la pensée de Fervaques, ce qui arrive le lendemain des noces : après les réjouissances succédèrent la froideur, le repentir, et un peu après la jalousie. Ils ne parloient plus des places qu'ils lui avoient promises, aussi peu d'argent. Ils le payoient en parties acquittées par son commandement, qui étoient sept ou huit cents pensions, la plupart inutiles, chacune à dix ou douze écus par mois : si bien qu'en un an qu'il demeura aux Pays-Bas, il ne toucha que trente mille livres, et y consuma son revenu de cinq cent mille écus, avec trois cent mille autres qu'il avoit empruntés d'Elisabeth et les faveurs de sa mère. Il est vrai que les provinces étoient fort ruinées et les terres incultes en beaucoup d'endroits : elles manquoient pourtant plus de bonne volonté que de pouvoir ; car ce que les états levoient montoit à quatre millions d'or. D'ailleurs, ceux qui manioient les finances les divertissoient dans leurs coffres ; spécialement Saint-Aldegonde, qui dans cette confusion détourna pour le moins un million dans les siens.

Conduite du prince d'Orange.

Le prince d'Orange regardoit tous ces désordres sans y remédier, soit que la puissance des François lui fît déjà ombrage, soit qu'il ne jugeât pas à propos de choquer l'humeur des Flamands. Certes, les politiques s'imaginèrent qu'il fomentoit artificieusement ces défiances, et que son dessein étant de se rendre maître des Pays-Bas, ou d'une partie, il ne vouloit pas un prince qui s'y établit avec telle puissance qu'à la fin elle pût engloutir la sienne ; mais désiroit seulement avoir un jouet et une idole avec un grand nom et peu de pouvoir, qui lui servît de couverture pour élever sans envie les fondements de sa souveraineté : fondements qu'il prétendoit

bâtir sur l'affection des peuples et sur la confusion des affaires, croyant que lorsque les Flamands auroient été long-temps battus des calamités de la guerre et qu'ils seroient las de tous les princes étrangers, ils viendroient de leur bon gré se ranger sous sa domination. 1582.

Il faut aussi avouer que le désordre procédoit en partie du libertinage des troupes françoises et de l'indépendance de leurs chefs, qui étant la plupart volontaires, croyoient que tout leur étoit permis : outre que Monsieur n'avoit point cette majestueuse gravité qui donne de la crainte, ni les qualités nécessaires qui font obéir un chef. J'ai lu un exemple du peu de respect qu'ils lui portoient. Un jour, comme il étoit à Gand, S.t-Luc eut l'audace de donner un démenti à quelqu'un en sa présence : le prince d'Orange voulut remontrer à S. A. qu'il ne le devoit pas endurer, et dit sur cela que quiconque eût commis pareille insolence devant Charles-Quint (lequel il alléguoit à tous propos, pource qu'il avoit été en faveur auprès de lui), ce grand empereur l'eût fait jeter par les fenêtres ; à quoi S.t-Luc répartit aussitôt qu'il avoit mauvaise grâce de tant parler de ce Charles-Quint qui lui eût fait trancher la tête s'il eût vécu plus long-temps : puis cela dit, il sortit de la chambre, laissant tout le monde fort étonné d'une si étrange effronterie. Ainsi, les François apprenant aux Flamands à ne se pas soucier de leur maître, se rendoient odieux et lui méprisable ; si bien qu'on pouvoit dire qu'ils commettoient la désobéissance et la causoient en partie. Ce peu d'estime qu'ils faisoient du chef et la licence avec laquelle ils vivoient à la campagne, étoient cause qu'on leur fermoit les portes comme à des ennemis, et qu'ils ne pouvoient avoir ni logements ni vivres qu'à coups de canon ; et la

Conduite des François ;

1582. violence dont ils étoient contraints de se servir redoubloit plus furieusement l'inimitié des peuples. Ainsi ne trouvant point de commodités à la campagne, n'ayant pas le moyen d'en recouvrer faute d'argent, ni aucunes munitions faute d'ordre, plusieurs de leurs soldats se débandoient pour retourner en France : mais les paysans en

comment on les traitoit

assommoient quantité, ou s'ils les laissoient vivre, c'étoit par une cruelle espèce de pitié, après les avoir dépouillés et revêtus de haillons, pour les voir gueuser de porte en porte où ces malheureux trouvoient plus d'injures que de morceaux de pain. Près de deux mois durant, les hommes et les chevaux ne vécurent que de choux, de raves et de carottes; et ces troupes langoureuses s'étant retirées sous les murailles d'Anvers, en attendant le renfort qu'amenoient Biron et Montpensier, il en mouroit quinze ou vingt tous les jours de misère et de pauvreté: les bourgeois s'en railloient avec une cruelle insolence, jusque-là qu'un des principaux répondit à quelqu'un qui plaignoit ces misérables : *Hé puis, les*

et même le prince.

chiens meurent bien ! — Monsieur recevoit aussi fort souvent des injures en sa personne et pour sa religion. Ayant un jour nommé un conseiller d'état des trois qui lui furent présentés, comme c'étoit l'ordre, S^t.-Aldegonde lui résista en face et l'emporta pour un de ses clients. Comme il étoit à Bruges, quelques catholiques s'étant hasardés de venir entendre sa messe, furent emprisonnés et mis à l'amende. Les religionnaires chassèrent les ecclésiastiques de Bruxelles; et les gens du prince d'Orange ayant surpris deux épousés, les traînèrent en prison avec le prêtre revêtu de ses habits sacrés. Il en voulut faire sa plainte, mais il n'eut autre satisfaction que des paroles ambiguës, et n'osa pas la poursuivre d'avantage,

ayant devant les yeux l'exemple de l'archiduc Mathias, que cette mutine populace avoit deux ans auparavant, attaqué à coup de pierre dans une procession de la Fête-Dieu. 1582.

Mauvais conseil donné à Monsieur.

Or, comme il connoissoit que le manque d'argent et son impuissance étoient les principales causes du peu d'avancement de ses affaires et du mépris de sa souveraineté, il employoit tous ses ressorts auprès du roi son frère pour avoir plus d'assistance; et puis ses intrigues n'y gagnant rien, non plus que ses prières, il alla jusqu'aux menaces, faisant dire par ses gens que si on le contraignoit de revenir, il demanderoit l'assemblée des états généraux pour remédier aux désordres que causoient les favoris. Mais ces discours semés pour les intimider eurent un effet tout contraire : car ils crurent qu'il falloit, pour leur propre salut, le laisser engagé dans ces détresses; pensant qu'il y périroit à la fin, ou que du moins il ne s'en pourroit tirer jamais qu'avec l'entière perte de sa réputation et de ses amis, après quoi il demeureroit si foible et si déshonoré qu'il n'oseroit plus rien entreprendre. Ils obligeoient donc le roi de lui répondre lorsqu'il demandoit assistance : « Qu'il se mît en état de la recevoir, qu'il se rendît le plus fort, de peur d'être chassé par ces marchands comme l'avoit été l'archiduc Mathias. » Et ce qu'ils lui conseilloient à dessein de le perdre la reine mère le lui conseilloit aussi pour le sauver, le pressant de se saisir des meilleures places et d'affermir sa souveraineté sur quelques fondements solides : « tant sont différentes les visées de la prudence humaine, que bien souvent deux personnes choisissent un même moyen pour deux fins tout-à-fait contraires. »

1585. Il avoit près de lui deux sortes de gens : les premiers fort sages et qui aimoient l'honneur, comme le prince de Montpensier, Laval, La Rochefoucaut, Clervant, Antoine Rancher-Foucaudière et Du Plessis-Mornay; les autres sans conscience et sans foi, entre lesquels étoient Quinsay son secrétaire, Fervaques, et Aurilly gendre de Fervaques, jeune garçon fils d'un sergent de la Ferté près de Blois, que son luth, sa voix, sa danse, et autres gentilles qualités, plus dignes de l'affection d'une femme que de celle d'un grand prince, avoient mis en haute faveur auprès de son maître. Ces derniers pour leur propre intérêt, et Fervaques homme double et vénal, gagné, disoit-on, par les favoris du roi pour jeter Monsieur dans le précipice, l'aiguillonnoient sans cesse avec des motifs, tantôt de vengeance, tantôt d'agrandissement, et même de nécessité, afin qu'il s'emparât des places dont ils vouloient avoir le gouvernement. Or, de peur que les premiers n'empêchassent l'effet de leur conseil, ils tenoient toujours le prince en défiance d'eux, lui faisant croire que Montpensier s'entendoit avec le prince d'Orange son beau-frère, et que Laval, Clervant et Mornay étant huguenots favorisoient les protestants du pays, partant, qu'il ne leur en falloit demander l'approbation que par le succès, et qu'après tout, si la chose manquoit, ils serviroient de médiateurs pour réparer la faute. Ce prince étant donc pressé de la sorte, se voyant d'ailleurs dans la honte de ne pouvoir satisfaire[1] à tant de gens qui s'étoient ruinés sur l'espérance de sa souveraineté, à ces vastes desseins qu'il

[1] Donner satisfaction.

avoit conçus sur le même fondement, au roi son frère, 1583.
auquel il avoit promis en partant de remettre ces riches provinces dans la maison de France; enfin, considérant que s'il revenoit les mains vides après tant de fanfares, il seroit le jouet des favoris, la risée des étrangers et le mépris des gens de guerre, il se résolut à croire ce pernicieux conseil et donna ordre pour saisir sept ou huit des meilleures villes, tout en un jour qui seroit le dix-septième de janvier.

L'entreprise commença à jouer par Dunkerque, dont Chamois se rendit maître avec son régiment. Elle réussit pareillement à Dixmude, Tenremonde[1], Wilvoorde[2], Alost et Meenen[3]; mais elle échoua à Ostende et à Bruges[4]. Dans cette dernière, les preneurs, savoir La Valette grand prévôt du duc et le colonel Des Pies, furent pris. Le grand bailli de Bruges apprit de leur bouche, et de celle de La Fugière maître d'hôtel de S. A., tout le secret de la conspiration : entre autres choses, que le duc en se saisissant des principales villes se vouloit aussi saisir du prince d'Orange, pour lui faire rendre les lettres réversales par lesquelles il s'étoit obligé de lui laisser les comtés de Hollande et de Zélande; mais qu'au reste il n'avoit fait cette entreprise que pour rétablir la religion catholique et unir plus étroitement les Pays-Bas sous son obéissance afin de mieux résister à l'Espagnol.

Le même jour, elle se devoit exécuter sur Anvers. Pour cet effet, il avoit approché son armée jusques

Tentatives sur Anvers.

[1] Ou Denremonde.
[2] Ou Vilvorde.
[3] Ou Menin.
[4] Le P. Daniel ajoute Nieuport.

1583. dans les faubourgs, sous prétexte d'une montre[1] générale, et les officiers de ses troupes, entrant librement dans la ville pour le visiter, devoient se saisir de la porte de Korneburg proche de son hôtel, et par là faire entrer tant de soldats qu'ils se rendissent les plus forts. Mais comme quelqu'un de son conseil avoit donné avis de son dessein aux bourgeois, et que leur défiance même l'avoit prévu avant qu'il fût bien formé, le bourgmestre de la ville fit tendre des chaînes et allumer des chandelles à toutes les fenêtres, de sorte qu'il fallut remettre la partie au lendemain. Ce jour-là, qui étoit le dix-septième du mois[2], il alla le matin visiter le prince d'Orange dans son logis, et l'invita à venir avec lui voir son armée. Orange, qui avoit eu le vent de ce qu'il brassoit, le pria de ne sortir point, pour laisser un peu tomber les mauvais bruits, et lui dit à l'oreille : « Hé Monsieur ! où allez-vous ? » ayez pitié de vous et de moi ; il y a trois mille » hommes en armes, qui sans respect, vous tireront » à bout portant. » Ces paroles le touchèrent si fort, qu'il s'en retourna aussitôt chez lui, repensant plus attentivement à ce qu'il devoit faire ; et peut-être que l'infamie de l'action et la difficulté qu'il y voyoit l'eussent amené au repentir, n'eût été que les nouvelles de la surprise des autres villes devoient arriver dans peu d'heures, de sorte qu'il étoit si avant dans l'eau qu'il falloit ou passer ou se noyer. Il envoie donc incontinent après

[1] Revue. Voy. t. 1, note 2 de la p. 177.

[2] Le 18.e, comme dit l'Abrégé chronologique de l'auteur, puisque l'entreprise avoit été renvoyée au lendemain. Cependant d'après Daniel on choisit le 16 pour la tentative générale, et celle d'Anvers se fit le 17. L'Estoile met ce jour-là.

dîner prier le prince d'Orange de le vouloir accompagner ; et n'ayant pu l'y obliger, il ne laisse pas de sortir avec sa suite de deux cents chevaux, ses gardes françoises et suisses. Quoique les bourgeois d'Anvers fussent bien avertis de sa résolution, néanmoins le respect qu'ils lui portoient fut plus puissant que la crainte : les chaînes furent détendues par les rues en allant aux portes de Roode et de Kipdorps, parce que ses gens feignirent ne savoir par laquelle il devoit sortir ; et il fut donné ordre à deux colonels de les aller ouvrir, mais accompagnés de peu de gens, à cause que c'étoit l'heure du dîner. Lorsqu'il fut sur le premier pont, ses gens se mirent aux deux côtés, comme pour le laisser passer : au second pont-levis, quelques compagnies de cavalerie de dehors s'avancèrent, feignant de le venir saluer; et là il communiqua en peu de mots son entreprise à Montpensier, à Laval et à la Rochefoucault [1], et leur voulut donner des ordres pour l'y servir. Mais Montpensier, prince très sage, frappé d'étonnement et de l'horreur du fait, le pria de vouloir disposer de sa vie à la réserve de son honneur : les deux autres répondirent la même chose, et ils commen-

1583.

[1] Mornay n'était plus avec Monsieur. D'après le père Daniel, qui allègue Strada autre historien jésuite, le prince français, craignant que Mornay ne fût auprès d'Orange un agent du roi de Navarre destiné à servir son maître afin qu'il remplaçât le duc d'Anjou, le renvoya en France sous prétexte de quelques choses fort secrètes qu'il voulait faire savoir à la reine de Navarre sa chère sœur. M. Matter, dans sa notice sur Mornay, dit que Monsieur ayant besoin d'un négociateur habile pour le faire reconnaître par l'empereur en qualité de duc de Brabant, choisit pour cela Du Plessis et Guillaume de La Marck duc de Bouillon, mais que le premier fut retenu par la reine mère, qui redoutait l'influence d'un tel homme sur la politique de l'Allemagne.

1585. çoient à lui faire des remontrances pour le détourner de ce coup, quand ils entendirent le bruit de ses gardes qui s'étoient saisis des portes et qu'ils virent rentrer la noblesse qui l'avoit suivi. Alors ils se retirèrent à quartier, haussant les épaules, pour regarder qu'elle en seroit la catastrophe, ne sachant quels vœux ils devoient faire au ciel pour un dessein dont le bon et le mauvais succès étoient également ruineux à la réputation de leur maître. Or, tandis que ses gentilshommes se tenoient tête nue sur le pont, un d'entre eux fit semblant de s'être rompu la jambe, et tous les bourgeois qui étoient là l'environnant pour le secourir, spécialement un sergent qui l'avoit relevé, il lui donna un coup d'épée sur la tête. C'étoit le signal pour commencer; tous les autres gentilshommes se jetèrent aussitôt sur le corps-de-garde, tuèrent ou chassèrent tout ce qu'il y avoit de bourgeois, et mirent le feu à la prochaine maison pour avertir toute l'armée. Incontinent, les deux cents chevaux rentrent et les prochains régiments s'ébranlent pour les suivre, Monsieur les faisant avancer et les conjurant de ne pas s'amuser au pillage. Voilà donc dix-sept compagnies françoises, enseignes déployées, et quatre cornettes de cavalerie faisant six cents lanciers, entrées dans la ville, criant : *tue! vive la messe! ville gagnée!* Les uns saisissent les ravelins de la porte, les autres s'étendent dans les rues, et plusieurs font le tour par dessus les remparts, pour s'aller rendre dans la place de la citadelle, et devant l'hôtel des marchands, qu'on appelle la Bourse. Mais ceux qui s'étoient échappés du corps-de-garde ayant porté l'alarme partout, les bourgeois, qui se défioient déjà de ce qu'on brassoit, sor-

tent de leurs maisons, et, s'exhortant les uns les autres, 1583.
combattent du commencement de loin et avec des cris, puis le nombre croissant, s'attroupent et vont à l'encontre des François. En peu de temps les chaînes sont tendues, les barricades dressées, des corps-de-garde posés aux carrefours, les femmes aux fenêtres avec des pierres, des morceaux de bois et tout ce qui leur venoit sous la main. Fervaques, qui avoit projeté de s'en aller par dessus le rempart avec cent chevaux, à la place de la citadelle, pour y attendre les Suisses qui s'y devoient rendre, trouva cinq cents hommes à la place S.t-Georges bien barricadés qui l'en empêchèrent : il envoya quérir des compagnies des gens de pied pour les forcer; une compagnie de Birague y vint, mais elle fut repoussée. Jaigny, qui fut envoyé pour en amener d'autres, fut tué par les chemins, et cet ordre de conséquence qui se devoit donner à plus d'une personne étant tombé par terre avec lui, Fervaques demeura embarrassé sans oser reculer ni pouvoir avancer. Voilà la première faute. La seconde fut que les François qui étoient entrés n'avoient point de piques ni de hallebardes, mais seulement des arquebuses et des épées, de sorte qu'à tous les coins de rue, les bourgeois, faisant haie avec leurs piques, les repoussoient facilement lorsqu'ils avoient tiré leurs coups, qui pour la plupart ne portoient pas. Du commencement, lorsque les bourgeois se furent amassés, le combat fut chaud et opiniâtre : d'un côté, le ressentiment des injures reçues, et l'avidité du butin qui enflamme puissamment le soldat, avec les exhortations et les exemples des chefs, animant les François; de l'autre, la justice de la cause, l'amour de la liberté, la défense de leurs biens et de leurs

1582. vies, l'aspect de leurs maisons, de leurs femmes et de leurs enfants, encourageant les bourgeois : le combat demeura en balance une demi-heure durant.

Cependant, la rumeur qui croissoit de rue en rue s'étant portée jusqu'aux oreilles du prince d'Orange, qui étoit logé dans le château à l'autre bout de la ville, il sortit environné de quelques bourgeois pour savoir ce que c'étoit. Il croyoit du commencement que ce fut seulement quelque querelle particulière qui eût causé ce tumulte; mais comme il eut monté sur les remparts et qu'il eut vu toute l'armée de Monsieur sous les armes, même les Suisses qui venoient tambour battant, il connut que c'étoit tout de bon. Il va donc droit à Fervaques, qui se défendoit encore assez bien, et l'ayant enveloppé et pris sans beaucoup de résistance, lui fait lier les mains derrière le dos et l'emmène prisonnier. La prise du chef amortit bien fort le courage des François, qui déjà commençoient à reculer partout. Alors, les bourgeois, femmes, enfants, vieillards, prêtres et prédicants, conjointement et sans différence de sexe ni de religion, de joindre leur courage et de s'animer pour les chasser tout-à-fait hors de la ville. Les plus résolus vouloient tenir bon à quelque coin de rue; mais à la fin une multitude innombrable de peuple leur tombant sur les bras, ils prennent la fuite et courent en foule vers la porte, pour se sauver. Or, plus ils se pressent pour sortir, plus la frayeur et la foule rendent la sortie étroite; d'autre part, les Suisses hâtés par Monsieur s'efforcent de passer par dessus le ventre des fuyards. L'indiscrète colère de Droux leur colonel aida beaucoup à faire l'embarras : car ayant tué sur la place un grand cheval sur lequel étoit monté un valet qui lui empêchoit le passage,

plusieurs y choppant culbutoient les uns sur les autres, 1583.
et au même temps quelques bourgeois qui avoient regagné les remparts, tirant des prochaines maisons tout au travers de cette multitude empressée, en tuoient grande quantité. De cette sorte, les vivants et les morts tombant pêle-mêle, il se fit là un monceau de corps qui, s'accumulant toujours, boucha toute la porte en moins d'un quart d'heure. Plusieurs tâchant d'éviter la mort, sautoient par dessus les murailles, entre lesquels fut N. de Merode-Thiant, seigneur du pays mais favorisant les François, qui s'étant sauvé à la nage, fut tué sur l'autre bord d'un coup d'arquebuse. Monsieur, voyant ces malheureux qui se précipitoient de la sorte, croyoit que ce fussent les bourgeois, et recevoit déjà les applaudissements des flatteurs, qui railloient sur les sauts périlleux du marchand, quand il reconnut que c'étoient des François, et qu'au même temps il entendit ronfler trois ou quatre volées de canon au travers de ses troupes. Ce fut alors à lui de se retirer tout confus, et de maudire, comme il avoit accoutumé, le sort ennemi de ses entreprises.

Le prince d'Orange épargna tant qu'il put le sang des François, et les bourgois se montrèrent plus humains à leur égard qu'on ne devoit espérer : car sitôt qu'il n'y eut plus de résistance, ils se portèrent à secourir ceux qui étoient blessés; principalement lorsqu'ils eurent fermé le premier pont-levis de dehors, ils travaillèrent à déboucher la porte, et à tirer ces malheureux, qui, entassés les uns sur les autres, étoient la plupart étouffés ou crevés. Il en fut sauvé néanmoins quelques uns qui respiroient encore lesquels ils assistèrent avec beaucoup de charité. Il n'y eut en ce tumulte que cent bourgeois de tués et deux fois autant de blessés : mais il y fut assommé

1583. quinze cents François [1] et près de deux mille furent faits prisonniers. Entre les morts on comptoit plus de trois cents gentilshommes dont les principaux étoient Claude de Beauvilliers S.t-Aignan [2] et son fils, Jean de la Tour-Landry-Château-Roul, S.t-Blancard second fils du maréchal de Biron, Sesseval gouverneur de Wilvoorde, Gédéon de Ponts-Vigean fils de Mirembeau, et Jacques de Brillac d'Argy-Frontpertuis. Entre les prisonniers étoient Fervaques, Arthur de Cossé fils naturel du maréchal de Brissac, évêque de Coutances et grand aumônier du duc; lesquels après furent tous renvoyés sans rançon : mais Fervaques courut grand risque de sa personne, tout le peuple criant qu'il étoit auteur de cette perfidie et qu'il le falloit déchirer en pièces; ce qu'ils eussent fait sans doute, si Orange, sous prétexte de le tenir étroitement prisonnier, ne l'eût enfermé au château dans une chambre bien grillée, avec douze gardes à la porte.

Démarche de Monsieur.

Vous pouvez mieux vous imaginer que je ne saurois l'exprimer la confusion où se trouva Monsieur. S'étant retiré au château de Berchen [3], avec le reste de son armée [4] mais sans aucun équipage ni commodité pour sa personne et sans vivres pour ses troupes, il passa la

[1] 1200 soldats et 400 gentilshommes, dit M. de Châteaubriand.

[2] Surintendant de la maison de Monsieur et gouverneur d'Anjou. « C'étoit un brave officier et fort fidel » dit L'Estoile, qui rapporte ici une anecdote peu honorable pour le prince français. Ayant appris que ce seigneur s'était noyé : « Je crois, dit-il, que » qui auroit pu prendre le loisir de contempler à cette heure » S.t Agnan, on lui auroit vu faire une plaisante grimace. » Ce » disoit-il parce que le comte avoit coutume d'en faire. »

[3] Au-delà de la rivière de Dyle, dit le P. Daniel. Il y a un village du nom de Berghem à une demi-lieue et au sud d'Anvers.

[4] Qui faisait encore 9,000 hommes, est-il dit dans l'abrégé chronologique.

nuit dans les regrets et les repentirs qui ont accoutumé de suivre le mauvais succès d'une honteuse action. Il envoya dès le soir même deux bourgeois qu'il trouva hors [1] la ville, avec des lettres, vers les députés des états, dans lesquelles, après avoir remémoré son zèle pour le salut des provinces, ses soins et ses services, et ensuite fait de grandes plaintes des mépris et fâcheux traitements qu'il avoit reçus, il disoit que les indignités extraordinaires qu'on lui avoit faites ce jour-là ayant désespéré la patience [2] de ses gens, avoient causé le désordre, dont il étoit extrêmement fâché; et parce qu'il n'avoit pas encore changé la bonne volonté qu'il leur avoit montrée par tant d'effets, il les en avoit bien voulu avertir, en les priant de lui faire entendre quelle étoit leur dernière intention, avant qu'il exécutât ce qu'il avoit résolu. Il leur demandoit aussi qu'ils voulussent lui renvoyer son équipage et celui des autres seigneurs de sa suite, ses papiers, et son grand aumônier qui étoit malade. — Cela étant mis en délibération, les états arrêtèrent qu'on lui enverroit des commissaires; et Orange obtint qu'on laisseroit suivre des vivres pour ses troupes, ce qui ne se fit pourtant que quatre jours après et n'en dura que deux. Si bien qu'étant pressé d'une extrême disette, il voulut passer l'Escaut pour se sauver à Denremonde que ses gens avoient surprise. Mais ceux d'Anvers y envoyèrent des navires de guerre qui lui empêchèrent le passage du fleuve. Ils donnèrent aussi ordre au colonel Norrits, qui avoit vingt-trois compagnies d'Anglois, de lui défendre l'entrée du pays de

1583.

Sa retraite.

[1] On ne supprime *de* après *hors* que dans le style familier.

[2] Désespérer ne s'emploie qu'en parlant des personnes: il fait pourtant ici un assez heureux effet, signifiant bien plus que si l'auteur avait mis lasser, qui est le mot propre.

1583. Waès ; même ils noyèrent une partie des environs de Denremonde ; ce qui fut cause que sa cavalerie allemande prit parti auprès du duc de Parme. Enfin, après que cette malheureuse armée eût tournoyé quatre ou cinq jours, cherchant le haut pays, elle vint passer la rivière de Nèthe auprès de Duffel, où elle prit sa route vers Rimenant pour aller à Denremonde par Vilvorde : mais ceux de Malines avoient lâché les digues dans ces contrées-là. Néanmoins la nécessité, mère du courage et des inventions, lui donna la hardiesse de s'exposer au travers de cette grande plaine d'eau, et le bonheur lui fit trouver des gués, mais avec perte de plus de trois cents hommes; si bien qu'après avoir fait plus de trente lieues, quoiqu'il n'y en eût que sept de droit chemin, ne vivant d'autre chose que d'herbages et de légumes, elle arriva à Denremonde, qui lui servit de seconde planche après le naufrage.

Voilà qu'elle fut l'issue d'un conseil suggéré par de jeunes gens, contre l'honneur et la foi. Les bons François, qui ne savoient quelle couverture lui donner pour en déguiser la difformité, l'appelèrent le *malentendu* ou *la folie d'Anvers*. Monsieur tâcha de l'excuser sur les outrages qu'il avoit reçus des bourgeois de cette ville; à quoi ils répondirent par une longue apologie, qui narroit le fait, certes, avec beaucoup d'aigreur et de fausseté.

Démarches. Il y eut incontinent plusieurs négociations ouvertes pour raccommoder cette rupture, mais au contraire plusieurs secrètes menées pour l'agrandir. Les ames espagnoles ne manquèrent pas d'y appliquer toute leur malice ; les seigneurs mécontents d'écrire là-dessus aux états, leur offrant leur entremise pour se réconcilier avec le roi

d'Espagne ; et le duc de Parme de solliciter les Gandois, parmi lesquels il avoit de grandes intelligences. Ils leur représentoient par leurs écrits et leur faisoient remontrer par leurs émissaires : « qu'ils ne trouveroient point de domination plus douce que celle de leur légitime et naturel seigneur ; que depuis qu'ils s'étoient retirés de son obéissance toutes sortes de malheurs les avoient accablés ; que fuyant inconsidérément la houlette du pasteur, ils s'étoient jetés dans la gueule du loup ; enfin, que pouvoient-ils espérer de ceux qui, dès la première année qu'ils avoient été appelés à leur aide, avoient entrepris de les égorger dans leurs maisons, de mettre leurs biens au pillage et leur liberté sous un joug tyrannique ? » Ces raisons étant adroitement débitées parmi un peuple mutin et acariâtre, en un temps que les esprits étoient furieusement irrités, y imprimèrent une telle haine des François, qu'ils persuadèrent aux quatre membres de Flandre [1] de mander à leurs députés, qui étoient à Anvers, de n'entrer en aucune manière en traité avec le duc qu'il n'eût premièrement restitué les places dont il s'étoit emparé. 1583.

D'autre part, cette nouvelle étant venue en France, la reine mère, véritablement touchée de la honte de son fils, dont elle étoit cause en partie, lui envoya aussitôt, pour le consoler et le servir en ce désespoir, François de Waroquier-Mercour son secrétaire, dont elle avoit éprouvé l'adresse et la capacité en ses plus épineuses affaires ; lui donnant ordre d'aller ensuite vers les états,

[1] Mézeray entend sans doute les quatre parties que comprenait la Flandre, savoir : la Flandre occidentale, l'orientale, la Wallone, et le Hainaut.

1583. et d'essayer, en communiquant privément avec les principaux, d'adoucir les aigreurs et de pallier la faute : car comme il étoit originaire d'une ancienne maison de ce pays-là et qu'il y avoit de particulières habitudes, elle croyoit qu'il y seroit reçu avec moins de défiance et plus favorablemnet écouté qu'aucun autre. Pour le roi, étant d'abord mal informé de la vérité, il fit arrêter tous les Flamands qui se trouvèrent en son royaume, quoique ce fût plutôt pour l'honneur de la nation françoise que par un véritable ressentiment; mais quelques jours après, ayant appris comme tout s'étoit passé, il dépêcha Mirembeau et le jeune Brulart son secrétaire vers les états, pour leur témoigner le regret indicible qu'il avoit de cette aventure, et pour les prier de sa part de vouloir aviser à quelque bon remède : « leur représentant les peines, les dépenses et les hasards où son frère s'étoit mis pour les secourir, et leur remontrant qu'ils ne le devoient point abandonner si légèrement pour une seule faute, qu'eux-mêmes savoient bien n'être pas procédée de son naturel, qui étoit bon et généreux, mais d'un mauvais et précipité conseil; et que puisqu'il avoit plu à Dieu les préserver de cet accident, il falloit qu'ils prissent courage, afin d'empêcher que leur ennemi ne tirât avantage de leur mésintelligence pour achever de les ruiner, à quoi il n'y avoit point de meilleur remède qu'une prompte réconciliation, avec telles sûretés qu'ils aviseroient; leur promettant, s'ils le faisoient ainsi, qu'il emploieroit toutes les forces que Dieu lui avoit données à les assister contre leurs ennemis. »

La reine d'Angleterre, se rendant aussi médiatrice de cet accommodement, en écrivit fort long aux états,

et leur témoigna que les intérêts de Monsieur la touchoient comme les siens propres. — Mais il n'y en avoit point qui y travaillât avec tant de soin que le prince d'Orange, lequel, oubliant ou du moins dissimulant avec une merveilleuse sagesse les justes ressentiments qu'il devoit avoir contre Monsieur, employoit tout ce qu'il savoit de moyens pour remettre les esprits et recoudre cette grande plaie. Néanmoins, comme il avoit à faire à un peuple soupçonneux et offensé, il n'étoit pas moins en peine de se justifier et se préserver lui-même que de réconcilier les François : voilà pourquoi le magistrat d'Anvers lui ayant demandé son avis, il s'excusa de le dire de bouche et trouva plus à propos de le donner par écrit. « Après s'être plaint de ce qu'on lui » imputoit le blâme de toutes les adversités, et avoir re- » présenté le danger qu'il y avoit à donner un conseil en » une rencontre pleine de difficultés et d'aigreurs; il les » prioit de se ressouvenir combien de temps, de soins et » de précautions on avoit apporté à choisir et recevoir » le duc d'Anjou : partant, que ce choix n'ayant pas été » de lui seul, mais de tous les états, il les supplioit de » ne pas vouloir lui imputer à lui seul la faute de ce » qui étoit arrivé. Ensuite, ayant avoué que le duc étoit » déchu du droit qu'ils lui avoient déféré sur les Pays- » Bas, sans oublier néanmoins de dire qu'ils lui avoient » quelque obligation, il leur proposoit trois moyens de » donner ordre à leurs affaires : l'un, de s'accommo- » der avec le roi d'Espagne, l'autre de se maintenir » avec leurs propres forces, et le troisième, de choisir » quelque prince qui les pût protéger. Puis, leur ayant » fait voir que le second étoit impossible, comme le » premier nullement sûr et très préjudiciable à leur 1583.

1583. » liberté, il concluoit pour le troisième. Là-dessus il » s'étendoit fort à prouver qu'il n'y avoit point de » prince de qui ils pussent espérer de plus puis- » sante protection, si ce n'étoit le duc d'Anjou; et sur » ce qu'on se plaignoit de l'insolence des François, il en » avouoit une partie, mais montroit, en les comparant » avec les Espagnols, qu'ils étoient beaucoup plus » supportables, et qu'outre cela il y avoit bien plus de » moyens de les brider et de les tenir dans les bornes » de la raison. Finalement, ayant représenté les dan- » gers évidents qu'il y avoit d'irriter le roi de France » et de demeurer sans appui dans une si grande foi- » blesse qu'étoit la leur, il concluoit qu'ils ne pou- » voient autrement se conserver qu'en se réconciliant » avec Monsieur le duc d'Anjou. »

Accord plâtré. Quelques jours après, Bellièvre y étant encore allé de la part du roi, parla un peu haut, joignant les menaces avec les offres; et au même temps Monsieur y envoya ceux de sa suite qu'il crut leur devoir être les plus agréables, dont le chef étoit le comte de Laval, jeune seigneur d'aimable vertu et de rare probité[1]. Or, comme il étoit dans une grande nécessité de vivres, et que d'autre part les états craignoient qu'il ne livrât les villes qu'il tenoit au duc de Parme[2], outre qu'ils espéroient que ses troupes leur serviroient à faire lever le siége de devant Eindove, il fut tant fait par ces négociations qu'ils convinrent enfin, le huitième de mars,

[1] C'est le fils aîné de d'Andelot. L'auteur l'a déjà plusieurs fois nommé.

[2] Il y avait des négociations entre les deux princes, et d'Orange fit courir le bruit que Monsieur recherchait la fille du roi d'Espagne. Voy. le P. Daniel qui allègue Strada.

par traité provisionnel : « Qu'il leur bailleroit[1] ses » gens de guerre auxquels on compteroit 90,000 flo- » rins, rendroit Bergues-S.t-Vinox, après cela s'en iroit » à Dunkerque avec quatre cents hommes de pied et » trois cents chevaux, où il tiendroit sa cour en atten- » dant que l'on travailleroit à un bon accord; qu'avant » de partir de Denremonde, on lui bailleroit sept ôtages, » des premiers magistrats, puis quand il seroit en » chemin, on lui renverroit ses prisonniers, ses papiers » et son bagage; cela fait, qu'il videroit aussi la ville » de Dixmude et relâcheroit les ôtages. » 1583.

Cet accord, plâtré avec beaucoup de peine, ne fut pourtant d'aucun fruit pour l'un ni pour l'autre parti : les injures étant trop fraîches et la blessure encore trop sanglante, ils songeoient plus à se venger qu'à s'entreservir. Comme Monsieur se retiroit à Dunkerque, je ne sais quels factieux suscités par les Gandois lui tendirent un piége à Nieuport, à dessein pour le moins de le retenir prisonnier. Ils avoient accommodé des herses et des bascules à l'entrée et sortie d'un ravelin, devant la porte, qui étant abattues enfermoient comme dans un trébuchet tout ce qui se trouvoit dedans et le tenoient exposé en butte à la courtine[2] de la ville toute bordée d'arquebusiers. Mais comme la plupart de sa suite avoit déjà passé par là et qu'il étoit près de prendre le même chemin, Olivier du Temple, gouverneur de Bruges, qui détestoit cette horrible perfidie, lui en donna avis et lui enseigna un autre passage, lui faisant dresser sur le canal un pont de branchages et de soliveaux. Piége tendu à Monsieur.

[1] N'est en usage que dans le style de pratique : il peut passer ici puisque l'auteur rapporte une convention.

[2] Mur qui joint les flancs de deux bastions.

1583.

Hostilités après son départ.

Après son départ, Biron, qui étoit demeuré général des troupes françoises, mal assisté et mal pourvu de toutes choses, ne fut point en état de secourir Eindove, et deux mois durant ne sut rien faire que prendre le château de la Woude près de Bergopzoom, étant assez empêché à combattre la nécessité. Cependant après que Parme eut pris Eindove, Mansfeld lieutenant du maréchal réduisit Turhnout, Hoogstrat, Lenhout, Wiersel, puis la grande et mal fortifiée ville de Diest et celle de Westerloo. Parme voulut aussi aller attaquer Biron dans son camp près de Rosendal, mais il connut bien qu'il avoit à faire à un vieux capitaine. [1]

Durant ce désordre, les affaires des Provinces-Unies étant entre les mains des états-généraux qui avoient congédié le conseil d'état, la multitude confuse des voix et la contrariété des sentiments les tenoit toujours si brouillées qu'ils n'y mettoient aucun ordre. Tout ce qu'ils savoient faire c'étoit de crier sans cesse contre les François et de calomnier Biron d'avoir intelligence avec le duc de Parme, sans envoyer leur dernière résolution à Monsieur, qui l'attendoit toujours à Dunkerque. Ainsi, après qu'il eut langui deux mois dans ce mélancolique séjour, où il pensa mourir du chagrin que lui causoient ses affaires et une fâcheuse maladie, il s'embarqua le 28 juin pour venir à Calais, s'imaginant que son éloignement le feroit peut-être regretter.

[1] Il y eut un combat, près de Stenberg ville située à 2 lieues N. de Bergopzoom et autant N.-O. de Rosendal, dans lequel, d'après une lettre de Parme, Biron perdit 1,500 hommes la plupart Flamands et Ecossais. Il repoussa d'abord les ennemis, mais il fut ensuite repoussé jusque sous le canon de la place. Le reste des troupes françaises fut embarqué un peu après sur des vaisseaux que Biron avait fait venir à Stenberg et repassa avec lui en France. Voyez le P. Daniel qui suit Strada.

Son départ acheva de donner l'avantage tout entier 1583. aux Espagnols. De cinq cents hommes qu'il avoit laissés en garnison à Dunkerque, le tiers s'étant sauvé par dessus les murailles pour le suivre, Montigny, et Valentin Pardé-la-Motte gouverneur de Gravelines, tournèrent sur cette ville l'entreprise qu'ils avoient sur Nieuport. Ils la bloquèrent le dernier de juin avec les garnisons qu'ils purent assembler, et fermèrent si bien les avenues de terre avec des forts, et le havre par une estacade de mâts et de poutres liées ensembles avec de grosses chaînes, qu'il étoit difficile d'y entrer que par la force. Ceux de Bruges dépêchèrent aussitôt vers Biron, pour le prier de venir secourir la place et couvrir le reste de la Flandre occidentale. Il l'eût fait peut-être avant que Parme y fût arrivé avec son armée, sans la maligne obstination des Gandois; car les assiégeants n'étoient que quatre mille hommes, et toutes les fois que la marée venoit, ils demeuroient séparés en trois : mais ces factieux, tant par les menées des partisans de l'Espagnol que par la vaine appréhension qu'ils avoient qu'Orange ne se servît des troupes du maréchal pour châtier leurs mutineries, lui fermèrent les passages, disant pour leur prétexte que c'étoit impiété d'avoir aucune alliance avec des catholiques romains. Chamois étant donc destitué de tout secours, rendit la place à composition. Ensuite Nieuport, Furne, Dixmude, Bergues-S.t-Vinox et Menin tombèrent aussi entre les mains des Espagnols : et à toutes ces pertes, les Flamands ne faisoient qu'exciter des tumultes et des crieries; spécialement dans Gand et même dans Anvers, où la populace animée par les boutefeux d'Espagne, courut en armes au château dire des injures au prince d'Orange, et fouiller jusques dans

1585. sa garde-robe, lui reprochant qu'il vouloit introduire les François; calomnie qui étoit fondée sur ce qu'au mois d'avril dernier il avoit épousé la fille du feu amiral de Châtillon [1], veuve de Téligny, et donné l'une de ses filles au comte de Laval, véritablement fort mal à propos, vu la conjoncture des affaires. Or, lui qui connoissoit l'humeur variable et furieuse de ce peuple, le voyant ému de la sorte, ne voulut point s'obstiner à lutter contre ces flots, mais le 22 juillet se retira sagement en Zélande avec toute sa maison, après avoir mis au gouvernement d'Anvers le meilleur ordre que la confusion des affaires lui permit, et fait assigner l'assemblée des états à Middelbourg pour le 15.e jour d'août. Enfin, un mois après son départ, les factieux ne pouvant souffrir les François plus long-temps, Biron sortit du pays avec ses troupes, et alla trouver Monsieur, qui faisoit contenance d'en vouloir assembler de nouvelles dans le Cambresis.

1 Coligny. Elle s'appelait Louise.

Nous mettrons ici une remarque de Voltaire qui peut expliquer comment les Hollandais purent résister au redoutable Philippe II. « Quand Louise de Coligny, dit-il, vint épouser à La Haye le prince Guillaume, on envoya au-devant d'elle une charette de poste découverte, où elle fut assise sur une planche. Jamais peuple ne connut moins la délicatesse. Pendant plus de 40 ans, il ressembla aux Lacédémoniens qui repoussèrent toujours le grand roi : les mœurs, la simplicité, l'égalité, étaient les mêmes dans Amsterdam qu'à Sparte, et la sobriété plus grande. Ces provinces tenaient encore quelque chose des premiers âges du monde. Il n'y a point de Frison un peu instruit qui ne sache qu'alors l'usage des clefs et des serrures était inconnu en Frise. On n'avait que le simple nécessaire et ce n'était pas la peine de l'enfermer; on ne craignait point ses compatriotes; on défendait ses troupeaux et ses grains contre l'ennemi. Les maisons dans tous ces cantons maritimes, n'étaient que des cabanes où la propreté fit toute la magnificence. » (*Essai sur les mœurs.*)

Ainsi il ne restoit à ce prince de toute sa souveraineté dans les Pays-Bas que la seule ville de Cambray, avec une grande liste de vains titres; mais une telle confusion de la folie d'Anvers et un visage si défait, qu'il alloit cherchant les lieux écartés, et fuyant la vue de tout le monde hormis de deux ou trois de ses plus familiers. Sitôt que la reine mère eut nouvelle de son arrivée à Calais, elle partit en grande hâte pour aller conférer avec lui et l'amener à la cour: mais sur les chemins elle trouva un gentilhomme de sa part, qui la pria de vouloir différer cette entrevue de peur de donner de l'ombrage aux Flamands; et le prince répondit aux ordres du roi qui lui enjoignoit de venir à la cour, qu'il alloit dans le Cambrésis où sa présence étoit fort nécessaire. Il passa de cette sorte les six derniers mois de l'année, errant de lieu en autre, toujours diversement agité en son ame d'un nombre infini de pensées confuses qui ne donnoient pas moins de peine aux autres qu'à lui-même. Car il sortoit quelquefois du fond de sa retraite de certains discours pleins de désespoir et de menaces, qui causoient d'autant plus d'appréhension que l'on connoissoit ceux qui le gouvernoient pour des gens à conseils extrêmes et pernicieux. Mais comme d'autre part on savoit que ses forces ne répondoient pas à sa mauvaise volonté, le roi, qui passoit facilement d'une grande frayeur dans une grande sécurité, ne se soucia plus tant de le rechercher et crut que le remède de ses escapades c'étoit le mépris.

1583.

Ce que fait Monsieur.

La réputation de la France se ruinant ainsi au de-

1583. hors par la précipitation de l'un des frères, ce qu'elle avoit encore de sain au dedans achevoit de se gâter par la nonchalance et par la foiblesse de l'autre.

Henri III s'adonne tout-à-fait aux dévotions.

Il s'étoit plongé si avant dans la dévotion, qu'il en avoit presque oublié les fonctions de la majesté royale: sa plus ordinaire retraite étoit les cloîtres[1], ses plus fréquents exercices les processions et les confréries, ses voyages et entreprises des pèlerinages. Il alloit tantôt à Notre-Dame-de-Liesse[2], tantôt à celle de Chartres, où

[1] Il prêchait lui-même en chapitre les Minimes, ainsi que les Feuillans, dont il sera parlé.

[2] Pèlerinage célèbre, au village de Liesse, à 3 lieues E. N. E. de Laon. Le roi et sa femme fesaient ces pèlerinages, non-seulement pour montrer leur dévotion au peuple, mais encore dans le but d'obtenir des enfans. Henri voulait persuader ses sujets qu'il était très attaché à la religion catholique, et ne pouvait y parvenir. Les ligueurs murmuraient hautement de la protection qu'il avait accordée à Genève, chose détestable et indigne du roi très-chrétien; disaient-ils; ils fesaient par là leur cour au duc de Savoie qui était d'intelligence avec eux, et se servaient du traité avec la république calviniste comme d'une preuve qui devait convaincre les peuples que le roi s'entendait avec les huguenots. Les secours donnés au duc d'Anjou contre sa majesté catholique en faveur des états des Pays-Bas qui abolissaient partout la religion romaine, leur fournissaient de nouvelles preuves de ce prétendu attachement de Henri pour les religionnaires. Enfin, ils mirent à profit un traité par lequel le monarque permit l'année suivante aux réformés de garder des places de sûreté qu'ils avaient pour six ans encore, ainsi qu'on le verra.

Henri III commença cette année par une action étrange, que L'Estoile rapporte ainsi: « Le 21 janvier, le roy, après avoir fait
» ses pasques et dévotions au convent des Bons-Hommes, s'en
» revint au Louvre, où arrivé il fit tuer à coups d'arquebuse les
» lions, ours, taureaux et semblables bestes qu'il souloit nourrir
» pour combattre contre ses dogues, et ce, à l'occasion d'un songe
» dans lequel il lui sembloit que les lions, ours et dogues le
» dévoroient: songe qui sembloit présager que les bestes furieuses
» de la Ligue se rueroient sur ce pauvre prince et sur son peuple. »

il fit des vœux pour la grossesse de la reine, et prit 1583.
de ces petites médailles qu'on appelle des chemises de Notre-Dame; une autrefois à Dijon pour voir la sainte hostie; enfin, à tous les lieux de son royaume que la dévotion des peuples avoit rendus célèbres. Aussi courut-il un bruit jusques dans les pays étrangers qu'il vouloit changer sa couronne en un capuchon. Les religieux qui gouvernoient sa conscience assuroient dans leurs discours et dans leurs livres, « que ce n'étoit plus lui » mais Christ qui vivoit en lui; et qu'ayant bien profondé et jaugé son intérieur ils avoient reconnu qu'il » n'y avoit rien que de très bon et très parfait[1]. » Mais les factieux s'efforçoient bien de persuader le contraire : à son sujet ils débitoient ou forgeoient des contes fort scandaleux; entre autres, ils n'oublioient pas un certain tour assez plaisant qu'il avoit fait en une procession de pénitents à Lyon, à cause de quoi les jaloux de ce pays-là envoyoient leurs femmes en Bresse lorsqu'ils apprenoient sa venue : car il y faisoit un voyage presque tous les ans. De ses dévotions il repassoit subitement dans ses plaisirs, même il les méloit souvent ensemble; et la cour, qui suit l'exemple du prince, aujourd'hui mortifiée et demain dissolue, sembloit jouer alternativement Ninive la pénitente et Ninive la débauchée. Durant le carnaval, il alloit en masque avec ses favoris, de jour par les rues et de nuit par les maisons, où il se permettoit mille divertissements. Puis en carême, il faisoit des processions de pénitents et donnoit de beaux exemples de mortification en public.

[1] On voit par le style de cette phrase que Mézeray transcrit ici un auteur contemporain, nous ne savons lequel.

1583. Huit ans auparavant il avoit pris goût à ces confréries pour les avoir vues à Avignon [1] : cette année, à la sollicitation du père Edmond Auger [2], et d'un nommé Dupeyrat bourgeois de Lyon [3], qui les avoit établies dans sa ville, il en érigea une à Paris au commencement de mars, laquelle il nomma la *Congrégation des pénitents de l'Annonciation Notre-Dame* [4]; aussi en fit-il les premières cérémonies le jour de cette fête, où il assista lui-même, étant mêlé parmi les autres, sans gardes et sans différence aucune. Le cardinal de Guise y portoit la croix, le duc de Mayenne faisoit l'office de grand maître des cérémonies, tous les grands de la cour, même le chancelier Birague et le garde des sceaux Chiverny,

Il institue des pénitents à Paris : procession.

[1] Voyez tome I, p. 111 et s.; et ci-dessus, p. 16 et s. note 3, les réflexions de M. de Sismondi sur l'étrange conduite de Henri III.

[2] « Jésuite, bateleur de son premier mestier, dont il avoit encore tous les traits et farces. » Ainsi en parle L'Estoile. Il était, comme on l'a vu plus haut, p. 20, confesseur du roi.

[3] « Fugitif de cette ville pour crimes atroces, » dit L'Estoile.

[4] On les appela *les Pénitents blancs*, dit Palma Cayet, qui décrit ainsi leur costume : « Quand ils étoient dans leur chapelle » ou qu'ils faisoient procession, ils portoient un habit en forme » de sac, allant jusque sur les pieds, assez large, avec deux » manches, et un capuchon cousu sur la couture du collet par » derrière, assez pointu par en haut, et par devant allant en » pointe jusques à demi pied au-dessous de la ceinture, n'y » ayant que deux trous pour regarder à l'endroit des yeux, le » tout d'une toile blanche de Hollande; et étoient ceints d'une » cordelière de fil blanc avec plusieurs nœuds, pendant jusqu'au-» dessous des genoux; sur l'épaule gauche de leur habit il y » avoit une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné, » cannelé, qui étoit quasi tout en rond. »

Les pages et les laquais de la cour osèrent contrefaire la procession où le roi venoit de figurer, mais il les fit fouetter, rapporte L'Estoile.

y étoient; mais aucun que je sache du parlement ne voulut s'y mêler, de peur d'approuver cette nouveauté dangereuse. Ils marchoient deux à deux, et divisés en trois bandes, de blancs, de noirs et de bleus, tous couverts d'un sac, portant le masque sur le visage, avec un fouet à la ceinture; et en cet équipage ils allèrent depuis les Augustins jusqu'à Notre-Dame, nonobstant une grosse pluie dont ils étoient traversés jusqu'à la peau. Les factieux étoient bien aises que le roi lui-même eût ouvert la porte à leurs secrètes assemblées : le peuple, qui déjà ne l'avoit pas en bonne estime, se rioit de ces spectacles, et disoit tout haut que c'étoit se moquer de Dieu et des hommes. Un esprit satirique, qui les vit passer, faisant allusion sur le temps pluvieux et sur leurs habits de pénitents, composa ces vers : 1583.

Après avoir pillé la France
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
Que se couvrir d'un sac mouillé?

(Le prédicateur Poncet.)

Les prédicateurs même, quoique cet institut fût approuvé de Rome et autorisé par la présence du nonce, en firent le lendemain la plus grande partie de leur sermon. Un certain Maurice Poncet, entre autres, docteur en théologie et prieur du couvent des bénédictins de Melun, savant homme mais quelquefois piquant et railleur, déclama fort scandaleusement contre ces processions, disant : « Qu'il étoit averti de bon lieu, » que le soir de cette cérémonie, qui étoit un ven- » dredi, la broche tournoit pour ces gros pénitents, » et qu'après avoir mangé de la chair, ils avoient fait » débauche entière; qu'ils se moquoient de Dieu sous » le masque, et que du fouet qu'ils portoient par conte- » nance à la ceinture ils eussent dû s'en étriller bien

1583. » les épaules, pource qu'il n'y en avoit pas un qui » ne l'eût bien mérité. » Ces paroles étant rapportées au roi, il le fit conduire par le chevalier du guet en son abbaye de S.t-Pierre, à Melun, sans lui faire autre mal que la peur qu'il eut en y allant qu'on ne le jetât dans la rivière. Un des favoris le voulut voir et le réprimander de ce qu'au lieu d'édifier ses auditeurs il s'étudioit à les faire rire; mais il lui répondit bien hardiment qu'il ne venoit point de gens à son sermon pour rire, s'ils n'étoient impies, et qu'il n'en avoit jamais tant fait rire que l'autre en avoit fait pleurer. Le jour du jeudi saint, les mêmes processions recommencèrent avec la même pompe; et afin de les rendre plus vénérables, le roi voulut qu'elles se fissent la nuit aux flambeaux; même quelques uns des mignons s'y fouettèrent: mais George de Joyeuse-Saint-Didier frère d'Anne, en ayant contracté une dyssenterie dont il mourut, ce fut un mauvais augure pour cette nouvelle confrérie.

Affoiblissement de l'autorité du roi.

Les sages disoient que ces fouets à plaisir signifioient les véritables fléaux que Dieu préparoit pour châtier la France et son roi: même il trouva dans sa chapelle des pénitents, aux Augustins, quatre vers écrits avec du charbon contre la muraille, qui lui prédisoient la perte de sa couronne. Aussi sembloit-il dès lors qu'elle fût à l'abandon et son royaume au pillage: tout le monde se mêloit de la manier, et il n'avoit presque plus d'autorité que pour faire des exactions au profit des favoris, desquelles les Guises savoient bien aussi tirer de l'argent, mais si adroitement qu'ils avoient bonne part au butin et n'en avoient point à la haine.

Nouveaux édits fiscaux.

L'année passée il avoit fait vérifier dix-sept édits

tout à la fois; celle-ci, le 7 mars [1], il alla au palais avec les ducs de Joyeuse et d'Epernon, pour en vérifier onze autres. C'est alors qu'après qu'il eut remontré par une belle harangue la nécessité de ses affaires, de Birague son chancelier prit la parole et s'embarrassa dans un long discours qui apprêta bien à rire. Car, comme les favoris étoient près de lui et qu'il répétoit souvent, regardant ça et là, *que tout le monde voyoit bien la nécessité de lever de l'argent*, sans toutefois qu'il en apportât aucune raison, on jeta incontinent les yeux sur eux, comme s'il eût désigné qu'ils étoient la vraie nécessité et la seule cause des impôts. Au reste, le roi voyant que ces édits ne pouvoient passer qu'avec beaucoup de peine, et qu'il y avoit de la honte à essuyer 1583.

[1] L'Estoile rapporte que dans le mois de janvier Henri leva sur les villes de son royaume 1,500,000 écus de subvention. La quote de Paris fut de 200,000 francs, et payée malgré les remontrances d'Etienne de Neuilly premier président de la cour des aides, que le roi avait fait nommer l'année précédente prévôt des marchands. Il devint dans la suite furieux ligueur. Paris avait bien refusé après la remontrance, mais le roi irrité se fit donner la somme par Vigny receveur de la ville.

Cependant Henri III prenait parfois de bonnes résolutions et voulait décharger son peuple: malheureusement elles étaient de peu de durée. C'est ainsi que l'année précédente il déclara, au mois de juillet, qu'il ne voulait plus vendre les offices de judicature, mais en pourvoir des gens capables; ce qu'il n'exécuta guère. (Voyez L'Estoile.) Celle-ci, il remit au clergé les deux décimes extraordinaires, déclara qu'il ne voulait plus qu'on tînt aucun bénéfice en garde pour autrui, et qu'il avait même résolu de réformer sa maison et tous les états du royaume. Il fit crier par les rues le 20 mai, « à quatre trompettes, dit L'Estoile, que » tous ses bons sujets n'aient à adhérer aux séditieux qui s'efforçoient de troubler son royaume sous l'ombre d'impôts mis par » luy à son grand regret sur son peuple, lesquels il esperoit du » tout oster. »

1583. tant de fois les remontrances du parlement, il s'avisa en son conseil secret, passant sur les anciennes formes, de faire des taxes sur les marchands de vin et sur tous ceux qui s'étoient mêlés du trafic du sel, et leur envoya à chacun un mandement de payer sa quote dans vingt-quatre heures, sur peine de prison et sans aucune remise.

Quel parti prend Catherine,

Cependant la reine mère, qui avoit vu à son grand regret l'avancement des favoris sans le pouvoir empêcher, et qui connoissoit aussi mieux que personne l'ambition des Guises; la reine mère, disons-nous, après avoir sondé duquel des deux partis elle se devoit servir, avoit par nécessité résolu de porter celui des seconds pour essayer de chasser les premiers. Toutefois, elle tâchoit de conserver Monsieur qu'ils vouloient perdre les uns et les autres, et le soutenoit pour se remettre dans les affaires par son moyen, bien qu'elle ne l'y eût jamais pu souffrir : car elle et ce sien fils avoient tellement corrompu les doux sentiments de l'affection naturelle et si fort aigri le sang par des injures réciproques et impardonnables, qu'il n'étoit pas possible qu'ils prissent jamais confiance l'un de l'autre.[1] C'étoit par ses puissantes sollicitations que le roi avoit accordé des levées de gens de guerre pour les Pays-Bas; et quelquefois elle l'aiguillonnoit si vivement qu'il étoit sur le point de se déclarer contre l'Espagnol (quoiqu'elle en désirât seulement les menaces et non pas l'effet.) Ce qu'on remarqua dans l'affaire de Gebard Truchses électeur de Cologne, dont nous parlerons tantôt, pour laquelle il s'avança jusqu'aux fron-

foiblesse du roi son fils.

[1] Locution qui choque peu, quoique *l'un en l'autre* soit seul usité.

tières de Champagne en résolution de faire son profit (1582.)
de ces troubles; mais il retomboit aussitôt dans son assoupissement, et se comportoit de telle sorte qu'il ne savoit ni poursuivre ni laisser ces généreuses résolutions: d'où il arrivoit qu'irritant plus fort le ressentiment des Espagnols, ils lui suscitoient de nouvelles affaires chez lui, de peur qu'il ne les empêchât de faire les leurs.

Renouvellement de l'alliance avec les Suisses.

Il se découvrit l'année 1582 une dangereuse entreprise qu'ils avoient machinée sur le Dauphiné et la Provence, par le moyen du duc de Savoie; à cause de quoi Henri se hâta de renouveler l'alliance avec les Suisses, qui de leur côté n'avoient pas moins d'intérêt que lui de se fortifier contre ce duc et contre la maison d'Autriche, leurs anciens ennemis. Le traité en fut dressé à Soleure, y stipulant pour le roi, François de Mandelot gouverneur du Lyonnois, Hautefort premier président au parlement de Grenoble, Henri Clausse-Fleury pour lors ambassadeur en Suisse, et Jean Granger-Liverdy, faisant même charge chez les Grisons. Les conditions n'étoient pas beaucoup différentes de celles des précédents traités, et dans celui-ci ils lui donnoient les mêmes titres de duc de Milan, seigneur de Gênes, et comte d'Ast, qu'ils avoient donnés au grand roi François[1], qui le premier avoit fait alliance avec les treize cantons.

[1] François I qui fut surnommé le grand roi et le Père des lettres. C'était l'aïeul de Henri III et le chef de la dernière branche collatérale de Valois, dite de Valois-Orléans-Angoulême. C'est après l'héroïque victoire de Marignan où il eut tant de peine à triompher des Suisses qu'il s'allia avec eux.

Les députés des cantons Suisses, arrivèrent à Paris le 28 novembre, venant jurer le traité. Henri les reçut avec sa magnifi-

(1582.) Au même temps, les Guises et le duc de Lorraine remuoient diverses intrigues à la cour, joignant leurs desseins en certains points et faisant leurs affaires séparément pour d'autres. Le duc de Lorraine y vint l'année 82 avec ses deux fils et une suite magnifique, pour négocier, s'il pouvoit, le mariage de sa fille avec le duc de Savoie et celui de son fils avec la sœur du roi de Navarre : mais le roi d'Espagne rompit le premier, pource qu'il désiroit s'attacher le Savoyard en lui donnant sa fille; et la reine mère empêcha le second, à cause qu'elle haïssoit mortellement le Navarrois.

Le duc de Lorraine en cour:

Conduite des princes lorrains.

Au reste, les uns et les autres sembloient rechercher toutes les occasions de rabaisser l'autorité royale et d'élever les puissances étrangères, afin de se fortifier par ce moyen contre leur prince légitime; car ils portoient ouvertement les intérêts d'Espagne, négocioient avec l'ambassadeur Mendosse[1], et l'avoient presque introduit dans le conseil.

Le parlement défend les libertés de l'église gallicane.

Ils s'efforçoient aussi de seconder en toutes rencontres les attentats qui se faisoient sur les libertés de l'église gallicane, et pour cet effet poussoient sans cesse quelques évêques à demander instamment la publication du concile de Trente; mais la vigoureuse opposition du

cence ordinaire. « Tous les jours qu'ils demeurèrent à Paris, dit » L'Estoile, leur furent envoyez par le prévost et échevins, 12 » pastez de jambons de Mayence, 30 quartes d'hypocras blanc » et clairet et 40 flambeaux de cire, et ce par commandement » et exhortement du roy, qui pour d'autant soulager la ville » de la despense luy donna 4,000 écus. La veille de S. Thomas » et jours suivants ils reprirent le chemin de leur pays. Le roy » leur donna à chacun une chaisne d'or, pesant la plus haute » 700 écus et la moindre 200, au bout de laquelle étoit pendue » une médaille d'or à son portrait pesante environ 12 écus. »

[1] Ce nom s'écrit aussi par un seul s ou par un z.

parlement l'empêcha. — Cette garde immortelle, qui (1582.)
veille toujours avec cent yeux pour la majesté de l'état, obvia sagement à plusieurs autres surprises, d'autant plus dangereuses qu'elles étoient comme imperceptibles et qu'elles tendoient à y faire brèche, s'il faut ainsi dire, par une mine sourde. En 1580, quelques évêques, (1580.)
pendant le temps des vacances, tâchèrent de faire recevoir dans leur diocèse la bulle du pape appelée *In cœna Domini*, pource qu'il la fulmine publiquement le jour du jeudi-saint ; bulle qui excommunie, entr'autres, les magistrats qui maintiennent la juridiction des princes contre celle des ecclésiastiques. Le procureur du roi s'en étant plaint, le parlement ordonna que tous les archevêques, évêques et leurs vicaires, qui auroient reçu cette bulle et ne l'auroient pas publiée, eussent à l'envoyer à la chambre ; que ceux qui l'auroient faite publier fussent ajournés à venir répondre par devant le procureur du roi, et que cependant leurs biens fussent saisis ; que quiconque s'y opposeroit fût réputé rebelle et criminel de lèse-majesté, et que cet arrêt fût imprimé et affiché. — La même année, s'étant ému une grande contention au couvent des cordeliers de Paris, à cause que quelques uns d'entre eux avoient élu un père gardien contre la volonté du pape, et du général Scipion de Gonzague, qui en vouloit nommer un de son autorité contre les statuts de l'ordre, le nonce entreprit en vertu d'une bulle d'en discipliner quelques uns dans Saint-Germain-des-Prés. Le procureur général du département se porta pour appelant de l'exécution de cette bulle, et par arrêt de la cour prononcé en pleine audience, il fut déclaré bien recevable et ordonné que le nonce viendroit défendre à cet appel comme

(1580.) d'abus; cependant défenses à lui faites de rien attenter ou innover contre les saints décrets, autorité du roi et priviléges de l'église gallicane.

1585.

Menées de la Ligue: La Ligue essayoit aussi la patience du roi par les déclamations des prédicateurs. Ils crioient à pleine tête contre le gouvernement, et mettoient dans leurs discours de sanglantes invectives contre les religionnaires, pour entretenir toujours la chaleur des peuples. On détachoit encore les sujets de l'obéissance due au monarque, par le moyen de la confession auriculaire, où les émissaires d'Espagne, au lieu d'une véritable pénitence, leur inspiroient de pernicieuses maximes et de mauvais sentiments de leur prince, qu'ils dépeignoient comme un tyran, afin de pouvoir après leur persuader qu'il s'en falloit défaire. Il y eut même un bachelier de théologie qui, étant suborné par ces détestables menées, osa soutenir dans une thèse qu'il étoit permis de tuer un prince devenu tyran. Mais pour récompense il lui en coûta la vie : car de peur qu'il ne découvrît quel motif lui avoit fait avancer cette proposition sanguinaire, il fut assassiné en plein jour près de la Sorbonne, par un homme qui se retira, disoit-on, en Espagne.

libelles, etc. On vit aussi courir divers petits livres qui avilissoient fort la race des Capétiens, les appelant usurpateurs et ennemis de la sainte église; livres qui louoient hautement la vertu et la piété de la maison de Lorraine, qu'ils faisoient descendre en ligne directe et masculine de celle de Charlemagne, supposant qu'elle venoit de ce Charles duc de Lorraine au préjudice duquel Hugues Capet fut élu roi par les François.

Ce qui en revanche incita leurs ennemis à vouloir 1585.
déprimer leur noblesse, en les tirant d'un simple gentilhomme. Mais l'un et l'autre étoient également faux : car comme il est certain que Charles n'eût point de postérité masculine, aussi est-il vrai qu'il y a très peu de princes au monde qui puissent justifier une si longue et si belle descendance qu'eux [1]. Dès le règne de Henri II et depuis sous celui du petit François [2], l'on avoit vu des généalogies dressées en leur faveur, qui les mettoient dans les droits de la maison Carlienne et de celled'Anjou . mais ils n'avoient jamais avoué ces pièces, et je voudrois bien croire qu'on leur en supposa une partie, comme de leur côté ils supposèrent beaucoup de choses aux princes du sang et aux huguenots.

Pour se diffâmer les uns les autres ou pour intimider le roi, ils feignoient même quelquefois des attentats sur sa personne ou sur les leurs, et faisoient trouver des gens qui donnoient de faux avertissements de quelque conjuration ou assuroient qu'on les avoit voulus induire à commettre ces assassinats. En voici trois ou quatre exemples : Le duc de Guise fit prendre dans sa maison un valet qui l'avoit servi, et par menaces ou par argent le contraignit de dire qu'il étoit venu là pour le tuer, puis le laissa évader. Certains nommés d'Antar et Sauvage excitèrent

[1] Ils descendaient de Charlemagne par les femmes, Gérard d'Alsace leur véritable tige ayant épousé une fille d'Albert I comte de Namur et d'Hermangarde de Lorraine fille de Charles de Lorraine frère du roi Lothaire. L'empereur Henri III donna la Lorraine à ce Gérard qui mourut en 1070. La maison de France pouvait se vanter d'une semblable origine, puisque Isabelle de Hainaut femme de Philippe-Auguste était petite-fille d'Alix de Namur.

[2] François II avoit 16 ans quand il monta sur le trône, et il ne l'occupa que 17 mois et demi.

1585. un soldat à tuer le roi, puis le découvrirent et le firent pendre : mais il les reconnut, et ils furent exécutés en Grève. L'année suivante, un gentilhomme gascon nommé Montaud favori du duc d'Epernon, qui étoit de la confrérie des pénitents et de la bande des quarante-cinq, accusa le duc d'Elbœuf de lui avoir fait offrir dix mille écus pour commettre le même crime. Un libelle, à la vérité fort ligueux [1], intitulé *l'Apologie des catholiques unis*, ajoute qu'il s'étoit fait donner des coups de rasoir sur les épaules, pour faire croire que les gens de ce duc l'avoient voulu assassiner à cause qu'il avoit témoigné de l'horreur pour un si exécrable dessein : mais n'en pouvant montrer ni preuve ni indice, il fut mis à la question, où ayant confessé qu'il avoit méchamment controuvé cette calomnie sous espérance de tirer quelque grande somme du roi ; pour un avertissement si important, il eut la tête tranchée par arrêt du grand conseil devant l'hôtel de Bourbon.

Livre de Rozières. Ainsi, parmi tant de suppositions la vérité étoit bien difficile à connoître. Mais cette année il fut mis au jour et imprimé à Paris avec privilége un livre que les princes lorrains ne pouvoient que difficilement désavouer et nullement excuser. C'étoit une grande généalogie de leur maison, dédiée au duc de Lorraine, intitulée *Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum*, et composée par François de Rozières, archidiacre de Toul, qui la tiroit de Clodion et de Charlemagne comme pour la préférer à la race des Capétiens; mais n'en pouvoit si bien rapetasser les degrés, qu'elle ne passât deux ou trois fois en quenouille, et qu'il ne fût contraint

[1] Mézeray met souvent ainsi au lieu de ligueur.

d'y forger des adoptions pour suppléer au défaut des filiations naturelles. Au reste, l'ouvrage étoit aussi grossier et impertinent que peu véritable, outre cela plein de calomnies au déshonneur de la maison de France, et même de médisances contre la personne du roi; si bien que ce prince en étant averti par les gens du parlement[1], il envoya prendre l'auteur à Toul et le fit enfermer à la Bastille. C'étoit un homme perdu si on l'eût mis entre les mains du parlement; mais la reine mère, en considération du duc de Lorraine son gendre, et ce duc même, qui vint à Paris exprès, empêchèrent qu'il n'en eût la connoissance et que ce malheureux généalogiste ne fût traité à l'extrême rigueur. Ils ne purent toutefois si bien adoucir la colère du roi qu'il n'en voulût avoir réparation publique. Il le fit donc venir pour cela en présence du conseil et de toute la cour, même des princes de la maison de Lorraine, y assistant Jean de La Guesle président, avec Augustin de Thou et Jacques Faye-d'Espesses ses avocats 1583.

[1] Mornay signala cet ouvrage au roi, qui le remercia de son zèle et qui, de concert avec le roi de Navarre, le pria de réfuter l'archidiacre de Toul. Cet infidèle historien fut obligé de se rétracter. Après ce travail, Du Plessis se rendit en Guienne auprès du monarque son ami, qui lui proposa la place de son chancelier Grateins; mais il la refusa, la regardant comme incompatible avec les armes, et la fit donner à Du Ferrier, jadis ambassadeur du roi de France au concile de Trente, et qui avait rendu service à Mornay pendant le séjour de celui-ci à Venise. Du Ferrier âgé de 70 ans, put dans son nouveau poste, professer librement le protestantisme qu'il chérissait depuis sa mission à Trente. L'infatigable Mornay, voyant que l'on sollicitait Henri de recevoir le concile de Trente, montra alors, dans un traité fort sage, pourquoi le concile ne devait point l'être, et communiqua son livre au roi, qui en fut si content qu'on l'imprima à Paris avec son autorisation.

1585. en parlement; là, où s'étant mis à genoux, et ayant confessé qu'il avoit écrit dans son livre plusieurs calomnies contre la vérité de l'histoire et l'honneur du roi, néanmoins plutôt par inadvertance que par dessein, il implora très humblement la miséricorde de S. M. Le chancelier le traita fort mal de paroles et lui fit entendre qu'il méritoit la mort. Cela fait, la reine se leva et demanda sa grâce au roi, qui la lui accorda par un signe de tête et commanda au criminel de se lever et de demeurer auprès du duc de Lorraine, jusqu'à ce qu'il eût ordonné ce qui seroit fait de son livre. Pour conclusion, il fut lacéré devant lui; mais la reine mère empêcha que le secrétaire d'état n'en donnât acte au parlement, qui le demandoit pour mettre dans ses registres.

Pour ces attentats et plusieurs autres menées, qu'il ne découvroit que trop clairement tous les jours, Henri avoit juste raison de se défier des Guises : mais d'autre part il ne se défioit pas moins de son frère, contre qui il avoit une aversion naturelle; et il n'osoit, à cause de la religion, montrer la bienveillance qu'il portoit au roi de Navarre auquel il se fût mieux assuré qu'à pas un autre.

Les deux favoris n'embrassent pas le même parti.

Ses favoris s'accordoient bien tous deux à haïr Monsieur, mais au reste leurs inclinations et leurs desseins étoient directement contraires. Car le duc de Joyeuse soutenoit les Guises, et le duc d'Epernon portoit les intérêts du roi de Navarre, tant pource que ce prince l'avoit particulièrement honoré de son affection qu'à cause que les Guises l'ayant recherché avec moins de soin et de cajoleries que l'autre, même ayant fait peu d'estime de son alliance, il eût semblé qu'il leur eût fait la cour et qu'il

eût été entraîné par les mouvements de son rival plutôt que par les siens. 1583.

Ambitieux desseins de Joyeuse.

Or le duc de Joyeuse ne favorisoit pas la Ligue seulement pource qu'il étoit allié de la maison de Lorraine, mais aussi pource que son ambition croissant avec sa fortune, lui avoit mis dans la tête cette vaine présomption de se faire chef de ce parti, et d'empiéter sous ce prétexte l'autorité des armes et quelques provinces du royaume dont il espéroit que le roi lui accorderoit la souveraineté. Il avoit jeté les yeux sur le Languedoc où il croyoit que les huguenots lui donneroient beau sujet de faire la guerre, comme le crédit de son père qui déjà y étoit lieutenant de roi et les grands biens qu'il possédoit lui fourniroient les moyens de s'y établir. Mais il falloit ôter cette pièce à Montmorency, qui la tenoit bien serrée et ne vouloit point l'abandonner par quelque moyen que ce fût; qui même pour mieux se l'assurer s'appuyoit d'une main sur le roi de Navarre, de l'autre sur le pape, préservant soigneusement en faveur du dernier le comté d'Avignon [1] des ravages de la guerre, et portant de grands respects aux officiers du pontife : de sorte qu'il étoit en très bonne estime dans le consistoire. Afin donc d'avoir sujet de le déposséder, Joyeuse avoit entrepris, du consentement du roi, de le faire passer pour fauteur d'hérétiques, et d'obliger Grégoire XIII à lancer contre lui les foudres sacrées; s'imaginant qu'il arriveroit de deux choses l'une : ou que de dépit de se voir excommunié il renonceroit à l'église romaine, ou que s'il y demeuroit, il seroit forcé de renoncer à l'alliance des religionnaires sans laquelle il ne

[1] On dit plus ordinairement Comtat.

1585. pouvoit que difficilement se maintenir. A cette province Joyeuse avoit aussi envie de joindre le comté d'Avignon, en échange duquel le roi devoit remettre le marquisat de Saluces à Grégoire; et pour le contraindre plus tôt à faire ce marché, il avoit pensé à se saisir de ce comté par l'intelligence du favori du cardinal d'Armagnac légat du saint père. C'étoit Guillaume de Patris originaire de Toulouse qui étoit évêque de Toulon et abbé de Grace, homme de grand esprit et qui sans ce complot eût pu aspirer à la dignité de cardinal. Mais l'intrigue ayant été éventée, il fut malheureusement assassiné dans la ville de Bédarides[1], par un certain Odo accompagné de cinquante cavaliers, qui déclara hautement aux consuls qu'il avoit fait le coup par ordre de Sa Sainteté.

Voyage de Joyeuse à Rome. Depuis, le roi n'avoit pas laissé de sonder le pape sur cet échange et sur l'excommunication de Montmorency; mais comme il n'en put tirer que des réponses ambiguës, le duc de Joyeuse trouva bon d'y aller[2] en personne, tant pour négocier cette affaire que pour montrer sa puissance aux pays étrangers et donner dans la vue du saint père par l'éclat de sa faveur, afin de se faire nommer chef de la Ligue. C'étoit là le principal sujet de ce voyage, lequel il coloroit du prétexte d'acquitter un vœu que sa femme avoit fait à Notre-Dame de Lorette[3]. Il partit donc au mois d'avril, accompagné d'une suite royale; et après avoir fait partout où il

[1] Bourg du Comtat, à 5 lieues N.-E. d'Avignon.

[2] A Rome.

[3] Ville des états du pape à 5 l. S.-E. d'Ancône, célèbre par son pèlerinage à la S.te-Vierge. On dit que la chapelle où se trouve la statue de la mère du Sauveur fut transportée par les anges de Palestine en Dalmatie, et de Dalmatie en Italie.

passa de prodigieuses dépenses, il fut reçu splendidement à Rome par Louis cardinal d'Est, le plus magnifique prince qui fut au monde[1], et par le même présenté à S.S., qui l'accueillit comme le favori d'un puissant roi. A la seconde visite, il demanda au pape quatre choses avec une grande confiance, savoir : une permission pour le roi d'aliéner cent mille écus de rente des biens du clergé; l'excommunication de Montmorency; l'échange du comté d'Avignon avec le marquisat de Saluces; et un chapeau de cardinal pour l'archevêque de Narbonne son frère: mais de ces quatre points il ne put obtenir qu'une promesse d'un chapeau à la première création, qui se fit à quelques mois de là. Des trois autres, le saint père lui répondit, quant au premier, qu'il ne pouvoit permettre l'aliénation des biens de l'église, parce que le roi ne faisoit point de guerre pour la maintenir, et que les deniers de la dernière qu'il avoit permise avoient été prodigalement donnés à deux ou trois favoris. Pour le second, que l'église n'avoit point accoutumé de s'entremettre d'excommunier les sujets des princes pour crime de rebellion; et pour l'échange du comté d'Avignon, qu'elle[2] n'étoit point faisable pour des raisons qu'il diroit en temps et lieu.

1585.

A son retour, les Vénitiens le reçurent avec les mêmes devoirs qu'ils eussent pu rendre au frère du roi, car ses lettres de recommandation l'appeloient

[1] Frère d'Alphonse II duc de Ferrare et Modène. Le Tasse lui dédia son premier poème, et celui de la Jérusalem à Alphonse. Ils étaient fils du duc Hercule II et de Renée de France fille de Louis XII. Leur sœur était la mère du duc de Guise. Un autre cardinal d'Est, nommé Hippolyte, leur grand-oncle avait été le protecteur de l'Arioste.

[2] Echange est du genre masculin.

1585. ainsi, les ducs de Ferrare, de Mantoue et de Savoie le traitèrent de même, ct les magistrats des villes par où il passa, tant en allant qu'en venant, lui firent compliment comme ils en avoient ordre. Tous ces honneurs néanmoins ne le purent consoler du mauvais succès de son voyage : son esprit ambitieux emportant de Rome un dépit trop amer, ne prenoit point de goût à ces magnifiques réceptions; si bien que l'excès de la tristesse ou comme disoient d'autres, celui du plaisir, lui causa une longue maladie, qui le rendit si maigre et si défait qu'il n'osoit paroître devant le roi. Son rival cependant gagna l'avantage, et l'eût bien supplanté tout-à-fait s'il n'eût craint que le monarque n'en eût choisi quelque autre à la place, dont le génie plus puissant et la faveur plus ardente en sa nouveauté l'eussent possible chassé lui-même.

Il devient malade d'ennui.

Ce voyage donna occasion à un autre démêlé.

Démêlé pour la reine Marguerite.

Un gentilhomme que le roi envoyoit en Italie vers le duc de Joyeuse, avec de certaines instructions, ayant été assassiné par les chemins et son paquet emporté, Henri en soupçonna fort la reine Marguerite, qui étoit à la cour depuis dix-huit mois. Or, si elle étoit coupable, ni par quel motif elle pût commettre cette violence, ni ce que ces instructions contenoient, je n'en ai pu rien apprendre et ne saurois vous en dire autre chose, si non que, comme elle haïssoit mortellement son frère[1] et les favoris, elle tramoit sans cesse

[1] La cause de cette haine, était, dit-on, qu'après avoir trop ardemment chéri cette princesse le roi l'avait méprisée. Elle avait cherché à l'en punir en témoignant la tendresse la plus vive à son autre frère plus jeune; moyen qui était propre à

quelques menées contre eux et avoit pris à tâche de les diffamer. Enfin, ces continuelles médisances et le soupçon de cet assassinat irritant réciproquement leur colère, ils se mirent à lui rendre la pareille, et crurent qu'ils ne pouvoient mieux s'en venger qu'en la rendant elle même l'objet des mauvais discours et du caquet des peuples. Le roi prenant donc son sujet sur les familiarités de Jacques de Harlay-Chanvalon, beau jeune gentilhomme que le courroux de Monsieur avoit fait fuir des Pays-Bas l'an passé, pour quelque vanterie indiscrète; la réprimanda publiquement, puis bannit d'auprès d'elle deux certaines dames ses confidentes, récrivant au roi de Navarre de sa main propre qu'il les avoit chassées *comme une vermine très pernicieuse et non supportable auprès d'une dame d'un tel lieu*; et à quelques jours de là, lui commanda d'aller trouver son mari, sans permettre qu'elle lui vînt dire adieu. Sa haine passa encore bien plus outre: il envoya après elle un capitaine des gardes avec soixante archers. Ces derniers qui après avoir arrêté son train par delà Palaiseau [1], et fouillé dans sa litière, jusqu'à lui

1583.

piquer Henri : aussi étaient-ils en mauvaise intelligence même avant l'avénement du monarque. Marguerite, qui du reste ne fut point méchante comme sa mère, n'imita que trop les désordres de cette cour corrompue, et chercha peu à les cacher. Elle fut la moins estimable des trois filles de Médicis, quoiqu'elle ne manquât point du mérite de l'esprit : on sait qu'elle a laissé des mémoires. Les historiens rendent hommage aux vertus de l'aînée nommée Elisabeth, que fit, dit-on, périr Philippe II son féroce époux. La seconde nommée Claude, mariée à l'âge de 11 ans à Charles II duc de Lorraine mourut en 1575. C'est elle que sa mère chérit le plus; et l'on verra les projets de Catherine en faveur des enfans qu'elle laissa.

[1] Bourg à 4. l. et demie S. O. S. de Paris.

1583. faire abattre le masque, se saisirent de son écuyer, de son médecin et de son apothicaire; tandis que sur un autre chemin Larchant [1] alla prendre ces deux dames. Henri se fit amener toutes ces personnes à l'abbaye de Ferrières près de Montargis, les sépara en diverses chambres, les interrogea, chacun à part, de la vie, mœurs et conversations de sa sœur, et voulut avoir leurs dépositions par écrit. Ensuite il en envoya quelques uns à la Bastille, qui furent examinés par le lieutenant du prévôt, et laissa aller la princesse.

Le roi de Navarre ayant appris ce procédé par les mauvais bruits qui s'en répandirent par tout [2], dépêcha Philippe Du-Plessis-Mornay vers le roi, pour le supplier de lui en déclarer la cause et lui conseiller comme bon maître ce qu'il avoit à faire. Du Plessis demanda instamment au monarque françois le motif qui avoit poussé S. M. à une extrémité si violente et pour quelle faute sa sœur pouvoit avoir mérité un si rude châtiment. Henri III gauchissant à cette demande répondit indirectement sur le sujet des dames qu'il avoit bannies. Mais l'autre insista toujours sur le fait de cette reine, et supplia le roi de déclarer s'il avoit jugé qu'elle fût digne d'une si grande indignité. « Si elle a commis, disoit-il, ce » que le roi son mari ne croira que le plus tard qu'il lui » sera possible, il vous en demande justice comme » au maître de la maison et père de la famille. Si

[1] C'est le nom du capitaine des gardes, Nicolas de Grimoville de l'Archant gentilhomme normand. Les deux dames étaient mad. de Duras favorite de la princesse et mademoiselle de Béthune, « accusées d'incontinence et d'avortemens prouvés » dit L'Estoile. C'est le 9 août que Henri fit arrêter sa sœur.

[2] Et même par des lettres de Henri III. V. L'Estoile.

» elle n'est point coupable et que cet acte ait été 1585.
» précipité sur le rapport de quelques calomniateurs,
» il vous supplie très humblement, comme son roi,
» d'en faire une punition si exemplaire qu'elle efface
» le scandale et répare la renommée d'une princesse
» dont l'injure intéresse toute la maison royale. J'ai
» charge de dire à V. M. qu'elle en a trop fait et
» trop peu : trop si madame sa sœur étoit innocente,
» car l'honneur des femmes ne se doit jamais pro-
» faner si elles ne l'ont profané elles-mêmes; et trop
» peu si en ce point elle ne l'étoit pas, car que doit-
» on épargner d'une personne de qui on n'a pas
» épargné l'honneur? Le jugement commun tombe là
» que l'honneur ne s'ôte qu'à ceux qui en effet l'ont
» déjà perdu; moins à une sœur par un frère, qui a
» le sien uni avec le sang. Enfin, plus on présuppose
» de sagesse du côté de V. M., plus on est contraint
» d'y mettre de folie de l'autre. »

Pour tout cela le roi ne voulut point lui donner d'éclaircissement, sinon qu'il en conféreroit avec sa mère, et qu'il dépêcheroit une personne qualifiée vers le roi de Navarre qui lui porteroit satisfaction[1]. Cependant il vouloit que, fermant les yeux à cet affront,

[1] Pendant cette mission de Mornay à la cour de France, Henri lui demanda comment un homme aussi pieux que lui pouvait être Huguenot : s'il n'avait jamais lu les docteurs catholiques? Une pareille question ne pouvait que plaire à Du Plessis; elle autorisait une explication, et il répondit au roi : « Non-seulement j'ai lu les docteurs catholiques, mais je les ai lus avec *passion* (préjugé favorable), *car je suis chair et sang comme un autre, et je ne suis pas né sans ambition. J'eusse été bien aise de trouver de quoi flatter ma conscience, afin que je pusse participer aux biens et honneurs que vous distribuez et dont m'exclut ma religion; mais partout j'ai trouvé de quoi*

1583. le Béarnois reçût sa femme sans s'enquérir davantage du traitement qu'il lui avoit fait; et menaçoit enfin de l'y contraindre : mais le prince, trop généreux pour la recevoir ainsi diffamée et toute noircie, se résolut aussi à s'en défendre. Quoiqu'il eût le gouvernement de Guienne en chef, Matignon y faisoit toutes les fonctions de gouverneur. Il avoit souhaité ce seigneur au lieu de Biron, croyant qu'il s'accommoderoit bien avec lui : néanmoins le maréchal ne fut pas plus tôt dans la province, que, pour son propre intérêt ou par affection au service du roi, il commença à veiller Henri avec rigueur et à lui tenir tête; de sorte qu'il lui fit relâcher la ville de Bazas, et mit garnison au Mont-de-Marsan. Ce roi désiroit avec passion ravoir cette ville, qu'il disoit être de sa principauté de Béarn : mais il n'étoit pas en état de la recouvrer par force, outre qu'il vouloit épargner le sang de ses sujets. Il eut donc recours au stratagème; et après en avoir consulté avec le prince de Condé, qui étoit venu le voir, il choisit soixante bons hommes; qui, descendant en de petits bateaux du long de la rivière, entrèrent dans la place par escalade durant une nuit fort obcure et pluvieuse, et l'en rendirent maître sans aucun désordre et presque sans autre peine que de lui marquer les logis. Matignon, en revanche, fait aussitôt glisser des garnisons dans Ax, S.t-Sever, Agen et Condom, qui le tiennent comme investi dans Nérac. Bien plus encore, le roi envoie Bellièvre pour commander au Béarnois de reprendre sa

fortifier ma croyance, et il a fallu enfin que ce monde cédât à la conscience.» Paroles admirables de candeur et de résignation : Henri III lui-même en fut touché.

femme[1], et ce ministre, pour toute satisfaction d'un scandale si public, lui dénie qu'elle eût reçu aucune injure. Se voyant donc pressé à ce point, il promet de la recevoir dans Nérac pourvu qu'on ôte les garnisons d'alentour, remontrant que ce n'étoit pas chose civile de l'accueillir en maison empruntée, ni requête incivile de demander sûreté dans la sienne. Bellièvre repart qu'il la reçoive là où il lui plaira, et que le roi veut être absolument obéi. Henri réplique qu'il doit tout au roi hormis l'honneur : « que nos rois n'ont jamais ordonné » des biens de leurs sujets qu'en justice, et de leur honneur » que de gré à gré. » Enfin, cette négociation ayant duré plus de six mois, avec des menaces d'un côté et des 1583.

[1] Dans les lettres que le roi écrivit à son beau-frère, étaient ces paroles « Les rois sont sujets à être trompés, et les princesses » les plus vertueuses ne sont pas souvent exemptes de la calom- » nie. Vous savez ce qu'on a dit de la feue reine votre mère et » combien on en a mal parlé. » « Sur quoy le roy de Navarre, » rapporte L'Estoile, se prit à rire, et en présence de toute la » noblesse qui étoit là dit à Bellièvre : « Le roy, par toutes ses » lettres, me fait beaucoup d'honneur ; par les premières, il « m'appelle C..., et par les dernières *fils de p...* : je l'en » remercie. »

La reine Marguerite ne fut pas la seule femme persécutée par le roi cette année. Il avait publié depuis quelques mois une ordonnance contre le luxe et la fit si sévèrement exécuter qu'on arrêta à Paris en pleine rue et que l'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits. Le beau sexe était déjà aigri contre le monarque à cause de ses mignons; « il le détesta sans retour, dit Anquetil, quand il vit que prodiguant à ceux-ci les parures qui lui conviennent, il l'en dépouillait. On voyait avec indignation que ce prince, en même temps qu'il prescrivait cette épargne forcée, augmentait lui-même ses dépenses, grossissait sa garde, introduisait à sa cour un faste inconnu, et s'occupait sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre beaucoup plus pompeux alors que celui de France. »

1583. remontrances de l'autre, ce roi reprit sa femme; de telle sorte néanmoins qu'on voyoit qu'étant à charge l'un à l'autre, ils n'attendoient que l'occasion de se séparer. C'étoient là des levains pour une huitième guerre civile, quand il ne s'en fût pas trouvé d'autres encore plus forts.

Intrigues de Philippe II.

Le roi d'Espagne, premier mobile de toutes nos factions, ne se contentoit pas de ces menues brouilleries : il désiroit que la France fût agitée de plus grands troubles, afin de lui faire perdre l'envie et l'occasion de poursuivre ses desseins sur le Portugal et sur les Pays-Bas, qui, dans la conjoncture où étoient les choses, sembloient ne se pouvoir rompre que par une guerre civile. Il s'adressa premièrement pour cela au duc de Guise, qui étoit son pensionnaire, et le sollicita très instamment de lever les armes sous quelque prétexte que ce fût : jusques-là que ses agents y employèrent des termes un peu superbes et trop souverains, et le pressèrent de telle sorte que, bien qu'il fût très patient et dissimulé, il leur fit connoître que l'affection étant le seul lien qui l'obligeoit au roi leur maître, l'arrogance et le mépris le pourroient tellement altérer, qu'il deviendroit le plus dangereux ennemi qu'il eût au monde. Il échappa là-dessus aux uns et aux autres plusieurs paroles fort piquantes et qui pensèrent rompre tout-à-fait cette correspondance : si bien que le roi d'Espagne n'ayant pu ébranler cette machine, essaya par un avis bien contraire de faire soulever les huguenots.

Il rechercha donc le roi de Navarre, et lui offrit cinquante mille écus par mois et deux cent mille écus d'avance pourvu qu'il recommençât la guerre. Clervant

et le vicomte d'Etchaux, dit Mathieu, négocièrent ce traité; D'Aubigné dit que ce fut Ségur et qu'il se brassoit chez deux gentilshommes du Béarn nommés Guerres et Mazères, qui en reçurent la proposition d'Espagne.[1] Mais comme il étoit fort avancé, ce roi s'en repentit tout-à-coup, et en donna avis en cour par Maximilien de Béthune-Sully. 1585.

Négociations pour Trusches archevêque de Cologne.

Ce qui le fit changer si promptement de résolution, fut le désir de liguer ensemble tous les princes protestants pour soutenir Gebard Truchsez[2] archevêque de Cologne. Ce Truchsez issu des comtes de Walbourg en Souabe, avoit été élu à la place de Salentin comte d'Issenbourg, qui s'étant marié pour ne pas laisser

[1] Cette négociation doit être la même dont parle M. Matter dans sa notice sur Mornay. « Il (Philippe II) envoya, dit-il, dire au roi du Béarn que la cour de France méditait sa ruine; qu'il fallait la prévenir en l'attaquant elle-même, que l'Espagne fournirait les sommes nécessaires. Mornay, sans avoir l'air de pénétrer la pensée de Philippe, traita d'abord sérieusement avec les émissaires espagnols, et leur répondit à la fin que son maître était plein de reconnaissance pour les vues magnanimes de Philippe; que, cependant, voulant avoir Dieu de son côté, il ne prendrait les armes qu'il n'y vit la justice de sa cause tout entière, et qu'alors, il croirait pouvoir se garantir de toute injustice, si l'Espagne lui prêtait la somme de 500,000 écus. Le magnanime Philippe, en s'apercevant qu'il était deviné, ne rougit point de se démentir. » Après le renvoi outrageant de la reine Marguerite à son mari, le roi d'Espagne crut l'instant favorable pour renouveler ses intrigues. Il fit peindre au roi de Navarre les périls de la position où se trouvait ce prince, et offrir l'alliance de l'Espagne, en y joignant la proposition d'un double mariage entre les deux rois et leurs sœurs. Par le conseil de Mornay, le Béarnais répondit qu'il n'écouterait en fait de guerre que sa conscience; et son vertueux ami, qui n'était pas riche, refusa 30,000 écus qu'on lui offrait pour l'engager à servir l'Espagne dans les Pays-Bas.

[2] Ou Trusches.

1583. périr sa race, avoit renoncé à l'archevêché. Or, étant devenu éperdument amoureux d'une fille de Jean-George de Mansfeld, il voulut bien imiter son prédécesseur pour le premier point et se maria avec cette belle maîtresse; mais pour le second, comme il manquoit de bien pour entretenir sa qualité et son nouveau ménage, il essaya de s'en dispenser, et tâcha du commencement de tenir son mariage secret. La chose étant trop remarquable pour demeurer long-temps cachée, le chapitre et le sénat la surent bientôt; et lors suivant le mauvais conseil des comtes de Solms et de Neuvenar, il s'engagea plus avant dans sa folie, et tâcha d'introduire dans le pays de Cologne la religion protestante, qui seule pouvoit faire compâtir un archevêché et une femme. Sur cela il s'émeut aussitôt des brouilleries, et bientôt après une guerre ouverte entre eux. Le sénat et le chapitre, soutenus par Guillaume duc de Clèves et par le duc de Parme, soulèvent la ville contre lui durant qu'il étoit allé à une diète[1]; et lui étant encouragé par tous les princes protestants, lève le masque, célèbre publiquement ses noces et quitte la religion catholique. Ensuite de cette révolte, le pape l'excommunie et le dépose; l'empereur confirme la déposition, et le chapitre élit en sa place Ernest de Bavière. La guerre s'étant donc allumée entre ces deux archevêques, Truchsez implore l'aide de tous les pro-

[1] L'archevêque de Cologne tenait un rang distingué dans les diètes, car il était un des sept électeurs de l'empire. Les six autres étaient les archevêques de Mayence et de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Les trois derniers étant protestans, si l'archevêque l'avait été, les protestans auraient disposé de l'empire : de là vint la vive et puissante opposition faite à Trusches.

testants, et s'allie avec Monsieur, qui promet de prendre son parti, pour cette seule raison que le duc de Parme prenoit celui d'Ernest. Même il a recours au roi, dans le conseil duquel se trouvant des gens qui lui persuadoient d'embrasser cette occasion pour faire peur à la Ligue en obligeant les princes protestants, et d'ailleurs quelques prélats que cet exemple d'un archevêque marié sembloit chatouiller; il pensa embrasser sa protection, et ce fut, à ce qu'on disoit, le sujet de son voyage en Champagne; mais soit de crainte ou autrement il ne s'y engagea pas. 1583.

Quant au roi de Navarre, sans en être sollicité, il voulut entreprendre la défense de cette cause. Il considéroit qu'il s'agissoit là de la réputation des protestants; que selon que leur foiblesse ou leur puissance y paroîtroit, ils seroient désormais redoutés ou opprimés; et que sa ruine ou son exaltation dépendoit de leur gloire ou de leur avantage, parce que leur appui lui seroit toujours nécessaire contre les ligueurs, quelque changement qui pût arriver. Dailleurs, comme il a toujours brûlé d'un zèle très sincère de guérir le schisme de l'église, ce qu'il a montré depuis par beaucoup de preuves: il étoit dans cette opinion que la réunion des fidèles ne se pouvoit faire sans l'union parfaite des princes protestants; d'autant qu'il n'y avoit pas moyen de vider les points controversés, au gré de tous, par un concile libre et général, ni d'obtenir ce concile du pape, que les protestants ne fussent pour le moins aussi forts que les catholiques, ce qu'ils ne pouvoient être tandis qu'ils seroient divisés. A ces motifs on en ajoute un qui de soi étoit fort léger et ridicule, mais ne laissa pas peut-être de faire valoir les autres. Ce roi se ser-

1585. voit dans ses négociations de Jacques de Ségur-Pardaillan, gentilhomme d'honneur et de probité mais de trop facile croyance [1]; lequel durant qu'il étoit aux Pays-Bas, avoit contracté amitié avec un Jacques Brocard piémontois, qui se mêloit de prédire l'avenir; et comme ceux qui en disent le plus en ce métier sont ceux qui rencontrent le mieux, celui-là à force de habler s'y étoit acquis grande réputation et passoit auprès de lui pour un oracle infaillible; de sorte qu'il fit depuis imprimer ses prédictions, à ses frais, comme une nouvelle Apocalypse. Or, cet homme lui ayant assuré que dans peu d'années un prince protestant détrôneroit le pape et réuniroit tous les chrétiens dans la vraie doctrine, il s'alla aussitôt imaginer que son maître devoit être ce prince; c'est pourquoi il employa avec beaucoup de chaleur tout ce qu'il avoit d'adresse et de crédit auprès de lui pour lui faire embrasser cette occasion, et s'offrit d'en aller négocier vers les protestants.

Le roi de Navarre étant donc déjà persuadé par les raisons que nous avons déduites, non par ces ridicules promesses, car il n'y ajouta jamais foi, le fit chef de cette ambassade et lui donna une lettre et trois instructions pour cela [2], lui adjoignant Soffrey de Calignon,

[1] Crédule.

[2] Ce fut Mornay qui rédigea ces instructions. Ce grand homme, qui chercha à unir les chefs des réformés de France avec le roi de Navarre, voulait de plus former une alliance générale entre tous les princes et états protestans, par le moyen d'un concile général qui mit d'accord leur différentes professions de foi. Le synode national que les religionnaires tinrent à Vitré en Bretagne le 26 mai, où il assista par ordre de son maître, accueillit et seconda vivement ce plan, et deux députés de chacune des provinces du

qui, quoique jeune, avoit beaucoup de science et beaucoup d'habileté pour les affaires. Dans la lettre, il disoit en substance : « Que depuis qu'il avoit été instruit dans » la pureté de la Parole divine, il avoit toujours eu un » ardent désir d'aller voir ces princes dont il avoit plu » à Dieu se servir pour relever sa gloire; mais que » craignant que les menées de certains autres [1] et les » artifices du pape n'endommageassent les églises de » France pendant son éloignement, il leur avoit bien » voulu envoyer Ségur gentilhomme d'illustre noblesse » et chef de son conseil secret, auquel il les prioit » d'ajouter foi comme à lui-même. » — Dans la première instruction, il exposoit « le pitoyable état des » églises protestantes par toute la chrétienté : que » l'Ecosse étoit si troublée par les catholiques, et qu'il » y avoit si grand changement en cette cour, les plus » affectionnés en ayant été bannis, que pour le jeune » âge du roi la foi y étoit en péril évident [2]; que » l'Angleterre étoit sollicitée à la révolte par les » jésuites, qui avoient déjà par plusieurs fois tenté » d'ôter la vie et le royaume à la reine Elisabeth; 1583.

royaume habitées par les protestans se rendirent auprès du Béarnais. Si Mornay, comme le désirait le synode, avait été chargé de la mission confiée à Ségur, elle aurait eu quelque succès. Au lieu de cet emploi qui lui convenait si bien, mais qu'il ne chercha pas à se faire donner, son royal ami l'obligea, malgré sa résistance, d'accepter celui de surintendant des finances que Ségur laissait vacant.

[1] L'Espagnol et les Guises. (*Note de l'auteur.*)

[2] Le jeune Jacques VI, qui gouvernait pendant la captivité en Angleterre de sa mère Marie Stuart, était alors sous l'influence de Jacques Stewart qu'il avait fait comte d'Arran. Ce favori protégeait le parti opposé à la réforme et plongeait son maître dans la débauche.

1585. » que la publication du concile de Trente étoit chaude-
» ment poursuivie en France; que la discorde et la
» mésintelligence avoient réduit les affaires de Flandre
» en très mauvais termes; que la Suisse avoit pensé
» depuis deux ans être mise en guerre civile par les
» profusions du pape et les sermons des jésuites, afin
» que durant ces désordres les Bernois fussent oppri-
» més par l'invasion du duc de Savoie; que les filets
» de Rome étoient tendus en Suède, et que les ruses
» de ses stellions [1] y pourroient enfin aliéner l'esprit
» du roi [2]; qu'ils excitoient de sanglantes tragédies
» autour de Cologne et s'efforçoient de perdre un
» électeur du saint-empire parce qu'il avoit embrassé
» la religion réformée. Partant, il exhortoit les princes
» d'aviser [3], avec la reine d'Angleterre et le roi de
» Danemarck [4], aux moyens de prévenir leur entier
» anéantissement; et il les conjuroit, s'ils le trou-
» voient à propos, de joindre leurs forces ensemble,

[1] Ce mot n'existe pas. *Stellionataire*, qu'on trouve, signifie celui qui vend ce qui ne lui appartient pas ou qui vend à plusieurs ce qui lui appartient.

[2] Jean III second indigne fils du grand Wasa régnait depuis la déposition d'Eric XIV son frère, arrivée en 1548: et en 1578 l'avait fait empoisonner. Il penchait pour le catholicisme et voulut faire adopter une liturgie favorable à cet ancien culte. Une diète réunie en 1580, l'invita à maintenir la religion réformée, à ne pas faire élever son fils par des prêtres, et à bannir du royaume les jésuites et leurs écrits. Il avait méprisé ces remontrances, et les Suédois apprirent avec indignation que le jésuite Possevin l'avait absous de l'assassinat d'Eric, en lui imposant la pénitence de jeûner tous les mercredis.

[3] Exhorter ne régit que à. Il le faudrait donc malgré l'hiatus.

[4] Frédéric II, fils de Chrétien III et prince très estimable. On le verra plus tard envoyer des ambassadeurs à Henri III en faveur de ses coréligionnaires de France.

» non pour attaquer le pape et ses adhérents, mais 1583.
» seulement pour repousser l'injure commune et assis-
» ter l'archevêque de Cologne, à la défense duquel
» tous les princes de l'empire étoient intéressés, dont
» l'expulsion porteroit coup pour les églises des Pays-
» Bas; en un mot, qui élèveroit la balance d'un côté
» ou d'autre, et mettroit tous les protestants en état de
» sûreté et de gloire ou dans le mépris et le danger con-
» tinuel. Quant à lui, que si cette ligue se faisoit,
» il y contribueroit de tous ses biens, ses amis et sa
» vie; et qu'afin de montrer avec quelle chaleur il dé-
» siroit y procéder, il avoit remis à Ségur grande
» quantité de joyaux, de vaisselles précieuses et de
» riches meubles que lui et ses ancêtres avoient amassés
» depuis long-temps, avec ordre de les engager et
» faire de l'argent pour une cause si sainte, exhortant
» les princes de vouloir entrer dans cette ligue, d'y
» contribuer chacun selon ses moyens, et, avec cela,
» d'assigner une assemblée en Allemagne où les ambas-
» sadeurs du roi de Danemarck se pussent trouver pour
» délibérer plus amplement de toutes choses. » — Dans
la seconde instruction, il demandoit « un synode géné-
» ral qui décidât toutes les controverses d'entre leurs
» églises; que cependant leurs théologiens de part et
» d'autre s'abstinssent de paroles aigres et d'écrits injuri-
» eux, et qu'au lieu de toutes ces disputes, on rappelât
» la charité chrétienne et la concorde fraternelle. » —
Dans la troisième, qui étoit la plus secrète, il propo-
soit « d'accorder les luthériens avec les calvinistes,
» sur le point de la Cène, qui avoit tant excité de
» débats et de querelles, assurant que les derniers
» étoient prêts à recevoir ce qui seroit déterminé par

1585. « un synode. Sur ce sujet il s'efforçoit, avec des pa-
» roles d'estime et de déférence, d'adoucir la haine
» extrême que les luthériens avoient pour eux ; avouant
» qu'ils tenoient leur réformation de Luther, qu'ils le
» reconnoissoient pour leur père en Christ, et que,
» s'ils devoient prendre un autre nom que celui de
» chrétiens, ce seroit celui de luthériens, non pas de
» zuingliens ni de calvinistes. Après, il tâchoit de
» montrer que les églises d'Allemagne et de France
» n'étoient pas si éloignées pour le point du sacre-
» ment de la Cène qu'elles ne se pussent bien con-
» cilier par un synode, puisqu'elles demeuroient toutes
» d'accord que l'on y recevoit le corps et le sang
» de Christ, et ne disputoient que sur la manière dont
» on l'y prenoit, laquelle étant au-dessus de la nature
» et toute spirituelle, ne se pouvoit expliquer par les
» hommes et suscitoit d'autant plus de doutes et de
» disputes qu'on la vouloit curieusement expliquer.
» Finalement, il concluoit par une ardente exhortation
» aux princes, et, louant leur piété, tâchoit de leur
» persuader qu'il n'y avoit point de plus digne sujet
» pour l'exercer ni de plus belle occasion d'obliger
» toute l'église chrétienne que de travailler à cette
» union. »

Avec ces instructions, Ségur et Calignon partirent de La Rochelle au commencement de septembre, et firent voile en Angleterre, d'où ils passèrent en Flandre, et prirent les avis du prince d'Orange à Dordrecht. De là, ils allèrent par mer à Hambourg et à Brême; ensuite ils furent à Wolfenbutel vers Jules duc de Brunswick, d'où ils écrivirent au marquis de Brandebourg, aux ducs de Lunebourg et au Landgrave de

Hesse; puis ils allèrent trouver Auguste électeur de Saxe, et au partir de là le roi de Danemarck qui étoit à Copenhague. Mais passant par Werden ils entendirent que l'empereur, fâché de ce qu'ils étoient entrés sur les terres de l'empire et qu'ils s'y promenoient depuis trois mois sans l'avoir salué ni sans avoir pris son passeport, avoit donné charge au duc de Bavière de les arrêter; c'est pourquoi ils lui écrivirent fort amplement pour se justifier de leur procédé, lui avouant à peu près le sujet de leur légation; et après avoir vu encore Henri de Saxe Lavenbourg archevêque de Brême, dans la ville de Paderborn évêché dont il étoit aussi administrateur, ils se séparèrent pour revenir par divers chemins. Ségur reprit le même par où ils étoient allés; et Calignon s'embarquant à Strasbourg, monta le long du Rhin chez les Suisses, auxquels ayant exposé ce qu'il avoit fait, il tira parole d'eux qu'ils permettroient des levées pour Truchsez, quand ils en seroient requis. 1583.

Cette ambassade fit grand bruit par toute la chrétienté, mais ne produisit aucun effet, d'autant que les luthériens n'avoient pas moins d'aversion contre les calvinistes que contre les catholiques. Ce qui ne provenoit pas seulement de la diversité des opinions et des aigreurs de plusieurs disputes qui, ayant commencé entre Luther et Calvin, avoient souvent été renouvelées entre leurs ministres, plus amoureux de leurs propres sentiments que de la concorde chrétienne; mais encore de ce qu'ils croyoient que les calvinistes avoient empêché l'entière réformation de l'église, en la bouleversant jusqu'aux fondements,

1583. et se rendant odieux aux ecclésiastiques et aux peuples par l'abolition de toutes les cérémonies, auxquelles on étoit accoutumé depuis si long-temps que le changement ne s'en pouvoit faire sans de grands troubles.

Au reste, la fin de l'affaire de Cologne fut telle : Truchsez eut du commencement quelque avantage, qui lui fit refuser des conditions assez amples, mais peu après étant délaissé de la bonne fortune, même abandonné de Casimir, que la mort de l'électeur Louis son frère rappela chez lui, et n'étant secouru que foiblement par les autres protestants, pource qu'ils savoient qu'il étoit calviniste, il fut entièrement dépouillé des places qu'il tenoit ; de sorte qu'il s'enfuit en Hollande avec sa femme, et se retira à La Haye, où il languit le reste de ses jours dans l'obscurité et dans le déplaisir.

Nonchalance de Henri III.

OR, le roi appréhendant que cette ligue protestante que le roi de Navarre tâchoit de faire ne se débordât sur la France, témoigna être fort offensé de ce qu'il avoit négocié avec les princes étrangers à son insu : néanmoins, comme il étoit de tous côtés enveloppé de factions et troublé des craintes que lui donnoient la Ligue, l'éloignement de son frère, les menées de sa mère, les entreprises de l'Espagnol et du Savoyard, il fallut que sa fâcherie se passât en paroles et se satisfît d'excuses. Les factieux ne furent pas si faciles à contenter sur ce sujet : étant bien aises d'avoir des prétextes d'émouvoir les peuples, ils ne manquèrent pas de mener grand bruit de ce voyage de Ségur, et de lui donner toutes les mauvaises interprétations qu'il

pouvoit recevoir, attaquant par même moyen l'honneur du roi, comme s'il eût été d'intelligence avec les religionnaires. Il connoissoit bien que leur intention étoit de le ruiner lui et son état : mais sa nonchalance et sa timidité l'avoient tellement engourdi, qu'il se contentoit de replâtrer un peu les brèches et de les appuyer pour quelques jours par de foibles étais, comme d'un logis qui n'eût pas été à lui ; et cependant les flatteurs le portoient à fouiller jusqu'aux fondements, ne se souciant pas de les renverser, pour trouver de l'argent. 1583.

Quoiqu'il eût trente-deux millions[1] de livres de revenu, il lui en manquoit néanmoins plus de cinq pour la dépense de sa maison des années 1583 et 84. Le grand roi François avoit mis un si bel ordre et si magnifique à l'entretien de la maison royale, que de son temps elle se pouvoit comparer et possible préférer à celle même du roi Salomon. La suite, l'équipage, les écuries, les ameublements en étoient merveilleusement riches et pompeux : mais il n'y avoit rien de si somptueux et de si superbement servi que la table ; témoin ce que dit l'empereur Charles-Quint lorsqu'il passa par la France, l'an 1539 ; car étant allé à l'improviste dîner à celle des gentilshommes, qui étoit tenue par le grand maître et lors si bien couverte qu'elle étoit capable de donner à manger à douze cents bouches, il fut contraint d'avouer que tous les autres princes du monde n'avoient rien de comparable à la grandeur de ce roi. Les prodigalités de Henri II envers les favoris et les dames avoient un peu diminué cette magnificence ; et du depuis elle se perdit presque toute

Maison de François I son aïeul.

[1] L'argent avait sous Henri III une valeur quadruple de celle d'aujourd'hui.

1585. sous le petit roi François et sous Charles IX, ceux qui gouvernoient divertissant[1] la plupart de ce fonds

Henri manque de fonds pour la sienne;

dans leur bourse. Henri III l'avoit voulu rétablir en sa première splendeur; mais son mauvais ménage[2] et l'insatiable avidité de ses favoris étant deux gouffres où se perdoient toutes les finances, il arrivoit bien souvent que les tables étoient rompues, et, pour me servir du terme ordinaire, la marmite renversée.

(1582.) ce qu'il fait pour en avoir.

Or, comme il étoit en peine de trouver ce qui lui manquoit de fonds pour la dépense tant de l'année courante que de la prochaine, quelques mauvais conseillers lui firent croire que les peuples lui accorderoient facilement tout ce qu'il demanderoit, pourvu qu'il leur fît entendre qu'il en avoit besoin. Pour ce sujet en partie, et en partie aussi pour connoître l'état de ses provinces, il les envoya visiter par des personnes d'estime et de probité. Philippe du Bec évêque de Nantes, et Louis de Châtagné-d'Abin, gentilhomme fort savant, naguère de retour d'une ambassade de Rome, eurent charge d'aller au Lyonnois et au Dauphiné; Pierre de Villars archevêque de Vienne et Jean d'Angennes-Poigny, en Guienne et en Languedoc; Pierre d'Espinac archevêque de Lyon et Michel de Sèvre chevalier de Malthe, en Normandie et Bretagne. Pour persuader les peuples à ouvrir[3] leurs bourses, ils avoient étudié de belles harangues. L'exorde en étant tout plein des louanges de la bonté du roi et de l'amour qu'il avoit pour eux, étoit favorablement écouté: mais lorsqu'ils ve-

[1] Détournant.

[2] Son peu d'épargne.

[3] Il faudrait *pour persuader aux peuples d'ouvrir*.

noient à représenter ses nécessités et qu'ils concluoient en demandant une subvention, on ne leur répondoit qu'avec des murmures; sur quoi quelque député du Languedoc dit assez ingénieusement « Que leur discours ressembloit au scorpion, qui étoit doré par le corps mais piquant et mortel par la queue. » (1582.)

1585. Assemblée de S. Germain-en-Laye.

A leur retour, le roi, revenant de Lyon, après avoir visité Joyeuse malade à Limours [1], convoqua à S.'-Germain les princes, seigneurs, conseillers d'état et députés du parlement de Paris, dont il fit une assemblée qui représentoit en abrégé les états généraux du royaume : pensant par là gagner la bienveillance des peuples et leur faire voir que ce n'étoit pas tant pour son intérêt que pour leur soulagement et pour faire justice sur leurs plaintes, qu'il avoit envoyé ces commissaires par les provinces. A l'ouverture, il y eut différend pour la préséance entre Charles de Bourbon cardinal de Vendôme [2] et le cardinal de Guise : ce dernier prétendant, parce qu'il étoit prêtre, marcher devant l'autre qui n'avoit point encore pris d'ordres. Le jugement fut que le roi, conservant la dignité du royaume, eut plus d'égard à la qualité de prince du sang qu'à toutes les autres considérations, et prononça en faveur du cardinal de Vendôme. Tous les grands approuvant cette équitable sentence, hormis le cardinal de Bourbon, que la Ligue avoit déjà tellement fasciné qu'il sembloit avoir conspiré la ruine de sa propre maison, et le

[1] Petite ville de l'Ile-de-France à 8 l. S.-O. de Paris.

[2] Oncle du roi de Navarre et archevêque de Rouen. Il a déjà été nommé et il en sera parlé bien d'avantage. L'autre cardinal est, comme on sait, le frère des ducs de Guise et de Mayenne; il était archevêque de Reims.

1583. cardinal de Guise, qui aima mieux ne se point trouver à l'assemblée que de céder à un prince qui pouvoit un jour devenir son roi. Pareil différend, ému peu après entre le même cardinal de Vendôme et celui de Joyeuse [1], fut jugé peu s'en fallut tout autrement, à la recommandation du duc de Joyeuse, et personne n'empêcha le roi de commettre cette faute que le duc d'Epernon, qui, par jalousie de son rival autant que par équité, soutint puissamment la cause de Vendôme et lui fit conserver la préséance.

Les bonnes intentions et la solide éloquence des deux présidents, Barnabé Brisson et Jean de la Guesle, parurent en cette assemblée avec beaucoup d'applaudissement et de louanges sur les matières dont on leur demanda leur avis. Le dernier cependant émut bien fort l'indignation du cardinal de Bourbon, pour avoir sur le sujet de l'impunité des crimes, déclamé avec trop de véhémence contre le privilége de la châsse ou fierte [2] Saint-Romain; lequel il n'ébranla pourtant point, car le cardinal s'étant jeté à genoux devant le roi pour lui demander réparation de l'injure que ce président faisoit à l'archevêché de Rouen son église, la chose demeura comme elle étoit auparavant.

Digression sur la fierte Saint-Romain de Rouen.

Mais puisque je suis tombé sur le propos de la fierte, je crois être obligé de marquer en peu de mots quel est ce privilége et d'où il peut avoir pris naissance. — Il y a plusieurs églises en France qui ont pouvoir de délivrer des prisonniers en certains temps : l'archevêque de Paris en peut tirer un du Châtelet,

[1] Celui-ci, nommé François, était frère du favori, il était archevêque de Narbonne et le devint de Toulouse.

[2] Du mot latin *Feretrum à ferendo*. (Note de l'auteur.)

le dimanche des Rameaux au retour de Sainte-Geneviève; l'évêque d'Orléans, à sa réception, élargit tous les criminels qu'il trouve dans les prisons de la ville; et l'église S.'-Lazare de Vendôme donne la liberté à un tous les ans : mais ces priviléges sont modifiés par certaines conditions qui les rendent inefficaces ou de peu de valeur. Celui de la fierte n'est pas de même : il arrache un criminel convaincu de meurtre presque d'entre les bras de la mort, étendant sa grâce généralement sur tous les complices, et l'absout de tous crimes hormis de celui de lèse-majesté. Il est vrai que depuis certain temps on a trouvé bon, pour la sûreté du public, d'en excepter aussi ceux de pur assassinat, de fausse monnoie et de violement[1]. — Les circonstances avec lesquelles se fait cette délivrance et les cérémonies de la procession, composée de tous les ecclésiastiques et magistrats de la ville, seroient fort belles mais trop longues à raconter en détail. Je dirai seulement que treize jours[2] devant l'Ascension, toutes les justices cessant leurs procédures extraordinaires, à la sommation des chanoines députés par le chapitre, leur mettent les clefs de toutes les prisons entre les mains, jusqu'à ce que leur privilége ait sorti son effet; et que le parlement, sur le cartel qu'ils lui envoient le jour de l'Ascension, donne son arrêt à l'instant même pour en faire jouir celui qui y est nommé. Le coupable sort de la conciergerie, nu-tête et les fers aux pieds, sur la place de la Vieille-Tour, où il confesse publiquement son crime; là il rencontre la procession et porte 1583.

[1] Viol se dit plus ordinairement.

[2] Ne s'emploie plus par rapport au temps, quoique Voltaire même se le soit permis. On dit donc *avant*.

1583. le premier bout de la fierte, accompagné des autres[1] qui ont été délivrés depuis sept ans, tenant tous en leur main des torches ardentes. Il va, durant la messe qui se dit ensuite, demander pardon à genoux à chacun des chanoines; puis, le lendemain matin, se présentant au chapitre, en reçoit une grave réprimande, et après cela l'absolution de ses fautes, dont il fait sa confession au pénitencier. — Quant à l'origine de ce privilége, quelques uns ont cru qu'il n'étoit fondé que sur une pieuse tolérance qui, avec le temps, s'étoit autorisée de la sorte, et voici comment ils appuient leur conjecture. Tout le monde sait la dévotion et le respect que les premiers chrétiens portoient aux tombeaux des martyrs et des saints prélats qui avoient planté la foi par leurs prédications et leurs exemples; si bien que ces lieux étoient autant d'asiles inviolables, et que les affranchissements des esclaves se faisoient ordinairement dans les églises. On sait aussi que les ministres des choses sacrées, spécialement les évêques, étoient si fort vénérés, tant à cause de leur sainteté que de la ferveur des peuples nouvellement convertis, qu'ils avoient souvent le crédit d'obtenir la grâce des criminels, quand ils la demandoient; et de plus que les princes et les souverains magistrats, par une douceur et une miséricorde bien conforme à la doctrine de Jésus-Christ, délivroient quelques prisonniers aux fêtes solennelles. Ainsi il pourroit être arrivé, disent-ils, que l'archevêque de Rouen et son église ayant, par plusieurs fois, obtenu cette faveur du magistrat à la fête de l'ascension de Notre-Seigneur, en mémoire de ce que ce divin Sau-

[1] Ou des gens par eux envoyés. (*Note de l'auteur.*)

veur avoit emmené ce jour-là à la suite de son triomphe 1585.
les captifs [1] qu'il avoit ôtés à la mort, auroient enfin tiré ces grâces en coutume et en auroient fait un droit particulier. Mais la traditive [2] donne un fondement bien plus auguste à cette excellente prérogative, et dit qu'elle provient d'une action miraculeuse de Saint-Romain archevêque de cette église, qui florissoit sous le règne de Clotaire II, vers l'an 630. Elle raconte donc que la piété de ce grand prélat ayant déjà achevé de nettoyer la province des restes de l'idolâtrie, se signala par quantité de miracles, entr'autres que la rivière de Seine s'étant si furieusement débordée qu'elle couvroit toute la partie occidentale de Rouen, il la remit dans son lit ordinaire par un signe de croix; que par la même vertu, il chassa les diables d'un temple de Vénus où ils menoient un effroyable tintamarre; et qu'il délivra la contrée d'un cruel dragon ou Gargouille, qui dévoroit hommes et bêtes, l'ayant contraint par la force des exorcismes de passer le cou dans son étole, et de se laisser mener par un homme convaincu de meurtre, qu'il avoit exprès tiré de prison, lequel traîna le monstre jusque dans la place de la ville, où il fut brûlé avec une joie incroyable de tout le peuple. Certes, semblables histoires de dragons domptés par les saints sont assez ordinaires dans leurs légendes : nous voyons dans nos églises comme l'on peint S.t-Georges qui en combat un; nous lisons pareille chose de saint Nicaise, que l'on dit avoir été le premier évêque de Rouen, de

[1] *Christus ascendens in altum, captivam duxit captivitatem.* (Note de l'auteur, qui cite le verset 8 du chapitre IV de l'épître de S. Paul aux Ephésiens.)

[2] Tradition.

1583. sainte Marthe à Tarascon, de saint Arsace à Nicomédie, de saint Donat en Epire, de saint Théodore, de saint Marcel évêque de Paris, du pape Léon IV, de saint Crescentin, martyr à Urbin, et de plusieurs autres : ce qui pourroit donner quelque soupçon que par là on auroit anciennement voulu signifier les démons que ces saints personnages avoient vaincus et l'idolâtrie qu'ils avoient exterminée; mais que depuis les siècles suivants auroient pris cela au pied de la lettre et embelli le conte de plusieurs circonstances. Que si réellement il y a eu de ces monstres, on pourroit conjecturer que ç'auroient été de ces serpents sous la forme desquels on adoroit Esculape, qui ayant été nourris du sang des sacrifices et rendus carnassiers, seroient parvenus à cette prodigieuse grosseur; puis s'étant échappés de leurs cavernes après la démolition des temples des idoles, auroient causé ces grands ravages; vu même que nous lisons dans les actes du pape Silvestre I, qu'il en fit mourir un extrêmement gros, qui avoit son repaire sous le Capitole et incommodoit extrêmement la ville de Rome. Quoi qu'il en soit, la ville de Rouen tenant le dragon de Saint-Romain pour très véritable, dit que pour rendre grâce à Dieu et immortaliser la mémoire de ce miracle, la ville ordonna tous les ans une procession solennelle au jour de l'Ascension; et qu'à quelques années de là, saint Ouen, qui fut depuis archevêque de la même église, obtint du roi Dagobert dont il étoit alors chancelier, le privilége, pour honorer cette solennité, de délivrer tous les ans un criminel sur le point d'être mis à mort. Ce récit peut facilement s'accorder avec la chronologie, mais à la vérité il n'est confirmé par aucun écrivain plus ancien que du siècle

dernier, (non plus que beaucoup d'autres choses dont néanmoins on n'oseroit douter), sinon, par un Jean Raulin religieux de Cluny[1] et célèbre prédicateur, qui vivoit seulement vers l'an 1440, et par un manuscrit tiré de l'abbaye d'Osmond en Flandre, cité par Jean Dadré théologal de cette église[2]. Il se trouve bien un autre manuscrit assez antique venu de Bretagne, contenant la vie d'un saint Romain avec les miracles de démons chassés du temple de Vénus et celui de l'inondation de la rivière; mais il le met sous le règne de Clotaire I et ne fait aucune mention du dragon ni du privilége. — Quant aux preuves de la jouissance, je crois qu'il seroit difficile à cette église d'en montrer aucunes durant la première ni la seconde race de nos rois, soit qu'elle ait négligé de les écrire, soit que le temps ou les ravages de la guerre et des incendies les aient consumées : mais elle produit une confirmation de Philippe-Auguste, quand il eut conquis la Normandie sur les Anglois, laquelle marque assez clairement que ce privilége étoit en usage du temps des ducs. Elle montre ensuite plusieurs extraits, tant de ses archives que des échiquiers de la province, pour 1583.

[1] On connaît cette célèbre abbaye chef d'ordre de Bénédictins fondée et déjà florissante au 10.e siècle. Elle a été l'origine de la petite ville de son nom à 5 l. n.-o. de Mâcon. L'abbé était conseiller né du parlement de Paris. Plusieurs papes, entr'autres le fameux Grégoire VII, en sortirent, ce qui ne contribua pas peu à étendre et à assurer ses priviléges. Elle relevait immédiatement du Saint-Siége. Les protestants la ravagèrent lors de la première guerre civile de religion. La maison de Lorraine, qui la possédait alors, l'avait fait donner au détestable Claude fils naturel de François duc de Guise.

[2] Dans sa chronologie historique des archevêques de Rouen. (*Note de l'auteur.*)

1585. justifier qu'elle en a toujours été en possession depuis ce temps-là, quoiqu'il semble qu'elle lui ait été en quelque sorte interrompue ou moins assurée jusqu'au règne de Charles VIII, qui la confirma par ses lettres données à Alençon [1], et voulut que l'insinuation en fût faite à l'échiquier, lui-même y présidant, l'an 1485. Cela fut encore plus fermement établi par son successeur Louis XII, qui, abolissant les asyles et les franchises de tout son royaume, conserva celle-là, par ses patentes de l'an 1512, renouvelées depuis par ses successeurs à leur avénement à la couronne.

Ce que fit l'assemblée.

Je reviens à l'assemblée dont cet incident m'avoit éloigné. Le roi la départit en trois chambres, dont chacune avoit un prince du sang pour président, et leur distribua toutes les matières, réduites sous certains chefs, tant pour la réformation du clergé, de la noblesse et de la justice, que pour la dispensation des finances et l'administration de l'état; sur chacun desquels ils devoient lui faire leurs remontrances et lui donner leur avis par écrit. Il y fut proposé quel ordre on devoit tenir sur la vénalité des offices tant de guerre que de judicature et de la maison du roi, quelle peine il y auroit pour les inventeurs des nouveaux impôts et nouvelles créations d'offices, et pour ceux du conseil du roi qui se mêleroient dans les partis des finances; quel ordre il faudroit mettre afin que tous les biens et honneurs vinssent de S. M. et qu'elle fût seule suivie et recherchée. — Le clergé n'oublia pas d'y remettre sur le tapis l'élection des bénéfices, mais le roi le refusa, lui rendant le change de sa harangue par une

[1] Thua. lib. LXVII. *(Note de l'auteur.)*

réponse que prononça François d'O et que Fresnes-Forget [1] avoit composée. — Il se fit ensuite plusieurs beaux règlements entre lesquels il y en avoit quantité pour le crime de lèse-majesté, qui dans un état bien réglé s'observent plutôt qu'ils ne s'ordonnent; et plusieurs pour le chancelier et le garde-des-sceaux [2], comme des jours auxquels le sceau se devoit tenir, de l'ordre qui s'y devoit garder et de la méthode avec laquelle on y devoit traiter les affaires. Mais le plus utile fut celui pour la réformation du conseil, où la chicane et l'avarice avoient attiré une infinité de procès au préjudice des juridictions ordinaires et à la ruine du pauvre peuple [3]. Le roi, s'étant fait apporter le rôle de tous ceux qui pour lors y étoient poursuivis, renvoya les matières bénéficiales et les évocations des parlements au grand conseil, les évocations du grand conseil aux plus prochains parlements, et les interprétations et observations des édits aux cours souveraines où ils avoient été vérifiés. 1583.

Après, il établit trois conseils : celui des affaires étrangères et des choses qui devoient être résolues entre peu de personnes; le conseil d'état ou des finances, où l'on traiteroit généralement du maniement des

[1] Ou Forget de Frêne. Il s'appelait Pierre, et était secrétaire d'état. Son mérite le fit employer dans toutes les affaires importantes de son temps. On en parlera encore.

Le clergé demanda aussi la publication du concile de Trente, dit notre auteur dans l'abrégé chronologique.

[2] Voyez sur ces deux charges la note 3 de la p. 379 du t. 1.er

[3] C'étoit, dit l'auteur dans son abrégé chronologique, par la faute du garde-des-sceaux Chiverny, qui « tâchoit par ce moyen de se procurer de l'emploi et de l'autorité, parce qu'il n'en avoit pas autant qu'il eût désiré, dans les affaires d'état. »

1585. deniers, de la police du royaume, des créations et suppressions d'offices, des affaires du clergé, du domaine et des fermes; et le conseil privé où l'on décideroit les matières contentieuses d'entre les parties, dont la connoissance étoit réservée au conseil. Ils étoient composés des princes, cardinaux, ducs et pairs, maréchaux de France et officiers de la couronne, de trente-trois personnes, vingt et un d'épée, six d'église et six de robe longue, âgés pour le moins de trente-cinq ans, aux gages de deux mille livres, auxquels il prescrivit même la façon de se vêtir en hiver et en été. L'entrée en étoit aussi permise à tous les présidents à mortier du parlement de Paris, et au président seulement de la chambre des comptes et des autres parlements, outre lesquels le grand maître de l'artillerie, les capitaines des gardes-du-corps, le grand prévôt de France, y avoient séance et voix délibérative, quand ils y étoient appelés pour le dû de leur charge; comme aussi les chanceliers de la reine mère et de Monsieur frère du roi, les trois secrétaires d'état [1], les trois intendants et le contrôleur des finances, et les trésoriers de l'épargne. Le roi s'obligeoit de s'y trouver tous les quinze jours une fois, et lors les chevaliers de son ordre y entroient et y avoient séance et voix délibérative : un de ses chapelains étoit chargé d'y célébrer chaque jour une messe basse, en la plus prochaine église ou chapelle, entre six ou sept heures du matin, où tous les conseillers devoient assister.

A examiner et composer ces divers règlements, se

[1] Ou quatre. Il y en eut ce dernier nombre aux états de Blois, comme on l'a vu.

passa presque tout le reste de l'année. Cependant le 23 novembre fut le dernier des jours du cardinal chancelier René de Birague [1], qui mourut à Paris, âgé de soixante-quatorze ans, dans sa maison prioriale de Sainte-Catherine du val des Ecoliers, et fut enterré dans l'église du même couvent, laissant le titre de chancelier à Chiverny, qui avoit déjà les sceaux. La cour, qui ne l'avoit guère aimé vivant, lui fit de magnifiques funérailles après sa mort : les princes des maisons de Bourbon et de Guise y menoient le deuil, suivis des cours de parlement et des aides, de la chambre des comptes, des élus, du prévôt des marchands, échevins et conseillers de la ville, et de l'université. La confrérie royale des pénitents assista à son convoi, et le roi même s'y trouva avec l'habit, ayant à son côté le duc d'Epernon. Birague avoit été homme de plume et d'épée, ayant premièrement servi dans la guerre et puis dans le conseil. A son arrivée en France, il fut appelé au conseil privé, et ensuite donné à Henri duc d'Anjou, pour le servir dans les armées : après, on le fit gouverneur de Lyon et pays Lyonnois, en l'absence du duc de Nemours, puis garde-des-sceaux et chancelier, enfin cardinal quoiqu'il ne se plût guère dans la condition ecclésiastique. D'un côté, on le louoit d'avoir été fort intelligent dans les affaires d'état, prudent, patient, magnifique, bon maître et généreux

1583.

Mort du chancelier Birague.

[1] Né à Milan d'une noble famille, en 1507; se réfugia en France pour éviter la vengeance de Ludovic Sforze. François I le fit conseiller au parlement, et Charles IX garde-des-sceaux en 1570, puis chancelier en 1573. Il fut un des conseillers de la Saint-Barthélemi. Il était soupçonné de se servir du poison pour se défaire de ses ennemis ou de ceux de Catherine de Médicis. L'Estoile dit qu'il mourut le 24 novembre.

1585. ami : mais de l'autre, on le blâmoit d'avoir ignoré les bonnes lettres, la jurisprudence et la pratique, d'avoir été trop voluptueux, trop facile et serviteur absolu des volontés du roi; de sorte qu'il plioit à tous vents de peur d'être abattu et démis de sa charge; et toutefois nonobstant sa mollesse, on ne laissa pas de lui en ôter la fonction; si bien qu'il mourut pauvre de biens et d'honneur, cardinal sans titre, prêtre sans bénéfice, chancelier sans sceaux. [1]

Les réformés demandent qu'on leur laisse les villes de sûreté.

Sur la fin de l'assemblée, arrivèrent des députés des religionnaires, pour demander au roi qu'il leur prolongeât le terme de la reddition des villes de sûreté, qui leur avoient été remises pour six ans par le traité de 1577; remontrant que ces places ne leur ayant été accordées que pour l'assurance de l'exécution de l'édit, et cet édit n'ayant point été effectué en plusieurs endroits et en beaucoup de ses principaux points, il étoit juste qu'on les leur laissât jusqu'à ce qu'on y eût pleinement satisfait. Des députés du prince d'Orange et de la ville d'Anvers, qui apportoient quelques propositions de nouveau traité, furent admis mais secrètement. On répondit à tous en paroles générales et qui pouvoient être suivies de différents effets, selon que l'état et l'occurrence des affaires y obligeroit le roi.

Nous verrons dans la seconde partie ce qui en arrivera : mais avant que de passer plus outre, il faut un peu me reposer pour reprendre haleine, et pour considérer

[1] Lui-même disait cela, rapporte l'auteur dans l'abrégé chronologique, après L'Estoile.

quel ordre je dois tenir pour démêler tant de menées, 1583.
de conjurations et de brouilleries qui se rencontreront d'ici à la fin de ce règne.

Je ne quitterai pourtant pas la plume que je n'aie encore marqué deux ou trois particularités qui ont leur place en ces années 1583 et 84.

Deux hommes extrêmement sanguinaires, Viteaux Mort de Viteaux et Montrevel, celui-là à la vérité fort courageux et adroit, celui-ci lâche et malheureux assassin, eurent la fin qu'ont accoutumé d'avoir les meurtriers et périrent dans le sang. Viteaux appelé sur le pré par Yves d'Alègre-Milhaud, qui s'étoit long-temps exercé aux armes pour tirer raison de la mort de son père[1], eut du commencement avantage, l'épée de Milhaud lui étant tombée de la main : mais comme il lui eut permis par une générosité ordinaire entre la noblesse françoise, de la reprendre, Milhaud ne le manqua pas et le renversa mort sur la place. — Antoine de La Baume-Montrevel[2], rencontré à Paris par le fils de ce Mouy et de Montrevel. qu'il avoit assassiné près de Niort, fut par lui vivement poursuivi et percé de deux grands coups d'épée : mais il ne mourut pas sans être vengé, car comme il alloit toujours bien accompagné, un des siens lâcha un coup

[1] Voyez tome I, p. 184 et 185.

[2] Ou Maurevert. Il s'appelait François Louviers et non Antoine de La Baume : l'auteur lui-même le dit dans son abrégé. Cet assassin aux gages des Guises, est celui qui tira un coup d'arquebuse sur Coligny et le blessa deux jours avant l'horrible massacre. En 1569 il avait tenté d'assassiner l'amiral dans son camp, mais n'y pouvant réussir, il tua le vaillant capitaine qui est nommé ici.

1585. de carabine à bout portant dans la tête de Mouy.

L'ingénieur Louis de Foix. Plus digne de mémoire est un fameux ingénieur nommé Louis de Foix [1], originaire de la contrée qui porte ce nom mais né à Paris, qui entreprit de bâtir un phare à l'embouchure de la rivière de Bordeaux, proche les vestiges d'une autre vieille tour qu'on appeloit la tour de Cordouan. Cet ouvrage extrêmement nécessaire, après avoir été long-temps retardé par les guerres et autres incommodités, fut enfin achevé avec de grands frais et beaucoup de louanges pour l'ouvrier. Deux ans auparavant il avoit procuré un avantage à la ville de Bayonne dont elle se souviendra aussi long-temps qu'elle verra des vaisseaux arriver à son port. Le flux et reflux ayant rempli de sables et rendue inutile l'embouchure par où l'Adour alloit tout droit se décharger dans la mer, cette rivière avoit pris son cours obliquement vers le promontoire que l'on nomme Cap-Breton, où elle s'en étoit fait un autre fort incommode : pour la ramener à son premier lit, il planta au travers de celui-là un double rang de gros pieux, l'entre-deux desquels il fit remplir de terre bien battue. Mais la pente des eaux accoutumées à courir par là emporta son travail deux ou trois fois, jusqu'à tant que le ciel seconda lui-même un si utile dessein, par un orage salutaire dont la ravine descendant des Pyrénées dans la Nive qui tombe dans

[1] C'est lui que Philippe II avait choisi afin d'élever ce fameux palais de l'Escurial, bâti en forme de gril pour rappeler la victoire de S.-Quentin, gagnée contre la France le jour de S.-Laurent. On sait que ce saint martyr avait été grillé. La tour de Cordouan ne fut entièrement terminée qu'en 1610. Louis XIV la répara, et Louis XV y posa une lanterne de fer qui, par un admirable mécanisme dû à MM. Teulère et Fresnel, réfléchit la lumière à trois lieues de distance.

l'Adour, après avoir pensé noyer toute la ville, força 1585.
les sables qui empêchoient le droit cours de la rivière et nettoya sa première embouchure (en langage du pays ils l'appellent *Boucaud*[1]), qui pourtant menace de se combler derechef et se rend fort difficile à cause des bancs qui s'y amassent de jour en jour.

[1] On l'appelle.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LE RÈGNE DE HENRI III.

SECONDE PARTIE

Comprenant les cinq dernières années ou les plus grands troubles.

HUITIÈME (1) GUERRE CIVILE DE RELIGION.

Après que le roi d'Espagne eut en vain sollicité, par diverses menées, le roi de Navarre et le duc de Guise de prendre les armes, et qu'il vit que les Pays-Bas, ayant rompu avec Monsieur sans aucun espoir d'une sûre réconciliation, seroient enfin contraints de se mettre sous la domination du roi, qui étoit induit à les recevoir par les grands avantages que son état y trouvoit; il tourna ses pensées ailleurs, et incita Montmorency à brouiller les choses du côté de Languedoc et de Provence.

1585, dernier mois etc.

Philippe II agit auprès de Montmorency.

Comme on avoit souvent tâché, ainsi que vous avez vu, d'ôter le gouvernement et même la vie à ce seigneur,

(1) Anquetil compte cette guerre pour la neuvième, parce qu'il regarde comme étant la huitième la prise d'armes de la Ligue en 1585 après que la faction eut traité à Joinville avec le roi d'Espagne. Cette seconde partie comprendrait ainsi la 8.e guerre civile dite *de la Ligue* et la 9.e dite *des trois Henri*.

1585. le duc de Joyeuse entretint et enflamma de plus en plus la haine du roi contre lui, afin d'avoir sa dépouille. Depuis son voyage de Rome, qu'il avoit fait exprès pour ce sujet, il avoit employé plusieurs autres menées. Montmorency en étoit bien averti, et, de plus, qu'après toutes ces pratiques secrètes, on avoit résolu d'employer la force, mettant ses biens et sa tête à l'encan, s'il ne venoit à la cour dans le mois de mars rendre compte de ses actions. Déjà même le père du duc de Joyeuse levoit des troupes et subornoit ses meilleures villes : il avoit pris Alais à la fin du mois d'août de l'année passée sous prétexte de l'ôter aux religionnaires. Le maréchal donc, voyant armer contre lui l'indignation de son roi et l'avidité du favori, sans savoir de qui implorer le secours, ni des huguenots de la province qu'il avoit offensés dans la dernière guerre, ni du roi de Navarre, qui ne vouloit point choquer les favoris, n'avoit d'autre ressource que de se retirer en Savoie vers le duc son parent : car il n'y eût eu pour lui ni sûreté de venir à la cour ni honneur de mener une vie privée [1] dans ses maisons.

Sur cela, l'Espagnol, qui regardoit sans cesse par quel coin il pourroit mettre le feu dans ce royaume, lui offre son assistance, lui promet argent et hommes, lui fait proposer diverses entreprises sur les frontières du royaume; que le duc de Savoie lui enverroit des troupes; que les galères d'Espagne descendroient sur les côtes de Provence et de Languedoc; que le duc de Parme

[1] Ce membre de phrase nous semble écrit correctement, puisque Voltaire a mis dans le discours préliminaire de son histoire de Charles XII : « n'avaient aucun intérêt de déguiser la vérité. » Cependant *à* est plus usité que *de*.

avoit des intelligences sur la Champagne et la Picardie; 1583.
et plusieurs autres choses, partie véritables partie controuvées, pour lui donner plus d'envie d'accepter ses offres. En tout autre temps, ce seigneur eût abhorré ces propositions et cette alliance, mais comme il crut qu'il n'y avoit rien de pire au monde que l'état où on vouloit le réduire, le désespoir auteur des plus criminelles résolutions le força d'y prêter l'oreille.

Les agents d'Espagne ne manquèrent pas au même *et de Guise.*
temps de le faire savoir au duc de Guise, et de lui 1584.
montrer comme la partie étoit faite avec grands avantages, pour l'engager à s'en mettre. Mais ce duc, qui n'avoit guère moins de prudence que d'ambition, ne jugeoit point qu'il fût encore temps de se déclarer, et vouloit, s'il faut parler ainsi, avant que de faire jouer la mine, percer la muraille plus avant. Le duc de Mayenne, au contraire quoique moins ambitieux, *Discours de Guise à Mayenne.* pensoit que c'étoit la saison[1] de faire éclore leurs desseins, et remontroit à son frère qu'un plus long délai causeroit leur perte infaillible. Ils eurent plusieurs conférences ensemble sur ce sujet, où se trouvoient le cardinal de Guise[2] et le duc de Nevers, de l'une desquelles un secrétaire du duc de Mayenne recueillit et rapporta depuis semblables discours :

« C'est une entreprise si périlleuse et si grande,
» disoit le duc de Guise, que de prendre les armes
» offensives contre le roi, que, toutes les fois que j'y
» pense, j'en tremble de peur et sue d'angoisse. Portons
» nos desseins si haut qu'il vous plaira, pourvu que nous

[1] Le temps favorable.
[2] Leur frère, comme on sait.

1584. » soyons à couvert de cette autorité royale qui nous
» peut battre en ruine : il la faut miner peu à peu, et
» non pas l'attaquer ouvertement. Pour cet effet, nous ne
» devons pas, ce me semble, nous mettre aux champs[1],
» c'est à la cour et dans Paris qu'il faut tenir bon.
» Si nous quittons une fois ces postes, nos ennemis
» prendront cœur, les indifférents se banderont contre
» nous, nos partisans nous renonceront : en un mot,
» tout nous tournera le dos sitôt que nous l'aurons
» tourné. Croyez-moi, mon frère, toute puissance
» consiste en réputation spécialement la nôtre. Il est
» donc bien plus avantageux et plus sûr de l'entretenir
» dans l'opinion que de la hasarder, et, quelque effort
» que nous fassions, elle paroîtra beaucoup moindre que
» l'idée que l'on en a conçue. Regardez, je vous prie, de
» quelles gens notre parti est composé : de peuple,
» qui ne vaut rien qu'entre ses murailles et animé
» par notre présence ; de gens d'église, qui n'ont pour
» armes que le bâton de la croix ; de mécontents, que
» l'on regagnera en leur accordant plus qu'ils ne de-
» mandent ; enfin d'Espagnols, qui voudront nous
» gourmander, s'ils sont forts, et ne pourront nous
» aider s'ils sont foibles ; qui, victorieux, nous voudront
» opprimer, vaincus nous abandonner, et, comme qu'il
» en soit, nous rendront, nous et les nôtres, odieux à
» la France pour jamais. Je veux que nous puissions
» mettre vingt ou vingt-cinq mille hommes aux champs ;
» une simple déclaration du roi les dissipera tous en
» trois mois. Ce nom seul est plus puissant qu'une
» armée de cinquante mille hommes : sans lui rien

1 En campagne, sur pied.

» ne nous sera favorable et toutes choses nous seront 1584.
» contraires. Imaginez-vous qu'il faudra passer les ri-
» vières sans ponts, chercher du pain à la pointe de
» l'épée, faire ses logements à coups de canon, payer
» les gens de guerre sans argent, les nourrir sans pour-
» voyeurs, les faire marcher sans équipage, eux qui
» ont accoutumé de servir dans les armées royales
» où rien ne leur manque; que nous n'aurons plus de
» retraite, plus d'amis, et que même les provinces qui
» nous auront reçus, s'il s'en trouve quelqu'une, nous
» maudiront, pource que nous ne les saurions défendre
» sans les manger. Représentez-vous avec tout cela dans
» vos troupes, les uns mutinés aujourd'hui, demain les
» autres, les chefs jaloux entre eux, nul content de
» son compagnon ni de sa charge, tous sans obéissance,
» sans ordre et sans discipline; et vous parmi ce désor-
» dre, compagnon du moindre soldat, valet du capitaine
» Lafleur, redevable et responsable jusqu'aux goujats.
» Si vous forcez une bicoque en quinze jours à coups
» de canon, une lettre du roi en reprendra six en
» un jour. Cependant l'un fera sa paix par le moyen
» d'un parent, l'autre par une trahison, possible[1] même
» au prix de votre tête; le soldat s'en ira pour em-
» porter son butin chez lui; tel qui sera venu lui
» deuxième en débauchera cent autres; et enfin vous
» demeurerez seul. Que devenir alors? Ignorez-vous
» quels sont les succès d'un parti en déroute: les gibets,
» les roues, les rasements, les proscriptions et la fuite?
» Différons donc encore pour quelque temps à faire[2]

[1] Pour *peut-être*, comme on a vu souvent.

[2] L'académie dit que *différer* quand il est neutre, régit *de*: cependant plusieurs auteurs écrivent comme Mézeray.

1584. » éclater nos desseins; attendons que l'occasion se » présente d'y mêler un peu plus à propos le prétexte » de la religion, alors le nom de Dieu suppléera en » notre faveur à celui de roi : il faut le recpect d'une » plus grande puissance pour éteindre la crainte d'une » moindre; et il n'y a rien pour qui les peuples » veuillent hasarder leurs vies et leurs biens que » le salut éternel. Ce prétexte ne nous sauroit man- » quer dans peu de temps : les huguenots demandent » qu'on leur laisse les places de sûreté après le terme » qui s'en va expirer; si on leur accorde leur requête, » c'est un beau sujet de crier qu'on favorise l'hérésie » et de mutiner les catholiques; s'ils les veulent retenir » contre la volonté du roi, c'en est un plus beau de le » forcer à faire la guerre au roi de Navarre. De cette » sorte, comme nous aurons toujours les armes entre » les mains, nous continuerons de nous agrandir et de » ruiner ceux qui nous ont fait obstacle, *jusqu'à tant* » *que nos destins aient trouvé une favorable issue*[1]. »

Réponse de Mayenne. Le duc de Mayenne lui répondit : « Plût à Dieu, » Monsieur, que ces considérations fussent encore de » saison, nous ne serions pas maintenant en si mauvais » état que nous sommes : mais nous n'avons rien à » craindre de pire que ce que nous souffrons. Le roi nous » tient déjà pour déclarés, puisqu'il nous regarde » comme ses ennemis, puisqu'il le témoigne par » ses discours et qu'il nous fait sentir sa haine par » tant de rigoureux traitements. Il nous a ôté toute » connoissance de ses affaires, toute espérance de plus » recevoir des grâces pour nous, ni d'en demander

[1] Il se servoit fort de ce demi vers de Virgile. (*Note de l'auteur.*) Il répondait à ses amis qui le pressaient de se déclarer que quand on tirait l'épée contre son roi il fallait jeter le fourreau.

» pour les autres, et nous veut encore arracher nos 1584.
» charges, nos gouvernements et nos bénéfices. N'a-t-
» il pas dit plus d'une fois qu'il se repentoit d'avoir
» mis sur les épaules de Monsieur le cardinal de Guise
» tous les bénéfices de feu Monsieur le cardinal de Lor-
» raine? il m'a tiré d'entre les mains la charge d'amiral
» pour une récompense mal payée de 50,000 écus,
» afin de la donner à Joyeuse : combien de pressantes
» sollicitations apporte-t-on tous les jours pour vous
» obliger à résigner la vôtre de grand-maître à Epernon?
» et cependant on vous en retranche l'exercice et les pen-
» sions. Dans nos gouvernements, que l'on ne peut pas
» encore nous ôter, on nous y ôte le crédit et l'autorité,
» on nous y suscite des ennemis, on porte les seigneurs
» du pays et les magistrats à nous tenir tête, les ordres
» et les lettres du roi ne s'adressent plus à nous; on
» tire les vieux gouverneurs des places, pour y en éta-
» blir de nouveaux qui ont à tâche de nous braver,
» et il ne reste plus à Monsieur le duc d'Aumale de
» son gouvernement de Picardie que le nom, puis-
» qu'Epernon y tient Boulogne, Calais et La Fère. Nos
» amis reçoivent les mêmes traitements que nous : ils
» sont exclus de tous emplois et de tous bienfaits,
» bafoués, relégués et dépouillés : en un mot, c'est
» une marque de réprobation à la cour que d'appar-
» tenir en quelque sorte que ce soit à la maison de
» Guise. Vous savez comme Epernon a outragé de
» paroles et d'effet le fils d'Entragues[1]; comme on vou-
» loit traiter Brissac au retour des îles de Tercères;

[1] Charles de Balzac d'Entragues, dit Entraguet, attaché aux Guises. Il avait tué en duel Quélus l'un des mignons du roi, comme il a été rapporté t. I, p. 385 et s.

1584. » comme l'on a démis Birague sur un soupçon qu'il
» s'entendoit avec vous; qu'on a mis La Mante dans la
» citadelle de Lyon pour choquer Mandelot, et qu'on
» a voulu bannir La Châtre[1]. Que faisons-nous donc
» à la cour que servir de jouet à nos ennemis? atten-
» drons-nous que l'on nous y traite comme les
» maréchaux de Cossé et de Montmorency? N'est-ce
» pas assez souffert d'indignités? jusqu'à quand lais-
» serons-nous dire que nous servons de complaisants à
» deux mignons, que nous sommes les lâches témoins
» des édits que l'on vérifie à leur profit, que la maison
» de Guise qui a gouverné sous trois rois leur fournit
» des valets et qu'elle ne peut subsister que parce
» qu'ils le permettent? Vous avez fort bien dit que
» notre parti consiste en réputation, il la faut donc
» maintenir à quelque prix que ce soit. Les princes
» qui ont perdu les moyens de bien faire perdent bientôt
» leurs amis; et la persécution qu'on fait aux nôtres
» nous les arrachera tous dans peu de temps. Ah! tan-
» dis qu'il nous en reste encore quelques uns, que
» nous ne sommes pas tout-à-fait décrédités, faisons
» un généreux effort, recueillons tous les mécontents.
» La France en est pleine: la noblesse est offensée de
» l'insolence des mignons, les peuples irrités par l'op-
» pression des impôts, le clergé à notre disposition,
» et avec cela l'argent d'Espagne ni les bénédictions
» du Saint-Père ne nous manqueront point. Il y a
» treize princes du sang de Lorraine tous capables de
» commander une armée: quoi! ne sauroient-ils dé-

[1] Ou La Chastre. Il s'appelait Claude. On le verra figurer dans le parti de la Ligue. C'est lui qui avait assiégé Sancerre en 1572 et 73.

1584.

» garçonner deux favoris, l'opprobre et la haine de la
» France ? Et quant à cette autorité du roi qui vous
» retient si fort, c'est appréhender un nom et avoir
» peur d'une ombre : il l'a laissée périr il y a long-
» temps et s'est enseveli lui-même avec elle dans ses
» voluptés. Ne le redoutez point tant, je vous prie : ce
» n'est plus celui qui étoit adoré des peuples, il y a
» dix ans ; ce n'est plus cet Alexandre qui gagnoit les
» batailles de Jarnac et de Montcontour. Et après
» tout, ne vous imaginez pas qu'il veuille sacrifier sa
» personne et son état pour maintenir ses favoris :
» quand le feu sera mis aux quatre coins et au milieu
» du royaume, que les parlements, les villes, les
» communautés l'accableront de remontrances, per-
» sonne ne les soutiendra, tout le monde leur courra
» sus, et quelque forte que soit son affection, il faudra
» bien qu'un plus grand embrasement l'éteigne. »

Résolution et menées des Guises :

Le cardinal de Guise, de soi-même chaud et bouillant, embrassa aussitôt cet avis; le duc de Nevers aussi, quoique plus modéré, fut vivement touché de ces raisons : tous deux pressèrent si fort le prince lorrain qu'il se résolut à les croire ; de telle sorte néanmoins qu'il ne se déclareroit qu'après s'être assuré de quantité de places nécessaires pour son dessein, comme d'Arles et de Marseille en Provence, de Bordeaux et de Poitiers en Guienne, de Tours et de Nantes sur la rivière de Loire, de Valence et de Grenoble en Dauphiné, de Reims et de Châlons en Champagne, d'Evreux, Lisieux et Bayeux en Normandie, et de plusieurs autres. Cette résolution prise, ils commencèrent à travailler en diligence à l'exécution : ils conféroient souvent ensemble, mais jamais en public, feignant de n'être pas bien d'accord. Le car-

1584. dinal passoit de nuit par dessus la muraille du jardin de son hôtel de Saint-Denis pour entrer dans la galerie du duc de Nevers, n'étant accompagné que du secrétaire Péricard; et l'archevêque de Lyon, logé là auprès, alloit à minuit chez lui, où se trouvoient ceux qui pouvoient servir à leurs menées.

Seigneurs qu'ils gagnent; Tous les mécontents, qui étoient en grand nombre, se rangèrent sous leur protection et leur vouèrent leur service. De ceux-là étoient le comte de Brissac, La Châtre, d'Entragues[1] et Mandelot: le premier, piqué de ce qu'on lui avoit ôté les émoluments de la charge de colonel des bandes du Piémont, qui étoit comme héréditaire en sa maison; le second, de ce qu'après la mort de Charles IX on n'avoit pas assez considéré ses services; le troisième, de ce qu'étant gouverneur d'Orléans, on lui avoit refusé le gouvernement de la province pour le donner à Chiverny, homme de robe, et d'ailleurs de ce que le duc d'Epernon avoit maltraité son fils; et Mandelot dépité de ce qu'on lui vouloit ôter son gouvernement de Lyon, pour le joindre au Dauphiné et marquisat de Saluces et le donner à La Valette frère du duc d'Epernon. Guy de Saint-Gelais-Lansac, François de Saint-Luc[2], Hubert de Garde-Vins, fâchés d'avoir été déboutés de la faveur où ils avoient eu bonne part, se mirent aussi des premiers dans le parti de la Ligue. A ceux-là se joignirent les comtes de Sault[3] et de Suze, Breauté, Sourdiac, Beauvais-Nangis, et plusieurs autres, entre lesquels eût été Biron, si on lui eût fait toucher la somme de cent mille écus; mais, faute d'ar-

1 Le roi l'avait nommé chevalier du S.t-Esprit. Voy. t. I, p. 466.

2 Dont la disgrâce a été rapportée, p. 10.

3 Ou Sceaux.

gent comptant, il leur échappa. Ils avoient aussi leurs suppôts et leurs émissaires dans toutes les grandes villes et dans toutes les compagnies souveraines, spécialement dans Paris, qui se découvrirent après la mort de Monsieur; et, de longue main, ils s'étoient affidé quantité de braves gentilshommes et de hardis capitaines, comme Menneville, Sacremore, Rosne, Saint-Paul, Guitaud et cent autres, dont nous parlerons dans l'occasion, qui étoient prêts à tout hasarder pour leur service. 1584.

Ils s'assurent le cardinal de Bourbon.

Avec cela, parce qu'ils étoient étrangers, et que les soldats ni les peuples n'ont accoutumé de s'émouvoir en France que sous le nom d'un prince du sang, ils n'avoient pas oublié d'en gagner un, savoir : le cardinal de Bourbon [1], qui, pour avoir été nourri

[1] Que l'auteur a déjà nommé p. 58. Nous mettrons ici deux anecdotes sur ce faible prince rapportées par L'Estoile. Il avait accompagné Catherine de Médicis quand elle conduisit en 1578 la reine de Navarre à son mari. Le cardinal tint quelques propos à ce prince son neveu « pour le ranger à la religion catholique, » dont le dit roy se gaussant, et découvrant par sa bouche le » langage de la Ligue qui dès ce temps commençoit à pra- » tiquer le bon homme, luy dit tout haut en riant : « Mon » oncle, on dit icy qu'il y en a qui vous veulent faire roi; » dites-leur qu'ils vous fassent pape : ce sera chose qui vous » sera plus propice, et si serez plus grand qu'eux et que tous » les roys ensemble. »

« Au commencement de septembre 1584, le roi s'alla ébattre » à Gaillon, où étant, il demanda au cardinal de Bourbon s'il » lui diroit vérité de ce qu'il demanderoit. A quoy le dit cardinal » ayant répondu qu'ouy pourvu qu'il la sçut, Sa Majesté luy » dit : « Mon cousin, vous voyez que je n'ai pas de lignée, et » qu'apparemment je n'en auray point. Si Dieu disposoit de » moy aujourd'huy (comme toutes les choses de ce monde sont » incertaines) la couronne tombe de droite ligne en votre maison; » cela avenant (encore que je sache que ne le désirez point),

1584. dans une vie oiseuse parmi des moines, et d'ailleurs ayant amolli ce qu'il avoit de vigueur dans les délices, ressembloit bien à son frère Antoine de Bourbon en ce qu'il se laissoit entièrement posséder. Louis de Main-

» n'est-il pas vray que vous voudriez précéder votre neveu le roi » de Navarre, et l'emporter par-dessus luy, comme le royaume » vous appartenant et non à luy? —Sire, répondit le bon homme, » je crois que les dents ne me feront plus de mal quand cela » aviendra: aussi je prie Dieu de bon cœur me vouloir appeler » devant que je voye un si grand malheur, et c'est chose à » quoy je n'ai jamais pensé, pour être du tout hors d'apparence » contre l'ordre de la nature. —Mais, répliqua le roy, vous voyez » comme tous les jours il est interverti: si cela donc » avenoit comme il se peut faire, je désire sçavoir de » vous, et vous prie de parler librement, si vous ne le » voudriez pas disputer avec votre neveu.» — Alors M. le » cardinal, se sentant fort pressé du roy, va lui dire: « Sire, » puisque vous le voulez et me le commandez, encore que cet » accident ne soit jamais tombé en ma pensée, pour sembler » éloigné du discours de la raison, toutefois si le malheur nous » en vouloit tant que cela advint, je ne vous mentirai point, » sire: je pense qu'il m'appartiendroit et non pas à mon neveu, » et serois fort résolu de ne luy pas quitter.» — Lors le roi se » prenant à sourire, et luy frappant sur l'épaule: « Mon bon amy, » luy dit-il, le châtelet vous le donneroit, mais la cour vous » l'ôteroit.» Et à l'instant s'en alla, se moquant de luy.»

Ce faible prince ne fut pourtant pas tellement dupe qu'il ne soupçonnât les vues intéressées des ligueurs. Avant de donner une réponse définitive, il consulta ses principaux domestiques, et répondit à l'un deux qui lui adressait quelques observations: « Penses-tu que je ne sache pas que la Ligue en veut à la » maison de Bourbon, et qu'elle n'eût pas laissé de lui faire la » guerre, quand je ne me fusse pas joint à elle: pour le moins » tandis que je suis avec la Ligue, c'est toujours Bourbon qu'elle » reconnoît. Cependant le roi de Navarre mon neveu fera sa » fortune: ce que je fais n'est que pour la conservation de ses » droits; le roi et la reine mère savent bien mon intention.» Les chefs de la Ligue lui firent prendre la cappe et l'épée, et le nommèrent *grand duc de Bourbon*, se moquant de lui sans qu'il s'en doutât. Les royalistes l'appelèrent *l'âne rouge*.

turne abbé de Castres l'avoit gouverné durant plusieurs années, mais n'avoit jamais voulu permettre que les Guises en approchassent, soit qu'il craignît, comme il connoissoit la foiblesse de son maître, qu'ils ne le dépossédassent pour y en mettre quelque autre, soit qu'il prévît le péril ou leurs menées devoient embarrasser ce bon homme. Cet abbé étant mort vers l'an 1580, André de Rubempré, grand chambellan du cardinal et issu d'un bâtard de la maison de Bourbon, lui succéda: celui-là n'eut pas les mêmes pensées, car son avarice lui ayant fait prendre de l'argent des Guises, il leur voua son service et leur livra son maître. Ce que les partisans du roi de Navarre surent bien exprimer par un petit tableau qu'ils envoyèrent au cardinal fort curieux de peintures. Ils l'y avoient peint à genoux, priant Dieu dans son bréviaire, avec trois ou quatre moines à ses côtés, et derrière lui le duc de Guise montrant une bourse à Rubempré, de la bouche duquel sortoient ces mots du malheureux Judas: *Quid vultis mihi dare et eum vobis tradam* [1] ? Donc, par l'entremise de cet homme intéressé et du père Mathieu, ils lui mirent en avant qu'il étoit premier prince du sang et qu'il devoit précéder le roi de Navarre son neveu, comme étant plus proche de la tige royale d'un degré, parce qu'en degrés transversaux représentation n'avoit point de lieu. Sur cela, ils lui alléguoient les vieilles coutumes de Paris, quelques lois interprétées à leur mode, divers exemples pris des histoires, et autres semblables raisons, dont ils firent même composer un livre par je ne sais quel jurisconsulte, nommé 1584.

[1] Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai ? (Evangile selon S. Mathieu XXVI, 15.)

1584. Mathieu Zampini de Recanat, de qui le nom et la doctrine étoient bien au-dessous d'une si grande question. Et afin de faire mieux couler dans son esprit ces ambitieuses pensées, ils les fortifioient du zèle de la religion, lui représentant qu'il ne devoit point céder son droit d'aînesse au roi de Navarre, qui étant hérétique en abuseroit à la subversion de la vraie foi; que, puisqu'il étoit un des pilliers de l'église, il étoit obligé de l'honorer et de la soutenir par cette prérogative, et qu'il en seroit responsable à Dieu, qui la lui avoit donnée pour sa gloire et pour le bien de la religion. Enfin, ils le prêchèrent tant qu'ils lui persuadèrent cette fausse opinion, dont une fois préoccupé il commença, ainsi qu'ils le souhaitoient, à devenir jaloux du roi de Navarre son neveu, et à favoriser ouvertement toutes les parties qui se dressoient[1] pour le reculer du gouvernement et de la cour.

Ils ne peuvent gagner Monsieur;

Ils auroient aussi voulu tenter l'esprit de Monsieur pour se l'associer, à cause de quoi, aux nouvelles de la folie d'Anvers, le duc de Guise avoit offert au roi d'y mener dix mille hommes pour le dégager, et bien que cela eût été pris plutôt pour une marque de conspiration que de bonne volonté, il ne laissa pas, voyant ce prince mécontent et désespéré, de l'inciter à quelque remuement, lui proposant, tantôt de se faire chef du parti catholique, tantôt de demander les mêmes avantages que son frère avoit eus du vivant de Charles IX, tantôt de délivrer la reine d'Ecosse, afin de subjuguer l'Angleterre, après la conquête de laquelle il se vengeroit hautement des Hollandois et du prince d'Orange causes

[1] Etaient formées, ourdies.

de sa ruine. Monsieur, aussi prompt à embrasser toutes sortes de desseins qu'à les laisser, entendit fort volontiers toutes ces propositions; mais comme il sut que les députés des Pays-Bas sollicitoient le roi de les recevoir sous sa domination, le désir de conserver cette souveraineté se rallumant plus fort dans son esprit, il partit soudainement de Château-Thierry où il étoit, et vint peu accompagné trouver le roi, non toutefois sans avoir pris de lui une promesse contenant de grands serments qu'il lui laisseroit la liberté de s'en aller quand il voudroit, laquelle il mit en main tierce de peur qu'on la lui ôtât. C'étoit durant le carnaval, qui tomboit cette année-là vers la fin de février, qu'il arriva au Louvre, au grand étonnement de toute la cour, qui le vit plutôt à genoux devant son frère lui demander très humblement pardon, qu'elle ne sut les nouvelles de son arrivée. Henri l'ayant accueilli plus gracieusement que jamais, tous les courtisans et les favoris même se mirent à l'accompagner avec de grands respects, et durant qu'il fut à Paris, on le régala magnifiquement avec de somptueux festins, ballets et autres divertissements, dont le roi étoit toujours extrêmement prodigue. Mais ce prince inquiet et défiant, ne put pas souffrir long-temps l'air d'une cour où il avoit reçu tant d'injures, et s'en retourna à Château-Thierry sept ou huit jours après. 1581.

Pendant son séjour à Paris, Philippe de Mornay-Du-Plessis [1], gentilhomme d'ancienne maison mais aussi Mornay envoyé au roi.

[1] Mieux Du Plessis-Mornay. La mission qu'il venait remplir était digne de son beau caractère.

Il commença par dire au roi, dans l'entrevue secrète qui lui fut accordée, *qu'on verroit, cette fois, que ce n'étoit pas chose*

1584. noble par sa plume que par son épée, apporta au roi des indices assurés de la grande conspiration qui se tramoit contre son état par le roi d'Espagne, le duc de Savoie, les Guises et le duc de Montmorency. Il lui montra sur ce sujet une lettre qui avoit été prise dans la poche du vice-roi de Valence, où étoient ces mots : *aujourd'hui la guerre a été résolue contre la France*; et lui fit voir secrètement un nommé Beauregard, qui lui déchiffra toute cette menée. Ce Beauregard étoit un des gens de Lesdiguières, bon soldat et homme d'esprit, qui ayant été par lui envoyé en Savoie intercéder pour les religionnaires des vallées [1], feignit d'être zélé catholique: et se mêla si avant dans le secret du duc qu'il découvrit tout le mystère. Il apprit, entre autres choses, que ce prince vouloit se saisir de quelques villes de Provence, spécialement de celle d'Arles, par le moyen d'un nommé Espiard, neveu d'Anselme [2], qui avoit des artifices de guerre auparavant inconnus, mais dont il fit lui-même une funeste épreuve, ayant été tué de l'éclat

incompatible que d'être bon huguenot et bon françois tout ensemble. Henri III voulant se montrer généreux à un homme qui ne pouvait que se montrer loyal, offrit 100,000 livres à Mornay, le diplomate les refusa, mais demanda 300,000 écus pour son royal ami. En même temps, il expédia, avec le ministre du monarque français, les dépêches nécessaires pour la sûreté du royaume, et soumit au roi un mémoire sur les moyens d'abaisser la grandeur de l'Espagne. A cette occasion, la reine mère et le duc d'Anjou, malgré leur haine contre la Navarre, témoignèrent de la reconnaissance au zèle infatigable de Du Plessis.

[1] Sur les limites du Dauphiné et du Piémont, au pied des Alpes. Ces vallées dont les habitans se nomment Vaudois sont au nombre de trois. On a parlé de deux, t. 1., p. 476. Celle de Lucerne est la troisième; son chef-lieu, qui a le même nom, est à 2 l. S.-O. de Pignerol.

[2] Dont il a été parlé, t. 1, p. 494-496.

d'un nouveau pétard qu'il essayoit. Beauregard ayant fait à Lesdiguières son rapport de tout ce qu'il avoit appris, et Lesdiguières ayant adressé cet homme au roi de Navarre, ce dernier l'envoya au roi, auquel il conta tant de particularités et de circonstances de ces desseins qu'il n'en pouvoit douter; joint [1] qu'il recevoit cent autres avis de tous côtés qui confirmoient entièrement celui-là. 1584.

En effet, bien que leurs trames fussent couvertes avec beaucoup de secret et d'artifice, les Guises avoient néanmoins tant de surveillants qu'on découvroit tout ce qu'ils brassoient, et même les entretiens qu'ils avoient eus avec leurs plus grands confidents. On rapporta un jour à Henri que le duc de Guise étant allé voir, une après-dînée, la duchesse de Nemours sa mère, qui étoit malade et gardoit le lit, lui avoit tenu de fort longs discours, qui revenoient en substance à ceci : « Que le roi étoit tout perdu en ses dévotions, » et Monsieur tout pourri dans les entrailles: par- » tant, qu'il étoit temps de penser à eux, de faire les « doux yeux au cardinal de Bourbon, d'amadouer la « reine mère, qui, selon sa coutume, seroit du côté » des plus forts; et, quant au roi de Navarre, qu'il » étoit trop loin pour venir à temps; surtout qu'il ne » falloit point abandonner Paris. » Que là-dessus la » dame l'avoit averti de ployer [2] cependant à tout ce » qui le pourroit choquer, de ne se formaliser de rien, » et particulièrement de s'abstenir de faire des boutades » aux mignons. » Tous ces avis donnoient une grande frayeur au roi, principalement quand il pensoit qu'il

Discours des Guises :

[1] Cette conjonction a vieilli et on emploie outre.

[2] Voyez la note de la p. 9.

1583. avoit à faire à Philippe qui abrégeoit les différends par des voies aussi inévitables que méchantes, se représentant [1] les dépositions de Salcède, l'attentat de Jaureguy et les fréquentes conspirations sur la vie de la reine Elisabeth. Ce qu'il y avoit de pis, c'est qu'il ne pouvoit pas s'empêcher d'en faire paroître quelque chose aux Guises, qui en accusoient à tort l'infidélité de Monsieur. Il les regardoit comme ses ennemis, tenoit divers conseils où ils n'étoient point appelés, marchoit plus accompagné qu'à l'ordinaire, et faisoit monter quantité de canons sur la terrasse de la Bastille, la bouche tournée vers la ville : mais, après tout, il n'osoit passer outre et ne sembloit les menacer que pour les avertir.

Embarras du roi.

Dans ces alarmes que lui donnoit le danger présent et dans les soucis de l'avenir que lui causoit la maladie mortelle de son frère, il eût bien souhaité avoir auprès de lui le roi de Navarre pour support et pour conseil ; et par ses discours il témoignoit assez clairement qu'advenant [2] la mort de Monsieur, il étoit son héritier présomptif. Ce qui ne fâchoit pas moins la Ligue qu'il réjouissoit ce prince, mais pourtant ne lui pouvoit faire prendre assez de confiance pour venir en cour ; d'autant qu'il connoissoit trop la foiblesse du roi et la force de cette conjuration, qui possible l'eût porté [3] à faire célébrer une seconde Saint-Barthélemy, comme Charles IX avoit été forcé de faire la première contre la foi donnée.

Mort de François de Valois prince de France, duc d'Anjou.

Cependant Henri III étoit vivement poussé par le duc de Joyeuse à se venger de cette conjuration sur Montmorency, comme sur le principal boute-feu, et à faire marcher une armée en Languedoc, dont Mon-

[1] Rappelant à son esprit.
[2] Terme dont on se sert dans les contrats et autres actes publics.
[3] Malgré l'amphibologie, le lecteur voit bien qu'il s'agit de Henri III.

sieur, tout malade qu'il étoit, briguoit le commandement. Déjà se faisoit une levée de six mille Suisses, et quatre mille François avoient ordre de tenir la route de Lyon; les religionnaires, les ligueux [1] et les Montmorencys étant tous en crainte de cet armement, et les plus sages même en doute où il devoit fondre, quand on vint dire à la cour, le 20 de mai, que Monsieur, qui étoit phthisique formé et avoit une veine rompue près du foie, étoit à deux doigts de la mort. Une miette de pain qu'il avala de travers dans un verre de tisane lui ayant ému la toux avec de grands efforts, le sang ou plutôt la sanie, s'étoit dégorgé en telle abondance par haut et par bas, que de cette évacuation s'étoit ensuivie [2] une défaillance, de sorte que son pouls s'étant déjà retiré jusqu'au coude, tous les médecins avoient cru qu'il ne pouvoit plus vivre que trois heures : néanmoins il vécut encore quarante jours entiers dans une fièvre lente, qui l'ayant desséché jusqu'aux os, le fit mourir le dixième du mois de juin, au commencement de la trente-unième année de sa vie. Il eut, certes, parmi de grands vices, beaucoup de rayons de vertu : car il ne manquoit pas de vivacité, de promptitude, d'affabilité, d'éloquence, de magnificence, de subtilité, et savoit si bien cacher son humeur que personne ne la connoissoit, quoique, dans ses boutades, il ne suivît que trop légèrement les conseils de ceux qui étoient auprès de lui. Sa fin expia le blâme d'inconstance et d'irréligion dont sa vie avoit été diffamée. Il souffrit les douleurs de son mal avec une merveilleuse constance, 1584.

[1] Mézeray met ordinairement ainsi au lieu de ligueurs.

[2] Pour *avait suivi*. On trouve dans le dictionnaire de l'Académie, édition de 1789, celte phrase : « Un grand bien s'ensuivit de tant de maux. »

1584. et ne montra point qu'il sentît d'autre peine que celle que doit avoir un bon chrétien pour ses fautes, répétant souvent qu'il mettoit toute son espérance au mérite de la croix et au précieux sang de Jésus-Christ.

Par son testament, qu'il fit avec la permission du roi, il le supplia de lui vouloir pardonner ses remuements, de récompenser ceux qui s'étoient ruinés à son service, et de payer trois cent mille écus de dettes qu'il avoit faites pour la guerre de Flandre, afin qu'il ne fût point dit qu'il emportoit dans le tombeau les larmes et les soupirs des malheureux qui l'avoient assisté dans son besoin; qu'il lui plût donc employer à son acquit les grands deniers qui se pourroient dépenser à la pompe de ses funérailles, parce qu'il ne demandoit point une magnifique et somptueuse sépulture, mais un monument éternel dans le cœur des siens; en récompense de quoi il donnoit à S. M. tout le droit qui lui pouvoit appartenir sur les Pays-Bas et sur la seigneurie de Cambray, lui recommandant affectueusement les habitants de cette ville. Mais, tout au contraire de ce qu'il avoit souhaité, le roi ne tint compte de payer ses dettes, ni de considérer ses serviteurs, aussi ne l'avoient-ils jamais obligé, et dépensa deux cent mille écus à lui faire des funérailles royales, où lui-même, contre la coutume des rois ses prédécesseurs, alla avec la reine sa femme, donner de l'eau bénite au corps, dans l'église de St.-Magloire; ainsi qu'il se voit avec toute la description de cette pompe, dans le Cérémonial de France, dressé par Théodore Godefroy très savant en notre histoire.

On parla diversement des causes de cette mort : ses ennemis publioient qu'elle provenoit des fautes de sa

jeunesse, les autres en accusoient la mauvaise constitution de ses viscères, et plusieurs croyoient, quoique ce fût, qu'on y avoit bien aidé. Lui-même, à ce que remarque le Journal de Henri III, se plaignoit de s'être toujours mal porté depuis la bonne chère qu'on lui avoit faite à Paris au carnaval. Sur quoi, certes, il ne faudroit pas beaucoup se fonder, parce que la plupart des grands ont accoutumé d'avoir de ces soupçons, si les chirurgiens qui ouvrirent son corps n'avoient trouvé les entrailles toutes pleines d'érosions et de marques livides, avec une puanteur extraordinaire. 1584.

Comme il avoit bien fait plus d'ennemis que d'amis, on ne savoit sur qui rejeter ce crime; mais la plus commune voix disoit que c'étoit le premier acte de la tragédie dont Salcède avoit fait le prologue, et que les Espagnols avoient exécuté en France avec le poison ce qu'ils avoient manqué aux Pays-Bas par le fer. Ce qui confirma le plus cette opinion, ce fut deux horribles attentats qui éclatèrent presqu'au même temps sur les personnes de la reine Elisabeth et du prince d'Orange. Ce prince fut malheureusement tué dans sa maison, le dixième jour de juillet, par un assassin nommé Balthasar Gérard, natif de Villefans[1] en Franche-Comté, qui le blessa à mort d'un coup de pistolet; et la reine découvrit par bonheur le méchant dessein d'un certain Guillaume Parry, anglois, qui s'étoit chargé de l'assassiner comme elle se promèneroit dans son parc, ainsi qu'il est plus au long raconté dans les histoires de ces pays-là et dans les relations du temps. Les Espagnols

Guillaume de Nassau assassiné.

[1] Probablement Villers-Farlay, h. à 5 l. 1/2 e.-s.-e. de Dole.

1584. célébrèrent publiquement les réjouissances de la mort du prince d'Orange comme si de ce coup ils eussent conquis tous les Pays-Bas, et en firent des feux de joie en plusieurs endroits, déchirant sa mémoire avec les plus vilaines injures que leur vengeance leur pouvoit suggérer: mais les Provinces-Unies en menèrent grand deuil et lui ordonnèrent de magnifiques funérailles, l'honorant comme l'unique fondateur de leur liberté, et l'estimant aussi heureux d'être mort pour sa patrie après l'avoir délivrée, qu'ils étoient malheureux d'avoir perdu un si grand prince, lequel, après avoir dégagé ces pays de dessous la violence espagnole, avoit, comme une puissante digue, avec une merveilleuse force d'esprit et une incroyable vertu, soutenu le choc des plus furieuses tempêtes qui les vouloient derechef submerger; demeurant *toujours tranquille parmi les bourrasques* [1] des Espagnols, et leur montrant un courage plus relevé à l'heure qu'ils croyoient l'avoir renversé tout-à-fait. Il laissa de quatre femmes qu'il avoit épousées successivement, douze enfants, dix filles et deux fils, le premier, nommé Philippe, prince d'Orange, qui étoit alors prisonnier entre les mains des Espagnols où il demeura long-temps; et le second appelé Maurice. A celui-là, en reconnoissance des grands services de son père et dans l'espérance qu'ils avoient que ce noble rejeton égaleroit avec le temps la grandeur de sa tige [2], les états donnèrent le gouvernement de Hollande, Zélande et Westfrise, avec l'amirauté de la mer, quoiqu'il eût à peine dix-huit ans. Les Espagnols ont bien senti depuis à leur

[1] Sa devise étoit: *Sævis tranquillus in undis*. (Note de l'auteur.)

[2] Il portoit pour devise un scion renaissant d'un arbre coupé: *Fit surculus arbor*. (Idem.)

dommage quel prince c'étoit : car sitôt que la conduite des affaires lui eut été commise, il arrêta non-seulement leurs progrès, mais regagna l'avantage sur eux et raffermit plus puissamment que jamais l'état des Provinces-Unies, qu'ils avoient si fort ébranlé depuis la mort de son père qu'à peine eussent-elles pu se maintenir par une autre vertu que par la sienne. 1584.

Après le départ de Monsieur, la Flandre et le Brabant étoient demeurés dans une extrême confusion, et tant s'en faut que les états assemblés à Middelbourg y apportassent quelque remède, qu'au contraire les députés de Flandre y suscitèrent mille brouilleries, à dessein ce sembloit d'empêcher l'union qui étoit nécessaire pour s'opposer aux Espagnols. A quoi ils étoient poussés principalement par la malignité des Gandois et par les menées de Charles de Croy, prince de Chimay, gouverneur de cette province, homme naturellement volage et inconstant, par conséquent sujet à trahison; lequel, soit à dessein de servir les Espagnols, comme depuis il s'en vanta, soit qu'en effet il en eût reçu quelque offense ou qu'il tendît à son agrandissement en changeant de parti, s'étoit retiré à Sédan trois ans auparavant, et y avoit renoncé à la religion catholique et au service du roi d'Espagne. Après, il s'étoit venu ranger auprès de Monsieur comme ce prince étoit à Gand; là où, pour signaler sa nouvelle conversion, il avoit fait imprimer un manifeste très injurieux contre le roi d'Espagne, et s'étoit montré cruel ennemi des catholiques; jusqu'à promener par les rues un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, parmi les huées d'une mutine populace. Mais en cachette, il étoit un des principaux boute-feu qui entretenoient les aigreurs et

Etat des affaires des Pays-Bas depuis le départ de Monsieur.

1584. l'inimitié entre les Flamands et les François, dont s'ensuivit enfin le tumulte d'Anvers, après lequel il gagna si bien la faveur du peuple, en criant sans cesse contre les François et calomniant le prince d'Orange de ce qu'il travailloit à les réconcilier, qu'il obtint le gouvernement de la Flandre. Alors il n'oublia aucune de ses menées pour souffler de plus en plus le feu de la division et ramener le pays sous la domination espagnole, tellement qu'il sépara la Flandre des autres provinces, en lui proposant de traiter avec Casimir qu'il savoit bien ne leur être point agréable ni assez puissant pour les maintenir. Les Gandois, d'autre part, continuant toujours leurs mutineries, s'étoient divisés en deux factions dont l'une vouloit rappeler Imbise, qui s'étoit réfugié dans le Palatinat. Pendant leurs disputes, le marquis de Roubais, et Montigny, prennent le Sas-de-Gand, et le duc de Parme Hulst, Axel et Ruremonde, par la trahison de Servas-Steeland bailli du pays de Waès. Au même temps, Imbise étant rappelé oblige les Gandois à traiter avec l'Espagnol, auquel les Anglois, mal payés, livrent Alost, tandis que Jean-Baptiste Taxis surprend Zutphen par stratagème : mais enfin, la faction contraire ayant repris cœur, se saisit d'Imbise et de ses complices, qui perdirent la tête sur un échafaud quelques mois après, et les Gandois, devenus plus sages mais trop tard, se rejoignirent avec la généralité des états. Cependant Ypres se rendit au duc de Parme qui la tenoit bloquée depuis cinq ou six mois, et le prince de Chimay conduisit si bien ses pratiques qu'il remit Bruges et la contrée d'alentour sous l'obéissance de Philippe II ; mais il ne put entraîner avec lui Ostende, l'Ecluse et Dam, comme

il se l'étoit promis : ensuite de quoi il abjura la nouvelle 1584.
religion, montrant par ces divers changements qu'il n'en avoit point du tout.

Les affaires des Provinces-Unies déclinoient de cette manière lorsque fut tué le prince d'Orange, qui seul étoit capable de les rétablir. Sa mort leur abattit extrêmement le courage ; spécialement aux Gandois, qui s'étant réconciliés avec lui après avoir arrêté Imbise, mettoient toutes leurs espérances en sa vertu : ainsi, voyant leur ville bloquée de tous côtés et nul endroit d'où pût venir leur délivrance, ils baissèrent le cou sous le joug d'Espagne, et rachetèrent leurs vies et le pillage de leurs maisons par une grande somme de deniers. Le duc de Parme y rebâtissant aussitôt la citadelle, épouvantail des marchands, dépeupla par ce moyen la ville de plus de la moitié de ses habitants qui se retirèrent en Hollande et en Angleterre : puis ayant de la sorte subjugué toute la Flandre hormis l'Ecluse et Ostende (car peu auparavant il avoit encore repris Denremonde et Wilvorde) il appliqua toutes ses forces à réduire Anvers, d'où dépendoit la conquête de tout le Brabant ; et il la bloqua si étroitement par les canaux qu'il tira, les forts qu'il bâtit et les ponts qu'il dressa sur la rivière de l'Escaut, dont il vint enfin à bout avec de grandes dépenses et sept ou huit mois de temps, qu'il étoit impossible de la sauver à moins d'y aller avec une très puissante armée.

Anvers bloqué.

Or, les Provinces-Unies, après avoir perdu presque autant de temps à délibérer sous quelle protection elles se devoient jeter, les uns demandant Casimir, les autres la reine d'Angleterre, et le premier leur semblant trop

Les Provinces-Unies s'offrent au Roi.

1584. foible et trop empêché à ses propres affaires, comme l'autre trop irrésolue et le gouvernement des Anglois insupportable : ils conclurent enfin de se donner au roi de France. Ils envoyèrent donc vers lui une grande ambassade composée de trois députés de chaque province, qui avoient ordre de prendre pour chef et médiateur de leur négociation Pierre de Melun prince d'Espinoy, qui, plus affectionné à sa patrie que son frère le marquis de Richebourg, avoit suivi le parti des états et s'étoit retiré en France avec Monsieur, où il avoit épousé une femme de la maison de Bours-Montmorency. Ces députés, tous avec grand équipage, et accompagnés de quatorze navires de guerre, prirent terre en France l'onzième jour de l'année 1585. Ils furent bien reçus et défrayés partout aux dépens du roi : mais comme il redoutoit extrêmement les dangers de la guerre, et la puissance de la cabale espagnole, qui dominoit jusques dans son cabinet, il les fit arrêter un mois entier à Senlis, avant que de leur oser permettre de paroître à la cour. Pendant ce temps-là l'ambassadeur d'Espagne, joignant ensemble remontrances, plaintes et menaces, fit tous ses efforts pour l'empêcher de leur donner audience, étant secondé en cela par la reine mère, qui ne vouloit point de ces guerres étrangères, pource qu'on n'y avoit aucun besoin de son entremise, mais désiroit plutôt des brouilleries entre le roi et les princes, afin d'être employée à les accommoder. Néanmoins, Espinoy et quelques bons françois, particulièrement François de Noailles évêque d'Ax, le maréchal d'Aumont et Rancher, tâchoient de rabattre les efforts de cette cabale, et par leurs hardies remontrances encourageoient le roi à ne point souffrir cette honte; jusques-là que le zèle

emporta un jour d'Aumont à lui dire : « Hé quoi, 1585.
» Sire, êtes-vous donc sujet du roi d'Espagne, pour
» n'oser entreprendre de recevoir des ambassadeurs
» sans sa permission? et faut-il qu'un grand prince traite
» en cachette une action si glorieuse et si royale qu'est
» celle de secourir les opprimés, comme s'il traitoit
» une conspiration infâme et un crime de rebellion? »
Étant donc enhardi par les discours de ces bons serviteurs, il fit venir les ambassadeurs à Paris, où il leur donna audience le 15 de février avec de grandes démonstrations de joie et de faveur, et prit leurs offres par écrit pour en délibérer avec son conseil. Ceux qui aimoient la paix étoient ravis de voir que par ce moyen la guerre alloit sortir hors de France et qu'elle détourneroit de ce côté-là les mauvaises humeurs; mais ce contentement ne fut pas de longue durée : car Mendoze pressa tant le duc Guise de se déclarer, qu'il fit à point nommé jouer ses entreprises par toutes les parties du royaume. De sorte que le roi se trouvant désarmé et presque seul au milieu d'une faction si puissante et si bien armée, fut contraint de déclarer à ces députés, la larme à l'œil, qu'il ne pouvoit accepter leurs offres ni les assister pour cette fois, les assurant néanmoins que sitôt qu'il auroit apaisé cette émotion il ne les délaisseroit pas, et les conjurant cependant de périr plutôt les armes à la main *que de se rendre à ces maranes*[1]; c'étoient ses propres termes. Ce fut là pour la seconde fois que la faction des Guises et des François espagnolisés empêcha la réunion de ces riches provinces

[1] Le mot espagnol *murrano* signifie cochon, maudit, excommunié.

avec la France[1]; et quoique pour lors elles eussent beaucoup perdu, il leur restoit encore quatre-vingt-dix bonnes villes closes bien pourvues d'artillerie et de munitions, bon nombre de beaux havres, de grandes rivières, et une merveilleuse abondance de navires de guerre, de vaisseaux marchands, de gens de marine et de toutes choses nécessaires pour la navigation. Même, quant à l'Artois et au Hainaut, il étoit facile de les reconquérir par force, en y faisant le dégât avec une médiocre armée, pourvu qu'on leur retranchât les vivres du côté de France, tandis que la Hollande les eût empêchés d'en tirer d'autre part.

(1585 et s.) Court sommaire de la suite des affaires des Pays-Bas.

Tout ce qui arriva ensuite : comme Bruxelles, Malines et plusieurs autres villes et forteresses capitulèrent avec le duc de Parme, et que la grande ville d'Anvers perdit sa liberté, ensemble son éclat et les richesses du commerce[2]; comme la reine d'Angleterre, refusant d'accepter la souveraineté des provinces, les prit seulement sous sa protection et y envoya le comte de Leicester; comme ce seigneur se fit nommer gouverneur général sans le consentement de sa maîtresse, et se comporta

[1] Ainsi la France manqua encore l'occasion précieuse qui se présentait de reprendre ses limites naturelles, ces frontières respectables que le Rhin lui a données et qu'avait l'ancienne Gaule. La faute de Louis XI en laissant échapper les Pays-Bas ne put être réparée, et des guerres inévitables avec la maison d'Autriche continuèrent toujours. On sait que l'ambition de Louis-le-Grand était d'obtenir ces limites. Si nous ne les avons point acquises après la révolution de juillet, un royaume allié qui nous sert de boulevard a été formé; c'est une puissante garantie de l'intégrité de notre territoire.

[2] Après un siége qui dura un an « siége extrêmement mémorable », dit Bossuet.

fort à l'étourdie en toutes choses, ayant de grands démêlés avec le comte de Hohenlo ou Holac; comme l'on déféra le souverain commandement au prince Maurice, et comme ce grand homme, suivant les traces de son père, maintint heureusement ces pays dans leur liberté : ce sont choses à quoi nous ne toucherons point désormais, si par hasard elles n'ont quelque liaison avec notre histoire, comme avoient celles dont nous avons parlé. 1585.

1584.

Les factions réveillées par la mort de Monsieur :

La mort du prince d'Orange m'a fait suivre jusques-là le fil des affaires des Pays-Bas. Celle de Monsieur[1] changeant tout-à-fait les desseins et les intérêts des factions, fut cause que les affaires de France commencèrent à se brouiller plus dangereusement que jamais. De son vivant, les Guises le voyant capable d'avoir des enfants et dans le dessein de se marier, n'avoient point tant de raison de s'empresser pour la succession du royaume ni de prétexte d'émouvoir si chaudement cette question. Le roi de Navarre étant aussi plus éloigné de la couronne et ne faisant point encore de peur aux catholiques, comme il n'en avoit point lui-même qu'on la lui ravit, ne croyoit pas avoir besoin de tant remuer pour conserver une chose où il avoit peu d'espérance, mais jouissoit tout doucement du repos que lui donnoient les édits de pacification. Et, quant à la reine mère, elle avoit en ce fils-là, toujours remuant et inquiet, assez de quoi employer son entremise, tantôt à le pousser, tantôt à le retenir, et pouvoit par ce moyen

[1] Voy. p. 215

1585. demeurer la maîtresse et comme la souveraine entre les deux frères.

Ainsi la vie de ce prince arrêtant l'ambition des Guises, occupant celle de la reine mère, et tenant celle du roi de Navarre endormie, étoit comme une isthme ou langue de terre entre des mers orageuses, qui les empêchoit de faire entrechoquer leurs flots et de noyer toutes les terres voisines; et cette digue étant levée, il n'étoit pas possible qu'il ne s'en suivît aussitôt des troubles et des débordements furieux. Ils avoient tous trois cette opinion que le roi étoit incapable d'avoir des enfants; le peuple même n'ignoroit pas que certaine maladie qui lui avoit ôté les cheveux, lui avoit laissé une incommodité qui l'empêchoit de procréer un successeur. Voilà pourquoi, sitôt que Monsieur fut jugé à mort par les médecins, ils commencèrent à travailler à leurs desseins avec la même chaleur que si la succession eût été ouverte et à remuer tout l'état pour les faire réussir. Spécialement le duc de Guise et la reine mère : car ce duc, soit qu'il aspirât à la couronne, soit qu'il voulût seulement avoir l'administration des affaires, n'y pouvoit parvenir qu'à force de brouiller toutes choses, parce qu'il n'y avoit aucun droit; et la reine mère ayant perdu son emploi et son crédit par la mort du duc d'Alençon[1], ne trouvoit point de meilleur expédient pour rentrer dans les affaires que de les bien mêler et de se joindre avec lui, comme elle avoit fait autrefois avec son père, du temps de François II. Non pas que ce fût son but ni de l'élever ni de l'assister, mais de reculer le roi de Navarre pour approcher les

desseins de la reine mère

[1] En dernier lieu duc d'Anjou.

enfants du duc de Lorraine et de sa fille. En effet, 1584.
violant les lois fondamentales de l'état pour satisfaire à son ambitieux caprice, elle tâchoit dès le vivant du duc d'Alençon de les avancer, et vouloit qu'à la cour on les traitât de princes du sang, n'osant pas toutefois les faire encore appeler de ce nom mais seulement princes de France. Même elle faisoit marcher sa fille devant les autres princesses, disant qu'elle devoit tenir le rang de fille de France, puisqu'il n'y en avoit point d'autre pour lors; et déjà par plusieurs fois elle avoit adroitement sondé l'esprit du roi sur ce point, et dans les discours familiers fait souvent tomber à propos que le sang étoit bien morfondu au-delà du cinquième ou sixième degré; que les Bourbons ne lui étoient plus parents que d'Adam et d'Eve; qu'enfin il étoit bien plus naturel de laisser sa succession à ses neveux qu'à des gens éloignés et à des ennemis. Par le mot d'ennemis elle entendoit les princes du sang, qu'elle avoit bien raison de croire tels pour elle : car de grâce ni d'amitié avec eux elle n'en avoit jamais eu ni n'en pouvoit jamais espérer; et quelque amitié ni bon office qu'elle pût leur témoigner, il n'y avoit point d'apparence qu'ils voulussent mêler dans leurs affaires un esprit si dangereux et qui de tout temps avoit conjuré leur perte. Ce fut en partie pourquoi elle se mit du côté des Guises et les incita à brouiller contre le roi de Navarre, à qui d'ailleurs elle vouloit fermer l'entrée de la cour et du trône, ayant cette folle imagination que lorsqu'elle l'en auroit exclus, elle trouveroit moyen d'y substituer ses petits-fils et sauroit bien reculer le duc de Guise derrière les aînés de la maison. — et du duc de
Ce duc, aussi rusé qu'elle, faisoit semblant du com- Guise.
mencement de ne pas connoître sa pensée, et feignoit

1584. de se laisser absolument conduire à ses volontés. Mais son intention étoit bien contraire à cette apparence : car comme elle pensoit se servir de lui pour ses desseins, il jugeoit aussi à propos de la flatter dans ses espérances, afin de se fortifier de son crédit et de se servir d'elle à amuser l'esprit du roi, ou en tout cas, à l'adoucir, si sa levée de boucliers ne réussissoit pas. Et de cette sorte chacun d'eux, aveuglé de son ambition et regardant seulement son but, croyoit tromper son compagnon, mais ne s'apercevoit pas que son compagnon se jouoit de lui. Vous avez assez vu par tout le cours de cette histoire avec quelles aides et par quelles intrigues la maison de Guise s'étoit toujours efforcée de devancer, pour ne pas dire opprimer, celle de Bourbon. Le duc de Guise, prince le plus couvert[1] qui fût de son temps, ne disoit pas tout ce qu'il pensoit là-dessus, ni à tout le monde, mais s'ouvrant et se resserrant selon l'humeur de ceux avec qui il traitoit, accommodoit habilement ses propositions à leurs intérêts : car il protestoit avec de flatteurs respects au cardinal de Bourbon que son épée ne tranchoit que pour son service, qu'il mourroit avec tous ses amis ou qu'il le feroit héritier présomptif de la couronne; et il lui proposoit de le marier avec sa sœur, veuve du duc de Montpensier, qui par ses artifices avoit allumé de l'amour dans le cœur de ce bon homme. Parlant à la reine mère, il se moquoit du cardinal qu'il appeloit vieillard et radoteur, et lui faisoit entendre qu'il ne souhaitoit l'avancer que pour exclure le reste des Bourbons et faire place aux enfants du duc de Lor-

[1] Dissimulé.

raine. Aux ministres d'Espagne, il leur persuadoit qu'il amusoit et la reine mère et le cardinal, et que son véritable dessein étoit de faire tomber le royaume entre les mains du roi leur maître, qui seul étoit assez puissant pour l'acquérir et le conserver, et de qui seulement il pouvoit espérer une digne récompense d'un si grand service. Il tâchoit ainsi d'entretenir les uns et les autres, et ne disoit son secret à personne. 1584.

Quant au roi de Navarre, comme il avoit des gens très clairvoyants auprès de lui, il n'ignoroit aucune de ses menées et en donnoit souvent des avis au roi, qui de son côté ayant inclination de l'aimer et le reconnoissant pour son véritable successeur [1], l'eût bien voulu avoir auprès de lui; mais pour ôter tout sujet de calomnie aux ligueurs, il désiroit qu'il changeât de religion auparavant. Ce prince étant d'humeur modérée et bénigne, d'ailleurs regardant de près une couronne où difficilement il pouvoit atteindre s'il faisoit le zélé huguenot, avoit toujours montré beaucoup de douceur envers les catholiques et même quelque respect envers les gens d'église, témoignant en sa conversation, par ses écrits et par ses actions, qu'il n'étoit point si attaché à la croyance qu'il professoit qu'il ne la quittât si on

Conduite du roi de Navarre.

[1] Cette brillante perspective, qui pouvait être pour les amis du Béarnais un motif de vanité, ne fut pour Mornay qu'un motif de sollicitude. C'est alors qu'il ne craignit pas d'écrire à son maître, conjointement avec Clervant, une lettre modèle de franchise et de loyauté, où ils lui donnaient les plus sages avis et reprenaient ce que sa conduite avait de répréhensible. On y lisait ces mots : *Ces amours si découvertes et auxquelles vous donnez tant de moments, ne sont plus de saison : il faut que vous fassiez l'amour à la chrétienté et particulièrement à la France, afin que, par tous vos mouvements, vous vous rendiez agréable à ses yeux.*

1584. Le roi lui envoie d'Épernon

lui faisoit voir que l'autre fût la meilleure. Ce fut pourquoi le roi, se persuadant qu'en cette conjoncture d'affaires [1] il devoit facilement quitter une religion qui ne lui pouvoit désormais servir que d'empêchement et de scandale, trouva bon de lui envoyer le duc d'Épernon, principal auteur de ce conseil, pour lui remontrer de sa part qu'il le devoit faire et l'inviter à venir à la cour. Ce seigneur alla donc en Guienne pour ce sujet, mais sous couleur de visiter sa mère qu'il n'avoit point vue depuis sa haute fortune. Le roi de Navarre, qui connoissoit son esprit et lui vouloit aider à faire paroître sa faveur, écrivit à la noblesse de ses pays d'aller au-devant de lui et de l'accompagner : lui-même s'étant préparé à le recevoir royalement, partit avec cinq ou six chevaux seulement, et le vint surprendre à Saverdun pour lui témoigner sa confiance. Le lendemain il le reçut à Pamiers, l'attendant avec toute sa suite sur un vieux bastion qui commandoit à la porte. En cette ville, il lui donna audience secrète dans son cabinet, en présence seulement d'Antoine Ferrier, d'Antoine de Roquelaure et du ministre Marmet. Après qu'Épernon eut proposé le sujet de son voyage et la charge qu'il avoit du roi, Roquelaure et Marmet disputèrent long-temps ensemble : le premier avec des raisons de politique, pour persuader au Béarnois le changement de religion, parce qu'une paire [2] de psaumes, disoit-il, ne devoit point

[1] Ce fut au mois de mai que d'Epernon fut envoyé au Béarnais. Monsieur n'était pas encore mort mais on désespérait de sa vie. Le favori était accompagné, dit L'Estoile, de plus de 100 gentilshommes, à la plupart desquels le roi donna 100,200 et 300 écus pour se mettre en bon équipage.

[2] Un exemplaire.

entrer en comparaison avec une couronne; et Marmet 1584.
avec des raisons de conscience pour l'en dissuader. Ensuite Ferrier, commandé de dire [1] son sentiment, fut d'avis que ce roi devoit aller à la cour rendre ses devoirs à S. M. et se justifier des soupçons que ses ennemis tâchoient d'y donner de sa conduite; mais qu'il n'étoit pas à propos qu'il y demeurât long-temps, parce que le trop long séjour y pourroit causer du dégoût ou des jalousies. Et, quant à sa conversion, comme il ne la croyoit point nécessaire, ni pour établir l'union entre les deux rois, ni pour entretenir la paix, ni pour acquérir au roi de Navarre l'affection des François, il jugeoit qu'elle n'étoit pas à propos. Ce du Ferrier, célèbre pour ses ambassades et versé en toutes sortes de bonnes-lettres [2], particulièrement en jurisprudence, avoit toujours eu dans l'ame quelques semences de la nouvelle religion, qui s'étoient accrues sur ses vieux ans par les conférences qu'il eut avec les plus doctes de ce parti; si bien que Du-Plessis-Mornay, connoissant qu'il chanceloit, persuada au roi de Navarre, qui lors n'étoit pas bien content de Grateins son chancelier, de l'attirer auprès de lui dans l'espoir de cette charge, là où il fit profession publique de la nouvelle religion, étant âgé de soixante-seize ans: de quoi les religionnaires ne triomphèrent pas avec moins de bruit que d'une bataille gagnée. Or, le roi de Navarre approuva son opinion pour le dernier point, non pour le premier, et congédia le duc d'Epernon avec beaucoup d'égards et avec de belles protestations de service et d'obéissance envers S. M.

[1] Locution inusitée.

[2] Pour belles-lettres. Voyez t. I, p. 448, note 2.

1584.

La Ligue en tire avantage.

Il eût été expédient, pour le bien des deux rois, que l'on eût apporté le même secret à céler cette conférence qu'on avoit apporté à la tenir; mais comme il y avoit à craindre pour les ministres que les catholiques, la publiant à leur avantage, n'ébranlassent leurs églises, il y avoit aussi danger pour le roi de Navarre même, que le prince de Condé en qui les consistoriaux [1] avoient déjà plus de fiance [2] qu'en lui, ne se servît de cette occasion pour attirer tout le crédit et la bienveillance du parti. Ces considérations obligèrent Du-Plessis-Mornay d'en composer un livre, avec tous les raisonnements de part et d'autre : mais en pensant fortifier ceux de sa religion, il fournit un ample sujet à leurs ennemis de calomnier les deux rois, et de donner de mauvaises interprétations au voyage du duc d'Épernon. Ils disoient « qu'il n'étoit pas allé là pour convertir le roi de Navarre, mais pour le confirmer dans son hérésie : car on voyoit bien, par le résultat de cette conférence, que ce monarque faisoit gloire de demeurer obstiné en son erreur; qu'ainsi, lorsqu'il seroit venu à la couronne, à laquelle le roi lui-même lui frayoit le chemin par l'oppression des princes catholiques [3], les huguenots ayant la force en main renverseroient l'ancienne religion. » Leurs émissaires alloient semant ces calomnies parmi les peuples, les prédicateurs les trompettoient séditieusement dans les chaires, les confesseurs les suggéroient à l'oreille; et tous ne manquoient pas d'y joindre la protection de

[1] Voy. t. I, p. 10, note 3.
[2] Pour *confiance*. A vieilli.
[3] Les Guises se faisoient ainsi appeler. *(Note de l'auteur.)*

Genève, l'ordre de la Jarretière que la reine Élisabeth 1584.
avoit envoyé au roi, par le comte de Derby, et une prétendue ligue faite à Magdebourg avec les protestants d'Allemagne. Puis, après avoir noirci l'honneur du monarque par toutes les inventions dont ils pouvoient s'aviser, ils n'oublioient pas de recommander hautement la piété, la vaillance et la bonté des princes lorrains, qu'ils nommoient le vrai sang de Charlemagne, les boucliers de la religion et les pères du peuple, insinuant par là assez clairement qu'ils étoient plus dignes de tenir le sceptre que celui qui le portoit.

Au souffle de ces calomnies, les zélés, les simples et les factieux commencèrent à frémir, à se soulever, à faire des assemblées aux champs et aux villes, à enrôler des soldats, à désigner des chefs muets, au billet desquels les enrôlés devoient se trouver à certain rendez-vous. Sur ce prétexte se réveilla la Ligue qui avoit été commencée à Péronne. Ce La Bruyère dont nous avons parlé, Prévôt curé de S.-Séverin, Boucher curé de S.-Benoît; Launoy chanoine de Soissons, au- Ses suppôts.
trefois ministre à Sédan, d'où il s'étoit enfui pour un très infâme adultère; Charles Hotman avocat, et Compan marchand, en furent les premiers confrères à Paris. Ceux-là s'étant entredonné la foi, avisèrent de choisir chacun un compagnon qui avoit le pouvoir d'en faire autant. De cette sorte y entrèrent dans peu de temps: Louis d'Orléans et Fontanon, fameux avocats; Caumont et Mignager[1], de la même profession; Jean Hennequin-Manœuvre, trésorier de France; Jean Pelletier, curé de S.-Jacques-de-la-Boucherie; Jean Guincestre, ba-

[1] Le P. Daniel le nomme Ménager.

1584. chelier en théologie; Acarie et Lhuilier, maîtres des comptes; Bussy-le-Clerc, Emonnot[1] et Crucé, procureurs en parlement; Louchard, commissaire du châtelet; La Morlière, notaire; l'élu Roland, son frère, et plusieurs autres. Les premières assemblées s'en firent chez Boucher, au collége de Fortet, que pour ce sujet on nomma le berceau de la Ligue, quelquefois chez Hotman et chez Crucé, et depuis chez d'Orléans ou chez Compan. Ses premiers suppôts ne se hasardoient qu'avec de grandes précautions d'en parler aux bons bourgeois. Avant que de leur entamer un si dangereux propos, ils sondoient leur inclination et leur humeur; ensuite ils les entretenoient sur la malice du temps, rempli de schisme, d'hérésies et de tyrannies; d'où ils passoient aux insolences des favoris et à la nonchalance du roi. Puis, ils rapportoient au conseil ce qu'ils avoient pu apprendre de leurs sentiments, et selon qu'ils les voyoient disposés, les catéchisoient et tiroient d'eux le serment de fidélité.

Ces spécieux appâts de religion et de liberté, indus-

[1] Daniel met Emonet. Il nomme de plus un bourgeois de Paris nommé La Roche-Blond, homme de bien et plein de bonnes intentions, dit-il, qui plein de l'idée que tout était permis pour la défense de la religion catholique, prit l'initiative et s'ouvrit à plusieurs ecclésiastiques, surtout aux curés Prévôt et Boucher et au chanoine Launoy. Ils convinrent de former une ligue particulière pour mettre Paris entièrement dans les intérêts de celle qui était répandue par tout le royaume; et s'associèrent pour cela les personnes dont parle Mézeray, auxquels Daniel ajoute Deffiat gentilhomme d'Auvergne et La Chapelle procureur. — Afin que leurs délibérations fussent plus secrètes, ils établirent un conseil composé de dix personnes, partie ecclésiastiques et partie laïques. Ce conseil se tenait en Sorbonne dans la chambre du curé de S.-Benoît; mais cet ecclésiastique alla loger au collége de Fortet, où le conseil se réunit, de sorte que ce collége fut appelé le berceau de la ligue des Seize.

trieusement semés parmi un peuple déjà extrêmement 1584.
dégoûté du gouvernement présent, surprirent dans peu de temps grand nombre de personnes ecclésiastiques et séculières, de palais[1] et de boutique; et lors ils établirent seize des plus factieux, pour veiller sur les seize quartiers de la ville[2]; aviser à ce qui se passeroit et faire rapport de tout à leur conseil. Après, quand ils eurent reconnu leur puissance et qu'ils virent que leur multitude les mettoit à couvert de la recherche, ils osèrent bien entreprendre d'envoyer des députés par toute la France, qui préconisoient cette faction dans les grandes villes; et après qu'ils l'y avoient bien plantée et bien affermie s'en retournoient à Paris, où les nouveaux associés entretenoient des agents et demandoient avis sur les occurences, y ayant des députés pour les entendre

[1] De justice ou robe longue.

[2] « Ils choisirent, dit Daniel, six d'entre eux auxquels ils distribuèrent les seize quartiers de la ville, pour y gagner des partisans, y semer les bruits utiles à la faction, et y porter les ordres de leur conseil. Ceux-ci furent La Roche-Blond, Compan, Crucé, Louchard, La Chapelle et Bussy-le-Clerc. C'est du nombre des quartiers de Paris et non pas de celui des personnes que cette association fut depuis appelée la Ligue des seize. »

« Quoique la Ligue des seize, continue Daniel, se couvrit comme celle de Péronne du spécieux prétexte de la religion, il y avoit néanmoins quelque chose de beaucoup plus criminel dans le serment que l'on faisoit en y entrant: car au lieu que dans celle de Péronne on y promettoit toute obéissance au roi, on déclaroit dans l'autre qu'elle se faisoit contre l'hérésie, l'hypocrisie et la tyrannie: cela vouloit dire, ainsi qu'ils l'entendoient, contre le roi même qu'ils accusoient de ces trois crimes. — Cette faction se forma à l'insu même du duc de Guise: mais dès que les chefs la virent bien établie et très nombreuse, ils lui en donnèrent avis aussi bien qu'au cardinal de Bourbon, qui furent ravis d'avoir ainsi contre leur espérance la capitale du royaume parfaitement dévouée à leurs intérêts. »

1584. et les renvoyer avec des instructions et promesses de s'entresecourir.

Le pape n'approuve pas la Ligue.

Il ne restoit plus pour l'autoriser entièrement que de lui faire confirmer le nom de catholique par le S.t-Père et de l'appuyer de l'infaillibilité du chef de l'église. Le père Mathieu, jésuite, en ayant donc porté le plan et les mémoires à Rome, le cardinal de Pellevé la présenta en grande dévotion à Sa Sainteté, et la lui recommanda par le mérite de ses parents [1]. Les cardinaux espagnols la portoient, pour ainsi dire, sur les bras, revêtue du crédit du roi catholique; et quelques autres, abusés de sa belle apparence, lui donnoient leur suffrage comme à un ouvrage de Dieu. Ils s'imaginoient que le pape lui accorderoit facilement son approbation, parce qu'il sembloit, quelque intention qu'elle pût avoir, qu'elle procuroit nécessairement l'exaltation de son autorité. De fait, il ne la rebuta pas d'abord et lui montra un assez bon visage : mais soit qu'il craignît les malheurs et les scandales qu'elle pouvoit causer dans un royaume très chrétien, soit qu'il eût peur d'alarmer les princes protestants, et d'offenser tellement le roi qu'il fît ligue avec eux, comme il en étoit instamment sollicité par quelques uns de son conseil, il n'osa ou ne voulut l'avouer par aucun acte public, et se contenta de l'entretenir d'espérances.

Pourquoi Henri n'agit pas.

Henri III ne manquoit pas de bons avis ni même de sollicitations pour étouffer ce monstre dans le berceau :

[1] Ce cardinal était d'une noble et ancienne famille de Normandie dite de Pellevé ou Pelvé, il s'appelait Nicolas. Infidèle à son mandat, il avait combattu dans le concile de Trente les libertés de l'église gallicane, ce qui lui valut du saint-père le chapeau de cardinal.

le roi de Navarre et le duc d'Épernon lui en décou- 1584.
vroient assez toutes les menées; mais il manquoit de hardiesse et de force d'esprit pour les réprimer, et croyoit qu'en fermant les yeux pour ne pas voir le mal, il ne le sentiroit point. On avoit beau lui rapporter de tous côtés que l'on ne voyoit que gens courant la poste par des chemins de traverse, que cavalerie et infanterie qui filoit vers les passages, qu'assemblées qui se faisoient dans des villes : la reine mère, qui vouloit mêler davantage la fusée, lui persuadoit « que ces » émeutes étoient causées seulement par la crainte que » les catholiques zélés avoient des huguenots, sur » quelque bruit qui avoit couru d'une ligue par eux » brassée avec les protestants d'Allemagne; qu'ainsi » elles se ralentiroient aussitôt, pourvu que les hu» guenots ne les irritassent point par quelque nouveau » remuement. » Ainsi, parce qu'il souhaitoit que cela fût vrai, il le crut facilement et ne mit aucun ordre à réprimer une si violente faction, sinon qu'il se contenta de défendre par un édit[1] toutes ligues secrètes, assemblées et enrôlements de gens de guerre, sous peine de lèse-majesté.

Il tâchoit surtout de retenir le roi de Navarre, que ces mouvements avoient alarmé. Vous avez vu que Henri III avoit dessein de dépouiller Montmorency pour l'amour de Joyeuse; mais comme le Béarnois lui avoit fait représenter qu'il étoit impossible que les troupes royales passassent aux portes des religionnaires de Languedoc sans les effaroucher, il différa cette entreprise et le pria même d'accommoder ces deux gouver-

[1] Du 11 novembre.

1584. neurs [1] afin de pacifier la province. Leurs haines s'étoient si fort échauffées par plusieurs rencontres, et tout nouvellement à cause de la surprise faite par le père du duc de Joyeuse d'un petit château nommé Sassenon, qu'elles alloient exciter une sanglante guerre, où Châtillon, obligé de secourir Montmorency son cousin, eût armé les réformés de la province. Le Navarrois retint Châtillon, puis la négociation de Clervant apaisa la colère de Montmorency et accorda enfin les deux parties.

Il permet l'assemblée de Montauban, etc.

Réciproquement, Henri de Bourbon demanda au roi la permission de tenir une assemblée générale à Montauban. Henri en fit quelque difficulté, tant parce qu'il ne le pouvoit faire sans donner sujet de murmure aux catholiques, que parce que son conseil étoit offensé de ce qu'elle avoit été assignée avant que de la demander : néanmoins, désirant le gratifier il lui accorda cette requête avec un don de cent mille écus, et voulut que de là en avant il l'appelât *son maître* dans ses lettres, comme il faisoit autrefois lorsqu'il étoit en cour auprès de lui. Dans cette assemblée se trouvèrent le prince de Condé, le comte de Laval, le vicomte de Turenne depuis quelques mois sorti de sa prison des Pays-Bas; Châtillon, et la plupart des seigneurs qui professoient ce culte. Bellièvre y alla de la part du roi, pour demander entre autres choses la restitution des places, mais il trouva les courages bien résolus à ne les point rendre, et l'assemblée envoya à Henri III, par Laval et Du-

[1] Le père du duc de Joyeuse, et le duc de Montmorency ci-devant Damville. Ils résidaient, le premier à Toulouse et le second à Montpellier, celui-ci tenant la partie orientale de la province, ou Bas-Languedoc, et l'autre la partie occidentale dite Haut-Languedoc.

Plessis-Mornay, un cahier de plaintes contenant les inexécutions de l'édit, qui tendoient à obtenir une prolongation du terme et sembloient dire que, si on leur refusoit une si juste demande, ils seroient contraints de se mettre sur leurs gardes. Le président Séguier, Villeroy et Bellièvre n'étoient point d'avis qu'on leur accordât cette prolongation, pource que c'étoit fortifier une religion qu'il falloit détruire, c'étoit diminuer l'autorité royale et fournir aux ligueurs un prétexte de troubler l'état; et le roi étoit de lui-même porté à croire ce conseil, n'ayant aucune inclination pour les religionnaires. Mais les persuasions du duc d'Épernon, qui favorisoit le roi de Navarre, et la crainte que les députés donnèrent au monarque françois de la résolution opiniâtre de leur parti, le firent condescendre, après de grandes répugnances, à leur laisser les places encore deux ans, de quoi il leur fit expédier ses lettres à la fin du mois de novembre. 1584.

Une autre chose menaçoit aussi ce prince de troubler son repos et de donner sujet au soulèvement des peuples: c'étoit la charge extraordinaire des impôts, qui étoit extrêmement pesante en comparaison de celle des règnes passés [1]. Il entendoit souvent les murmures de ses sujets, qui crioient contre la multiplicité des offices [2], maudissoient ces nouveaux édits, et se plaignoient de la mauvaise administration de ses finances et de Plaintes au sujet des finances;

[1] Voyez la note 2 de la p. 16.

[2] L'office de colonel de l'infanterie française venait d'être érigé en charge de la couronne en faveur du duc d'Épernon. Il prêta serment en cette qualité le 22 janvier, au sein du parlement, prenant le titre de *colonel général de l'infanterie française tant deçà que delà les monts.*

1584. la profusion qu'il en faisoit lui-même. Ils lui reprochoient que les dons de cette année montoient à cinq millions d'écus; qu'il avoit fait des édits pour plus de cinquante millions, dont il n'en étoit pas entré deux dans ses coffres; qu'il en falloit donner une partie aux favoris pour la cire, aux intendants des finances, au secrétaire qui portoit l'édit en parlement, aux gens du roi pour leurs conclusions, au rapporteur pour l'avoir favorable, à la chambre des comptes et à la cour des aides; qu'après tout cela, afin d'avoir de l'argent comptant, on bailloit le nouvel impôt à ferme à la moitié moins de juste valeur; que des deniers qui étoient apportés à l'épargne, il s'en perdoit encore une partie dans les mains des trésoriers; puis, que le reste achevoit de se consumer par cette pernicieuse invention de comptants qui, sous ombre d'avoir quelque argent prêt pour des parties secrètes et pressées, tiroient les plus clairs deniers des coffres publics, non pour entretenir des espions et des pensionnaires chez les princes étrangers, non pour acheter des places et des hommes d'importance, ou pour récompenser promptement ceux qui apportoient de bons avis, mais pour gorger l'avarice ou le luxe de trois ou quatre personnes.

Le roi y a égard. Désirant donc satisfaire en quelque sorte aux plaintes fréquentes qu'il recevoit au sujet de ses finances, il voulut qu'on fît recherche des financiers, et pour cet effet, il établit au palais une chambre à qui l'on donna le nom de Royale, composée de vingt juges, dix-sept du parlement et trois de la chambre des comptes, qui commencèrent leur séance par le procès des trésoriers Habert et Jaupitre. En quoi les gens de bien eussent pris grand

plaisir, si l'on eût pressé ces éponges au profit du roi et à la décharge de ses sujets, non pas à l'appétit de quelques sangsues de cour, et qu'en leur permettant de se racheter du gibet moyennant certaine somme de deniers, on n'eût pas fait voir qu'on les recherchoit plutôt pour avoir part au butin que pour empêcher à l'avenir de semblables brigandages. Par la même considération, Henri supprima soixante-six édits, auparavant publiés en parlement, rabaissa les tailles de sept cent mille livres, et modéra un peu ses grandes dépenses, commençant mal à propos par celles de sa table et de sa maison. Bref, sachant que les Guises avec leurs courtoisies extraordinaires avoient gagné la faveur des peuples, il affecta durant quelques mois de paroître populaire, se faisant voir en public avec un accueil riant et gracieux, assistant aux confréries et grandes messes de paroisse, et caressant les députés des villes et les principaux bourgeois de Paris : mais cette humeur lui passa bientôt et il se resserra dans son cabinet comme auparavant. 1583.

Combien il étoit peu craint et respecté.

Toutes ces précautions et ces remèdes hors de saison ne changèrent point les mauvais sentiments qu'il avoit donnés de sa conduite, et ne surent adoucir la malignité des factieux : au contraire, comme ils crurent l'avoir décrédité dans l'esprit des peuples par leurs médisances, ils mirent en avant qu'il le falloit dégrader de la royauté. Certains nouveaux théologiens osoient bien soutenir qu'on devoit déposer un prince qui s'acquitte mal de son devoir ; qu'il n'y a que la puissance bien ordonnée qui soit de Dieu, autrement qu'elle n'est pas puissance mais brigandage, contre laquelle doivent s'armer tous les droits, le divin, le naturel, et l'humain ; qu'il est aussi absurde de dire que celui-là soit

1584. roi qui est dépourvu d'entendement, que de croire qu'un aveugle puisse servir de guide; qu'il y a aussi peu de raison d'appeler chef de la justice celui qui est tout-à-fait injuste, que d'appeler règle une chose qui seroit tortue et qui auroit besoin d'une autre pour se redresser. Ce mal étoit si universel, qu'il s'étoit glissé jusques dans le corps de la sacrée faculté de théologie de Paris : car on dit que le duc de Guise ne craignit point d'y faire consulter la question de déposer les rois, et que même il alla en Sorbonne vers la fin de l'année pour demander aux docteurs s'ils étoient assez forts avec la plume, sinon qu'il le falloit être avec l'épée [1]. Du moins il est constant que quelques uns, spécialement des religieux, s'étoient laissés prévenir à cette opinion violente, et la soutenoient avec tant de chaleur, qu'ils faisoient taire les autres ou les entraînoient dans leur sentiment : Dieu permettant que cette lumière inextinguible de l'église gallicane fût en quelque façon obscurcie, afin que l'on reconnût qu'il n'y a rien d'infaillible au monde que lui-même. — Les religionnaires, de leur côté, j'entends ceux qui n'avoient point de part au secret des affaires, fâchés de ce que le roi les éloignoit des charges et des faveurs, croyant aussi que les préparatifs de guerre qu'il avoit faits contre Montmorency étoient des dispositions à une autre Saint-Barthélemy, le déchiroient avec des médisances aussi tranchantes que celles des ligueurs.

[1] Voyez L'Esloile.

Les ligueurs allaient jusqu'à « exposer aux portes des églises et aux coins des rues des tableaux qui représentaient les supplices dont on supposait que les catholiques étaient punis en Angleterre et dans les Pays-Bas. « Ainsi serez-vous traités, disaient au peuple des gens apostés, lorsque le roi de Navarre occupera le trône avec ses hérétiques. » (Esprit de la Ligue.)

Un des leurs en porta justement la punition pour tous les autres : c'étoit un vieux gentilhomme du pays Chartrain [1], nommé Pierre Desgain-Belleville, qui fut trouvé saisi [2] de quelques vers extrêmement scandaleux. Henri l'ayant fait venir et lui demandant quel motif l'avoit induit à déchirer ainsi le renommée de son prince, il eut l'effronterie de répondre « qu'il s'étoit licencié à faire ces vers sur le bruit commun et sur la voix du peuple » ; le roi justement indigné lui répartit : « que la voix de son peuple étoit qu'on ne faisoit point justice [3], spécialement de telles gens que lui, mais qu'on la lui feroit meilleure qu'il ne désiroit. » Cela dit il le renvoya au parlement, qui le condamna à être pendu et son corps brûlé avec ses libelles diffamatoires. 1584.

Cependant le duc de Guise s'étoit retiré en son gouvernement de Champagne depuis quelques mois, sur l'avis qu'il eut qu'on le vouloit arrêter, et à son départ avoit juré au président Séguier, en maniant sa barbe, Traité de Joinville.

1 On nommait ainsi la Beauce proprement dite parce que Chartres en était le chef-lieu.

2 Portant sur lui : ce mot est du style de pratique.

3 C'est-à-dire qu'on ne punissait pas.—C'est au mois de novembre que ce seigneur fut puni. « Le dernier jour de ce mois, » dit L'Estoile, le roy prenant plaisir à faire voltiger et sauter » un beau cheval sur lequel il étoit monté, et ayant avisé un » gentilhomme qui étoit au duc de Guise, lui dit : « Mon cousin » de Guise a-t-il vu en Champagne des moines comme moy qui » fissent ainsy bondir leurs chevaux ? » Cela disoit le roy parce » qu'il luy avoit été rapporté que M. de Guise avoit dit étant en » Champagne : « Le roy fait la vie d'un moine et non pas d'un » roy. » Comme, à la vérité, ce bon prince eût mieux fait par » aventure de monter plus souvent à cheval et de dire moins » ses heures. »

1584. qu'on ne la reverroit jamais à la cour que toute grise. Le cardinal son frère l'avoit suivi quelques mois après et avoit emmené avec lui son neveu, de sorte qu'on ne doutoit plus qu'ils ne fussent prêts à remuer [1]. Il ne leur manquoit qu'un prétexte, et ils étoient bien en peine d'en trouver un plausible, quand ils apprirent que le roi avoit laissé aux religionnaires les places de sûreté pour deux ans. Alors, bien joyeux qu'on leur eût donné ce qu'ils désiroient si fort, ils associèrent le roi d'Espagne à leur ligue et l'en firent comme le chef, par un traité secret qu'ils brassèrent à Joinville le dernier jour de cette année 1584 [2]. De sa part y assistoient Jean-Baptiste Taxis chevalier de Saint-Jacques, et Jean de Moré [3] chevalier de Malte; au nom des princes catholiques, y étoit François de Roncerolles-Menneville, procureur de Charles de Bourbon qui prenoit qualité de premier prince du sang et légitime héritier du royaume. Les ducs de Guise et du Maine [4], s'y trouvèrent en personne, tant pour eux qu'au nom de leur frère le cardinal de Guise et de leurs cousins germains les ducs d'Aumale

[1] « Les prochaines mesures du soulèvement, dit le P. Daniel alléguant Mathieu, furent prises proche de Nancy dans une maison du sieur de Bassompierre, dès que l'on fut certain que le duc d'Anjou ne relèveroit pas de sa maladie. Les plus considérables des seigneurs mécontents s'y assemblèrent, savoir : les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, le baron de Seneçay, Rosne, Menneville, Maudreville et quelques autres. Le duc de Lorraine s'y rendit aussi; le duc Casimir, qu'ils voulaient détacher du parti du roi de Navarre, y fut invité et y envoya un homme de sa part; le roi d'Espagne y eut pareillement ses agens. »

[2] D'autres mettent ce traité au commencement de février 1585.

[3] Morrez.

[4] Mayenne.

et d'Elbœuf : « Lesquels, pour la conservation de la 1585.
» foi catholique, tant en France qu'aux Pays-Bas,
» conclurent une confédération et ligue offensive et
» défensive, perpétuelle et à toujours, pour eux et pour
» leurs descendants, avec ces conditions : Qu'avenant
» la mort du roi Henri III, le cardinal de Bourbon
» seroit installé en sa place, comme prince vraiment
» catholique et le plus proche héritier de la couronne,
» en excluant entièrement et pour toujours tous les
» princes de France à présent hérétiques et relaps,
» et des autres ceux qui seroient notoirement héréti-
» ques, sans que nul pût jamais régner qui auroit été
» infecté de ce venin ou qui le toléreroit dans le
» royaume. Que le cardinal venant à être roi, rafraî-
» chiroit[1] le traité fait à Cambray l'an 1558 entre
» les rois de France et d'Espagne. Qu'il feroit bannir
» par édit public tous les hérétiques ; que les princes
» françois contractants feroient observer en France
» les saints décrets du concile de Trente. Que le car-
» dinal de Bourbon renonceroit pour lui et ses suc-
» cesseurs à l'alliance du Turc. Qu'ils donneroient ordre
» que toutes pirateries cessassent vers les Indes et îles
» adjacentes, empêcheroient que les villes des Pays-Bas
» ne fussent plus mises entre les mains des François,
» défendroient le commerce avec les rebelles des Pays-
» Bas et aideroient à force d'armes le roi catholique à
» réduire les villes rebelles et celle de Cambray. Que
» S. M. catholique, tandis que la guerre dureroit,
» fourniroit aux princes françois cinquante mille
» pistoles par mois, dont il en avanceroit quatre cent

[1] Renouvellerait. C'est du traité de Cateau-Cambrésis signé au commencement d'avril 1559 qu'il est question.

1584. » mille de six en six mois. Que le cardinal lui tien-
» droit compte de ces frais, s'il parvenoit à la cou-
» ronne. Que les contractants ne pourroient jamais
» traiter avec S. M. très chrétienne ni aucun autre
» prince au préjudice de cette ligue. Qu'il seroit gardé
» place pour signer aux ducs de Mercœur et de Nevers.
» Qu'il se feroit deux originaux de ce traité, dont
» l'un demeureroit à S. M. catholique, l'autre au car-
» dinal; qui se les envérroient mutuellement dans le
» mois de mars, ratifiés, signés et scellés de leurs
» sceaux : mais qu'il seroit tenu secret jusqu'à ce que
» les deux parties en consentissent la publication. [1] »

1585. La Ligue répand l'argent d'Espagne.

Les agents d'Espagne firent incontinent toucher l'argent au duc de Guise : et outre les sommes promises, lui en donnèrent encore beaucoup d'autres, pour gagner ceux qu'il jugeoit les plus nécessaires à leur dessein. On lui voyoit prodiguer les pistoles à pleines mains : il en offroit même à ceux qui n'en demandoient pas; et ce brillant métal avoit tant de charmes et de vertu, que, hormis ceux qui espéroient de plus grands bienfaits du roi, il s'en trouva bien peu qui ne fussent à vendre, s'il eût eu de quoi les payer à leur mot. Mais comme toutes les Indes n'eussent pas été capables de contenter tout ce qu'il y avoit d'ames vénales en ce royaume, il y en eut beaucoup que le dépit d'avoir été négligés ou de n'avoir pas été estimés à un si haut prix que d'autres qu'ils croyoient moindres qu'eux rendit ennemis jurés de cette faction.

[1] « Outre ces conditions, Philippe s'engagea par des articles secrets à fournir tous les ans au duc de Guise cent mille écus, pour être employés de la manière qu'il jugerait la plus avantageuse à la Ligue. » (Hist. de France pendant les guerres de religion, par Ch. Lacretelle.)

Avec cet argent distribué entre les princes de sa maison et ses capitaines, Guise enrôle des soldats dans les provinces qui étoient le plus à sa dévotion, et au même temps mande au colonel Louis Fifer [1], qui avoit beaucoup de crédit dans les cinq petits cantons, de lui faire des levées; comme aussi à Christophe de Bassompierre, et à Othon Ploth capitaine Saxon, d'assembler les reîtres auxquels ils avoient déjà donné des arrhes. Les députés des Provinces-Unies étoient alors à Paris, comme nous l'avons dit, qui offroient de se donner à la France, avec des avantages que le roi ne pouvoit pas refuser à moins que de blesser son honneur et l'intérêt de son état. La reine d'Angleterre l'en sollicitoit instamment par son ambassadeur, Henri Stanley comte de Derby, qui en même temps pour nouer une plus étroite amitié entre leurs majestés, lui apporta l'ordre de la Jarretière (il le reçut aux prières de vêpres, les Anglois n'ayant pas voulu assister à la messe) [2]; si bien qu'ils étoient sur le point de faire ensemble une ligue particulière pour la défense de ces provinces. Ce fut alors que les agents d'Espagne, appréhendant ce coup, qui les eût empêchés

1585.

et fait des levées;

[1] Dont il a été parlé dans l'Introduction, t. I, p. LXXVIII et et LXXIX. Les cinq petits cantons, situés au centre de la Suisse, sont ceux de Schwitz, Zug, Lucerne, Unterwald et Uri. Ils professent la religion catholique.

[2] Au mois de février 1585. L'Estoile dit que ce fut le comte de Warwick qui présenta l'ordre à Henri. Le collier de l'ordre était garni de perles et pierreries estimées à plus de 100,000 écus. On peut voir dans le célèbre annaliste du règne de Henri III * avec quelle magnificence ce prince traita l'ambassadeur et sa suite nombreuse, qui était de 200 chevaux.

* On peut nommer ainsi L'Estoile

1585. de prendre Anvers déjà réduit en de grandes extrémités par le duc de Parme, se mirent à sommer le duc de Guise qu'il voulût enfin leur tenir parole, et ne lui donnèrent point de patience qu'il n'eût entièrement levé le masque.

ses déclarations. Après donc qu'il eut mis le cardinal de Bourbon en lieu de sûreté, la noblesse de Picardie l'étant allé quérir au château de Gaillon [1], où il étoit alors, et l'ayant amené à Péronne avec de grands honneurs, il commença par une déclaration du dix-huitième de mars, qui pourtant n'étoit signée de personne; aussi ne fut-elle point envoyée au roi. Elle étoit toute pleine d'invectives et d'odieuses accusations contre le gouvernement, dans lesquelles les ligués déchiroient les favoris, nommément « les ducs de Joyeuse et » d'Épernon, comme fauteurs des hérétiques, sangsues » du royaume, ennemis mortels des grands de l'état » et des cours souveraines; se plaignoient de ce qu'on » avoit ôté aux grands la connaissance des affaires » et la fonction de leurs charges, et protestoient » qu'ils avoient pris les armes pour réformer ces dé- » sordres, rendre la dignité aux princes, les charges » à la noblesse, l'autorité aux parlements, et la liberté » de respirer aux pauvres peuples. » — Or comme ils eurent reconnu que cette déclaration n'étoit pas si bien reçue qu'ils souhaitoient, pource qu'elle ne parloit point de la religion, qui est le plus violent ressort des remuements, outre qu'il y avoit danger que les favoris

[1] En Normandie à près de 5 l. e.-s.-e. de Louviers. Ce château, bâti par le vertueux d'Amboise ministre de Louis XII et archevêque de Rouen, était habité par le cardinal de Bourbon qui occupait alors ce siége.

(s'ils continuoient de mettre ces puissants adversaires en butte) ne fussent forcés de porter le roi à les pousser jusqu'au bout, Henri pouvant hasarder tout plutôt que de perdre ceux qu'il aimoit avec tant de passion : ils en publièrent une autre douze jours après, signée seulement du cardinal de Bourbon, mais parlant au nom des princes, prélats, officiers, etc., dont il se disoit assisté [1]. En celle-là ils faisoient bien mêmes plaintes contre les favoris qu'en la première, mais ne les nommoient point, et se targuoient surtout de la religion, « rapportant tout ce que ces gens-là faisoient au dessein » de la subvertir et de favoriser les hérétiques; lesquels, parvenant, disoient-ils, à la couronne si le » roi mourroit sans enfants, trouveroient que l'éloignement des grands, la ruine des ecclésiastiques, » l'abaissement des cours souveraines et la débilité des » peuples leur auroient tout-à-fait applani le chemin 1585.

[1] « Il y donnait, dit Daniel, aux ducs de Lorraine et de Guise le titre de lieutenans généraux de la Ligue. Il nommait parmi les associés, outre les autres princes de la maison de Lorraine, de Guise et de Vaudemont, le cardinal de Vendôme et les ducs de Nemours et de Nevers, et ce qui paraît de plus surprenant, mais ce qui marque en même temps combien les intrigues des ligueurs étaient étendues et comme ils avaient pris leurs mesures de loin lors même qu'ils semblaient ne pas agir, c'est qu'à la tête de la déclaration, quand on la répandit dans le royaume, on mit une liste de ceux qui entraient dans l'association, où l'on voyait de plus : le pape, l'empereur, les princes de la maison d'Autriche, le roi d'Espagne, les archevêques de Cologne et de Mayence, les ducs de Savoie, de Ferrare et de Parme, le grand maître de Malte, la seigneurie de Venise, les républiques de Gênes et de Lucques, le duc de Florence, et le prince d'Ecosse dont l'ambassadeur à la cour de France prêtait ses chiffres aux ligueurs pour les correspondances qu'ils avaient à Rome. »

1585. » pour y faire le même changement qui avoit été
» fait en Angleterre. A la fin, il supplioit la reine
» mère, qu'il nommoit sa très honorée dame, de
» ne le point abandonner en une si juste cause, d'em-
» ployer auprès du roi le crédit qu'elle devoit avoir
» et que ses laborieuses veilles et ses soins incroyables lui
» avoient acquis, s'il ne lui avoit été infidèlement ravi
» par ses ennemis; conjuroit tous princes, etc., de
» juger favorablement de ses intentions et de les secon-
» der; déclaroit qu'il n'useroit d'aucune hostilité,
» sinon envers ses ennemis ou leurs fauteurs, et qu'il
» feroit vivre ses gens de guerre sans aucune oppres-
» sion du peuple; protestant, lui et ses confédérés,
» de ne poser jamais les armes jusqu'à l'entière exé-
» cution de ce qu'ils demandoient, autrement qu'ils y
» mourroient tous de bon cœur avec désir d'être
» amoncelés dans une sépulture consacrée aux derniers
» François morts en armes pour le service de Dieu et
» de leur patrie. » Au reste, comme ils avoient affaire
à divers esprits, et qu'ils reconnoissoient qu'il y
avoit quelques points dans cette protestation qui les
pourroient choquer, ils la changèrent en plusieurs
endroits et à plusieurs reprises, de sorte qu'à peine
en pouvoit-on trouver une vingtaine d'exemplaires
tout-à-fait semblables. Car dans les uns, ils juroient
l'extirpation de la religion nouvelle, en d'autres ils
n'en parloient point du tout; en quelques uns ils
vouloient que le roi nommât son successeur : et en
ceux qu'ils faisoient voir aux agents d'Espagne, ils
demandoient qu'on remît Cambray au même état qu'il
étoit avant que Monsieur entrât dans les Pays-Bas;
mais sachant que le langage de cet article étant pur

espagnol ne seroit pas volontiers entendu des François, ils n'en disoient mot dans tous les autres. 1585.

Deux jours avant cette déclaration, le roi avoit fait un édit, dans lequel il captoit premièrement la bienveillance des peuples, en disant « qu'il les avoit déchargés de sept cent mille livres de tailles et de plusieurs édits qu'il avoit révoqués, avec intention de continuer à les soulager de temps à autre, selon qu'il le pourroit plus commodément par la cessation de la guerre; ensuite il déclaroit que s'il se trouvoit quelqu'un qui fît des levées sans commissions expédiées sous le grand-sceau, ils eussent à s'en désister, et à faute d'obéir commandoit aux officiers de justice de s'en saisir, si faire se pouvoit, sinon qu'on leur courût sus au son du tocsin et qu'on les taillât en pièces. »

Edit du roi.

Ses menaces non plus que ses prières n'étoient que de foibles paroles qui ne touchoient point des gens armés et ne retardoient nullement leurs entreprises[1].

Les ligueurs prennent des villes;

[1] « Le duc de Guise, quand il commença les hostilités, dit Daniel, n'avait au plus que quatre mille hommes de pied et mille chevaux, et si le roi avec les gens de sa maison et quelques troupes qu'il aurait pû aisément rassembler s'était mis en campagne, il aurait dissipé cette poignée de gens, et obligé le duc à quitter le royaume avant qu'il eût pû être joint par quelques enseignes de lansquenets et quelques cornettes de reîtres qui lui venoient d'Allemagne. Cela est si vrai que Beauvais-Nangis, qui trouva le duc à Châlons avec si peu de troupes, lui ayant demandé ce qu'il prétendait faire si le roi venait l'attaquer? Me retirer au plus vite en Allemagne, répondit-il, en attendant une occasion plus favorable. » « La faute du roi, continue cet auteur, était d'autant moins pardonnable qu'il fut averti avant la fin de mars de tout ce qui se passait. Ce fut par un gentilhomme nommé La Rochette qui avait tout le secret de la Ligue. Il avait été pris et s'était laissé prendre exprès

1585. L'une des plus avantageuses pour eux, c'étoit de se saisir des villes du pays Messin[1], afin d'avoir une porte pour faire entrer du secours d'Allemagne. Ils commencèrent par Verdun, dont étoit gouverneur un nommé du Ludieu : là proche étoit le château d'Oimbé fort propre pour se mettre à l'affut de cette ville-là ; c'est pourquoi S^t.-Paul le surprit, puis Garges, que du Ludieu y envoya, l'ayant regagné, Saintignon lieutenant de Verdun, et Guitaud, trouvèrent moyen de le corrompre, si bien qu'il le remit entre les mains des Lorrains. Ludieu se voyant bridé par ce château, se tint mieux sur ses gardes qu'auparavant et prit nouveau serment de sa garnison, défendant surtout qu'on ne laissât point entrer Guitaud, dont les menées lui étoient fort suspectes. Il ne put néanmoins mettre si bon ordre, que le jour de Pâques Guitaud ne fût reçu par intelligence, et qu'avec le peuple, qu'il souleva en lui donnant l'alarme qu'on vouloit livrer la ville aux huguenots, il ne l'investît lui-même dans sa maison. Le duc de Guise y accourut le lendemain, et l'ayant mis hors de danger et de la place, en laissa le gouvernement à Guitaud[2]. Guise se rendit aussi maître de la ville de Toul

pour tout découvrir; et l'on voit par des lettres du duc et du cardinal de Guise combien ils étaient consternés de cette prise, qu'ils regardaient comme une chose capable de déconcerter toutes leurs affaires. »

[1] Metz et ses environs.

[2] « Le duc entra, dit Daniel, avec 40 ou 50 chevaux : cinq compagnies du régiment d'Épernon qui y étaient en garnison mirent bas les armes, et les capitaines aussi bien que les soldats prirent parti dans les troupes de la Ligue. Cette expédition se fit avec toute la promptitude et toute la vigueur possible à la vue de quatre cents soldats huguenots venus de Jamets et de Sédan, que le gouverneur avait appelés à son secours et qui étaient prêts d'entrer dans la ville. »

sous le même prétexte, mais avec moins de peine. Pour 1585.
celle de Metz, soit qu'il y eût trop grosse garnison, soit que ses pratiques ne fussent pas bien conduites, il ne put mettre la main dessus, quoiqu'il le désirât avec une forte passion, non-seulement pour la conséquence de la place, mais aussi pour en dépouiller d'Épernon. Le favori pourvut sagement à toutes ces surprises : afin d'en mettre dehors ceux qu'il soupçonnoit de trahison, il y dépêcha premièrement Montpesat-Tagent et Jacques d'Escaravas par un chemin, et Onufre d'Espagne, Lamefort et Montmas par un autre. Les premiers y entrèrent heureusement, mais les seconds furent attrapés par les troupes lorraines et tués; puis, sur la fin de l'année, il y fit un voyage lui-même et en tira le gouverneur N. de Lupiac-Montcassin quoiqu'il fût son propre parent, sur quelque soupçon qu'il eut qu'il s'entendoit avec la Ligue, et y mit Roger de Comminges-Sobole.

Guise ayant donc vainement tenté cette ville, s'avança sur les frontières de Champagne, et s'assura de Châlons et de Mézières. D'autre côté, le duc d'Aumale son neveu s'empara de la Picardie, à la réserve des places qui tenoit d'Épernon[1]. Le duc de Mayenne attira Dijon avec la meilleure partie de la Bourgogne par sa présence, et quantité de villes et châteaux dans le Dauphiné par la faveur de la noblesse, qu'il y avoit charmée avec sa magnificence et ses courtoisies; Brissac[2] leur promit la ville et château d'Angers; Entragues chassa d'Orléans

[1] Voyez p. 205.

[2] Ce seigneur ainsi que Bassompierre furent entraînés dans le parti de la Ligue par leur aveugle enthousiasme pour le duc de Guise. (Hist. des guerres de religion par M. Lacretelle.) Voyez du reste, ce qu'a dit l'auteur vers le commencement de cette seconde partie.

1585. ceux qu'il n'avoit pu gagner au parti de la Ligue : bref, il n'étoit jour qu'on ne rapportât au roi le soulèvement de quelque place d'importance [1] ou l'infidélité de quelque seigneur de marque.

Parmi tant de mauvaises nouvelles, si quelque chose le consola, ce fut qu'ils manquèrent les deux plus importantes villes qu'ils eussent pu gagner, savoir : Marseille et Bordeaux.

Ils manquent Marseille. Le duc de Nevers, désirant avec passion d'avoir un gouvernement, car il n'en avoit pu obtenir depuis qu'il s'étoit défait de celui de Saluces, avoit fait partie de s'emparer de la ville de Marseille, par le moyen de laquelle il eût été maître de celui de Provence. Pour ce sujet, il s'étoit avancé jusqu'à Avignon, feignant de faire un voyage jusqu'aux bains de Lucques [2] et de là à Rome, pour y accommoder quelques affaires domestiques avec son frère le duc de Mantoue, dont ils avoient compromis entre les mains de certains cardinaux. Il avoit aussi, sous prétexte d'avoir escorte contre les pirates turcs, fait venir quatre galères du duc de Florence, extrêmement chargées d'infanterie, qui avoient pris leur poste hors la chaîne du port et attendoient là le signal de l'exécution. Cette année, étoit second consul de la ville Louis de la Mothe-Dariez, homme fort entreprenant et actif, mais non moins factieux et téméraire, qui, ayant la principale autorité en l'absence d'Antoine d'Arène premier consul, pour lors député en cour, devoit avec sa cabale donner entrée à ces galères et

[1] Bourges tomba aussi entre les mains des ligueurs.

[2] Chef-lieu d'une petite république florissante très sagement gouvernée, aujourd'hui principauté, à 8 l. n.-e.-n. de Livourne, 12 ; o.-n.-o. de Florence.

aux troupes que Vins avoit levées pour aider à faire le 1585.
coup. Vins étoit fils d'un Honoré de la Garde, qui, intendant des affaires du comte de Carces, avoit, par intrigues et par souplesse épousé la sœur de son maître, vieille fille et mal pourvue de beauté; en faveur de quoi ce comte avoit obligé la reine mère de lui donner une charge de président au parlement d'Aix. De ce mariage étoit né ce Vins dont nous parlons, qui, tirant du sang maternel un esprit fier et hautain et un courage ardent et audacieux, avec des qualités plus éclatantes que vertueuses, avoit été en haute faveur auprès du roi tandis que ce prince n'étoit que duc d'Anjou, puis, dans la disgrâce, s'étant retiré en son pays, y avoit ramassé les restes de la faction des Carcistes, avec lesquels il s'étoit rendu si redoutable qu'il avoit épousé comme par force la sœur de François d'Agout comte de Sault, l'un des plus riches seigneurs de la province. S'étant donc accoutumé à vivre dans les troubles, il avoit repris les armes à la mi-mars, assisté du comte son beau-frère, de Bolliers, de Rosset, d'Artigotty, jeune gentilhomme basque, et de quelques autres, qui n'avoient néanmoins rien fait que munir deux ou trois petits châteaux, parce que le grand prieur, gouverneur de la province, les serroit de fort près, ayant fait pendre un de leurs capitaines qui tâchoit de débaucher la garnison de Puech. Or, le huitième d'avril, Dariez croyant qu'il étoit temps d'exécuter son dessein, se met à soulever le peuple contre les religionnaires, publiant par ses boute-feu qu'ils ont dessein de s'emparer de la ville, et qu'il a reçu ordre du roi de leur courir sus. Ce peuple, également chaud et crédule, s'émeut facilement par l'autorité de son magistrat, qui pour le met-

1585. tre davantage en furie, commande à tous les bourgeois de porter une croix blanche au chapeau, et marche lui-même par la ville avec cette marque de sédition. Puis, lorsqu'elle est toute en combustion, il se saisit du fort de Notre-Dame-de-la-Garde qui est sur le port, mande à Vins qu'il vienne le fortifier avec ses troupes, et comme il n'avoit plus rien à craindre, écrit au gouverneur de la province *que la ville de Marseille tient maintenant pour le Roi des rois.* Mais Vins ne reçut pas cet avis assez tôt ou ne put passer. Cette lettre étoit signée par Charles de Casaux, Antoine Cornille, Claude Boniface et autres mauvais garçons qui accompagnoient le consul en armes et lui aidoient à allumer la sédition, les uns parce qu'ils avoient connoissance de son dessein, les autres pour le désir du pillage, et quelques uns pour assouvir leur vengeance. De ces derniers étoit Claude Boniface dit Cabanes, l'un des quatre capitaines ordinaires de la ville. Il avoit un frère aîné trésorier de France et fort riche, mais qui ne le vouloit point voir, étant prévenu par les caresses d'une jeune et belle femme qu'il avoit épousée en son extrême vieillesse, et dont il étoit si éperdument amoureux qu'il témoignoit trop ouvertement avoir envie de lui laisser tous ses biens. Tellement que son cadet devenant barbare en son endroit[1] comme il étoit peu juste envers lui, alla un soir dans sa maison où il le fit assassiner en sa présence, sous couleur qu'il professoit la nouvelle religion. Trois jours durant, la ville fut pleine de tumulte et d'effroi sans qu'on pût deviner où aboutiroit cette fureur. Il y avoit un notable

1 A son égard, envers lui : n'est plus que du style de pratique.

personnage nommé François Bouquier, dont la vénérable vieillesse et la prudence éprouvée y avoient acquis une si grande autorité, qu'il créoit les consuls et gouvernoit le peuple comme il lui plaisoit. A cause de cela il avoit fait beaucoup d'envieux et d'ennemis, qui appréhendant qu'il ne se servît de cette occasion pour les perdre, s'étoient réfugiés dans l'abbaye de St-Victor. Mais comme il les eût assurés par des gens affidés qu'il n'avoit aucune part aux desseins de Dariez ni aucune volonté de leur mal faire, les exhortant par même moyen[1] d'étouffer leurs haines particulières et de s'unir pour le salut de leur commune patrie, ils se réconcilièrent et se joignirent tous avec lui. Alors, il pressa Dariez de lui montrer par quel ordre il agissoit de la sorte; Dariez, au lieu de réponse, le sollicite par de grandes promesses de le seconder dans une entreprise qui obligeroit les plus grands du royaume, et ne l'ayant pu débaucher[2], entreprend de l'assassiner. De fait, si son aveugle fureur lui eût assez laissé de conseil[3] pour s'en défaire de bonne heure, il fût sans doute demeuré maître de la ville. Mais Bouquier, prévenant sa méchante résolution, assembla tant de bons bourgeois qu'il se rendît le plus fort : bref, une nuit qu'il faisoit la ronde, il l'accula dans un corps-de-garde, l'enveloppa lui et Boniface et le mena à l'hôtel de ville. Le lendemain, avant le point du jour, le grand prieur, qui n'eût osé venir à Marseille durant le tumulte, s'y rendit en poste 1585.

[1] Exhorter ne régit que *à*. L'auteur a fait la même faute quelques pages plus haut.

[2] On a vu l'auteur employer ce mot pour *séduire*, *corrompre*.

[3] De raison, de jugement.

1585. accompagné même du comte de Carces quoiqu'il fût oncle de Vins, et fit faire le procès à Dariez et à Boniface. Ils furent interrogés, condamnés et pendus dès le jour même, et la sentence exécutée aux flambeaux à l'heure de minuit. La ville, reconnoissant qu'elle ne s'étoit pas assez tôt opposée à la sédition, en demanda volontairement pardon au parlement d'Aix; mais le roi, pour la joie qu'il eut de ce que la Ligue avoit manqué de la surprendre et pour encourager les autres par cet exemple, accueillit ses députés avec des démonstrations d'un contentement très sensible, et donna avis à tous les gouverneurs de province de ce qu'elle avoit fait en cette occasion, avec de glorieux éloges de sa fidélité et de sa prudence [1].

Pourquoi le duc de Nevers se détache de la Ligue.

Le duc de Nevers voyant l'entreprise faillie, continua son voyage de Rome et récrivit au duc de Guise qu'il renonçoit à la Ligue, pour laquelle il montra toujours depuis une extrême aversion. Ceux à qui il faussa compagnie ne manquèrent pas de lui reprocher qu'il ne l'avoit abandonnée que par dépit de ce mauvais succès, et l'on soupçonna avec apparence de vérité qu'il ne s'y étoit enrôlé que pour envahir un gouvernement [1], qu'après cela il s'en fût séparé et se fût réuni avec le roi. Mais si on l'en croyoit, il n'avoit eu aucune de ces pensées, et son voyage d'Avignon n'étoit point une feinte mais un effet des doutes de sa conscience dont il désiroit s'éclaircir avec le Saint Père, et voici comme il le

1 « Le duc de Guise avait, dit Daniel, tâché d'engager le parlement de Provence dans ses intérêts; mais ce fut inutilement, et l'arrêt que cette Cour donna trois jours après le soulèvement de Marseille, par lequel elle déclarait perturbateurs du repos public ceux qui prendroient les armes sans ordre du roi, fit débander les troupes du sieur de Vins et rendit le calme à la province. »

raccontoit : Les théologiens du cardinal de Bourbon ayant souvent assuré Nevers que la Ligue étoit juste et que le pape l'approuveroit par une bulle, il avoit travaillé avec beaucoup d'ardeur et de zèle à la dresser [1] et à lui donner une bonne forme : mais l'ayant mise en état de pouvoir désormais subsister, il demanda qu'on lui fit paroître cette approbation afin de satisfaire à la cause commune et au scrupule de sa conscience. Le père Mathieu, jésuite, qui alloit également vîte de corps et d'esprit, et dont les ébats ordinaires étoient d'aller en poste à Rome, aussi le nomma-t-on le courrier de la Ligue, fut en grande diligence trouver le pontife, pour ce sujet; d'où n'ayant rapporté que des lettres pleines d'ambiguité, et pour excuse qu'il n'étoit pas à propos que cette confirmation de la Ligue éclatât, de peur que les protestants d'Allemagne ne formassent une contre-ligue : Nevers, non content de cette réponse, demanda qu'au moins il plût à S. S. lui en donner un bref, lui jurant sur son honneur et sur sa foi qu'il ne le montreroit à personne. Mathieu, qui n'avoit que répondre à cette nouvelle demande, remonte à cheval et court à Rome pour l'exposer au Saint Père, mais il s'en revint encore sans rien obtenir. Le scrupule de Nevers croissant par ce refus, il lui propose qu'au moins, si S. S. ne veut pas se fier à lui du secret d'un bref, il lui plaise l'envoyer à son légat d'Avignon, afin qu'il le puisse voir entre ses mains et mettre son ame en repos. La requête sembloit juste et facile à obtenir : voilà pourquoi Mathieu fait un troisième voyage à Rome, mais il n'y gagne pas plus qu'aux deux autres, et le pape lui dit en un mot : « qu'il n'aura ni bulles ni bref de lui, parce qu'il 1585.

[1] Établir.

1585. ne voit point clair en ces affaires[1]. » Nevers donc, conjecturant par ces remises que la cour de Rome avoit mauvaise opinion de la Ligue; et croyant qu'elle ne pourroit pas subsister sans l'autorité du souverain pontife, ne voulut point hasarder son salut dans un parti si douteux, mais s'en détacha de bonne heure de peur d'être accablé sous ses ruines. Ce sont les raisons qu'il apportoit de son changement.

Matignon préserve Bordeaux. Quant à la ville de Bordeaux, comme elle a toujours été fort catholique, et que le père Edmond Auger[2] et d'autres après lui avoient par leurs prédications véhémentes échauffé son zèle contre les religionnaires, la Ligue y trouva grand nombre de personnes susceptibles de ses enchantements, qui firent dessein de s'en saisir : mais ayant affaire au maréchal de Matignon, qui

[1] « On voit, dit l'auteur dans son abrégé chronologique, une lettre de ce père qu'on a donnée naguère au public, portant que le pape ne trouvoit pas bon qu'on attentât sur la vie du roi, mais qu'on s'assurât de sa personne pour se saisir de ses places sous son autorité. Si cette lettre n'étoit pas une imposture de ce courrier pour engager le duc, on en peut induire deux choses : l'une que le pape dans le fond n'improuvoit pas la Ligue, quoiqu'il n'osât se déclarer à cause des conséquences et de l'incertitude du succès ; l'autre que la Ligue avoit fait des propositions contre la personne du roi et que le duc de Nevers ne l'ignoroit pas. »

[2] Confesseur du roi, comme on l'a vu; il étoit de l'ordre des Jésuites. L'historien de la société, le père Jouvenci, assure que cet ecclésiastique fut éloigné de la cour par ses supérieurs parce qu'il détournait de toutes ses forces les Français d'entrer dans la Ligue. Que ce dévouement à la faction vînt, dit Anquetil, de jalousie causée par les faveurs que Henri répandait sur les Feuillans et autres religieux, ou qu'il vînt de pur zèle de religion, peu importait au duc de Guise : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fervens, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables. » (*Esprit de la Ligue.*)

étoit ennemi des Guises [1], au reste si avisé et si vigilant que ces menées ne pouvoient pas lui être longtemps inconnues, ils furent contraints d'avancer leur dessein de quatre ou cinq jours. L'ordre étoit que quelques uns d'entre eux se saisiroient des portes, des places et des remparts, que chaque capitaine feroit des barricades en son quartier, et qu'ils les approcheroient tout autour du logis du maréchal, pour le contraindre de leur abandonner la ville. Ils en avoient déjà dressé en plusieurs endroits et les poussoient de rue en rue avec grande diligence, quand il en eut avis plutôt par le bruit même que par aucun avertissement. Les plus timides des siens lui conseilloient de monter à cheval et de se sauver par derrière ; mais lui, sans s'étonner d'un danger qu'il avoit toujours bien prévu, sort de son logis avec un visage tranquille et une baguette à la main, comme pour se promener. En cet état, il s'avance à petits pas vers la première barricade, où par douces paroles, il fait hausser le mousquet à une sentinelle qui le vouloit arrêter, et commande à deux de ses gens de détourner doucement les barriques. Après, il va à la seconde, et parlant toujours de la même façon, il oblige ceux même qui l'avoient faite à la défaire. Avec pareille adresse il rompt la troisième et la quatrième : tandis que quelques uns des siens s'emparent bien à temps d'une des portes de la ville, par où ils font entrer quelques régiments et deux cornettes de cavalerie, qui n'étoient pas loin. Or, à mesure qu'il marchoit, sa troupe grossissoit et la voix lui haussoit de même ; tant qu'enfin, se voyant bien accompagné et sachant que ces troupes 1583.

[1] Voy. le siége de La Fère, t. 1, p. 526.

1585. étoient en garde devant son logis, il n'usa plus de prière et de remontrances, mais commença à poser des corps-de-garde aux mêmes endroits où avoient été les barricades et à menacer hautement les factieux; si bien que de la parole il en vint aux mains, et à l'emprisonnement des plus mutins. Là-dessus, quelques uns des premiers de la ville, soit qu'ils fussent portés d'affection à la paix, ou que possible ils eussent envie de l'endormir, excusèrent cette émeute comme un malentendu et intercédèrent pour les prisonniers : lui, qui craignoit une plus grande sédition, reçut facilement leurs excuses, relâcha les prisonniers, et fit semblant d'avoir tout oublié. Après cela, ce fut à qui dissimuleroit le plus adroitement : il n'avoit jamais tant paru de bonne intelligence entre eux, jusque-là qu'ils se traitèrent magnifiquement les uns les autres, comme pour noyer le souvenir de tout le passé dans la joie des festins. Quand ce fut à son tour, il ordonna des gardes, avec l'épée seulement, à toutes les portes de son logis, qui accueilloient les convives avec beaucoup de civilité, mais n'en laissoient sortir personne. Les principaux du parlement et les premiers de la ville s'y trouvèrent, et N. Genoillac-Vaillac qui étoit gouverneur de Château-Trompette, fut si mal avisé que d'y venir. Après dîner, il fallut faire un tour de jardin, où le maréchal les prit tous ensemble et leur lut une lettre du roi qui portoit plusieurs points, entre autres un commandement à lui de se saisir du Château-Trompette. A ces mots, Vaillac s'émeut : Matignon tâche de le radoucir; mais l'autre s'échauffe davantage. Il pensoit parler en homme libre, mais en effet il étoit prisonnier et sa place investie. Le maréchal se met donc

à son tour en colère, le mène avec lui devant le château, 1585.
et fait sommer sa femme qui étoit dedans. Du commencement elle répond en amazone, et dit qu'elle laissera périr son mari pour lui conserver l'honneur et la fortune de sa maison. Alors Matignon fait amener le canon de la ville et dresser des barricades pour les approches, tenant toujours le gouverneur, le maire et les échevins devant lui et à son côté, pour lui servir de gabions. Enfin, Vaillac connoissant qu'une plus longue résistance ne seroit qu'une périlleuse obstination, commande à sa femme d'ouvrir les portes au maréchal, qui entre dedans et fait pousser le canon devant lui. Par cette ruse, il gagna le château, et avec cela de l'artillerie pour le munir. Il fit donner à Vaillac cinq cents écus des deniers du roi pour aller en cour, mais ce gouverneur crut qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui d'y aller; se plaignant, au reste, que le maréchal non content de lui avoir violé le droit d'hospitalité, l'avoit, sans sujet, rendu criminel auprès du roi, pour justifier son usurpation, ce qui étoit bien mal récompenser les services de son père, qui, dans les premières guerres, avoit si fidèlement gardé ce château contre les huguenots, et, par ce moyen, sauvé toute la province.

Le roi perd Lyon.

Peu après Mandelot, poussé du même intérêt de se rendre seul maître dans son gouvernement du Lyonnois, mais étant de contraire parti, trouva moyen de s'emparer de la citadelle de Lyon. Elle avoit été commencée sous le règne de Charles IX, pour assurer la ville contre les religionnaires, et donnée en garde à Michel-Antoine de Saluces-la-Mante avec lequel Mandelot s'accordoit assez bien. Mais, depuis peu, le duc

1585. d'Épernon, désirant joindre le gouvernement du Lyonnois à celui du Dauphiné pour son frère, et ne l'ayant pu tirer des mains de Mandelot, avoit, moyennant quelque récompense, obligé la Mante à s'en défaire entre celles de N. Pois-le-Passage, homme qui dépendoit absolument de lui. Mandelot ne put pas supporter ce changement qui n'étoit fait que pour le brider; si bien que, prenant son temps durant ces tumultes, il manda habilement le Passage chez lui, sous couleur de lui communiquer un ordre du roi, et fit, au même temps, courir le bruit qu'Épernon avoit comploté de livrer la ville aux huguenots : le peuple se met en fureur, court à la citadelle, l'attaque par un bastion qui n'étoit pas encore en défense, tandis qu'Imbert Grollier, capitaine des arquebusiers de la ville, y en fait entrer quelques uns par une ancienne caverne qu'il avoit remarquée : enfin, elle est prise par force, et si promptement démolie, qu'il n'y en avoit plus aucun vestige quand le roi en reçut les nouvelles. On peut croire que ce fut avec grand déplaisir : mais l'état des affaires le contraignit de dissimuler cet attentat; et il reçut les excuses de Mandelot à la recommandation de Villeroy, qui étoit bien aise de voir ce gouvernement délivré d'une si fâcheuse entrave, car le ministre espéroit y établir son fils en le mariant avec la fille de Mandelot. Ce qu'on remarque pour un des premiers sujets de pique entre le duc d'Épernon et lui.

Résolution du Roi.

Henri se trouvoit bien étonné d'entendre tant de surprises à la fois, d'ouïr de tous côtés les rumeurs des troupes qui s'assembloient et d'apprendre les étranges

menées qui se brassoient contre lui. Du commencement, il avoit résolu d'affermir son courage contre ce monstre, de lui opposer la majesté royale et de l'attaquer avec un bras armé de justice et de force. Pour cet effet, il avoit commandé à ses compagnies d'ordonnance de se tenir prêtes, donné quantité de commissions, envoyé Schomberg en Allemagne pour lui amener des reîtres, et mandé à Fleury son ambassadeur chez les Suisses de lui en lever dix mille. Mais comme il vit que Schomberg avoit été arrêté en Lorraine, que la brigue des Guises, très puissante dans les cinq cantons, retardoit les levées des Suisses, et qu'il seroit bien difficile qu'elles passassent par la Champagne; que chaque jour il étoit abandonné de ceux qu'il avoit cru les plus fidèles, et que les autres qui demeuroient auprès de lui se montroient extrêmement froids ou abattus de courage: il relâcha cette forte résolution, et se recachant dans les cloîtres, se mit à user des voies de douceur avec ceux qui parloient avec lui le cul sur la selle. Car dans une déclaration par laquelle il répondit à la leur, il sembloit avoir peur seulement de les nommer; et au lieu de les proscrire et de les traiter de criminels de lèse-majesté, il se mettoit à se justifier lui-même, comme s'il eût échangé sa qualité de souverain avec la leur de sujets. 1585.

Il y avoit dans son conseil de trois sortes de personnes: les uns qui s'entendoient avec les Guises, comme Villequier, d'O et Chiverny; les autres qui avoient conjuré leur ruine, entre lesquels étoit le duc d'Épernon; et les troisièmes, qui étant ou pacifiques ou timides, appréhendoient qu'on en vînt aux extrémités, tels qu'étoient Bellièvre, Brulart et quelques autres. Pour

Membres de son conseil.

1585. Villeroy, qui depuis quelques années avoit eu la meilleure part au gouvernement des affaires, comme il les voyoit si brouillées, il s'en abstenoit sagement, s'excusant sur une fièvre quarte qui le travailloit. Les seconds s'efforçoient de tout leur possible d'encourager le roi : ils lui conseilloient de marcher droit en Champagne vers les ligués, avant qu'ils eussent amassé leurs forces et que leurs partisans se fussent confirmés dans la rebellion; car n'ayant pas encore quatre mille hommes, gens ramassés et mal assurés, la présence de Sa Majesté les dissiperoit comme un soleil de midi dissipe les brouillards; mais que s'il ne s'en approchoit promptement et avec une chaleur égale à son autorité, il donneroit lieu à l'orage de se former et de faire grand bruit, voire même de furieux ravages. Ils ajoutoient que, pour se fortifier désormais contre l'ambition des Guises et rompre tout d'un coup les ailes à ces vaines prétentions qu'ils avoient sur la couronne, il étoit besoin que Sa Majesté appelât auprès d'elle le roi de Navarre son présomptif héritier, qu'il traitât secrètement avec les religionnaires pour se servir de leurs forces en toute extrémité.

Conduite de la reine mère.

Mais la reine mère, dont les intérêts étoient bien différents de ceux de l'état, s'opposoit à cet avis comme s'il eût dû causer la ruine évidente du roi, et lui dépeignoit la Ligue si redoutable qu'elle ne se pouvoit plus défaire par la force. Pour cet effet, elle supposoit de jour en jour de chaudes nouvelles de la puissance du duc de Guise, de ses progrès avantageux, d'un armement effroyable du roi d'Espagne; elle lui représentoit avec cela la ville de Paris toute prête à se révolter par les menées de la Ligue, qu'un certain Nicolas Poulain lieutenant de Hardy prévôt de l'Ile, lui rapportoit d'heure en

heure, et possible y ajoutoit beaucoup du sien suivant la coutume des espions : si bien qu'en l'état où elle lui figuroit les choses, il ne pouvoit ni demeurer dans cette grande ville ni en sortir avec sûreté, et se voyoit comme assiégé dans son palais. Encore ne savoit-il si ses gardes et ses domestiques l'environnoient pour le défendre ou pour le trahir : ce qui fut cause que, par le conseil du duc d'Épernon, il choisit pour garde secrète quarante-cinq gentilshommes, la plupart gascons, tous gens de main et capables d'exécuter tout ce qu'il leur voudroit commander. 1584. Bande des quarante-cinq.

Après qu'elle eut bien effrayé son esprit avec ces terreurs paniques, elle lui fit suggérer par ses créatures qu'il étoit nécesaire d'apaiser le duc de Guise avant qu'il passât plus outre, et que, comme il n'y avoit personne au monde qui eût plus de pouvoir qu'elle auprès de ce prince, il falloit nécessairement qu'il se servît de son entremise pour traiter avec lui. Se laissant donc mener par ceux même qui lui bandoient les yeux, il la prie de vouloir prendre cette peine : elle s'en excuse du commencement pour faire valoir son crédit; il l'en conjure d'autant plus, et s'en fait ardemment solliciter par Chiverny et Bellièvre : enfin elle accepte comme à regret ce qu'elle s'étoit procuré avec tant d'intrigues, et va trouver le duc de Guise à Épernay, lieu destiné pour la conférence, menant avec elle Louis de Saint-Gelais-Lansac, Pierre Brulart secrétaire d'état et Pierre d'Espinac archevêque de Lyon. Elle avoit ordre du roi de faire en sorte que les ligués posassent les armes avant toutes choses : mais comme elle désiroit les favoriser, au lieu de presser ce point qui eût terminé l'affaire tout d'un coup, elle tira la négociation en longueur par d'i- Conférence d'Épernay ouverte.

1585. nutiles plaintes et de vaines disputes sur des vétilles qui ne touchoient aucunement le fond de l'affaire. C'étoit afin de donner le temps aux troupes du duc de s'assembler : comme en effet, lorsqu'il vit qu'elles étoient assez fortes et que ses Allemands paroissoient sur la frontière, il trancha tout court que lui et tous ses amis quitteroient plutôt la vie que les armes, si auparavant on ne leur accordoit toutes leurs demandes; puis, sans vouloir s'amuser davantage à contester, il accorda seulement quatre jours de trève, pendant lesquels il alla au devant de ses reîtres.

En son absence, Rubempré, mécontent de lui, ou pour n'avoir pas touché tout l'argent qu'il lui avoit promis ou pour n'en avoir pas assez reçu d'honneur et de déférence, pensa lui débaucher le cardinal de Bourbon, s'imaginant qu'il feroit [1] un notable service à la reine mère; et déjà il l'avoit fort ébranlé quand le duc, en ayant reçu l'avis, revint en poste auprès de ce bon homme, qui lui étoit de plus grande importance qu'une armée, et le cajola si adroitement qu'il s'assura entièrement de son esprit : mais de peur qu'on le lui détournât une autrefois, il mit auprès de lui des gens affidés pour le garder et tâcha d'apaiser Rubempré.

Pour toutes ces alarmes, le roi ne sortoit point de Paris, où, faisant de nécessité vertu, il témoignoit en apparence une hardie résolution de remettre les ligueurs en leur devoir ou de les mettre en poudre. Deux sortes de gens s'efforçoient en cette occasion de le piquer de courage, le roi de Navarre et les favoris : ceux-ci se trouvant en grande perplexité si les Guises venoient à avoir le dessus à la cour, et celui-là redoutant qu'ils ne l'accablassent avec les forces publiques et l'autorité

Offre du Béarnois au roi.

1 On dit mieux *rendroit*.

royale. Le dernier dépêcha Clervant et Chassincour, deux de ses plus fidèles conseillers, vers le roi, pour lui faire offre de son service avec les forces des religionnaires, et pour l'inciter à combattre vigoureusement cette faction, avant qu'elle se fût confirmée davantage; l'assurant que quelque remuement qui arrivât, il ne se remueroit que par le commandement exprès de Sa Majesté. 1585.

Le premier envoi aux princes protestants.

Au même temps, il dépêcha Ségur, avec d'amples instructions et des lettres merveilleusement pathétiques, vers les princes protestants, afin de leur manifester clairement les véritables intentions de la Ligue et de les intéresser dans sa défense. Il leur représentoit « que ce remuement étoit un pur effet d'une ligue gé- » nérale dressée contre tous ceux qui faisoient profes- » sion de la religion véritable; qu'elle avoit été forgée » par le pape et le roi d'Espagne, qui s'entreprêtoient la » main, l'un pour recouvrer son autorité sur tous les » princes chrétiens, l'autre pour élever sa monarchie » universelle dont il avoit le plan dans son imagination » il y avoit longtemps; que tous deux avançoient leurs » projets à vue d'œil, par le peu d'union qui étoit entre » les protestants, et par les troubles qu'ils avoient entre- » tenus depuis vingt-cinq ans dans la France, qui étant » ainsi partagée en elle-même laisseroit croître cette for- » midable puissance jusqu'à tel point qu'enfin elle l'en- » gloutiroit, et après ne feroit qu'un morceau de tout » le reste de l'Europe : partant, il les appeloit tous à » son aide, comme à l'embrasement d'une maison com- » mune, qui commençant par son étage se porteroit » bientôt à leur appartement; les prioit de ne laisser

1585. » point gagner l'avantage à l'ennemi public; les conju-
» roit par l'amour de la liberté, par le respect de la vraie » religion, par le soin qu'ils devoient avoir de leur » salut et de celui de leur postérité, de songer de bonne » heure à prévenir cette oppression ; et puisque le pre- » mier acte de la tragédie avoit à se jouer sur le » théâtre de France, et que ce pesant fardeau lui alloit » tomber sur les bras à lui tout seul, ils le fortifiassent » de quelque secours, si non ouvertement et enseignes » déployées, au moins secrètement et comme ils le » pourroient le mieux sans attirer sur leurs états les « incommodités de la guerre. »

Il s'adressoit particulièrement à la reine d'Angleterre, qu'il a toute sa vie aussi parfaitement honorée qu'il en a été affectueusement assisté. Il la traitoit avec des louanges et des respects plus proportionnés au mérite d'une si grande princesse qu'à sa qualité de roi : car, après lui avoir remontré « que ceux qui troubloient la » France étoient ceux-là même qui de longue main » avoient brouillé les affaires d'Ecosse, puis celles » même de l'Angleterre, et qu'ils pourroient tout entre- » prendre sur son état si elle souffroit qu'ils ruinas- » sent les princes de sa religion les uns après les autres : » il lui remontroit que Dieu l'avoit fait naître en ce » malheureux temps comme un miroir de sagesse et » de vertu, pour apprendre à tous les princes chré- » tiens l'art d'heureusement régner ; que l'odeur[1] et la

[1] On dit *qu'un homme est en bonne odeur* pour dire qu'il est en bonne réputation, et qu'*une chose serait de mauvaise odeur dans le public* pour dire que le public en serait scandalisé, enfin *mort en odeur de sainteté* en parlant de quelqu'un qui ayant vécu saintement est mort de même.

» réputation de ses vertus étant parvenues jusqu'aux 1585.
» extrémités du monde, il n'étoit pas juste que les fruits
» et les effets en demeurassent enclos [1] dans les seules
» limites de l'Angleterre; que la souveraine Providence
» qui souffroit que les persécutions agitassent son église,
» afin de l'épurer, ne permettant pas néanmoins que
» les parties en fussent attaquées toutes à la fois,
» l'avoit voulue mettre à l'écart dans un poste avanta-
» geux et hors du combat, comme le général de son
» armée, afin de pourvoir à toutes les occasions qui
» surviendroient, soutenir ceux qui s'ébranloient, ral-
» lier ceux qui se rompoient, recueillir ceux qui se
» retiroient, et secourir à temps ceux qu'autrement on
» lui renverseroit sur les bras ; qu'ainsi c'étoit à elle
» de veiller sur toutes les parties de la chrétienté, mais
» surtout d'aviser par sa prévoyance qu'elle ne fût con-
» trainte d'en venir aux mains elle-même faute d'appuyer
» les autres assez à temps ; ce qui la rendroit simple
» partie, d'arbitre universel qu'elle pouvoit être, et
» réduiroit son royaume et sa propre personne en de
» plus grands dangers qu'il n'oseroit dire. Pour lui, qu'il
» espéroit tant de faveur de sa bonté héroïque, que
» quand toutes ces considérations cesseroient, elle ne
» voudroit pas voir la ruine d'un prince entièrement
» consacré à S. M. comme il étoit et qui ne désiroit se
» conserver que pour lui rendre service ; qu'elle auroit
» une gloire immortelle d'avoir montré en une si belle
» occasion qu'elle étoit véritablement la *défenderesse*
» *de la foi* [2], le bouclier de l'église et le secours des

[1] Renfermés, circonscrits.

[2] Le titre de *défenseur de la foi* fut donné par le pape à Henri VIII, roi d'Angleterre, après que ce prince eut écrit contre Luther.

1585. » princes fidèles ; mais que toute la sienne, à lui, seroit » d'avoir la qualité de son capitaine-général et de com- » battre sous de si heureux auspices les ennemis de la » religion et du repos de la chrétienté. Pour cela, il » lui représentoit qu'il étoit nécessaire d'avoir deux » armées, une de terre et une de mer ; et la supplioit » très humblement de l'assister de certaine somme que » Ségur porteroit en Allemagne, afin d'y lever des » reîtres et lansquenets, et de lui faire équiper certain » nombre de vaisseaux commandés par tels capitaines » qu'elle voudroit : moyennant quoi, il s'assuroit de » tenir la mer et la campagne, et de réduire ses enne- » mis aux mêmes extrémités qu'il auroit à souffrir sans » cette assistance. » Cette reine avoit une grande aversion pour les Espagnols et les Guises, ayant essayé par plusieurs fois, et tout fraîchement encore par la conspiration de Parry, quels étoient les attentats de leur ambition. Elle avoit outre cela, inclination particulière pour ce roi, tant à cause des belles semences de vertu qu'elle reconnoissoit en lui, que parce qu'il lui ressembloit en ce qu'il étoit la butte de l'envie et des entreprises des factieux aussi bien qu'elle. Voilà pourquoi se portant facilement à lui prêter secours, elle tâcha de faire entrer tous les princes protestants dans une confédération offensive ou au moins défensive, pour ce qui toucheroit la religion réformée ; envoyant vers eux Thomas Bodley, l'un de ses conseillers, qui avertit entre autres le roi de Danemarck que, sur tous, il avoit intérêt de s'opposer aux efforts des Guises, parce qu'ils avoient dessein de faire tomber son royaume au duc de Lorraine comme fils de la fille de Christiern II, et que ce duc même ne l'avoit point dissimulé lorsqu'il la recherchoit en mariage.

Elisabeth, outre cela, prêta à Henri de Bourbon deux cent mille écus, et mit sur mer une armée navale commandée par le comte de Carlile, qui alla faire la guerre aux Espagnols jusques dans l'Amérique. Je marquerai en passant, qu'au retour, ce chef ramena les Anglois qui sous les auspices de Raleigh avoient découvert la Virginie, et que ce fut eux qui les premiers apportèrent en notre monde le charmant mais furieux usage du tabac, qu'ils avoient pris des barbares. Ainsi les hommes sont allés chercher jusqu'à l'autre bout de la terre de quoi s'étourdir la cervelle et se détruire la raison; tant il est vrai que les commerces lointains n'apportent pas moins de vices que de richesses. 1585.

De cette sorte, le roi de Navarre tâchoit de faire remuer les princes étrangers en sa faveur, mais se tenoit toujours en repos, de peur de donner occasion aux ligueurs de dire qu'il auroit rompu les édits de pacification, et le roi, de son côté, à qui l'on faisoit entendre que les Guises ne s'étoient armés que sur l'appréhension de cette supposée ligue de Magdebourg (car lorsqu'ils en faisoient tant de bruit, elle n'étoit point encore formée), le conjuroit instamment de ne se point ébranler, afin de réfuter toutes leurs calomnies par les effets de son obéissance. A quoi il s'accordoit d'autant plus facilement qu'étant présomptif héritier de la couronne, il n'avoit pas besoin de troubles pour l'acquérir, mais devoit craindre la guerre civile comme le seul écueil où sa fortune pouvoit faire naufrage. Aussi croyoit-il défendre une aussi bonne cause que la sienne avec des apologies et des manifestes, et que le meilleur moyen pour l'heure de vaincre ses ennemis, c'étoit de rendre

et demeure tranquille.

1585. leurs conspirations visibles et de gagner la faveur des peuples en leur montrant par sa conduite, aux dépens même de son intérêt, que l'amour de la patrie et la pitié qu'il avoit d'eux lui lioient les bras et l'obligeoient d'épargner leur sang et leurs biens, tandis que ceux qui faisoient sonner si haut le bien public pilloient inhumainement les provinces, rançonnoient les villes, exposoient la France aux étrangers et la remplissoient toute de troubles et de misères.

Ses apologies. Il commanda donc à Du-Plessis-Mornay de répondre à leur manifeste [1], ce qu'il fit premièrement par une *Remontrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue*, qui fut publiée sans nom et comme si elle fût venue de quelque autre part; puis par une seconde pièce, portant son aveu et pour titre : *Déclaration du roi de Navarre contre les calomnies publiées contre lui dans les protestations de la Ligue*, laquelle ce prince envoya écrite et signée de sa main au roi même, par Clervant et Chassincour, avec une lettre du même style, qui supplioit S. M. d'avoir agréable qu'elle fût imprimée et qu'il en envoyât copie aux cours de parlement et à tous les princes étrangers. L'une et l'autre se voyant dans les mémoires de l'auteur qui les

[1] Ces écrits que le fidèle Mornay rédigeait pour son maître, sont, dit M. Lacretelle, « les seules pièces de ce temps où l'on sente que le cœur parle : l'éloquence y naît de la noblesse des sentimens; aujourd'hui même où de grands écrivains ont épuré, embelli la langue française, aucun manifeste ne peut offrir des expressions plus vives, plus énergiques. Ne sent-on pas au fond du cœur que Henri IV avoit pris la plume, lorsqu'on lit ces mots dans une de ses déclarations à la noblesse? *Pour moi, prince françois, chef de la noblesse, je vous aime tous et me sens affoiblir et périr en votre sang!* »

composa, il n'est pas nécessaire d'en faire ici un extrait, sinon que, dans la dernière, ce roi « s'étant purgé » des noms injurieux de perturbateur du repos public, » d'hérétique, de persécuteur de l'église, de relaps et » incapable de la couronne, déclaroit au roi son souve» rain seigneur, à tous ordres et états du royaume, » à tous princes de la chrétienté temporels ou ec» clésiastiques, que, pour sa religion il étoit et » seroit toujours prêt à se soumettre à la détermi» nation d'un légitime concile général ou national, » comme il étoit porté par les édits de pacification; » que, pour l'administration de l'état, il acquies» çoit à ce qui en seroit ordonné en une légitime » assemblée des états généraux de ce royaume; et d'au» tant que les chefs de la Ligue l'avoient pris pour » sujet et prétexte de leurs armes, et tâchoient de faire » croire qu'ils n'en vouloient qu'à lui, semant dans » leurs protestations diverses calomnies contre son hon» neur, il supplioit en toute révérence le roi son sou» verain seigneur de ne point trouver mauvais qu'il » dit et prononçât, sauf le respect dû à S. M., qu'ils » avoient faussement et malicieusement menti. De plus, » que, pour épargner le sang de la noblesse, et éviter » la désolation du pauvre peuple, la confusion et le dé» sordre de tous états, surtout les blasphêmes exécra» bles et le débordement des plus horribles vices qu'in» troduit la licence des armes, il offroit au duc de Guise, » chef de la Ligue, de vider cette querelle de sa per» sonne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, » vingt à vingt, en tel nombre que le sieur de Guise » voudroit, avec armes usitées entre chevaliers d'hon» neur, soit dans le royaume, au lieu qu'il plairoit à

1585.

Il défie le duc de Guise.

1585. » S. M. d'indiquer, soit au-dehors, en tel endroit que » Guise voudroit choisir, pourvu qu'il ne fût point » suspect aux uns ni aux autres [1]. »

Cette déclaration eut grand effet sur les esprits raisonnables, plusieurs étant d'avis qu'on ne pouvoit pas avec justice employer la force contre celui qui se soumettoit ainsi à la raison, et la plupart de la noblesse approuvant ce généreux procédé, jusques-là que plusieurs disoient tout haut que le duc de Guise ne devoit point refuser un si grand honneur. Mais, ce duc avoit bien d'autres sentiments : car il considéroit qu'en France c'étoit une espèce de parricide de mettre l'épée à la main contre un prince du sang, qu'il ne le pouvoit faire sans offenser le roi et tous les François ; qu'en acceptant ce duel il réduiroit la cause de la religion et du public à une querelle particulière, et qu'il feroit voir par là que la vengeance et l'ambition plutôt que le zèle lui auroient mis les armes à la main. C'est pourquoi il dissimula adroitement ce défi, témoignant dans tous ses discours et dans ses lettres qu'il honoroit les princes du sang, qu'il estimoit la personne du roi de Navarre, et qu'il n'avoit rien à démêler avec lui ; mais qu'il s'intéressoit seulement pour la défense de l'église catholique qui étoit menacée par la ligue des protestants, et pour la tranquillité du royaume, qui dépendoit absolument de l'unité de la religion, puisque pour en avoir toléré deux il avoit souffert depuis vingt-cinq ans toutes les calamités que la justice divine fait sentir à ceux contre qui elle est irritée.

[1] Mornay signa cette singulière dépêche, après avoir reçu promesse qu'il serait au nombre des combattans.

Ainsi, sans se travailler beaucoup de répondre à tous les écrits du roi de Navarre, il poursuivoit toujours son avantage, et recevoit de jour en jour de nouveaux renforts. Les religionnaires, voyant passer tant de gens de guerre à leurs portes, qui les bravoient et les menaçoient des matines[1] ou de la messe, avoient bien de la peine à se contenir, et quelque défense que leur en eût faite le roi de Navarre, ne laissoient pas de s'attrouper pour s'empêcher d'être surpris dans leurs maisons, le duc de Mercœur gouverneur de Bretagne faisant lever des troupes en Poitou et contrées voisines. N. de Chamboran-Drou y avoit amené quinze cents hommes du Berry, qui en attendant les autres vivoient à discrétion dans le duché de Châtelleraud. Quelques gentilshommes voulurent lui faire peur du duc de Montpensier, à qui ce territoire appartenoit; mais il s'en moqua et dit *qu'il le craignoit aussi peu qu'une charrette.* Jusques-là ce prince, retenu par la haine héréditaire qu'il avoit contre les huguenots, et par la bonne opinion que quelques hypocrites lui avoient donnée de la Ligue, ne s'étoit point ébranlé pour toutes les sollicitations que lui eût pû faire la noblesse poitevine : mais cette injure le piquant jusqu'au vif, il assembla ses amis avec la jeunesse de Loudun, de Thouars et de Fontenay, chargea ces compagnies de pillards dans le bourg d'Attigny[2], et les mit en pièces. — Au même temps, le duc de Joyeuse, envoyé par le roi à Boisgency[3] pour réprimer l'insolence

1585. Les troupes de la Ligue battues.

[1] C'est-à-dire du massacre, celui de la St-Barthélemy s'appeloit ainsi. (*Note de l'Auteur.*)

[2] Il doit y avoir erreur pour l'orthographe de ce mot, car on ne le trouve point dans les dictionnaires géographiques.

[3] On écrit mieux Beaugency, mais on pense que ce mot est pour Boisgency, bois gentil.

1585. des troupes du duc d'Elbœuf, qui ravageoient tout le pays, les mena battant devânt lui, au travers de la Touraine, du Vendômois et du Maine, jusqu'en Normandie où elles se dissipèrent tout-à-fait. — Le duc d'Épernon étoit alors détenu dans sa chambre par un abcès froid, qui lui couloit au-dessous de la mâchoire droite et l'avoit si fort exténué qu'il n'osoit prendre l'air. Tout aussitôt qu'il pût sortir, l'impatience lui donnant plus de vigueur que la nature, il demanda congé [1] au roi d'aller vers Orléans, où la Ligue avoit assigné lieu d'assemblée à trois ou quatre mille hommes, et prenant quelques enseignes des gardes avec cinq compagnies d'ordonnance, il leur donna la chasse si vivement qu'ils ne purent jamais former de corps, mais s'écoulèrent de côté et d'autre.

Suite de la conférence d'Épernay.

Nonobstant ces mauvais succès, les ligués parloient encore plus haut dans la conférence, et ne demandoient pas moins que les gouvernements de Normandie, Picardie, Lyonnois, Saluces, Metz, Toul et Verdun, avec sept ou huit places de sûreté. C'étoit la reine mère qui leur enfloit ainsi le courage, et quelques uns de ceux qu'elle avoit menés avec elle qui les incitoient plutôt à se roidir qu'à se relâcher : mais il y en avoit aussi qui, servant fidèlement le roi, savoient bien faire paroître au public ces insolentes propositions, et apportoient subtilement plusieurs difficultés au traité, afin que par ce retardement la chaleur des peuples vînt à se refroidir, les gens de bien qu'ils avoient surpris à se détromper, et leur armée, composée en partie de volontaires, à se dissiper. De

[1] Permission.

fait, ce moyen commençoit à bien réussir, et si l'on eût pû le continuer encore un mois, il eût fait passer tout ce grand embrasement comme feu de paille [1]. Mais les ligués ne se sont pas sitôt aperçus de cette ruse, que, pour trancher court à toutes sortes de délais, ils adressent une requête au roi, par laquelle ils protestent qu'ils ne sont assemblés que pour la cause de la religion. « Partant, ils demandent qu'il interdise toute » autre que la catholique; qu'il déclare les religion- » naires incapables de tenir aucunes charges; que cet » édit soit vérifié dans tous les parlements; qu'il » s'oblige à l'observer par un serment solennel, et » fasse jurer la même chose à ses princes, seigneurs » et magistrats; qu'il emploie la force des armes à » retirer les places de sûreté; qu'il renonce à la » protection de cette malheureuse ville de Genève, » qui ne sert qu'à couver le venin de l'hérésie et à » l'épandre [2] par toute la France. Et d'autant qu'ils » ont appris par expérience que tous les édits qui se » sont faits jusqu'à cette heure n'ont point eu le loisir » d'étouffer le mal, mais ont été révoqués inconti- » nent après, et qu'ils sont bien avertis que l'on » donne des assurances secrètes à ceux de la religion, » lesquels tout ouvertement lèvent des gens de guerre » avec permission de Sa Majesté, il lui plaise ordon- » ner que l'édit qui sera fait contre eux s'exécute sans » aucune remise, avec les forces qu'ils ont en main: » moyennant quoi ils se départent de toutes les sûretés » qu'ils lui avoient demandées avec justice, et de plus 1585.

[1] Les huguenots même, par la permission tacite du roi, levoient des troupes, dit l'auteur dans son abrégé chronologique.

[2] On ne dit plus que *répandre*.

1585. » sont prêts de[1] lui remettre en main toutes les charges » dont lui et ses prédécesseurs les avoient honorés, et » de se retirer, comme personnes privées, dans leurs » maisons pour y finir leurs jours, avec ce contentement d'avoir contribué[2] quelque chose à une » œuvre si sainte et si nécessaire. »

Cette déclaration faite, ils partent soudain de Châlons et se séparent, le cardinal d'un côté et le duc de l'autre, témoignant une ferme résolution d'avancer leurs affaires et de n'entendre plus à d'autres propositions qu'à celles-là. Le roi, qui jusques-là avoit été amusé de l'espérance de les pouvoir contenter de quelques gouvernements, fut merveilleusement étonné d'un si prompt départ, et tomba dans une telle frayeur qu'il croyoit les voir déjà barricadés devant les portes du Louvre. Ainsi, tout éperdu, et semblable à un enfant que la peur fait cacher entre les bras de sa nourrice, il s'abandonne entièrement au conseil de sa mère et la conjure de le vouloir tirer de cette peine en quelque sorte que ce soit. Cette princesse ayant donc ramené, ce sembloit avec grand'peine, les esprits des deux frères, approcha le lieu de la conférence à Nemours, en Gâtinois. Le duc d'Épernon voulut s'y trouver au retour d'Orléans, tant pour les intérêts du roi que parce qu'il avoit peur que, comme ils étoient tous animés contre lui, son bannissement ou peut-être sa détention ne fût un article du traité; et le duc de Guise, qui le redoutoit autant qu'il le haïssoit, dissimulant accortement[3], l'accueillit

Édit de Nemours dit d'union.

1 Etre prêt régit *à*.

2 Ce verbe est neutre seulement : il fallait donc *contribuer pour*.

3 Complaisamment, en s'accommodant. On n'emploie guère plus ce mot, mais on doit en regretter l'usage. Il vient de l'ita-

avec beaucoup d'honneur, voire[1] même lui fit des offres très avantageuses pour le gagner, ou du moins pour le rendre suspect à son maître. Enfin, après quelques jours, l'accommodement fut conclu, plus avantageux pour les ligués qu'ils ne l'avoient espéré du commencement : car, outre l'édit qu'ils demandoient contre les religionnaires et le commandement des armées pour l'exécuter, Henri leur accorda « les villes de Châlons, » Saint-Dizier et Reims en Champagne, Toul et Verdun » au pays Messin, Soissons en l'Ile-de-France, Dijon » et Beaune en Bourgogne, Rue en Picardie, Dinan » et Concarneau en Bretagne[2]. De plus, aux cardinaux » de Bourbon et de Guise, aux duc de Mercœur, de » Guise, de Mayenne, d'Aumale et d'Elbeuf, chacun » une compagnie d'arquebusiers à cheval pour leur » garde[3], cent mille écus pour bâtir une citadelle à » Verdun, deux cent mille pour la paie des soldats 1585.

lien *accorto*, et entra dans notre langue (qui n'était pas encore fixée) par nos expéditions en Italie et surtout par le long gouvernement de Catherine de Médicis. On dit *esprit accort*, *humeur accorte*.

[1] A le même sens que le mot même qui suit : on ne l'emploie plus que dans le discours familier. Il augmente ici l'énergie et la grâce du style, qui perdrait quelque chose par sa suppression.

[2] Le P. Daniel dit que Soissons était pour le cardinal de Bourbon, St-Dizier, Châlons, Toul et Verdun pour le duc de Guise, Dijon et Beaune pour le duc de Mayenne, Rue pour le duc d'Aumale, et les deux places de Bretagne pour le duc de Mercœur. Reims devait être sans doute pour le cardinal de Guise. Le même auteur ajoute que la citadelle de Lyon devait être rasée et que le gouvernement du Bourbonnais vaquant par la mort de Ruffec était promis au duc d'Elbœuf.

[3] Le cardinal de Bourbon, dit Daniel, devait avoir 70 gardes à cheval et 30 arquebusiers, le cardinal de Guise 30 archers, les ducs de Guise, de Mayenne et de Mercœur 30 gardes à cheval.

1585. » allemands qu'ils avoient fait venir, et une décharge » de cent dix mille écus qu'ils avoient pris aux recettes » générales. » Mais du soulagement du peuple, du rétablissement de la noblesse dans sa dignité, de la réformation du gouvernement, et de l'administration des finances dont ils avoient tant parlé dans leurs manifestes, ils n'en firent aucune poursuite, non plus que de liquider le droit prétendu du cardinal de Bourbon qu'ils avoient mis en campagne sur cette belle espérance. Quant au contenu de l'édit, « le roi y défendoit l'exer- » cice de la religion prétendue réformée, sur peine de » confiscation de corps et de biens ; commandoit à tous » ministres de la nouvelle religion de sortir du royaume » dans un mois après la publication de cet édit, et à » tous ses sujets de faire profession de la religion ca- » tholique dans six mois : sinon de vider hors du » royaume, avec permission toutefois de vendre leurs » biens meubles et immeubles ; les déclaroit incapa- » bles de tenir aucunes charges, offices ni dignités ; » révoquoit les chambres mi-parties qui avoient été » établies en leur faveur ; et répétoit les places de » sûreté : néanmoins, de peur de donner lieu aux ven- » geances particulières et d'émouvoir des séditions, dé- » fendoit aux catholiques, sous peine de la vie, d'user » de voie de fait, ni d'entreprendre aucune chose sur

Un traité si déshonorant était bien pire que la guerre : on peut l'appeler comme le fait Daniel, « le triomphe des rebelles et l'anéantissement de l'autorité royale. » Henri III fut bien loin de suivre la maxime des anciens Romains de ne jamais faire la paix quand ils venaient d'être vaincus. — Après un tel succès sur son roi, Guise fut le saluer à St.-Maur : il avoua qu'en se voyant entouré des gardes, il se crut mort et son chapeau était porté sur la pointe de ses cheveux.

» eux d'autorité privée; déclaroit que tout ce que les 1585.
» princes et tous ceux qui les avoient suivis avoient
» fait en ces derniers remuements étoit procédé d'un
» pur zèle pour la religion catholique, partant, qu'il
» l'avoit agréable et les en déchargeoit en tout et par-
» tout : finalement, il ordonnoit que tous les princes,
» pairs, officiers, conseillers d'état, chevaliers des or-
» dres, gouverneurs, magistrats des cours souveraines,
» baillis, sénéchaux, maires et échevins, corps et com-
» munautés des villes, promissent et jurassent solen-
» nellement de garder cet édit, et que de leurs serments
» procès-verbaux fussent dressés et mis aux greffes des
» cours souveraines. »

La violente ambition de la Ligue ne se contenta pas d'avoir extorqué de son roi cet édit, qu'elle appela l'édit de réunion ou de juillet, quoiqu'il dût plutôt être nommé l'édit de combustion et de mars : elle le contraignit encore de le porter lui-même en parlement afin qu'il le forçât par sa présence à le vérifier et désira que cet auguste sénat fut assemblé en robes rouges pour ce sujet. La populace, qui jamais ne connoît le bien ni ne voit le mal que lorsqu'elle le sent, le reçut avec de grands applaudissements; et les factieux renouvelèrent en cette occasion les cris de *vive le roi*, que les impôts avoient étouffés depuis six ou sept ans dans la bouche des peuples. Mais lui, gémissant en son ame et détestant ceux qui le forçoient ainsi, le poignard sur la gorge, à mettre le feu aux quatre coins de son état, s'offensoit de ces acclamations, les interprétant pour des huées de ses ennemis qui insultoient à sa foiblesse : et les bons François avec les politiques disoient assez clairement : « Qu'il devoit compter ce jour qui étoit le dix-

1588. » huitième de juillet entre les plus malheureux de sa vie, » parce que son autorité venoit d'expirer en ce lit » de justice, et que le parlement en avoit célébré les » funérailles en robes d'écarlate [1]. »

Conduite du Béarnois.

Depuis la mort du duc d'Alençon, le roi de Navarre avoit toujours redouté ce coup, et toujours le roi lui avoit fait espérer qu'il ne tomberoit point sur sa tête, mais que s'il étoit forcé de prendre quelqu'un des deux partis, il appelleroit plutôt le sien que celui des princes lorrains. Il lui avoit même donné les prérogatives dont les rois ont accoutumé d'avantager le présomptif héritier de la couronne : entre autres, le titre de Monseigneur et le pouvoir de créer des maîtres en chaque métier. Maintenant qu'il apprend la publication de cet édit, il en demeure d'autant plus étonné qu'il s'y est préparé moins, et qu'il s'imagine que toutes les troupes

[1] Le faible monarque dans de si grands embarras tenait une singulière conduite. « En ce temps, dit L'Estoile, le roy commença à porter un billeboquet à la main, même allant par » les rues, et à son imitation les ducs d'Épernon et de Joyeuse » s'en accommodoient, qui en ce sont suivis des gentilshommes, » pages, laquais, et jeunes gens de toute sorte; tant ont de poids » et de conséquence, principalement en matière de folie, les » actions et déportements des roys, princes et grands seigneurs. » Ceci explique et justifie bien le jugement qu'a porté sur Henri III le célèbre de Thou : « caractère d'esprit incompréhensible : en certaines choses, au-dessus de sa dignité ; en d'autres, au-dessous même de l'enfance. » Quelque étrange et inconséquente que soit cette conduite de Henri, son exemple était dangereux pour une nation vive et légère, qui se plaît à imiter ses maîtres, et il comptait peut-être rendre ses sujets plus frivoles et incapables de troubler l'état. Heureusement les Français valurent plus qu'il ne pensait, et malheureusement aussi il y avait alors des ambitieux habiles, intéressés à fomenter les troubles.

de la Ligue vont fondre sur lui et l'enlever d'abord [1]. 1585.
Quelques uns lui conseilloient d'esquiver honnêtement cette première furie, et lui proposoient de passer chez les princes protestants pour y dresser [2] une armée, avec laquelle il rentreroit en France et porteroit la guerre jusqu'aux faubourgs de Paris; qu'alors les moyens de la Ligue étant épuisés et ses forces dissipées, il obligeroit le roi, qui ne l'avoit approuvée que par une extrême contrainte, ou de se joindre avec lui contre les Guises, ou du moins de lui accorder une paix plus ferme et plus stable que les précédentes. Le vicomte de Turenne même, pource qu'on l'avoit blâmé de l'avoir trop légèrement incité à prendre les armes l'autre fois, étoit d'avis que, sans se mêler ouvertement dans l'animosité des factions, il mît sa personne à couvert dans La Rochelle, et que là il demeurât neutre tandis que la querelle se disputeroit par le prince de Condé, lequel il ne laisseroit pas de favoriser ouvertement. Mais son courage étoit et trop généreux et trop franc pour suivre aucun de ces timides conseils; et comme il se résolvoit plus facilement dans les plus grandes difficultés que dans les petites, il se fut bientôt affermi contre le danger et mit ordre à défendre sa cause lui-même. Il commença donc par une association du parti religionnaire, qu'il fit à Bergerac, et tâcha de se joindre avec le

[1] Ce prince, devenu roi de France, dit un jour au marquis de La Force en présence de l'historiographe Mathieu, que quand il eut lu l'édit de Nemours, pensant profondément aux maux qui allaient fondre sur la France, sur lui-même et sur les réformés, la partie de sa moustache du côté qu'il avait la tête appuyée sur sa main lui blanchit tout à coup. Voyez au livre 8.e de l'Histoire de Henri III par cet auteur.

[2] Lever.

1585. prince de Condé par une plus étroite liaison, l'un l'autre se donnant la foi qu'ils ne s'abandonneroient jamais, et que si leurs ennemis, ou par les armes ou par les embûches, ôtoient la vie à l'un d'eux, celui qui resteroit n'auroit jamais de repos qu'il n'en eût pris vengeance. Pour gage de cette union, le roi de Navarre promit au prince de Condé de lui donner sa sœur et de le faire héritier de tous ses biens : « mais les flatteurs domestiques et ces pestes des états qui ne peuvent élever leur bassesse qu'en semant de la division entre les grands, nourrirent toujours quelque secrète jalousie entre eux, qui ne permit point à leur amitié de produire les fruits qu'on en avoit espéré[1]. »

Dans cette bonne intelligence, ils passèrent tous deux au Haut-Languedoc, où ils s'abouchèrent avec le duc de Montmorency pour essayer de le faire entrer dans leur parti. Depuis que le roi de Navarre l'avoit mis d'accord avec Joyeuse et que le péril qui le menaçoit avoit cessé, il s'étoit départi des marchés non pas entièrement de l'intelligence qu'il avoit eus avec le roi d'Espagne; et quoique le cardinal de Bourbon l'eût souvent sollicité de se joindre à la ligue catholique, si est-ce[2] que le peu de fiance qu'il avoit aux Guises et la commodité du voisinage avec les religionnaires l'en avoient détourné; comme au contraire son honneur et sa sûreté lui conseilloient de s'associer avec les deux premiers princes du sang, dans le parti desquels il méritoit le nom de bon françois et la gloire d'avoir conservé la couronne aux légitimes

[1] L'auteur transcrit ici un autre historien, puisqu'il a mis des guillemets.

[2] Cette locution a vieilli, ainsi que le mot fiance, et on ne les emploie plus.

héritiers. Ainsi, dans cette entrevue, qui fut à Saint-Paul-Capdejoux en Lauraguais[1]; il se ligua avec eux moyennant de très avantageuses conditions. Ce qu'ils firent aussitôt, savoir : par une déclaration qui fut publiée le 10 d'août au nom des deux princes, « où première- 1585.
» ment ils déduisoient les fraudes, menées et attentats
» dont la maison de Guise se servoit pour se frayer le
» chemin à la royauté, et montroient que la paix faite
» avec elle n'étoit pas moins au préjudice de la maison
» de France et à la ruine de l'état qu'à son avantage
» particulier. Après, ils faisoient souvenir au roi des
» assurances tant de fois réitérées qu'il leur avoit don-
» nées de garder ses édits de pacification, des paroles,
» lettres et déclarations par lesquelles il avoit noté
» les Guises comme rebelles et criminels de lèse-majesté,
» de la fidélité et de l'obéissance avec laquelle eux s'é-
» toient contenus dans leur devoir, et des offres et
» soumissions que le roi de Navarre avoit faites au
» préjudice même de sa dignité et au péril de sa vie,

[1] Voici ce que rapporte M. Lacretelle. « ... Il (le roi de Navarre) reçoit un courrier du maréchal de Montmorency : il lit ces mots tracés à la hâte : *Sire, j'ai lu le traité de Nemours. Le roi de France, le roi d'Espagne veulent me gagner : je suis à vous avec mes frères et mon armée du Languedoc ; je vous attends à Saint-Paul.* Cette offre d'un ami fidèle touche plus le cœur de Bourbon que ne l'eût fait une victoire. *Partons*, dit-il au prince de Condé, à Du-Plessis-Mornay et au vicomte de Turenne, *il faut que j'aille sur l'heure embrasser Montmorency. Ce n'est pas le moment de la prudence et des précautions. Partons seuls et hâtons-nous.* Les quatre amis se rendent à Saint-Paul par des sentiers détournés. Ils marchent sans escorte, à pied et sous le poids de leur armure. Le roi de Navarre et Montmorency font un traité digne de l'ancienne chevalerie : on est convenu de tout, et l'on n'a rien écrit. »

1585. » pour éviter les malheurs d'une guerre civile [1]. Puis,
» ayant prouvé que les actions des chefs de la Ligue
» ni leurs desseins ne répondoient aucunement à leurs
» déclarations et qu'ils n'avoient pour but que d'op-
» primer la maison royale, ils protestoient, avec les
» seigneurs tant d'une que d'autre religion associés
» ensemble pour la conservation de l'état, que leur
» intention n'étoit que de servir le roi et le faire obéir
» comme il devoit être de tous ses sujets, chacun selon
» leur rang; supplioient Sa Majesté de ne pas trouver
» mauvais s'ils prenoient conseil de la nature et de la
» nécessité pour repousser la force par la force; conju-
» roient les princes du sang, les pairs et officiers,
» tous les parlements, tous les ordres du royaume,
» de les assister dans la défense de l'état; déclaroient
» du fond de leur cœur, sur leur honneur et leur foi,
» qu'ils étoient prêts, pour ce qui étoit de la religion,
» de [2] s'en soumettre à un concile légitimement as-
» semblé; et que cependant ils ne feroient aucun tort
» aux catholiques, ni dans leurs biens ni dans leur re-
» ligion, mais les prenoient tous, ecclésiastiques et
» séculiers, sous leur sauve-garde, les exhortant chacun
» selon ses moyens, de [3] les secourir contre cette ligue,
» que le roi avoit déclaré avoir attenté à sa personne
» et à son état; que le duc de Montmorency, dont la
» religion ni la prudence n'étoient point révoquées en
» doute, qui étoit pair de France, premier officier
» de la couronne, à qui appartenoit le premier rang

1 Voyez plus haut le généreux défi de ce prince au duc de Guise.

2 Être prêt régit à.

3 Exhorter veut à.

» pour la conduite des armées[1], leur en montroit le 1585.
» chemin et leur serviroit de guide, comme plusieurs
» autres seigneurs qui avoient reconnu la nécessité de
» leur défense. Quant aux chefs de la Ligue et ceux
» qui leur adhéroient, ils les reconnoissoient ennemis
» du roi, de la maison de France et de l'état, tels que
» peu auparavant le roi les avoit déclarés : mais si quel-
» ques uns se retiroient de cette faction, dans deux
» mois, ils les recevroient sous leur protection. A la
» fin, ils supplioient le Tout-Puissant de détourner
» les calamités de cette guerre de dessus le pauvre
» peuple françois, de toucher les cœurs et ouvrir
» les yeux du roi et de la reine mère afin qu'ils
» avisassent[2] des expédients plus salutaires, d'amol-
» lir la dureté et réprimer l'ambition des auteurs de
» cette ligue : s'assurent en la bonté divine que s'ils ne
» pouvoient obtenir cette faveur du ciel, au moins il
» lui plairoit de bénir leurs justes armes et faire tomber
» sur la tête des factieux tous les maux qu'ils vouloient
» causer à ce royaume. »

Le duc de Montmorency fit aussi sa déclaration à part, mais presque toute semblable : après, ils se séparèrent pour aller donner ordre à leurs affaires; Montmorency retournant en Languedoc, et les deux princes en Guienne, avec tant de familiarité et de confiance l'un pour l'autre, qu'ils mangeoient et couchoient ensemble tout le long du voyage.

CEUX qui avoient forcé le roi à faire l'édit en pres- Députation du roi au Béarnois

[1] Il étoit le plus ancien maréchal. (*Note de l'auteur.*)
[2] Aviser, quand il est neutre, régit *à*.

1585. soient instamment l'exécution. Il s'étoit flatté de cette espérance que, comme ils ne mêloient la religion dans leurs intérêts que par apparence, ils se contenteroient de l'avoir obtenu sans se mettre en peine de ce qui en résulteroit : si bien que, pour leur fournir un prétexte d'agir ainsi, il leur avoit fait entendre qu'il étoit à propos de tenter encore une fois les voies de douceur pour ramener le roi de Navarre ; ce qu'ils avoient feint de trouver bon, pource qu'ils savoient bien que ce procédé ne réussiroit pas et leur donneroit sujet de décrier davantage l'obstination de ce monarque. Il choisit pour cette négociation le cardinal Philippe de Lénoncour, qui avoit été en faveur auprès d'Antoine père de ce roi, Jean d'Angennes-Poigny, et Nicolas Brulart président des enquêtes, qui arrivèrent à Nérac le vingt-cinquième jour d'août. Mais cependant les ligueux, pour les voir partis, ne se relâchèrent point comme Henri l'avoit espéré, et le duc de Mayenne étoit déjà à Orléans qui assembloit ses troupes pour attaquer vivement les religionnaires ; ce qui fit dire à la duchesse d'Uzès [1], qui avoit toujours le mot pour rire et faisoit des rencontres aussi hardies qu'heureuses sur toutes les affaires de la cour : « qu'elle » voyoit bien que le roi de Navarre étoit condamné à » mort, et qu'il n'en réchapperoit pas cette fois, puis- » qu'on lui envoyoit le bourreau immédiatement après » le confesseur. » Par le confesseur, elle entendoit le cardinal de Lénoncour ; par le bourreau, le duc de Mayenne.

Henri III demande de l'argent.

Pour ralentir un peu cette ardeur et rabattre les

[1] Françoise de Clermont : professait la religion réformée ainsi que son mari.

crieries des ligueux, le roi s'avisa d'un autre moyen : 1585.
le onzième jour d'août, il manda au Louvre le prévôt des marchands, le premier et le second président du parlement, et le doyen de Notre-Dame, avec le cardinal de Guise qu'il pria d'y assister. Auxquels ayant témoigné une feinte joie de ce qu'il avoit rompu l'édit de pacification par leur avis, et avoué la peine qu'il avoit eue à s'y résoudre à cause des inconvénients qu'il prévoyoit, il les prioit tous d'aviser aux moyens d'exécuter le conseil qu'ils lui avoient donné : qu'il vouloit avoir trois armées, l'une en Guienne, l'autre près de lui, et la troisième pour s'opposer à l'entrée des étrangers ; que s'il avoit trouvé de grandes difficultés à révoquer l'édit de pacification, il en voyoit encore de plus grandes à exécuter celui de la guerre ; partant, que tous y pensassent bien, car il seroit trop tard de crier la paix quand les moulins de Paris seroient brûlés. Quant à lui, qu'ayant suivi le conseil d'autrui contre le sien propre, il s'étoit résolu à n'y rien épargner de ce qu'il y pourroit contribuer, l'ayant déjà montré en ce qu'il s'étoit dépouillé jusqu'à sa chemise pour ce sujet. Mais qu'il n'étoit pas juste que toute la dépense tombât sur lui et l'accablât ; qu'il falloit que les particuliers portassent une partie des incommodités qu'il avoit le premier essayées tout seul. Cela dit, il s'adressa au premier président qu'il loua fort de son zèle à la religion catholique, lui marquant qu'il l'avoit bien reconnu dans une longue harangue qu'il avoit faite lorsque l'édit avoit été revoqué : mais le pria lui et la compagnie dont il étoit le chef, de considérer que, pour courir à l'extraordinaire, il étoit contraint de laisser l'ordinaire ; qu'ainsi ils ne lui parlassent

1585. plus de leurs gages tant que la guerre dureroit. Après, s'adressant au prévôt des marchands, il lui dit que le peuple ayant montré beaucoup d'allégresse à la rupture de l'édit, il falloit qu'il aidât à exécuter ce qu'on lui avoit fait trouver si bon, et lui commanda d'appeler le corps de ville dès le lendemain, pour ordonner une imposition de deux cent mille écus, qui n'étoit que la moitié des frais qu'il faudroit faire chaque mois pour l'entretènement [1] de la guerre. Enfin, il se tourna vers le cardinal de Guise avec un visage plus austère, et lui fit entendre que, pour le premier mois, il espéroit pouvoir y subvenir en fouillant jusqu'au fond de la bourse des particuliers; mais pour les autres mois, qu'il entendoit prendre l'argent sur le clergé. Qu'en cela il ne pensoit point blesser sa conscience, et qu'il n'attendroit ni l'autorité ni le consentement du pape, parce que les chefs du clergé étant ceux qui l'avoient poussé avec plus d'ardeur à cette guerre, ils étoient obligés de se charger d'une partie de la dépense. Là-dessus, il se tut pour ouïr leurs réponses, et, comme ils lui firent quelques difficultés, il s'écria : « Il eût donc mieux valu me » croire que d'en venir si avant : j'ai grand'peur qu'en » voulant perdre le prêche nous ne hasardions la messe, » et que ce nouvel édit ne nous mette en tel état que ce » soit bientôt à nous à demander la paix plutôt qu'à » l'accorder. » Ainsi fut congédiée l'assemblée, où, à son ordinaire, en ayant trop fait et trop peu, il donna à connoître qu'on le traînoit par force à la guerre, et, par ce moyen, accrut envers lui le mépris du peuple, la haine des Guises, et la mauvaise opinion des sages.

[1] N'est d'usage qu'en termes de pratique.

qui tiennent que le ressentiment est honteux quand la puissance de repousser l'injure n'y est pas, et qu'un souverain ne doit jamais témoigner qu'il a été forcé par ses sujets. 1585.

Réponse du Béarnois aux envoyés du roi.

Or, les députés qu'il avoit envoyés vers le roi de Navarre ne purent lui persuader ni de rentrer dans la communion de l'église catholique, ni de suspendre pour six mois l'exercice de la religion, pendant lesquels on chercheroit les moyens d'accommodement, ni de rendre les villes de sûreté. A faute de cela, ils le convièrent de vouloir au moins conférer avec la reine mère, qui pour ce sujet viendroit jusqu'à Champigny en Loudunois, et lui demandèrent qu'il arrêtât cependant les troupes étrangères, lui offrant réciproquement que le roi retireroit les siennes, qui avoient passé la Loire. Il répondit en peu de mots : que si la reine mère prenoit la peine de venir à Champigny, il s'avanceroit jusqu'à Bergerac, et que de là ils conviendroient d'un lieu pour leur entrevue ; mais pour la marche des troupes étrangères, qu'il ne pouvoit pas la retarder. Ainsi, ils s'en retournèrent sans remporter de lui que la promesse d'une conférence, qui, n'étant désirée par le roi que pour empêcher l'entrée des reîtres dans le royaume, et ce secours n'étant pas sitôt prêt que le pensoient les uns et les autres, fut différée jusqu'à l'année suivante.

Les réformés arment.

JUSQUES-LA les gouverneurs de province et quelques parlements, par ordre secret du roi, ne poursuivoient que fort lentement l'exécution de l'édit : mais les ligueurs

1585. ne cessoient de lever des troupes partout et de surprendre des places. Cela émut les religionnaires à s'armer, sans prendre néanmoins d'autre mot général que *vive le roi!* et portant des croix blanches avec des fleurs de lys aux bouts, qu'ils appeloient des contre-ligues. Le duc de Montmorency et Châtillon contenoient les esprits en Languedoc, et le maréchal de Matignon, bon serviteur du roi, ne se hâtoit point de remuer en Guienne, non plus que le roi de Navarre, qui, par foiblesse, étoit réduit à la défensive. Mais il n'en étoit pas de même en Dauphiné ni en Poitou.

Hostilités en Dauphiné.

En Dauphiné, comme les ligueux s'y saisissoient des villes de même que dans les autres provinces, Lesdiguières, craignant d'être accablé avec son parti, songea de bonne heure à se pourvoir de retraites. Ayant donc assemblé seulement trois ou quatre cents hommes, il commença par Chorges, qui étoit une des plus fortes et à une lieue de sa maison[1]. Un nommé des Crottes, peu auparavant huguenot, s'en étoit emparé et y avoit laissé des Praux son lieutenant, avec cent hommes de garnison, qui, se tenant bien assurés là-dedans et méprisant sa petite troupe, passoient le temps à jouer et à danser. Le lendemain d'un jour qu'ils avoient tenu grand bal, il fait donner l'escalade à leurs murailles avant soleil levé, les emporte de force, et dit en riant à un de leurs chefs qui s'étoit moqué de son entreprise *qu'il étoit venu danser avec eux*. Les religionnaires du pays, excités par ce signal, accourent à

[1] Manière de parler pour dire à une distance peu considérable. Il y a cinq lieues du bourg de S.-Bonnet où naquit Lesdiguières à Chorges, et plus de cinq du château de Lesdiguières.

Die, investissent le gouverneur nommé Veaune, qui étoit du parti de la Ligue, dans le château, et le serrent de si près que, ne l'ayant pas encore muni de vivres, il est contraint de le rendre entre les mains de Gouvernet et de Louis Blagny-Pouet, que Lesdiguières y envoya pour leur servir de chefs, sous couleur d'accommoder le gouverneur avec les bourgeois. Ainsi ses forces croissant et ceux de son parti se rassurant lorsqu'ils se virent des retraites, il entreprit de gagner Montélimart et Embrun, afin qu'ils eussent où se mettre à couvert dans la plaine et dans les montagnes. Le 25 d'août, avec six ou sept cents hommes d'élite, il emporte la ville de Montélimart, par le pétard appliqué heureusement en trois endroits; chasse la garnison, qui étoit de huit cents soldats, dans le château, l'y attaque bientôt, et la contraint de se retirer dans la tour de Narbonne, où il l'assiége. Maugiron, lieutenant de roi, vient au secours avec les comtes de Saulx, de Tournon, de Montlaur et de Suze, Alphonse d'Ornano, cinq cents chevaux de la noblesse du pays et deux mille hommes de pied: mais il le trouve couvert d'un si bon retranchement qu'il ne peut lui faire du mal pour n'avoir que des fauconneaux; et pendant qu'il envoie quérir de plus grosses pièces, Anconne et Boulaty qui défendoient la tour, font leur composition, faute de pain, le dix-neuvième jour du siége. Passant de là à Die, Lesdiguières prend et rase les châteaux d'Aix, Montlau et Châtillon, qui serroient cette ville de trop près, et un peu par-delà Chorges, à la montée de la Couige, il charge à l'improviste et défait heureusement cinq cents arquebusiers de la Ligue, avec leur escorte de trois compagnies de lances italiennes. Or, ayant su que ces troupes

1585.

1585. étoient sorties d'Embrun et que cette ville étoit dégarnie de gens de guerre, il crut que c'étoit une belle occasion de l'attaquer et d'y surprendre l'archevêque Guillaume d'Avençon, ligueur passionné et son plus grand ennemi. Embrun, ville archiépiscopale, est sur la cime d'une montagne qui s'élève jusques dans les nues (aussi l'appelle-t-on la plus haute cité de l'Europe), ayant d'un côté un précipice et de l'autre une bonne citadelle. Lesdiguières l'ayant donc fait reconnoître, part de Chorges la nuit du 19 septembre, envoie ses gens à petites bandes par des routes écartées, et arrivant à la fausse porte de la citadelle sans être découvert, l'enfonce de deux coups de pétard, puis donne vivement dans la ville. Les habitants s'y étoient couverts à la hâte de quelque barricade[1], mais ils s'enfuirent à la première attaque. Gessan et des Crottes, celui-ci commandant dans la ville, et l'autre dans la citadelle, où il ne demeuroit pas d'ordinaire, s'étant retirés dans le palais archiépiscopal eûrent honorable composition. L'archevêque trouva moyen de se sauver de bonne heure, mais les riches ornements de son église[2] n'échappèrent pas les mains profanes des vainqueurs, qui pour tout le reste usèrent d'une assez grande modération : car il n'en coûta à la ville que la mort de dix ou douze de ses habitants, et seulement dix mille écus de rançon, à payer en plusieurs termes.

Exploits du prince de Condé en Poitou.

En Poitou, le duc de Montpensier s'étant retiré dans sa maison depuis l'édit, pource qu'il avoit peur d'encourir le crime de lèse-majesté, la Ligue commença derechef à

[1] Manière de parler signifiant un petit nombre mais plus d'une.
[2] Entr' autres une image de St.-Marcel valant 6,000 écus.
(*Note de l'auteur.*)

se faire valoir : premièrement, par la noblesse du pays, qui élut pour chef un nommé Briandière, l'un des plus pauvres d'entre eux mais homme de guerre ; après, par les courses de sept ou huit cents hommes commandés par un nommé Lamotte, conseiller au siége de Périgueux, homme ambitieux et remuant, estimé dans la robe et dans la guerre, que le désir d'acquérir de la gloire et les caresses du duc de Guise avoient obligé de quitter son métier pour faire celui de capitaine. Le duc de Mercœur gouverneur de Bretagne leur envoya quelque secours de Nantes, puis quinze jours après y passa lui-même avec deux mille hommes, dans le dessein de ruiner les troupes que le prince de Condé formoit [1] à l'entour [2] de St.-Jean-d'Angely. Il avoit alors avec lui de capitaines ou gentilshommes de marque : Des Roches-Baritaud, Sourdiac, Landereau, Hautbois-Saulaye, Saint-Laurent et Hacqueville. Avec le prince étoient : René, chef de la maison de Rohan [3], François comte de La Rochefoucaud, François de La Rochefoucaud-Montguyon, lieutenant du prince, Louis de Saint-Gelais [4] maréchal de camp, George de Clermont-d'Amboise, Théodore-Agrippa d'Aubigné [5], Gabriel Prévôt-Charbonnières, et quelques autres capi- 1585.

[1] Réunissait, disposait.

[2] A l'entour n'étant qu'adverbe, il faut autour.

[3] C'est le même qui avait si héroïquement défendu le château de Lusignan. Voy. t. 1, p. 85 et suiv. Il a été parlé aussi du comte de La Rochefoucaud, t. 1, p. 141, et il en a été question à la 6e guerre civile. Le Clermont dont il est parlé ici est probablement celui qui commandait la flotte de Condé au siége de Brouage pendant cette 6e guerre.

[4] Ou plutôt Jean de St-Gelais. Voyez t. 1, note 2 de la page 565, et ci-dessus récit de la conférence d'Epernay.

[5] C'est l'auteur de l'histoire (*Note de l'auteur.*)

1585. taines. Après plusieurs rencontres dont d'Aubigné en décrit deux ou trois où il n'oublie pas de prendre bonne part, Condé ayant appris que son ennemi étoit près de Fontenay, le défie au combat par un trompette, et sur son refus le charge, le pousse jusques dans le faubourg des Loges et se prépare à l'y forcer. Mercœur ne s'assurant point en son infanterie qui n'étoit que de communes et des bourgeois de Nantes, vouloit entrer dans la ville, mais le gouverneur lui en refusa les portes, soit qu'il en eût ordre du roi, soit qu'il eût peur qu'il ne le dépossédât s'il y entroit : tellement que, dans la crainte d'être enveloppé entre cette ville et les ennemis, il délogea la nuit secrètement et gagna la rivière de Loire tout d'une traite, avec tant de hâte qu'il perdit presque tout son bagage et deux cents hommes des moins diligents.

Après cet exploit, le prince ayant tenu vingt jours la campagne, se retira à Jarnac, pource que St-Jean-d'Angely étoit plein de peste. S'étant là rafraîchi quelques jours et renforcé de quinze cents hommes que lui amenèrent Jean de la Roche-Beaucourt-Sainte-Mesme, Montgommery, Lorges et Antoine de Ranques, il trouva bon de recouvrer la tour de Fourcas, St-Jean-d'Angle, Soubise, et quelques petites places. Les garnisons que Saint-Luc y avoient mises lachèrent le pied à son arrivée, et celle de Soubise pensant s'enfuir à Brouage, fut presque toute hâchée en pièces ou submergée dans les vases du canal : Saint-Luc, la regardant périr devant ses yeux sans la pouvoir secourir, parce que la mer étant basse, il n'y avoit pas moyen de lui envoyer des bateaux pour la passer.

Ces bons succès augmentant le courage et les

troupes du prince, il eut envie de donner l'alarme à Brouage : puis, ce dessein lui ayant si heureusement réussi qu'il gagna le passage du canal d'Hières avec les autres avenues de la place, les Rochelois l'aidèrent d'argent, de munitions et de vaisseaux pour y mettre le siége. Ce fut là que le vint trouver avec deux cents chevaux, Claude de La Trimouille duc de Thouars, jeune seigneur tout plein de feu et d'esprit qui brûloit d'un noble désir d'élever sa renommée à l'égal de ses aïeux [1], et ressentoit si fort l'honneur que le prince lui avoit fait de rechercher sa sœur (laquelle il épousa depuis), qu'il embrassa non-seulement son parti mais aussi sa religion ; à quoi néanmoins il nia toujours avoir été porté par d'autres motifs que par ceux de la justice et de la conscience. A l'exemple de ce seigneur, les religionnaires qui étoient demeurés dans leurs maisons, et plusieurs même des catholiques que la Ligue n'avoit point encore obsédés, montoient à cheval et venoient offrir leurs services à Condé. Ainsi son armée grossissoit tous les jours, ses travaux s'avançoient, et les assiégés s'affoiblissoient, manquant de plusieurs commodités nécessaires pour soutenir un siége; de plus, il savoit que Matignon n'étoit alors ni en pouvoir ni en volonté de les secourir : bref, la place ne pouvoit pas lui échapper, quand une belle illusion lui donna le change et l'écarta bien loin de ce siége et de son bonheur.

1585.

Il assiége de nouveau Brouage où le joint La Trimouille.

[1] On sait combien cette famille avait rendu de services à l'état, et qu'elle était une des plus illustres après celle de Montmorency. Le père du jeune La Trimouille, qui avait embrassé le parti de la Ligue, était mort en combattant pour cette cause, comme on l'a vu au 1.er volume.

1585. Après la défaite du duc de Mercœur, Clermont avoit demandé au prince congé [1] de passer en Anjou avec Louis Bouchereau-Rochemorte excellent capitaine, et de lever des troupes dans les provinces de-là la Loire, afin de donner l'alarme à ces villes, qui, étant éloignées du péril, la sonnoient sans cesse, et de les contraindre à crier la paix en leur faisant sentir les incommodités de la guerre. Comme il étoit donc à Beaufort-en-Vallée [2], dont il étoit natif, il apprit de N. Broc gouverneur de cette ville, qu'il y avoit quelque mésintelligence à Angers entre la ville et le château; d'autant qu'une partie des bourgeois étant affectionnés au service du roi soupçonnoient comme un des principaux chefs de la Ligue Charles de Cossé-Brissac, qui avoit eu ce gouvernement après la mort du duc d'Anjou, et souhaitoient d'y voir rétabli Michel Bourrouge-du-Halot, homme familier et populaire que le duc y avoit mis peu avant sa mort. Ce du Halot étoit toujours demeuré dans la ville, où il attendoit l'occasion de s'en ressaisir, étant secrètement incité à cela et supporté par le duc d'Épernon, qui n'aimoit pas Brissac; et il en avoit déjà trouvé quelque expédient avec un certain Léon du Fresne capitaine d'infanterie, qui, pour avoir été mal récompensé de Brissac, cherchoit les moyens de s'en venger. Du Fresne ayant conféré avec Du Broc son intime ami, Du Broc fut d'avis que le dessein fût communiqué à

Ce qui l'en détourne.

[1] Permission.

[2] Cette ville est nommée ainsi parce qu'elle est dans une très belle vallée, et pour la distinguer de son faubourg qui est considérable et qui s'appelle Beaufort-en-Franchise. Elle est située sur la rivière d'Authion.

Rochemorte et qu'ils lui en remissent l'exécution, parce 1585.
que la chose ayant besoin de secret il étoit dangereux d'y employer des soldats catholiques, la plupart préoccupés des charmes de la Ligue. Le projet de l'entreprise étant fait entre eux, le Fresne dispose dix-huit ou vingt hommes dans des maisons proche du château, et sur l'heure du midi va voir celui qui y commandoit en l'absence de Brissac. C'étoit un gentilhomme grec de nation, nommé Ancyre, qui le convie honnêtement à dîner : il s'en excuse sur ce qu'il a des amis en ville qu'il ne peut quitter ; l'autre le prie de les aller quérir, et qu'ils seroient les bien venus ; enfin, le Fresne qui ne demandoit autre chose, feint d'être vaincu par sa civilité et amène sa compagnie. La première garde, que Halot avoit gagnée, les laisse tous entrer ; la seconde faisant quelque résistance, le Fresne poignarde un soldat qui vouloit fermer le guichet, et saute dedans, suivi prestement de Rochemorte et de quelques autres. Le capitaine grec accourant au bruit, est tué par ses conviés ; en un mot, la place est gagnée, après qu'avec beaucoup de peine Rochemorte fut venu à bout de la garnison, bien plus forte en nombre que sa troupe mais toute étourdie d'un coup si inopiné. A ce tumulte les bourgeois proche du château se mettent en armes ; Halot, qui étoit demeuré au premier corps-de-garde, se fiant follement sur la bienveillance que ce peuple lui avoit toujours témoignée, s'en va au-devant d'eux avec une grande assurance de visage, et leur dit que c'est lui qui a pris le château par commandement du roi. De malheur pour lui, il se trouva que ceux à qui il s'adressoit étoient ligueux, c'est pourquoi ils l'arrêtèrent et lui demandèrent sa commission : mais il ne put leur en mon-

1585. trer ; et le roi n'ayant osé l'avouer de peur d'irriter davantage la Ligue, ils firent procéder contre lui par justice. Si bien qu'il fut rompu et mis sur la roue devant la porte du château; servant là d'épouvantail aux bons sujets qui, en ces malheureux troubles, eussent pu avoir quelque affection de servir le roi, et d'instruction pour l'avenir à ceux qui ont à tenter de périlleuses entreprises « qu'ils doivent auparavant se faire donner un ordre par écrit, ou bien s'attendre, en cas de mauvais succès, d'avoir pour partie le prince même qu'ils croyoient avoir pour garant. » A l'heure même que les bourgeois l'eurent pris, ils le contraignirent l'épée dans les reins, de convier le Fresne de venir parler à lui, à dessein de l'attraper aussi ou de le tuer. Sur sa parole, le Fresne sort. Sitôt qu'il est dehors, l'un d'eux lui tire un coup d'arquebuse : Rochemorte, crainte de surprise ou autrement, fait lever promptement la planchette; lui, tâche de rentrer, et n'ayant pu se jeter dessus assez à temps, veut empoigner la chaîne : mais un autre bourgeois lui coupe la main avec laquelle il l'avoit prise ; de sorte qu'il tombe dans le fossé où, s'étant tout brisé sur le rocher, il est achevé par un cerf privé, qui lui passa ses andouillers deux ou trois fois au travers du corps. Quant à Rochemorte, qui fut soupçonné de l'avoir ainsi mis dehors afin de se défaire de lui, son destin ne fut pas meilleur que celui des deux autres : car, comme il regardoit un jour par les créneaux, il fut tué d'un coup d'arquebuse dans la tête. Cependant les bourgeois entourèrent le château avec des barricades et des retranchements, de peur qu'il n'y entrât du secours; Brissac y accourut trois jours après avec tous ses amis : les nouvelles en étant portées à la

cour, Henri de Joyeuse-Bouchage, gouverneur d'Anjou, 1585.
y amena la fleur de la noblesse, et son frère le favori y vint encore à quelques jours de là avec Claude de La Châtre et l'élite de ses troupes. Il n'y avoit en tout que seize soldats dans le château, qui, en menant grand bruit, tâchoient de céler la mort de leur chef et leur petit nombre. Ce qu'ils ne surent pourtant si bien faire que les assiégeants ne s'en aperçussent aussitôt, tellement qu'ils les eussent forcés le même jour, si quelques uns, possédés d'une vilaine avarice ou mus de haine contre Brissac, ne se fussent entendus avec eux afin de tirer pièce à pièce et à bon marché tous les riches meubles de ce seigneur, lequel avoit mis dans ce château la meilleure partie de ceux que son père avoit gagnés au pillage du château de Verceil en Piémont, estimés à deux cent mille écus.

D'un autre côté, le prince, averti de la surprise de ce château, crut que, pour l'importance de la place et pour la réputation de ses armes, il ne falloit point abandonner ceux qui, dans l'espérance du secours, s'étoient engagés à une si hasardeuse entreprise. Il avoit résolu, dans son conseil de guerre, d'y envoyer cinq cents chevaux, moitié arquebusiers [1] ; dont certain nombre devoit se fournir de piques et de hallebardes, pour forcer les barricades, s'ils en trouvoient, avec ordre de tenter tous les efforts que doivent faire de braves gens [2] ; puis, s'ils n'y pouvoient réussir, de remonter à cheval, et de donner le signal aux assiégés

[1] L'arquebuse était une arme nécessaire dans ce temps-là, où les hommes d'armes étaient encore cuirassés et bardés de fer ainsi que leurs chevaux.

[2] Des gens braves.

1585. de penser à leur composition. Aubigné écrit que c'étoit lui à qui l'on devoit donner la conduite de cette cavalcade, et dit avec sa licence ordinaire que, comme le conseil de la chaise percée, auprès de nos grands, renverse tous les autres, ce prince, étant un soir en sa garde-robe où il disposoit de sa conquête d'Anjou parmi ses valets de chambre et gens de pareille étoffe, l'un d'entre eux lui mit dans l'esprit que c'étoit un coup du prince de Condé, et qu'il ne se devoit point remettre à un autre; si bien qu'il rompit le résultat du premier conseil et se résolut à y aller en personne avec sa cavalerie. Mais, pour ne pas abandonner le siége de Brouage, il y laissa trois régiments, commandés par Sainte-Mesme, plus La Personne avec l'armée de mer et les habitants des villes au nombre de trois mille, qui s'obligeoient, au besoin, de garder les retranchements, en attendant que le vicomte de Turenne vînt commander cette petite armée et la grossir de ses troupes. Ce seigneur étoit alors en Limosin avec trois mille hommes où il avoit pris Tulle, fort petite ville, mais accompagnée de trois grands faubourgs et bien accommodée par la chalandise de son commerce.

Il est forcé à la retraite.

A donner ces ordres Condé consuma onze jours de temps et plus de quinze autres encore en sa marche : de sorte que les assiégés avoient composé deux jours avant qu'il arrivât. Comme il perdit l'occasion faute de célérité, il perdit aussi ses troupes par le même manquement, et se pensa perdre lui-même : car ayant trouvé quinze cents hommes en ce pays-là, que Clermont y avoit levés, il crut qu'avec ce renfort il devoit tenter fortune, et s'obstina deux jours durant à donner dans les faubourgs d'Angers, s'imaginant qu'il réveilleroit

les intelligences qu'il avoit dans la ville ; puis, en sa retraite, il s'amusa encore deux autres jours à Beaufort, à accorder les querelles d'entre les gentilshommes de son armée. En venant, il s'étoit saisi de la ville et château de Thouars en Poitou, et avoit laissé garnison dans l'abbaye de St-Maur, qui est sur l'autre bord de la Loire, afin de favoriser sa retraite. Laval et La Boulaye qui menoient l'avant-garde, regagnèrent la Touraine par là sans aucune difficulté ; mais comme le prince ayant repassé l'Authion étoit sur le bord du Loir pour les suivre il y découvrit six grands bateaux pleins de gens de guerre, et sut qu'il y avoit sur l'autre rive cinq cents chevaux ennemis pour tailler ses gens en pièces à mesure qu'ils passeroient. Là-dessus, il fut conclu de retourner à Beaufort où Clermont étoit encore, et de là monter le long des rives du Loir pour gagner quelque passage. Cette résolution, moins bonne que la première, fut dès la nuit même changée en une pire, qui fut de prendre leur route à main gauche par le Vendômois, pour revenir de là, par un long circuit chercher un autre passage au-dessus d'Orléans. Cependant le duc de Joyeuse les poursuivoit ; Brissac, animé de la perte reçue, les cotoyoit pour se jeter dessus ; Épernon et Biron couvroient de cavalerie toute la campagne de Beauce ; le duc de Mayenne tenoit ses troupes épandues dans la Touraine ; La Châtre, descendant du Berry avec trois mille hommes, bordoit la rivière du côté de la Sologne ; et toutes les communes, la noblesse, les paysans et les ecclésiastiques même, s'étoient assemblés comme à la chasse au loup, pour les envelopper. En cet évident péril, chacun proposant son expédient, Rohan fut d'avis que

1585. l'on divisât les troupes en petites bandes, que chacun se retirât dans sa maison, et que les chefs prissent la route la plus écartée qu'ils pourroient : car qui feroit autrement devoit s'assurer de porter sa tête à Paris sur un échafaud. Quelques uns voulurent improuver ce sage conseil ; mais comme il en eût montré l'exemple tout le premier, se retirant en Bretagne, il n'y eut point de honte à le suivre. Le prince ayant donc pris congé de ses principaux capitaines, partit la nuit même, suivi de La Trimouille, d'Avantigny, de Clermont et de quelques autres, avec lesquels descendant par le pays du Maine en Basse-Normandie, il s'embarqua entre Avranches et Saint-Malo et se sauva [1] en l'île de Guernesey. De là il passa en Angleterre, d'où il ne put revenir en France que l'année suivante. Ce fut pitié le lendemain, quand le reste de l'armée sut le départ de ses chefs, qu'il fallut séparer les régiments en compagnies et deux jours après les compagnies en escouades ; que les amis prenant congé de leurs amis, les capitaines de leurs soldats, les valets de leurs maîtres, sans espérance de se revoir jamais, enfiloient tous divers chemins par hasard plutôt que par conseil. Les champs et les bois étoient pleins de chevaux qui demeuroient sur les dents, de chariots, de coffres de bagage, de hardes et d'armes ; de sorte qu'on pouvoit aisément les suivre à la trace. Ces pauvres débandés alloient errants et éperdus çà et là, tremblants au moindre souffle de vent, se figurant la mort dans tous les objets qui se présentoient devant leurs yeux, et ne voyant de salut en aucun endroit ; en un mot, ils ne demandoient plus d'autre grâce à la for-

[1] Lui douzième.

tune que de les livrer entre les mains des gens de guerre, plutôt que de les faire assommer par les paysans. Ils eurent néanmoins tant de bonheur, se cachant de jour dans les bois, et cheminant la nuit avec l'aide des guides qu'ils trouvèrent, ou par argent, ou par pitié, ou par force, qu'ils se sauvèrent les uns chez eux, les autres chez leurs amis, plusieurs dans les grandes villes comme passants, et quelques uns jusques dans les places de leur parti, avec autant de différentes aventures qu'ils étoient d'hommes[1]. Mais ce qui sembla merveilleux, ce fut sans perte d'aucun capitaine ni gentilhomme de marque; dont il faut attribuer la principale cause à la trop grande multitude et à la chaleur de leurs ennemis, qui, les poursuivant de tous côtés, et courant tantôt après ceux-ci tantôt après ceux-là, perdoient la piste des uns et des autres, voire même les laissoient quelquefois passer au travers d'eux sans les reconnoître.

Depuis que le prince fut parti de devant Brouage, Siége de Brouage levé, etc.

1 « Le baron de St-Gelais s'étant, dit Daniel, jété dans la fôrêt d'Orléans avec quelques gentilshommes, y demeura caché quelques jours, et passa la Loire à un gué près de Gien. » L'ami du Béarnais, l'illustre Rosny, revenait de Normandie où il était allé vendre au profit de son cher maître des bois que ses ancêtres y possédaient: rencontrant souvent des postes royalistes, il leur échappait en répondant à leur *qui vive*, *vive le roi !* mais une telle réponse faite au corps d'armée de Condé le rendit suspect, il se voyait couché en joue quand il se fit connaître. Un de ses frères attaché à la Ligue lui ressemblait beaucoup, ce qui permit à Rosny de continuer sa route sans risques. « Les yeux baignés de larmes, dit M. Lacretelle, il mit son petit trésor aux pieds de son maître. « Le ciel bénira, lui dit Henri, cet argent qu'un ami si fidèle est allé chercher à travers tant de périls. » Ils restèrent longtemps dans les bras l'un de l'autre. »

1585. Sainte-Mesme n'avança rien au siége, soit par faute de forces suffisantes, soit que le prince, désirant se conserver cet honneur, lui eût défendu d'y toucher. Matignon, qui avoit ordre de secourir la place, faisoit néanmoins ses levées assez lentement, et lui donnoit tout le temps nécessaire pour l'emporter de vive force, s'il l'eût voulu attaquer. A la fin, comme le duc de Mayenne s'approchoit, ce maréchal fut contraint de marcher pour ne se pas laisser ravir cette gloire, et il y alla avec tant d'ordre et de résolution, qu'encore qu'il n'eût pas assemblé la moitié de ses troupes, néanmoins les assiégeants n'osèrent l'attendre dans leurs retranchements et plièrent bagage avec beaucoup d'épouvante. Ils furent chargés en queue au passage de la Charente, par St-Luc, qui se montra encore plus brave dans toutes les occasions de ce siége qu'il ne l'avoit paru à la cour dans celles de la galanterie.

Après cet échec leurs compagnies se débandèrent toutes : comme firent aussi celles du vicomte de Turenne, qui les congédia pour un temps, craignant de s'embarrasser entre l'armée de Matignon et celle du duc de Mayenne, qui venoit droit à lui. Le comte de Laval et La Boulaye, qui avoient sauvé les leurs de la déroute d'Angers, étoient le seul support de ce parti, qu'ils appuyoient toutefois plus avec leurs exhortations et leurs exemples qu'avec leurs forces, car ils n'eussent pu mettre deux mille hommes ensemble.

Ainsi le parti religionnaire, qui bravoit au commencement, tenant la campagne et assiégeant des places, perdit tout d'un coup sa réputation et sa puissance, par une entreprise de laquelle on ne sauroit dire si elle fût conçue avec plus de témérité ou exécutée avec plus d'im-

prudence. La peste qui ravageoit la France depuis quatre ans, courant d'une province à l'autre, sembloit avoir conspiré avec l'infortune pour achever de le ruiner : car cette automne, elle avoit pris son quartier dans les contrées qui lui restoient, et dépeuploit toutes ses villes ; dont il tira néanmoins cet avantage, qu'elle les défendit mieux que n'eût fait une forte garnison. La famine accompagnoit la peste ; celle-ci empêchoit de faire la récolte par faute d'ouvriers ; et l'infection de la Ligue, plus dommageable que ces deux fléaux, prenant son temps là-dessus, en corrompoit plusieurs à force d'argent et ne les convertissoit pas, ayant bien plus de soin de les détourner de la fidélité qu'ils devoient à leurs chefs que de les tourner à la religion catholique. 1585.

Les rigoureux édits du roi qui éclatèrent là-dessus comme autant de coups de tonnerre, achevèrent d'atterer presque tout ce qu'il leur restoit de courage. Il en vint premièrement un du huitième d'octobre, qui « déclaroit criminels de lèse-majesté les religionnaires » qui s'étoient levés en armes et les catholiques qui » s'étoient joints à eux, s'ils ne retournoient aussitôt à » l'obéissance ; mettoit tous les biens en saisie, pour être » les meubles vendus et les immeubles baillés à ferme » au plus offrant, les oppositions des créanciers et » autres y prétendant droit préalablement jugées, pour » être ces deniers employés à l'entretènement et aux » frais de cette guerre ; enjoignoit aux substituts des » procureurs généraux de certifier les parlements, de » quinzaine en quinzaine, du devoir qu'ils y auroient » fait ; défendoit à ceux qui devoient rente ou autre » chose aux soulevés de leur rien payer mais de le

Edits contre les réformés.

1585. » le déclarer aux juges, sous peine du quadruple;
» comme aussi à toutes personnes d'acheter aucune
» chose d'eux ; autrement que ce qu'ils auroient
» acheté seroit confisqué, et contre eux procédé crimi-
» nellement. De plus, à cause que les religionnaires se
» servoient du terme de six mois qu'il leur avoit accordé,
» à trouver de l'argent et à s'équiper d'armes et de che-
» vaux pour aller joindre les soulevés, il le reduisoit à
» quinze jours seulement, leur commandant de retour-
» ner dans ce temps à la religion catholique ou de sortir
» du royaume [1]; n'entendoit toutefois y comprendre
» les femmes, veuves ni filles, à qui il laissoit le reste
» des six mois; et défendoit, sur peine de la vie, d'user
» de voies de fait contre eux. »

Cet édit fut renforcé par une déclaration du six novembre, « qui exposoit à la rigueur de la justice ceux » qui avoient suivi le prince de Condé ; commandant » de se saisir de leurs biens et de leurs personnes pour » en disposer comme il plairoit à S. M., qui promettoit » de leur pardonner s'ils se réduisoient à la religion ca- » tholique et donnoient bonne caution d'y persister. » Elle fut suivie six jours après d'un mandement aux lieutenants généraux et autres officiers, « de tenir un rôle

[1] « Après ce court espace, on commença dit le P. Daniel, d'exécuter l'édit. Le roi de Navarre attendit quelque temps pour voir si l'on continuerait à le faire, et ayant su qu'on y procédait avec beaucoup de rigueur, il fit de son côté une déclaration par laquelle il fut ordonné dans tous les pays où il était le maître de traiter les catholiques comme le roi traitait les huguenots. On saisit et on vendit leurs biens et on les chassa des villes et de leurs terres. Une foule de gens de tous côtés tant catholiques que calvinistes furent réduits à la dernière misère, et on ne vit jamais dans le royaume une pareille désolation. »

» par chapitres, tant de ceux-là que de ceux qui s'é- 1585.
» toient absentés du royaume ; » et puis d'un règlement que le roi vouloit être observé pour l'exécution de son édit de réunion, portant « que les baillis, etc., fissent » un rôle général distingué par cinq chapitres : le pre- » mier, de ceux qui porteroient les armes contre S. M.; » le second de ceux qui les ayant reçues, s'étoient retirés » chez eux dans la volonté de se convertir ; le troisième, » de ceux qui obéissant à l'édit s'étoient retirés hors » du royaume ; le quatrième, de ceux qui n'étoient » point sortis de leurs maisons et avoient fait déclara- » tion d'y vivre catholiquement ; et le cinquième, de » ceux qui y avoient demeuré, persistant toujours dans » leur opinion ; en outre, enjoignoit à ceux qui se » réduisoient, de faire leur abjuration entre les mains » des évêques, lesquels étoient admonestés de commettre » des vicaires en chaque ville de leurs diocèses, pour » les y recevoir. » Ils dressèrent pour ce sujet plusieurs formes de profession de foi, dont celle de Guillaume Rusé évêque d'Angers fut la plus suivie pource qu'elle étoit la plus ample et la plus expresse.

Dans toutes les provinces de deçà la Loire, il y avoit bien peu de consciences à l'épreuve de ces chaudes poursuites : la plupart aimoient mieux abandonner leurs opinions que leurs biens et leurs familles. Les évêques ne pouvoient suffire à recevoir leurs abjurations ; en un mot, de l'aveu de d'Aubigné, ces édits en convertirent beaucoup plus que n'avoit fait la terreur des massacres.

De ceux que le zèle et l'exhortation des ministres (qui étant bannis les venoient visiter déguisés ou leur crivoient de St-Jean-d'Angely) confirmoient dans leurs opinions, quelques uns demeuroient dans leurs maisons

1585. pour y attendre, disoient-ils, la mort en patience, et se rachetoient de la prison en faisant des présents aux juges; mais la plupart se retiroient vers le roi de Navarre, croyant par là satisfaire à l'édit qui leur ordonnoit de sortir du royaume. La fuite de ces misérables, qui traînoient leurs familles avec eux, ne donnoit pas seulement de la compassion à ce roi [1], mais encore un grand déplaisir de voir triompher la Ligue et périr en si peu de temps un parti sur lequel sa fortune étant pour lors appuyée, il falloit nécessairement qu'il tombât avec lui. Ces plaisants de cour qui cherchent à chatouiller la passion de leur maître en attaquant la réputation d'autrui, l'avoient durant quelques jours diverti aux dépens des malheurs du prince de Condé, lequel ils comparoient à ce chien d'Ésope « qui avoit laissé choir un gros morceau de chair qu'il tenoit, pour se jeter sur l'ombre, » et disoient « qu'il étoit allé demander l'aumône en Angleterre. » La jalousie secrète qu'avoit de ce prince le Navarrois étoit cause qu'il souffroit ces mauvais mots, et l'amour de la comtesse de Guiche le tenoit attaché en Béarn; de sorte qu'il avoit méprisé les conseils du vicomte de Turenne qui l'avoit souvent exhorté à passer dans le Poitou, où tous trois joignant leurs forces eussent fait une armée de quatorze ou quinze mille hommes qui eût bien écarté celle de la Ligue. Mais quand il eut considéré le péril évident où il étoit lui-même, la nécessité lui commanda de faire trève à ses

[1] « Henri de Bourbon, dit M. Lacretelle, secourut tous ses frères: il fit part aux fugitifs de ce qui lui restait d'approvisionnemens. *Pour nous autres*, disait-il à ses compagnons, *nous saurons bien trouver des vivres dans les camps de la Ligue.* » Le secours pécuniaire que lui apportait son cher Rosny vint très à propos.

plaisirs et d'étouffer pour lors toutes les petites piques qu'il avoit contre son cousin : ainsi il lui écrivit des lettres fort affectueuses, où il le consoloit de son mauvais succès et le prioit de se conserver pour une meilleure fortune, l'appelant son frère et le compagnon de ses aventures. 1585.

Aussi devoit-il bien penser que leurs intérêts étoient tellement inséparables, que la ruine de l'un étoit l'affoiblissement de l'autre, et que s'ils ne demeuroient étroitement unis ils seroient facilement accablés par la Ligue, qui, en son commencement, les attaquoit avec autant d'union que de chaleur. Outre les violentes instances dont[1] elle contraignoit le roi à décocher ses plus rigoureuses déclarations contre les religionnaires, elle en faisoit de continuelles dans le conseil d'Espagne et dans le consistoire. Démarches de la Ligue

En Espagne, elle demandoit une armée pour jeter sur les terres du roi de Navarre; mais le roi Philippe, craignant de s'engager à une guerre ouverte contre la France, où selon ses maximes il n'eût pas si bien trouvé son compte qu'en une guerre civile, sut bien s'excuser de lui donner des troupes, quoiqu'il lui en eût promis, et lui fournit en échange quelque somme d'argent. en Espagne

A Rome, elle sollicitoit une bulle pour s'autoriser dans l'esprit des peuples, et une sentence d'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, afin de les rendre exécrables aux catholiques et incapables de succéder à la couronne. Le cardinal Pellevé et Claude Mathieu représentoient pour cela au saint père: et à Rome.

[1] Il faudrait *par où*.

1585. « Que si le consistoire ne refusoit presque jamais de
» confirmer aucune congrégation, ordre ni institut,
» parce que c'étoient autant de créatures et de légions
» qu'il acquéroit à son service, autant de chaînons pour
» tenir les peuples dans sa dépendance, à plus forte
» raison devoit-il faire cette faveur à la Ligue qui
» n'étoit point une petite sodalité [1] mais un grand corps
» sur lequel il auroit toute puissance, une machine à
» mille ressorts avec lesquels il pourroit, non-seulement recouvrer les pays que l'hérésie lui avoit soustraits, mais aussi assujettir entièrement le royaume
» de France, qui jusqu'à cette heure avoit toujours
» opposé ses prétendues libertés à ses commandements
» absolus; qu'il ne pouvoit arriver une plus grande
» gloire à son pontificat ni un plus beau sujet de
» montrer la puissance du glaive spirituel que Dieu lui
» avoit mis entre les mains que d'en frapper les deux
» plus nobles têtes qui fussent parmi les hérétiques, et
» du même coup sur le prétexte de religion si plausible
» envers tous les bons catholiques, faire brèche à ce
» privilége dont le sang de France se veut couvrir
» contre les censures apostoliques. » Ils eurent beau lui proposer ces raisons et plusieurs autres, beau le faire solliciter par les agents d'Espagne jusqu'à y apporter des menaces, ils ne purent jamais tirer de lui que des promesses dont il éludoit toujours l'effet par de nouveaux délais.

Le pape Sixte V. Comme ils étoient bien ennuyés de ces longueurs, voilà qu'il meurt subitement d'un mal inconnu, et le conclave élit en sa place le cardinal Félix Perret [2], qui prit le

1 Du latin *sodalitas*, communauté, confrérie; inusité en français.
2 Ou plutôt Peretti, ce nom étant italien.

nom de Sixte V. Il étoit natif d'un village qu'on nomme 1585.
les Grottes, dans la marche d'Ancône, au-dessous du château de Montalte, fils d'un paysan qui gagnoit sa vie à la journée, de quoi lui-même (ne pouvant nier cette bassesse) avoit accoutumé de railler le premier, disant qu'il étoit né d'une illustre[1] maison; parce que la chaumière de son père étant découverte le soleil y donnoit de toutes parts. Si ce qu'on raconte est vrai, il fut porcher à l'âge de dix ans, et, comme il eut perdu un de ses cochons, il quitta les autres de peur d'être battu par son maître et s'enfuit par les montagnes. La bonne fortune qui lui servoit de guide lui fit rencontrer deux cordeliers[2] qui le prirent pour porter leur quête et le menèrent au couvent. Là il se rendit officieux à tous les frères, qui l'employèrent à servir le jardinier puis à garder la porte; et les novices, par charité, lui montrèrent à lire et écrire. Depuis qu'il eût une fois mis le nez[3] dans les livres, il y prit tant de goût et son génie se trouva si propre aux bonnes-lettres, qu'on lui donna l'habit. En peu de temps, il devint précepteur des novices, puis fut député à une assemblée provinciale, et

[1] Ce mot illustre, en sa première signification, veut dire éclairé. (*Note de l'auteur.*)

[2] Le jeune Peretti était dans sa neuvième année, quand son père, poursuivi par ses créanciers, quitta son pays et mit l'enfant au service d'un fermier. Il fut chargé de conduire des brebis, mais comme il s'en acquittait mal, son maître pour le punir lui fit garder des cochons. C'est alors qu'il aperçut un jour un cordelier qui se trouvant entre quatre chemins ne savait lequel prendre. Félix s'empressa de lui indiquer la route, et voulut de plus l'accompagner, renonçant à un emploi pour lequel il se sentait peu fait.

[3] Locution trop familière, mais qui peut presque passer dans ces simples détails sur l'enfance de Sixte V.

1585. après à une générale : bref, le cardinal Lombard[1] le trouva si habile homme qu'il lui donna la charge de ses affaires, et, devenu pape, le fit cardinal. Dans cette charge éminente, Félix sut cacher si adroitement son naturel impérieux, sévère et inflexible, sous une feinte apparence de douceur et de modération, qu'il parvint enfin au souverain pontificat. Sitôt qu'il eut la sacrée thiare sur la tête, il commença à faire éclater hautement la puissance de sa dignité, affectant une grandeur de courage au-dessus de tous ses prédécesseurs et recherchant des desseins qui donnoient de la terreur ou de l'étonnement. Il est constant, néanmoins, qu'il refusa du commencement d'approuver la Ligue, soit qu'il désirât avoir plus de temps pour s'en instruire, soit qu'il ne voulût pas accorder cela aux violentes poursuites des agents d'Espagne de peur qu'il ne semblât qu'il y auroit été contraint de haute lutte. De fait, il les rebuta avec tant de rudesse[2], qu'il les mit tout-à-fait hors d'espérance de pouvoir jamais rien obtenir de lui; puis, quand il eut ainsi rabattu leur orgueil et fait cesser leurs importunités, alors, de son propre mouvement, il lâcha la sentence d'excommunication contre le roi de Navarre

Excommunie le Béarnois et Condé.

[1] Michel Ghisleri né à Alexandrie en Lombardie. Paul IV le fit cardinal sous le titre de cardinal Alexandrin, et l'établit inquisiteur général; emploi dont il s'acquitta avec une excessive sévérité, laquelle il ne démentit point quand il devint pape sous le nom de Pie V.

[2] Il refusa le secours d'hommes et d'argent que son prédécesseur avait promis à la Ligue. L'ambassadeur d'Espagne le menaçant, s'il persistait dans son refus, de le sommer au nom de tous les catholiques, le fier Sixte lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête. » Note sur la Satire Ménippée, p. 84.

et le prince de Condé, à l'heure qu'ils l'attendoient le moins. 1585.

La bulle est conforme à son humeur et à la grandeur du sujet, conçue en termes foudroyants et terribles. « Après qu'il a exalté au-dessus de toutes les puissances des rois de la terre l'autorité donnée à saint » Pierre et à ses successeurs par l'infinie puissance de » l'Eternel; qu'il a assuré que c'est à elle à faire observer les lois et à punir les contrevenants aux ordonnances de Dieu, en les renversant à bas de leurs siéges[1] » quelques puissants qu'ils soient, et les terrassant » comme des ministres de Satan : il dit que par la nécessité de sa charge, il est contraint de tirer le glaive » de vengeance contre Henri jadis roi de Navarre et » Henri prince de Condé génération bâtarde et détestable de l'illustre maison de Bourbon : c'est pourquoi » étant établi en ce siége éminent et dans la pleine puissance que le Roi des rois et le Seigneur des monarques lui a donnée, il les déclare hérétiques, relaps, » chefs, fauteurs et protecteurs notoires et publics de » l'hérésie ; comme tels, tombés dans les censures et peines contenues aux saints canons; privés par le même » droit, eux et leurs successeurs, de toutes leurs seigneuries, terres, dignités et offices; incapables de » succéder à quelque principauté ou royaume que ce » soit, spécialement au royaume de France, ni aux domaines et dépendances d'icelui; absout leurs sujets du » serment de fidélité, leur interdit de leur rendre aucune » obéissance, à peine d'être enveloppés dans la même » excommunication. Exhorte le roi, par l'infinie bonté

[1] Mieux : trônes.

1585. » et miséricorde de Dieu, que, se souvenant de la foi » de ses ancêtres et du serment qu'il avoit prêté à son » sacre, il veuille employer son autorité, sa vertu et » sa grandeur de courage vraiment royale à faire exé» cuter cette sentence; et mande aux archevêques et » évêques, en vertu de sainte obédience, de la faire » publier et mettre en effet tant qu'il leur sera possible. »

Pour la rendre plus authentique, il l'avoit fait signer de vingt-cinq cardinaux, entre lesquels on ne s'étonna pas tant de voir le cardinal de Pellevé, qui étoit entièrement dévoué à la maison de Guise, que le cardinal Ferdinand de Médicis [1], qui, étant de maison souveraine et frère du duc de Toscane, auquel par après [2] il succéda, ne pouvoit pas sans quelque confusion et sans préjudice de sa qualité souscrire à un acte où l'on fouloit aux pieds l'honneur et l'autorité des princes : et disoit-on qu'il eût bien plus généreusement fait d'imiter les cardinaux d'Est et de Farnèse, ses égaux, qui avoient sagement fui de se trouver à ce consistoire, que de suivre l'impétuosité des autres.

Effets de sa bulle; L'éclat de ce grand coup de foudre causa bien une joie indicible dans le cœur des Espagnols et alluma davantage la sédition de la Ligue, mais il ne produisit point dans les esprits la terreur que le consistoire avoit espérée : au contraire il excita bien fort l'indignation des bons François contre ceux qui avoient sollicité cette mesure et n'émut pas moins de scandale contre le saint siége parmi ceux qui blâmoient la doctrine ou la puissance des papes.

[1] De la famille de Catherine de Médicis, mais d'une branche cadette de laquelle descendait Marie de Médicis femme de Henri IV.

[2] Mézeray met quelquefois ainsi, au lieu d'*ensuite*.

Car autant que cette bulle en relevoit l'autorité, autant 1585.
ces gens-là s'efforçoient-ils de la rabaisser et de la rendre sujette à celle des rois. Ils mettoient en avant « que les » rois étoient immédiatement les lieutenants de Dieu sur » la terre ; que toute puissance leur devoit être sujette, » et que le pouvoir de les excommunier appartenoit à » l'église universelle non à un seul homme : pour preuve » de quoi ils apportoient les exemples de Moïse, qui » étoit tenu d'assembler le conseil [1] ; de David, qui pre- » noit l'avis des principaux du peuple [2] ; de Jésus-Christ » même, qui ne voulut pas lui seul condamner la femme » adultère [3]. Mais quand l'autorité du souverain pontife, » disoient-ils, s'étendroit jusqu'à pouvoir frapper les oints » du Seigneur, quelle gloire ou quel avantage reviendroit- » il à l'église romaine d'excommunier des princes qui s'en » étoient eux-mêmes retranchés ? Quel dessein pouvoit- » on avoir en les irritant ainsi au lieu de les instruire, » sinon de les en écarter plus loin et de les exclure à per- » pétuité en faveur des chefs de la Ligue ? N'étoit-ce pas » déchirer la plaie au lieu de la recoudre ? N'étoit-ce pas » assommer à coups de pierre un misérable tombé au fond » d'un puits ? procédé directement contraire à la misé- » ricorde de Jésus-Christ, qui alloit amoureusement re- » chercher les pécheurs ; contraire aux paroles de saint » Paul, qui disoit : *je ne prends point garde quel il a » été pourvu qu'il se reconnoisse* [4] ; contraire aux

[1] Voyez les livres de l'Exode, chap. XVIII, et des Nombres, XI, v. 16, XVI, 2.

[2] Voyez le premier livre des Chroniques ou Paralipomènes, c. XXVIII, v. 1.

[3] Évangile selon S. Jean, c. VIII.

[4] Il est difficile de trouver textuellement ces paroles dans les

1585. » maximes de saint Jean, qui commandoit *de prier* » *pour son frère, de peur qu'il ne persistât dans le* » *péché jusqu'à la mort*[1]. » — Tels et beaucoup plus aigres étoient les discours de ceux qui n'avoient point prêté serment à la Ligue ; mais encore n'étoit-ce rien au prix de ce qu'en disoient les divers écrits qui, comme un essaim de guêpes irritées, sortirent de dessous la presse sur ce sujet, en latin, en françois, en italien, en allemand : entre autres le *Brutum fulmen*, en style burlesque de François Hotman jurisconsulte ; l'Apologie de Pierre de Belloy, la *Dichiaratione alla bella Italia*, qu'on crut être de François Perrot, qui après avoir voyagé en Levant avec Gabriel d'Aramont ambassadeur à Constantinople, avoit demeuré si longtemps en Italie, qu'il écrivoit en cette langue aussi purement que les naturels du pays ; un commentaire sur la bulle de Sixte cinquième ; une justification du roi de Navarre ; et cent autres libelles sans nom, armés de perçants aiguillons et de pointes envenimées, que j'aime mieux vous laisser lire dans les originaux que dans mon histoire.

épîtres de S. Paul ; elles semblent se rapporter au chap. II de la seconde aux Corinthiens : mais il y en a bien qui appuient ce que dit la protestation des deux princes réformés. Voyez par exemple le dernier chapitre de la seconde épître aux Thessaloniciens : l'apôtre y dit aux versets 14 et 15 : « Si quelqu'un n'obéit point à notre parole renfermée dans cette épître, faites-le connaître et ne conversez point avec lui, afin qu'il en ait honte. *Toutefois, ne le tenez point comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère.* »

[1] 1re Epitre, chap. dernier, v. 16. L'auteur ne traduit point littéralement, et donne à ce passage, qui est difficile, un sens qu'il a peut-être : voyez le commentaire du célèbre Beausobre dans sa traduction du Nouveau Testament.

Lorsque le bruit plutôt que l'effet de ce tonnerre fut parvenu au roi de Navarre, il dépêcha Clervant vers le roi pour lui en faire ses plaintes et lui remontrer : qu'un tel attentat le touchoit de plus près que lui ; qu'il devoit penser si, lui vivant et à la fleur de son âge, il étoit à propos qu'un pape s'ingérât au gouvernement de son royaume, voulût décider sa succession, et par un essai si hardi empiétât ce point de pouvoir déclarer un prince du sang incapable de la couronne, pour après passer plus outre et le détrôner lui-même, comme autrefois Zacharie avoit dégradé Childéric.

1585. démarche du roi ;

Sur ces remontrances, Henri touché de son propre péril, jugea qu'il devoit arrêter le cours de cette bulle, et persuada à Jacques Ragazzon évêque de Parme, que Grégoire [1] avoit envoyé nonce en France, d'y procéder avec modération. Sixte en étant averti, le révoqua aussitôt et désigna en sa place Fabian Muerte-Frangipane archevêque de Nazareth. Ce prélat étoit napolitain, par conséquent né sujet du roi d'Espagne, et durant le règne de Charles IX, auprès duquel il avoit eu le même emploi, il avoit incessamment soufflé le feu des guerres civiles dans ce royaume. Pour ce sujet, le roi ne désirant point qu'il y revînt, écrivit à Pisany son ambassadeur à Rome qu'il moyennât auprès du saint père qu'on en envoyât un autre. Nonobstant ses prières, ce pape ayant coutume de se roidir plus fort contre ce qui lui résistoit, l'envoie en France avec un rigoureux ordre pour l'exécution de sa bulle. Comme il est à Lyon, il reçoit des lettres du monarque qui le prie de s'arrêter en quelque endroit qu'elles lui seront rendues, et de n'en-

[1] Grégoire XIII, comme on l'a vu, prédécesseur de Sixte V.

1585. trer pas plus avant dans son royaume qu'il n'en ait reçu un second mandement de S. S. A ces nouvelles, Sixte se met en colère, proteste qu'il vengera le mépris fait à son autorité souveraine, et s'emporte jusqu'à ce point, que, sans attendre des lettres de Henri III, il mande à Pisany qu'il ait à sortir de ses terres dans trois jours. Pisany, fort généreux et tel qu'il le falloit pour maintenir l'honneur de la France en un temps que tout le monde le fouloit aux pieds, répondit sans s'émouvoir à celui qui lui portoit cette parole : « Qu'il la trouvoit » bien extraordinaire et bien violente; qu'il ne se soucioit » pourtant guère de savoir quel sujet avait mû le pape » à le traiter de la sorte : mais qu'il vouloit qu'il sût » qu'il abrégeroit de deux jours le temps qu'il lui don- » noit, et que l'étendue de ses terres n'étoit pas si » grande qu'il n'en pût commodément sortir en moins de » vingt-quatre heures [1]. »

Ce qu'ayant fait à l'heure même, Sixte commença à s'en repentir ; néanmoins, de peur qu'il ne semblât avoir relâché quelque chose de sa première résolution, il entremit par sous main pour raccommoder l'affaire cet Horace Ruscelay italien qui avoit tenu le grand parti du sel en France, d'où il s'étoit retiré à Rome avec deux millions de gain. Par l'adresse de cet homme, après

[1] Les états du pape étaient alors presque aussi étendus qu'ils le sont de nos jours. « La domination des pontifes romains, dit Voltaire, devint toujours plus puissante depuis Alexandre VI. » Ferrare, Modène et Reggio, que leur avait donné la comtesse Mathilde, furent malgré l'Empire des fiefs du saint-siége. Clément VIII enleva même entièrement Ferrare à la maison d'Est; mais les deux autres villes furent dans le 17ᵉ siècle solennellement déclarées fiefs impériaux. Urbain VIII à cette même époque réunit à l'État ecclésiastique le duché d'Urbin.

maintes allées et venues, l'accommodement fut fait de telle sorte que le pape recevroit l'ambassadeur avec certaine satisfaction de paroles, et que le roi, comme étant mieux informé, admettroit le nonce : cette résistance ayant au moins produit cet effet que Frangipane se comporta en France beaucoup plus modérément qu'on n'avoit espéré de lui. 1585.

On disoit pourtant que la fermeté du conseil du roi n'avoit point encore été telle en cette occasion qu'elle devoit être, ni comme elle l'avoit été, du règne de Charles IX, lorsque le connétable de Montmorency et le chancelier de L'Hospital gouvernoient les affaires : car Pie IV, ayant alors excommunié Jeanne d'Albret reine de Navarre, ils donnèrent charge à Henri Clutin-Loysel ambassadeur à Rome de se plaindre instamment de cet attentat, et il en parla avec tant de hardiesse, représentant en termes exprès : « que le roi son maître ne » pourroit souffrir une injure que ses ancêtres n'avoient » jamais laissée sans vengeance, » que le pontife révoqua l'excommunication, qui avoit déjà été publiée, et la supprima tout-à-fait, de sorte qu'elle ne se trouve point aujourd'hui parmi les constitutions du pape Pie IV. Mais cette ancienne vertu des Francs, qui les rendoit plus jaloux de l'honneur et de la liberté de la patrie que de leur propre salut, ayant été assoupie par les factions et dégénérant en intérêts particuliers, les conseillers de Henri III se contentèrent d'avoir empêché la publication de cette bulle dans le royaume, sans se mettre davantage en peine de la faire révoquer [1]; d'où vient qu'on la voit en-

[1] Le parlement de Paris fit bien son devoir, et adressa une mémorable remontrance au monarque. Voyez *L'Estoile*.

1585. core dans les constitutions de ce pape, avec non moins de déshonneur pour la nation françoise et pour la royale maison de Bourbon, que de préjudice pour nos rois et pour toutes les têtes couronnées.

Opposition des deux princes.

Au reste, les deux princes excommuniés repoussèrent cette injure avec[1] une autre aussi sanglante : car, soit qu'ils envoyassent des hommes exprès à Rome, soit qu'ils y eussent des amis, possible même l'ambassadeur, il s'en trouva d'assez hardis pour afficher leurs oppositions par les carrefours de la ville de Rome. « Ils » appeloient de la sentence d'excommunication de Sixte » soi-disant pape de Rome à la cour des pairs de France; » lui donnoient un démenti sur le crime d'hérésie dont il » les accusoit, s'offrant à prouver en un concile libre » et légitimement assemblé qu'il étoit hérétique lui-» même ; le déclaroient Ante-Christ s'il ne s'y soumet-» toit, et le tenant pour tel, vouloient avoir guerre per-» pétuelle et irréconciliable avec lui ; protestoient qu'ils » vengeroient sur lui et ses successeurs l'injure faite à » leur roi, à sa maison et à toutes les cours de parle-» ment ; imploroient à cet effet l'aide de tous les princes » vraiment chrétiens, et prioient tous les alliés de cette » couronne de s'opposer avec eux à la tyrannie du » pape et des ligueurs, ennemis de Dieu, de l'état, du » roi, et du repos de toute la chrétienté. »

On peut juger combien le pape s'émut lorsqu'on lui apporta une de ces affiches : mais il n'admira pas moins le grand courage du roi de Navarre, qui de si loin avoit su venger une injure et attacher des marques de son ressentiment jusqu'aux portes de son palais; de

[1] Il faudrait *par*, pour éviter l'amphibologie.

sorte que, comme la vertu se fait révérer par ses ennemis même, il conçut une si haute estime pour un si généreux prince qu'on lui entendit souvent dire que de tous ceux qui régnoient dans la chrétienté, il n'y en avoit que deux, savoir ce roi et la reine Elisabeth, à qui il eût voulu communiquer les grandes choses qu'il rouloit dans son esprit, s'ils n'eussent pas été hérétiques; et Pisany a rapporté depuis que, parlant à lui, il ne pouvoit assez louer la constance et la résolution du Béarnois dans les adversités, souhaitant que le cœur du roi fût d'une pareille trempe. Aussi toutes les prières de la Ligue ne purent jamais obliger Sixte de fournir aux frais de cette guerre; et, comme elle avoit fait son compte en partie sur les deniers qu'elle espéroit en toucher et sur les troupes qu'il lui devoit envoyer, elle demeura court dans ses entreprises et ne put pas les pousser si avant qu'elle eût fait avec cet aide. 1585.

Or, le roi étant contraint de lui accorder deux armées[1], l'une pour aller fondre sur le roi de Navarre,

[1] « Les prédications des curés et des moines, dit M. Lacretelle, avaient fait lever une armée, telle qu'on n'eût pu l'obtenir par les violences les plus despotiques. La Ligue avait réuni sous ses drapeaux près de 120,000 soldats, sans compter les milices nombreuses qui veillaient à la garde des villes. On laissait la terre à cultiver aux femmes. Ces troupes se dirigeaient les unes vers la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et le Poitou, les autres vers les frontières de l'Allemagne. » Cette observation se rapporte au commencement des hostilités, plus importantes comme l'on voit que celles des précédentes guerres. Mézeray a déjà fait connaître les campagnes de Dauphiné et de Poitou : il reste celle qui termina cette année.

1585.
Le roi lève deux armées.

et l'autre pour opposer à l'entrée de l'armée allemande sur la frontière de Champagne, le duc de Guise choisit de commander la dernière [1], tant parce qu'il se vantoit que son épée étoit fatale aux reîtres, que parce qu'il ne vouloit pas s'éloigner si fort de la cour ni de la ville de Paris, qu'il ne pût en avoir des nouvelles à toute heure et s'y rendre du jour au lendemain quand sa présence y seroit nécessaire; et le duc de Mayenne prit la conduite de la première, beaucoup plus honorable mais aussi plus difficile et qui avoit besoin d'un grand capitaine tel qu'il étoit estimé dans son parti.

Mayenne avec l'une en Saintonge,

L'automne étoit presque à sa fin, quand celui-ci arriva à Poitiers, où, ayant fait la revue de son armée, qui se trouva de cinq mille hommes de pied [2], de cinq compagnies d'ordonnance, de huit cents reîtres, la plupart luthériens et qui faisoient le prêche à leur mode, et de quatre cents Albanois commandés par Mercure et Aleran, il descendit en Saintonge. Là, Matignon le vint trouver avec ses troupes, ayant, par contenance, été faire une cavalcade jusqu'aux portes de Nérac et une belle escarmouche avec les troupes du roi de Navarre. Or, comme jamais gouverneur de province n'a pu voir de bon cœur ceux qu'on envoie commander des armées dans son gouvernement, de quelque qualité qu'ils puissent être, et qu'outre cela il avoit des ordres secrets du roi

[1] Le roi lui offrit le choix des deux armées.

[2] Daniel dit 6 à 7,000 hommes de pied Français, 5,500 Suisses, et plus de 2,000 chevaux, partie Français, partie Italiens ou Albanais et reîtres, sans compter quantité de noblesse volontaire qui joignait le duc à mesure qu'il avançait : il avait seize canons de batterie, et rien ne lui manquait.

pour traverser le duc, tant il s'en faut que ce maréchal 1585.
l'assistât de son conseil et des choses nécessaires à quoi Mayenne croyoit qu'il auroit pourvu, qu'au contraire il ne tâchoit qu'à l'embarrasser avec des longueurs et des irrésolutions pleines de mille difficultés, et lui soustrayoit habilement tous les moyens d'exécuter ce qu'il vouloit entreprendre.

Tandis qu'il le tenoit ainsi dans l'embarras, les religionnaires eurent la commodité de secourir Taillebourg. C'est un assez grand château appartenant à la maison de La Trimouille, bâti sur un rocher, ayant au pied une petite ville qui n'est d'aucune défense. La place étant considérable, tant à cause de sa situation que par un pont qu'elle a sur la Charente, le prince de Condé, qui avoit déjà donné sa foi à Charlotte de La Trimouille, y avoit laissé ses meubles avec une partie de sa maison, lorsqu'il alla à l'expédition d'Angers. Mais la mère, qui étoit Jeanne de Montmorency [1], n'approuvant pas ce mariage, soit en haine de la nouvelle religion soit pour quelque autre sujet, avoit été engagée par Matignon à recevoir dans son château quatre compagnies des gens du roi, commandées par Beaumont, lequel n'ayant pu y entrer à cause des gens du prince qui l'en empêchèrent, l'avoit assiégé pour les en tirer par force. La fille, qui étoit dedans avec sa mère, trouva moyen d'en donner avis à Laval, qui part de Saint-Jean-d'Angely avec quatre cents arquebusiers et cent cuirasses; à cinquante des derniers, conduits par Lorges [2], il fait mettre

Mayenne laisse prendre Taillebourg.

[1] L'une des sept filles du fameux connétable, qui eut aussi cinq fils.

[2] Montgommery aîné. On sait que Laval est l'aîné des fils de d'Andelot.

1585. pied à terre pour attaquer les retranchements la hallebarde à la main, et ordonne les arquebusiers à la tête des rues, pour y tirer sans cesse tandis que le canon du château leur aide à faire ouverture. Ainsi, les assiégeants s'étonnent et se retirent peu à peu, se défendant toutefois jusqu'à la nuit, qui couvrit la honte de leur fuite. Beaumont aima mieux se laisser prendre que de tourner le dos; mais Laval le délivra le lendemain, donnant cette grâce aux prières de la mère, et accordant à celles de la fille, qui l'en conjura en particulier, le lieutenant des gardes du prince, nommé Boursier, pour garder la place en son nom.

Les députés de Saintonge et l'intérêt de l'honneur convioient le duc de Mayenne à la recouvrer et à délivrer ensuite la province des villes de Pons et de Saint-Jean-d'Angely, qu'il étoit dangereux de laisser derrière, tant pour la réputation que pour la sûreté de l'armée. D'ailleurs ces villes étoient fort étonnées par l'absence du prince de Condé, mal pourvues de munitions et de gens de guerre, et hors d'espoir d'être secourues. Mais Matignon s'opposa à cette résolution puissamment. Il apportoit pour raison les incommodités de l'hiver, le peu d'artillerie qu'ils avoient, la foiblesse de leur armée; et vouloit qu'en attendant qu'ils pussent se renforcer ils passassent la mauvaise saison à nettoyer les provinces de Limosin, de Périgord et de Quercy, de plusieurs petites places qui les tenoient sous contribution et y empêchoient la levée des deniers du roi : puis, au renouveau [1], lorsqu'ils auroient mis leur armée en curée et qu'ils seroient renforcés des levées qu'on leur promettoit,

[1] *Au printemps* : cette épithète désignait heureusement cette saison.

ils attaqueroient les fortes places. Mayenne étant trop foible tout seul pour faire de grands siéges, fut contraint de suivre son avis. Etant donc à Villebois, ils divisèrent l'armée en deux; et, après avoir pris jour au vingt-cinq de février pour se rendre à Sainte-Baseille, Matignon emmena sa part à Bordeaux, afin d'assurer la ville, disoit-il, et la rivière de Garonne contre les surprises du roi de Navarre; le duc avec la sienne se prépara à passer en Périgord.[1] 1585.

Marguerite reine de Navarre assiége Villeneuve d'Agen.

Vers ce temps-là, savoir sur la fin de l'année, la reine Marguerite, non tant pour complaire à sa mère et obliger le duc de Guise son premier serviteur, que pour fâcher le roi[2] et surtout pour déplaire à son mari, avoit pris occasion, sur l'excommunication du pape, de se séparer de lui et de se saisir de l'Agenois qui lui étoit donné en dot. Elle s'étoit jetée dans Agen avec des troupes tumultuaires, que Lignerac et autres gentilshommes, gagnés par les appâts de la Ligue ou par les siens, lui avoient levées en Quercy et en Auvergne; et de là elle lui faisoit la guerre avec d'autant plus d'animosité et de colère, selon le naturel de son sexe,

[1] Les huguenots, dit le P. Daniel, n'avaient pas en Poitou et en Saintonge de quoi mettre 500 hommes ensemble. La peste, qui désolait la seconde de ces provinces, était si furieuse à St.-Jean-d'Angely, que tous les bourgeois campaient dans les fossés et sur la contrescarpe, n'y ayant dans la ville que celui qui fesait le guet dans le plus haut clocher. Mayenne craignit que la contagion ne se communiquât à son armée, et ce qui le détourna plus encore d'assiéger cette place importante, fut l'espérance qu'il avait d'accabler en Guienne le roi de Navarre, qu'il avait promis à Henri III de lui amener prisonnier.

[2] M. Lacretelle croit que Henri III exhorta sa sœur à se déclarer contre le roi son époux.

1585. qu'elle avoit moins de forces : mais aussi avec peu de succès. Ayant fait surprendre Tonneins sur la Garonne, ses gardes y furent aussitôt investies par le roi son mari, forcées et taillées en pièces presqu'en un moment; et comme en même temps elle pensa se rendre maîtresse de Villeneuve [1], la vertu du premier consul de cette ville l'en repoussa.

C'étoit N. de Cieutat, gentilhomme d'une haute et constante intégrité, dont les longues années avoient fortifié la prudence sans affoiblir son courage. Aussi avoit-il succédé en cette charge à ce brave Vesins dont je vous ai fait voir une action héroïque durant la fureur du massacre de la Saint-Barthélemy [2]. La rivière de Lot,

[1] Villeneuve d'Agen ou d'Agenois.

Générosité de Vesins gentilhomme catholique envers Régnier gentilhomme protestant et son ennemi.

[2] Nous transcrivons ce fragment de la grande histoire de notre auteur ; car personne ne sait mieux que lui raconter les nobles actions : il n'en parle point dans son abrégé qui ne comportait pas ces détails. Nous n'avons pu mettre dans l'introduction ce trait de générosité, le seul presque que vit la capitale en ces horribles journées, et nous pensons que le lecteur sera bien aise d'apprendre ce que l'on doit surtout se rappeler de la sanglante catastrophe. « J'avois presque omis une des plus généreuses actions qui se soient » jamais faites, et qu'on ne sauroit recommander à la postérité » avec assez d'honneur et de louanges. Il y avoit * deux gentils- » hommes du Quercy, Vesins, catholique et lieutenant du roi » dans cette province, et Régnier, huguenot et lieutenant pour » les princes au même endroit ; tous deux fort vaillants, mais le » premier homme rude et furieux, le second plus doux et plus » traitable; lesquels ayant fait leur querelle particulière de la que- » relle générale et s'étant mortellement offensés par plusieurs in- » jures, ne cherchoient que les moyens de se couper la gorge. » Durant la plus grande ardeur du tumulte, comme l'on rompoit » les portes de Régnier et qu'il se préparoit à recevoir la mort, » voilà arriver Vesins que le roi envoyoit en Quercy. Il entre avec

* A Paris alors.

qui commence à se rendre navigable à Villeneuve, la divise en deux parties : celle de déçà est plus marchande, mieux habitée et plus forte; celle de delà plus foible, 1585.

» deux autres hommes, la rondache et l'épée à la main, les yeux » flambants de colère et le visage tout rouge. Régnier encore plus » effrayé de voir son ennemi, se prosterne par terre, implorant » seulement la miséricorde divine; mais Vesins lui commande » d'une voix tonnante de se lever et de le suivre. Régnier obéit » sans savoir à quoi il le destinoit, et descend après lui. Comme » il est dans la rue, son ennemi le fait monter sur un beau cheval » qu'un des gens du gentilhomme catholique tenoit en main; et » sortant par la porte St-Michel, suivi de quinze autres, il l'em- » mène à petites journées plus de cent lieues, jusqu'à un billot qui » étoit à la porte de Régnier. Durant tout le chemin, il ne lui » avoit pas dit un seul mot, mais s'arrêtant en cet endroit il lui » parla ainsi : « Régnier, mon honneur et la bonne opinion que j'ai » de ton courage m'ont empêché de t'ôter la vie. Je ne suis pas » homme à me venger si lâchement, ni ne veux point donner » sujet de croire que la crainte que j'aurois eue de toi m'auroit » porté à t'assassiner. Maintenant que tu es en liberté, tu peux te » ressentir et je suis prêt à te satisfaire. » A cela Régnier répartit: « Eh! je n'en ai plus ni la volonté, ni les forces : votre générosité, » qui m'a gagné le cœur, m'en a ôté le courage. Eh quoi! pour- » rai-je employer la vie que vous m'avez donnée, à d'autres usages » qu'à me revancher d'une si grande obligation? Assurez-vous, » Monsieur, que comme elle a été à votre discrétion huit jours » durant, elle sera toujours à votre service. Vous m'avez amené » jusqu'ici, mais je suis prêt à vous suivre partout où il vous » plaira me commander. » Disant cela la larme à l'œil, il s'appro- » cha de lui pour l'embrasser: mais Vesins, se reculant sans adou- » cir son visage, lui dit du même ton : « Il m'est indifférent que » tu sois mon ami ou mon ennemi; tu choisiras à loisir lequel tu » voudras être. » Cela dit, sans lui donner le temps de répliquer, » il piqua des deux et le laissa là ravi de joie et d'étonnement. » Régnier lui envoya aussitôt son cheval avec grand compliment, » mais il refusa de le reprendre. » Ce trait de générosité, comme le fait observer Anquetil, « porte encore l'empreinte de la férocité « du siècle, » tant les horribles guerres que se fesaient les Français avaient altéré le caractère de la nation.

1585. moins peuplée et moins riche, outre cela ordinairement en mauvaise intelligence avec l'autre : les deux sont jointes ensemble par un pont où il y avoit une assez bonne tour au milieu et une porte au bout de deçà. La reine Marguerite, qui désiroit ardemment de s'en emparer, tant à cause de la bonté de la place que de l'importance du passage dont ce pont donne la commodité à toutes ces contrées-là, fit en sorte que la partie de delà la reçut sans aucune difficulté. Mais Cieutat, averti de son arrivée et de ses desseins, avoit obligé les habitans de la partie de deçà à prendre les armes, et mis toutes choses en état de lui résister.

Quand elle vit que la force lui seroit inutile, elle eut recours à la feinte, et dissimulant sa colère et son intention, lui fit savoir en termes fort doux qu'elle désiroit qu'il vînt à parler à elle. Le respect dû à une fille de France, femme de roi, et de plus dame de la ville en qualité de comtesse d'Agenois, sembloit le sommer d'obéir : le service du roi et l'intérêt de sa patrie l'en empêchoient. Pour accorder en quelque sorte deux devoirs si contraires et se maintenir exempt de tout reproche comme il avoit toujours été, voici l'expédient dont il se servit, digne véritablement d'un consul de l'ancienne république de Rome. Il se résolut à aller trouver la reine : mais auparavant il tira serment des habitants qu'ils souffriroient toutes les extrémités plutôt que de se rendre à elle; et pour les assurer davantage, il laissa son fils dans la tour du pont avec cent arquebusiers, lui commandant expressément, quand même il le verroit poignarder devant ses yeux, de tenir toujours bon et de ne point relâcher. « Mon fils, lui disoit-il, » pour ne pas manquer d'un côté au respect ni de l'autre

» à la fidélité, il faut que je me partage en deux. En 1585.
» te laissant dans ce poste, j'y laisse une partie de
» moi-même afin de satisfaire à la fidélité qu'un bon
» sujet est obligé de garder à son roi ; et je m'en vais
» hasarder l'autre, de peur de faillir au respect que je
» dois à la sœur de Sa Majesté. Quoiqu'il en arrive, je
» m'acquitterai bien de ce devoir : je m'assure que tu
» en feras autant de ton côté ; l'honneur t'y convie, et
» je te le commande. Quelque traitement que tu me
» voies souffrir, souviens-toi que je t'ai mis là pour
» garder la place au roi, non pas pour me sauver la
» vie. Si hors d'ici tu m'entends parler un autre lan-
» gage, sache que ce ne sera plus ton père mais les
» ennemis du roi qui parleront par sa bouche, et que
» tu commettrois un crime de lèse-majesté de les écouter.
» Alors, si tu me reconnois, ne t'imagine pas que je
» te veuille jamais reconnoître, ni que je puisse expli-
» quer ton affection autrement que pour une désobéis-
» sance irrémissible. »

Cela dit, il alla trouver la reine, à laquelle il eut à peine rendu ses devoirs, que le conseil de guerre assemblé conclut tout d'une voix à le faire mourir sur-le-champ, s'il n'obligeoit son fils à ouvrir les portes, et le met entre les mains de quarante ou cinquante gardes, pour exécuter cet ordre. Ils le traînent vers le pont, lui commandent d'exhorter son fils à rendre la place à la reine, et lui mettent le poignard sur la gorge pour le faire parler ; puis, comme ils voient que leurs violences ni leurs menaces ne peuvent ébranler sa constance, ils s'adressent au fils même, lui crient qu'ils vont égorger son père et lui font voir toutes les pointes de leurs épées tournées contre l'estomac de ce généreux vieillard.

1585. Quelle résolution en cette extrémité pouvoit prendre le fils d'un tel père, sinon de mourir avec lui de peur de lui désobéir ? Il feint donc de n'ouïr pas bien ce qu'ils lui crioient et leur fait signe de s'approcher. Comme ils sont à quinze ou vingt pas, il sort sous prétexte de vouloir parlementer, met tout d'un coup l'épée à la main, se jette sur eux et les écarte de telle sorte, étant secondé fort à-propos par les siens, qu'il leur enlève son père et les met en fuite.

Le consul, dégagé ainsi du péril par la valeur de son fils, délivra bientôt la ville par une ruse de guerre. Le lendemain à l'aube du jour, il envoya quelques trompettes hors des murs faire des fanfares, et fit courir le bruit au même temps que c'étoit le roi de Navarre qui arrivoit : la reine en prit telle épouvante qu'elle délogea tout à l'heure et pensa laisser son équipage.

Une action si héroïque reçut de grandes louanges à la cour : le roi, désirant l'honorer de quelque récompense, donna le gouvernement de la place au fils, qui la maintint fidèlement dans son obéissance, jusqu'à tant que les habitants, qui n'étoient tenus en bride par aucune garnison ni château, se furent comme beaucoup d'autres laissés surprendre aux factieuses menées de la Ligue.

La reine Marguerite avoit établi son séjour dans Agen : mais peu après les intrigues de Matignon l'en chassèrent; car il suscita les bourgeois contre elle, qui lui donnèrent sujet d'en partir en si grande hâte, qu'elle n'eût su trouver de retraite, si Lignerac avec quelque noblesse mal en ordre ne l'eût conduite aux montagnes d'Auvergne, dans la ville de Carlat[1], où Marié frère de

[1] Située à 2 lieues sud-est d'Aurillac.

ce seigneur étoit châtelain. Dans ce pays-là, elle acheva de consumer le reste de sa jeunesse avec des aventures plus dignes d'une femme qui avoit abandonné son mari que d'une fille de France. 1585.

Le roi de Navarre, délivré de ce mal domestique, qui brouilloit toute sa maison par ses menées et lui débauchoit ses meilleurs serviteurs par ses artificieux attraits, donna ordre à bien recevoir le duc de Mayenne, qui commença ses exploits au mois de janvier de l'année 1586.

Mais avant que d'entrer dans cette année-là [1], je veux marquer la mort de quelques personnages très illustres, à qui je crois que l'histoire est obligée de rendre les devoirs funèbres. Morts illustres:

Je commencerai par Jacques de Savoie duc de Nemours [2], qui mourut en son château d'Anicy, au pays de Faucigny sur les confins de la Savoie, n'étant pas encore sexagénaire, mais tout usé par les cruelles douleurs de la goutte, qui, le tourmentant depuis vingt années dans toutes les parties de son corps jusqu'au bout de la langue, lui faisoient bien chèrement payer l'intérêt d'une trop belle et trop gaillarde jeunesse. Ç'avoit été dans la fleur de son âge le prince le plus accompli qu'on eût jamais vu : il étoit beau et bien fait à merveilles, encore plus agréable et plus adroit à tou- le duc de Nemours,

[1] On lit dans don Vaissette qu'en 1585 les catholiques massacrèrent les protestans à Alet.

[2] Fils de Philippe de Savoie oncle maternel du roi François I, que ce monarque fit duc de Nemours et qui vint habiter en France.

1585. tes sortes d'exercices, ravissant dans son entretien, accort et civil, généreux et vaillant; en un mot, *l'honneur de la chevalerie et l'amour des dames.* Il aimoit outre cela les belles lettres, composoit quelquefois en prose et en vers, se plaisoit à rechercher les secrets de la nature, et faisoit cas des beaux ouvrages de peinture, d'architecture et de statuaire: qualités qui lui tinrent compagnie et lui servirent de divertissement, après que les avantages que la nature et les grâces lui avoient trop libéralement donnés se furent détruits eux-mêmes et eurent consumé sa santé. Il avoit épousé Anne d'Est, veuve de François duc de Guise et mère de Henri, auprès de laquelle il n'eut pas été longtemps qu'il devint tout perclus de goutte, et demeura jusqu'à la fin de ses jours en ce pitoyable état, éloigné de la cour et incapable d'aucun emploi; si bien qu'on eût pu marquer sa mort dès ce temps-là. Il en eut néanmoins deux fils, Charles [1] et Henri, dont l'aîné étant près de lui à sa fin, il lui recommanda sur toutes choses de ne se point embrouiller dans les factions de la Ligue, parce qu'il prévoyoit bien qu'elle seroit pernicieuse à la France et funeste à ceux qui l'avoient brassée.

le cardinal d'Armagnac, Le second sera le cardinal Georges d'Armagnac, qui, ayant commencé ses jours avec le siècle, les finit doucement dans Avignon, où il avoit établi sa demeure à cause qu'il en étoit légat conjointement avec le cardinal de Bourbon, et parce que l'air lui en sembloit bon pour sa santé; prélat un peu vain et ambitieux, mais véritablement illustre, non-seulement par sa nais-

[1] Charles-Emmanuel. Il fut un des chefs de la Ligue.

sance [1], par les grands et divers emplois que nos rois 1585.
lui avoient donnés et par l'éclat de la pourpre sacrée qu'il portoit depuis quarante-six ans, mais encore plus par l'affection qu'il avoit pour les savants et par les bienfaits continuels dont il les assistoit, mettant sa plus haute gloire à être nommé le protecteur des lettres, à l'exemple du grand roi François, son bon maître et l'auteur de sa fortune. Son père étoit Pierre comte de l'Ile en Jourdain et baron de Caussade, fils naturel de Charles comte d'Armagnac et neveu de ce Jean qui, s'étant armé contre Louis XI, fut tué dans sa ville de Lectoure. Son inclination ou le défaut de biens pour entretenir sa qualité le jetèrent dans l'église. Le roi François, à la recommandation du duc d'Alençon, qui l'avouoit pour son cousin germain, lui conféra de riches bénéfices; et après, en récompense de ce qu'il s'étoit acquitté à son gré d'une ambassade auprès du pape Paul III, lui obtint le chapeau de cardinal.

Il me sera permis d'ajouter ensuite Pontus de la Gardie connétable de Suède, plus mémorable en quelque sorte que les deux autres parce que son agrandissement fut l'ouvrage de sa seule vertu. Quoiqu'il soit mort bien loin du climat et des affaires de France, la raison m'oblige de lui donner place parmi les François, puisqu'il l'étoit en effet de naissance, de mœurs et de courage, — Pontus de La Gardie.

[1] Cette famille était la plus ancienne de France, puisque selon le savant don Vaisselle, elle descendait de Caribert second fils du roi Clotaire II. La branche cadette dite d'Armagnac-Nemours avait fini à la mort de Louis, tué à la bataille de Cérignoles en 1503. Le cardinal fut le dernier représentant de la branche aînée, qui n'avait plus de descendant légitime depuis Charles son grand-père, mort en 1497.

1585. et que sa valeur a porté leur gloire jusqu'en des pays où l'on avoit à peine ouï parler de leur nom. — Son père, gentilhomme de bonne maison près de Rieux [1] en Languedoc, l'avoit destiné à l'église, dans l'abbaye de Montolieu [2] au diocèse de Carcassonne; mais son humeur active ne s'accommodant pas avec cette vie enfermée, il aima mieux prendre les armes, et alla les porter en Piémont sous ce vaillant maréchal de Brissac que le dernier siècle doit nommer le restaurateur de la discipline militaire [3]. Ayant fait son apprentissage avec un si bon maître, il mena en Écosse un régiment d'infanterie, sous le commandement de Henri Clutin-Loysel, que le roi Henri II y envoyoit avec des troupes pour assister la reine Marguerite [4] veuve de Jacques V contre ses sujets mutinés. — La paix le congédiant d'Écosse, la guerre l'attira en Danemarck au service du roi Frédéric II qui étoit alors aux prises avec Eric XIV roi de Suède [5]. Là s'étant signalé entre les plus braves, il fut blessé et pris en un grand combat qui se donna en

[1] Petite ville aux environs de Carcassonne : il ne faut pas la confondre avec Rieux évêché.

[2] Il y a un bourg de ce nom à 5 lieues n.-o. de Carcassonne. L'abbé Ladvocat, dans son Dictionnaire historique, dit que La Gardie naquit au village de son nom près de Carcassonne.

[3] Charles de Cossé de Brissac, mort en 1563. M. de Bonnechose l'appelle le plus humain des généraux du seizième siècle. Le seigneur de ce nom dont il est parlé dans cette histoire étoit son second fils.

[4] Mère de Marie Stuart : elle était sœur de François duc de Guise et du cardinal de Lorraine, et ses sujets avaient embrassé la réformation.

[5] Fils de Gustave Wasa. Voyez la note 2 de la p. 176. C'est en 1568 qu'Eric fut déposé, et non en 1548 comme dit cette note.

Ostrogothie [1]. Celui qui y commandoit l'armée Suédoise 1585.
étoit un gentilhomme françois de fort ancienne maison nommé Philippe de Mornay-Varennes, qui, étant allé chercher sa bonne fortune vers le nord, l'avoit trouvée auprès de ce roi. Ce général, connoissant la valeur de La Gardie, tâcha par de grandes offres de l'attirer au service de son maître; il ne put toutefois le gagner, que la paix, venant à se faire entre les deux rois, n'eût dégagé sa foi d'avec celui de Danemarck. Eric avoit trois frères : Jean duc de Finlande, Charles duc de Sudermanie, Magnus seigneur d'Ostrogothie, et pour principal ministre un nommé Jéric Person [2], homme perfide, vindicatif, sanguinaire, et fort adonné aux détestables curiosités de la magie. La fréquentation et les conseils d'un si méchant homme ayant perverti ce qu'il pouvoit avoir de bonnes qualités, l'avoient entièrement tourné au mal et rendu soupçonneux, maniaque et cruel au dernier point. Il suffit de dire pour faire connoître son humeur, que, sur quelque appréhension que ses devins lui avoient donnée, il tenoit son frère Jean duc de Finlande en une étroite prison depuis trois ou quatre ans, qu'il abattoit les têtes les plus hautes de son royaume, et qu'il souilloit ses mains dans le sang jusqu'à poignarder celui qui avoit été son gouverneur ; de sorte que, comme s'il se fût transformé en tigre, personne n'osoit approcher de lui qu'en tremblant. Néanmoins, La Gardie aussi prudent et accort que gé-

[1] L'auteur a cru que cette histoire, étant curieuse et rare, ne seroit pas ennuyeuse. *(Note de Mézeray.)* L'Ostrogothie ou Gothie est la partie méridionale de la Suède.

[2] M. Charles Coquerel, dans son Résumé de l'Histoire de Suède, le nomme Joran Peerson.

1585. néreux et vaillant, sut vivre auprès de lui avec tant de conduite et d'adresse, qu'il acquit le second rang dans ses bonnes grâces. Or, il arriva quelque temps après, qu'Eric, soit par une foiblesse d'esprit soit par un remords de conscience, tira son frère Jean hors de prison, le fit régent de ses états et lui donna La Gardie pour gage d'une parfaite réconciliation. Comme ce gentilhomme avoit la rencontre agréable, l'entretien charmant, l'esprit vif et solide, en un mot étoit parfaitement capable de servir un prince dans ses affaires et dans ses divertissements, il eut bientôt gagné le cœur de son nouveau maître : mais incontinent après, la méchanceté de Jéric Person ou la jalousie replongèrent tellement Eric dans ses fureurs sanguinaires qu'il complota de faire mourir inhumainement le duc de Finlande, ses deux autres frères, La Gardie, et huit ou dix des plus grands seigneurs de Suède. Ce tyran aimoit si éperdûment la fille d'un simple sergent qu'il avoit résolu de l'épouser, et ces noces-là devoient servir de piége pour les attraper tous à la fois : mais il arriva, par bonheur et par la prévoyance de La Gardie, que le duc fut averti d'un si horrible dessein. Alors les sentiments de la nature, qui arme les plus petits animaux contre ceux qui attentent à leur vie, le souvenir de sa longue prison, et possible le désir de délivrer la Suède d'un gouvernement si furieux, lui mirent les armes à la main pour réprimer les violences du tyran. La Gardie conducteur de son entreprise, lui lève des gens, lui donne moyen de se saisir du fort château de Wastwit, où étoient les trésors, lui gagne la plupart des troupes d'Eric; en un mot, l'ayant introduit dans la ville de Stockholm par intelligence, combat le tyran

comme il veut faire une sortie du château où il s'étoit retiré, le fait prisonnier, et le met entre ses mains pour être confiné dans le château de Weteras, où il mourut dix ans après. Quand à Jéric Person, il périt de cette sorte : dès le commencement de l'émotion, Eric croyant la pouvoir apaiser aux dépens de sa tête, l'avoit livré au duc de Finlande, qui après des tourments rigoureux, l'avoit fait écarteler et planter ses membres sur les lieux les plus éminents; d'où ils sembloient crier à ceux qui abusent insolemment de la faveur des rois, ce qu'un malheureux chez le poëte latin crie au milieu des enfers : APPRENEZ PAR CET EXEMPLE QU'IL EST UNE JUSTICE, ET NE VOUS ATTAQUEZ PAS AUX DIEUX [1]. Le duc ayant la couronne sur la tête, reconnut qu'il la tenoit de la conduite et de la valeur de La Gardie; il lui commit la suprême administration de ses affaires, l'éleva à la charge de connétable, et l'honora de son alliance en lui donnant sa fille naturelle en mariage. On le vit dans ce grand éclat paroître à la cour de France, où il vint en ambassade l'an 1572 pour renouveler les anciennes alliances d'entre les deux couronnes; par après dans celle de Rome, où il prit la peine de faire un voyage pour conférer avec le saint père des moyens de rétablir en Suède la religion catholique, dont il avoit toujours ouvertement conservé les sentiments et la profession, comme le roi son maître les gardoit dans le fond de son ame. — Avec cette éminente autorité, il eut le commandement des armées contre le Moscovite, qui avoit envahi une partie de la Livonie, dont il [2] étoit vice-roi, lui ôta en diverses 1564.

[1] *Discite justitiam moniti, et non temnere Divos.* Æneid. Lib. VI, v. 620. (*Note de l'auteur.*)

[2] La Gardie. Les troupes russes annonçaient déjà ce qu'elles pourraient être un jour. Le grand duc Iwan IV, le premier qui

1585. expéditions tout ce qu'il tenoit dans cette province, fit outre cela de grands progrès dans la Prusse; bref, il le réduisit en tel état, qu'il le força de lui laisser toutes ces conquêtes pour obtenir une trève de trois ans. — Or, comme il étoit dans ce haut point de gloire, grand chef de guerre, grand homme d'état, au reste si généreux et si bienfaisant que tout le monde admiroit sa vertu sans envier sa grandeur, la fortune qu'il avoit toujours surmontée dans les périls, lui tendit des embûches dans le comble de ses prospérités et lui ôta la vie

ait pris le titre de *tzar* ou roi, régna de 1554 à 1584; il fit d'importantes conquêtes, celle même de la Sibérie, et quoique très cruel s'occupa de législation et favorisa l'industrie et le commerce, Son successeur fut le faible Fœdor son fils, dernier descendant de la dynastie de Rourick laquelle gouverna la Russie pendant huit siècles. Celle de Romanow qui la remplaça a donné à cet empire Pierre-le-Grand.

Nous dirons ici un mot des autres souverains de l'Europe contemporains de Henri III et qui figurent peu dans cette histoire. On a parlé des rois d'Écosse, de Suède et de Danemarck dans les notes des pages 175 et 176.—Le grand seigneur était Amurat III, qui avait envoyé des ambassadeurs en France comme on l'a vu à la page 14 de ce volume. C'était le 16.e empereur de la maison Ottomane et le petit-fils du grand Soliman II, mais bien moins recommandable, prince débauché et cruel. Il régna de 1574 à 1595, et mourut à 48 ans après avoir fait étrangler ses cinq frères. —L'autre empereur qui dominait en Europe, et qui portait ce titre, influa bien peu sur les états voisins. C'était Rodolphe II fils et successeur de Maximilien II. Il mourut en 1612. Plus occupé à l'étude que du gouvernement, il cultiva l'astronomie surtout. — Le prince que les Polonais élurent après Henri de Valois fut un de leurs plus grands monarques et le meilleur peut-être qu'ils aient eu. Il civilisa les Cosaques. Malheureusement ils le perdirent en 1587, et son successeur fut Sigismond III fils de Jean roi de Suède, aveugle instrument des jésuites. A son avénement il n'y avait qu'un sénateur catholique, à sa mort il ne restait qu'un sénateur protestant.

par une étrange aventure. Cette année, il étoit allé en Moscovie pour traiter avec le grand duc la prolongation des trèves; au retour de cette conférence, en repassant la rivière de Narva dans une patache, il fit en signe de réjouissance tirer quelques coups de fauconneau, par l'étonnement desquels ce vaisseau, tout pourri de vieillesse, venant à s'entr'ouvrir au milieu de l'eau et coulant à fond, ce grand connétable se noya avec dix-huit ou vingt gentilshommes, laissant à la Suède un regret universel de sa perte, mais pour consolation deux braves fils capables de remplir dignement la place de leur père [1]. 1585.

Je ne croirai point offenser la qualité ni le mérite de ces illustres personnages, si après eux j'en mets un par qui les plus grands héros auroient tenu à gloire de faire chanter leurs beaux faits. C'est Pierre de Ronsard gentilhomme Vendômois [2], qui a plus enrichi lui seul notre poésie que tous ceux qui l'ont précédé ni suivi dans cet art, voire même qui l'eût élevée, l'oserai-je dire, aussi haut que la Grecque et la Romaine, s'il eût mieux aimé suivre son vol naturel que de s'attacher un peu trop servilement à l'imitation des anciens, et si pour paroître docte, comme il l'étoit en effet, il n'eût pas seulement traduit leurs inventions et leurs pensées, mais transporté même leurs épithètes et leurs phrases toutes crues dans ses vers. Tout le monde lui reproche ce défaut et les plus polis trouvent encore à dire qu'il

Le poëte Ronsard.

[1] L'un, Jacques comte de La Gardie, hérita de sa faveur et rendit aussi de grands services à la Suède contre la Russie. Il fut comme son père grand guerrier et habile diplomate, et mourut en 1652. C'est un des bienfaiteurs de Mézeray. Son fils eut également un nom distingué dans les armes.

[2] Sa famille était originaire de Hongrie.

1585. s'est relâché et négligé en quelques endroits. Son feu semble donc parfois dormir sous la cendre; et pensant rendre notre langue plus abondante, il a trop affecté d'y rappeler les mots antiques, et s'est licencié d'y en former de nouveaux qui n'ont pas été avoués du public. On désireroit aussi qu'il se fût empêché de faire enjamber ses vers les uns sur les autres, et qu'il se fût aperçu que la rencontre des voyelles fait un choc qui blesse l'oreille. Mais au reste, il est si riche en rimes, si abondant en matières, si merveilleux en inventions; il a un si beau feu et tant de jugement, tant de force et de douceur, tant d'ornements et de naïveté, il pousse ses saillies si haut, il les conduit avec tant d'adresse, il embellit si agréablement ses fictions, il fait ses descriptions si au naturel, que c'est à bon droit qu'on l'appelle le Prince des poètes françois, titre que jusqu'ici plusieurs lui ont envié et que personne ne lui a su ravir [1]. Il avoit été

[1] Mézeray en dit trop: car il écrivait ces lignes en 1649, et ses deux compatriotes, Malherbe et Corneille, s'étaient déjà fait connaître. Le second avait publié ses premiers chefs-d'œuvre, et l'autre, que l'on doit regarder comme le créateur de notre langue poétique, était mort en 1628: s'il eut moins de feu et d'invention que Ronsard, on doit convenir qu'il n'eut aucun de ses défauts, que, guidé par un goût sûr, le peu de vers qu'il fit il les polit avec soin et leur donna toute l'harmonie dont le français est susceptible. Ronsard eut tant de réputation pendant sa vie, que mal écrire c'était, selon un proverbe du temps, *donner des soufflets à Ronsard*. Il fut honoré des bienfaits et de la familiarité de nos rois: Henri II et les monarques fils de ce prince lui prodiguèrent leurs faveurs. Charles IX, qui aimait la poésie, prenait un plaisir extrême à s'entretenir avec lui, et lui a adressé des vers meilleurs que ceux de ce poète. Il mérite cependant en bonne partie l'éloge qu'en fait Mézeray. Voici ce qu'en dit M. Jacquelin dans son Manuel biographique, ouvrage dont les jugemens sont le résultat d'une critique excellente.

nourri page de Charles duc d'Orléans[1], et depuis avoit 1585.
demeuré encore quelque temps en Ecosse auprès de la reine Marguerite : mais ayant pris goût aux bonnes lettres[2], il s'y adonna entièrement, sous la conduite de Jean Dorat, et, regagnant par son assiduité le temps qu'il avoit perdu à la cour, fit un si grand profit en peu d'années, qu'il pouvoit tenir une place parmi les savants. Mais comme nos poètes ne sont pas toujours

Après avoir convenu de ses défauts, il ajoute : « Ronsard avait d'ailleurs plusieurs des qualités qui font les grands poètes, une imagination vive, forte, hardie, de l'élévation dans l'esprit, et la connaissance des bonnes sources. » Il a travaillé presque dans tous les genres, excepté le dramatique : on a de lui des hymnes, des odes, des églogues, des épigrammes, des sonnets et le poème héroïque de la Franciade. Ce qu'on a mis de ce poète dans le Choix de poésies des auteurs du second et du troisième ordre des 15.e, 16.e, 17.e et 18.e siècles, choix qui fait partie de la Bibliothèque française publiée par MM. Ménard et Desenne fils, est agréable à lire. Il y a l'épitaphe en forme de dialogue de Quélus, mignon de Henri III, et celle de Maugiron autre favori de ce prince. On voit dans la notice sur Rabelais en tête des œuvres du célèbre sceptique dans la collection Charpentier, l'épitaphe satirique que Ronsard a faite au curé de Meudon, et cette épitaphe qui est assez longue offre un vrai talent. Ronsard, à l'exemple des Grecs, qui avaient formé sous Ptolémée Philadelphe une pléiade poétique de sept écrivains, fut le chef d'une pléiade française dont les autres membres étaient Du Bellay, Jodelle, Baïf, Jean Dorat, Belleau et Pontoux. Les deux premiers moururent avant le règne de Henri III. C'est le père de Baïf, que Ronsard accompagna à la diète de Spire,

[1] Et comte d'Angoulême, père du roi François I. Il ne faut pas le confondre avec un autre Charles d'Orléans, son oncle, père de Louis XII, qui fut le meilleur poète de son siècle.

[2] On a vu que l'auteur met ainsi au lieu de belles-lettres. Voyez t.e I, note 2 de la p. 448.

1585. aussi continents ni aussi sobres que leurs Muses, et qu'il avoit une robuste santé, il se donna un peu trop de bon temps : de sorte que ces excès joints à ceux de ses veilles, lui causèrent sur sa vieillesse une goutte insupportable dont sa mort le délivra à la fin de cette année 1585, vers le milieu de la soixante-deuxième de son âge.

qui inspira au poète le goût des belles-lettres : il apprit donc le grec sous Dorat avec Baïf fils. On dit qu'il étudiait j'usqu'à deux heures après minuit, et qu'en se couchant il réveillait Baïf, qui prenait sa place. Celui-ci, né à Venise, est le premier en France qui ait établi une académie de musique dans sa maison au faubourg S.t-Marcel. Les musiciens étrangers s'y assemblaient pour des concerts, et Henri III lui-même y venait souvent. — Un autre membre de la pléiade, Jodelle, essaya le premier de donner en notre langue une tragédie selon la forme des anciens. Garnier, mort sous le règne de Henri IV, continua plus heureusement cette innovation littéraire. Il donna huit tragédies dont la dernière, *Bradamante*, fut jouée en 1585. « La cour, dit M. Lacretelle, voyait avec indifférence ces estimables mais trop faibles imitations de la tragédie grecque ; elle se rendait en foule au théâtre italien des *Gelosi*, dont le parlement poursuivait en vain les scènes aussi monstrueuses qu'infâmes. » Deux poètes qui ne firent pas partie de la pléiade, Bertaud et Desportes, méritent d'être nommés aussi bien que Garnier. Ils eurent un goût pur et empêchèrent que la fausse route ouverte par Ronsard ne fût suivie. Le premier fut aumônier de Catherine de Médicis. Henri l'ayant appelé auprès de lui le fit secrétaire du cabinet, son lecteur et ensuite conseiller d'état, enfin il fut nommé à l'évêché de Séez en Normandie. Desportes qui embrassa aussi l'état ecclésiastique, avait suivi Henri en Pologne : le monarque le combla de bienfaits et lui donna de riches abbayes ; Joyeuse lui en fit avoir une pour un sonnet ; les bénéfices dont il jouit lui produisaient plus de 18,000 livres de rente. Il refusa l'archevêché de Bordeaux, et fit un généreux usage de sa fortune. Henri lui donna 10,000 écus pour publier ses premiers ouvrages ; il lui fesait l'honneur de l'appeler dans son conseil et de l'interroger sur les affaires les plus importantes du royaume.

Au commencement de l'an mil cinq cent quatre-vingt-six, le duc de Mayenne étant entré dans le Périgord, et l'évêque et les habitants de Périgueux l'ayant reçu avec de grands honneurs, il attaqua à leur prière la petite ville de Montignac-le-Comte, assise sur la Vézère. Elle appartenoit au roi de Navarre; méchante bicoque, mais qui servoit de passage à la garnison de Tulle pour faire des courses jusques dans leurs faubourgs. Dominique de Vic et Birague-Sacremore emportèrent la ville du premier effort; les soldats retirés dans le château attendirent qu'on y fît brèche et soutinrent l'assaut, puis firent capitulation honorable. Le fruit de cette prise fut le recouvrement de Tulle; La Maurie mestre de camp à qui le vicomte de Turenne l'avoit donnée en garde, l'abandonna après en avoir tiré une grosse rançon dont il ne jouit pas longtemps, pource qu'il fut tué près de Turenne dans un combat. Mayenne prend Montignac-le-Comte.

Ceux de Sarlat prioient le duc de les vouloir semblablement délivrer du château de Montfort, maison appartenant au vicomte de Turenne, qui raccourcissoit un peu leurs promenades. A leur instance, il l'envoya reconnoître. Ceux qu'il en chargea rapportèrent que la garnison leur avoit fait essuyer une rude escarmouche sur une montagne là proche, et qu'après l'avoir long-temps disputée ils n'avoient pu l'en chasser. Voyant par là qu'il y auroit beaucoup d'honneur pour ces déterminés mais bien peu pour lui et qu'il y perdroit autant de temps et d'hommes que devant une bonne place, il ne voulut pas s'y amuser et s'avança pour entrer en Guienne.

1585. Le roi de Navarre, craignant qu'il n'y allât de sa réputation et qu'on ne dît qu'il s'enfuyoit si on le voyoit reculer son ennemi étant si près, s'opiniâtroit à demeurer sur les bords de la Dordogne, où sont ces trois places Bergerac, Sainte-Foy et Castillon : mais son conseil ayant gagné sur lui avec beaucoup de peine qu'il se retirât plus avant dans le pays, il chargea le vicomte de garder le bas de la rivière et Du-Plessis-Mornay de défendre l'entrée du Quercy et du Rouergue; ces deux seigneurs fort affectionnés au parti pour l'amour de la religion, et le premier encore pour l'espérance qu'il avoit de s'en rendre le chef si le roi de Navarre et le prince de Condé venoient à manquer ou à le quitter. N. Eberard Saint-Sulpice et Clermont-de-Lodève conseilloient au duc de passer la Dordogne à Beaulieu, afin de l'engager dans le Quercy et d'assiéger Figeac qui incommodoit toute la contrée. Les religionnaires avoient mis entre les places qu'ils devoient abandonner Beaulieu, Cajarc et Cardaillac, néanmoins l'exemple de Montignac qui avoit tenu neuf jours et la lente et froide démarche de leur ennemi rassurèrent tous ces pouilliers. Lorsque Mayenne eut passé la Dordogne à Souillac, par le moyen de gros cables tendus de travers à quoi ses gens se tenoient pour n'être pas emportés par le courant de l'eau, il perdit quinze jours à prendre ses mesures pour savoir quelle place il attaqueroit, ou Figeac, ou Montauban, ou le Mas de Verdun. François de la Valette-Cornusson sénéchal de Toulouse, avec les capitouls, insistoient pour qu'il assiégeât Montauban, et lui offroient neuf pièces de batterie avec les fournitures et deux mille hommes de pied entretenus aux dépens de la ville ; mais il ne put s'y résoudre parce qu'il apprit que la

Il passe la Dordogne.

place étoit en meilleur état qu'elle n'avoit jamais été. 1586.
Du-Plessis-Mornay y avoit ajoutédeux ouvrages qui la rendoient beaucoup plus forte : l'un étoit la fortification du faubourg de Tarn, pour couvrir le pont, laquelle il nomma Ville-Bourbon [1] ; l'autre celle de la Ville-Neuve [2], pour couvrir la porte de Griffoul, fortification commencée jadis du côté de main droite, mais qui du côté de main gauche étoit demeurée ouverte jusqu'à la rivière : tout cela mis en défense en moins de deux mois avant la fin de février. Voilà pourquoi le duc ayant peur que sa petite armée ne trouvât son cimetière dans ces grands retranchements, se contenta de prendre Beaulieu et Gagnac, et quelques autres petits châteaux que jamais la carte ni l'histoire n'ont marqués, tandis qu'en revanche le vicomte de Turenne prenoit Lasets près de Bergerac, et Saint-Ferme et Rochebrune près de Montségur.

Ce que fait le roi de Navarre.

Le roi de Navarre de son côté ne demeuroit pas inutile. Après l'assemblée des religionnaires, qui se tint à Montauban, il se défendit premièrement par la plume, écrivant des lettres au roi et à la reine mère, aux cours de parlement, à la noblesse, au clergé, au tiers état et à la Sorbonne, toutes du style de Du-Plessis-Mornay; puis par les armes, se faisant voir çà et là avec une merveilleuse diligence. Sortant de Montauban au mois de décembre, il alla à Nérac, où il eut à peine demeuré quelques jours qu'il en repartit avec deux cents maîtres et dix-huit cents arquebusiers pour venir au secours de

[1] Ce faubourg, le plus considérable, qui est dans le Languedoc tandis que la ville était dans le Quercy, porte ce nom de nos jours. Il est au midi, séparé de la ville par le Tarn.
[2] Ou Ville-Nouvelle, autre faubourg au couchant.

1586. Castels. Ce château étant situé sur la Garonne, au-dessus de Bordeaux, et appartenant à ce Favas qui étoit extrêmement redoutable aux Bordelois et qui faisoit de si merveilleuses entreprises que le vulgaire croyoit qu'il eût un esprit familier, le parlement de la province avoit obligé le maréchal [1] par ses instantes poursuites d'y mettre le siége au mois de février. A l'arrivée de ce roi il se retira vers Langon, et fit savoir au duc de Mayenne qu'il étoit temps qu'il s'avançât : mais la jalousie qui étoit entre ces deux généraux les empêcha de se joindre comme l'avancement de cette guerre les en convioit l'un et l'autre.

Mayenne le poursuit.

On soupçonnoit le duc de n'avoir pas moins d'envie sur Bordeaux que sur Montauban : pour lui, il disoit en secret à ses amis que son intention n'étoit pas de s'amuser à prendre des bourgades fortifiées, mais de surprendre le roi de Navarre, dans la personne duquel consistoit toute la guerre. En ce dessein, comme il eut appris que ce roi devoit faire un tour dans les provinces de deçà la Garonne, mais ne sachant pas s'il passeroit cette rivière au Mas de Verdun pour venir à Montauban ou bien à Caumont et Sainte-Baseille pour venir à Bergerac, il alla à Villeneuve d'Agenois avec son armée, afin d'être là comme à l'affût au milieu de ces deux chemins et tout prêt à passer la Garonne au port de Sainte-Marie quand il en seroit besoin. Là ayant su par Saint-Chamaran son maréchal de camp que le Navarrois étoit allé à Pau en Béarn, où certes l'amour de la belle comtesse de Guichen [2] plutôt que la nécessité de

[1] Matignon, gouverneur de Guienne comme on a vu.

[2] Ou de Guiche; Corisande d'Andouins, veuve d'un seigneur de Grammont tué au siége de la Fère.

ses affaires l'appeloit, et puis encore que de là il étoit 1586.
retourné à Nérac, d'où il devoit venir à Caumont : il descendit à Aiguillon, d'où il envoya douze cents hommes à Poyane gouverneur d'Ax pour lui tendre des embûches du côté des Landes. Il plaça de plus des compagnies de cavalerie dans tous les endroits par où Henri devoit passer pour venir à ses villes de dessus la Dordogne; entre autres, trois cents chevaux que commandoit N. Boucard-d'Aubeterre, qui désirant rendre un bon office à ce roi, dont il avoit été nourri page, fit en sorte qu'on le posât à Eymet[1]. Or, le Béarnois n'ignorant pas le dessein de son ennemi, lui donnoit divers détours pour l'amuser tandis que les siens travailloient à fortifier ses places; imitant en cela l'exemple de la perdrix, qui se présente devant le chien lorsqu'il poursuit ses petits et trompe son avidité jusqu'à tant qu'ils se soient évadés. A la fin, après qu'il l'eut tenu là près d'un mois, il jugea qu'il étoit temps d'exécuter son dessein, et vint à Caumont accompagné seulement de trente chevaux en intention de passer la rivière le lendemain de grand matin. Il se tenoit bien assuré de la faveur secrète d'Aubeterre, mais il ne voyoit pas le péril qui par derrière le menaçoit : Poyanne venoit au grand trot pour l'investir dans ce château, et il n'étoit pas encore à un quart de lieue de là, quand un de ses gentilshommes servants nommé La Combe, en étant averti je ne sais comment, éveilla son maître avec grande importunité, et sans lui donner presque le loisir de s'habiller le fit promptement entrer dans le bateau avec

[1] Daniel dit que ce fut à la Sauvetat bourg rapproché et à l'est d'Eymet.

1586. cinq ou six des siens. S'étant ainsi évadé, il passa heureusement sur la contrescarpe de Marmande et tout au travers des compagnies d'Aubeterre sans être reconnu. Le reste de ses gens et La Roque avec deux cents chevaux, l'ayant joint par delà Eymet, le conduisirent à Sainte-Foy où pendant un mois il séjourna [1].

Tandis que le duc étoit à Aiguillon, sa présence fit abandonner le Mas d'Agenois et Damasan à Jean de Bodean-Parabère, Meillan à N. de Melon; les trois bourgs de Tonneins, qui n'avoient ni fossé ni murailles, à Arnaud de Belleville-l'Estelle : mais elle n'étonna point Clairac, qui lui tailla en pièces dix-huit corps-de-garde dans une semaine.

Affaires de Poitou et Saintonge.

S'il étoit bien aisé aux religionnaires de Guienne de se rassurer contre de si molles attaques, ceux de Poitou

[1] Cette retraite du roi de Navarre, qui déjoua ainsi la poursuite de deux ennemis habiles qui le pressaient chacun avec une armée de 20,000 hommes, quand il n'avoit à leur opposer qu'un camp volant de 4,000 gentilshommes ou soldats, peut être regardée, dit M. Lacretelle, comme le plus merveilleux de ses exploits. Les mémoires de Sully, de D'Aubigné, de Mornay, les manuscrits de La Roque et la chronologie de Cayet en font connaître les circonstances. Avec l'argent que lui avait apporté son fidèle Rosny, il répara de nombreuses et chétives forteresses; puis, sans canons, sans bagages, il fondait avec la troupe la plus leste sur tous les points les plus faibles du cercle qui l'enveloppait. Mais Mayenne et Matignon le resserrent davantage. Toutefois, le premier feint de s'attacher au siége des petites places: alors le Béarnais va voir la comtesse de Grammont, qui résidait aux environs de Pau et qui venait d'engager ses plus beaux domaines et ses pierreries pour subvenir à la détresse du héros. Il n'a pris avec lui que 400 gentilshommes, et s'oublie quelques jours auprès d'elle, quand ses vedettes lui font savoir que l'armée de Mayenne s'approche de Pau où elle s'étend de manière à lui couper tout moyen de fuite. Henri monte aussitôt à cheval lui troisième, traverse le Béarn et

pareillement reprenoient courage. Sur la fin de l'année 1586.
précédente, Malicorne gouverneur de cette province, et Laverdin son neveu, avec la noblesse catholique et quelques autres régiments qu'ils avoient retenus de l'armée du duc de Mayenne, avoient formé comme un blocus autour de Saint-Jean-d'Angely et de La Rochelle en se saisissant de toutes les petites places des environs ; de sorte que ces deux boulevards du parti, étant d'ailleurs fort effrayés de la déroute de leurs troupes, de la peste, de la famine, de la confusion qui étoit parmi leurs habitants et de la trahison de plusieurs de leurs chefs, sembloient ne devoir pas faire grande résistance à qui leur eût parlé d'accommodement. Mais La Boulaye et Saint-Gelais ayant ramassé quelques compagnies de leurs débris, et Rohan

l'Armagnac, et se glisse pendant la nuit au milieu des postes ennemis. C'est le lendemain au point du jour, qu'il passe le gué, secondé par d'Aubeterre, lequel trompant ses soldats à lui, les dirigea sur un autre point. Après une course de 23 heures, le prince gagne Nérac : nouveau danger ; Mayenne est parvenu à l'enfermer dans cette ville et y dirige toutes ses forces. Dans un tel péril, Bourbon « sort avec une troupe d'élite par la porte la moins observée, se fait jour à travers les lignes des assiégeans, change de route, bat quelques détachemens ennemis, en trompe d'autres par des ruses de guerre, sert de guide à ses compagnons, soulage leur fatigue par des chansons et par des bons mots ; puis il les sépare en vingt troupes diverses, en leur indiquant Ste-Foy pour lieu de rendez-vous : il y arrive le premier ; tous ces corps l'y rejoignent, pas un homme n'a péri. » Pour expliquer ces succès il faut dire que les généraux ennemis n'agissaient pas toujours de concert, et que le Béarnais avait à sa suite beaucoup de Basques, ces montagnards intrépides, lestes et gais. Parmi tous ces hommes de résolution, nul n'égalait le baron de Batz, qu'il appelait son *faucheur*. (*Hist. de Fr. pendant les guerres de religion.*) Le P. Daniel, comme Mézeray, ne fait passer la Garonne au roi de Navarre qu'après sa sortie de Nérac, et ne dit point que ce prince eût été assiégé dans cette ville. On voit dans M. Lacretelle que ce siége dura peu et fut à peine formé.

1586. ôtant par sa présence l'étonnement aux Rochelois, ils se rassurèrent peu à peu et firent tête à Malicorne.

Retour de Condé.

Là-dessus revint le prince de Condé en fort glorieux équipage, accompagné de dix vaisseaux de la reine Elisabeth, parfaitement satisfait des courtoisies de cette généreuse princesse, et chargé de cinquante mille écus d'argent qu'elle lui avoit prêtés avec promesse d'assister son parti et sa personne tout autant que le salut de son état le pouvoit permettre. Son retour, aussi glorieux que sa fuite avoit été triste, redonna aux réformés bonne opinion de la fortune de ce prince, et leur apprit à mieux espérer sous les auspices de celui qui se relevoit si promptement d'une si grande disgrâce. Aussi sa présence leur rendit-elle dans peu de jours l'avantage qu'ils avoient perdu par son éloignement.

Exploits.

Plassac gouverneur de Pons surprit en février le château de Royan sur la Garonne, qui fut une grande ressource à leurs affaires, pource qu'il leur rapportoit deux cent mille écus de contribution par an. — Les Rochelois ayant donné à Laval artillerie et munition pour leur déboucher le passage des vivres, il n'y eut aucune des cinq ou six petites places qui les incommodoient qui attendit les attaques, hormis Soubise qui souffrit quelques volées de canon.

Ceux du prince.

D'Aubigné se jeta dans l'île d'Oleron avec cinq cents hommes pour la fortifier ; — et le prince lui-même réduisit Aunay, Mondevis, Chisay et Sasay pour achever de dégager Saint-Jean-d'Angely, où il faisoit plutôt son séjour qu'à la Rochelle, à cause de la jalousie des Rochelois [1]. — Puis, il attaqua et prit le château

[1] Cette ville se gouvernoit presque comme une république, ainsi qu'on l'a vu.

de Dampierre, qui étoit des terres de Claude de Clermont femme du maréchal de Retz. On croyoit qu'il le devoit raser jusqu'aux fondements pour rendre la pareille à ce maréchal de ce qu'il avoit démoli le château de Montaigu appartenant à la maison de La Trimouille; mais il ne voulut pas qu'on en ôtat seulement une pierre, et crut être assez vengé de lui avoir montré qu'il étoit en pouvoir de le faire : noble espèce de ressentiment qui accorde les lois de l'honneur avec celles du christianisme. 1586.

Comme il étoit à ce siége, Saint-Luc importuné du mauvais voisinage de D'Aubigné dans Oleron, entreprit de l'en chasser à la faveur de l'armée navale du roi commandée par Chattes qui étoit alors sur ces côtes afin d'escorter trente vaisseaux chargés de sel pour le grand parti. Pour ce sujet, il y fit descendre près de cinq mille hommes tant des vaisseaux que de ceux qu'il avoit tirés des garnisons : le combat fut aussi sanglant et aussi opiniâtre qu'il s'en fût vu dans toute cette guerre; mais il fallut enfin qu'il se retirât après avoir perdu huit capitaines et trois cent cinquante hommes. D'Aubigné repousse St-Luc d'Oleron.

Le prince accourant en diligence avec deux cents chevaux [1] pour passer au secours de l'île, comme en même temps Laval armoit à La Rochelle trente vaisseaux pour le même effet, rencontra près de Saintes le régiment de Tiercelin [2] qui en revenoit, le chargea à la Combat près de Saintes.

[1] Daniel dit 40 cuirassiers et autant *d'argoulets*, soldats qui étaient à peu près, ajoute-t-il, ce que sont nos dragons d'aujourd'hui.

[2] Ce mestre de camp, dit Daniel, était avec 400 hommes de son régiment d'infanterie. Condé lui tua d'abord 39 à 40 soldats.

1586. vue des murailles de la ville, lui tua ou blessa cent cinquante hommes, et lui enleva son drapeau colonel. Mais pour avoir attaqué cette infanterie en lieu fort et dans des haies, il y perdit quantité de brave noblesse. La Trimouille donnant à la tête suivi seulement de huit ou dix, fut renversé par terre à coups de pique, en grand risque de sa vie, si Des Ouches, Laleu et Avantigny ne l'eussent promptement dégagé de là. Rieux et Sailly, à la valeur desquels étoit due une bonne partie de l'honneur de la victoire, y furent si grièvement blessés qu'ils en moururent deux jours après. Ils étoient fils de ce courageux d'Andelot frère de l'amiral de Coligny, qui en avoit eu quatre de deux différents lits, savoir : Laval et Rieux, de Marguerite héritière de la maison de Laval; et Sailly et Tanlay, d'Anne de Salm : tous quatre semblables de visage, plus semblables de mœurs, s'entraimant parfaitement, et fort aimés de tout le monde à cause de leur valeur, prudence et probité, trois vertus que l'on a d'ordinaire remarquées dans la maison de Coligny. Peu de jours auparavant, Tanlay étoit mort de maladie; il ne restoit que Laval l'aîné de tous, qui, ayant vu ses trois frères rendre l'ame entre ses bras, ne fut capable d'aucune consolation que de les suivre, comme il fit à huit jours de là. Il demeura de lui un

Tiercelin ayant soutenu cette première charge, se servit de l'avantage du terrain où il y avait beaucoup de haies et de fossés dans lesquels il se posta. En ce moment, Laval avec sa compagnie d'hommes d'armes joignit le prince, qui ne craignit pas malgré le désavantage du lieu de faire une seconde charge. Les chevaux franchirent le fossé, et Laval passant jusqu'à l'enseigne colonnelle l'arracha des mains de celui qui la portait. Alors le combat devint très sanglant : Tiercelin fut blessé et ses gens mis en déroute; il en rallia une partie, et secouru d'un détachement de la garnison de Saintes gagna les faubourgs de la ville.

fils nommé Guy qui depuis fut tué dans les guerres de Hongrie. 1586.

L'affliction qu'eurent les religionnaires de voir quatre si beaux rejetons arrachés en si peu de temps [1], fut peu après redoublée par la perte de René vicomte de Rohan, seigneur fort affectionné et aussi fort cher à leur parti, ayant, au reste, l'ame candide et le cœur aussi noble que sa naissance. Il mourut de maladie [2] à La Rochelle, dans la vigueur de son âge, laissant deux fils [3] encore fort jeunes sous les ailes de leur mère Catherine de Parthenay-Soubise, sage et vertueuse dame, pourvue même de quelque connoissance des

Mort de Rohan.

[1] « Vers le même temps, dit Daniel après d'Aubigné: arriva un pareil accident en Gascogne, où les trois fils du marquis de Trans *, dont le comte de Gurson était l'aîné, périrent ensemble auprès de Castel-Jaloux dans un petit combat qui fut pour cela appelé *le combat des trois frères*. Ce qui ayant été rapporté au vicomte de Turenne qui commandait dans ces quartiers-là, il dit en soupirant : « J'ai peur que cette guerre nous mangera tous, si Dieu n'y met la main. »

* De la maison de Foix.

[2] La mort des quatre frères hâta la sienne, et il leur survécut peu. On le prévit pendant leurs funérailles. « Un ministre protestant, dit M. Lacretelle, déplora dans les termes les plus pathétiques le sort de ces quatre victimes de la guerre et de l'amitié fraternelle. Tandis qu'il parlait le vicomte de Rohan se sentait mourir; on fut forcé de le soutenir : il repoussa tous les secours de l'art; et, trois jours après, il fut porté au tombeau de ses quatre amis. Une armée où ces nobles sentimens avaient tant de force et de profondeur était digne de porter sur le trône Henri IV.

[3] L'illustre Henri duc de Rohan chef des protestans sous Louis XIII, et Benjamin de Rohan seigneur de Soubise son frère qui le seconda puissamment. Ils avaient deux sœurs, Anne dont l'exemple, comme celui de sa mère, enthousiasmait les peuples ; et Catherine, qui étant sollicitée par Henri IV répondit à ce monarque: « Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse. »

1586. belles lettres, qui n'omit aucun soin pour les rendre semblables à un si bon père.

Mariage du prince.

Entre ces deuils publics et parmi le tumulte de la guerre, furent célébrées les noces du prince de Condé avec Charlotte de La Trimouille, le 16 de mars. Le jour même, la fortune, comme si elle eût voulu défier ce brave prince en présence de sa maîtresse, lui offrit un combat au lieu de course de bague et de tournois. Quelque compagnie de cavalerie passant à la vue de Taillebourg, deux ou trois des plus hardis se détachèrent pour venir tirer le coup de pistolet au bout du pont. Il prit cela pour un défi qui méritoit une prompte réponse, monta à cheval avec la noblesse qui étoit venue honorer la solennité de ses noces, poursuivit cette compagnie, donna dedans à toutes brides, la tailla en pièces, en amena dix ou douze cavaliers demander pardon à sa maîtresse, puis après les mit en liberté pour l'amour d'elle.

Combats navals contre Brouage.

Ainsi, la réjouissance des noces n'interrompoit point ses exploits militaires. Durant tout le mois de mai, les plus beaux se faisoient sur la mer. Le prince, qui avoit perdu espérance de recouvrer Brouage, et ne pouvoit souffrir Saint-Luc, qui tous les jours venoit lui faire bravade jusqu'aux portes de La Rochelle, brûloit d'envie de lui ruiner son havre. Les Rochelois, qui en avoient toujours été jaloux, à cause qu'ayant assez d'eau pour recevoir les grands navires en tout temps [1], il ôtoit la chalandise au leur où l'on ne pouvoit entrer que de haute marée [2], contribuèrent volontiers à ce dessein. Pour cela ayant été armés vingt-cinq vaisseaux ronds, quatre

[1] On appelle cela havre d'entrée. *(Note de l'auteur.)*
[2] Havre de barre. (*Ib.*)

galères et quelques barques, Saint-Gelais, qui en étoit amiral, alloit enfoncer de vieux corps de navire pleins de lest, en forme de palissade, au lieu le plus étroit de ce port. Saint-Luc lui avoit mis en tête trois grands navires du reste de l'armée de Chattes, et deux galères dont l'une étoit double; accompagnées de seize pataches garnies de petites pièces de canon, appelées espoires [1], plus vingt chaloupes pleines de mousqueterie avec quelques piquiers à la pointe. De part et d'autre la noblesse volontaire y accourant avec ardeur, pource qu'il n'y avoit point d'autres occasions, faisoit tous les jours de sanglantes escarmouches, où les chaloupes et barques sortant d'entre leurs grands vaisseaux alloient bravement donner le coup de pique : mais c'étoit toujours au désavantage des catholiques, jusqu'à un jour de grand calme, que les galères de ceux-ci rembarrèrent les galiotes des réformés derrière les gros vaisseaux du prince, et caracolant à l'entour en eussent emporté quelques unes, sans le secours des chaloupes d'Oleron et de quelque frais qui survint. 1586.

La renommée ayant porté aux oreilles du roi de Navarre la gloire que le prince de Condé acquerroit en ces combats, il partit de Sainte-Foy pour y avoir part, et son émulation lui en faisant prendre à tous les périls, il hâta tellement l'exécution de l'entreprise qu'il vit achever la palissade en peu de jours. Un ingénieur normand donna à Saint-Luc une invention remarquable pour l'enlever. Il attachoit aux vaisseaux enfoncés une ceinture de pipes vides mais bien enduites de poix, qui les prenoient par dessous avec de gros cables; de plus,

[1] Ou peut-être *époires*. On ne trouve point ce mot dans les dictionnaires.

1586. six ou sept barques, qui les saisissoient aussi avec des crampons ou des mâtereaux fichés aux sabords : de sorte qu'au retour de la marée, il falloit que toute cette manœuvre crevât ou que le fardeau fût soulevé. Mais, comme on tarda deux mois à y travailler, les courants amenèrent en travers de cette palissade un grand sillon de vases, qui se liant avec ces vaisseaux les tenoit tellement embourbés qu'on n'en put arracher que les plus légers. Ainsi ce havre, qui étoit le second de France pour sa bonté, devint enfin havre de barre.

Beau trait de d'Aubigné.

Je passe plusieurs autres petits exploits que causèrent la présence de ce prince [1] et la valeur de Saint-Luc : mais je ne puis oublier une généreuse action de D'Aubigné, que je rapporterai, non pas sur sa foi seulement mais aussi sur celle de Saint-Luc. D'Aubigné avoit une grande hardiesse, une merveilleuse présence d'esprit, une agréable connoissance des belles lettres, et ne manquoit pas d'expérience ni de courage au fait de la guerre : mais il étoit véhément outre mesure pour sa nouvelle religion, licencieux en paroles, et se laissoit emporter par sa passion au-delà du bon sens et de la vérité, comme ses écrits le témoignent assez, quand même nous ne l'aurions pas appris de ceux qui l'ont bien connu. La reine mère et les favoris le haïssoient mortellement : ceux-ci pour quelques discours injurieux; la reine mère, pour pareil sujet et parce qu'il étoit un des premiers à découvrir ses menées et à en faire d'autres parmi les religionnaires. Ayant donc été attrapé en une embuscade et fait prisonnier de Saint-Luc, il le demeura assez longtemps pour n'avoir pas de quoi

[1] Sans doute le roi de Navarre, dont il a été parlé dans l'alinéa précédent.

payer sa rançon. Or ce seigneur, qui aimoit les hommes vaillants et les beaux esprits comme il l'étoit lui-même, conçut beaucoup d'estime pour lui dans son entretien savant et agréable, de sorte qu'il lui donna congé sur sa parole d'aller faire un tour à La Rochelle, à la charge qu'il reviendroit dans certain jour. Pendant ce temps, Saint-Luc reçut des lettres de la cour qui lui commandoient absolument de le livrer au capitaine Carle, qui étoit venu exprès avec des vaisseaux de guerre pour l'emmener à Bordeaux, où le parlement, sans doute, en eût fait un sacrifice au ressentiment de ceux qu'il avoit offensés. Cet ordre-là reçu par Saint-Luc avec déplaisir, il donne avis secrètement à son prisonnier de ne pas revenir; mais d'Aubigné lui récrit qu'il veut aller dégager sa foi au péril de sa vie, et le lendemain, s'étant dérobé de ses amis, se rend à Brouage. Une si rare et si grande loyauté touchant encore davantage le cœur de Saint-Luc, il se pique d'honneur pour ne pas lui céder en générosité; et comme les nobles et vertueux courages sont aussi ingénieux à obliger que les lâches et les méchants le sont à mal faire, il trouva des excuses pour ne pas le livrer de quelques jours, pendant lesquels il donna conseil aux Rochelois de prendre Guitaud lieutenant de roi aux îles et de lui mander qu'ils le jetteroient au fond de la mer si D'Aubigné sortoit de Brouage. Par ce moyen il eut occasion de le retenir pour sauver la vie à Guitaud. 1586.

Le maréchal de Matignon retourné au siége de Castels l'avoit si furieusement battu, que sans perdre aucun homme que Pied-Ferrat mestre de camp, il l'avoit réduit à l'extrémité : mais le duc de Mayenne lui ravit Suite des affaires de Guienne.

1586. cette petite gloire, et à son déçu composa à douze mille écus avec Favas seigneur de ce château afin qu'il le lui remît entre les mains. La mésintelligence étoit manifeste entre ces deux généraux, s'étant ajouté à leurs autres sujets de pique [1], que le duc l'avoit fait attendre un mois à Langon et n'avoit point voulu assiéger Sainte-Baseille tandis que l'autre assiégeoit Castels, mais se tenoit aux environs de Marmande d'où il lui donnoit de grands soupçons de quelques pratiques secrètes, comme de sa part il lui témoignoit assez visiblement ses défiances.

Siéges de Ste.-Baseille

Néanmoins, Godefroy Camus-de-Pont-Carré et Auger de Gourgues trésorier gagnèrent tant par leurs allées et venues, qu'ils les raccommodèrent en apparence; en sorte qu'au partir de là [2] ils allèrent conjointement mettre le siége devant Sainte-Baseille. C'est une ville sans nom, revêtue de méchantes murailles de brique ouvertes en plusieurs endroits, mais qui étant propre pour favoriser le passage de la Garonne comme étant sur le bord de deçà, obligeoit le roi de Navarre de la tenir; de sorte qu'il l'avoit fortifiée de cinq bastions de terre revêtus de gazons, et y avoit mis huit cents bons hommes commandés par N. d'Estainville-Pouilly gentilhomme bourguignon. Les approches en furent bien sanglantes : Devic, qui cherchoit toujours les plus chaudes occasions, y fut blessé à la cuisse; mais les bastions n'étant pas encore en défense, au bout de dix jours elle fit sa composition, qui lui fut bien gardée et ses fortifications [3] abattues par les paysans.

[1] On a vu l'auteur employer ce mot pour *brouillerie*.

[2] On a déjà vu cette locution ordinaire à Mézeray.

[3] Sous-entendu *furent* : la phrase est plus rapide.

On croyoit que Caumont n'eût pas duré plus longtemps si on l'eût attaqué, et, à vrai dire, l'on n'avoit rien fait pour la sûreté de la rivière si on ne le prenoit aussi : mais il étoit à propos pour Matignon que ce caveçon demeurât à la ville de Bordeaux, qui, étant pleine de ligueux et d'esprits aisés à mettre en fougue, menaçoit à toute heure de le jeter hors d'arçon. Voilà pourquoi comme le duc lui envoya demander son avis à Meilhan, où une maladie vraie ou feinte l'avoit fait retirer, il y apporta à son ordinaire mille difficultés, et conclut qu'il falloit attaquer Montségur, qui rompoit les grands chemins et le commerce du Limosin, du Périgord et du Quercy. Le nom de cette ville, qui veut dire mont d'assurance [1], montre assez que sa situation est sur un haut, d'où, sans être commandée d'aucun endroit, elle commande toute la plaine d'au-dessous, plus étroite et plus avancée du côté qu'elle regarde Duras [2], plus large et plus habitée de celui qu'elle regarde la Réole, et voyant couler à ses pieds la petite et fertile rivière du Drot au milieu d'une belle et longue prairie. Le duc ayant fait ses approches sur la fin d'avril, devint malade à son tour d'une fièvre double tierce; à raison de quoi il pria Matignon d'y venir, et après qu'ils se furent abouchés à Rochebrune, lui laissa tout le commandement. Il s'étoit jeté dedans cinquante gentilshommes, outre deux compagnies de gens de guerre qui avec les habitants faisoient environ huit cents hommes : nombre bien petit pour tenir contre une si puissante armée; mais encouragé par le vicomte de Turenne, qui étoit aux environs avec un camp volant

1586. et de Montségur.

[1] Ségur en gascon, du mot *securus*, signifie assuré. (*N. de l'auteur.*)
[2] Sur le Drot, à 2 l. et demie e. de Montségur.

1586. de cinq cents chevaux et deux mille hommes de pied, qu'il mettoit à couvert quand il vouloit, dans les villes de Sainte-Foy, Bergerac, Gensac et Castillon. Après que les assiégeants leur eurent retranché l'espoir de ce secours, la batterie commença par trois endroits, si furieuse que l'on y compta deux mille quatre cents coups de canon en un jour. Ceux de dedans ne s'en étonnèrent point ni de l'assaut qui leur fut donné, mais le soutinrent bravement et se retranchèrent derrière les ruines. La jalousie entre les royaux et les ligués, et le défaut de poudres, car il en fut trop consumé à tirer à coups perdus, retardèrent la prise de la place jusqu'à ce que l'on eût fait venir de nouvelles munitions de Bordeaux et qu'on eût agrandi les brèches. Le 15 mai, les assiégés capitulèrent aux conditions qu'ils seroient conduits en lieu de sûreté, avec armes et bagages, mèches éteintes et tambours couverts; mais la composition leur fut mal gardée : quelques compagnies se jetèrent sur eux, en tuèrent deux cents et dépouillèrent les autres; la licence du soldat mal discipliné s'étant portée à cette cruauté sans être réprimée par ses capitaines, qui pensoient par là gagner l'estime des Parisiens et les bonnes grâces des prédicateurs séditieux de la Ligue, au dire desquels c'étoit impiété de faire miséricorde aux hérétiques, et pis qu'infidélité de leur garder la foi.

La mésintelligence et la jalousie s'accroissoient toujours entre les généraux, spécialement à cause du séjour du duc de Mayenne dans Bordeaux. Les ecclésiastiques et le peuple l'y avoient reçu avec de grands honneurs : l'archevêque, Antoine Prévôt-Sansac, et tout son clergé furent au-devant de lui, le logèrent dans l'archevêché et firent pour sa santé des processions solennelles. Ceux

qui avoient l'an passé voulu soulever la ville, le visitoient souvent et ses gens hantoient familièrement dans leurs maisons. Matignon en conçut de si grandes défiances qu'il suscita le parlement à députer vers le duc pour se plaindre de ces menées; et, comme il n'étoit pas ignorant dans l'art de dissimuler, il s'en inquiétoit d'autant plus qu'il voyoit que le duc faisoit semblant de ne s'en point émouvoir; si bien que, craignant qu'il ne s'emparât de Bordeaux tandis qu'il seroit occupé à quelque siége, il donna volontiers congé aux compagnies d'ordonnance qui le demandoient, et distribua une partie des autres dans les villes d'Agenois, Condomois et Armagnac pour favoriser la récolte des blés. C'étoit sur le commencement de juin : durant tout le mois qu'elles demeurèrent ainsi éparses, il n'y eut en Guienne que de petites rencontres qui ne valent pas la peine d'être sues. 1586.

La santé étant revenue au duc de Mayenne, il rassembla ce qu'il put des deux armées et fit dessein de prendre les villes que le roi de Navarre tenoit sur la Dordogne, afin de lui boucher le passage du retour en Gascogne. Il avoit projeté de commencer par Bergerac, la meilleure de toutes, s'assurant de pouvoir disposer des forces que le maréchal de Biron venoit d'amener dans le Poitou; mais, comme il n'en put pas jouir à sa volonté, il tourna ses efforts contre Castillon, qui étoit beaucoup plus foible, au reste située sur la même rivière. On crut qu'il n'y fut porté par aucun motif d'honneur ou de prudence, mais seulement par les instigations de sa femme Henriette de Savoie : car comme cette terre étoit de sa succession, elle ne pouvoit souffrir qu'elle fût occupée par les religionnaires ni que ses vassaux en fussent les

Siége de Castillon.

1586. maîtres, contre lesquels d'ailleurs elle étoit extrêmement offensée de ce qu'ils y avoient abattu son château et ruiné trois faubourgs. Castillon de soi-même n'étoit pas fort considérable; mais Alins gentilhomme provençal, l'un des meilleurs mestres de camp et des plus entendus de son temps à mettre les places en défense et à les garder, l'avoit fortifiée à merveille, et s'étoit enfermé dedans avec Savignac qui y commandoit une garnison de neuf cents hommes. Le courage de ce gouverneur, les travaux et les inventions d'Alins, et les efforts du vicomte de Turenne, qui de Bergerac et autres villes d'alentour ne cessoit de harceler les assiégeants et jetoit du renfort dans la place; outre cela le manquement des poudres et la division entre les chefs, firent durer le siége deux mois. Cependant la peste se mit dans l'armée, les compagnies entières se débandoient, les Suisses se mutinoient, le duc et le maréchal faute d'argent employoient leurs prières et leurs caresses pour les retenir. Les avenues de leurs logis étoient pleines de blessés et de malades : les uns qui les supplioient avec une voix pitoyable; les autres qui les poursuivoient avec des malédictions et des injures. Le soldat, abandonnant les tranchées de dépit, ils furent contraints d'y coucher eux-mêmes vingt nuits durant; de sorte qu'ils eussent quitté cette entreprise, si le duc n'y eût été retenu par les violentes instances de sa femme qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit. Enfin, Matignon ayant trouvé moyen d'empêcher le secours, que Turenne y vouloit faire arriver par la rivière au moyen d'un pont de bateaux, avec une palissade au-devant pour arrêter les brûlots, et avec deux retranchements, garnis de canons aux deux bouts, dans l'un desquels il se logea lui-même; les mar-

chands rochelois, plus adonnés à leur profit qu'à l'intérêt de la cause, ayant vendu quantité de poudres à l'ennemi; les assiégés voyant toutes leurs murailles rasées et leurs travaux abattus, par la violence des batteries et des mines, conduites par Julian Rancher lieutenant de l'arsenal, qui pour s'être trouvé à tous les siéges depuis vingt ans entendoit parfaitement bien à exécuter l'artillerie et à attaquer les places; les divers combats et sorties qui se firent ayant consumé les plus braves d'entre eux; et la peste même étant entrée dans la place, plus furieuse que dans le camp : il fallut le dernier jour d'août qu'ils se résolussent à capituler. Il leur fut accordé que les gens de guerre sortiroient avec armes et bagages, la mèche éteinte et sans drapeaux, que les habitants seroient traités suivant l'édit de janvier, et que les prisonniers que leurs coréligionnaires de Sainte-Foy avoient faits dans quelques rencontres durant ce siége se seroient rendus; Savignac, Couronneau mestre-de-camp et autres capitaines demeurant en ôtage jusqu'à ce qu'ils fussent mis en liberté. La composition fut bien gardée aux gens de guerre; mais pour les habitants le duc donna leurs biens en proie au soldat, et s'étant saisi de leurs personnes en envoya certain nombre au parlement de Bordeaux, qui les condamna à mort, sur cette explication que par l'édit de janvier il n'étoit point permis au sujet de porter les armes contre son prince. Les châteaux de Mensac et de Puy-Normand se rendirent après la prise de Castillon, sans beaucoup de résistance : le duc démolit Puy-Normand, à cause qu'il étoit des terres du roi de Navarre, quoiqu'il y eût mis un capitaine catholique et qui obéissoit aux ordres de Matignon. 1586.

Voilà tout ce que fit le duc de Mayenne pendant

1586. neuf mois, bien peu de chose à la vérité pour sa réputation, et moins encore pour les bravades de la Ligue, qui avoit hautement chanté ses triomphes et la défaite entière des huguenots. Elle s'étoit promis qu'il accableroit le roi de Navarre dès sa première démarche, ou qu'il le renfermeroit lui et tout le parti religionnaire dans La Rochelle. Pour cet effet, ses principaux suppôts, s'imaginant que c'étoit la peur qui avoit fait abandonner la Guienne à ce prince pour se jeter dans cette ville, s'étoient mis à solliciter importunément le roi qu'il envoyât une armée en Poitou afin de l'y bloquer; publiant déjà dans le palais et dans le Louvre que le duc l'avoit acculé dans cet endroit d'où il faudroit qu'il sautât dans la mer ou qu'il se rendît. Henri III, n'osant pas leur refuser leur demande ni aussi leur accorder une autre armée à leur disposition, s'avisa, pour ne leur point donner sujet de plainte et néanmoins pour resserrer leur puissance au lieu de l'accroître, d'en donner le commandement au maréchal de Biron. Car ce seigneur étoit catholique, et le commun croyoit qu'il étoit mal avec le roi de Navarre, outre qu'il sembloit avoir beaucoup d'attachement à la reine mère : mais en effet il étoit entièrement assuré au service du roi et affectionné dans son cœur à la nouvelle religion, de telle sorte qu'il croyoit bien être obligé par le devoir de fidèle sujet de remettre dans l'obéissance ceux qui en faisoient profession, mais souffroit avec regret qu'on violât leurs consciences.

Henri oppose Biron au roi de Navarre.

Comme on lui eut donc confié six à sept mille hommes avec un équipage d'artillerie sans munitions et par forme seulement, il montra assez par les effets quel ordre et quelle intention il pouvoit avoir : car encore

que la Ligue lui eût fait donner N. Babou-Sagongne[1] l'un de ses plus chauds partisans, pour maréchal de camp, afin qu'il l'engageât dans les occasions, néanmoins il ne fit pas grand mal au roi de Navarre[2]. Il est vrai qu'il attaqua Marans, environné de tous côtés de grands marais qui en faisoient comme une île de très difficile accès, et qu'il y procéda avec beaucoup de chaleur, hasardant sa personne même dans les plus périlleuses occasions, de sorte qu'une arquebusade lui emporta un doigt et le bout du pouce de la main gauche : mais si l'on doit avoir égard à l'événement, c'étoit avec bien plus d'ostentation que de désir de la prendre. Car après en avoir fait les approches avec de grands combats et quantité de travaux qu'il fallut dresser au travers des marais, il vint à faire trève avec le roi de Navarre, qui possible[3] n'eût pas osé l'attendre en si mauvais lieu s'il n'eût bien su son intention. Il retira ensuite son armée au-deçà de la Charente, lui laissant Marans en sa disposition, pour y mettre garnison et gouverneur, avec l'exercice libre des deux religions, et s'obligeant même de ne point attaquer Tonnay-Charente qu'il eût pu forcer du premier abord. 1586.

Ces conditions avantageuses pour le roi de Navarre, le choix que ce prince avoit fait du marquis de La Force gendre de Biron pour jeter du secours dans Marans, de

[1] Daniel met Sagonne.

[2] Biron à son arrivée, ayant enveloppé, dit Daniel, le régiment de Charbonnières dans les ruines de Lusignan, où il n'avait pour défense qu'un méchant retranchement très aisé à forcer, le reçut à composition et lui en accorda une aussi favorable que s'il avait été renfermé dans une bonne place.

[3] Peut-être.

1586. plus un passeport que ce maréchal prit pour emmener librement son artillerie à Poitiers, firent assez clairement connoître qu'il y avoit de l'intelligence entre eux. La Ligue en frémissoit de dépit, déclamoit, menaçoit, remuoit ciel et terre pour avancer ses projets ; le duc de Mayenne dépêchoit à toute heure en cour pour solliciter l'argent et les hommes qu'on lui avoit promis, mais il n'en recevoit que des paroles et point du tout de satisfaction. De dix mois qu'il étoit en campagne, il n'en avoit touché que quatre : le clergé, qui s'étoit obligé de fournir aux frais de cette guerre, s'imaginant qu'elle ne dureroit que trois mois, s'étoit lassé d'y contribuer et se contentoit d'y avoir dépensé cinquante mille écus de rente de son fonds. Le genéral avoit outre cela trouvé toutes choses contraires à ses desseins : la peste et la famine, les incommodités de l'hiver, qui cette année dura jusqu'à la moitié du printemps ; point de munitions, point d'équipage d'artillerie, de sorte que s'il marchoit deux jours il étoit contraint d'en séjourner trois, pour attendre son canon ; point de discipline ni d'obéissance dans ses troupes, et qui pis est une brouillerie universelle entre ses capitaines.

Embarras de Mayenne.

Deux entre autres divisoient toute son armée en deux brigues et y faisoient remarquer une manifeste distinction des royalistes et des ligueurs ; savoir Sacremore bâtard de la maison de Birague, son favori, et Dominique de Vic, très affidé au service du roi. Etant tous deux mestres de camp, ils avoient grande dispute ensemble touchant la préséance et chacun d'eux se l'attribuoit pour diverses raisons. L'année précédente, le duc de Guise prenant les armes sans l'autorité du roi avoit donné un régiment à Sacremore, et cette année le roi

avoit honoré Vic du même commandement. Sacremore prétendoit donc être plus ancien, se fondant sur ce que le monarque avoit confirmé tout ce que les princes ligués avoient fait. Mais de Vic disoit que les lettres de provision du duc de Guise ne pouvoient donner de rang à Sacremore, et que celles qu'il tenoit du roi étoient postérieures en date aux siennes ; il mettoit outre cela en ligne de compte douze ou quinze ans de service et quantité de beaux exploits, là où l'autre étant encore jeune ne s'étoit presque signalé que par les bonnes grâces de son maître. Sacremore étant appuyé de la faveur du général, et de Vic se faisant fort de l'approbation du roi, le différend fut débattu avec tant d'animosité qu'ils pensèrent en venir aux mains deux ou trois fois. A la fin, Henri ordonna que Birague cédât, mais son jugement ne mit pas fin à leurs discordes, et augmenta les mécontentements du duc de Mayenne. 1586.

Semblables pointilles, qui sont fort ordinaires entre les capitaines dans les temps de désordre, la jalousie que Matignon avoit contre ce duc, et les traverses que le roi lui suscitoit dans toutes les entreprises, ayant ralenti l'allégresse de son armée, la nécessité qu'elle eut à souffrir, le faute de paiement et puis la peste, la ruinèrent entièrement ou la débandèrent. Il ne seroit pas facile de pouvoir dire les peines qu'il eut à gouverner des gens si peu obéissants, à retenir les Suisses et les reîtres sans argent, à faire combattre les François sans pain, à gouverner les Albanois qui, n'étant que quatre cents, faisoient des ravages sur le pauvre peuple plus que dix mille : ni le déplaisir qu'il ressentoit de se voir traverser par tant de sourdes pratiques et intelligences, de voir en un mot périr sa réputation avec ses forces.

1586. On l'entendit souvent jeter des demi-mots coupés par des soupirs, qu'on pouvoit appeler des rugissements d'un lion en colère : on lui vit tomber de grosses larmes des yeux qui faisoient plus de peur que de pitié ; et, par plusieurs fois, la fureur et le désespoir pensèrent l'emporter à Paris, pour se venger (disoit-il entre les siens) de ces gens de cabinet qui osoient faire niche à ceux qui avoient les armes à la main, et pour leur montrer que la guerre ne se mettoit pas en parti, comme ils y mettoient toutes les affaires du royaume. Pour surcroît de douleur, il entendit [1] que le roi traitoit la paix avec le roi de Navarre et que la reine mère étoit sur le point de partir pour s'aboucher avec ce prince : il pensa alors qu'il ne pouvoit plus demeurer en campagne avec sûreté ni avec honneur. D'ailleurs, la plupart de ses officiers d'infanterie le quittoient sans congés, les uns rappelés par le duc d'Épernon leur colonel, les autres attirés par l'espoir du gain dans les armées que les favoris levoient pour la Provence et le Languedoc, et tous si rebutés de ce misérable voyage qu'après le siége de Castillon ils se sauvoient de furie, de peur qu'on ne les engageât à combattre plus longtemps la misère et l'ennemi tout ensemble. Il demanda donc congé de s'en retourner à la cour, ce qui lui fut accordé.

Il demande son rappel.

Son frère le duc de Guise, jugeant que son retour seroit préjudiciable à leurs affaires et de plus appréhendant que la fureur où il étoit ne le portât à s'aller faire chef des Parisiens en son absence, lui écrivit pour le conjurer de ne se point hâter, et vint lui-même à Paris, non-seulement pour presser le roi de lui faire

[1] Manière assez heureuse de dire *il apprit*.

tenir de l'argent, mais aussi pour confirmer ce peuple 1586.
et s'assurer plus fortement de ses affections de peur que son frère ne prît sa place. Ce qu'on ne trouvera pas étrange si l'on considère que « plus une ambition est grande telle qu'étoit celle de ce duc, plus est-elle défiante, jalouse et dénaturée. » Il lui représentoit par ses lettres que, s'il revenoit, il faudroit qu'il ramenât les reîtres et les Albanois, qui ne pouvant être licenciés sans argent ne s'adresseroient qu'à lui pour en avoir, et passant aux environs de Paris commettroient mille ravages dont les peuples rejeteroient la malédiction sur les auteurs de cette guerre; que, retirant ses troupes au-delà de la Loire, il donneroit beau jeu au roi de Navarre de faire la paix et d'avoir de tels avantages que ce prince souhaiteroit; que son éloignement refroidiroit la bonne volonté de leurs amis et réchaufferoit le courage de leurs ennemis. Au contraire, que tenant bon en ce pays-là, il arriveroit, ou que ses reîtres périroient par le fer et par la peste, qu'ainsi il seroit délivré de leurs importunités, ou qu'il leur feroit curée de quelque petite ville; qu'il devoit engager le maréchal de Biron à un siége à quelque prix que ce fût, car il maintiendroit toujours le crédit de la Ligue par ce moyen, rendroit la négociation de la paix plus difficile, et quoi qu'il en arrivât, il tireroit beaucoup de gloire d'avoir tant fait avec si peu de forces; qu'après tout, s'il levoit le siége, soit par ordre de la cour soit par nécessité, il rejetteroit le blâme de ce mauvais succès sur le roi et l'accuseroit avec apparence de favoriser les religionnaires. Par ces puissantes raisons le duc de Mayenne fut encore arrêté en ce pays-là quelques semaines, pendant lesquelles

1586. il usa de toutes sortes de tentations pour gagner les maréchaux de Biron et de Matignon et le jeune Termes qui depuis a été duc de Bellegarde. Mais Termes aspiroit déjà aux bonnes grâces du roi, Biron se souvenant de la Saint-Barthélemy ne pouvoit se fier au duc[1], et Matignon avoit d'étranges soupçons contre lui, spécialement à cause de ce qu'il avoit tiré des prisons de Puy-Normand un méchant garnement nommé Cussol, qu'on lui faisoit croire avoir été suborné par Lansac pour l'assassiner. Ainsi le duc n'ayant pu acquérir aucun des trois, rebuté qu'il étoit des traverses et des difficultés que nous avons touchées, ne considéra plus rien de ce qui le pouvoit retenir, et s'en vint à la cour avec mille coups de poignard dans le sein.

Ce qu'il fait avant son départ.

Il emmena avec lui Anne de Caumont, fille de cette Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, qui n'ayant pu épouser le prince de Condé s'étoit remariée à Geofroy de Caumont[2]. Jean d'Escars Lavauguyon tuteur de cette fille l'avoit ôtée à la mère, pour la marier à son fils qu'on nommoit le prince de Carancy; ce qui avoit causé un très sanglant duel entre ce jeune seigneur et le baron de Biron, qui l'avoit recherchée. Je le raconterai en peu de mots. L'hiver passé, s'étant rencontrés à Paris et entrechoqués, la partie fut faite de trois contre trois : Bertrand Pierrebuffière-Génissac et N. Montpesat-Lognac servoient

[1] Les Guises avaient fait comprendre Biron quoiqu'il fût catholique au nombre des victimes que devait atteindre le massacre.

[2] Oncle du jeune Jacques Nompar de Caumont marquis puis duc de La Force, fait maréchal de France par Louis XIII, lequel avait échappé comme par miracle à la Saint-Barthélemi. Voyez les notes du chant II de la Henriade. L'auteur l'a nommé p. 371

Biron ; Charles de Stissac, unique héritier de cette illustre maison, et l'Abadie, secondoient Carancy. Ils se battirent hors du faubourg Saint-Marcel un jour qu'il neigeoit bien fort. Biron, entièrement né au métier de la guerre, ayant eu l'adresse de prendre le dessus du vent et de mettre la neige dans les yeux de son ennemi, remporta la victoire et le laissa mort sur le pré avec ses deux seconds. Depuis, Lavauguyon avoit toujours gardé cette jeune et riche veuve dans le château dont il portoit le nom, à dessein de la marier à sa fantaisie. Ce fut de là que le duc de Mayenne l'enleva pour en faire la femme de son fils. Ses ennemis qualifièrent cette action du nom de rapt, et lui reprochèrent qu'après avoir si mal conduit les affaires du roi il avoit voulu réparer les siennes par cette insigne violence : mais en effet, il n'y avoit été poussé que par les prières très instantes de la mère, qui, piquée de dépit contre le tuteur, et d'ambition de donner un grand parti à sa fille, avoit supplié ce duc de la vouloir prendre pour son fils. A quoi il se porta d'autant plus ardemment qu'il apprit que le vicomte de Turenne avoit le même dessein : mais il conduisit cette affaire sans bruit et par adresse plutôt que par force. Le roi néanmoins, sur les plaintes que Lavauguyon lui en fit, ordonna que la fille seroit mise en liberté ; le duc y opposa ses remontrances et toute la puissance de son parti : ce différend fut agité avec beaucoup de chaleur ; enfin, il s'accommoda de telle sorte que le prince lorrain remit la fille entre les mains de la reine, ayant été assuré qu'elle la remettroit ensuite en celles de la duchesse de Nemours, mère des Guises. Après tout, 1586.

1586. ce mariage ne se fit point, et Anne épousa depuis François d'Orléans-Longueville comte de Saint-Paul [1].

La Ligue prend quelques villes.

TANDIS que le duc faisoit la guerre en Guienne, les autres princes de sa maison travailloient soigneusement, les uns à s'assurer des places [2], les autres à gagner les capitaines, les seigneurs, les parlements et les magistrats des villes. Nous avons vu des lettres du duc de Guise, qui leur écrivoit de traiter avec autant de personnes qu'ils pourroient et qu'il fourniroit à tout. Lui cependant, qui avoit une petite armée sur la frontière de Champagne pour empêcher l'entrée des Allemands, l'employoit à envahir les villes de Donzy et de Raucour sur le duc de Bouillon; et le duc d'Aumale son cousin, ayant armé les Picards, passionnés ligueurs, s'emparoit des villes de Dourlens et de Pondormy.

Ce que fait le roi.

Le roi, contraint de dissimuler ces attentats, n'agissoit plus avec eux en souverain mais en égal : il tâchoit par d'autres pratiques de leur soustraire leurs amis et leurs villes, de désabuser les peuples de cette affection insensée qu'ils leur portoient, et de débau-

[1] Ou de Saint-Pol. Il fut fait duc de Fronsac, et descendait d'une branche cadette de cette maison illustre qui avait pour tige comme on sait le fameux Dunois fils naturel du duc d'Orléans frère unique de Charles VI. L'histoire remarque comme une chose singulière que presque tous les membres de cette famille périrent de mort violente soit à la guerre soit par des accidens.

[2] Ce fut, dit Daniel, ensuite d'une assemblée tenue à Orcamp abbaye du cardinal de Guise, que les ducs de Guise et d'Aumale prirent les armes. Outre les villes que nomme Mézeray, ils s'emparèrent d'Auxonne en Bourgogne. Mézeray parlera de cette assemblée.

cher subtilement les troupes qui les suivoient, afin 1586.
qu'il ne leur demeurât que le titre de généraux destitués de force et de puissance; expédient fort propre pour faire fondre et anéantir insensiblement la réputation du plus grand capitaine du monde : « d'autant que le vulgaire, aussi sujet à calomnier qu'il l'est à admirer, ne pénétrant pas dans les réduits du conseil secret, d'où doivent sortir les moyens d'exécuter et par manière de dire les esprits de vie, accuse aussitôt de négligence un général d'armée, s'il ne fait pas des exploits qui répondent à sa réputation, et commence à douter s'il faut attribuer ses victoires précédentes ou au bonheur ou à sa conduite; puis enfin, il se repent de l'estime qu'il lui a donnée, et, ce qui est la dernière espèce de mépris, il vient à l'oublier entièrement si peut-être il ne s'en souvient pour le haïr. »

Outre les moyens dont le roi s'étoit déjà servi utilement pour cette fin, celui de donner des armées à ses favoris les ducs de Joyeuse et d'Épernon lui réussit assez heureusement, quoique peut-être il ne le fît pas principalement pour ce dessein, mais pour les élever davantage en crédit et en honneur. Il les avoit déjà chargés de tant de dignités, de faveurs et de récompenses, qu'il ne manquoit presque plus à leur grandeur que la gloire de commander ses armées. Car, outre qu'il les avoit revêtus tous deux de la qualité de duc et pair, si grande et si rare en ce royaume qu'avant Henri II nos rois ne l'avoient jamais concédée qu'à des princes, il avoit donné à Épernon la charge de colonel général de l'infanterie françoise (de l'origine de laquelle nous pourrons parler ailleurs), le gouvernement du marquisat de Saluces et pays de delà les monts,

1586. pour La Valette son frère; ceux de Metz, de Calais, de Boulogne, de Loches en Touraine et quelques autres, pour lui-même; à Joyeuse, le gouvernement de Normandie, avec toutes les places fortes de la province, qu'il lui racheta des particuliers; de plus la charge d'amiral et un bâton de maréchal de France pour son père; outre cela des sommes immenses d'argent, la jouissance des plus riches bénéfices, des dons sur les partis qui se faisoient; en un mot, tout ce qu'il pouvoit s'imaginer d'honneurs et de biens : sans règle et sans mesure, sinon qu'il observoit une égalité très exacte à leur départir ses grâces, ne donnant rien à l'un que l'autre ne fût assuré d'en avoir autant.

Caractère et conduite d'Épernon

Le duc d'Épernon avoit l'ame noble, le jugement perçant et subtil, l'esprit agréable et prompt: mais le courage haut : à cause de quoi étant mal voulu presque de tous les grands, spécialement des princes lorrains, et témoignant aussi ne se soucier pas beaucoup d'eux, il n'avoit point d'autre intérêt que de conserver uniquement l'amitié de son maître, ni aucune correspondance particulière, hormis avec le roi de Navarre, qu'il regardoit comme l'ennemi de ses ennemis et proche héritier de la couronne.

et de Joyeuse.

Le duc de Joyeuse avoit le fond de l'ame assez bon, paroissoit naturellement obligeant, civil et libéral; mais étant peu judicieux et fort vain, il prêta l'oreille aux cajoleries du duc de Guise et aux flatteries subornées des courtisans, qui le louant de l'avantage de sa naissance, véritablement illustre, et de quelques qualités du corps assez médiocres, lui remplirent si fort la cervelle de présomption, qu'il s'écarta follement des intérêts de son maître, se cacha de lui et noua une étroite intelligence avec les Lorrains. Le roi s'en

étant aperçu, se dégouta si fort de son ingratitude, 1586.
que sans cette maladie dont nous avons parlé, qui réveilla son affection par des tendresses de pitié, il l'eût dès lors laissé dans une perpétuelle disgrâce. Ce refroidissement, qui devoit l'avertir de son devoir, fut ce qui l'en éloigna le plus; et comme un esprit à qui l'ambition a une fois fait prendre l'essor se perd enfin dans de hautes imaginations, il s'alla persuader, lui qui n'avoit acquis ni expérience dans les affaires ni croyance parmi les peuples, qu'il pouvoit devenir chef de la Ligue: opinion qui lui fut possible mise dans la tête par le roi même, afin de le détacher d'avec la maison de Lorraine; ou comme crurent quelques uns, par le duc de Guise, afin qu'étant enivré de cette fumée, il portât le roi à renouveler la guerre contre les réformés.

Or, plus il reconnoissoit que le cœur de son maître se retiroit de lui, plus il songeoit à se mettre en état de pouvoir subsister par lui-même et plus il employoit les restes de sa faveur à se rendre considérable envers la Ligue. Ce fut donc pour cela qu'il rechercha le commandement d'une armée contre les religionnaires. Les prédicateurs crioient à pleine tête que l'Auvergne, le Languedoc et le Dauphiné étoient tout infestés du venin de l'hérésie, qu'il y falloit pourvoir promptement, et que si l'on y manquoit le Dieu des armées susciteroit des capitaines pour défendre son sanctuaire abandonné à l'impiété des Philistins. Ces menaces seules étoient capables de contraindre Henri à faire marcher des forces de ce côté-là; mais quatre ou cinq autres considérations l'y pouvoient encore obliger: car s'il désiroit l'anéantissement de la Ligue, il souhaitoit aussi celui de la nou-

1586. velle religion, connoissant bien qu'il n'étoit ni possible ni avantageux pour son autorité d'abattre l'une sans détruire l'autre ; et si d'un côté il soutenoit secrètement le roi de Navarre, de peur que la ruine d'un prince qui le touchoit de si près n'attirât la sienne, de l'autre il eût bien voulu l'affoiblir afin de le ramener à la religion pourvu que c'eût été par une autre main que par celle des Guises. Quelques uns ont cru de plus qu'il avoit découvert une dangereuse menée du duc de Savoie sur le marquisat de Saluces et sur la Provence : on peut ajouter qu'il ne pouvoit souffrir que les maisons de Montmorency et de Coligny, contre lesquelles sa haine duroit toujours, s'affermissent plus avant dans le Languedoc. Or, soit qu'il fût porté par quelqu'un de ces motifs ou par tous ensemble, soit qu'il y en eût d'autres beaucoup plus foibles et par cette raison plus secrets, il avoit dès le mois d'avril ordonné une armée pour aller nettoyer l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan et le Rouergue, puis de là passer dans le Languedoc. Il en avoit promis le commandement au maréchal d'Aumont, dont l'affection ne lui étoit pas moins assurée que la valeur et la conduite lui étoient connues : mais le duc de Joyeuse brigua si ardemment cet emploi que ses importunités prévalurent sur le mérite de l'autre.

Henri donne à Joyeuse le commandement d'une armée,

et à d'Épernon.

L'égalité que le roi observoit entre ses deux favoris l'obligeoit d'en donner un pareil au duc d'Épernon, et avec cela un gouvernement de province, comme Joyeuse avoit celui de Normandie : il arriva tout à propos que celui de la Provence vint à être vacant par la mort de Henri fils naturel du roi Henri II et grand prieur de France. Ce fut un

(Le grand prieur tué.)

accident bien tragique. Un capitaine de galères nommé Philippe Altovite [1], qui par enlèvement avoit épousé cette Renée de Rieux-Châteauneuf [2] que sa beauté avoit pensé faire reine de France [3], se mêloit, pour je ne sais quel sujet, de rendre de mauvais offices à ce prince, écrivant des lettres en cour, par lesquelles il l'accusoit de concussions et d'apporter autant de soin à nourrir la guerre dans la province qu'il en eût dû prendre pour l'y éteindre. Une de ces lettres tomba entre les mains du prince, qui appréhenda avec raison que ces rapports ne fussent accompagnés des persuasions de cette dame et adroitement insinués dans l'esprit du roi par la reine mère, laquelle le haïssoit parce qu'il ne vouloit point s'entendre ni avec elle ni avec les Guises : c'est pourquoi il résolut de s'en venger. La nature l'avoit fait d'une humeur assez modérée et l'étude des belles lettres où il s'étoit adonné devoit encore lui avoir adouci les mœurs ; mais les suggestions et les exemples de quelques conseillers adonnés au sang et aux actions brutales lui avoient échauffé l'esprit : d'ailleurs, il s'alla imaginer qu'il étoit nécessaire, parmi tant de factions et de désobéissances qui brouilloient son gouvernement, de faire quelque coup qui donnât de la terreur, et qu'il falloit qu'il le fît de sa propre main afin de montrer aux mutins que les lettres ne lui avoient pas ramolli le courage comme ils le pensoient. Donc, un jour [4], qu'il étoit à Aix, sachant qu'Altovite avoit eu la hardiesse d'y venir, quoiqu'il lui eût fait 1586.

[1] Ou Altoviti : cet homme était italien.

[2] D'Aubigné la nomme princesse de Bretagne. (*Note de l'auteur.*)

[3] Voyez tome I, p. 117.

[4] Le 1er juin.

1586. dire qu'il sentiroit les effets de son courroux s'il se trouvoit jamais en lieu où il seroit, il sortit en dessein de le chercher. Le malheur de l'un et de l'autre voulut qu'il l'aperçût à la fenêtre de l'hôtellerie où il étoit logé; sa colère se redoublant à la vue de celui qui l'avoit si fort offensé, il laisse ses gardes à la porte et monte les degrés en furie : en entrant, il lui montre sa lettre d'une main, de l'autre il tire l'épée et la lui plonge dans le corps par deux fois. Le coupable vouloit lui faire soumission, mais le reproche, la menace et le coup ne furent qu'une même chose. Ce malheureux, blessé à mort, perd le respect avec la vie, se jette sur le prince à corps perdu et lui fourre son poignard dans le ventre. Le prince crie *Je suis mort! Altovite me tue!* A cette voix, ses gens montent en confusion, percent Altovite de cent coups et le jettent par les fenêtres. Quelques uns ont voulu dire, que comme il cherchoit avec des yeux déjà troublés et une main vacillante à frapper le grand prieur, la force et la vie lui avoient manqué, de sorte que ce ne fut pas lui qui le blessa, mais l'un de ses gentilshommes même nommé Séguirany, qui les enfila tous deux d'un même coup. Quoi qu'il en soit, il en mourut dès le lendemain. On dit qu'il regretta plus que ne doit une ame parfaitement instruite dans les bonnes lettres, comme il étoit, de perdre si malheureusement la vie dans le plus beau de ses jours et de ses contentements : mais certes il fut aussi regretté des honnêtes gens, tant pour les belles connoissances qu'il avoit acquises de la morale, de l'histoire, des diverses langues, de la peinture et surtout de la poésie, que pour la noble curiosité où son esprit s'appliquoit d'amasser toutes les raretés, soit de l'antiquité, soit de l'art et de la nature.

dont il avoit composé un cabinet aussi précieux que beau à voir, qui fut incontinent dissipé au grand déplaisir de tous les curieux. 1586.

Les nouvelles de sa mort furent reçues à la cour avec aussi peu de ressentiment qu'on a de coutume d'y en avoir pour ceux qui, mourant sans suite considérable, laissent une dépouille qui peut accommoder les favoris. Le roi donna son gouvernement au duc d'Épernon avec la charge d'amiral du Levant laquelle y étoit jointe. Il lui destina au même temps une armée, dont le principal effet ne devoit pas être seulement de le mettre en possession et de pacifier la province; mais avec cela d'aider en passant à son frère La Valette à réduire les places de Dauphiné, et d'opprimer ou du moins apaiser les ligueux, bien puissants en ces provinces-là, sous couleur de faire la guerre aux religionnaires.

Henri manque d'argent:

Tant d'armées ne se pouvoient entretenir qu'avec de prodigieuses dépenses; le luxe et le mauvais ménage [1] avoient déjà dissipé tous les quartiers des revenus ordinaires: les Parisiens venoient de fournir deux cent mille écus; le clergé, fort à regret, avoit aliéné cinquante mille écus de son fonds pour secourir le roi d'un millon d'or, et de plus s'étoit obligé par contrat de continuer pour dix ans à payer les rentes de l'hôtel-de-ville, qui montoient à plus de 400,000 écus par an; on avoit vendu du domaine pour seize millions, et le pauvre peuple étoit si chargé des tailles et tourmenté des gens de guerre qu'il crevoit sous le fardeau. Il fallut donc que le roi eût recours à cette odieuse création de nouveaux

[1] Le peu d'épargne.

1586. offices, qui offense également tous les ordres du royaume, quoiqu'elle semble n'être à charge à pas un. Il en envoya vingt-sept tout à la fois à son parlement, et sur les grandes difficultés que lui en fit cet auguste sénat, il y alla lui-même le seizième juin pour les faire vérifier en sa présence. Or, comme c'étoit le marc et la lie de tous ceux que les courtiers d'Italie avoient inventés depuis vingt ans (les plus faciles étant passés les premiers), il y en eut quelques uns qui ne purent avoir lieu. On en avoit fait un qui obligeoit les procureurs à financer, ceux du Châtelet cent écus et ceux de la cour deux cents, pour avoir lettres de confirmation qu'ils devoient prendre de Scipion Sardini. Quand il vint à leur demander cette taxe, ils cessèrent tous de vaquer aux affaires, et par ce moyen le cours de la justice demeura interrompu un mois durant sans qu'on y pût apporter aucun remède. A la fin, le roi qui avoit de la bonté les en déchargea, après que, pour satisfaction de leur désobéissance, ils eurent été au Louvre par l'exhortation de quelques grands se jeter à genoux devant Sa Majesté, lui demandant pardon par l'organe d'un avocat de la cour et le suppliant d'avoir pitié de leur pauvreté. Un autre édit portoit la création de deux nouveaux présidents et de huit conseillers dans le grand conseil : or, cette compagnie refusa absolument de le publier. Henri l'envoya donc quérir au Louvre dans la chambre du chancelier pour la prier de n'y apporter plus de difficulté, lui remontrant que la nécessité de ses affaires l'y avoit contraint et lui promettant que lorsqu'elles iroient mieux il la réduiroit à l'ancien nombre : mais Louis Chandon président lui répondit, après de très humbles excuses et soumissions, que pour assou-

Belle conduite du grand conseil

vir la convoitise de ceux qui aboyoient[1] après ces offices de nouvelle création, ils aimoient mieux remettre les leurs entre ses mains, le suppliant d'en disposer à sa volonté. Cela dit, ils mirent tous leurs cornettes sur la table; de quoi le monarque fut tellement touché, qu'il ne les en pressa pas davantage et leur commanda d'exercer leurs charges comme ils avoient fait jusques-là. L'un des plus profitables de ces édits étoit celui qui rendoit les offices héréditaires moyennant la moitié de ce qu'ils avoient été achetés la première fois, et contraignoit de payer cette taxe sans remise ou de céder l'office à celui qui voudroit rembourser l'argent qui en avoit été financé aux coffres du roi. En quoi ceux qui les possédoient eussent fait une grande perte, parce que l'ambition et la convoitise des hommes, aiguillonnée par la vanité des femmes de ville, qui bien souvent aimeroient mieux un mari sans vertu, sans esprit et même sans biens que sans offices, en avoient déjà triplé le prix, qui depuis, par les mêmes raisons, s'est toujours accru jusqu'à cette heure qu'il commence à diminuer. Or, parce qu'il falloit que cet édit fût vérifié à la chambre des comptes, à cause des offices de finance, Henri y envoya pour cet effet le comte de Soissons, avec l'archevêque de Bourges, Villequier gouverneur de Paris, Lavauguyon et Lansac. La chambre leur proposa tant de difficultés et de raisons là-dessus que ces seigneurs promirent d'en faire leur rapport au roi et laissèrent la chose suspendue : mais il les renvoya dès le lendemain avec commandement de la faire passer. Les présidents demandèrent alors au

1586.

et de la cour des comptes.

[1] Désiraient avidement : ce mot expressif ne paraît point du style noble : mais l'auteur, ennemi des exactions, l'a préféré.

1580 comte de Soissons s'il n'entendoit pas que chacun opinât comme ils avoient accoutumé dans les autres affaires; à quoi ce jeune prince ayant répondu qu'il n'en avoit aucune charge, mais seulement de faire vérifier les édits, le président Dolu répliqua que puisqu'on ne vouloit pas prendre leurs opinions on n'avoit pas besoin de leur présence. Cela dit, il se lève, la compagnie le suit, et tous se retirent au second bureau, hormis le premier président Nicolaï, Pasquier, avocat du roi, et Danez, greffier, qui ne quittèrent point leurs siéges. Les seigneurs du conseil bien étonnés, furent aussi contraints de se lever et de s'en retourner vers le monarque, qui, se mettant en colère de cette action, envoie le lendemain des lettres d'interdiction à la chambre par l'un des greffiers du conseil. Mais lorsqu'il eut entendu que ce refus étoit universellement loué comme un grand service rendu à l'état, il s'adoucit peu à peu, et recevant les soumissions de la chambre, la rétablit dans l'exercice, à la charge néanmoins qu'au lieu de cet édit des offices héréditaires, elle recevroit celui des survivances, qui n'auroit lieu qu'à l'égard des volontaires.

Plaintes contre le gouvernement.

Dans la licence que causoit la foiblesse du gouvernement et la hardiesse des factions, chacun se donnant la liberté de censurer les actions du roi, plusieurs jurisconsultes et politiques maintinrent par leurs discours et par leurs écrits que cette création de nouveaux offices ne devoit jamais être admise dans un état, comme étant le plus grand et le dernier mal qu'il pût souffrir; quelques autres plus obéissants tâchèrent de montrer pour la justification de Henri III que, dans une extrême nécessité comme étoit celle d'alors, un prince pouvoit s'en servir, et que ses sujets étoient obligés d'endurer pa-

tiemment cette charge pour sauver l'état. Mais la voix des peuples et de tous les corps de justice s'élevoit absolument contre ces derniers; tout étoit plein de crieries et de plaintes, et la douleur faisoit perdre la patience et le respect. Les religionnaires prenant sujet de là d'adresser leurs remontrances aux catholiques sur la rupture des édits de paix, accusoient la Ligue de tous ces maux et reprochoient aux ducs de Guise et de Mayenne qu'ils avoient eu les offices de cinq ou six de ces édits pour leur part. Là-dessus ils avoient un beau champ de déclamer contre eux, et de leur demander si c'étoit de la sorte qu'ils travailloient au bien public. « Voyez, » disoient-ils, qu'elle a été l'engence de la Ligue [1] au » bout de l'an : multiplication d'officiers dans les cours » souveraines et dans les présidiaux ; création de rece- » veurs alternatifs d'épices en payant finance; fourmilière » de procureurs qu'on rend non-seulement innombra- » bles mais aussi héréditaires, afin de multiplier, » alonger et enchérir les procès. Voilà qu'au lieu de » faire apporter les deniers tout droit dans les coffres » du roi comme il avoit été résolu, par où l'on en eût » épargné les deux tiers, on nous produit nouveaux » généraux et nouvelles généralités; on rétablit les élec- » tions qui avoient été supprimées avec tant de raison ; » on met les offices de finance et tous les autres en sur- » vivance; c'est-à-dire qu'on rend les finances du roi » patrimoniales, héréditaires et vénales. Voilà de belles » successions que le différend de la succession, si mal 1586.

[1] Ce qu'a enfanté, c'est-à-dire produit la Ligue. L'auteur, employant ici l'ironie et le ton du mépris, ne cherche pas à élever son style comme il l'a fait dans d'autres morceaux oratoires de cet ouvrage.

1586. » à propos mis en avant, nous a apprises; succession de » plaideurs et de chicane, succession de larrons, de » péculats et de mangeries; mille successeurs du roi » de son vivant même dans ce royaume, puisqu'ils » succèdent à ses finances. » Les ligueux, au contraire, se déchargeoient de cette haine sur les favoris l'objet de la leur et des médisances du peuple, quoiqu'en effet ils n'eussent pas eu grande part à ces dernières créations. Tout le monde en jugeoit diversement selon sa passion ou sa connoissance, mais les plus désintéressés voyoient bien que, sur qui que ce fût qu'on rejetât le blâme, il tomboit nécessairement sur le roi, à qui l'on pouvoit reprocher avec quelque raison que son esprit étoit tellement enveloppé de crainte pour les uns et d'affection pour les autres qu'il n'osoit rien leur refuser.

Autres embarras du roi.

LUI-MÊME n'étoit que trop averti des bruits qui en couroient, et des dangereuses conséquences qu'ils pouvoient causer. Mais il y avoit en même temps deux autres sujets qui le tenoient dans de bien plus grandes peines : c'étoit de savoir quelle réponse il devoit faire aux ambassadeurs des princes allemands, qui venoient lui demander la liberté de conscience pour les religionnaires, et de quelle manière il les amuseroit pendant qu'il essaieroit de détacher le roi de Navarre de ce parti ou de contenter la Ligue.

Démarches du roi de Navarre auprès des protestants étrangers.

Les négociations de Ségur-Pardaillan et celles de Clervant ensuite avoient tellement imbu ces princes de la justice de la cause et de l'appréhension d'une ligue catholique pour les réduire tous sous la domination

du pape, qu'elles avoient causé dans leur esprit une grande disposition à secourir leurs frères de France. Depuis, le roi de Navarre avoit toujours continué de les solliciter instamment par diverses intelligences, spécialement par l'entremise du duc de Bouillon, voisin de l'Allemagne, de plus ennemi des princes lorrains, et par le moyen de Frédéric de Wurtemberg comte de Montbelliard; comme, d'autre côté il se servoit de la république de Genève pour émouvoir les Suisses, vers lesquels fut député Théodore de Bèze, le plus autorisé d'entre les ministres de France. La reine d'Angleterre qui, par les fréquentes conspirations qu'elle découvroit sur sa vie et sur son état et par l'estime qu'elle avoit pour ce roi, croyoit être obligée de le secourir, y agissoit aussi plus puissamment que pas un et pressoit vivement cette affaire comme la sienne propre. Ces sollicitations continuées deux ans durant, ébranlèrent à la fin les princes protestants d'Allemagne, qui, étant très difficiles à échauffer et ne s'émouvant que par des raisons de grands poids, différoient toujours à se mêler des affaires de leurs voisins, jusqu'à tant qu'il leur eût manifestement paru qu'il s'agissoit purement de la religion et non pas de l'obéissance des sujets envers leur prince. Lorsqu'ils en furent pleinement informés par les édits mêmes et les mandements du roi, et que le roi de Navarre leur eut fourni des marchands qui assuroient les premiers paiements des capitaines et gens de guerre, tant sur les joyaux qu'il avoit fait porter en ce pays-là par Ségur-Pardaillan que sur les promesses de la reine Elisabeth et sur la caution du duc de Bouillon et de quelques autres seigneurs : ils conclurent entre eux d'assister les religionnaires tout de bon, et de jeter en France une si puissante ar-

1586.

1586. mée, qu'elle fût capable d'y bien établir la liberté de conscience et de faire connoître en même temps à toute la chrétienté les forces et l'union du parti protestant, afin que ses ennemis appréhendassent désormais de le choquer. Cette résolution prise, ces princes, les villes, ainsi que les cantons des Suisses, convinrent entre eux des forces que chacun devoit fournir; mais auparavant ils jugèrent à propos de députer une grande et solennelle ambassade vers le roi par laquelle ils l'exhorteroient à vouloir entretenir les édits de pacification, croyant que si les prières de tant de princes et d'états ses anciens alliés ne pouvoient rien auprès de lui, au moins elles témoigneroient que leur envie n'étoit pas de faire la guerre à un roi de France de gaîté de cœur, mais de secourir les opprimés et de maintenir la religion qu'ils professoient.

qui envoient au roi des ambassadeurs.

Avant les autres, Frédéric roi de Danemarck [1], et les Suisses, y envoyèrent séparément leurs ambassa-

[1] Frédéric II dont il a déjà été parlé. Ce prince recommandable fut, avec Etienne Battori successeur de Henri de Valois sur le trône de Pologne, le plus estimable des rois contemporains du monarque français. Favorisant les sciences, il honora d'une protection particulière le célèbre astronome Tycho-Brahé. Sa piété, bien différente de celle de Henri III, ne pouvait être soupçonnée d'hypocrisie par ses sujets. Malheureusement ils devaient le perdre en 1588 après 29 ans de règne, dans sa 54.e année. Sa mort couronna dignement sa vie. Quand il sentit sa fin approcher, il désigna quelques passages de la Bible qu'on devait lui lire à l'heure suprême : ces passages étaient Jean III, 16, Psaume XXV, 1, Ps. CIII. Ses ordres furent exécutés, et au milieu de son agonie il écouta avec une grande joie toutes ces bonnes paroles de son Dieu. Lorsque le lecteur eut prononcé le verset 13 du Psaume CIII : *De telle compassion dont un pere est ému envers ses enfans, de telle compassion l'Eternel est ému envers ceux qui le craignent*; le roi ajouta: « Oui, cela est vrai! »

deurs, qui étoient : de la part du roi de Danemarck N. de Rantsaw, fils de ce Henri dont la renommée étoit glorieuse pour tant de guerres qu'il avoit heureusement achevées ; et de la part des Suisses, quelques bourgmestres avec des docteurs. Henri leur donna audience dans le Louvre. Ils le supplièrent d'observer ses édits de paix, et les Suisses lui produisirent des lettres de François I, par lesquelles ce grand roi les exhortoit à ne se point violenter les uns les autres pour le fait de la religion et à éteindre la discorde qui avoit allumé chez eux la guerre civile. Il leur répondit avec une grande gravité, tempérée néanmoins de quelque douceur, qu'il savoit mieux que personne ce qui pouvoit être expédient pour le gouvernement de son état, et qu'il s'y comporteroit de telle sorte que les princes et les peuples ses alliés n'auroient point sujet de se plaindre qu'il eût omis aucun devoir d'honneur ni de conscience pour conserver leur amitié et procurer le repos de ses sujets. 1586.

Peu après arriva la grande ambassade des autres princes et villes protestantes d'Allemagne dont avoient voulu être chefs, afin de la rendre plus authentique, Frédéric de Wurtemberg comte de Montbelliard et Volfang comte d'Isenbourg, deux seigneurs d'illustre marque et fort passionnés pour la nouvelle religion. Le roi n'étoit pas encore en état, ni de leur rien accorder, de peur d'offenser la Ligue ; ni de les renvoyer mécontents, de peur

et il rendit l'esprit. Il eut pour successeur son fils Chrétien IV qui régna 60 ans. Sous le fils de celui-ci nommé Frédéric III, la couronne, qui était élective, devint héréditaire et l'autorité du monarque fut plus étendue. Les rois de Danemarck n'en ont jamais abusé.

1586. que cette grande armée qu'ils mettoient sur pied ne se débordât sur la France avant qu'il fût préparé pour la repousser. Il savoit d'ailleurs quelles étoient leurs instructions, et qu'ils avoient ordre de le presser de telle sorte qu'ils en tirassent de bons effets ; non pas une réponse ambiguë, qui, trois mois après, pût se tourner en fumée par des équivoques, fort ordinaires, disoient-ils, aux émissaires de la Ligue et du conseil d'Espagne. Voilà pourquoi il appréhendoit extrêmement leur venue ; mais n'ayant pas été en son pouvoir de trouver aucun expédient de se délivrer pour quelque temps de la peine indicible où cette affaire le mettoit, il fut obligé de fuir leur abord et de différer à leur donner audience, espérant que cependant il pourroit contenter les Guises, ou que les inventions et les appâts de la reine sa mère gagneroient quelque chose sur le roi de Navarre. L'ayant donc priée de faire un voyage en Poitou pour cet effet, il se retira à Olinville en Beauce lorsqu'il sut qu'ils approchoient, et ordonna à quelques seigneurs de sa cour d'aller au-devant d'eux pour les conduire à Paris et les prier d'y vouloir attendre son retour : mais quelques jours après, au lieu de revenir comme il leur avoit fait espérer, il feignit quelque indisposition pour faire un voyage aux eaux de Pougues [1] ; puis de là, comme il eut entendu que la reine mère, qui étoit à Chenonceaux sur le Cher, ne pouvoit pas, pour plusieurs difficultés, conférer avec le roi de Navarre sitôt qu'il croyoit, il s'éloigna encore davantage et passa jusqu'à Lyon.

[1] Dans le Nivernois. L'usage que Henri fit de ces eaux leur donna de la réputation. Elles ressemblent, dit-on, à celles de Spa.

Il y avoit grande apparence qu'il y alloit aussi pour favoriser les entreprises de ses favoris par le voisinage de ses influences, et pour détourner d'auprès des Guises toute la noblesse et les gens de guerre en les attirant de ce côté-là par l'espérance de la fortune et du paiement. En effet, les jeunes gentilshommes et les officiers accouroient avec allégresse où ils voyoient reluire la faveur et l'argent comptant. Le luxe éclatant du duc de Joyeuse, sa courtoisie obligeante, sa table ouverte à tout le monde, avoient des charmes qui le faisoient suivre des plus lestes: ce n'étoit que plumes, ce n'étoit qu'or et broderie autour de lui; il étoit accompagné de tous les galants de la cour, qui portoient au bras les faveurs de leurs dames et leurs chiffres sur leurs armes et sur leurs écharpes. Son armée s'assembloit en Bourbonnois, tandis qu'il étoit aux bains de Bourbon-l'Archambault[1] pour une débilité de cuisse.

L'armée de Joyeuse grossit;

Comme il eut entendu[2] au commencement de juillet que Châtillon, qui avoit amassé 2,000 hommes de pied et 300 chevaux, assiégeoit Compierre en Velay[3], il s'y

il la conduit dans le Gévaudan,

[1] A 5 lieues o. de Moulins; fut l'ancienne capitale du Bourbonnais d'où celte province prit son nom. Ce n'était d'abord qu'un château appelé *Burbo*, mot celtique qui signifiait eau chargée ou imprégnée de matières étrangères, duquel est venu le français *bourbe*. Il y a, en effet, des eaux minérales chaudes nitreuses et sulfureuses. On compte des seigneurs dits *sires de Bourbon-l'Archambault*, depuis Charles-le-Simple. Beaucoup prirent le nom d'Archambault. On sait que leur héritière épousa Robert le plus jeune fils de saint Louis tige de l'auguste maison qui occupe le trône de France.

[2] Appris.

[3] Compeyre, bourg du Rouergue sur le Tarn à 1 lieue n. de Milhau. Mézeray suit ici de Thou qui a mal placé ce lieu.

1586. achemina à grandes journées : Châtillon se jugeant trop foible se retira de bonne heure. Après que Joyeuse eut fait revue de son armée à Brioude et reçu six pièces de canon du Puy en Velay, il donna ordre à Jean de Beaumanoir-Laverdin son maréchal de camp d'investir le Malzieu en Gévaudan. Ceux de dedans montrèrent bien qu'ils étoient plutôt des voleurs que des soldats : car ils répondirent avec injures à la sommation qu'on leur fit, et puis demandèrent à parlementer, sitôt qu'ils virent le canon en batterie. Aussi le duc ne voulut les recevoir qu'à discrétion, et livra sept de leurs officiers au bourreau, pour satisfaire aux plaintes du pays qu'ils avoient tout ravagé.

où il force le Malzieu,

Marvéjols

Au partir de là, il tourna ses armes contre Maruéjol [1], en ayant auparavant fait sortir la meilleure partie de la garnison par une feinte qu'il fit d'en vouloir premièrement à La Peyre. Maruéjol est une ville au milieu des montagnes, dans un terrain plainier [2] et assez étendu, la plus agréable en ce temps-là et la mieux peuplée du Gévaudan, laquelle étant seule de la juridiction royale dans toute la contrée, étoit aussi la seule où les huguenots eussent la liberté de conscience. Ils s'y étoient rendus les plus forts et mettoient à contribution les autres villes, qui dépendoient de l'évêque. C'étoit alors Adam de Hurteloup [3], à la sollici-

[1] Ou Marvéjols, seconde ville du Gévaudan, située dans un beau vallon, sur la Colagne : s'illustra contre les Anglais, sous Charles V.

[2] En plaine.

[3] Grand vicaire de Renaud de Beaune auquel il succéda dans l'évêché de Mende en 1581, son maître ayant été nommé archevêque de Bourges. Il sera parlé de cet archevêque dans la suite de cette histoire. On l'a vu figurer p. 113 et 114 de ce volume. Il était de la famille de l'infortuné Semblançay ministre des finances sous François I, lequel fut pendu quoique innocent.

tation duquel et du clergé du pays Joyeuse se résolut 1586.
à attaquer Maruéjol. Ceux de dedans, quoiqu'en petit nombre, lui disputèrent ses logements avec tant d'opiniâtreté qu'il se repentit presque de les avoir entrepris; mais leur brave résolution dégénéra en étonnement, lorsqu'ils eurent vu que les gros quartiers de leurs tours avoient comblé leurs fossés. La Roche leur capitaine demanda à parlementer, et Joyeuse lui ayant donné les ôtages, il lui envoya les consuls pour traiter des articles de la reddition. Les simples soldats sortirent avec l'épée seulement, les officiers avec toutes leurs armes; les bourgeois demeurèrent à la discrétion du vainqueur, qui promettoit d'en user fort doucement. Mais les gens de guerre, que Canillac avoit charge de conduire en lieu de sûreté, furent tous dévalisés par les troupes françoises, et la plupart tués par les Allemands, qui de dépit de ne pouvoir plus rien leur ôter leur ravissoient leur misérable vie. Les bourgeois reçurent pareil traitement; on abandonna leurs biens et leurs femmes à la licence du soldat, qui acheva ses cruautés plus que barbares par celle du feu. Ainsi en moins de vingt-quatre heures la plus jolie ville de tout ce pays-là devint un monceau de cendres et de masures, qu'on ne pouvoit regarder sans blâmer l'inhumanité d'Antoine de La-Tour-Saint-Vital [1], qui en ayant obtenu le gouvernement du duc de Joyeuse, ne crut se pouvoir assez hautement venger des injures que les bourgeois lui avoient faites qu'en les accablant sous les ruines de leurs maisons [2].

[1] Dont il a été parlé t. 1, p. 506.

[2] Six ans après, Henri IV permit aux habitans de Marvéjols de rebâtir leur ville et leur accorda des secours.

1586. Maruéjol pris, Joyeuse attaqua la Peyre, plus forte d'assiette que de travail de main, étant bâtie sur un rocher escarpé de tous côtés, dont elle a pris son nom [1], qu'elle en a donné à une des plus anciennes maisons de ce pays-là. Sur la cime du rocher s'élevoit le château, tellement inaccessible qu'on n'y pouvoit grimper que par un escalier de bois : la ville située au-dessous avoit aussi des rochers pour remparts et une avenue assez difficile. Mais comme il arrive d'ordinaire que ceux qui ont trop de confiance sur la bonté de leur place s'épouvantent d'abord et la croient prise dès qu'on l'approche, la garnison n'eut pas sitôt vu l'artillerie du duc de Joyeuse qu'on traînoit à force de bras par les montagnes, qu'elle abandonna lâchement la ville où elle eût pu se défendre longtemps, et se retira dans le château de crainte qu'elle eut qu'on ne lui rompît son escalier de bois à coups de

et S.-Léger-de-Peyre.

1 Peyre en langage de ces pays-là, signifie pierre ou rocher. (*Note de l'auteur.*) On appelle le bourg dont il est ici question S.t-Léger-de-Peyre. Il est à 2 l. nord de Marvéjols. Le seigneur de Peyre, comme celui de Canillac, celui d'Apchier ou Apcher, etc., était un des huit barons qui occupaient les premières places de la noblesse aux états du Gévaudan et étaient tour à tour députés à ceux de la province de Languedoc. Joyeuse était de la famille d'Apcher.

Un autre château de très difficile accès dans le Gévaudan, était celui de Grèze, situé sur une montagne en pain de sucre à près de 2 l. s.-e. de Marvéjols. Trois officiers du capitaine Merle s'en emparèrent, et le gardèrent 8 à 9 ans après que leur maitre eut quitté Mende. Une partie de la garnison, s'arrêtant dans une hôtellerie au retour du pillage, y fut taillée en pièces et le reste finit par capituler. Plus tard, en 1617, un gentilhomme auvergnat nommé Andredieu, protestant, s'en empara encore, mais la noblesse catholique du Gévaudan et du Vivarais marcha contre lui et il se rendit sans attendre l'assaut. Voyez Louvreleul, Mémoires historiques sur le Gévaudan.

canon. Les assiégeants s'étant couverts au pied du rocher, trouvèrent moyen de monter du canon sur un autre qui est à l'opposite, où ils dressèrent une batterie qui tira deux mille cinq cents coups en trois jours. De cette furie fut ruiné tout ce qu'il y avoit de maisons dans le château, et les murailles rasées à trois pieds de terre : ceux de dedans qui n'avoient point eu le soin de se munir de ce qu'il faut pour se remparer en semblables occasions, furent bien étonnés de se voir découverts jusqu'à la ceinture, parmi les éclats de pierre qui voloient de toutes parts, et se rendirent à discrétion. Les soldats n'eurent que la vie sauve, encore fut-elle ôtée à plus de la moitié par les paysans : leur capitaine [1], livré aux habitants de Mende, y souffrit une mort ignominieuse pour les ravages qu'il avoit faits sur la contrée. 1586.

Il passe par le Rouergue dans le Haut-Languedoc :

Joyeuse enflé de ces bons succès, crut qu'il délivreroit aisément Toulouse des places qui l'incommodoient, et qu'il gagneroit par ce moyen la bienveillance de cette grande ville et du parlement, qui avoient de visibles propensions vers la Ligue. Il comptoit déjà parmi ses conquêtes Salvagnac et Villemur : Reviez seigneur de la première, qui étoit goutteux et au lit, en ayant traité avec lui par l'entremise de Fénélon ; et la seconde étant si foible et ruineuse qu'il ne lui sembloit pas qu'elle osât attendre le canon. Mais la conduite de Du-Plessis-Mornay les rassura toutes deux, comme d'ailleurs elle obligea extrêmement le parti en toutes ces contrées-là. Car, encore qu'il manquât d'argent et de toutes choses ; que Terrides, soit par négligence soit par connivence avec les ligueux, lui déniât

Exploits de Mornay ;

[1] Louvreleul le nomme La Peyre et dit qu'il était né à St-Flour.

1586. tout secours ; qu'il eût affaire, et aux bourgeois de Montauban, jaloux de cette liberté qui rend les esprits du peuple mal aisés à conduire, et à la noblesse, qui avoit peine à le reconnoître : il surmonta néanmoins toutes ces difficultés, et défendit bien le pays des efforts et des surprises de la Ligue. — La Valette-Cornusson sénéchal de Toulouse, qui rôdoit là aux environs avec quatre cents chevaux et deux mille arquebusiers, n'étoit pas un de ses moindres embarras. Ce seigneur avoit promis au parlement de lui surprendre Montauban, par l'intelligence de Claux et de Bresols deux neveux de Terrides, qui ayant leur maison tout proche de la ville, y avoient formé des pratiques et avertissoient leurs correspondants de tous les desseins de Du-Plessis par des fusées qu'ils tiroient le soir : de sorte que, quand il pensoit aller à quelque entreprise, il trouvoit le pays tout en armes, et tomboit quelquefois dans des périls imprévus, d'où sa prudence avoit peine à le tirer. Leur intrigue étant découverte, ils furent arrêtés prisonniers et convaincus par leurs propres lettres ; il n'y eut que l'amitié de la dame de Terrides qui les sauva ; mais Cornusson étant mort peu après, ils s'efforcèrent de purger leur réputation de cette tache par de grands serments et même par quelques actions contraires. — Avec le peu de gens qu'il avoit, Mornay dégagea aussi Villemur de cinq ou six forts qui le pressoient, prit La Françoise[1] et quelques petites places sans nom ; même il osa bien passer la Garonne pour secourir l'Isle-en-Jourdain que Blaise de La Roce-

[1] Petite ville à 4 l. n.-o. de Montauban, près du confluent de l'Aveyron et du Tarn.

Fontenilles gendre de Montluc tenoit bloquée depuis deux mois avec deux mille hommes payés aux dépens des Toulousains. Fontrailles gouverneur du pays d'Armagnac, et Parabère qui commandoit un régiment, s'étant joints à lui, il pétarda le principal fort, défit une partie des troupes toulousaines et leva le blocus. 1586.

A peine étoit-il de retour qu'il apprit que Joyeuse menaçoit Villemur et Salvagnac : il se jeta avec une partie de ses gens dans Villemur, qui lioit la Guienne avec le Languedoc, et fit entrer Saint-Léofary dans Salvagnac. Joyeuse assiégea cette dernière vers la mi-novembre, et la prit à composition après une assez brave résistance, qui pourtant eût été plus longue, si La Vernaye seigneur du lieu n'eût appréhendé la ruine de ses sujets et la démolition de sa ville.

Joyeuse prend Salvagnac,

Il fallut que le nouveau général terminât là ses exploits de cette année : car les incommodités de la saison renvoyant les volontaires chez eux, et la malignité des brouillards avec la froideur des pluies continuelles de l'automne ayant causé de grandes maladies dans son armée, elle s'affoiblit presque de la moitié ; de sorte qu'après qu'il l'eut fait paroître en bataille devant Toulouse avec toute la pompe et l'ostentation dont il put couvrir sa foiblesse, et qu'il eut donné cette joie à son père de le voir dans l'éclat du souverain commandement, il en laissa la conduite à Laverdin son maréchal de camp, et revint en poste à la cour.

puis revient en cour.

Le maréchal de Joyeuse son père voulut aussi, à l'exemple de son fils et par l'instance des Toulousains, signaler son zèle pour la religion catholique par quelques entreprises contre les huguenots. S'étant donc mis en campagne peu avant le siége de Salvagnac, avec

Exploits du maréchal de Joyeuse.

1586. les deux mille arquebusiers de Chattes, joints à trois régiments qu'il avoit levés dans la province, il emporta de furie le fort de Montesquiou [1] en Lauraguais : mais au partir de là il fut repoussé à Mas-Sainte-Puelle, qui toutefois n'avoit d'autres défenses que le courage de sa garnison. Il épuisa là-devant tous les magasins de la province, y perdit cinq cents arquebusiers et trente-deux capitaines; de sorte que ses troupes s'en rebutèrent, et lui-même se dégoûta si fort qu'aux états qui furent depuis tenus à Castelnaudary il s'excusa de plus attenter sur le Languedoc où il trouvoit trop forte partie [2].

Toute cette province étoit occupée par le duc de Montmorency ou par Châtillon ; étroitement joints de parenté et d'amitié, quoique leurs intentions fussent fort éloignées : celui-ci ne regardant que le maintien de sa religion contre la Ligue, celui-là la sûreté de sa personne contre la malice de ses ennemis. Pour cela, Châtillon tâchoit par tous moyens de confirmer ceux que la rigueur des édits ébranloient, de joindre les chefs et les villes réformés dans une bonne union, d'obliger les parlements à contribuer de leurs biens pour la défense de la cause commune ; et Montmorency avoit réduit les

[1] Ou Montesquieu, à 6 l. s.-e. de Toulouse, et non le Montesquieu à 2 l. de Rieux que l'on a mis sur la carte. Il fut saccagé et brûlé. Le parlement de Toulouse fit défense de le rebâtir, et les états de la province attribuèrent à Montgiscard, petite ville du voisinage, le droit d'entrée qu'avait Montesquieu dans leur corps. Il a été rebâti depuis, mais n'est plus ce qu'il était autrefois.

[2] Mas-Ste-Puelle fut brûlé et détruit en 1623, lors du passage de l'armée de Louis XIII qui allait faire le siége de Montpellier contre les religionnaires.

villes épiscopales de Saint-Pons et de Lodève avec leurs diocèses, fortifié les deux rivières du Rhône[1], et jeté ses racines si avant dans la Provence qu'on fut contraint d'y accorder libre exercice de la religion aux gentilshommes.[2] 1586.

Le roi donne audience aux princes protestants.

Cependant les comtes de Montbelliard et d'Isenbourg, qui avec les autres ambassadeurs étoient logés au faubourg Saint-Germain, à l'hôtel de Ventadour, n'estimant pas que leur qualité leur permît d'attendre plus longtemps, prirent congé du roi par lettres et s'en retournèrent chez eux. Les autres, qui demeurèrent à Paris, sollicitoient journellement d'avoir audience, et plus on leur trouvoit d'excuses et de délais, plus ils se

1 Ce fleuve avant son embouchure se partage en deux branches.

2 Au mois de septembre, il convoqua l'assemblée des états du Languedoc. La conduite de ce seigneur, l'un des plus grands politiques de son temps, fut des plus habiles. On peut dire d'abord, sans l'en louer, qu'il put satisfaire son ressentiment contre le maréchal de Joyeuse, qui lui disputait le gouvernement de la province; aussi dit-il à sa femme en montant à cheval: « Ceci sera la fin de la maison de Montmorency ou la victoire contre ses ennemis. » Mais ce qui est plus honorable, il fesait plaisir aux rois de France et de Navarre et se rendait nécessaire. Henri III, dit très bien le P. Daniel, ne souhaitait rien tant que de susciter à la Ligue des ennemis auxquels il put avoir recours, si en continuant dans son audace elle le contraignait à se déclarer contre elle. » Ce que fesait Montmorency en faveur des réformés, tout en demeurant ferme dans l'exercice de la religion catholique, le rendait considérable auprès du Béarnais présomptif héritier de la couronne; enfin, il était payé par le roi d'Espagne et par le duc de Savoie, et fesait approuver au pape même par les ministres de ces deux princes la conduite qu'il tenait. « Mais on voit par tout cela, fait observer judicieusement Daniel, la malheureuse situation où se trouvait le roi, qui était contraint de faire la guerre à ceux qui armaient pour maintenir son autorité, et la leur fesait par les armes d'un parti qui avait pour but de la détruire. »

1586. rendoient importuns à la demander. A la fin, comme il n'y eut plus d'honnête moyen de les remettre et que toutes ces fuites commençoient à être plus offensantes que la plus désobligeante réponse qu'on leur eût su faire, le roi revint à Paris et se résolut à les écouter. Ce fut à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour d'octobre.

Hilmère de Helmstadt ambassadeur du prince Casimir, portant la parole pour tous, dit: « qu'ils étoient là de la part des très puissants électeurs le comte palatin, le duc de Saxe, et le marquis de Brandebourg; des très illustres princes Frédéric de Brandebourg administrateur de l'archevêché de Magdebourg [1], Jules duc de Brunswick, Guillaume, Louis et George frères princes de Hesse, Joachim Ernest prince de Chat; et des quatre villes libres impériales, Strasbourg, Ulm, Nuremberg et Francfort: pour baiser les mains à Sa Majesté, et lui offrir leurs humbles recommandations et très affectionné service en qualité de ses anciens alliés et bons voisins. » Après il exposa: « que les comtes de Montbelliard et d'Isenbourg, qui étoient chefs de cette légation, ayant été rappelés chez eux par leurs affaires pressantes, leur avoient laissé la charge de la poursuivre, comme Sa Majesté le verroit par leur lettre de créance. » L'ayant produite, confirmée du seing et du sceau de ceux qui les envoyoient, il demanda permission au roi de la lire; Jean Scrogel l'un de ses compagnons la prit et la lut fort posément et pesant sur tous les mots. Elle contenoit en subs-

[1] Le prélat qui occupait ce siége prenait avant l'établissement de la réformation le titre de primat d'Allemagne.

tance : « que les princes et villes impériales avoient 1586.
» été émus de compassion chrétienne d'avoir entendu
» qu'il y avoit eu des gens si téméraires, qu'après avoir
» troublé la paix de son état et même attenté sur sa cou-
» ronne, ils auroient contraint Sa Majesté à révoquer l'é-
» dit de pacification qu'il avoit accordé à ses sujets de la re-
» ligion réformée et confirmé par un serment si solennel et
» naguère encore par une très chrétienne et très équitable
» déclaration, comme il se voyoit par les lettres de Mon-
» sieur de Mandelot gouverneur de Lyon qu'ils produi-
» soient; d'où s'étoient suivies de grandes rigueurs et
» à la fin la persécution des fidèles sujets de Sa Majesté.
» Que ces changements leur sembloient si étranges,
» attendu que sa personne royale, ses états, sa conscience
» et son honneur s'y trouvoient extrêmement intéressés,
» qu'à peine y eussent-ils ajouté foi, s'ils n'eussent vu
» une révocation du vingt-deux octobre, envoyée par
» le sieur Schomberg à quelques uns d'entre eux, par
» laquelle il rejetoit toute la faute de la rupture sur
» ceux de la religion réformée, comme s'ils eussent été
» auteurs de la prise d'armes; là où [1] naguère il les
» reconnoissoit pour ses bons sujets et obéissants ser-
» viteurs, leur enjoignant de demeurer dans leurs mai-
» sons, avec offre de les maintenir en paix contre ces
» mêmes factieux qui avoient entrepris de réformer son
» état et de lui établir un successeur durant sa vie. Que
» véritablement, conférant ses belles lettres avec ce
» sanglant édit de proscription, et faisant comparaison
» du calme de six ans dont les édits de pacification avoient
» été accompagnés avec les déplorables calamités que la

[1] Tandis que

1586. » France avoit souffertes durant les guerres civiles, ils » ne pouvoient comprendre quel avantage ni quel bien » revenoit à Sa Majesté ni à son état d'un si dangereux » changement, ni pourquoi il vouloit prêter l'oreille » à des conseils turbulents aux dépens de sa réputation » et de sa tranquillité plutôt que garder la foi [1] à ses » bons sujets, la foi, qui étoit le plus précieux orne- » ment des princes souverains, la plus belle pierrerie » de leur couronne, dont le violement ternissoit tout » l'éclat de la majesté royale et attiroit l'indignation de » Dieu sur ceux qui en étoient cause; n'y ayant point » de faute moins pardonnable devant lui que de com- » mettre une perfidie pour donner occasion de persécu- » ter les innocents. Ils lui représentoient là-dessus le » piteux état où la France avoit été sous le règne de » Charles son frère et sous le sien, l'exemple de plu- » sieurs autres princes dans les terres desquels la di- » versité de la religion se toléroit sans aucun trouble, » et l'expérience qu'il avoit faite lui-même tant de fois » que les consciences ne pouvoient se forcer par les » armes. Surtout ils le prioient de considérer que c'étoit » le pape et les chefs de la Ligue qui le portoient à » replonger son royaume dans les malheurs dont il » l'avoit si sagement retiré, et qu'il pouvoit bien voir » à quelle intention ils lui donnoient ce conseil : que le » pape ne cherchant que les moyens d'affoiblir les prin- » ces chrétiens pour les faire ployer [2] sous le joug de » son autorité, se promettoit que durant les troubles » de la France il saperoit les libertés de l'église gal-

[1] Fidélité à sa parole.

[2] Voyez la note de la p. 9.

» licane, qu'il avoit aussi souvent attaquées que les rois 1586.
» Très Chrétiens les avoient constamment défendues;
» que les chefs de la Ligue tendoient à se faire donner
» le commandement des armées, afin de pouvoir ré-
» duire le roi et le royaume sous leur gouvernement [1]
» et d'envahir la couronne par ce moyen. Ainsi ils
» l'exhortoient à vouloir plutôt prendre en bonne part
» les prières et conseils pacifiques des princes ses anciens
» alliés et voisins, que de s'abandonner aux factieuses
» menées de ceux qui ne cherchoient que ruine, brû-
» lements, désolation et carnage. Qu'au reste, ils sup-
» plioient Sa Majesté de ne pas croire que, pour cela,
» ils voulussent en aucune manière se mêler de l'admi-
» nistration de son état, ni contrôler l'autorité légi-
» time que tout prince doit avoir sur ses sujets : mais
» d'avoir égard à la sincère affection d'où procédoit cette
» remontrance. Ce faisant, qu'ils auroient d'autant plus
» d'obligation de conserver l'alliance et l'amitié qu'ils
» avoient eue de tous temps avec les rois ses prédéces-
» seurs et de chercher les occasions de lui rendre bien
» humble et agréable service. »

Cette instruction ayant été lue, Helmstadt ajouta qu'ils supplioient Sa Majesté de les favoriser d'une bonne et briève réponse; et que, de peur qu'on ne leur reprochât qu'ils auroient dit quelque chose qui ne fût pas de leur charge, il lui plût recevoir en allemand et en françois l'original de ce qu'il venoit d'entendre lire.

A cela le roi, qui se sentoit piqué, répondit avec un visage moins doux qu'à l'ordinaire et d'une voix grave et majestueuse : « que Dieu l'ayant fait roi du premier

[1] Leur autorité arbitraire, leur joug.

1586. » royaume de la chrétienté, il avoit toute sa vie montré » par ses actions plutôt que par ses discours combien » il avoit à cœur de conserver la religion catholique et » d'empêcher l'établissement de toutes celles qui lui » étoient contraires, à l'exemple de ses prédécesseurs » qui n'en avoient jamais souffert d'autre ; aussi dési- » roit-il que les princes et villes qui les avoient en- » voyés sussent qu'ayant la crainte de Dieu et l'honneur » devant les yeux, il n'avoit jamais manqué de » soin ni d'amour paternel envers ses sujets pour les » maintenir en repos ; qu'il savoit mieux que personne » ce qui leur étoit propre, et qu'à lui seul appartenoit » de gouverner son état comme il le jugeroit à propos, » de faire des édits, de les révoquer, changer et inter- » préter selon la diversité des temps et des occasions ; » qu'il en avoit toujours usé de la sorte, et qu'il con- » tinueroit par tous les moyens possibles de conserver en » tranquillité et bonnne union les peuples que Dieu avoit » mis sous sa charge. »

Leur ayant fait cette réponse il leur coupa court [1] et commanda qu'on la leur donnât par écrit, sans leur témoigner pour lors d'autre signe de fâcherie : mais comme le discours de leur instruction, qui étoit libre et piquant, lui avoit laissé de cuisants aiguillons de ressentiment dans le cœur, lorsqu'il se fut retiré seul dans son cabinet il se mit à la relire fort attentivement. Plus il en pesoit les termes, plus il les trouvoit injurieux, spécialement les reproches qu'ils lui faisoient d'avoir violé sa foi et fait brèche à son honneur. Cette

[1] Locution un peu familière pour dire : il ne les entretint pas plus long-temps.

offense qui lui sembloit tout-à-fait insupportable en- 1586.
flamma sa colère de telle sorte, qu'il écrivit de sa propre main dans un billet à part : « que ceux qui » disoient que par la révocation de l'édit de paix il avoit » faussé sa foi ou fait tort à son honneur en avoient » menti, » et l'envoya porter aux ambassadeurs dès le soir même quoiqu'il fut déjà tard. Le chambellan qui en eut la charge le lut en leur présence, et comme ils en demandèrent copie, il leur répondit qu'il n'avoit pas cet ordre du roi, mais de leur dire qu'ils prissent cela pour sa dernière réponse sans attendre une seconde audience. Il sembloit à plusieurs que cette riposte étoit bien hors de temps, non-seulement pource que celles de cette nature ne sont bonnes que sur-le-champ, et qu'un homme se fait tort de se raviser après qu'il a été offensé, comme s'il manquoit de sentiment pour connoître l'injure ou de courage pour la repousser d'abord, mais aussi parce qu'elle aigrissoit davantage des esprits qu'il eût dû apaiser, et qu'en quelque façon que ce fût, il étoit beaucoup plus honnête et plus sûr, s'il ne pouvoit les renvoyer avec satisfaction, de ne pas les renvoyer avec injure. Quelques autres s'imaginoient qu'en les maltraitant ainsi il vouloit acquérir l'estime du peuple et désabuser les suppôts de la Ligue de cette mauvaise opinion qu'ils avoient qu'il s'entendît sous main avec les religionnaires. Mais comme c'étoit à ces factieux un prétexte nécessaire pour le décréditer non pas seulement une croyance, ils faisoient semblant de ne pas voir tout ce qui les eût pu contenter sur ce sujet ou bien en donnoient de mauvaises explications.

1586.

Offre du roi à Guise refusée.

Cependant quelque bonne mine qu'il fît pour couvrir les inquiétudes où il étoit, il appréhendoit si fort cette armée allemande, qu'étant à Lyon, il avoit dit assez clairement au nonce du pape qu'il désiroit la paix, et que si la maison de Guise se pouvoit accorder avec le roi de Navarre, les conditions n'en seroient pas difficiles; paroles qui témoignoient assez qu'il vouloit bien qu'on sût que les princes lorrains n'avoient point entrepris cette guerre* pour l'amour de la religion mais pour leur ambition et leur querelle particulière. De là même il envoya des propositions d'accommodement au duc de Guise, auxquelles celui-ci se trouvoit fort empêché de répondre : car d'un côté, elles sembloient fort avantageuses, vu qu'elles lui offroient de grandes pensions et des villes de sûreté; de l'autre, elles lui paroissoient entièrement ruineuses, pource qu'elles l'obligeoient à détruire son grand bâtiment de la Ligue sans espoir de le pouvoir jamais rassembler.

Là-dessus se tint un conseil des princes ligués, dans le cabinet du cardinal de Bourbon, où il y eut trois opinions fort différentes : l'une tendoit à se réconcilier franchement avec le roi, sans prendre d'autre sûreté que sa parole et son bon naturel, pourvu qu'il se defît de ses favoris. Elle avoit pour raison que toutes les sûretés qu'ils pourroient prendre n'étant pas assez grandes pour les mettre à couvert, il valoit mieux se fier à la bonté du prince que d'en demander qui ne servissent qu'à l'irriter davantage; que les meilleures qu'ils pussent chercher, c'étoit de se bien établir auprès de lui : car il ne faudroit point craindre d'en être débus-

qués par les princes du sang, parce que le roi de Navarre et le prince de Condé, pour quelque paix qu'on pût faire, n'oseroient jamais s'approcher de la cour, et que les autres manquoient de bien et de crédit; ni craindre d'être contrepointés par de nouveaux favoris, pource qu'ils obséderoient le roi de telle sorte qu'il ne seroit entretenu que par des gens qui dépendroient entièrement d'eux. La seconde opinion vouloit, outre cela, des places de sûreté, et disoit : que si le roi étoit débonnaire il étoit aussi timide; que l'inconstance suivoit nécessairement la facilité; qu'ainsi il prendroit aussitôt ombrage d'eux, et que, s'il n'étoit retenu par quelque bride, dès le lendemain il rappelleroit ses favoris, qui ne leur pardonneroient pas : qu'à la vérité les sûretés ne servoient de rien contre la force des souverains absolus et vigoureux, mais qu'au moins elles étoient bonnes contre les surprises d'une autorité languissante comme étoit celle du roi. La troisième improuvoit les deux autres parce qu'elles ne lui sembloient ni sûres ni honorables et concluoit qu'il falloit persister chaudement à faire la guerre. Toutes trois ayant été débattues chacune avec ses raisons et ses avantages, la dernière l'emporta par le poids de deux grandes craintes : l'une que Henri ne pût jamais prendre confiance en eux, l'autre que l'affection des peuples ne se changeât en haine quand il se verroit par cet accord que tous leurs remuements n'auroient été qu'une pure rebellion pour s'agrandir aux dépens de la religion et de l'état. 1586.

Suivant cette résolution le duc de Guise écrivit au roi « qu'ils n'avoient jamais rien désiré ni poursuivi avec » tant de passion qu'une bonne paix, mais qu'ils avoient » assez expérimenté, par six diverses épreuves, que celle

1580. » qu'on accordoit aux ennemis de l'église ne faisoit que
» fomenter les troubles ; partant, s'ils la conseilloient,
» qu'ils se tiendroient convaincus d'être mauvais chré-
» tiens, mauvais serviteurs de S. M. et mauvais Fran-
» çois. Que si le roi, par sa grande prudence et par
» son sage conseil, trouvoit quelque moyen d'en faire
» une plus durable et plus fructueuse que les précé-
» dentes, ils en attendroient volontiers les effets et
» prieroient la bonté divine de les donner tels qu'ils les
» souhaitoient afin qu'il n'y eût jamais sujet de recom-
» mencer une nouvelle guerre : toutefois qu'il étoit à
» craindre qu'on ne regrettât un jour de n'avoir pas
» achevé celle-ci, qui étoit tellement avancée, que l'en-
» nemi n'ayant aucunes forces en campagne ni dans le
» royaume ni dehors, on pouvoit en six mois le ré-
» duire à une perpétuelle obéissance, et rendre au pau-
» vre peuple une paix ferme et durable, désirée avec
» tant de soupirs mais essayée avec si peu de succès. »

Assemblée d'Orcamp. Non long-temps après, sur la fin de septembre, ils firent une autre assemblée dans l'abbaye d'Orcamp près de Noyon, abbaye dont le cardinal de Bourbon s'étoit naguère dépouillé en faveur du cardinal de Guise aussi bien que de celle de Corbie. Là ayant mis par état les moyens qu'ils avoient de se maintenir, quels hommes, quelles places, quel argent, quel secours des princes étrangers, ils résolurent qu'il falloit faire la guerre de leur chef : attendu que le roi faisoit assez connoître qu'il n'avoit point d'envie d'exterminer les huguenots, mais de rendre leur maison odieuse aux peuples, en divisant ses troupes en tant d'endroits qu'elles mangeassent toutes les provinces et néanmoins ne fussent point assez fortes pour exécuter de grandes entreprises. Qu'ils ne

pouvoient mieux commencer la guerre que par Sédan et Jamets, villes situées sur la frontière de Champagne, qui ouvroient un passage aux Allemands pour entrer en France : qu'ils avoient un prétexte fort plausible de les attaquer, parce qu'elles appartenoient au duc de Bouillon, l'un des principaux chefs et grands fauteurs des hérétiques, lequel pouvoit passer pour ennemi de la religion et de la France, puisqu'il prêtoit faveur et retraite aux huguenots, qu'il accueilloit ceux qui étoient bannis par les édits du roi et qu'il les entretenoit sur ses terres pour attendre le temps et l'occasion de se jeter sur les catholiques. 1586.

Surprise de Rocroy.

Le duc de Guise étant donc parti d'Orcamp avec la résolution d'attaquer ces places, commença à faire des courses autour de Jamets, soit pour tâter le courage du duc de Bouillon, soit pour affamer la place en ruinant le pays d'alentour : mais comme il étoit grand ouvrier de ruses et d'artifices, il mettoit plus son espérance sur ses menées et intelligences que sur la force de ses armes. Il se présenta lors à lui une belle occasion pour justifier cette guerre et pour faire son profit aux dépens du roi et du duc de Bouillon tout à la fois. Un gentilhomme françois réfugié à Sédan, nommé Montmarin, trouva moyen de surprendre la ville de Rocroy [1] en corrompant une partie de la garnison, et tua le gouverneur nommé Chambéri. Le duc de Guise

[1] On a oublié de placer cette ville sur la carte, au 1er volume. Elle est située à 6 lieues n.-o. de Mézières et à 2. l. o. du cours de la Meuse. La victoire qu'y gagna en 1643 le grand Condé petit-fils de celui qui figure dans cette histoire l'a rendue célèbre.

1586. y accourut promptement, rassiégea aussitôt les surpreneurs, et dans peu de jours les contraignit de se rendre à composition. Il ne manqua pas de faire sonner cette action bien haut, comme un grand service rendu à la France, et d'accuser en cour le duc de Bouillon d'avoir trempé en cet attentat : mais Bouillon le désavouoit entièrement, et faisoit voir qu'il avoit défendu au gouverneur de Jamets d'assister ces gens-là ; disant de plus qu'ils avoient été incités et subornés par Guise même. On avoit bien dès lors à la cour quelques conjectures de cette collusion, à cause du peu de résistance que les entrepreneurs avoient fait à Guise et des récompenses qu'il leur donna ; mais depuis on la découvrit entièrement : car l'on apprit que ce Montmarin avoit été gagné pour s'emparer de cette place, outre cela qu'il étoit d'accord, avant même que de la prendre, de la remettre au duc de Guise et de tâcher d'engager le duc de Bouillon à y venir ; comme en effet peu s'en fallut qu'il ne se vînt prendre à cet hameçon. On reconnut même que le traître, s'étant retiré à Jamets, y ménageoit je ne sais quelle pratique, et quelques uns de ses soldats, sur le reproche qu'on leur faisoit d'avoir rendu Rocroy si lâchement, dirent qu'on les avoit fait tirer sans balles. Se voyant donc découvert, il s'enfuit de là avec son lieutenant et vint trouver Guise à Mouzon. Là il éprouva avec justice que « les grands qui se servent de la trahison se défont volontiers des traîtres quand ils viennent à être si manifestement reconnus pour tels qu'ils ne peuvent plus leur être utiles » : car un jour qu'il jouoit à la paume, il se trouva des gens apostés qui lui cherchèrent querelle et le tuèrent sur la place.

1586.

Tandis que la Ligue se fortifioit ainsi en Champagne par ses pratiques, le duc d'Épernon employoit les siennes avec la force pour la détruire dans le Dauphiné et dans la Provence.

Au commencement de la guerre, elle s'étoit emparée de tout le Dauphiné, et Lesdiguières, comme vous avez vu, lui avoit ôté Chorges, Montélimart et Embrun. Cette année, dès le mois de mars, le roi y avoit envoyé La Valette avec deux à trois mille hommes de pied François, et mille Suisses conduits par le colonel Galaty; ce que les Guises avoient trouvé bon et même passionnément souhaité, afin de l'éloigner de son frère le duc d'Épernon, croyant qu'il leur seroit plus facile de les ruiner séparés que joints. Après qu'il y eut tenu les états, avec l'assistance de Maugiron lieutenant de roi et de la cour de parlement, il commença ouvertement la guerre aux protestants, et par sous main à la Ligue même, laquelle il avoit intérêt de détruire puisqu'elle avoit juré la ruine de son frère et la sienne. Lesdiguières se trouvant le plus foible ne le put empêcher de prendre Eurre, Allex et l'Estic, petits lieux qu'il avoit en quelque sorte accommodés; mais se retrancha au pont de Brion, pour mettre à couvert tout le pays de derrière, et de ce poste il le repoussa si vivement qu'il l'obligea de s'aller rafraîchir à Grenoble jusqu'au siége de Chorges.

Hostilités en Dauphiné.

Pendant ce repos, La Valette endommagea bien plus la Ligue par ses pratiques qu'il n'avoit fait les protestants par la guerre: car, outre qu'il surprit Tallard

1586. et Guillestre [1], il tira adroitement N. de Chastes-Jessan de la citadelle de Valence et Auriac de la ville de Gap, où elle les avoit établis, et mit de ses créatures en leur place. Ce changement fut le sujet d'une grande brouillerie : les ducs de Guise et de Mayenne s'opiniâtroient à faire rendre la citadelle à Jessan ; le premier dépêcha exprès Bassompierre en cour pour en parler, et le président Jeannin[2] s'en plaignit hautement de la part du second. Le Roi qui soutenoit le duc d'Épernon, trouvoit fort mauvais qu'ils s'intéressassent si fort pour Jessan et qu'ils voulussent faire des créatures à ses dépens ; mais après qu'il se fut roidi quelque temps, il fut enfin contraint de se relacher, et ne put obtenir d'autre avantage que de faire démolir la citadelle de peur qu'elle ne demeurât à ses ennemis.

Hostilités en Provence.

Quant à la Provence, dans le gouvernement de laquelle le duc d'Épernon alloit entrer, le grand prieur éteint [3], les troubles s'y étoient rallumés tout de nouveau par les querelles particulières et par l'ambition des principaux de la noblesse, qui se couvroient du bouclier de la religion pour venger leurs injures ou pour

[1] Tallard et Guillestre sont deux bourgs : le premier sur la Durance, à 1 l. 1/2 s. de Gap, le second à 5 l. au n.-e. d'Embrun. On n'a pu trouver plusieurs des petits endroits que l'auteur vient de nommer.

[2] Pierre J. né à Auxerre en 1540, qui de simple avocat devint par seul mérite premier président du parlement de Bourgogne et empêcha le massacre de la Saint-Barthélemi dans cette province. Ce fut un des plus grands, des plus honnêtes hommes et des meilleurs négociateurs de son temps. D'abord dans le parti de la Ligue dont il était le plus bel ornement, il le quitta ainsi que nous le dirons.

[3] C'est-à-dire ayant cessé de vivre.

agrandir leurs maisons. Le parti des huguenots y étoit de beaucoup plus foible, quoique plusieurs catholiques s'y joignissent, et ne possédoit que trois ou quatre mauvaises places. Mais celui des autres, soutenu par la Ligue, avoit de son côté l'affection du peuple et même la cour de parlement agitée en ce temps-là par quelques esprits séditieux et gouvernée par un chef trop foible pour tenir le timon durant une si grande tempête. François d'Oraison vicomte de Cadenet étoit chef du premier [1] et Vins du second. A l'abri de Vins se rangeoient tous les mauvais garnements prévenus de justice et tous ceux que la nécessité ou l'inclination portoient au remuement, dont il entretenoit grand nombre dans toutes les bonnes villes, pour les mettre en combustion quand il voudroit. Le roi, qui l'avoit autrefois aimé [2], essaya divers moyens pour lui faire quitter ces factions : mais comme ce chef avoit besoin de richesses pour entretenir un grand train, et qu'il cherchoit aussi de l'honneur pour augmenter son crédit, choses que son naturel défiant et sa vie passée lui défendoient d'espérer du monarque, il bâtissoit sa fortune sur d'autres fondements que la munificence royale. Le grand prieur, peu avant sa mort, avoit convoqué les états ou communautés de Provence, à Aix, sur ce qu'il apprenoit tous les jours qu'il se brassoit et se tentoit même quelques entreprises sur les places de la province; lorsque Vins apprit les nouvelles de l'accident tra- 1586.

[1] Ce seigneur, qui étoit catholique, ayant offert ses services aux états, ils préférèrent de Vins son ennemi; de dépit, il se joignit au baron d'Allemagne, principal des seigneurs réformés. Voyez le P. Daniel.

[2] Voy. p. 257.

1586. gique qui lui avoit ôté la vie, il rassembla promptement ses troupes et vint offrir son service à ces communautés et au parlement, qui avoit pris le gouvernement de la province en attendant que le roi y eût envoyé un gouverneur. Les puissants amis qu'il avoit parmi eux, et possible la crainte qu'ils eurent de ses armes, les obligèrent de l'accepter et de l'établir chef de deux mille hommes de pied et deux cents maîtres; lui donnant trois conseillers pour l'assister, savoir : Sommat, Bermond et Spagnet, plus adonnés à la guerre que leur robe ne permettoit.

Siége du château d'Allemagne.

Ensuite de quelques prises de petites bicoques, il mit le siége devant le château d'Allemagne près de Riez, qui étoit déjà bloqué par N. de Castellane-Ampus, pensant y attraper Nicolas du Mas-de-Castellane seigneur du lieu fort adonné à la religion : mais il ne s'y étoit pas renfermé; il n'y avoit que N. de Villeneuve-Spinouse, gentilhomme de grand cœur qui lui avoit promis de le garder jusqu'à la mort. Castellane étoit allé trouver Lesdiguières, son parent, qui lors étoit au siége de Sainte-Jalle, pour implorer son secours; ce qu'il fit avec tant d'instance que Lesdiguières ne put pas l'en refuser. Il parut donc à la vue du château d'Allemagne le 8 de septembre, avec quatre cents arquebusiers à cheval, six cents hommes de pied, enfin près de deux cents chevaux de la noblesse provençale qui suivoit Cadenet, dont les plus considérables étoient N. de Gérente-Senas, N. de Ventimille-Tourrevez, N. de Forbin-Janson, N. de Grace-le-Bar, N. de Rascaz-le-Muy. Tout cela divisé en quatre gros, il envoie un trompette à Vins, avec une lettre pleine d'estime et de compliments pour le prier de se souvenir de leur ancienne amitié et de ne

l'obliger point à en venir aux extrémités. Les troupes de Vins étoient de seize cents hommes de pied, la plupart tout nouveaux dans le métier, parmi lesquels il y avoit deux cents armes d'hast[1], mais point de piquiers, et seulement cent cinquante chevaux. Les plus sages, qui tenoient compte de la valeur et non pas du nombre, lui conseilloient de ne se point opiniâtrer en si mauvaise occasion : mais son ambition et son courage ne pouvoient se résoudre à quitter une entreprise où il avoit déjà employé vingt jours de son temps ; et d'ailleurs, il vouloit avoir ce château à quelque prix que ce fût, pour empêcher l'entrée d'Épernon dans la Provence, ou du moins pour se tenir fort en ces quartiers-là et ne le voir qu'à son avantage, comme il avoit fait à d'autres gouverneurs. Ces motifs l'ayant obligé à renvoyer le trompette avec cette réponse : *Dites-leur qu'ils viennent*, il rangea ses troupes hors du village dans le vallon de Montagnar, hormis cinq cents hommes qu'il laissa autour du château. Lesdiguières se résout donc à avoir de force ce qu'il ne pouvoit obtenir de courtoisie : il le charge par trois endroits ; ébranle son avant-garde, la renverse sur l'arrière-garde, met tout en déroute et en pièces en moins d'une demi-heure. Vins n'oublie aucun devoir de capitaine ni de soldat, tantôt à la queue de ses gens pour les rallier, tantôt à la tête pour les animer ; à la fin, son courage se tournant en désespoir, il veut périr avec sa réputation, et n'ayant pu recevoir la mort par la main de ses ennemis il tâche à se la donner par la sienne propre. Il cherche de la pointe de son épée le défaut de sa cuirasse

1586.

[1] Du latin *hasta*, pique, lance, javelot. On appelle ainsi toute arme emmanchée au bout d'un long bâton.

1586. pour ne pas survivre à sa honte ; mais N. de Forbin-Saint-Cannat, plus modéré, lui arrête la main et le résout à faire retraite à Riez avec sa cavalerie. Sur la fin du combat le baron d'Allemagne levant sa visière pour respirer, reçut un coup de pistolet dans la tête qui finit sa vie et sa joie en même temps. Les amis de Vins voulurent lui donner la gloire de ce coup, et dirent, avec peu d'apparence ce me semble, que comme il se retiroit, ayant aperçu ce baron écarté bien loin du gros, il rallia quelques arquebusiers et lui fit une charge désespérée dont il fut tué. Lesdiguières, selon sa coutume usa fort modérément de sa victoire, disant : « que dans les guerres civiles il ne la falloit pas pousser jusqu'au bout. » Et comme quelqu'un le pressoit d'aller plus vite après les fuyards, il lui répondit fort gravement, *qu'il alloit à la guerre, non pas à la chasse.* Les Provençaux du vicomte de Cadenet, animés par leurs haines particulières, furent ceux qui firent le plus de carnage. Il demeura sur la place sept cents soldats [1], quarante officiers, onze gentilshommes de marque, et deux cents prisonniers, sans compter autant de blessés qui réchappèrent, parmi lesquels on vit avec admiration un nommé La Mole, percé de cinquante-quatre grandes blessures, qui en guérit et a vécu fort long-temps depuis.

Épernon vient en Provence comme gouverneur, avec une armée.

Cette défaite n'incommoda pas moins les affaires des réformés que celles de Vins : car bien qu'il fût leur ennemi déclaré, ils étoient bien assurés qu'il ne le seroit pas moins du duc d'Épernon, et ils prévoyoient que

[1] Daniel, alléguant une lettre du duc d'Épernon au roi, met mille. Peu de gens furent tués du côté de Lesdiguières, et nulle personne de considération hormis le baron d'Allemagne.

celui-ci trouvant la Ligue affoiblie par cette grande 1586.
saignée et par conséquent nul obstacle qui l'arrêtât en Provence, tourneroit toute sa puissance contre leur parti et nettoieroit également ces provinces de ligueux et de huguenots, pour y établir sa domination. Aussi Lesdiguières pesant mûrement ces conséquences, étoit bien marri que l'opiniâtreté de Vins l'eût forcé de le défaire ; si bien que le lendemain du combat il s'aboucha avec lui et ils eurent un assez long entretien. Il est croyable que ce fut sur les moyens de s'assister mutuellement et de traverser le duc d'Épernon. Mais il étoit bien tard d'y pourvoir après une si grande perte : ce duc paroissoit déjà sur les confins de Provence, et s'avançoit toujours, quelque bruit que fissent courir ceux qui ne souhaitoient point sa venue. Car, outre qu'il n'y avoit rien qui le pressât davantage que de s'y faire voir, afin de dissiper le reste des brouilleries par sa présence, la peste qui ravageoit le Dauphiné, la disette de vivres et le défaut de poudres et de pionniers, l'empêchoient d'assiéger Montélimart qu'il s'étoit promis de prendre en passant.

Son arrivée non attendue étonnant les Provençaux, les deux partis s'efforcèrent à l'envi de gagner ses bonnes grâces et de justifier auprès de lui leurs actions comme étant faites pour le service du roi. Il fit son entrée dans la ville d'Aix le 15 de septembre, parmi les pompes et les magnificences accoutumées en pareilles cérémonies, mais avec un prodigieux débordement de pluies qui dura quatre jours et causa de grands ravages dans le pays : ce qui passa depuis dans l'esprit des Provençaux pour un présage des malheurs qui inondèrent leur province. Il avoit avec lui d'officiers de marque : Philibert de la

1586. Guiche grand maître de l'artillerie, qui faisoit tort à la dignité de sa charge de se trouver en une armée où le roi n'étoit pas, comme Henri-le-Grand le remarqua depuis, disant *que ce n'étoit pas l'ordre de la guerre mais le désordre de la faveur ;* Jean de Saint-Lary-Termes maréchal de camp, Louis de Berton-Crillon mestre de camp du régiment des gardes [1], Gilbert Filhet-La-Curée, Dominique de Vic, Joachim de Beregrenville, et Charles de Bourbon-Rubempré, ayant même charge sur d'autres régiments, Sapion commandant sur huit compagnies italiennes et le colonel Galaty sur quinze cents suisses [2]. De gens de robe, il y avoit : François de Bouliers évêque de Fréjus, Louis de Révol secrétaire de la chambre du roi, président des comptes de Dauphiné, qui étoit intendant des finances de l'armée, et Pierre Séguier [3] conseiller d'état, que le roi, à cause de sa rare prudence et de l'incorruptible fidélité qu'il avoit toujours reconnue en lui, avoit choisi parmi ses conseillers d'état pour être chef du conseil de ce général, avec plein pouvoir d'ordonner de tous les différends et de régler la justice en Provence, même d'interdire le parlement, duquel provenoit la plus grande

[1] C'est le brave Crillon dont on a dit un mot, t. 1, note de la p. 203. Il commandait les gardes du roi depuis 1581, ayant remplacé dans ce poste Beauvais-Nangis.

[2] L'armée de d'Épernon était, dit Daniel, de 15,000 hommes de pied et 2,000 chevaux.

[3] Fils du célèbre Pierre Séguier président à mortier du parlement de Paris, et oncle d'un autre Pierre Séguier plus célèbre encore, qui fut chancelier de France sous Louis XIV et le protecteur de l'académie française à sa naissance. Antoine, frère de Pierre II, fut nommé conseiller d'état en 1586, avocat-général en 1587, et plus tard enfin président à mortier et ambassadeur à Venise.

partie des désordres, au moins à ce qu'on lui faisoit entendre. 1586.

Avec la conduite et les soins d'un si sage conseiller et avec les avis du comte de Sault et de l'évêque de Fréjus, le duc d'Épernon trouva moyen d'accommoder les seigneurs du pays ensemble, promettant à Vins et aux siens de grandes récompenses, et à Cadenet, nonobstant les arrêts du parlement, abolition de tout ce qu'il avoit fait lui et ceux de sa suite. Par ce moyen, faisant vider les gens de guerre de tous leurs châteaux, il délivra la province d'un mal qui la rongeoit jusqu'aux os, ramena la veuve du baron d'Allemagne avec toute sa famille à la religion catholique, et mit les autres gentilshommes dans le chemin d'y revenir. Il visita ensuite Marseille et les principales villes du pays; mais n'ayant pas assez de force pour y déployer son autorité dans toute son étendue, il usa de prudence et d'accortise, dissimulant avec ceux qui lui étoient suspects et favorisant habilement les autres qu'il connoissoit affectionnés au service du roi.

Il la pacifie.

Après qu'il eut de la sorte accordé les factions de la noblesse, il réduisit facilement avec les armes les trois places que les religionnaires tenoient en Provence, savoir: Marindol proche de la Durance au-dessus de Cavaillon; Seyne, dite la grande-tour à cause qu'il y en avoit une qui y servoit de château, ville cantonnée dans ce coin de Provence qui est entre les évêchés de Digne et de Glandèves, au nord; et le fort de la Bréole à trois lieues de Seyne, situé sur une motte de rocher fort élevé qui regarde la rivière de la Durance. Il prit Mérindol sans résistance, Seyne à discrétion, car elle étoit mal pourvue d'hommes et de toutes choses, et la Bréole qui étoit

Il enlève aux réformés les places qu'ils y tenoient.

1586. bien défendue, à composition. Il se montra fort passionné contre les huguenots, afin de satisfaire aux crieries de la Ligue et du peuple : car il en fit pendre plusieurs à la prise de Seyne, et en réserva vingt-deux des plus mauvais garnements qu'il livra au parlement pour les traiter de même. Dans ces exploits il eut plus à combattre la difficulté des lieux et des montagnes que la résistance des hommes : aussi n'y fit-il aucune perte considérable, sinon que, comme il pensoit investir Lesdiguières dans Ventanon près de Sisteron, Dominique de Vic, celui de ses capitaines en qui il s'assuroit le plus, y fut blessé au gras de la jambe d'un coup de fauconneau, dont il demeura tellement estropié, qu'après avoir essayé tous les remèdes il aima mieux enfin se faire couper la jambe que de laisser languir son bras et son courage plus long-temps.

Il assiége Chorges contre Lesdiguières.

N'y ayant plus rien dans la Provence qui lui fit tête, Épernon alla joindre son frère, qui par son conseil avoit assiégé la ville de Chorges au même temps qu'il avoit attaqué la Bréole. Chorges est à deux lieues de la Bréole dans le Dauphiné, au-deçà de la Durance, situé en un lieu marécageux, et pour lors fortifié de sept grands bastions bien entendus, que les religionnaires avoient faits depuis un an. Son voisinage d'Embrun, les courses continuelles que sa garnison faisoit tant sur le terroir de Gap que dans les frontières de Provence, et avec cela l'envie d'attraper Lesdiguières, qui la chérissant bien fort ne devoit pas manquer à se basarder pour la secourir, donnèrent la pensée aux deux frères d'entreprendre ce siége. Mais il fut bien plus long qu'ils ne se l'étoient imaginé. Lesdiguières y avoit mis trois de ses parents avec une garnison de huit cents hommes

choisis, que les attaques ne pouvoient étonner, et il ne manquoit point de ruses pour y jeter du secours ni de vaillance pour harceler sans cesse les assiégeants. Cependant les fièvres pestilentes se mirent dans leur armée, et sur ces fièvres survint la rigueur de l'hiver, qui fut plus cruel cette année-là qu'il ne l'avoit été depuis cinquante ans. On raconte des choses étranges du grand excès de cette froidure : on trouvoit les sentinelles tout roides morts, quelques uns plantés debout, que le verglas avoit attachés par les pieds à la terre, comme s'ils eussent pris racine ; d'autres fixés sur leurs chevaux comme des statues. La violence du froid engourdissoit les plus vigoureux et leur geloit la voix jusques dans les entrailles : on vit des soldats qu'elle avoit rendus si insensibles, qu'ils s'étoient à demi rôtis dans le feu avant que de s'être pu échauffer. Ils mouroient par centaines ; les vivants ne pouvoient suffire à enterrer les morts et les jetoient par monceaux dans de grandes fosses : aussi cette armée qui étoit de plus de dix mille hommes se trouva réduite au partir de là à trois ou quatre mille. Au-dedans, les assiégés ne souffroient guère moins que les assiégeants : car ils manquoient de beaucoup de commodités nécessaires à une place et se voyoient au bout de leurs vivres, après les avoir ménagés un mois durant avec tant d'épargne qu'ils n'en donnoient aux soldats que ce qu'il en falloit pour ne pas mourir. — Or, comme il y avoit cinq semaines que ce fâcheux siége duroit, et que néanmoins l'honneur contraignoit les uns à s'opiniâtrer contre les injures du temps, les autres à dissimuler les attaques de la nécessité ; il arriva pendant une trève de quelques jours, que des gentilshommes de dedans ayant demandé permission d'aller à

1586. Embrun, donnèrent lieu à l'ouverture d'un traité, par le moyen de Briquemaut qui avoit crédit auprès de Lesdiguières. La chose fut si bien conduite que Lesdiguières sachant le mauvais état des assiégés, et les deux frères voyant aussi leur réputation à couvert, ces chefs entrèrent publiquement en conférence, et traitèrent non-seulement de la reddition de la place, mais de plus firent quelque accord entre eux, dont les conditions demeurèrent secrètes. Celles de Chorges portoient : « que les assiégés sortiroient avec leurs armes, bagage et artillerie, la mèche éteinte, les enseignes ployées, le tambour sur le dos; que la place seroit démantelée, mais exempte du feu et du pillage; que l'on n'y démoliroit aucune maison des protestants, et qu'ils y pourroient demeurer pourvu qu'ils vécussent suivant les édits du roi. »

(1587.) Retour d'Épernon.

Cela fait, le duc d'Épernon licencia les Suisses, et vint à Aix pour y rappeler le parlement, qui en étant chassé par la contagion s'étoit départi en deux chambres l'une à Saint-Maximin l'autre à Pertuis. Il y passa le mois de janvier, tint les états à Salon au mois de février, lesquels lui accordèrent l'entretien de treize cents hommes pour la garde et sûreté du pays, et travailla tant qu'il lui fut possible à étouffer les restes des factions[1]; puis ayant demandé son congé au roi et laissé la charge du gouvernement à son frère, il revint à la cour au commencement d'avril de l'année suivante.

[1] Il fit, dit Daniel, élever des citadelles dans quelques villes, où les religionnaires dominaient, changea les gouverneurs de quelques autres, et intimida des membres du parlement qu'il soupçonnait d'intelligence avec Guise, mais fit inutilement ses efforts pour obliger le baron de Tretz premier président à se défaire de sa charge.

Conférence de Saint-Bris.

La fin de tous les troubles sembloit dépendre de la négociation que la reine mère avoit entreprise, et toute la France avoit les yeux et l'attention de ce côté-là, dans une grande impatience de savoir ce qui résulteroit d'une conférence procurée avec tant de soins et tant de difficultés. Depuis dix-huit mois qu'on y travailloit, il s'étoit rencontré de jour à autre divers incidents qui l'avoient toujours retardée : tantôt la goutte dont Catherine étoit atteinte, tantôt les affaires du roi de Navarre; une fois le point d'honneur, et les moyens de sûreté pour les uns et les autres ; une autrefois les obstacles que la Ligue y apportoit : avec cela les défiances du prince de Condé qui croyoit, non sans raison et avec épreuve, que semblables conférences étoient autant de piéges pour attraper les chefs du parti ou pour jeter parmi leurs gens des semences de corruption ; la crainte qu'avoient les consistoriaux [1] qu'on ne leur débauchât le roi de Navarre, celle de ce roi même que cette conférence ne ralentît l'ardeur et les levées des princes allemands qu'il avoit eu tant de peine à échauffer ; enfin, l'extrême aversion qu'ils avoient tous contre la reine mère, dont les subtiles trames leur étoient désormais si suspectes, qu'ils ne vouloient plus souffrir ses approches de peur qu'elle ne les enveloppât dans quelque filet. Néanmoins, comme le roi la pressoit de moyenner cette conférence à quelque condition que ce fût, elle ne s'ennuya point de toutes ces difficultés, et négocia si adroitement, qu'étant venue à Poitiers le

[1] Voyez t. 1, note 5 de la p. 10.

1586. 12 décembre et le roi de Navarre à Jarnac, elle fit en sorte qu'elle fut assignée pour le troisième jour d'après au château de Saint-Bris [1], près de Cognac.

Mais les religionnaires « bien instruits, disoient-ils, par la Saint-Barthélemy grand apôtre qui leur avoit dessillé les yeux, » ne voulurent se contenter d'aucune sûreté, à moins que de demeurer absolument les maîtres du lieu ; si bien qu'ils avoient quatre régiments de mille hommes chacun à une lieue à l'entour, dont ils faisoient entrer un en garde à chaque séance. Aussi en pensa-t-il prendre mal à la reine et à sa compagnie, par une supercherie si artificieuse que la honte lui en fût demeurée aussi bien que le dommage. Il avoit été accordé une trève de quelques jours pour les sûretés de ce pourparler. Peu auparavant, ce fils de Françoise de Rohan dame de la Garnache qui prétendant être né sous la couverture d'un contrat de mariage se faisoit nommer le prince de Genevois [2] avoit surpris Vouvant [3] par escalade. Le gouverneur qu'il y avoit mis, nommé La Barte, faisoit leurrer par une fausse intelligence quelques capitaines de la garnison de Fontenay fort ardents au butin, afin de les engager à la reprise de cette bicoque : par ce moyen, les catholiques, rompant la trève, fussent demeurés convaincus de perfidie ; de sorte que les réformés eussent eu sujet d'arrêter Catherine et toute sa suite, dont ils eussent pu tirer de grandes ran-

[1] Appartenant à M. de Fors gentilhomme du parti du roi de Navarre.

[2] Jacques de Savoie duc de Nemours son père ayant promis à sa mère de l'épouser, il prenait le titre d'une province de Savoie : On sait que Genève, comme le territoire voisin, avaient appartenu au duc de Savoie.

[3] Bourg du Poitou à 5 l. n. de Fontenay.

çons qui auroient bien accommodé leurs affaires. Cet 1586.
expédient étant proposé au conseil du roi de Navarre, le désir de la vengeance, la convoitise d'argent, la pauvreté du parti, obligèrent tout le monde à lui tendre les bras [1] comme à une merveilleuse invention qui tout d'un coup leur apportoit sûreté, grandeur et richesses. Mais ce prince, qui avoit dans le fond de l'ame et non pas à l'extérieur seulement les véritables sentiments d'honneur, abhorroit tellement toutes les lâchetés, qu'il ne put consentir à celle-là et crut indigne de sa générosité de se servir des moyens qu'il avoit si souvent reprochés à ses ennemis.

Or, le quinzième de décembre [2] la reine mère s'étant rendue la première à Saint-Bris, accompagnée de Catherine de Bourbon abbesse de Soissons, des ducs de Montpensier et de Nevers, du maréchal de Biron, de Lansac, de Nicolas d'Angennes-Rambouillet, et de quelques autres seigneurs éloignés des intérêts de la Ligue et de la maison de Guise [3], le roi de Navarre y vint avec le prince de Condé, le vicomte de Turenne et les principaux du parti. Après les embrassements et les ca-

[1] On dit *donner la main* pour signifier consentir : tendre les bras aurait exprimé aussi heureusement et d'une manière non moins frappante cette idée.

[2] M. A. Hugo met le 14 décembre, et transcrit une lettre du duc de Nevers au roi, où l'on voit que ce seigneur fut d'abord envoyé au roi de Navarre et eut avec lui une entrevue le 10 décembre. « J'ai recueilli deux choses de notre conférence, dit Nevers en terminant : l'une que le roi de Navarre veut la paix, à quelque prix que vous la lui vouliez donner ; et l'autre, qu'il voudrait bien que V. M. le mît à la tête des armées, pour ranger les ligueurs à leur devoir. »

[3] Le P. Daniel nomme de plus Brulart secrétaire d'état et Pontcarré, et M. Lacretelle le maréchal de Retz.

1586. resses dont Catherine n'étoit pas chiche, ce ne fut, dans la première entrevue, que plaintes et reproches mutuels. Ces princes n'avoient plus pour elle cette grande déférence ni cette facilité qu'elle y avoit vues autrefois, mais seulement un respect plus cérémonieux que véritable accompagné d'une grande défiance : de sorte que, lorsqu'elle en entretenoit un, les deux autres[1] faisoient la garde à la porte, appréhendant qu'il n'y eût quelque partie faite pour les enlever : à cause qu'il passoit par là aux environs de grosses troupes de l'armée du duc de Mayenne qui se débandoit. Comme elle s'étonnoit de les voir armés de cuirasses sous le manteau, se plaignant de la mauvaise opinion qu'ils avoient de sa foi, le prince[2] lui répondit « que c'étoit encore trop peu » d'un plastron et d'une cuirasse pour se couvrir contre » ceux qui avoient faussé les édits du roi ; que leurs » biens ayant été mis à l'encan, il ne leur restoit plus » que les armes, et qu'ils les avoient prises pour dé» fendre leurs têtes qu'on avoit proscrites. » Le Béarnois, contre la douceur de son naturel, fit aussi éclater son ressentiment dans ses yeux et dans ses paroles, soit qu'en effet il fût irrité, soit qu'il le voulût paroître, afin de donner bonne opinion de sa constance aux religionnaires, qui déjà se défioient bien fort de lui et jetoient les yeux sur le prince de Condé.

On recueillit soigneusement tous les propos de cette conférence; j'en rapporterai seulement les plus mémorables. La reine le pressant de dire ce qu'il demandoit

[1] Il n'y avait que deux princes, le roi de Navarre et Condé son cousin : Turenne le devint par la suite en épousant l'héritière de Sédan.

[2] Condé.

et qu'il fît quelque ouverture, il répondit qu'il n'y avoit 1586.
point là d'ouverture pour lui : ce que les dames remarquèrent, non-seulement pour un trait de sa galanterie ordinaire, mais encore pour un tacite reproche de ce qu'autrefois elle l'avoit surpris avec de semblables appâts[1]. Ils eurent ensuite un long dialogue dans lequel elle l'exhortoit à obéir au roi, qui le chérissoit comme son frère, et à reprendre la religion de ses ancêtres, pour rendre la paix à l'état où cette nouvelle doctrine avoit toujours été la source de mille maux. Lui, au contraire, protestoit que son honneur et sa conscience ne lui permettoient point de changer sa religion, et rejetoit la cause des troubles sur la Ligue, qui avoit contraint le roi de révoquer ses édits de pacification. Mais elle excusoit les princes lorrains et les catholiques ligués sur ce que la crainte de tomber sous la domination d'un huguenot les avoit unis ensemble, et lui remontroit que cette tempête s'étoit formée contre le huguenotisme non pas contre sa personne. Elle tâchoit surtout de le désunir d'avec les autres ou de le rendre suspect, lui proposant de ne parler que pour lui et de demander tout ce qu'il voudroit au roi : mais il se tenoit sur ses gardes et répondoit que, si elle avoit à lui proposer quelque chose, il en communiqueroit avec ses amis et à ceux à qui il avoit promis de ne rien faire sans leur consen-

[1] Parmi les dames qui avaient suivi Catherine, se trouvait Christine de Lorraine sa petite-fille dont la beauté naissante jetait un vif et pur éclat. Elle l'avait élevée avec soin à la cour de France, et désirait qu'elle pût succéder au roi. Elle l'offrit pour épouse à Henri de Bourbon en se chargeant de faire rompre le lien qui l'attachait à la méprisable Marguerite. Cette proposition demandant des délais n'eut pas de suite.

1586. tement. Après cela, comme elle lui représentoit « le » danger qu'il y avoit pour lui d'encourir l'indignation » du roi, » il répondit « que sa ruine ne dépendoit » point des hommes, mais de Dieu dont la toute-puis- » sance avoit dissipé et réduit au néant huit armées » qu'on avoit levées pour le perdre. » — « Mais quoi ! » poursuit-elle, voulez-vous donc pas obéir au roi? » — « Il faut que je vous avoue, madame, répliqua-t-il, » qu'il y a dix-huit mois que je ne lui obéis plus : au » lieu de me nourrir et de m'élever comme son enfant, » il m'a fait la guerre en loup; et vous, madame, vous » me l'avez faite en lionne. » — « Laissons cela, re- » partit-elle; mais, mon fils, le travail et le soin que » vous me donnez, depuis six mois que vous me tenez à » baguenauder [1], ne produiront-ils aucun fruit? Serai- » je toujours en cette peine, moi qui ne demande que » le repos? » — « Madame, répliqua-t-il, je n'en suis » pas cause; je ne vous empêche pas de reposer dans » votre lit; c'est vous qui m'empêchez de coucher dans » le mien : la peine que vous prenez vous plaît et » vous nourrit : le repos est le plus grand ennemi » de votre vie. » La première entrevue se passa en semblables propos, qui firent bien connoître à la reine mère que les esprits étoient fort ulcérés.

Dans la seconde, elle demanda qu'il voulût arrêter l'armée allemande; puis elle insista encore plus fort que la première fois sur le fait de la religion. Il répondit qu'il s'étonnoit qu'elle fût venue de si loin pour lui faire des propositions si déraisonnables, qui tendoient à le dépouiller d'honneur, de religion et de forces tout

[1] Mot qui lui étoit ordinaire. (*Note de l'auteur.*)

ensemble; et redoubla ses plaintes contre la paix de Nemours, qu'il appeloit bâtarde et malheureuse, paix qui avoit produit de l'honneur et de l'autorité à ceux qui ne méritoient que honte et châtiment, tandis que sous l'assurance des paroles du roi il avoit oublié le soin même de sa conservation pour lui vouloir garder une trop scrupuleuse obéissance. Les seigneurs qui étoient avec Catherine employèrent aussi toutes les raisons d'état et de conscience qu'ils savoient, pour persuader à Henri qu'il devoit se réunir à l'église catholique, faisant valoir principalement la considération des bonnes grâces du roi, dont ils tâchoient de lui faire paroître les avantages plus grands par la comparaison de la pauvreté où il étoit. Il leur donnoit à tous des reparties qui faisoient voir également la force de son courage et la vivacité de son esprit. On remarqua spécialement celle qu'il fit au duc de Nevers, pource qu'elle fut tout héroïque et un peu plus verte que les autres. Ce duc s'étant avancé de lui dire qu'il seroit bien plus honorablement auprès du roi que parmi des gens où il n'avoit point d'autorité, et que s'il avoit affaire d'argent à La Rochelle il n'auroit pas le crédit d'y faire un impôt, il lui repartit « qu'à La Rochelle il faisoit tout ce qu'il » vouloit, parce qu'il n'y vouloit que ce qu'il devoit; » mais que, grâces à Dieu, l'invention de faire de nouveaux impôts n'étoit point parmi eux : aussi n'y avoit-» il point d'Italiens. » 1586.

A la troisième entrevue, le point de religion fut remis sur le tapis. Le roi de Navarre, le prince et le vicomte le rejetèrent comme ils avoient fait aux autres et s'en soumirent au jugement d'un concile libre et lé-

1586. gitimement convoqué. La reine leur proposa d'en suspendre l'exercice pour une année et de faire trève, afin que pendant ce temps on pût assembler les états généraux, auxquels on se rapporteroit des expédients et des conditions de l'accommodement. Mais ils connurent bien que cet expédient ne tendoit qu'à détourner le grand secours d'Allemagne, qu'ils ne pourroient jamais rassembler s'il étoit une fois dissipé : c'est pourquoi ils ne voulurent point de ce moyen : ils consentirent seulement, au cas qu'on leur promît un concile et que le roi leur en donnât lettres, de faire des trèves pendant lesquelles ils manderoient les députés des provinces, sans lesquels ils ne pouvoient rien conclure. Cette condition fut aussi peu au goût de la reine mère que les siennes l'avoient été au leur ; si bien qu'ils ne purent demeurer d'accord que d'une trève de douze jours, pour donner temps de porter au roi tout ce qui s'étoit passé en cette conférence, et d'en rapporter de nouveaux ordres [1].

[1] On s'observait, dit Anquetil, et les choses les plus simples devenaient matière à soupçon : c'était avec raison, parce qu'il y avait des gens attentifs à profiter de tout pour semer des défiances. Le roi de Navarre n'osait même consentir à une trève pendant la tenue des conférences ; cependant la reine en avait fait publier une : il s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage si on ne la révoquait. *Vraiment*, dit Catherine à son conseil qu'embarrassait cet incident, *vous estes bien esbahis : vous avez à Maillezais les régimens de Neuvy et de Sarlu huguenots ; faites-moi partir de Niort le plus d'arquebusiers que vous pourrez et allez les tailler en pièces, et voilà aussitôt la trève desserrée et décousue sans autrement se peiner.* (Brantôme.) Les huguenots se défendirent courageusement, quoique surpris ; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand carnage de soldats. Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon refusa d'aller à la

La reine s'étant donc retirée à Niort, de là à Fontenay, et le roi de Navarre à La Rochelle, il y eut encore quelques paroles d'accord par des entremetteurs ; mais les défiances s'accrurent de telle sorte qu'il n'y eut plus moyen de les faire joindre. Enfin, le vicomte de Turenne étant allé trouver cette princesse à Fontenay, toute la négociation se termina par des bravades et des menaces de part et d'autre. Le vicomte lui rabaissa extrêmement le pouvoir des Guises, qui avoient perdu leur crédit et leur réputation en cette dernière guerre, qui n'avoient point de meilleure ressource que l'appui d'une populace et les menées de quelques séditieux ; il releva bien fort celui du roi de Navarre, qui, pour la perte de trois ou quatre mauvaises places, en avoit gagné six plus considérables et fortifié cinquante autres ; enfin, il grossit merveilleusement le nombre et la puissance de l'armée allemande, qui devoit couvrir toute la France de gens d'armes et se loger jusques dans les faubourgs de Paris. Catherine, en revanche, le menaça de la rigoureuse exécution des édits du roi ; de deux grandes armées de terre, l'une commandée par le monarque même, l'autre par le duc de Guise ; et de l'armée navale de Chattes, qu'on réqui- 1586.

cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands ; il offrit seulement de faire entrer l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer de concert avec lui contre les perturbateurs du repos public : il fut refusé à son tour et on se sépara. (*Esprit de la Ligue.*)

Henri III répondit à sa mère et puis au seigneur de Réaux que le roi de Navarre lui députa, qu'il ne voulait point dans le royaume d'exercice public de la religion calviniste. Le Béarnais ne voulut point accepter cette restriction : la trève néanmoins fut prolongée jusqu'au mois de mars.

1586. poit sur les côtes de Normandie et qui réunie aux deux autres devoit envelopper La Rochelle. Après tous ces discours Turenne lui demanda s'il ne remporteroit point des paroles plus pacifiques que celles-là; elle lui répondit que la dernière résolution du roi étoit qu'il n'y eût qu'une religion dans son royaume. Il repartit qu'ils en demeuroient d'accord, pourvu que ce fût la leur; autrement, qu'il se falloit battre. Cela dit, il fit la révérence et se retira.

Ainsi finit cette conférence, presque avec l'année. Le Béarnois voulût aussitôt en rendre compte aux églises réformées et à tous les princes protestants, leur faisant entendre bien au long pourquoi il y avoit consenti et quelles raisons l'avoient porté à faire des trèves pour quelques jours. Il les en instruisit parce qu'il craignoit que ses ennemis ne prissent de la conférence occasion de le rendre suspect à son parti, et de semer des bruits qui eussent pu endormir les religionnaires de France par le trompeur espoir de la paix, ou détendre, pour ainsi dire, ces grands ressorts d'Allemagne, si difficiles à rajuster. Plusieurs s'imaginèrent que telle étoit l'intention de Catherine; et de plus qu'étant dorénavant attachée avec les princes lorrains pour les raisons que nous avons touchées, elle agit en cette conférence selon leurs intentions : de sorte qu'elle ne présenta point aux religionnaires les propositions qui étoient propres à ramener les esprits à la paix; mais, au contraire, celles qui pouvoient porter les choses aux extrémités les plus irréconciliables. Elle témoignoit néanmoins une ardente passion de renouer ce pourparler; mais comme elle en recherchoit les moyens, elle reçut des lettres du roi qui la prioit de revenir en diligence pour arrêter

l'insolence de la Ligue, qui vouloit faire un coup de désespoir. 1586.

Vous avez vu de quelle sorte cette faction s'étoit formée [1] et quels en étoient les premiers suppôts [2]. Les menées et les pratiques de ces gens, aussi ardents à poursuivre leurs desseins que secrets entre eux, attirèrent premièrement tous les grands corps : La Chapelle-Marteau pratiquoit les officiers de la chambre des comptes [3], le président Le Maistre, ceux du parlement [4]; le président de Nully [5], ceux de la cour des aides; Roland, les généraux des monnoies [6], la Bruyère, lieutenant particulier, les conseillers du Châtelet; Louchard et de Bart, les commissaires, et par leur entreprise, les sergents et les bourgeois de leur quartier, puis, par le moyen de ceux-là, les procureurs et l'université. Aidés

Menées de la Ligue.

[1] T. I, p. 261 et s. II, 234 et s.

[2] Voy. p. 235 et 236, 237, note 2.

[3] Michel Marteau sieur de La Chapelle, maître des comptes après son père, en 1585. C'est probablement le même que le P. Daniel nomme parmi les seize. Voy. note 2 de la p. 237. La Ligue le fit prévôt des marchands. Cet emploi durait deux années.

[4] Jean Le Maître avocat en parlement, fut nommé avocat du roi ou avocat-général pendant l'emprisonnement du parlement à la Bastille, et présida depuis le nouveau parlement.

[5] Ou Neuilly, se nommait Etienne. Remplaça dans la charge de premier président de la cour des aides le président La Place qu'il avait fait tuer à la Saint-Barthélemi; et paya, comme on voit, d'ingratitude, le roi qui le fit nommer prévôt des marchands en 1582. La Chapelle-Marteau était son gendre.

[6] Roland avait un frère non moins ardent ligueur que lui nommé Nicolas, qui était conseiller aux monnaies et grand audiencier en la chancellerie. Les conseillers de la cour des monnaies comme ceux de la cour des aides étaient appelés généraux.

1586. de quelques méchants garnements, ils gagnèrent les mariniers, les porte-faix, les bouchers, les charcutiers, les charretiers, et semblables gens, qui n'ayant d'ordinaire que bien peu de connoissance de la religion, sont néanmoins faciles à émouvoir sur ce sujet. On leur faisoit croire « qu'il y avoit déjà dix mille huguenots et politiques dans le faubourg Saint-Germain, tout prêts à égorger les bons catholiques pour faire avoir la couronne au roi de Navarre, qui tiendroit le prêche dans Notre-Dame; que, s'ils ne se hâtoient de le prévenir, c'étoit fait d'eux et de la religion; partant, qu'ils prissent les armes pour la défense de leurs maisons, de leurs vies et de leurs biens. Pour éviter ce malheur, ajoutoit-on, ils n'avoient qu'à se défaire des forces du roi, qui ne consistoient qu'en trois cents soldats qui entroient en garde au Louvre, aux archers du grand prévôt et en ceux du prévôt de l'Ile [1]. Qu'en cela même ils n'avoient rien à craindre que le retardement, d'autant que la plupart des princes et des grands seigneurs les soutiendroient : le duc de Guise viendroit à leur secours avec quatre mille hommes qui étoient entretenus par les pieuses contributions des gens de bien, et si quelqu'un d'eux étoit arrêté prisonnier pour cette querelle, ils emploieroient tous leurs moyens et leurs vies pour le délivrer. » Les prédicateurs aidoient en même temps à souffler ce feu, déclamant ouvertement dans les chaires contre le roi de Navarre et contre *les fauteurs des hérétiques*; mot par lequel ils accusoient obliquement le

[1] On disait sans doute ainsi par abréviation au lieu de *Prévôt de l'Ile-de-France*. Le prévôt de l'Ile était préposé pour veiller dans Paris et aux environs à la sûreté des grands chemins et connaître des délits qui s'y commettaient.

roi même. Pour gagner aussi les bons bourgeois et les marchands, les suppôts de la Ligue avoient certains confesseurs et directeurs de conscience, qui, après s'être acquis un empire absolu sur les ames en leur donnant la gêne avec quantité de scrupules et tirant d'eux le secret de leurs familles par de curieuses et subtiles interrogations, leur expliquoient clairement à l'oreille ce que les prédicateurs n'avoient dit qu'en termes obscurs, et leur prouvoient, par des passages de l'Écriture et par des subtilités de théologie scholastique, que là où la religion est en danger le sujet peut faire des ligues et engager sa foi sans la permission du souverain : puis, quand ils croyoient les avoir comblés de raisons[1], ils leur enjoignoient pour pénitence d'entrer dans cette union, qu'ils appeloient sainte ; et, s'ils en trouvoient quelques uns sur qui le respect de l'autorité royale ou la crainte du châtiment eût plus de pouvoir que leurs persuasions, ils leur refusoient entièrement l'absolution de leurs péchés. On apprit ceci par diverses plaintes apportées jusqu'aux oreilles de l'évêque de Paris[2] 1586.

[1] Les en avoir accablés, entièrement convaincus.

[2] Pierre de Gondi fils d'un banquier Florentin, vint en France avec sa mère à la suite de Catherine de Médicis. La reine combla de faveurs cette famille nombreuse et corrompue, qui de la pauvreté parvint en peu de temps à une immense fortune. Albert de Gondi dit de Retz fait maréchal de France et chevalier du Saint-Esprit, était frère de l'évêque. Le roi posa sur la tête de Pierre, le 21 février 1588, le bonnet de cardinal que le pape lui avait envoyé. Il avait, dit L'Estoile, outre l'évêché pour 30 ou 40,000 livres de rente d'autres bénéfices, et d'argent comptant et de meubles la valeur de 200,000 écus. Il mit pour ainsi dire l'évêché de Paris dans sa famille : car quatre Gondi de suite occupèrent ce siége : le troisième fut le premier archevêque de Paris, et le dernier le fameux cardinal de Retz si connu par ses intrigues et par ses mémoires.

1586. et du légat même; ce dernier étoit alors Jean-François Morosini, prélat non moins illustre en vertu qu'en naissance [1]. Tous les deux en ayant fait de sévères réprimandes, ces nouveaux théologiens voulurent, pour mieux cacher leur venin, établir cette maxime que le sceau de la confession n'obligeoit pas moins le pénitent au secret que le confesseur. La Ligue, outre cela, institua des prières qui se faisoient un jour dans une église et le lendemain dans une autre, où le peuple couroit en grande affluence, non tant par dévotion que pour voir de certains oratoires que l'on nommoit des paradis, enjolivés de quantité de précieux vases d'or et d'argent [2], qu'elle arrangeoit avec beaucoup de curiosité. Elle dressa encore diverses espèces de nouvelles confréries, spécialement des pénitents, qui, depuis, savoir l'an 1594, furent entièrement défendues comme des colonies de séditieux; et elle faisoit venir quantité de processions des gens des champs, des provinces de Brie, Champagne, Picardie et Thiérache, qui entroient dans Paris habillés de toile blanche [3], avec des cierges à la main, et chantant

[1] D'une maison de Venise très noble et très ancienne; célèbre par les grands hommes qu'elle a fournis à cette république. Beaucoup furent doges. Le cardinal légat ici nommé fut ambassadeur de Venise en Savoie, en Pologne, en Espagne, en France, et à la cour de Constantinople auprès du sultan Amurat III. Il mourut en 1596. François Morosini de la même famille se vit quatre fois nommé général contre les Turcs, qu'il battit toujours, et élevé à la charge de doge. Il remporta ses derniers succès sur les infidèles à 75 ans, et mourut de fatigue l'année suivante 1694, à Napoli de Romanie.

[2] Ainsi que d'images et d'*Agnus Dei*, dit de plus l'Abrégé chronologique de l'auteur.

[3] A cause de cela, on nomma cette année *l'année des processions blanches*. (Abrégé chronol.)

quelques prières confuses parmi le silence et l'admiration 1586.
de la populace : tout cela afin d'échauffer les esprits simples, et de donner lieu à ses secrètes assemblées et séditieuses pratiques qui se couvroient plus facilement au milieu de la foule et du bruit que causoient ces dévotions extraordinaires.

Cependant le roi, au lieu d'arracher à la Ligue son masque afin que le peuple vît à découvert le hideux visage de cette faction, l'autorisoit par son exemple en tâchant de la contrecarrer par les mêmes moyens. Il faisoit des pèlerinages à pied et des processions par les rues en habit de pénitent; il portoit à sa ceinture un grand chapelet dont les grains étoient taillés en figure de têtes de mort [1]; souvent il s'enfermoit dans les oratoires avec des religieux à qui la nouveauté de l'institut ou l'austérité de la vie donnoit réputation de sainteté. Edmond Auger et d'autres pères de la compagnie des Jésuites l'avoient gouverné du commencement; quelque temps après, changeant d'affection, ce qui donna sujet à ce corps de changer aussi la sienne, il fit venir des Hiéronymites [2], et en établit une congrégation au bois de Vincennes; après il mit des Minimes en leur place; puis, il manda des religieux de l'ordre Saint-Bernard d'une nouvelle réforme, qui avoit été faite dans l'abbaye des Feuillants près de Toulouse [3], dont

Occupations du roi.

[1] Il l'appelait *le fouet de ses grandes haquenées.*

[2] D'Espagne, dit l'Abrégé chronologique.

[3] Par Jean de La Barrière né à S.-Céré en Quercy. Cet abbé se fit admirer par ses prédications et l'austérité de sa vie. Ennemi de la simonie, il était désintéressé et faisait beaucoup d'aumônes. Le pape l'exempta de la juridiction de l'abbaye de Citeaux dont il dépendait. Le roi qui l'avait entendu prêcher à Paris en 1583 ne

1586. ils ont pris leur nom. Il fonda à ces derniers un couvent dans le faubourg Saint-Honoré, et commença un beau bâtiment au lieu où étoient jadis les Tournelles et où l'on voit aujourd'hui la place Royale, pour en faire une retraite monastique. — Hors ses exercices spirituels, ses autres occupations n'avoient rien de sérieux, et sa vie étoit si oiseuse qu'à peine l'eût-on pu appeler un jeu. Il fut un temps qu'il recherchoit avec grand soin de ces images de miniature que les seigneurs faisoient peindre dans leurs heures de prières par les plus excellents ouvriers, avant que la taille-douce et l'imprimerie fussent en usage, et s'amusoit à les découper, à les enchâsser et à les coller contre quelque muraille [1]. Il avoit une si forte passion pour tous ces petits chiens qui ont accoutumé de servir de jouet aux femmes, qu'il dépensoit cent mille écus tous les ans à en acheter et à les nourrir : il ne lui en coûtoit guère moins en singes, en perroquets et semblables curiosités de pays étrangers, et il entretenoit à ses gages un grand nombre d'hommes et de femmes, les uns pour aller en quête de ces bêtes, les autres pour en avoir soin, qui suivoient la cour avec tout ce bel équipage.

1587. Tentative sur Boulogne.

Tandis qu'il s'amusoit à ces passe-temps, qui avilissoient l'autorité royale et profanoient tant d'illustres qualités dont l'avoit si heureusement avantagé la nature; la Ligue faisoit magasin d'armes à Paris, amassoit de

put alors l'y retenir, parce qu'il ne vouloit point quitter son monastère. Il l'y fit donc venir avec ses religieux en 1587. Ils étaient au nombre de 62. Quelques uns se firent suivre pour leurs prédications.

[1] Il paraît que ce goût revint au roi cette année. Il s'y livra et à celui des petits chiens et des perroquets pendant son séjour à Lyon.

l'argent que chacun donnoit en cachette, et avec cela 1587.
débauchoit les autres villes par ses menées ou tâchoit de les surprendre par quelques intelligences. Henri en découvrit [1] fort à propos une sur la ville de Boulogne en Picardie, qui avoit été brassée par l'impulsion de Mendoze ambassadeur du roi d'Espagne et avec le consentement du duc de Guise. Ce roi s'étant résolu, ensuite de plusieurs conjurations sur la personne de la reine Elisabeth qui avoient manqué, à conquérir le royaume d'Angleterre par force, avoit besoin de pouvoir mettre à couvert sur la Manche la puissante armée qu'il équipoit depuis deux ans pour ce dessein : car cette mer est si orageuse qu'on n'y peut pas espérer quatre jours de beau temps de suite, et la descente de l'Angleterre devient presqu'impossible, à moins que d'y avoir un port. Celui de Boulogne étoit fort commode à cause que de là le trajet se peut faire en peu d'heures et sans péril de naufrage, et il avoit prié les ligués de s'en saisir en sa faveur, leur faisant accroire qu'il mettroit toutes les troupes de cette armée à terre pour les seconder dans leurs conspirations. On ne sait pas si le duc de Guise ajouta foi à ces promesses ou s'il en fit seulement le semblant ; mais il y a grande apparence que, si l'Espagnol eût eu cette ville, il eût d'un même coup bouleversé la France et subjugué l'Angleterre. Au reste, la haine que la Ligue portoit au duc d'Épernon, à qui le roi avoit donné ce gouvernement,

[1] Par Nicolas Poulain, ligueur apparent, dont il a été parlé, p. 268. La faction des Seize qui dirigeait la Ligue à Paris existait depuis 1585 sans que le roi s'en doutât : il ne le sut qu'au commencement de 1587, par Poulain, qui lui apprit que Guise et Mayenne avaient avec elle des conférences.

1587. fut ce qui la poussa le plus à tenter cette surprise. Le conseil en ayant été pris dans la maison des Jésuites près Saint-Paul où quelquefois elle faisoit ses assemblées, on en commit l'exécution à Pierre Vetus prévôt des maréchaux [1] de Picardie, qui avoit eu un frère au service du cardinal de Lorraine. Ce prévôt, sous prétexte d'y aller faire sa chevauchée, comme il faisoit de trois mois en trois mois, devoit se saisir d'une des portes, par où le duc d'Aumale étant là près avec quelques compagnies se fût rendu maître de la ville. Mais Roger-Raimond Bernay, à qui d'Épernon en avoit commis la garde, en étant averti par le roi, disposa si bien toutes choses pour les recevoir, qu'il arrêta Vetus entre les deux portes, écarta à coups de canon les troupes du duc d'Aumale qui s'avançoit et pensa même le prendre dans une embuscade d'arquebusiers qu'il lui avoit dressée sur son chemin. Vetus demeura quatre mois prisonnier en grand danger de sa vie : mais la véhémente intercession du duc de Guise et les déguisements de la reine mère, qui excusoit cet attentat sur la haine que l'on portoit au duc d'Épernon, eurent tant de pouvoir sur l'esprit du roi, qu'il n'osa le punir et lui rendit la liberté.

Autres attentats de la Ligue.

Le manquement de cette entreprise et plusieurs autres indices, donnant assez à connoître à la Ligue que Henri n'ignoroit pas ses menées ; elle tomba dans une juste crainte qu'il ne prît son temps pour en faire une rigoureuse punition. La frayeur et le trouble qui suivent les grands crimes lui faisoient voir aux portes de Paris, d'un côté le duc d'Épernon et La Valette son

[1] Voyez sur les fonctions de cet officier et des autres prévôts la note 2 de la p. 264 du t. 1.

frère avec leurs armées, de l'autre, le roi de Navarre 1587.
avec toutes les forces du parti huguenot, qui dressoient des échafauds et plantoient des potences pour venger leur injure et celle du roi. Les plus coupables et les plus sanguinaires n'oublioient aucun artifice pour entretenir ces appréhensions dans les esprits, et leur représentoient toute la rigueur du châtiment sans aucune apparence de pardon, afin que le désespoir les portât à quelque résolution extrême. Dans les transes et les alarmes où ils étoient, ils envoyèrent plusieurs messagers vers le duc de Guise pour le presser de venir; mais lui qui ne vouloit rien précipiter dans une chose de si grande importance, ou qui peut-être étoit arrêté par des remords intérieurs, ne se hâtoit point pour toutes leurs prières, et les tenoit seulement en haleine par quantité de belles promesses. Enfin, lorsqu'ils l'eurent attendu plus de six semaines, son retardement leur faisant croire qu'il les vouloit abandonner, le désespoir et l'impatience changèrent leur consternation extrême en une violente fureur; et ces mouvements joints au tumulte de la multitude qui ne demandoit que l'occasion de piller, les poussèrent, chose étrange, à vouloir se saisir de la personne du roi. Or, comme ils avoient déjà fait quelques parties pour un attentat si audacieux, voilà revenir le duc de Mayenne irrité au dernier point des traverses qu'on lui avoit suscitées en sa campagne: ils s'adressent à lui à l'hôtel de Saint-Denis où il étoit logé, lui exposent le mortel danger où ils étoient tous, le supplient de leur vouloir servir de chef en l'absence de son frère; et afin de l'enhardir en lui montrant la puissance de leur faction, ils lui en amènent les principaux chefs les uns après les autres, qui lui donnent

1587. un état de tous ceux qu'ils avoient enrôlés en leurs quartiers et font devant lui un serment solennel d'exécuter fidèlement tout ce qui sera résolu. L'embarras de Mayenne n'étoit pas moindre en cette rencontre que le péril de Henri III : car, outre que son naturel abhorroit ces furieuses propositions et qu'il avoit toujours conservé beaucoup de respect pour la royauté, il étoit trop sage et trop modéré pour se fier à ces vagues populaires ; mais, d'autre part, il y alloit de la réputation et du salut de sa maison de manquer à ceux qui la pouvoient soutenir ; et s'il permettoit une fois que l'autorité royale se fît sentir à eux par le châtiment des chefs qui donnoient le mouvement à tout le reste, il pouvoit bien s'assurer que la Ligue s'écrouleroit toute en peu de jours. « Car il s'est vu aussi rarement une faction épouvantée par les bourreaux se rejoindre et reprendre cœur, qu'une armée en déroute et chaudement poursuivie se rallier à propos. » Il considéroit avec cela qu'il ne seroit pas en son pouvoir de retenir la fougue de cette multitude effrénée, que toutes les escapades lui en seroient imputées, et qu'elle l'envelopperoit dans le châtiment quoiqu'il n'eût point eu de part à la faute. Il fut donc en quelque sorte contraint de s'abandonner à cette violence, et il crut qu'il ne pouvoit autrement s'empêcher de périr avec elle qu'en l'autorisant de sa conduite. Tout cela se faisoit dans des assemblées nocturnes dont le roi étant averti et désirant en savoir la vérité, avoit donné ordre à Nicolas-Hector Perreuse prévôt des marchands d'arrêter prisonnier dans l'hôtel de ville un certain Morlière [1] l'un des principaux factieux, chez lequel il

[1] Ou La Morlière, nommé plus haut, p. 235.

s'en étoit tenu quelques unes. Les autres sachant le péril de leur associé ont recours au duc de Mayenne : il va lui-même chez Perreuse, l'attaque d'injures et de menaces, et le traite de fauteur d'hérétiques, comme s'il eût arrêté cet homme de son propre mouvement et en haine de la religion catholique. Au même temps, les bateliers avec leurs crocs, les portefaix et toute la lie du peuple qui gagne sa vie dans les places publiques, entourent l'hôtel de ville avec un bruit effroyable : Perreuse, fort épouvanté, en donne avis à Henri III qui en prend l'épouvante lui-même; de sorte qu'il lui ordonne de le relâcher et de ne point parler de l'ordre qu'il avoit reçu. La détention de cet homme découvrant assez aux factieux les intentions que le roi avoit de les punir, et le bon succès de leur tumulte leur montrant encore plus clairement sa timidité, leur audace s'accrut de telle sorte qu'ils conclurent de ne plus différer l'exécution de leur dessein. Ils devoient pour cet effet se saisir de tous les lieux forts de Paris, comme de la Bastille, de l'Arsenal, des deux Châtelets, du Palais, de l'hôtel de ville et du Temple; assassiner le chancelier, le premier président, le procureur général, les deux avocats du roi et plusieurs autres officiers de marque ; puis dresser des barricades par les rues, joignant chaque chaîne, faites avec des tonneaux remplis de terre : ce qui eût servi à empêcher le passage, non-seulement à la canaille et aux voleurs qui eussent pu troubler l'entreprise en se jetant à piller les maisons des bourgeois, mais encore aux gentilshommes logés en divers quartiers qui se fussent infailliblement rangés auprès du monarque. Ils se proposoient, en même temps, d'investir le Louvre en se saisissant des rues

1587.

1587. d'alentour, de tailler en pièces les gardes du roi ou de les affamer, et de couper la gorge à toute la noblesse et aux politiques : ce qui se devoit faire au même jour par toutes les villes de leur faction. Après cela ils se fussent rendus maîtres de la personne de Henri III, eussent tué tout son conseil et lui en eussent donné un autre à leur dévotion, de sorte qu'il ne se fût plus mêlé du gouvernement. Finalement, ils eussent envoyé l'armée d'Espagne avec d'autres forces en Guienne pour exterminer le roi de Navarre et tous les huguenots. C'est ainsi que ce Nicolas Poulain dont nous avons parlé le raconte dans le procès-verbal qu'il a dressé des attentats de la Ligue [1] : mais à vrai dire, outre qu'on ne peut pas bien ajouter foi à un homme double, il y a dans ce discours des choses si étranges et si éloignées du vraisemblable, que, quand elles seroient vraies, on devroit toujours croire qu'elles auroient été plutôt proposées par des esprits forcenés qu'approuvées par un jugement aussi rassis qu'étoit celui du duc de Mayenne. Il dit encore que le roi en ayant été averti par son moyen, comme il l'avoit déjà été de l'entreprise de Boulogne et de toutes leurs assemblées nocturnes, commanda la garde étroite des portes de Paris, qu'il mit Lugoly lieutenant de robe courte [2] avec ses archers dans les Châtelets, et Rapin avec les siens dans le Temple, et qu'il fit venir des gens de guerre à Saint-Cloud, au pont de

[1] Poulain employa un singulier stratagème pour instruire le roi : il se fit mettre en prison par le chancelier comme soupçonné de mauvais desseins, et dévoila l'intrigue dans l'interrogatoire qu'il subit.

[2] Les officiers de robe longue étaient des magistrats ; ceux de robe courte étaient aussi dits d'épée, parce qu'ils portaient cette arme.

Charenton et à Saint-Denis : si bien que les ligueux 1587.
n'osèrent passer outre et se trouvèrent aussi en peine que jamais. Un célèbre historien [1] écrit que le duc de Mayenne devoit attendre l'événement d'une si grande entreprise dans son hôtel avec une troupe de gens choisis, et, si elle réussissoit, se mettre à la tête pour l'achever, sinon se retirer par la porte de Bussy [2], dont il s'étoit assuré par le moyen de Christophe de Bassompierre qui s'étoit logé tout contre avec une bande de déterminés; que ce duc, non moins étonné que les suppôts de la Ligue de voir la conspiration découverte, feignit d'être malade et demeura quelques jours dans sa chambre avec les agitations d'esprit qu'on se peut imaginer; qu'après que le péril d'un côté et la honte de l'autre l'eurent tenu quelque temps partagé entre la résolution de demeurer et celle de s'enfuir, il eut recours à la reine mère, qui supportoit la Ligue en quelque façon, et lui fit de grands serments qu'il n'avoit rien su du complot; que par sa faveur, secondée de l'entremise de ceux du conseil qui favorisoient la maison de Guise, il gouverna si bien l'esprit du monarque qu'il lui permit de venir au Louvre demander congé de se retirer en son gouvernement; qu'y étant allé avec Bassompierre, Henri ne lui témoigna aucun signe de mauvaise volonté, sinon qu'il lui dit en souriant : *Quoi, mon cousin, quittez-vous ainsi la Ligue?* que le duc ayant répondu à cela d'une voix basse et confuse qu'il ne savoit pas ce que ces paroles vouloient dire, prit congé

[1] Probablement de Thou que Mézeray suit de préférence.

[2] Située dans la partie méridionale de Paris ou quartier de l'Université, près du carrefour actuel de Bussy.

1587. de Sa Majesté. Mais qu'au partir de là il assura les ligueux qu'ils ne seroient point recherchés du passé, et que, si l'on remuoit quelque chose contre eux, il n'en seroit pas si éloigné, ni lui, ni le duc de Guise son frère avec lequel il alloit communiquer, qu'ils ne se pussent rendre à leurs secours sitôt qu'il en seroit besoin. Que lorsqu'il fut hors des faubourgs, ravi de joie comme un homme qui se voit échappé d'un grand péril, il tourna souvent les yeux vers Paris, détestant la sotte brutalité de la Ligue et jurant qu'il ne s'enfermeroit jamais entre des murailles où son honneur et sa vie dépendissent de la frénésie d'une populace. Mais qu'avant de sortir, il laissa soixante capitaines et gens de main dans les divers quartiers de la ville pour servir de chefs aux ligués, qui conspirèrent derechef de se saisir de la personne du roi quand il iroit à la foire Saint-Germain; de quoi étant averti, il y envoya le duc d'Épernon pour savoir si ce que Poulain lui avoit rapporté étoit véritable: mais que ce duc pensa bien n'en pas revenir, car on lui aposta une querelle qui commença par les écoliers où peu s'en fallut qu'il ne fût enveloppé [1]. Qu'au reste, le duc de Guise trouva fort mauvais que les Parisiens eussent choisi son frère pour

[1] Le roi ne punissait aucune de ces tentatives contre sa vie et sa couronne. « Henri seul, dit Anquetil, était capable d'observer de sang-froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer ruse à ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il était instruit, sans jamais punir; de tirer vanité de la surprise et de la confusion que les mesures secrètes prises contre le crime causaient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'adresse avec eux : ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne et peut-être de la vie. »

leur chef et qu'ils eussent entrepris un si grand coup sans son assistance comme s'ils se fussent défiés de lui, si bien qu'il leur fit témoigner son mécontentement par François de Roncherolles-Menneville, avec menace de les abandonner tout-à-fait ; dont ils eurent tant de peur et de confusion qu'ils lui demandèrent pardon avec très humble repentance et avec serment de n'y jamais retourner. Ce Menneville étoit un jeune gentilhomme de bonne maison, de bel esprit, fort adroit, bien disant, plus versé dans les belles lettres que son âge et sa condition n'ont accoutumé de le permettre ; mais à cause de tous ces avantages extrêmement arrogant dans ses discours et non moins téméraire dans ses actions. Il manioit toute l'intrigue du duc de Guise et des Parisiens, et se trouvoit d'ordinaire aux assemblées où l'on recevoit de nouveaux associés, pour les exhorter au secret et à la persévérance, leur exposant avec une merveilleuse abondance de paroles, les causes, les intentions, la sainteté et la puissance de la Ligue. 1587.

Pour ce qui est de la querelle de la foire Saint-Germain, il est vrai que, comme le duc d'Épernon entroit dans le faubourg, les écoliers, qui, en ce temps-là, s'assemblant par grandes bandes selon les diverses nations, se faisoient fort redouter et avoient toujours quelque chose à départir avec les pages et laquais, attaquèrent les siens qui vouloient braver à cause de la faveur de leur maître, et qu'alors les bourgeois se mirent du côté des écoliers : on crut pourtant que c'étoit plutôt un effet de la haine des Parisiens contre lui qu'une partie dressée exprès pour lui faire affront. Quand à la jalousie que le duc de Guise eut de son frère, une

1587. lettre qu'il lui écrivit en ce temps-là semble prouver tout le contraire : car il lui remontroit « que s'il sortoit » de Paris, il seroit cause d'un grand malheur sur les » gens de bien qui s'étoient fiés à leurs promesses ; » que la punition de cette ville seroit suivie de la » perte d'Orléans, de Lyon et d'autres, qui recher- » cheroient leur pardon à mains jointes ; qu'on pré- » cipiteroit des desseins violents sur leurs personnes, » lesquels se couvoient en attendant la venue d'É- » pernon ; que si autrefois on s'étoit résolu à entre- » prendre sur leurs personnes pour peu de chose[1], » on ne les épargneroit pas à cette heure-là qu'on » avoit découvert vingt de leurs desseins pour atten- » ter sur les favoris du roi et changer tout son » conseil ; qu'il se souvînt qu'il avoit entrepris » sur Épernon et sur La Valette au vu et su de » tout le monde, avoit dépêché pour les faire attraper » à Lyon, s'étoit vanté de les assommer jusques dans la » chambre du roi ; mais qu'il n'étoit en son pouvoir » d'en venir à bout qu'avec dix fois plus de monde qu'il » n'en avoit, et qu'il étoit bien plus aisé d'achever » ce qu'il avoit toujours différé[2] ; que s'il ne pre- » noit bientôt cette résolution, il leur falloit épouser » la cuirasse pour jamais : car ils en étoient trop avant » pour en demeurer là, et il n'y avoit point de sû- » retés assez fortes pour les mettre désormais à cou- » vert des attaques de leurs ennemis. Que si on leur » offroit quelque traité de contentement, il ne le

Lettre du duc de Guise au duc de Mayenne.

[1] C'étoit peu avant la mort du duc d'Alençon qu'on proposa de les arrêter. (*Note de l'auteur.*)

[2] C'étoit, comme je crois, de se défaire du conseil du roi et lui en donner un à leur dévotion. (*ibid.*)

» pouvoit approuver sans la ruine des hérétiques, sans 1587.
» sept ou huit bonnes villes entre leurs mains, et
» des moyens pour entretenir leurs partisans ; de
» plus, que le pape, le roi d'Espagne et autres poten-
» tats catholiques y intervinssent, et qu'on traitât insé-
» parablement avec eux, de telle sorte que ces princes
» demeurassent obligés par serment solennel à leur con-
» servation ; outre cela, qu'il leur fût permis de prendre
» ouvertement la foi des principales villes de France
» pour la sûreté du pays, et que tous les catholiques,
» nommément ceux de Paris, demeurassent sous leur
» protection. Pour son particulier qu'il ne demandoit
» aucun avantage, mais qu'il le prioit, outre les considé-
» rations de leur ruine infaillible, de faire en sorte qu'il
» ne leur fût jamais reproché d'avoir adhéré au malheur
» qui se préparoit contre la religion catholique, de la
» conservation de laquelle ils étoient responsables devant
» Dieu et devant les hommes; et quant à le venir trouver,
» qu'il avisât bien de ne point quitter Paris légèrement:
» car ils s'entendroient aussi bien par lettres et par
» messagers affidés que s'ils étoient ensemble. » Ce sont les propres termes de cette lettre [1], par où l'on voit la haine implacable que ces princes portoient au duc d'Épernon, laquelle fut, en effet, une des plus pressantes causes de tous ces remuements, comme il se connoît

[1] Le P. Daniel transcrit une autre lettre du duc de Guise au duc de Mayenne rapportée par Mathieu, dans laquelle on voit avec quel soin ils cherchaient à gagner des partisans à la Ligue même parmi les bons serviteurs du roi : il y est parlé des maréchaux de Biron et de Matignon, ainsi que de Bellegarde et de S.ᵗ-Luc. On y apprend qu'il y avait un projet de croisade contre les huguenots. Il fut proposé, dit Daniel, par les ligueurs au roi et par ce prince au pape.

1587. non-seulement par leurs manifestes mais aussi par leurs lettres particulières; jusques-là que plusieurs ont cru que, si leur ambition n'eût pas été irritée par les pièces qu'on leur faisoit auprès du roi, elle ne se fût pas portée à de si violents desseins, vu même qu'il avoit inclination à aimer le duc de Guise, lequel en avoit aussi beaucoup à servir le roi de Navarre. Et, certes, peu après le siége de Castillon, on vit un certain Colas vice-sénéchal de Montélimart, l'un de leurs plus chauds agents, faire plusieurs tours à La Rochelle et tâcher, au moins en apparence, de bien mettre la maison de Guise avec ce prince; le duc de Mayenne lui faisant dire par cet agent: « qu'il désiroit être son serviteur; que l'on trouveroit » moyen d'accommoder les choses s'il vouloit y entendre: » qu'il iroit le trouver avec quatre chevaux partout où » il le manderoit, et qu'il lui remettroit sa femme et » ses enfants en ôtage. » Cela vous semblera peut-être bien éloigné de tout ce que vous avez vu jusqu'ici de leurs desseins [1] : mais certes il ne l'est pas tant de l'ap-

[1] Auquetil, alléguant Tavannes, rapporte un fait du même genre, non moins étonnant. La Noue, dit-il (il était sorti de captivité depuis 1585 et le duc de Guise avait agi pour l'en tirer, mais il lui était défendu de servir contre l'Espagne et ses alliés), La Noue, au nom du parti réformé, proposa à Guise de s'unir à eux contre Henri III pour en arracher tout ce qu'ils voudraient, disant qu'on ne parlerait point de religion mais du bien public et de la réformation de l'état contre les favoris. Le duc rejeta une association qui ne lui donnait que des espérances, pendant qu'avec le motif de la religion il remuait tout le royaume et avait pour lui le pape et les doublons d'Espagne : aussi ne croit-on pas que cette proposition fut sérieuse de la part des protestans. Daniel, en parlant des singulières intrigues que vit ce règne, fait cette réflexion très judicieuse : « c'est l'ordinaire dans les guerres civiles que, dans l'incertitude du succès, chacun se ménage avec le parti contraire et veut s'y préparer des ressources au cas que le sien succombe. »

parence, si vous considérez qu'une ambition égarée fait en même temps cent divers projets et tente des moyens tout-à-fait contraires; qu'elle change ses résolutions et ses visées d'un jour à l'autre; qu'elle n'a véritablement d'amis que ceux qui lui prêtent la main ni d'ennemis que ceux qui lui font obstacle : bref, qu'elle ne garde aucune constance, sinon en ce point qu'elle veut s'agrandir par quelque voie et aux dépens de qui que ce soit. D'où il arrive qu'un historien qui veut suivre exactement tous ces mouvements déréglés semble quelquefois être contraire à soi-même, et que, faisant une histoire plus véritable, il la fait moins ajustée et moins agréable à lire. 1587.

La conférence de Saint-Bris étant rompue, le roi de Navarre donna charge au vicomte de Turenne d'exécuter une entreprise qu'il avoit sur Castillon. Alins qui avoit été dedans durant le siége, marqua les endroits où il falloit planter les échelles, et y monta le premier. Choupes, par sa conduite, empêchoit le désordre qui arrive d'ordinaire la nuit en semblables occasions ; et le vicomte voulut avoir part à la gloire, entrant par l'escalade dans la place. La garnison, ayant fait mine de se rallier sur une éminence, s'écoula de l'autre côté par une brèche qui n'avoit point encore été réparée. Ainsi, une conquête de tant de jours se perdit en une seule nuit qui obscurcit en un moment la plus belle action du voyage du duc de Mayenne. Les envieux de sa maison n'en triomphèrent pas moins que les religionnaires. Ceux-ci, à cause que les échelles n'avoient coûté au vicomte que quatre écus, là où le siége en avoit coûté

Reprise de Castillon.

1587. au roi plus de deux cent mille, et qu'en Dauphiné ils prenoient avec le pétard des places que les catholiques ne pouvoient reprendre qu'avec vingt pièces d'artillerie, se vantoient avec sujet qu'ils faisoient plus avec un denier que la Ligue avec un écu et que leurs pétards valoient mieux que tout le canon de l'arsenal. Castillon repris, le vicomte passa la Garonne pour faire sauter quelques petites places qui incommodoient les leurs, entre autres Meilhan, que le maréchal de Matignon avoit regagné [1]; mais, comme il attaquoit le petit fort de Nicole près d'Aiguillon, en visitant ses gardes la nuit il reçut une grande blessure à la cuisse. Elle causa l'entière dissipation de ses troupes et lui laissa une incommodité qui le travailla longues années.

Le reste de l'hiver, les deux rois le passèrent en festins et ballets : la reine mère, fort ingénieuse en semblables profusions, en apporta de nouveaux desseins de Guienne dont elle fit exécuter les plus faciles; l'argent ayant manqué dans les coffres du roi pour un ballet de merveilleusement belle invention, qui eût coûté cent mille écus.

Supplice de Marie Stuart.

Ce fut parmi ces réjouissances hors de saison, que Henri reçut les tristes nouvelles de la mort de Marie Stuart reine d'Écosse. Après que cette déplorable princesse eut souffert dix-huit ans de prison, les protestants qui l'avoient souvent accusée d'avoir adhéré à diverses conspirations contre la personne de la reine Élisabeth, employèrent tant de menées pour se défaire

[1] Ou plutôt Mayenne, v. p. 554. On n'a pu mettre sur la carte cette petite ville et quelques autres nommées au même endroit. Elle est à 2 l. n.-o. de Marmande.

d'elle, qu'ils la firent enfin mettre en justice, pour 1587.
la conjuration qu'avoit brassée un certain jeune gentilhomme nommé Babington; et ils pressèrent si fort son procès, qu'elle fut condamnée sur la déposition de deux de ses secrétaires absents peut-être subornés par eux-mêmes, d'où il s'ensuivit que trois mois après elle eut la tête tranchée par la main du bourreau, le dix-huitième jour de février. Il n'est pas de mon sujet de vous rapporter les causes, les procédures et les circonstances d'une si mémorable et si étrange exécution : vous les pouvez lire dans les historiens qui ont été obligés d'en traiter tout au long. Je dirai seulement qu'en souffrant le supplice des criminels elle mourut en reine, avec une majestueuse constance et avec une fermeté inébranlable pour la religion de ses pères : mais que l'indiscrétion de ses amis ne fut pas moins cause de sa mort que la méchanceté de ses ennemis. Ces derniers, en effet, cherchant avec une violente passion quelque plausible sujet de la perdre, les premiers leur en fournirent plusieurs, en faisant à tout propos des menées et des parties mal faites, où son nom se trouvoit toujours engagé quoique peut-être son intention n'y fut pas; si bien qu'à la fin, ils la firent périr à force de la vouloir sauver. Il courut sur ce sujet grand nombre d'écrits fort passionnés, les uns en sa faveur, les autres pour la justification d'Élisabeth; et la diversité de la religion, qui étoit en quelque sorte intéressée en cette mort, partagea les sentiments de la chrétienté. Mais certes il ne sera jamais qu'on ne s'étonne [1] qu'une souveraine indé-

[1] Au lieu de *on s'étonnera toujours*. Cette locution est inusitée, mais ne choque pas.

1587. pendante ait été soumise à la dernière rigueur des lois, qu'une tête qui portoit deux couronnes royales ait été coupée sur le billot, qu'on ait osé teindre l'échafaud du noble sang de tant de princes et de monarques : oui, toutes les fois que la postérité entendra parler d'une si prodigieuse aventure, il semble qu'avant de s'enquérir si Marie Stuart étoit bien convaincue des crimes qu'on lui imposoit, elle demandera premièrement si l'on peut faire le procès à une reine. Élisabeth elle-même, soit qu'elle eût regret d'avoir poussé sa vengeance si avant, soit qu'elle y eût été induite par son conseil et qu'elle eût honte d'avouer tout-à-fait une chose qui avoit de si dangereuses suites, tâcha de faire croire qu'elle avoit seulement voulu qu'on prononçât la sentence pour tenir sa rivale en crainte et pour arrêter les sanglants desseins des conspirateurs, qui n'étoient pas encore découverts : mais qu'elle avoit défendu qu'on passât outre sans en avoir son commandement plus exprès. Elle fit donc faire le procès à son secrétaire nommé Davidson pour avoir précipité cette exécution contre ses ordres, et le dégrada de sa charge après l'avoir tenu long-temps dans une rigoureuse prison : châtiment qui sembla néanmoins trop léger pour une faute si importante, vu que la vie d'un homme de ce rang devoit être bien moins considérée qu'un seul moment de celle d'une si grande princesse.

Lorsque Marie avoit vu, par les procédures qui se dressoient contre elle, que l'on en vouloit à sa vie, elle avoit eu recours à la protection de la France, qui l'avoit déjà garantie de semblable péril. Le secours que les princes se doivent l'un à l'autre dans leurs afflictions, la considération qu'elle avoit été femme du roi

François II, et avec cela l'instance qu'en faisoient les Guises ses cousins germains, obligeoient le roi de l'assister de sa recommandation. En effet, il avoit premièrement donné ordre à L'Aubespine son ambassadeur ordinaire d'empêcher la publication de la sentence de mort, et avoit dépêché en même temps en Angleterre Antoine de Rancher-Foucaudière, qui avoit de grandes habitudes dans cette cour et qui même s'y étoit rendu fort agréable à la reine Élisabeth du temps que le duc d'Alençon l'avoit employé à négocier son mariage avec elle. Puis, sur la fin de l'année, il y avoit envoyé avec qualité d'ambassadeur extraordinaire Pompone de Bellièvre, personnage non moins éloquent et versé dans les bonnes lettres que prudent et habile dans les négociations, lequel par ses belles harangues tâcha en vain de fléchir l'esprit d'Élisabeth. Tous ces moyens n'ayant pu arrêter un coup si tragique, Henri porta le deuil avec toute sa cour, et témoigna le regret qu'il ressentoit, par ses larmes, et par les somptueuses funérailles de l'infortunée princesse, qu'il célébra dans l'église Notre-Dame, où il assista en personne avec la reine sa femme, les princes, et la cour de parlement. Et néanmoins tous ces devoirs ne purent satisfaire la Ligue, ni empêcher les plaintes des Guises, quoique véritablement l'embarras où ils tenoient le monarque et les troubles qu'ils suscitoient dans le royaume fussent la seule cause qui enhardit les Anglois à mépriser son intercession et à ne pas respecter comme ils devoient la majesté de la France dont cette reine étoit douairière.[1] 1587.

Cependant les chefs des religionnaires, imitant à La Situation des réformés

[1] Marie conserva toujours un tendre souvenir de la France. Pasquier raconte qu'elle désira avoir la tête tranchée avec une épée à la française.

1587. Rochelle le luxe de Paris, passoient la mauvaise saison à faire de somptueux festins au maréchal de Biron, à l'abbé de Gadagne, à l'abbé d'Elbène, à Pontcarré, à Chemeraud et à quelques autres envoyés du roi, qui alloient et venoient pour leur porter des paroles d'accommodement. Ils disoient que c'étoit pour couvrir leur nécessité, qui en effet étoit beaucoup plus grande qu'elle ne paroissoit : car la noblesse, dont la plupart étoit chassée de ses maisons, n'avoit ni argent ni équipage; les peuples ne contribuoient qu'à regret, et l'on n'osoit les y forcer; les consuls de chaque ville employoient l'argent des levées comme il leur plaisoit; et les Rochelois qui par le moyen du commerce et de la piraterie en avoient plus eux seuls que tout le reste du parti, s'excusoient de rien fournir et même de prêter leur canon pour assiéger des places. Néanmoins, l'incommodité de quelques bicoques qui les serroient jointe aux prières des ministres les obligea enfin d'assister le roi de Navarre. Il se mit en campagne au commencement d'avril, et attaqua premièrement Talmont situé sur le bord de la mer à l'embouchure de la Garonne : il l'assiégea avec quatre cents hommes et le prit en deux jours, non sans hasard de sa personne. Chisay [1], démantelé aux troisièmes guerres mais remis en défense par le comte du Lude; Sazay [2], planté au passage des vivres, et Saint-Maixent qui est au-dessus, places foibles et mal garnies, se rendirent pour quelques volées de canon; Fontenay plus important, qu'il attaqua à la persuasion

Et exploits du roi de Navarre.

[1] Petite ville entre Niort et Melle.

[2] Sans doute Sauzé-Vaussais à 5 l. c.-s.-e. de Melle. Le P. Daniel met Sanzay, qui est à 4 l. o. de Civray.

de la noblesse du Bas-Poitou, ne dura que quatre ou cinq jours, pendant lesquels il y eut de rudes combats dans le faubourg des Loges et aux approches, puis il capitula sitôt que le canon y eut été amené de Saint-Jean-d'Angely par le prince de Condé [1]. Celui-ci au partir de là emporta sans difficulté Mauléon, vieille place, mais dont l'assiette va de tous côtés en précipice hormis par une tête qui seroit bien aisée à fortifier. 1587.

Le Béarnois étant à Luçon, apprit que le roi avoit donné une armée de six à sept mille hommes au duc de Joyeuse pour le chasser du Poitou [2]. Sur ces nouvelles Joyeuse massacre la garnison de La Motte-St.-Hérais.

[1] M. Lacretelle donne des détails intéressans sur le siége de Fontenay. Le Béarnais tenait beaucoup à prendre cette ville qui était la seconde du Poitou, et il montra le même héroïsme qu'au siége de Cahors. « Les habitans s'étaient retranchés dans un faubourg. La Rochefoucauld, Dangeau, Rosny et quarante autres gentilshommes, la pique à la main et les pistolets à la ceinture, renversent les barricades, le faubourg est emporté. Rosny dirige l'artillerie de manière à enfiler la rue principale de la ville. On procède par la sape et les mines; le roi de Navarre en conduit les travaux. Au bout de quatre jours les mineurs se trouvaient poussés si avant qu'ils entendirent la voix des soldats qui gardaient le parapet. *Rendez-vous*, leur crie du fond du souterrain le roi de Navarre; *vous voyez que toute défense est inutile. Eh bien!* dit le commandant de la place, *qu'on nous mène au roi de Navarre.* — *C'est lui-même qui vous parle*, répondit Henri de Bourbon. Le commandant resta stupéfait de l'activité et de la bravoure de ce prince. Il fait venir les magistrats. Le roi de Navarre paraît : *Je sauve Fontenay*, leur dit-il; *je vous laisse vos priviléges, vos propriétés, votre culte. Êtes-vous contens de cette capitulation? Écrivons-là.* — *Sire*, répondirent les magistrats, *nous ne souffrirons pas que cette capitulation soit écrite : on dort en paix sur la parole du roi de Navarre.* — *Quand viendra le moment*, dit Bourbon, *que tous les Français me jugeront ainsi?* »

[2] Ce fut la cinquième envoyée contre ce prince depuis le renouvellement de la guerre.

1587. il mit ses petites troupes en garnison, hormis les deux régiments de Debories et de Charbonnières qu'il laissa autour de Saint-Maixent première place où il attendoit le siége. Ils s'étoient logés dans le bourg de La-Motte-Saint-Hérais[1], où s'occupant plus à piller la contrée voisine qu'à se retrancher, ils n'avoient pas eu le soin, ni de s'assurer du château, sinon sur la simple parole du gouverneur, ni de barricader les rues ou de se saisir d'aucune maison qui eût sortie par le dehors: bref, ils faisoient si mauvaise garde, que les troupes du duc les ayant surpris un matin avant le soleil levé et les enveloppant de tous côtés, les contraignirent de se réduire en quatre ou cinq maisons. Ils y furent aussitôt investis, battus et approchés des plus hautes; néanmoins ils se défendirent si obstinément qu'ils arrêtèrent l'armée deux jours entiers, après lesquels, autant pressés de la faim que de l'ennemi, ils se rendirent à discrétion. Leur vaillance obstinée ne leur servit de rien à réparer la faute de leur négligence, car le duc commanda qu'on les passât tous au fil de l'épée. Il en fut massacré plus de la moitié, dont les pitoyables cris le menaçoient d'une cruelle revanche: le régiment de Malicorne qui les avoit forcés, touché de pitié ou de honte, sauva les autres, qui, tous nus et la plupart couverts de sang, se retirèrent dans Saint-Maixent où étoit Charbonnières

Ses autres exploits. l'un de leurs mestres de camp. — L'armée se trouva aussitôt à l'entour qu'ils furent dedans: Jean Chevallau-Tifardière y commandoit, et Saint-Gelais lieutenant de roi pour les réformés s'y voulut aussi enfermer. La batterie qui n'étoit que de sept pièces, ayant tiré douze

[1] Ou La-Mothe-Sainte-Héraye.

cents coups en un jour et abattu cent cinquante pas de muraille, les habitants pressèrent tant le gouverneur par leurs crieries qu'il rendit la ville. Le duc ne la vouloit qu'à discrétion, et n'eût été la véhémente intercession de Givry proche parent de Saint-Gelais, il ne leur eût pas fait meilleure guerre qu'à La-Motte : au reste, il abandonna leurs biens au pillage et le ministre au bourreau. 1587.

Il sembloit que son avantage l'appelât ensuite au siége de Marans, par la prise duquel il eût chassé le roi de Navarre du Poitou ; néanmoins les prières de Saint-Luc le portèrent à celui de Tonnay-Charente, place qui incommodoit ce seigneur, mais si mauvaise que la garnison n'en put avoir que la vie sauve. Deux jours après, le prince de Condé l'ayant reprise par escalade, y mit un sergent et quinze soldats, qui, voyant l'armée revenue sur ses pas, se firent tuer là-dedans sans vouloir demander composition qu'ils n'eussent pas eue. — Cela fait, Joyeuse attaqua Maillezais, sur l'avis qu'il eut que la garnison en étoit sortie et que la grande chaleur qu'il avoit fait durant tout le printemps avoit desséché les marais. Il eut fort bon marché de cette place, et le doux traitement que Châtillon d'Availle qui en étoit gouverneur avoit fait aux habitants de l'île[1] fut cause qu'il lui accorda des conditions qu'il ne pouvoit pas espérer par le droit de la guerre. Au partir de là Saint-Luc le vouloit engager au siége de Talmond[2]: mais comme dans les guerres civiles la faci-

[1] Maillezais est situé dans une île formée par les rivières d'Autie et de la Sèvre Niortaise.

[2] Petite ville très ancienne, à 3 l. s.-e. des Sables-d'Olonne; elle était autrefois située sur le bord de la mer, d'où l'on prétend

1587. lité de la retraite fait que le soldat se débande aisément, joint que tout ce pays-là étoit plein de maladies pestilentes ; son armée étoit déjà si fort dépérie par deux mois de campagne qu'elle n'étoit plus capable d'aucun bon effet. D'ailleurs il sentoit bien, quand ses amis ne l'en eussent pas averti, que sa longue absence et le crédit de son rival lui bouchoient les sources de la faveur sans lesquelles il ne pouvoit rien faire : de sorte que croyant nécessaire d'y venir donner ordre, il prit le chemin de la cour et laissa le soin à Laverdin de ramener ses troupes après lui.

Il revient à Paris.

Quelques uns ont voulu croire que le bonheur de ses succès l'avoit tellement enivré, qu'il croyoit de ce coup-là se faire chef de la Ligue, comme on l'apprit par des lettres qu'il écrivoit à la reine, et que la feinte que fit le roi de le favoriser en ce dessein fut le sujet qui le ramena à la cour. Quoi qu'il en soit, il sembla qu'il eût laissé tout son bonheur en Poitou, et que la mauvaise fortune, ayant dessein de le perdre, le poursuivît : car le jour même qu'il arriva à Paris y arrivèrent aussi les nouvelles que le roi de Navarre avoit défait une partie de son armée et pris sa cornette blanche [1]. Elles allèrent même le trouver jusques dans

qu'est venu son nom *Talus mundi* qui signifie le bout du monde. C'était le chef-lieu d'une principauté appartenant à la maison de La Trémouille.

[1] On appelait ainsi l'étendard du premier régiment de cavalerie et ce régiment même; les autres s'appelaient simplement cornette. Ces régimens étoient composés de cavaliers légérement armés dits chevau-légers. Les gens d'armes, au contraire, étoient armés pesamment et avaient leurs chevaux bardés et caparaçonnés: ils composaient des compagnies d'ordonnance de lanciers, et avoient sous eux deux autres hommes à cheval.

le cabinet du roi : comme il entretenoit Henri de ses 1587.
beaux faits, un gentilhomme lui vint dire tout cet échec à l'oreille, mais le dit si haut parce qu'il l'avoit un peu dure, que les plus proches l'entendirent bien. Cet avis lui fit perdre la parole tout à coup, et lui donna autant de honte qu'il causa d'aise aux courtisans, qui se délectent dans la disgrâce d'autrui. Le maréchal de Biron se souvenant que ce duc s'étoit moqué l'année précédente de ce qu'il avoit pris un passeport du roi de Navarre pour ramener son canon à Poitiers, ne perdit pas l'occasion de lui rendre le change, disant en son langage demi-gascon qui a bonne grâce en raillerie : « Qu'il eût bien mieux valu prendre un passeport pour cette cornette. » — Au partir de là il trouva dans sa maison un autre sujet de déplaisir, savoir la mort de la femme de son frère Henri comte de Bouchage ; c'étoit Catherine sœur du duc d'Épernon, qu'une trop fervente dévotion avoit fait mourir sous le faix des austérités : mais il en reçut un bien plus cuisant, de voir que le mari de cette dame, soit qu'il fût inconsolable de cette perte soit que l'exemple d'une si vertueuse femme lui eût touché le cœur, se jeta dans le couvent des capucins, où il prit la haire et le capuchon, et ne put jamais en être tiré, ni par les larmes de ses parents, ni par les caresses du roi et de la cour, ni par les violentes sollicitations du duc son frère, qui, le voyant inébranlable dans cette résolution, dit plusieurs fois à ses amis : que la fortune lui ôtât la vie quand il lui plairoit, puisque après un si grand déplaisir il n'y avoit plus ni de joie ni de douleur au monde à quoi son cœur pût être sensible. — A tous ces ennuis se joignit encore la nouvelle prospé-

1587. rité que reçut le duc d'Épernon, dont l'avancement ne lui étoit pas moins fâcheux que ses propres disgrâces : car au même temps le roi le maria à Marguerite de Foix, fille orpheline de Henri comte de Candale [1], qui, étant riche héritière et d'une maison qui touchoit aux plus grands princes de la chrétienté, ne pouvoit pas moins espérer que d'en épouser un. Ces noces se firent le vingt-troisième jour d'août, avec bien moins de bruit et de pompe que celles du duc de Joyeuse, mais non avec plus d'épargne, excepté pour le duc d'Épernon, qui ménageant sagement les libéralités de son maître mit à profit autant d'argent qu'il en avoit été dépensé en magnificences pour son rival.

Le Béarnois poursuit l'armée de Joyeuse.

Comme le roi de Navarre fut averti par un nommé Despondes son domestique, qui étoit prisonnier de Joyeuse, que Laverdin remmenoit son armée, il se résolut à la suivre, et à la charger sur sa retraite lors-

[1] Tué au siége de Sommières en 1573. La mère était Marie de Montmorency l'une des filles du connétable. La maison de Foix manqua plusieurs fois de descendans mâles. La seconde famille dite de Foix-Grailly monta sur le trône de Navarre. Elle fut remplacée par celle d'Albret dont descendait Henri IV. Celle dont parle Mézeray était une branche, de même que celle de Foix-Narbonne, éteinte à la mort du fameux Gaston duc de Nemours et neveu de Louis XII, le prince de son temps le plus accompli tant du corps que de l'esprit et du cœur. « Le roy, raconte L'Estoile en parlant des noces du duc d'Épernon, le roy y balla en grande allégresse, ayant néanmoins à sa cienture son gros chapelet de testes de mort. En ce jour il donna à la mariée un collier de cent perles estimé à cent mille écus; le bruit étoit tout commun qu'il avoit donné au duc, qu'il nommoit son fils aîné, quatre cent mille écus en faveur de ce mariage. »

qu'elle se croiroit être bien loin de tout danger. Pour ce sujet, il manda à la noblesse de Saintonge et de Poitou et aux arquebusiers des villes de monter à cheval; et sortit lui-même avec les troupes qu'il avoit dans La Rochelle, au travers des marais, que la sécheresse de l'année et une jonchée de roseaux qu'il fit abattre à trente pieds de largeur, rendirent faciles à passer. Il suivit l'ennemi avec tant de diligence, qu'il en attrapa et défit plusieurs compagnies à vingt lieues de là, entre autres celle des gens d'armes du duc logée à Vismes deux lieues au-deçà de Chinon, où il prit la cornette blanche. Laverdin, étonné de savoir que sa cavalerie avoit été ainsi surprise et taillée en pièces dans ses logements, se rangea le plus promptement qu'il put dans la petite ville de La Haye, sur la Creuse. Le Béarnois l'y investit aussitôt, s'assurant bien de le forcer dans l'épouvante où il le voyoit : mais n'ayant pas d'artillerie, dont quelques uns rejetoient le manque sur la jalousie du prince de Condé qui avoit dû en amener, il ne put pas achever un si beau dessein. 1587.

Il en avoit un autre non moins important que celui-là, pour lequel il sembloit qu'il eût fait exprès cette cavalcade, tant il se rencontra à propos sur le bord de la rivière de Loire. Il y avoit long-temps qu'il tâchoit d'attirer auprès de lui les autres princes de Bourbon, qui restoient les seuls princes du sang, en leur faisant connoître qu'il s'agissoit de la ruine entière de leur maison et qu'aisément on fouleroit aux pieds les cadets quand on auroit renversé les aînés. Ils étoient cinq : le cardinal de Bourbon, le cardinal de Vendôme, le prince de Conti, le comte de Sois- Il agit auprès des princes de sa maison.

1587. sons, ces trois derniers frères du prince de Condé, et le duc de Montpensier. Le cardinal de Bourbon étoit tellement abusé du prétexte de la religion, des caresses du duc de Guise et d'une vaine espérance de parvenir à la couronne, de plus si étroitement obsédé par des gens que ce duc avoit installés auprès de lui pour gouverner sa bourse et sa conscience, qu'encore que la raison et la nature lui donnassent quelquefois de bons sentiments pour ses neveux, néanmoins il n'y avoit guère d'apparence de le pouvoir jamais arracher des mains de la Ligue. Une juste déférence obligeoit le cardinal de Vendôme de dépendre des volontés de son oncle qui l'avoit élevé, la dépouille de ses bénéfices qu'il devoit attendre l'y attachoit, et sa propre ambition, qui parut depuis plus ouvertement, lui donnoit des desseins tout particuliers qui avoient leur fondement sur la ruine de ses aînés. Pour le duc de Montpensier, lorsque la Ligue commença à remuer, il avoit voulu se ranger avec eux; et même il eût joint le prince de Condé à Angers, si le roi, qui craignoit de demeurer seul à la merci des Guises, ne l'eût retenu auprès de lui. Mais, depuis, cette première ardeur s'étant ralentie, soit par le désir du repos, qui semble fort doux à ceux qui ont de grands biens, soit par le conseil de ceux qui gouvernoient son esprit, soit enfin par un motif de conscience croyant qu'il s'agissoit en effet de la religion : il se résolut à demeurer paisible auprès du roi, dans quelque espèce de neutralité. Pour des raisons opposées, l'honneur et l'intérêt portoient les princes de Conti et de Soissons à faire tout le contraire; car étant dans un âge et dans une indigence qui les rendoient peu considérés à la cour, il falloit qu'ils ac-

quissent de la réputation et du bien par les armes ; et 1587.
d'autres ayant déjà le commandement des troupes du roi, ils ne voyoient point d'emploi ni plus honorable ni plus nécessaire que de s'unir avec les chefs de leur maison. Le duc de Guise, qui ne laissoit échapper aucun des avantages qu'il pouvoit prendre, marchandoit il y avoit long-temps ces deux jeunes princes avec quantité de belles promesses, spécialement le comte de Soissons, sur lequel il avoit jeté les yeux pour le substituer en cas de besoin au cardinal de Bourbon et l'opposer au roi de Navarre. A quoi il lui sembloit fort propre, d'autant que si le grand cœur de ce prince étoit capable de cette impression, et s'il avoit beaucoup de ces qualités brillantes qui éblouissent et charment les peuples : aussi se promettoit-il que le défaut d'expérience et de biens le tiendroit tellement sous son pouvoir, qu'en gardant bien sa personne il attireroit tout le commandement sous un nom si spécieux et ne lui en donneroit pourtant que ce qu'il jugeroit à propos pour ses desseins. Le roi de Navarre, moins artificieux que Guise non pas moins prévoyant, avoit bien aperçu les avantages que ses ennemis tireroient du jeune comte : voilà pourquoi il n'avoit pas négligé de le faire entretenir avec de grandes promesses, accompagnées même de quelque argent comptant dont le comte avoit besoin. Enfin, ayant considéré que si le duc de Guise le lui ravissoit une fois, ce seroit un mal sans remède ; voyant d'ailleurs que les réformés consistoriaux [1] considéroient plus le prince de Condé que lui, de telle sorte qu'il couroit

[1] Voyez t. I, note 3 de la p. 10.

1587. risque, si la couronne venoit à lui échoir, d'être rejeté des catholiques et froidement secouru par les protestants : il se résolut à faire venir son jeune cousin auprès de lui quoi qu'il lui en pût coûter. Pour cet effet, il lui fit porter parole du mariage de Madame Catherine sœur du Béarnois ; et, de peur qu'il n'y eût quelque défiance ou difficulté qui le retardât, il lui envoya une minute des articles, qui étoient beaucoup plus avantageux qu'il n'eût osé espérer, sans compter l'attente de sa succession, qui n'étoit pas si fort éloignée, ce roi étant sans enfants et hors des termes d'en avoir pour l'heure [1]. Le jeune prince, qui n'avoit rien à perdre ni à hasarder que des espérances, reçut donc ces offres qui lui en donnoient de fort belles, avec une joie indicible, et n'hésita plus à quitter toutes les autres pour prendre un parti où le droit et la justice lui présentoient tant de grandeur et de biens. Or, ayant communiqué cette affaire à son frère le prince de Conti, ils demeurèrent d'accord que lui Soissons, assemblant tout ce qui seroit le plus près tant de leurs amis que des religionnaires des provinces de delà la Loire, qui n'avoient encore pu trouver la commodité de passer, iroit au plus tôt joindre le roi de Navarre, tandis que Conti recueilleroit le reste pour aller au-devant de l'armée étrangère ; résolution qu'ils cachèrent adroitement au moyen d'une partie de chasse, qui servit de prétexte au comte de Soissons pour accompagner son frère jusqu'à Bonnestable [2] au pays du Maine, l'une des terres d'Anne de Coesme-Lucé femme

[1] On a vu sa femme lui faire la guerre et se séparer de lui.

[2] Ville à 6 l. n.-e. du Mans.

du second. — Le roi de Navarre s'étant donc logé à 1587.
Montsoreau [1] pour attendre le comte, y dressa un pont de bateaux, fortifia la levée et le côté de delà l'eau de bonnes tranchées et de barricades, nonobstant qu'il eut avis que le roi avoit mandé ses forces de toutes parts pour empêcher cette jonction et qu'il s'y acheminoit en personne. Tandis qu'il étoit dans ce poste, le vicomte de Turenne lui amena fort à propos six cents salades [2] et deux mille arquebusiers à cheval, l'élite de tout ce que le parti avoit de bon dans les contrées d'au-delà la rivière de l'Ille [3]. Il l'envoya jusqu'au Lude [4] recueillir le comte de Soissons : en y allant, il donna sans y penser dans les troupes du duc de Mercœur, qui étoient épandues [5] du long de la levée. Mercœur, appréhendant que ce fût toute l'armée du Navarrois, ne consulta point pour gagner Saumur en diligence, laissant à la queue cinquante lances et deux fois autant d'arquebusiers sous la conduite de Hautbois-Saulaye, pour ramener son bagage : mais ce capitaine, l'un des plus braves du parti, ayant été tué d'un coup de pistolet, et la plupart de ses gens culbutés du haut en bas de la levée par Savignac, le bagage ne se put démêler de dedans le bourg de Rosiers [6] et demeura

1 Bourg sur la rive gauche de la Loire, à 2 l. s.-e. de Saumur.

2 Voyez t. 1, note 2 de la p. 26.

3 C'est-à-dire en Bretagne et Basse-Normandie : car l'Ille est une petite rivière qui coule du nord au midi, passe à Rennes et se jette dans la Vilaine. Je crois que Mézeray confond ces deux rivières : alors il n'entendrait guère parler que de la Bretagne.

4 Petite ville de l'Anjou sur le Loir à 5 l. e. de la Flèche.

5 L'auteur met plus souvent ainsi que *répandre* ; le premier a vieilli.

6 Il est situé à 5 l. n.-o. de Saumur.

1587. pour les gages. Le duc piqué de cet affront, se joignit avec le duc de Joyeuse [1] pour attendre le vicomte au retour et en avoir sa revanche. Ils se logèrent donc à Bourgueil lieu très avantageux pour combattre Turenne, à cause de l'incommodité de la rivière d'Authion, fort mal guéable, qu'il avoit à passer là auprès : mais il s'y conduisit avec tant d'ordre qu'il ne fut pas en leur pouvoir de lui donner seulement une alarme. Ainsi il amena heureusement le comte de Soissons, qui joignit son aîné à la tête de trois cents gentilshommes et de mille arquebusiers, attaché désormais à suivre sa fortune par les motifs de l'amour et de l'intérêt comme il l'étoit déjà par ceux de l'honneur.

Il délibère s'il falloit joindre l'armée allemande,

Il fut là mis en délibération si l'on passeroit outre pour aller rencontrer l'armée étrangère par le droit chemin. Les uns opinoient « qu'il le falloit faire au plus tôt, d'autant que les nouvelles de leur marche l'obligeroient de s'avancer avec plus de diligence, tiendroient les chefs en bonne union et les soldats dans l'obéissance et dans l'ordre ; autrement qu'il étoit à craindre que ce grand corps, composé de pièces mal assorties et d'une nation que le désir du pillage et l'excès de la bouche défaisoient plutôt que les ennemis, ne fût ruiné par sa propre débauche et par les pratiques des ligueux, ou qu'il ne tombât dans une telle confusion qu'il leur donnât à l'avenir beaucoup plus de peine qu'il ne leur apporteroit d'avantage. Ils maintenoient, de plus, que cette jonction n'étoit pas moins facile que nécessaire, pource que les troupes du roi

[1] Avec Lavardin lieutenant du duc, le général étant retourné à la cour.

n'étant point encore assemblées, ils atteindroient aisément leurs coréligionnaires dans les lieux de leurs rendez-vous, et qu'ils ramasseroient par le même moyen plus de trois mille hommes bannis de leurs maisons, que la nécessité rendoit capables de percer tous les obstacles qui pourroient se rencontrer. » — Mais les autres opposoient à cela « qu'ils n'avoient point de forces suffisantes pour faire cent vingt lieues de chemin au travers de leurs ennemis, sans aucune retraite pour leurs malades, sans ponts et sans passages, sans commodité de vivres, et dans une saison où les pluies ont accoutumé de grossir les rivières et de rompre tous les chemins. Ils représentoient que les troupes que le roi levoit en divers endroits, celles du duc de Guise et celles du duc de Joyeuse quitteroient tous autres desseins pour venir fondre sur eux, étant certain que les chefs penseroient en les défaisant avoir défait l'armée étrangère et bien ébranlé l'état de leurs provinces : en effet, en combattant les reîtres, les ennemis couroient bien plus grand risque d'être battus eux-mêmes, ne pourroient vaincre ce corps qu'avec peu de profit et beaucoup de dommage, et après tout cela auroient encore le roi de Navarre à combattre, qui tiendroit la campagne ou se rangeroit dans les places selon la nécessité; tandis que si ce prince étoit une fois défait, tout seroit perdu sans ressource, parce qu'enfin quoique ses troupes fussent beaucoup moins fortes que celles des Allemands, c'étoient néanmoins elles qui les devoient recevoir et qui faisoient le corps d'armée dont ces auxiliaires n'étoient que les membres. D'ailleurs, qu'il falloit considérer qu'ils avoient tiré la meilleure partie de leurs garnisons de Guienne, et qu'il ne convenoit point de laisser ces places

1587. si long-temps destituées de soldats et de gouverneurs, vu même qu'elles étoient menacées par le maréchal de Matignon, qui faisoit de grandes levées dans le Bordelois et le haut pays, et dont toutes les entreprises leur devoient être d'autant plus redoutables que sa valeur étoit accompagnée d'une profonde et rare prudence. » Les raisons de ces derniers ayant déjà plus de poids que celles des premiers, pource qu'elles étoient prises de la nécessité et du danger deux choses qui font grande impression sur les esprits, furent encore fortifiées par une autre qui emporta tout-à-fait la balance de ce côté-là : c'est que leur armée s'étant enrichie du superbe équipage de celle de Joyeuse, la plupart des capitaines se retiroient sans dire adieu pour mettre leur butin en lieu de sûreté ; et, quand même on eût pu les en empêcher, il sembloit très difficile de faire marcher des troupes chargées de tant de bagage avec la diligence et l'ordre qui étoient nécessaires pour un voyage si long et si périlleux. Il fut donc résolu, au contentement de tout le monde non pas peut-être à l'avantage de leurs affaires, qu'il falloit rebrousser en Poitou, à dessein, lorsqu'ils y auroient mis les ordres nécessaires, de suivre la même brisée[1] qu'avoit suivie le feu duc d'Alençon pour aller joindre l'armée étrangère en Bourgogne.

et lui envoie un ambassadeur.

Le roi de Navarre qui avoit déjà envoyé Louis de Harlay-Monglas vers les chefs de cette armée, y dépêcha Morlas pour les assurer : « Qu'il marcheroit sans séjourner

[1] Ce mot n'est usité qu'au pluriel. Il signifie au propre des branches qu'un chasseur sème sur le chemin pour reconnaître l'endroit où est passé l'animal qu'il veut tirer. On dit au figuré *suivre les brisées de quelqu'un*, pour dire : suivre son exemple, l'imiter.

1587.

en aucun endroit; que traversant les provinces favorables[1], il en tireroit le plus de forces qu'il pourroit, se promettant d'être assisté du duc de Montmorency en personne, et qu'il useroit de telle diligence qu'il seroit en Bourgogne aussitôt qu'eux; qu'en attendant ils voulussent toujours faire avancer leur armée sur cette route-là. Et, parce que leur retardement faisoit inférer aux ennemis qu'il y avoit de la discorde entre eux, d'où ils se promettoient la dissipation de leurs troupes, il les prioit, comme tendant tous à même but, d'y tendre par même moyen sans qu'aucune considération particulière les en détournât : les conjurant de tout son cœur, s'ils avoient quelques différends, de les donner à la gloire de Dieu et à la nécessité publique; ou pour le moins de les différer jusqu'à sa présence, espérant leur donner alors tout le contentement qu'ils désiroient. »

Les princes protestants d'Allemagne prennent les armes.

Dès l'an passé, après le retour en Allemagne de l'ambassadeur de Frédéric roi de Danemarck, les princes protestants avoient tenu une assemblée à Lunebourg. Frédéric y assista lui-même et les électeurs de Saxe et de Brandebourg, auxquels Pardaillan[2] avoit représenté bien au long le danger où étoit la religion évangélique[3] avec tous ceux qui la professoient, et les avoit sommés, par les motifs de l'honneur de Dieu et de leur propre intérêt, de vouloir au plus tôt faire marcher en France le secours qu'ils avoient promis. Frédéric, jeune prince et fort ardent pour sa religion, y avoit consenti sans

[1] L'auteur a mis : « passant sur les ailes des provinces favorables. »

[2] Appelé aussi Ségur comme l'auteur l'a déjà nommé. — Le roi de Danemarck Frédéric est ainsi qu'on l'a dit le vertueux Frédéric II.

[3] Il l'appeloit ainsi. (*Note de l'auteur.*)

1587. aucune difficulté; les autres, plus tardifs à se résoudre et se flattant toujours de l'espoir de quelque pacification, n'avoient rien voulu conclure que leurs ambassadeurs ne fussent de retour. Mais lorsqu'ils avoient appris par leur bouche la mauvaise réponse du roi, accompagnée d'un outrage, ce mépris avoit tellement échauffé leur humeur lente et froide, qu'ils avoient ordonné aussitôt des levées sur leurs terres, et assigné rendez-vous général à leurs troupes dans le pays d'Alsace pour le mois de juillet. Jamais les protestants ne firent un plus bel armement ni avec plus d'allégresse que celui-là: les mères menoient leurs enfants aux capitaines pour les enrôler; les jeunes femmes sollicitoient leurs maris à prendre les armes pour cette cause, et vendoient leurs bagues pour les mettre en équipage; les plus riches contribuoient à habiller la soldatesque, et les paysans s'efforçoient de leur faire carrousse[1]: tant ils étoient animés pour le salut de leurs confrères, et avec cela persuadés qu'en mettant le roi de Navarre en pouvoir de succéder à la couronne, ils attireroient tout ce royaume et ensuite le reste de la chrétienté dans leur nouvelle opinion.

Au bruit d'une si grande levée de boucliers, il ne seroit pas aisé de deviner si les Guises furent agités des mouvements d'une joie secrète, voyant que c'étoit pour eux un beau sujet d'acquérir de la puissance, de la gloire et du crédit, ou bien s'ils furent troublés d'une juste crainte que la vengeance ou la terreur ne portât le roi à traiter secrètement avec cette armée et à s'en servir pour les châtier.

[1] Terme emprunté de l'allemand qui n'a d'usage qu'en cette phrase *faire carrousse* pour dire « faire débauche. » Il est du style familier.

On ne peut non plus faire aucun jugement de la reine mère, sinon que désirant la guerre, non pas pourtant si grande et si forte qu'elle causât bientôt la paix, il y a apparence qu'elle appréhendoit beaucoup plus cette tempête qu'elle ne la souhaitoit. Quant au roi, il est certain qu'il étoit dans des détresses inexprimables lorsqu'il considéroit qu'il alloit être réduit à ce point, ou de voir deux partis disputer sa couronne et tirer au sort sur son manteau, ou de se jeter entre les bras de la Ligue, qui avoit conjuré sa ruine, de lui et de toute la maison royale, ou enfin de s'allier avec les religionnaires, puisqu'il ne pouvoit pas détacher le roi de Navarre d'avec eux, et de combler par ce moyen la mauvaise opinion que la Ligue avoit donnée au peuple de sa piété et de sa foi. Il fit donc encore un effort plus grand que tous les précédents pour faire quitter la nouvelle religion à ce roi et l'attirer auprès de lui, en lui proposant de le faire chef de son conseil et son lieutenant général par tout son royaume, avec les mêmes avantages que lui-même avoit eus pendant le règne de Charles IX. A cette proposition si attrayante, la reine mère en fit ajouter une autre qu'elle croyoit ne devoir pas être moins agréable au goût de ce prince : c'étoit la dissolution du mariage qu'il avoit contracté avec la princesse Marguerite, mariage qui étoit pour le Béarnois l'une des plus fâcheuses peines et des plus piquantes inquiétudes de son esprit. En cela, outre le contentement du roi son fils, Catherine regardoit particulièrement le sien à elle-même : car, comme elle souhaitoit avec une passion extraordinaire de voir régner les enfants de sa fille de Lorraine, et qu'elle commençoit à se défier du génie du fils qui ne lui sem-

1587.

Propositions faites au Béarnois.

1587. bloit point assez fort pour une si haute entreprise, spécialement lorsqu'il auroit affaire à un prince aguerri comme étoit le monarque navarrois, elle jugea qu'il n'y avoit point de meilleur expédient de perpétuer la couronne en ses descendants que de marier la fille aînée de cette duchesse avec Henri de Bourbon. Voilà pourquoi, Biron étant employé de la part de Henri III à négocier auprès des chefs religionnaires, elle fit en sorte qu'on lui adjoignît l'abbé d'Elbène, auquel à ce qu'on crut elle commit le secret de cette intrigue. A vrai dire, je ne sais pas jusqu'où elle fut conduite ni ce qui la rompit : mais comme le roi de Navarre avoit le cœur trop rempli de défiances et les oreilles pleines du son des trompettes, ce n'est pas merveille s'il n'entendit pas ces propositions ; et d'ailleurs, quand il en eût eu la volonté, les prédicants qui le surveilloient de fort près, ne lui eussent pas permis d'entrer dans ce traité plus avant. L'espérance du roi étant donc tout-à-fait manquée de ce côté-là, il tâcha derechef d'amener le duc de Guise à quelque accommodement, et augmenta de beaucoup les articles qu'il lui avoit déjà fait offrir plus d'une fois.

Guerre continuée au duc de Bouillon.

Le prince lorrain continuoit alors de faire la guerre au duc de Bouillon, y étant incité outre les autres motifs par l'instigation du cardinal de Vaudemont, particulièrement offensé des courses que la garnison de Jamets faisoit sur son évêché de Verdun. Au mois d'avril étant venu à Douzy avec l'élite de ses troupes pour reconnoître les châteaux de Daigny et de Givonne dans le territoire de Sédan, le duc de Bouillon sortit un jour de cette ville accompagné de François d'Angennes-

Montlouet et de trois cents chevaux la plupart de noblesse 1587.
françoise, et lui chaussa les éperons [1] de si près qu'il le contraignit de se sauver à toutes brides et en désordre. L'on disoit qu'il y avoit perdu le fourreau de son épée et son manteau; ce qui fournit belle matière de risée à ses ennemis et au roi même, qui en fit des pièces de raillerie. Il le redoutoit néanmoins de telle sorte qu'il n'osa pas recevoir le duc de Bouillon sous sa protection, quoique ce seigneur l'en suppliât très humblement; au contraire, il lui manda en termes assez rudes : « Qu'il ne lui accorderoit point cette grâce s'il » ne chassoit tous les réfugiés de son pays, s'il ne ré- » duisoit ses gens de guerre au nombre de trois cents, » s'il ne promettoit par écrit signé de sa main de n'ai- » der ni favoriser en aucune façon ni les religion- » naires ni les reîtres qui s'acheminoient en leur fa- » veur, le feu duc son père ayant ainsi vécu quoiqu'il » fût de la nouvelle religion. » Ainsi, tâchant en même temps de plaire à ses favoris et de ne pas irriter la fureur de la Ligue, il offensoit ces deux ducs tout à la fois, l'un d'effet et l'autre de paroles.

Or le duc de Guise eut bien sa revanche de la chasse qu'on lui avoit donnée : il ravagea tellement tout le pays de son ennemi, que Sédan, qui ne s'étoit pas bien muni, crioit déjà à la faim, sans que le duc de Bouillon sût comment le délivrer de cette langueur. Il y avoit dans Jamets un gouverneur nommé Schelandre, l'un des plus braves de ce temps-là : les Lorrains le sachant foible d'hommes, l'insultoient sans cesse; mais un jour,

[1] Cette locution, qui signifie poursuivre vivement quelqu'un quand il fuit, a vieilli.

1587. lui étant arrivé de Sédan un renfort de deux cents chevaux, il les chargea si vivement qu'il les poussa bien loin et leur défit quelques compagnies. Cet avantage lui donnant sujet d'entreprendre quelque chose de plus, il se mit à tenir la campagne et même à traîner du canon pour attaquer les forts que le cardinal de Vaudemont avoit faits pour couvrir Verdun : la prise desquels causa une si grande terreur dans cette ville, que le duc de Guise, rappelé par les cris des habitants fut contraint de quitter tout autre dessein. Ainsi son éloignement donna le temps au duc de Bouillon de faire entrer des vivres dans Sédan. Après quelques autres faits d'armes qui ne méritent pas d'être racontés, et après des pratiques de surprise du duc de Bouillon sur Saint-Didier et du duc de Guise sur Jamets, qui furent découvertes et les traîtres punis, la reine mère fit une seconde trêve d'un mois que tous deux acceptèrent volontiers : le premier pour aller voir les reîtres qui s'assembloient en Alsace ; le second, pour donner ordre à les recevoir.

Plaintes du duc de Guise au roi. Or, le roi étant allé à Meaux, le duc de Guise, à qui il avoit déjà fait proposer de grands avantages pour l'obliger de s'accommoder avec le roi de Navarre, l'y vint saluer sur la fin du mois de juillet, et lui fut présenté par la reine mère. Il apporta avec lui un grand cahier de plaintes sur le mépris des édits, sur le peu de moyen qu'on avoit donné au duc de Mayenne de faire la guerre, sur le support que leurs ennemis trouvoient auprès du duc d'Épernon et de La Valette, sur les excessives levées de deniers qu'on faisoit, dont les particuliers s'étoient enrichis au préjudice de la cause

générale, sur les mauvais traitements que ses serviteurs avoient reçus en divers endroits, sur ce qu'on ne rétablissoit pas Brissac au gouvernement du château d'Angers, sur ce qu'on avoit saisi les biens du cardinal de Pellevé (qui en effet eût mérité une plus rude punition, s'étant ouvertement déclaré ennemi du roi et médisant publiquement de lui dans la ville de Rome), sur ce qu'on laissoit vivre les huguenots dans leurs maisons, enfin sur la jalousie que l'on donnoit de toutes ses actions à Sa Majesté. Henri III lui eût pu répondre par des accusations bien plus graves ; mais ne jugeant pas à propos de lui rien dire qui le choquât, en un temps qu'il avoit dessein de le gagner, il lui promit fort obligeamment de pourvoir à tout cela sitôt qu'il en auroit le loisir et de faire en sorte qu'il en demeureroit content. Après la première visite, ils traitèrent en apparence des ordres qu'il falloit donner pour combattre les reîtres [1] et pour achever l'extirpation des huguenots : mais, dans le secret, le roi le conjura de prendre pitié des malheurs de la France, de lui aider à détourner cette furieuse inondation d'Allemands par des moyens pacifiques plutôt que par la voie des armes ; qu'il considérât que le sort de la guerre étoit toujours douteux, que la victoire ne pouvoit être que funeste à ce royaume, puisque cette sanglante tragédie se joueroit à ses dépens ; que l'on avoit déjà expérimenté par quatre fois qu'il n'y avoit point de précautions ni de forces capables de boucher l'entrée des frontières aux Allemands pource qu'elles 1587.

[1] C'est-à-dire l'armée allemande qui venait au secours des réformés ; elle était presqu'entièrement composée de cavalerie, or un cavalier est appelé *reiter* en allemand.

1587. étoient trop ouvertes de ce côté-là, et qu'après en avoir senti les ravages jusques dans les entrailles de cet état, on n'avoit jamais pu les en chasser autrement que par des traités de paix, lesquels ils avoient vendu bien chèrement et dont on eût pu avoir bon marché avant qu'ils fussent sortis de leur pays. Il ajouta plusieurs autres puissantes raisons, avec cela des promesses honorables de grandes pensions, de charges, de places de sûreté, animant son discours d'une extrême tendresse et de paroles fort affectueuses, et y mêlant même des termes que l'on pouvoit appeler des prières pource qu'ils étoient bien au-dessous de l'autorité royale. Le duc, s'étant bien attendu à cette proposition, répondit, premièrement avec de très humbles soumissions : « Qu'il n'avoit jamais eu d'autres pensées que l'honneur de Dieu et le service de Sa Majesté; que cela sauf [1], il étoit prêt à sacrifier tous ses intérêts et sa vie même à ses pieds. » Mais, après, il s'excusa « de pouvoir consentir à aucune paix avec le roi de Navarre, parce qu'il y alloit du salut de la religion » ; et, pour montrer qu'elle n'étoit ni juste ni honorable, il produisit un extrait des registres du parlement de Bordeaux, contenant grand nombre d'excès horribles et de crimes exécrables que l'on avoit fait passer dans les édits pour actes d'hostilité. Le monarque continuant de lui remontrer la puissance des reîtres, il lui répliquoit que celle de Dieu étoit plus grande, et l'assuroit qu'il les empêcheroit bien de repasser le Rhin avec le même orgueil qu'ils l'avoient passé. Enfin, il conclut « que la paix qu'on lui pro-

[1] *Sauf*, préposition, précède le mot qu'il régit, il fallait donc : *sauf cela*. Mézeray l'emploie adjectivement.

posoit étoit injurieuse à l'honneur de Dieu et au nom d'un roi très chrétien. » 1587.

Ces dernières paroles ôtant toute espérance au roi de le pouvoir fléchir[1], il fut contraint de traiter avec lui des ordres qu'il falloit tenir pour cette guerre. Henri avoit déjà par ses lettres mandé à toutes ses compagnies de gens d'armes de se trouver en trois différents rendez-vous, les uns à Chaumont en Bassigny, les autres à Saint-Florentin entre les villes de Troyes et d'Auxerre, et le reste à Gien sur la Loire. On voit par ses lettres patentes qu'il y en avoit alors plus de cent soixante dans le royaume : car il y en nomme cent quarante-deux, sans compter celles qui étoient déjà en campagne. Il attendoit vers le même temps huit mille Suisses des petits cantons, où il avoit envoyé Sancy, pour les joindre à pareil nombre d'infanterie françoise; et le duc de Lorraine lui moyennoit la levée de six mille reîtres. Étant donc entrés en conférence sur ce sujet, lui et le duc de Guise, ils demeurèrent d'accord que les forces seroient divisées en trois parties, dont deux seroient confiées au duc de Montpensier et au duc de Guise pour défendre les avenues de la Champagne, et l'autre demeureroit au roi pour empêcher l'armée allemande de passer la Loire. Mais ce partage n'étoit au contentement ni de l'un ni de l'autre : car Henri III ne pouvoit digérer que son sujet lui fît la loi et le forçât de partager avec lui le commandement de ses armées pour

Mesures prises pour la guerre.

[1] « Henri, dit Anquetil, n'avait pas le talent d'inspirer de la confiance : ce que Guise aurait peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi qui avait la réputation de ne point tenir à sa parole. »

1587. s'en servir à ruiner son autorité ; le duc connoissoit bien aussi qu'il ne lui donnoit ses troupes qu'à regret et par force, de plus il se plaignoit qu'il lui faisoit sa part bien petite, et qu'encore elle seroit plus en papier qu'en effet : de sorte qu'il voyoit bien clairement qu'il le vouloit exposer aux plus grands périls et lui ravir tout l'honneur. Ainsi ils se séparèrent, l'un extrêmement jaloux et irrité, l'autre fort mécontent et plus averti de se tenir sur ses gardes. Le roi revint à Paris et le duc en Champagne, tous deux ne s'appliquant pas moins à se défendre l'un de l'autre qu'à repousser les Allemands.

Embarras extrêmes du roi. On se peut imaginer les angoisses d'esprit et les ennuis que souffroit le monarque françois de se voir ainsi arracher par force de son oiseuse solitude, les peines et les incertitudes où il étoit de prendre parti entre ses deux sujets, et les appréhensions des maux, qu'il prévoyoit infaillibles, quelque résolution qu'il pût choisir [1] ; ce qui le tourmentoit d'autant plus que, dans cette extrême perplexité, il ne voyoit personne de qui il pût recevoir un conseil qui fût prudent et désintéressé tout ensemble. Car, entre tant de conseillers qui l'approchoient, il savoit bien qu'il n'y en avoit que quatre qui lui parlassent de leur chef, savoir : la reine mère, le duc de Nevers, le duc d'Épernon, et Villeroy, tous les autres dépendant tellement de ceux-là qu'ils n'opinoient le plus souvent que par leur ordre.

[1] Quoiqu'on ne dise point *choisir* mais *prendre une résolution*, le premier me semble plus propre et plus heureux, puisqu'on ne se détermine qu'après avoir réfléchi et par là même fait un choix.

Et quant à ces quatre, il n'ignoroit pas que la reine mère se portoit de passion pour la maison de Lorraine et de haine contre le roi de Navarre ; il soupçonnoit Villeroy d'avoir attachement à la Ligue, quoiqu'en effet il n'en eût point encore d'autre que le pur et louable zèle de la religion; il avoit la même pensée du duc de Nevers, duquel, outre cela, les conseils ne lui sembloient pas si agréables qu'ils étoient salutaires, pource qu'il les donnoit avec quelque autorité et qu'il vouloit en être cru : étant telle l'humeur des hommes, spécialement celle des grands, qu'ils rejettent les meilleurs avis comme importuns quand on pense les leur donner par forme de leçons. Il ne trouvoit pas aussi ni équitable ni sûr de suivre ceux du duc d'Épernon pource qu'il étoit ennemi déclaré des Lorrains. Et, outre cela, il se pouvoit bien représenter, au moins la Ligue lui remettoit souvent devant les yeux par ses libelles, la malheureuse fin des princes qui s'étoient abandonnés à la conduite des jeunes favoris. Ainsi, ne sachant à qui se fier [1], il étoit réduit 1587.

[1] Pareille défiance empêchait encore Henri III de donner son secret tout entier à ceux qu'il mettait à la tête de ses armées. « Prince malheureux, dit très bien Anquetil, qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques; avec un grand fonds de bonté, fut haï de ses peuples; fut méprisé de la noblesse, avec de la bravoure; et avec de la générosité, fut trahi de ses courtisans les plus chéris: tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité. »

« Il serait impossible, dit le même auteur, d'exposer les motifs qui déterminaient chaque particulier à embrasser un parti plutôt qu'un autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, ambition, soif des richesses, envie de se signaler, haines personnelles, tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguer les esprits, était souvent, beaucoup plus que l'amour de la patrie et de la religion, la vraie cause des attachemens ; de sorte

1587. à se consulter lui-même et à chercher dans sa tête seule les expédients de pourvoir aux malheurs qui l'alloient envelopper : à quoi il ne pouvoit s'employer qu'avec des peines incroyables, parce qu'il s'étoit désaccoutumé depuis long-temps de soutenir le fardeau de ses affaires. Il lui prenoit quelquefois de courageuses saillies d'aller charger les Guises avec ses troupes et de les traiter comme rebelles ; mais, quand il avoit bien considéré le danger qu'il y avoit, sa foiblesse arrêtoit l'effet de sa colère, et lui conseilloit d'appeler à son secours le roi de Navarre et de lui donner à la cour le pouvoir que sa qualité méritoit. Mais la crainte de scandaliser les catholiques, et cette jalousie qui fait que les souverains voient toujours leur successeur de mauvais œil et qu'ils redoutent son agrandissement comme une anticipation sur leur autorité, ne permettoient point à cette pensée de s'affermir dans son esprit. Une autre fois, considérant la puissance du duc de Guise, et que la cause de ces troubles procédoit principalement de ce qu'il l'avoit éloigné du gouvernement et de la faveur, il se laissoit aller à lui donner les mains et à le remettre dans cette même confidence où il avoit été auprès de lui avant son voyage de Pologne ; mais dere-

qu'il n'était pas extraordinaire de voir un calviniste partisan de la Ligue et un catholique ennemi des ligueurs ; le premier uni à la faction sans être ami des Guises, le second contraire à la sainte union sans penchant pour le roi de Navarre : l'un, suivant la générosité de son caractère, affectionnait les Bourbons comme braves et malheureux ; l'autre, amateur de l'intrigue, se passionnait pour le duc de Guise dont les rares talens promettaient une révolution : très-peu étaient sincèrement dévoués au roi. » (*Esprit de la Ligue.*)

chef le ressentiment de tant d'injures qu'il en avoit 1587.
reçues, son affection pour le duc d'Épernon qu'il eût fallu abandonner, et surtout l'appréhension de se réduire en une misérable captivité, lui redonnoient courage et le retiroient de ce dessein. A la fin, après Parti qu'il qu'il eut pesé, choisi et rejeté diverses résolutions, prend. celle qu'il approuva le plus, si toutefois il en approuva aucune, ayant accoutumé de laisser passer le temps, se rencontra la plus judicieuse et la plus convenable à l'état de ses affaires qu'il eût su prendre, quoiqu'elle ne réussît pas entièrement selon ses désirs. C'étoit de trouver des moyens par lesquels il pût tellement affoiblir l'un et l'autre parti, qu'il lui fût ensuite bien facile de les ruiner tous deux : au moins on peut juger par les apparences que son intention étoit telle. Pour cet effet, il conclut, quant au roi de Navarre, qu'il le falloit attaquer vivement dans le Poitou, non-seulement pour l'y amuser de peur qu'il ne joignît les reîtres, mais aussi pour le presser de telle sorte, s'il étoit possible, qu'il délaissât la protection des religionnaires, à quoi il auroit été contraint s'il eût perdu la bataille. Et, quant au duc de Guise, il consentit volontiers qu'il allât sur la frontière, lui donnant en cela tout l'honneur qu'il pouvoit souhaiter, mais très peu de forces pour opposer à une si puissante armée, afin que ce duc s'efforçant de la repousser se précipitât dans quelque péril, ou que ne pouvant pas lui empêcher l'entrée, il perdît beaucoup de cette réputation qu'il avoit acquise dans l'opinion des peuples. Pour l'armée allemande, il se proposoit aussi d'y mettre si bon ordre, tant par ses pratiques secrètes que par la force ouverte, qu'il rendroit ses efforts inutiles et la dissiperoit toute ou la feroit périr avant

1587. qu'elle perçât jusques dans le cœur du royaume; ou en tout cas, qu'il seroit assez fort avec le gros des troupes qu'il amassoit pour l'arrêter sur les bords de la Loire et l'y ruiner par toutes sortes d'incommodités. Qu'ainsi ayant défait ses ennemis les uns par les autres [1], il demeureroit le seul maître, et pourroit après cela rétablir l'autorité royale dans sa première vigueur.

Comment il se procure de l'argent.

Mais cependant, pour l'entretien de ses intelligences parmi les capitaines suisses et allemands, qui lui coûtoient bien cher, et pour celui des grandes levées qu'il étoit obligé de faire, et qu'il falloit payer à point nommé de peur de mécontenter les gens de guerre ou de faire crier les peuples, il avoit besoin de grandes sommes d'argent et il n'y en avoit point du tout dans ses coffres. Les moyens ordinaires n'étoient point capables de lui en fournir ; ce n'étoit pas le temps de faire des impôts, et ceux qu'on appelle partisans, voyant la confusion de ses affaires, refusoient ingratement de l'assister d'aucunes avances. Les plus sages lui conseilloient, en sa nécessité, de faire dégorger à ces sangsues une partie du bien qu'ils avoient avalé : mais ils s'étoient mis à couvert, les uns sous les charges et les dignités qu'ils avoient achetées, les autres sous quelques alliances ; outre que plusieurs du conseil les protégoient, les plus puissants étant intéressés avec eux, et les autres préoccupés de cette foible créance que le roi perdroit son

[1] On lui entendait dire souvent : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos*. On avait cependant persuadé à l'armée allemande que sitôt qu'elle paraîtrait le roi se mettrait à sa tête et tomberait sur les ligueurs. Le Béarnais y exhortait Henri III, et il ne tenait qu'à lui de se prévaloir de cette occasion : mais il se flatta de détruire les uns par les autres.

crédit s'il leur touchoit, et qu'à l'avenir il ne se trouveroit plus personne qui voulût traiter avec lui s'il dépouilloit ceux qui avoient gagné quelque chose à manier ses affaires. C'étoit néanmoins le plus sûr moyen d'avoir de l'argent comptant que celui-là. A la place il se servit d'un autre bien plus dangereux, qui fut de se saisir des rentes de l'hôtel de ville de Paris et d'arrêter les gages des officiers de justice. Le parlement, blessé dans la détention de ses gages, mais encore plus sensiblement touché des larmes de tant de veuves et d'orphelins dont le revenu consistoit en ces rentes, alla en corps au Louvre lui en faire de très graves remontrances, où il lui dit avec une généreuse hardiesse : « Que les cris de ces misérables s'élèveroient » au ciel et demanderoient justice à Dieu de ce qu'on » leur arrachoit le pain de la main ; que ceux qui don- » noient un si pernicieux conseil étoient gens sans » conscience et sans foi, non pas vrais François mais » ennemis jurés de Sa Majesté et de la France : qu'il » seroit bien plus à propos et plus facile de prendre la » somme qu'il demandoit sur les biens immenses des » partisans qui avoient renversé tout l'ordre des finan- » ces, et qui, de malheureux reptiles, étoient devenus » en peu de jours des monstres prodigieusement gros, » que de la tirer par force de la misère du peuple. » Après qu'il les eut ouïs avec assez de patience, il leur répondit en peu de mots : « qu'ils se mêlassent » seulement de rendre mieux la justice qu'ils ne fai- » soient, car il recevoit des plaintes à toute heure ; » que pour lui il sauroit bien donner ordre à l'admi- » nistration de ses finances et à la nécessité de son » peuple sans qu'ils s'en mêlassent. » Et comme à 1587.

1587. quelques jours de là ils vinrent lui réitérer les mêmes remontrances, ajoutant « qu'ils étoient résolus de n'aller » plus au palais s'il ne leur accordoit main levée de ces » deniers, » il leur repartit en colère : « qu'ils lui fissent » donc donner main levée de la guerre ; et qu'il voyoit » bien qu'ils marchandoient à se faire tous mettre en » un sac et jeter dans la rivière. » Paroles dont il se servit pource qu'elles avoient été dites par quelques prédicateurs séditieux, qui, mutinant les peuples contre l'autorité royale, tâchoient aussi à les soulever contre le parlement qui en est le plus solide appui. Au reste, ces moyens extraordinaires ne suffisant pas pour trouver la somme dont il avoit besoin, il voulut encore employer celui qui ne lui étoit que trop ordinaire, de créer de nouveaux offices tant dans le parlement que dans les comptes et dans la compagnie de ses secrétaires; de quoi il se promettoit de tirer promptement deux millions : d'autant que, comme disoit Benoit Milon-Videville [1] intendant des finances, quelque multitude que l'on en pût faire il se trouveroit toujours en France plus de fous que d'offices.

La Ligue fait de nouveaux statuts.

Par ces fâcheux procédés il excitoit davantage l'aversion des Parisiens, et irritoit la malignité de la Ligue qui ne cherchoit que des sujets de le décrier. Sur les nouvelles de la venue des reîtres, elle avoit dressé de nouveaux statuts et serments qu'elle envoyoit aux autres villes du royaume. J'y ai remarqué entre

[1] Ou peut-être Videuille, l'orthographe employée par Mézéray permettant de lire ainsi. C'est ce Milon qui avait vendu Olinville au roi, comme il a été dit t. 1, p. 255, 380, notes.

autres choses qu'elle disposoit tout de telle sorte que les princes catholiques auroient l'honneur du commandement ment mais que l'entière administration des affaires lui devoit demeurer ; qu'en termes implicites, elle déclaroit le roi déchu de la couronne, comme fauteur des hérétiques, qui faisoient venir les reîtres ; et qu'elle disoit clairement que le cardinal de Bourbon n'y pouvoit pas aspirer à cause de son rang, étant au-delà du dixième degré, mais seulement en faveur de sa piété et de son zèle. 1587.

Ses prédicateurs ne faisoient point de sermon qu'ils ne traitassent ce point, avec des louanges excessives pour la maison de Guise et d'outrageuses invectives contre l'honneur du roi, dont la trop grande patience ayant laissé croître leur insolence jusqu'au dernier point, les plus modestes même s'étoient, comme par contagion, infectés de ce venin ; de sorte qu'il ne restoit plus sinon qu'ils fissent sonner le tocsin contre lui, comme il arriva au commencement de septembre, pour une telle occasion. Audace de ses prédicateurs:

Le troisième jour de ce mois, le curé de Saint-Séverin, nommé Prévôt[1], étant en chaire, soit de partie faite Sédition.

[1] Jean Prévôt, qui avait accompagné avec Ceuilly curé de S.-Germain la députation envoyée par Henri III en 1585 au roi de Navarre. Il plaça cette année 1587 un tableau dans le cimetière de son église pour échauffer le peuple : les politiques appelaient cette peinture le tableau de madame de Montpensier, l'ardente ennemie du roi en ayant eu l'idée, disait-on, « de l'avis, rapporte L'Estoile, de ceux de la Ligue et principalement de quelques pédants de Sorbonne, mangeurs des pauvres novices de la théologie. » (Il nomme ici les ecclésiastiques désignés dans la note suivante.) « En ce tableau étoient représentées au vif plusieurs étranges inhumanitez exercées par la reine d'Angleterre contre les bons catholiques, et ce pour animer le peuple à la guerre

1587. et pour donner le signal de la sédition, soit sans autre dessein que de dégorger sa bile, vomit toute sorte d'outrages contre le conseil, et fut si insolent que de nommer le roi même tyran, ennemi du peuple et de l'église. Ces blasphêmes venus aux oreilles du monarque firent sortir quelques menaces de sa bouche : ces menaces alarmèrent les ligueux; et le bruit se répandit par la ville qu'il vouloit jeter tous les prédicateurs dans la rivière. Là-dessus, afin de garantir celui de Saint-Séverin, Bussy-le-Clerc se mit avec sa compagnie en embuscade près de cette église, dans le logis d'un notaire nommé Hate. Il étoit facile, d'abord, de prendre ce factieux avant que la populace fût plus échauffée; et c'eût été un grand coup d'état de le mener tout droit en Grève lui et ses compagnons. Mais Henri se contenta d'envoyer un de ses huissiers de chambre, qui étoit de la connoissance de Hate, pour savoir quel sujet les avoit émus : tellement que leur audace s'accroissant par cette tolérance aussi bien que leur nombre, ils retinrent ce messager, et ils repoussèrent encore avec plus d'insolence Jean Séguier lieutenant civil que son intégrité ne devoit pas moins rendre vénérable que sa charge. Ce vertueux magistrat, croyant qu'il étoit de son devoir de se saisir des mutins, manda quantité de commissaires et de sergents pour lui prêter main forte; mais comme il vit que la plupart étoient gagnés du côté de

contre les huguenots. De fait alloit ce sot peuple de Paris voir tous les jours ce tableau, et en le voyant crioit qu'il falloit exterminer tous ces méchants politiques et hérétiques; de quoy le roy adverti manda à ceux du parlement de le faire oster mais secrètement, ce qui fut exécuté de nuit. » Le supplice de Marie Stuart arrivé alors fut exploité par les ligueurs.

la Ligue et que la commune se soulevoit, il fut contraint 1587.
de se retirer et alla en donner avis au roi. Il n'oublia pas de lui représenter, comme il devoit, la conséquence que pouvoit apporter l'impunité de cette sédition. Le chancelier lui représenta aussi que le mal devenoit trop grand pour être plus long-temps dissimulé; qu'il falloit prévenir ces extrêmes inconvénients par une punition exemplaire de ceux qui se trouveroient assemblés chez Hate; et que, s'il ne refrénoit de bonne heure l'insolence du peuple de Paris, il lui feroit quelque escapade d'où l'on auroit bien de la peine à le ramener dans le devoir. Comme il lui remontroit ces choses avec tant de force et de courage qu'il commençoit à l'émouvoir, de malheur arriva Villequier gouverneur de Paris, qui avoit accoutumé d'excuser toujours les Parisiens et de rabrouer durement ceux qui venoient rapporter au roi quelque conjuration de la Ligue; ce qu'il ne faisoit point pour d'autre raison, à ce que je crois, que parce qu'il craignoit que ces alarmes ne forçassent ce prince de sortir de son oisiveté, dans laquelle il savoit bien le gouverner, et où il étoit si fort plongé lui-même que tout ce qui la troubloit tant soit peu lui sembloit aussi choquer son repos et sa fortune. Cet homme résolu et fort en paroles tourna facilement en raillerie tous les avis de Chiverny et de Séguier, assurant le roi que sa présence avoit comblé les Parisiens de trop de richesses et de bienfaits pour être méconnoissants jusqu'au point de se révolter contre lui; et, sur ce que Chiverny insistoit qu'il y avoit quelque grande conjuration et sembloit montrer au doigt la fumée et les étincelles du dangereux embrasement qui se couvoit dans cette grande ville, il lui répondit en se moquant,

1587. « qu'il ne falloit pas se mettre en peine de si peu de chose, et qu'il n'en alloit pas moins boire ses quatre coups à dîner » : c'étoit son ordinaire.

Cependant la sédition croissoit toujours et gagnoit d'un quartier à l'autre : Henri, qui l'avoit négligée, y envoya sur le soir Lugoly lieutenant du grand prévôt avec ses archers. Il n'en étoit plus temps, et ce remède ne pouvoit avoir que le même effet d'un peu d'eau jeté sur un grand feu : Boucher curé de Saint-Benoît ayant fait sonner le tocsin [1], tout le quartier de l'Université courut sus à ces archers et les repoussa bien vite au-delà des ponts. La colère du roi fut sans doute aussi violente que juste pour un affront si sensible; il fallut néanmoins, puisqu'il ne pouvoit pas s'en venger sans courir risque d'en recevoir un plus grand, qu'il dissimulât tout doucement son déplaisir. Il parut le lendemain en public avec un visage serein, et caressa même les boute-feu de la sédition, comme s'ils lui eussent rendu quelque signalé service. La Ligue triompha du succès de cette émeute comme d'une insigne victoire, et la nomma toujours depuis *l'heureuse journée de Saint-Séverin* [2]. Mais ceux qui avoient quelque affection

[1] Ce curé et celui de Saint-Séverin ne furent pas les seuls qui se déchaînèrent contre leur roi. L'Estoile nomme encore Julien Pelletier curé de S.-Jacques-de-la-Boucherie, Jean Hamilton curé de S.-Côme et Jacques Cuilly curé de S.-Germain-l'Auxerrois : il ajoute Guillaume Rose, prédicateur ordinaire de Henri qui le fit évêque de Senlis : on ne le verra figurer que trop et même d'autres prélats. Après les barricades, les Parisiens ardens ligueurs se choisirent des curés, parmi lesquels se signala surtout le fougueux Lincestre, dont il sera bien parlé.

[2] La Ligue avait obtenu cette année un autre triomphe sur Henri. « Le jeudi 4 juin, rapporte L'Estoile, Roland élu de Paris, un des arc-boutans de la Ligue, fut par ordre du roy envoyé prisonnier en la conciergerie de Paris, pour avoir deux jours auparavant en plein hostel de ville opiné aigrément au

pour l'autorité royale ou pour la personne du monarque 1587.
ne pouvoient souffrir ce lâche abaissement; et, comme ils croyoient qu'il étoit en un perpétuel danger parmi les boutades de cette populace effrénée, ils tâchoient au moins de lui persuader qu'il en devoit sortir et aller se faire voir dans son armée, où ils s'imaginoient qu'il regagneroit peut-être l'estime et l'honneur qu'il avoit autrefois acquis à Jarnac et à Montcontour; de sorte que ceux qui le méprisoient avec son chapelet et son habit de pénitent se prosterneroient devant lui lorsqu'ils le verroient revenir vic-

desadvantage du roy. Cet homme étoit violent, et son naturel de mentir beaucoup en parlant et ne rien faire en promettant. Fut le même jour constitué prisonnier le Tolosin Belloy pour avoir toujours bien parlé du roy et tenu son party contre les libelles de la Ligue. Elle montra toutesfois en ce fait qu'elle avoit plus de crédit pour ses serviteurs que le roy n'en avoit pour les siens : car Roland au bout de quelques jours sortit de prison, et Belloy y demeura, sous un faux donner à entendre qu'il étoit hérétique pour avoir écrit en faveur du roy de Navarre contre la bulle du pape. » C'est de Pierre Belloy, savant jurisconsulte natif de Montauban et grand ennemi des ligueurs, que parle L'Estoile. Son ouvrage avait pour titre : *Moyens d'abus et nullitez des bulles de Sixte V contre Henry roy de Navarre et Henry prince de Condé*. Cologne, 1586. Il avait aussi fait paraître en 1585, *l'Apologie catholique contre les libelles... déclarations publiées par les ligués*. V. p. 522. Henri IV pour récompenser sa fidélité le nomma avocat général au parlement de Toulouse.

Ce fut surtout à l'occasion de l'armement des protestans d'Allemagne que se manifestèrent les perverses intentions des seize, dit le P. Daniel. Ils écrivirent à tous leurs correspondans de concert avec le duc de Guise que c'était le roi même qui fesait venir cette armée en faveur du roi de Navarre. Guise avait fait dire la même chose au pape. On dressa un mémoire que l'on envoya partout contenant le projet de ce qu'il y avait à faire pour prévenir les malheurs dont la France et la religion étaient menacées. Daniel en donne une analyse détaillée. Ce sont ces nouveaux statuts et sermens dont il est parlé p. 490 et 491.

1587. torieux, le casque en tête et l'épée à la main. Villeroy étoit aussi l'un de ceux qui l'en pressoient le plus, tant à cause qu'étant fort zélé à la religion catholique il croyoit que sa présence étoit nécessaire pour la défaite des Allemands, que parce qu'il espéroit trouver plus facilement dans les camps les occasions de lui faire voir le duc de Guise et de le remettre bien avec Sa Majesté.

Mesures du duc de Lorraine contre l'armée des protestants d'Allemagne.

Tandis que par ses persuasions il s'efforçoit de le faire monter à cheval, le duc de Lorraine, qui s'étoit aussi déclaré ouvertement du même parti, dans le vain espoir que la reine mère lui donnoit de faire tomber la couronne à ses enfants, craignant la chute de ce gros torrent qui menaçoit ses terres toutes les premières, avoit donné ordre de lever quatre mille reîtres et douze cents lanciers italiens; de plus le duc de Parme, suivant les termes d'une confédération qu'ils avoient ensemble, lui avoit envoyé douze cents chevaux d'Artois et de Hainaut, commandés par Philippe de Croy-Haurec, et six enseignes de gens de pied wallons, que conduisoit Marc de Rie-Varambon. Mais, outre que ce secours n'étoit pas prêt, il ne sembloit pas assez fort pour défendre son pays : voilà pourquoi ayant avis que les Allemands approchoient, il manda au duc de Guise de se hâter. Ce dernier, prévoyant bien que ces troupes ne seroient ni complètes ni arrivées à temps, avoit appelé tous ses amis, fait quelques levées avec les deniers des Parisiens [1], et outre cela emprunté

[1] « Il n'avait, dit le P. Daniel après d'Aubigné, de cavalerie que 25 compagnies d'ordonnance, et quelques régimens d'infanterie; mais il se fit joindre, sans en demander la permission au roi, par 400 lances wallones et 2,000 fantassins italiens envoyés

du duc de Parme trois cents chevaux, moitié albanois moitié italiens, et pareil nombre de Jean de Montluc-Balagny gouverneur de Cambray, qui s'étoit depuis peu rangé à l'abri de la Ligue pour s'approprier cette seigneurie par la faveur de sa protection. Toutes ces troupes néanmoins jointes à celles que pouvoit avoir le duc de Lorraine, ne faisoient en tout que douze mille hommes, dont la moitié étant nécessaire pour la garde des places frontières de sa duché [1] ils n'en pouvoient mettre aux champs que six mille, nombre bien petit en comparaison de cette puissance dont le duc de Guise s'étoit toujours fait fort en vers la Ligue, se vantant d'ordinaire, comme un autre Pompée [2], qu'au premier coup de trompette il assembleroit quatre-vingt mille hommes sous ses enseignes. 1587.

des Pays-Bas par le duc de Parme. » Le même auteur dit que l'armée du duc de Lorraine était de 7,000 fantassins et de 1,500 chevaux, ce qui faisait avec celle de son cousin environ 13,000 hommes. Mézeray donne moins d'infanterie au duc de Lorraine; mais il spécifie les différents corps dont son armée se composait, tandis que Daniel n'entre dans aucun détail : nous le croyons donc plus exact, et cela d'autant plus qu'il est très judicieux dans le choix qu'il fait de ses garans : on peut le voir par les remarques qu'il fait quelquefois sur les historiens du temps qu'il reproduit : Daniel, il est vrai, cite toujours à la marge, ce que ne fait pas Mézeray, mais il est moins scrupuleux sur ses autorités. Il faut connaître la valeur des sources avant de lire l'historien jésuite, tandis que l'amour de la vérité et le sens profond de l'autre font qu'on peut l'en croire.

1 Mézeray fait ordinairement ce mot et celui de comté féminin : il n'y a aujourd'hui que vicomté qui le soit.

2 On sait que le rival de César, loin de craindre son redoutable concurrent, osa dire : « En quelque lieu de l'Italie que je frappe la terre du pied, il en sortira des légions. »

1587. Dans l'armée des Allemands il n'y avoit pas moins de six mille reîtres [1], divisés en vingt-neuf cornettes, cinq mille lansquenets [2] tous armés de corselets et de piques, et seize mille Suisses en trente-six enseignes. Il en étoit déjà passé quatre mille en Dauphiné pour renforcer Lesdiguières. Il y avoit outre cela deux mille hommes de pied et quatre cents chevaux françois, que Guillaume Robert duc de Bouillon et Jean Robert comte de La Marck y amenèrent [3], tellement que dans la revue qui en fut faite près de Strasbourg, on y compta près de trente-deux mille hommes, bons soldats et bien équipés, sans compter deux mille autres François qui s'y joignirent peu après et dix-huit cents que Châtillon y amena. Le comte de La Marck menoit l'avant-garde; le baron de Donaw [4] commandoit les reîtres, le docteur Scrogel [5] les lansquenets; Antoine de Vienne-Clervant étoit colonel des Suisses; Jean de Chaumont-Guitry et Louis Romf allemand faisoient la charge de maréchaux de camp; Isaac de Mouy-Vaudré celle de colonel de l'infanterie françoise; N. de Cormont-Villeneuve et Lours en conduisoient les deux meilleurs

Etat de cette armée.

[1] Cavaliers. M. A. Hugo en met 8,000, et le P. Daniel, qui allègue les Mémoires de la Ligue, dit qu'ils dépassaient ce nombre. Mézéray, dans son abrégé chronologique, met comme ici : sans doute qu'en comptant combien d'hommes pouvaient avoir chaque cornette, il a trouvé le nombre de 6,000.

[2] Fantassins. M. Hugo en compte 4,000; le P. Daniel comme Mézéray.

[3] 4,000 arquebusiers français, dit M. Hugo, et quelques cornettes de cavalerie, amenés par le duc de Bouillon et le comte de La Marck, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes du Dauphiné et de la Champagne. La Marck était frère de Bouillon.

[4] Anquetil orthographie ce nom d'Hona, et M. Hugo Dohna. Mézéray a mis Dona dans l'abrégé : nous l'écrirons ainsi.

[5] Peut-être le même dont il est parlé, p. 404.

régiments ; Jean de Bouq, Nicolas de Bernesdorf, et François de Dommartin étoient les plus renommés entre les colonels allemands. 1587.

Il manquoit seulement à un si grand corps un chef qui fût assez fort et assez autorisé pour le bien conduire et pour faire mouvoir tous les membres par un même esprit. Casimir [1] avoit promis aux autres princes protestants de prendre cette charge, et s'étoit fait donner quarante mille écus pour l'entretien de sa table : mais comme il arrive quelquefois que la convoitise d'amasser du bien saisit les grands lorsqu'ils croient déjà avoir acquis beaucoup d'honneur, ce prince fut facilement induit par quelque mauvais conseiller à commettre un lieutenant en sa place, afin de pouvoir serrer l'argent dans ses coffres et d'épargner par même moyen la dépense et la peine. Il choisit donc Fabien de Dona, gentilhomme natif de Prusse, fort vaillant et fort adroit, qui s'étoit déjà signalé en quelques occasions ; néanmoins qui avoit plus de courage que d'expérience, mais certes moins de qualité quoiqu'il fût de noble maison qu'il n'en falloit pour donner du respect à ceux qui devoient dépendre de lui [2]. Le roi de Navarre avoit nommé pour son lieutenant général le duc de Bouillon, auquel toute l'armée devoit obéir : mais la jeunesse de ce seigneur étaut peu honorée des Allemands, il étoit contraint de déférer beaucoup au baron de Dona ; de là s'ensuivirent aussitôt des jalousies pour le commande-

[1] Jean-Casimir, fils puîné de Frédéric III, électeur palatin. On l'a vu figurer : il avait succédé en 1583 à Louis son frère aîné.

[2] C'était, dit Anquetil, un homme indécis, bon commandant pour un coup de main, mais ignorant le local et les intérêts des partis

1587. ment, des contrariétés dans les opinions, et des piques [1], par conséquent une confusion et un désordre extrêmes qui empêchoient de former de bons desseins ou de les exécuter quand on les avoit résolus : et cette mésintelligence, au lieu d'être assoupie par les soins de ceux qui devoient avoir plus de sagesse et de maturité, étoit entretenue par leur faute et de plus en plus allumée par leurs jalousies particulières. Car le conseil qu'on avoit donné au duc de Bouillon (il étoit composé de Jean de Chaumont-Guitry, de Guillaume Stuart-Vesines, de François d'Angennes-Montlouet, de Philippe Lafin-Beauvais-la-Nocle, de N. de Damas-Digoine, et de quelques autres) n'étoit jamais d'accord ensemble à cause des pointilles entre Montlouet et Guitry : ce dernier étant fort présomptueux se piquoit d'être plus habile homme que l'autre, qui l'étoit en effet ; et ceux qui avoient les principales charges, comme ce même Guitry, Clervant, Mouy et Châtillon, ne pouvoient compatir ensemble. Parmi cette discorde, il y avoit encore de la trahison mêlée : car quelques uns d'entre ceux qui avoient part aux délibérations donnoient avis de tout aux princes lorrains, et traversoient les meilleurs conseils où les tournoient à l'avantage de l'ennemi. Le plus dangereux de tous étoit un Michel de La Huguerie, esprit mercenaire, double, malicieux, et à l'impudence duquel il n'y avoit rien de pareil que sa lâcheté. Cet homme ayant été autrefois pédagogue étoit parvenu, je ne sais comment, auprès du prince de Condé, qui l'avoit premièrement choisi pour son secrétaire, et, par sa recommandation, l'avoit fait envoyer

[1] Brouilleries.

auprès de Casimir, pour servir comme d'interprète et de médiateur à accommoder les différends qui naîtroient entre les Allemands et les François. 1587.

Quoique cette grande armée fût ainsi travaillée au dedans de deux maux très pernicieux, le duc de Lorraine, qui du commencement avoit résolu de lui fermer les détroits des montagnes des Vosges, ne voulut point exposer ses gens à sa première démarche, mais les rappela pour couvrir les villes de son pays. Ainsi, sans avoir autre peine que de débarrasser les chemins creux de ces montagnes près de Phalzbourg [1], que les Lorrains avoient traversés de grands arbres abattus, elle vint se camper le dernier jour du mois d'août devant Sarrebourg, ville qui a pris son nom du pont qu'elle a sur la rivière de Sarre. Le gouverneur, gentilhomme lorrain, la rendit fort lâchement aux coureurs de l'ennemi, et, de cette sorte, l'entrée du pays étant ouverte, il n'y avoit personne qui n'en crût voir la ruine devant ses yeux. Mais tant s'en faut qu'ils pussent attaquer les bonnes villes, qu'ils recevoient affront devant les moindres bourgades. Le gouverneur de Blamont, plus résolu que celui de Sarrebourg, se moqua de leurs vains efforts; le duc de Guise assura le riche bourg de Saint-Nicolas [2] dont ils s'étoient promis le pillage, à cause qu'il n'avoit aucun rempart que le canal tortueux de la rivière de Meurthe, guéable en plusieurs endroits, et Christophe d'Ossonville colonel de

Elle entre en Lorraine.

[1] Le lecteur pourra suivre sur la carte de France que nous avons mise au 1ᵉʳ volume la marche de l'armée confédérée : les endroits dont parle l'historien y sont soigneusement indiqués.

[2] Situé à 2 l. s.-e. de Nancy et dit du Port. A un bon pont ; c'est là que la Meurthe commence à devenir navigable. Nous l'indiquons parce qu'on l'a omis sur la carte.

1587. l'infanterie lorraine lui répondit de Lunéville qu'il avoit fortifié à la hâte : de sorte qu'en tous ces endroits, ils firent connoître que leur vigueur n'égaloit pas leur multitude. Aussi le duc de Guise qui savoit bien la cause de leur impuissance, s'assurant d'ailleurs sur sa fortune, brûloit d'envie de les combattre ; et les ayant tâtés en diverses rencontres, se confirmoit de plus en plus dans l'opinion qu'il avoit de les pouvoir défaire. Le duc de Lorraine, au contraire, qui étoit plus avant dans l'âge et sur les terres duquel cette partie se fût jouée avec beaucoup de hasard pour lui, retenoit l'ardeur de son parent, et trouvoit bien plus sûr d'écarter cet orage par des pratiques secrètes que de l'irriter par de dangereux combats ? [1]

Il se servoit à cela de l'entremise de La Huguerie, qui dans le conseil du duc de Bouillon opinoit avec beaucoup de véhémence qu'il falloit s'abstenir de toucher aux terres de ce duc, tant en considération du voisinage et de l'alliance qu'il avoit avec le prince palatin que de ce qu'il étoit membre du Saint-Empire [2]. Il ajoutoit à cela qu'ils avoient fait cet armement pour la défense de la religion et pour l'amour du roi de Navarre ; partant, qu'il n'y avoit rien de plus pressé que d'aller joindre ce roi, qui les attendoit avec impatience et qui étoit déjà sur les rives de la Loire d'où il leur tendoit la main. Mais les autres ne pouvoient s'accorder

[1] Le P. Daniel, dit d'après les Mémoires de la Ligue, que le duc de Lorraine offrit une somme d'argent à l'armée allemande pour s'épargner le pillage de ses états ; mais qu'elle fut refusée malgré les reîtres.

[2] L'Empereur d'Allemagne prenait cette qualification pour donner à entendre qu'il se regardait comme le défenseur de la chrétienté.

à son opinion, et disoient : que cette armée, véritablement 1587.
avoit été levée pour le secours de la religion et du roi de Navarre, mais qu'il n'étoit pas besoin qu'elle s'avançât jusques dans le cœur de la France ni qu'elle se mît en peine de le joindre, puisque, sans passer plus outre, elle pouvoit achever la guerre tout d'un coup en accablant le chef de la maison qui en étoit cause, lequel d'ailleurs ils ne devoient point épargner, pource que s'étant tenu neutre les autrefois, il s'étoit déclaré celle-ci, et s'étoit mêlé si avant dans la querelle que la tige étant arrachée toutes les branches perdroient aussitôt leur vigueur et leur verdure, et que c'étoit imprudence de frapper un ennemi autre part que par la tête quand il l'avoit découverte. Les François à qui il restoit quelque tendresse pour leur pays ajoutoient : Puisqu'on avoit moyen de faire tomber sur leurs ennemis tous les malheurs et toute la haine de la guerre et qu'on pouvoit se venger d'eux de dessus la frontière, qu'étoit-il besoin d'aller porter la désolation jusques dans les entrailles de la patrie, et de provoquer la malédiction des peuples desquels ils recherchoient la bienveillance avec tant de peine? Ils terminoient ces raisons, qui certes n'étoient bonnes que pour les jugements désintéressés dont le nombre étoit le plus petit, par une autre qui devoit plus émouvoir ceux qui aimoient le butin : ils comparoient la richesse et l'abondance de la Lorraine, qui, jouissant depuis si long-temps des douceurs de la paix, regorgeoit de commodités, de vivres et d'argent, à la misérable pauvreté et à la désolation de la Champagne et des autres provinces de France, qui depuis vingt ans étoient tellement mangées par les gens de guerre, par les tailles et par les mal-

1587. têtes, qu'à peine y trouveroient-ils de la paille pour se coucher. Or, la multitude de ceux que la licence et le pillage avoient amenés à cette guerre étant la plus grande, cette considération fut aussi la plus forte, et l'armée se mit à fourrager le plat pays tout à son aise.

Les ducs de Lorraine et de Guise le suivent.

Ces courses ayant duré près de quinze jours, les Lorrains, qui jusques-là s'étoient contentés de les harceler avec quelques légères escarmouches et de les prendre seulement à l'écart, furent si fort enhardis par le duc de Guise, qu'ils joignirent leurs troupes aux siennes résolus de leur faire tête à la campagne. Le duc de Lorraine commandoit l'armée en personne, accompagné du marquis de Pont-à-Mousson son fils, du comte de Salm son favori, et de Bassompierre[1]; Guise me-

Affaire du Pont-Saint-Vincent.

noit l'avant-garde, et La Châtre étoit grand maréchal de camp. Les ennemis étant auprès de Charmes et de Bayon sur la Moselle où les pluies continuelles de trois jours les avoient retenus, La Châtre eut ordre d'aller prendre les logements à Saint-Vincent: c'est un grand bourg à cinq lieues plus bas, qui a un pont sur la petite rivière de Colon[2], bien proche, d'où elle décharge ses eaux dans la Moselle, qui baigne aussi ce bourg d'un côté. Il étoit fort peuplé et d'assez grande étendue, en partie situé sur une colline et en partie descendant jusqu'à la Moselle, entouré en quelques endroits de murailles, en d'autres seulement de haies. L'avenue par où les Allemands pouvoient y aborder étoit fort étroite, resserrée d'un côté par les deux rivières, et de l'autre

[1] Déjà nommé. Père du maréchal de France si connu par ses ambassades, ses aventures et ses mémoires.

[2] Son nom véritable est Madon.

par une colline, dont la pente est plantée d'un vignoble entrecoupé de haies, et le sommet couvert d'un bois fort épais qui alloit jusqu'à Toul. Les pluies avoient été grandes depuis plusieurs jours, à cause de quoi les eaux étant grossies, et les terres de cette contrée (qui sont fort grasses) détrempées et fangeuses, le duc de Guise s'imaginoit que les rivières ne seroient point guéables : sur cette créance [1], Rosne et Swarcebourg s'étoient allés loger à Acragne et Pouligny sur les bords du Madon, avec la cavalerie légère. Mais lorsque le duc arriva à Saint-Vincent, il sut que les ennemis étoient en armes, pource qu'ils marchoient vers Harouel [2] château appartenant à Bassompierre. Néanmoins il passa le pont et s'avança pour les reconnoître, accompagné de La Châtre, de Bassompierre, de Charles de Balsac-Dunes, montés seulement sur des courtauds et sans armes; mais à peine eut-il fait mille pas, qu'il aperçoit des coureurs à droite et à gauche qui lui vouloient couper chemin par derrière. Ce fut à lui de repasser bien vite le pont; deux cornettes de reîtres le suivirent pêle-mêle et gagnèrent le pont, même partie de son bagage : lui sans s'étonner monte sur la colline, de laquelle ayant considéré leur ordre et connoissant que son avant-garde étoit trop avancée pour pouvoir se retirer avec sûreté, il prend un hardi conseil de l'extrémité de ce danger. Il range promptement en bataille trois cents chevau-légers et cent arquebusiers à cheval. Les enne- 1587.

1 Signifie dette, instruction secrète d'un souverain à son ministre, et lettre de confiance ; mais non pas persuasion, sens dans lequel Mézeray prend ce mot.

2 Ou Haroué. On ne trouve pas les deux petits endroits que l'historien vient de nommer.

1587. mis regardant leur brave contenance font halte; puis, après que les deux partis se sont entremorgués quelque temps, un ruisseau entre deux, Rosne et La Roue par l'ordre de Guise vont à la charge avec autant d'assurance que s'ils eussent été soutenus de toute leur armée, de sorte qu'ils repoussent les confédérés au-delà du pont; mais arrivant deux autres gros escadrons, ils sont bientôt repoussés. Le Balafré[1] regardoit toute cette mêlée de dessus la colline, bien en peine de ce qu'il devoit faire : ceux qui étoient auprès de lui le pressoient de s'ôter de là et de mettre sa personne en sûreté, laissant le reste à l'aventure; mais c'étoit une espèce de fuite, et il ne pouvoit se résoudre à abandonner dans le péril ceux qu'il y avoit engagés. Il se met donc sur la retraite avec cent chevaux seulement, et commande aux autres de gagner la plaine étroite qui est au-deçà du Pont-Saint-Vincent, entre la Moselle et le Madon. Cet ordre donné, il remonte la colline qui étoit fort roide[2], et tandis que les Allemands qui l'avoient suivi reprennent un peu haleine, il descend dans une petite vallée, d'où, comme ils l'ont perdu de vue, il tourne à gauche et revient passer le Madon par un gué qu'il rencontra heureusement; faisant comme le lion, qui ne s'enfuit jamais tandis que les veneurs le peuvent voir, mais court aussi fort qu'un lièvre lorsqu'il a gagné quelque détour où il croit n'être plus aperçu. Il passa même tout du long des Suisses, des ennemis, si bien qu'ils croyoient que ce fut leur cavalerie françoise : mais lorsqu'ils

[1] Surnom du duc de Guise, comme on sait : son héroïque père avait aussi reçu cette qualification glorieuse.

[2] On dit mieux aujourd'hui *raide*.

l'eurent reconnu, ils se mirent après lui si chaudement, qu'il ne leur eût pas échappé, si une centaine d'arquebusiers, que La Châtre avoit logés dans un moulin proche du gué, ne se fussent opiniâtrés à le défendre et n'eussent par ce moyen racheté leur général avec la perte de leur propre vie. Cependant qu'il[1] amusoit ainsi les Allemands, le gros de l'armée étant arrivé s'étoit rangé en bataille, et le marquis d'Haurec avoit de telle sorte déployé sa cavalerie sur un côteau au-dessous d'un bois, qu'il laissoit croire qu'il y en avoit plus de cachée qu'il n'en paroissoit. Le colonel Cloth et Guitry maréchal de camp vouloient néanmoins attaquer avec toutes leurs forces : mais Louis Romf, soit par jalousie, pource que ce conseil avoit été pris sans lui, soit que son opinion fût telle, ne trouva pas bon d'aller charger les ennemis sur un haut parmi des haies. Les autres capitaines allemands s'en tinrent à son avis, et conclurent qu'il falloit faire venir l'artillerie pour les déloger de ce poste : les Lorrains se défiant de ce dessein, couvrirent leur crainte par une brave contenance et par de vives escarmouches tout le reste du jour, puis décampèrent le lendemain de grand matin. Quelques uns soupçonnèrent La Huguerie de leur avoir envoyé cet avis, et blâmèrent son infidélité : mais on loua fort la prudence du duc de Lorraine, lequel faisant réflexion sur le hasard où il avoit mis son pays, et considérant que la seule mésintelligence de ses ennemis lui avoit sauvé ce jour-là son armée, d'où dépendoit le salut de son état, ne voulut plus tant donner à la fortune et crut que le mieux qu'il pouvoit faire c'étoit 1587.

[1] On ne dit plus que *pendant que*.

1587. de conserver ses places où il avoit fait serrer tout ce que les paysans avoient de meilleur.

Route que prend l'armée au sortir de la Lorraine.

Ce conseil se trouva bientôt aussi heureux que sage; car le principal sujet qui retenoit l'armée en Lorraine, savoir l'abondance du pays, n'existant plus tant par les grands dégâts que ses soldats firent des vivres que par l'ordre que le duc avoit mis à rompre les fours et les moulins, elle fut plus facilement induite à en déloger par les persuasions de La Huguerie. Les avis étoient fort différents pour la route qu'elle devoit prendre : les Allemands, qui ne demandoient que les pays gras et fertiles, avoient envie de passer par Sédan et de descendre le long de la rivière de Seine jusqu'en Picardie. Leurs raisons étoient qu'ils tireroient beaucoup de commodités de Sédan, qu'ils y changeroient l'équipage de leur artillerie qui étoit fort harrassée, et qu'ils pourroient recevoir de nouveaux secours d'Allemagne ; ce qu'ils ne devoient point espérer s'ils s'engageoient au-delà de tant de rivières qui se trouvent de l'autre côté. Le duc de Bouillon, dont les terres étoient comme investies par les places que le duc de Guise avoit saisies dans la Champagne et pays de Verdun, insistoit fort que cette opinion fût suivie, afin de se délivrer de ces fâcheuses entraves : il disoit qu'on le lui avoit promis ainsi, et que sur cette parole il s'étoit engagé à de grands préparatifs de munitions et d'artillerie ; d'ailleurs, que son propre salut l'obligeoit de pourvoir à la sûreté de ses places avant de s'en éloigner. D'autres au contraire, desquels étoit La Huguerie, se roidissoient qu'il falloit tirer droit à la rivière de Loire, pource qu'ils avoient cet ordre-là du roi de Navarre. Enfin cette dernière route ayant été résolue,

l'armée entra dans les terres de France le 18 septembre [1], et fit son premier logement à Saint-Urbain dans la principauté de Joinville. Le duc de Lorraine la poursuivit jusques sur la frontière avec le marquis d'Haurec, mais l'un et l'autre demeurèrent à Ligny en Barrois, pource qu'ils craignoient d'offenser le roi s'ils fussent entrés à main armée sur ses terres, sans y avoir été appelés expressément par lui-même. Quant au duc de Guise, étant désormais libre et ne dépendant plus dans ses entreprises que de l'occasion, il vint à Bar-sur-Aube avec trois mille arquebusiers et cinq cents chevaux ; de là il donna ordre à La Châtre de se retrancher sur les gués des rivières de Seine et d'Aube, se vantant que les ennemis ne les passeroient pas qu'il ne leur en coûtât une partie de leur bagage. 1587.

Tandis qu'ils étoient répandus par le Bassigny, il leur vint nouvelles que Châtillon étoit arrivé en Lorraine avec quinze cents hommes de pied et trois cents chevaux, mais qu'on le tenoit assiégé dans le château de Gresilles [2]. Ce seigneur, servant son parti avec un zèle désintéressé, mais avec une haute réputation qui promettoit d'égaler avec le temps celle de son père [3], n'avoit pas fait moins de jaloux de son crédit que d'admirateurs de sa vertu : les seigneurs religionnaires et les magistrats de leurs villes de Languedoc le redoutoient pource que son exemple et son autorité réprimoient la licence des uns et la grivelerie des

Comment Châtillon joignit les confédérés.

[1] Après avoir passé la Meuse à Neufchâteau, dit le P. Daniel, alléguant les Mémoires de la Ligue. Cette ville est située à près de 10 l. s.-o. de Toul.

[2] On ne trouve pas ce château.

[3] Le lecteur se rappellera que c'est l'héroïque fils de Coligny.

1587. autres, Montmorency même craignoit qu'il ne partageât avec lui le commandement de la province; si bien qu'ils traversoient secrètement tous ses desseins et tâchoient d'obscurcir le lustre de ses actions. Ce fut le sujet en partie qui l'obligea d'aller joindre l'armée confédérée, afin d'y acquérir de la gloire qui ne fût pas si sujette à l'envie, et de s'éloigner pour un temps de ceux à qui il faisoit ombrage. Les mêmes firent jouer encore divers ressorts pour empêcher ses levées et retarder son voyage afin de le rendre inutile : mais nonobstant tous leurs artifices, il assembla près de deux mille hommes et partit au commencement d'août. Avec ces troupes, il passa dans le Dauphiné, où il séjourna quelque temps pour assister Lesdiguières ; de là par les terres de Savoie et par Genève, puis par la Franche-Comté : d'où étant enfin arrivé en Lorraine, il chemina trois jours sans avoir pu savoir des nouvelles de l'armée, si bien qu'il se résolut à prendre pied en ce pays-là et à envoyer de tous côtés pour lui donner avis de son arrivée, afin qu'on lui envoyât quelque cavalerie pour l'escorter. Saint-Auban son lieutenant surprit donc le château de Gresilles et logea ses troupes dans le bourg, qu'ils fermèrent de barricades : mais le troisième jour, sur le soir, ils eurent avis par leurs sentinelles perdues que les ennemis venoient à eux; c'étoient quatorze cents arquebusiers et huit cents chevaux conduits par le marquis de Varambon, qui, ayant été empêchés par une petite pluie de donner dès le soir même, le firent le lendemain au soleil levant. La faute que les François avoit commise de n'avoir pas retiré leur bagage et leurs malades dans le château dès la nuit, les pensa jeter dans une grande confusion : car quoiqu'ils n'eussent pas envie de tenir le bourg, ils

furent obligés de s'y opiniâtrer pour ne pas les abandonner. Les ennemis s'en étant aperçus, s'efforcèrent de leur couper le chemin de la retraite, ce qu'ils eussent fait aisément, une compagnie de lanciers ayant déjà rompu leur file, si la mort du cornette qui les conduisoit ne leur eût abattu le courage. Le danger où Châtillon et ses troupes se trouvèrent ensuite, étant assiégés par le marquis de Varambon, fut encore plus grand; mais le moyen qui les en délivra fut aussi plus extraordinaire. Comme ce marquis faisoit déjà dresser des gabions pour mettre ses pièces en batterie, qui eussent en deux heures fait brèche, il entendit tirer quatre coups de canon au château de La Motte : ce qu'ayant pris pour un signal de la marche de l'armée allemande, il fut saisi d'une terreur panique et laissa là les François, qui pourtant demeurèrent encore dans de grandes inquiétudes trois jours durant de ne voir paroître aucun secours. Cependant les chefs de l'armée, avertis qu'ils étoient là, y envoyèrent sept cornettes de reîtres et deux de cavalerie françoise conduites par le comte de La Marck. Cet officier, sur l'avis qu'il eut que le duc de Lorraine tournoit la tête vers le château, fit une grande diligence pour y arriver le premier, et, les ayant tirés du danger, les ramena dans le Bassigny avec pareille vitesse, mais qui lui fut mortelle, pource qu'il s'échauffa de telle sorte en ce voyage, qu'avec quelque légère indisposition qu'il avoit déjà, il en tomba dans une fièvre chaude dont il mourut huit jours après. 1587.

Ils passent la Seine.

Quand l'armée eut séjourné dix ou douze jours dans le Bassigny, elle s'avança vers la source de la rivière de Seine [1], où elle arriva dans quatre jours et la passa au-

[1] Daniel rapporte d'après les Mémoires de la Ligue, que, selon

1587. dessus de Châtillon ; sans attaquer la ville, pource que La Châtre étoit dedans avec trois mille hommes, avec lesquels il ne put s'empêcher de tâter leur arrière-garde [1], mais ce fut avec plus de courage que de succès. De là ayant logé à Laigne où elle séjourna deux jours pour la mort du comte de La Marck, elle vint à Ancy-le-Franc et à Tanlay, avec une démarche fort pesante à cause du grand embarras de son bagage, mais non moins confuse, pour les discordes et les contrariétés qui l'empêchoient de se mouvoir et d'agir librement. Cela donna la hardiesse au duc de Guise de la serrer de fort près du côté du Sénonois, comme le duc de Mayenne la pressoit du côté de la Bourgogne ; et il s'engageoit quelquefois si avant dans leurs troupes qu'il ne s'en fût jamais développé comme il faisoit, si leur mésintelligence n'eût rendu sa témérité heureuse ; ce que reconnoissant eux-mêmes, ils prirent une fois résolution entre eux de l'attirer en quelque endroit où ils pussent l'investir : l'occasion s'en présenta plus d'une fois, mais ils ne purent jamais s'accorder sur les moyens qu'il falloit tenir. Comme ils eurent passé l'Yonne à Mailly-la-Ville et qu'ils étoient à Arsi, d'où ils pouvoient prendre leur route vers le cœur du royaume en passant

un écrivain huguenot, l'armée prit à Château-Villain un gentilhomme nommé de Villiers, sur lequel on trouva une lettre de la duchesse de Lorraine, qui écrivait en ces termes aux chefs de la Ligue : *Je suis très aise d'entendre l'état de vos affaires, et suis d'avis que vous passiez : car jamais ne se présenta une plus belle occasion de vous mettre le sceptre en main et la couronne sur la tête.* Ce gentilhomme avoua qu'il venait de Rome demander au pape de la part du duc de Lorraine une somme d'argent pour faire la guerre aux calvinistes, mais que S. S. l'avait refusée.

[1] Commandée par Châtillon.

la rivière de Loire en quelque endroit ou bien remonter 1587.
le long des rives de ce fleuve, ils y trouvèrent Louis de Harlay-Monglas envoyé du roi de Navarre, qui leur Leur marche. apportoit des assurances de la marche de ce prince pour venir au-devant d'eux, et ordre de passer la Loire. Ce qui sembloit bien aisé pour lors, d'autant qu'elle étoit fort basse en plusieurs endroits, spécialement au gué de Neuvy qu'ils avoient devant eux, et que le roi n'étoit pas encore arrivé, ni toutes ses troupes assemblées, comme elles furent quatre ou cinq jours après. Ils reçurent néanmoins cette proposition avec bien peu d'obéissance, et répondirent, par la bouche voire[1] même comme l'on croit par la suggestion de La Huguerie, qu'ils ne vouloient pas s'engager plus avant dans la France. Au refus de cela, on leur proposa de remonter dans le haut pays : mais la longueur de cette route, les mauvais chemins du Nivernois et la stérilité du Morvan les étonnoient, joint[2] qu'il y avoit à craindre que les Suisses, approchant si fort de leurs maisons, ne fussent tentés plus facilement de se débander; tellement que, dans ces difficultés, ils ne voulurent délibérer autre chose sinon de marcher toujours en attendant que l'occasion leur montrât elle-même le chemin qu'ils devoient suivre.

C'étoit pitié que de voir alors ce misérable royaume gémissant sous le faix insupportable de tant d'armées qui le ravageoient sans miséricorde : car le duc de

[1] On ne se sert plus de ce vieux mot qui signifiait *oui* et *vraiment*, qu'en plaisantant ou par ironie.

[2] Voyez p. 215, note 1.

1587. Joyeuse en conduisoit une en Guienne, le roi de Navarre y en avoit une autre, et Matignon une troisième; Montmorency et Lesdiguières en levoient une en Languedoc et Dauphiné; le prince de Conti rallioit tout ce qu'il pouvoit d'hommes dans l'Anjou et pays du Maine : cette armée étrangère, semblable à un essaim de sauterelles, dévoroit toutes les contrées par où elle passoit; et celle du roi, qui s'étoit amassée de toutes les provinces avec le désordre et les pillages qui sont ordinaires dans un temps de licence, mangeoit ces riches pays qui sont depuis Orléans jusqu'à Nevers. Quelques capitaines de la confédérée avoient un dessein sur La Charité, passage ordinaire des reîtres et fort commode : mais pour avoir tardé un jour, et pour avoir laissé échapper deux hommes de cette ville qui sous couleur de demander une sauve-garde étoient venus dans l'armée pour épier sa marche, ils trouvèrent à leur arrivée toutes les murailles bordées d'arquebusiers et trois régiments en embuscade; de sorte qu'ils couroient risque d'y demeurer, si Châtillon ne se fût avancé pour les dégager. De là elle vint loger autour de Cône, en résolution de chercher un gué à Neuvy ou en quelque autre endroit : mais le roi étoit en personne de l'autre côté de la rivière avec 4,000 chevaux françois[1], autant d'allemands, 10,000 hommes de pied de ses sujets, et 8,000 Suisses, accompagné du duc de Montpensier dont les troupes s'étoient jointes aux siennes, du duc de Nevers, du duc d'Épernon, des maréchaux d'Aumont et de Retz[2], de La Guiche grand

Armée du roi commandée par lui.

[1] M. A. Hugo transcrit Cayet, qui en met 2,500.

[2] Ces deux maréchaux devaient être comme étonnés de se trouver

maître de l'artillerie, de Villeroy, de Chiverny, en un mot, des plus grands seigneurs du royaume; et pour effacer la mauvaise opinion que l'on avoit conçue de la mollesse de son courage, il ne campoit que sous des tentes et ne parloit plus que de donner bataille. 1587.

Ce prince excité enfin par le bruit de tant de trompettes, reprenant un peu de ce noble feu qui l'avoit animé à Jarnac et à Montcontour, étoit sorti de Paris vers la mi-octobre pour se rendre dans son armée. A quoi, certes, il put bien être poussé par le conseil de quelqu'un de ceux qui étoient auprès de lui, dont les uns et les autres se voulurent donner la gloire; mais il y fut bien plus porté par deux autres motifs fort pressants: l'un étoit la jalousie du duc de Guise [1], lequel, harcelant à toute heure cette grande armée d'étrangers avec une poignée de gens, commençoit à faire paroître qu'il étoit capable de la ruiner lui seul; l'autre étoit la séditieuse humeur des Parisiens, parmi lesquels il se croyoit bien moins en sûreté que dans le milieu de la guerre. Avant que de [2] sortir du Louvre, il avoit déjà employé tous les moyens qu'il avoit estimés capables de démembrer ce redoutable corps sans coup frapper [3], de sorte qu'il

Sages mesures qu'il prend.

ensemble, car ils formaient le plus grand contraste. Le premier issu d'une noble famille, plein d'honneur et de loyauté, n'avait dû son élévation qu'à sa vertu et à son mérite; l'autre, fils d'un pauvre banquier, était le plus corrompu des italiens qui suivirent Médicis en France. C'est Albert de Gondi; l'homme dont Catherine se servit surtout pour pervertir Charles IX, et le principal conseiller du massacre.

[1] On voit que l'auteur veut dire non la jalousie du duc, mais celle que le roi avait de son dangereux rival.

[2] Voyez t. 1, note 2 de la p. 31.

[3] Voy. ibid., note 4 de la p. 94.

1587. croyoit qu'il ne pouvoit pas subsister encore long-temps ni aller fort loin. Il avoit premièrement mandé au duc de Joyeuse qu'il empêchât le roi de Navarre de joindre les confédérés et qu'il se mît toujours au-devant de ce prince, au hasard même d'une bataille s'il ne pouvoit pas l'arrêter autrement. Il avoit, en second lieu, donné ordre de traiter avec les cantons protestants pour les obliger à rappeler les Suisses qui avoient pris les armes pour le roi de Navarre; et commandé de plus de gagner les officiers de leurs troupes les plus remuants, pour débaucher les autres, qui étoient déjà fort dégoûtés de ce voyage, non-seulement pour les incommodités qu'ils commençoient à souffrir, mais aussi pour le mauvais succès que leurs compagnons avoient eu en Dauphiné, ainsi que nous le dirons en son lieu. Il avoit au même temps ordonné que dans les pays par où cette armée devoit passer on eût à rompre tous les fours et les moulins, à serrer tous les grains et les provisions dans les lieux de défense, à brûler les fourrages qu'on ne pourroit assez tôt retirer; et surtout il avoit défendu, sous peine de la vie, à tous tailleurs d'habits, cordonniers, maréchaux, charrons et autres ouvriers, desquels il est impossible qu'un grand équipage se passe long-temps, de demeurer autre part que dans les villes murées; enfin, il avoit fait soigneusement gâter tous les gués depuis La Charité jusqu'à Gien, les traversant d'arbres ébranchés à deux pieds du tronc, de filets, de pierres, de chausse-trapes avec de longues pointes de fer, et de tout ce que l'on peut s'imaginer pour embarrasser les pieds des chevaux. Toutes ces précautions, qui eurent à peu près l'effet qu'il désiroit, eussent pourtant été tout-à-fait inutiles à moins que de sa

présence[1] : car la multitude des chefs causant de la division dans son armée, et la Loire étant guéable en cent endroits durant le mois d'octobre, les ennemis sans doute l'eussent passée ; et comme ils eussent été pour lors hors des dangers et des incommodités, il n'y eût plus eu d'espérance de débaucher les Suisses ni de mutiner les reîtres. 1587.

Les reîtres murmurent.

On avoit fait croire à ces étrangers que le roi, en son âme, souhaitoit ardemment leur venue : qu'il avoit envie de se servir de leur secours, pour châtier la Ligue, et que lorsqu'ils seroient dans le cœur de la France, il lèveroit le masque pour se joindre à eux, ou que du moins il les favoriseroit secrètement si quelque considération le retenoit de se déclarer. Mais quand ils virent que partout où ils vouloient passer la Loire ils le trouvoient en tête, qu'il avoit bordé le gué de Neuvy de profonds retranchements, qu'il avoit armé cinq ou six frégates sur la rivière qui paroissoient toujours devant eux ; ils connurent qu'on les avoit trompés, et tombèrent dans une si grande consternation que plusieurs d'entre eux eussent rebroussé chemin s'ils n'eussent pas été si loin des frontières. Les reîtres commencèrent alors à se plaindre du mauvais ordre que leurs maréchaux de camp mettoient à leur marche, de l'incommodité de leurs logements, de la trop grande quantité de sauve-gardes que l'on donnoit aux maisons des gentilshommes tant de l'une que de l'autre religion, où les paysans retiroient tous leurs vivres, ne leur

[1] Cette locution est assez dans le génie de notre langue : il semble qu'elle peut passer puisque l'on trouve dans le dictionnaire de l'académie (1789) cette phrase : « Je ne pouvais pas lui parler plus fortement à moins que de le quereller. »

1587. laissant pas seulement du pain : et ils demandoient outre cela qu'on leur achevât la paie d'un mois qu'on leur avoit promise, faute de quoi ils refusoient de passer outre. Le duc de Bouillon et le baron de Dona eurent bien de la peine à apaiser cette première bourrasque [1] : ils les prièrent d'avoir patience dix ou douze jours seulement, pendant lesquels on avertiroit le roi de Navarre pour savoir son intention; et ils leur promirent en attendant de ses nouvelles de les mener en Beauce, où l'abondance des grains et des fourrages leur donneroit moyen de se rafraîchir, leur faisant entendre que de là, traversant le Vendômois, ils iroient passer la Loire à Montsoreau [2], où ce prince les attendoit pour leur faciliter le passage, et qu'en y allant on pourroit trouver quelque occasion de leur faire de l'argent. Il fallut donc tourner la marche de l'armée de ce côté-là; et comme il étoit besoin qu'elle prît ses logements le long des bords de la rivière de Loing, Châtillon, désirant montrer par son exemple qu'il ne falloit rien épargner pour la satisfaction des soldats, offrit généreusement de la loger toute sur ses terres : ainsi les reîtres furent en quelque sorte contentés. —Mais il arrivoit à cette armée comme à une grande machine composée de ressorts difficiles à ajuster et à bien entretenir : lorsqu'elle a une fois commencé à se désordonner, ils se brouillent tous les uns après les autres, et aussitôt qu'on en a racommodé un, quelqu'autre se rompt et se défait. Comme l'on travailloit à remettre l'esprit des reîtres,

ensuite les Suisses.

[1] Daniel, d'après les Mémoires de la Ligue, prétend que Dona fit lui-même les plaintes dont il est ici parlé.

[2] Bourg sur la Loire à 2 l. s.-e. de Saumur.

celui des Suisses se débauchoit par les menées de quelques officiers que le roi avoit gagnés parmi eux. Le colonel du régiment de Berne, nommé Tielman, homme de crédit et de vertu, avoit jusques-là étouffé leurs pratiques : mais étant mort de maladie, son lieutenant nommé Bonstetten et quelques autres qu'on avoit corrompus se trouvèrent si forts, qu'ils firent arrêter dans leur conseil de guerre qu'ils enverroient des ambassadeurs vers Henri III afin de lui faire entendre les raisons pour lesquelles ils étoient entrés en France ; et ce Bonstetten, au nom des trois régiments, écrivit cette résolution à Clervant leur colonel général : ce qui donnoit assez à connoître qu'ils étoient déjà bien ébranlés. 1587.

Situation de l'armée étrangère que suivent Guise et Mayenne.

Au reste, ce conseil de descendre dans la Beauce, au lieu de monter dans le Nivernois et de gagner la Bourgogne puisqu'ils ne pouvoient passer la Loire vers la Charité, n'étoit pas moins contraire à toute sorte de bonne raison qu'à l'intention du roi de Navarre. Car, cette armée étant si près de celle du roi, il falloit qu'elle fît sa tête plus forte; partant, qu'elle laissât son arrière-garde plus foible : et, de plus, elle étoit contrainte de marcher fort serrée et avec autant de peine que de péril, pource qu'en même temps elle avoit en queue le duc de Mayenne descendu de Bourgogne, et sur les bras le duc de Guise, qui s'étoit renforcé de quinze cents chevaux et de quatre mille arquebusiers que les ducs d'Aumale et de Mercœur, le comte de Chaligny et autres chefs de la Ligue lui avoient amenés [1]. Or, ce duc après l'avoir cotoyée quelques jours, eut l'assurance de se venir mettre au-devant, non-seulement pour la réputation afin de se

[1] A Joigny, dit Daniel, d'après les Mémoires de la Ligue.

1587. vanter de lui avoir tenu tête, mais encore pour préserver les Parisiens des incommodités et de l'effroi que leur eût causé ce torrent, s'il eût roulé jusqu'à leurs portes. Et néanmoins, pour les mêmes raisons étant plus obligé qu'auparavant de se tenir sur ses gardes, il se plaça avantageusement entre le Loing et l'Yonne, si bien qu'après l'avoir chargée il pouvoit aisément se retirer, parce qu'il tenoit tous les ponts ; tandis qu'elle n'eût pu, étant au-deçà du Loing, l'aller chercher là qu'avec beaucoup de peine, et avec danger de s'embarrasser entre des rivières qui grossissoient tous les jours par les ravines. L'avantage de ce poste, la facilité du passage et la ville de Montargis le mettant à couvert, la négligence des chefs ennemis et la saison pluvieuse lui fournirent une occasion de l'attaquer dans ses quartiers.

Affaire de Vimory, le 27 octobre.

Comme elle passoit à main gauche de la rivière de Loing et de la ville de Montargis, dans un pays de marais plein de fanges et de fondrières, d'où les charriots des reîtres ne se tiroient qu'avec grande peine, il jugea que ces mauvais chemins l'auroient fait loger avec confusion, et qu'ainsi, durant l'obscurité de la nuit, il en pourroit attraper quelque compagnies enveloppées dans le vin et dans le sommeil. Étant donc à Château-Renard, il commande à La Châtre un soir après soleil couché de s'avancer à Montargis pour en apprendre des nouvelles. La Châtre envoie de là sur leur route François Blanchard de Cluseau mestre de camp dont le nom étoit fort connu dans ces guerres, et celui-là lui rapporte [1] que sept cornettes de reîtres s'étoient logées à

[1] D'après le P. Daniel, c'est le capitaine Thomas Frata, albanais, qui instruisit le duc de Guise. Il allègue ici Davila et rapporte une anecdote intéressante. Après avoir écouté ce chef, dit-il, et

Vimory à une lieue de Montargis en fort grand désordre. Cela étoit bien vrai ; mais il avoit eu si hâte de revenir qu'il n'y avoit pas vu arriver tout le reste de la cavalerie, et même les compagnies françoises, ni n'étoit pas informé que toute leur infanterie étoit dans les villages prochains en moins de deux lieues de pays. Le duc, qui cependant étoit arrivé à Montargis avec l'élite de ses troupes, ajouta foi au rapport de Cluseau ou se fia si fort à son bonheur qu'il résolut d'enlever ce quartier la nuit même. Il divisa donc sa cavalerie en quatre gros de deux cents chevaux chacun, commandés par lui-même, par les ducs de Mayenne et d'Aumale et par le marquis d'Elbœuf; et son infanterie en trois dont Saint-Paul conduisoit le premier, Cluseau le second, Chevrière et Ponsenac le troisième [1]. Comme 1587.

rêvé un moment, le duc donna ordre qu'on sonnât le boute-selle et que l'on fût prêt à marcher dans une heure. Le duc de Mayenne surpris d'une telle résolution prise si brusquement, lui demanda ce qu'il prétendait faire? *Combattre les ennemis*, répondit-il. Mais, reprit Mayenne, quelles troupes avez-vous pour cela contre une armée si nombreuse ? l'affaire mérite au moins qu'on y pense. *Ceux qui ne sont pas d'humeur de combattre*, répartit le duc de Guise, *peuvent demeurer ici*; *ce que je ne résoudrai pas en un quart d'heure, je ne le résoudrais pas en toute ma vie*; et il se fit sur le champ apporter ses armes.

[1] Voici, d'après Daniel, dans quel ordre marchaient les troupes du duc de Guise. Il était à la tête avec un escadron de 60 chevau-légers albanais et de 50 gentilshommes; deux gros d'infanterie suivaient en l'un desquels étaient les régimens de Ponsenac et de Chevrières commandés par du Cluseau, l'autre était composé des régimens de Gié et de Bourg sous les ordres du capitaine Saint-Paul. La cavalerie partagée en trois marchait ensuite: le duc de Mayenne conduisait le premier corps qui étoit de 500 chevaux, le marquis de Pont avec les ducs de Nemours et d'Elbœuf menaient le second de 400 cavaliers, le troisième, d'un pareil nombre, était commandé par le duc d'Aumale.

1587. ils sont à trois cents pas de Vimory, le duc de Mayenne après avoir exhorté les chefs à bien faire, fait entrer l'infanterie dans le bourg, et range sa cavalerie le long des haies pour attendre les reîtres s'ils venoient à sortir. Les corps-de-garde étant foibles ou n'étant pas encore posés, cette infanterie se répand aussitôt dans le bourg, donne aux maisons [1], met le feu à deux ou trois pour mieux choisir les reîtres, et à la lueur de cet incendie tue tout ce qu'elle rencontre. Le bourg avoit plus d'une demi-lieue d'étendue, et les bâtimens n'y étoient pas si rapprochés que le feu pût aisément gagner de l'un à l'autre ni les soldats s'en rendre maîtres dans peu de temps; outre cela, quelque ordre qu'y apportassent les capitaines, le soin du butin les occupant plus [2] que celui d'assurer la victoire, ils s'arrêtèrent aux maisons qu'ils avoient forcées, les uns à renverser les chariots et à fouiller dans les mâles, les autres à amener les chevaux. Cependant l'éclat extraordinaire des flammes, le bruit des arquebusades et les cris des combattants éveillent les reîtres, qui veulent montrer bien cette fois qu'ils sont gens de guerre : car le baron de Dona, logé à l'autre bout du bourg, étant monté à cheval dans une grande place vis-à-vis de son logis [3], ils se rallient avec

[1] Ce fut Saint-Paul qui donna l'assaut, dit Daniel; « il tomba sur un quartier où il y avait quatre cornettes qu'il dissipa, et principalement celle des valets, qui en avaient une particulière dans l'armée des reîtres où ils portaient une étrille peinte. » Cet usage explique ce que l'on va lire à la fin du récit de Mézeray. Outre Davila et les Mémoires de la Ligue, Daniel allègue Cayet et d'Aubigné.

[2] Les soldats.

[3] Dès son arrivée, le baron avait marqué cette place pour y rallier ses troupes en cas d'attaque. Il rallia cinq cornettes autour de lui. (Daniel.)

un grand courage auprès de lui, la longueur du bourg 1587.
avec le désordre des François leur en donnant le temps et le moyen. Lorsqu'il a assemblé quelques cornettes, il s'avance dans la grande rue, charge l'infanterie françoise et la chasse devant lui : elle crie au secours et demande sa cavalerie; le duc de Mayenne y vient, mais avec tant de hâte qu'il ne peut avertir son frère et que la plupart de ses gens s'égarent, si bien qu'il se voit à peine suivi de cent chevaux. Avec ce petit nombre néanmoins il donne droit au gros du baron de Dona qui étoit trois fois plus fort, le perce tout au travers et en abat plus d'une vingtaine. On dit qu'en ce choc les deux chefs se rencontrèrent, que Dona tira un coup de pistolet au duc de Mayenne qui ne l'atteignit que dans le haut de son casque[1], et qu'en revanche le duc, le voyant tête nue, lui donna un coup d'épée qui glissa sur son front et tomba sur le pommeau de la selle. Là-dessus, comme les reîtres commençoient à malmener les François, survint une grosse pluie qui, rendant les ténèbres plus épaisses, sépara les combattants et donna loisir aux François de se dégager du péril, non toutefois de la peine de se chercher qui leur dura toute la nuit. Mayenne même fut égaré jusqu'au lendemain matin, tournoyant là aux environs. Aussi n'avoit-il point approuvé cette entreprise; et il se plaignit souvent de sa cavalerie, l'accusant de s'être volontairement égarée pour éviter le péril. Certes, cette occasion montra bien que *la nuit n'a point de honte*, et que ce qu'on appelle vaillance n'est bien souvent que fanfaronnerie à qui la lumière et les témoins font

[1] Dans la mentonnière, sans blesser son ennemi : il arracha aussi le drapeau au cornette de Mayenne et le tua. (*Ibid.*)

1587. contrefaire les actions de la véritable vertu. Le jour découvrit que la perte des François n'étoit pas moindre que celle des reîtres : car ils eurent à regretter vingt gentilshommes de marque et trois cents soldats, trois de leurs cornettes (celle du duc de Mayenne et deux autres), avec quantité de prisonniers. On ne put pas savoir au vrai le nombre des reîtres tués sur la place; mais ceux qui en parloient le plus probablement disoient qu'ils y avoient perdu cent maîtres, autant de valets [1], et trois cents chevaux. La plupart de leur bagage fut pillé, parmi lequel étoit deux dromadaires dont le baron vouloit faire présent au roi de Navarre, et ses attabales : ce sont de petits tambours de cuivre à la mode turque, qu'on portoit devant lui comme général de l'armée allemande, et dont la perte n'est pas moins honteuse ni de moins sinistre augure pour les Germains que celle de leur maîtresse cornette. Le soleil levé, ce baron ayant assemblé tous ses reîtres et fait venir les lansquenets, s'alla présenter devant Montargis pour attirer le duc de Guise au combat : mais il ne parut personne, et, après y avoir attendu une heure avec force fanfares de

[1] Par maîtres il faut entendre des cavaliers, et par valets des écuyers. — « Suivant la relation des calvinistes et de quelques catholiques même, dit le P. Daniel, alléguant les mémoires de la Ligue, d'Aubigné, Cayet et Mathieu, il n'y eut pas plus de 50 tant officiers que soldats des reîtres de tués, et environ cent valets; les ligueurs perdirent plus de 200 hommes et de ce nombre furent plus de quarante gentilshommes; on leur prit trois cornettes, savoir celle du duc de Mayenne, celle de La Bourdaisière et une autre, et eux n'en prirent que deux, et amenèrent seulement trois cents chevaux qui servaient à tirer les chariots et à porter le bagage des Allemands. Châtillon qui était à trois lieues de Vimory, étant accouru avec de la cavalerie fit quelques prisonniers de l'armée de Guise. »

trompettes, il se retira. Le lendemain Guise lui envoya demander l'échange des prisonniers et des cornettes : il répondit, pour le premier, qu'il y aviseroit; et pour le second, que l'échange ne seroit pas juste pource qu'il n'y avoit perdu que deux cornettes de valets où étoient peintes l'étoile, le peigne et l'étrille, et qu'il avoit gagné celles de leurs principaux chefs lesquelles il vouloit envoyer au roi. 1587.

Sur le déplaisir de cette perte qui faisoit murmurer les reîtres, la renommée dont la vitesse prévient d'ordinaire les courriers, sema dans les deux camps un bruit confus de l'heureux succès du roi de Navarre, et qu'enflé de l'honneur d'une grande victoire, il venoit avec toutes les forces de son parti joindre son armée étrangère, qui étoit en peine de ce qui lui étoit arrivé depuis son départ de Montsoreau. Bataille de Coutras :

Comme ce prince eut repris son chemin vers la Guienne, le roi commanda au duc de Joyeuse de le suivre toujours afin de l'arrêter. Pour cet effet, il lui donna de nouvelles troupes jusqu'au nombre de dix mille hommes, et ordre exprès au maréchal de Matignon de le joindre avec tout ce qu'il auroit pu en amasser dans son gouvernement. Ce jeune duc, ainsi pressé par les commandements du roi et par sa propre ambition, étourdi des vaines louanges dont les prédicateurs de la Ligue lui avoient élevé le courage, et d'ailleurs précipité par une désespérée résolution de mourir ou de soutenir par la gloire de quelque beau fait sa réputation et sa faveur qui s'en alloient tomber, poursuivoit ardemment le Béarnois, croyant que l'atteindre et le vaincre c'étoit la même chose. Or, l'intention de ce roi

1587. n'étoit pas de s'amuser à lui tenir tête, mais de monter le long de la Dordogne, et de là entrer en Guienne pour recueillir ses forces, afin d'aller joindre l'armée étrangère vers la Bourgogne à la faveur des provinces qui lui étoient amies. Ses troupes, conduites par le vicomte de Turenne, prirent donc leur route par Taillebourg, Pons et Archiac [1], et se logèrent à Montlieu le dix-huitième d'octobre, où il les vint trouver lui-même, après avoir mis ordre à quelque brouillerie qui s'étoit élevée à La Rochelle. Joyeuse les côtoyoit à main gauche, et tenoit toujours les devants par Châteauneuf [2] et Barbezieux, d'où il prit logis à La Roche-Chalais le même jour. Il y avoit devant eux deux rivières, la Dronne et l'Isle, assez fâcheuses à passer quoiqu'elles ne soient pas fort grosses, qui, quatre lieues après qu'elles se sont jointes ensemble, vont de compagnie se perdre dans la Dordogne, à l'endroit où est bâtie la jolie ville de Libourne. Au-dessous de leur confluent est le bourg de Guistres, renommé pour avoir été le premier lieu d'assemblée de ces communes qui causèrent la sédition de Bordeaux sous Henri II. Au-dessus, entre les deux rivières et sur celle de Dronne, est le bourg de Coutras, où il n'y a point de pont, mais seulement un bateau de passage et un gué. Le château que l'on y voit fut commencé par Odet de Foix-Lautrec [3], et depuis continué par le maréchal de Saint-André, homme de prodigieuse dépense, qui ayant acheté cette terre avec celle de Fronsac des créanciers de Lautrec, se plut à l'embellir de jardins, de viviers et de

[1] Bourg à 5 l. s.-e. de Pons.

[2] Sur la Charente, à 4 l. n.-e. de Barbezieux.

[3] Si connu pendant nos guerres d'Italie, où il fut très malheureux.

garennes. Or, il étoit de grande importance aux deux 1587.
généraux de se saisir de ce bourg, afin d'avoir la commodité de passer ces rivières, et il sembloit que le premier qui les passeroit auroit l'avantage. Le maréchal de Matignon qui avoit ordre du roi d'assister Joyeuse autant de ses conseils que de ses troupes, lui avoit mandé qu'il vînt loger en ces deux bourgs s'il se pouvoit, et que, pour lui, il seroit à Libourne le 22 du mois avec son armée. Par là ce sage capitaine s'assuroit d'enfermer tellement le roi de Navarre entre les deux rivières, que ne sachant de quel côté se tourner, il seroit contraint de se réduire à la volonté du roi et de renoncer à la protection du parti religionnaire; ou que, s'il s'efforçoit de continuer sa route, ils le prendroient sur le point que la moitié de ses troupes auroit déjà passé la rivière de l'Isle: si bien que chacun d'eux n'auroit affaire qu'à l'autre moitié, déjà demi-rompue par le désordre que semblables passages ont accoutumé de causer. Les vieux capitaines du roi de Navarre le pressoient aussi très vivement de s'avancer pour se saisir le premier de ce poste-là. Mais, à vrai dire, ni l'un ni l'autre n'y allèrent avec assez de diligence: car il étoit midi le lendemain, quand ils partirent l'un de Montlieu, l'autre de La Roche-Chalais. Chacun envoya devant ses coureurs pour y faire les logements [1]: Laverdin [2] ma-

[1] Un prisonnier que Joyeuse avait fait, rapporte M. Lacretelle, lui dit que le roi de Navarre l'attend sur la Dronne. Le favori s'écrie: « Ta liberté, mon ami, sera le prix de cette nouvelle, » et se hâte d'en faire part à son armée. Mille cris; on s'embrasse; tous les jeunes gens se disent: « Nous allons revoir Paris, nous y ramènerons le roi de Navarre pieds et poings liés. » On se porte des défis à qui s'élancera le premier, à qui tuera le plus d'ennemis.

[2] Mieux Lavardin. Il en a été parlé, et au t. 1, p. 201, 539.

1587. réchal de camp de Joyeuse y arriva le premier avec cent vingt chevaux et autant d'arquebusiers; mais il n'y fut pas sitôt que La Trimouille survint avec deux cent cinquante salades [1], enfonça le gué et donna sans marchander dans le bourg. Le soleil étant couché et n'y ayant plus assez de jour pour découvrir de loin, Lavardin s'imagina, à la hardiesse de ces coureurs, qu'ils devoient avoir toute leur armée à leur queue: c'est pourquoi il ne s'opiniâtra point davantage et se retira vers la sienne, qui rebroussa à La Roche-Chalais. Celle du Navarrois, à deux heures de nuit, passa la Dronne au gué de Coutras, et se logea en ce bourg, le château tenant contre elle : mais il demeura trois régiments de son infanterie avec le canon à une lieue au-deça de la rivière, comme aussi une partie de sa cavalerie. Le reste de ce corps se trouva bien à propos à demi-chemin de La Roche-Chalais, au lieu qu'on nomme les Pointures. [2]

Le soir, comme les deux généraux eurent assemblé leur conseil de guerre, celui de Joyeuse, suivant les inclinations du chef et les ordres du roi, conclut facilement à la bataille, comme au seul moyen d'empêcher l'ennemi d'échapper et de gagner des pays fort et favorables, où il eût été presque impossible de le ratteindre ni de le plus trouver avec tel avantage. Mais dans celui du roi de Navarre la résolution ne fut pas

[1] Sorte de casque alors en usage : le Béarnais et Joyeuse le portaient à cette bataille. On appelait salades les soldats qui s'en servaient.

[2] Ce fut la cavalerie légère. 30 cavaliers armés de salades sous les ordres de La Boulaye, se portèrent à demi-lieue de celle-ci plus près de Coutras.

si aisée à prendre. Il y avoit trois partis : l'un vouloit que l'on passât la rivière de l'Isle le lendemain de grand matin ; le second, que l'on se retirât en Poitou pour éviter le péril du combat ; le troisième, que, s'étant reposés là un jour pour attendre le reste des troupes, on allât tête baissée aux ennemis s'ils ne venoient pas eux-mêmes. Pour les deux premiers avis, on pouvoit mettre en avant l'inégalité de la risque [1], le monarque hasardant beaucoup en ce combat et ses ennemis presque rien ; le danger de sa personne, qui, outre les coups de la mêlée où son courage l'emporteroit bien avant, seroit exposée aux dangereux attentats de ses ennemis ; enfin, le peu de fruit qu'on tireroit de la victoire, qui apparemment seroit si sanglante que son armée en demeureroit estropiée et peut-être blessée à mort ; et avec cela il sembloit qu'on dût appréhender certaines jalousies secrètes qui étoient entre les princes. Pour le troisième avis, on pouvoit dire que le combat étoit inévitable, l'ennemi les poursuivant, résolu de les y forcer ; que s'ils pensoient le fuir, leur perte étoit infaillible, ayant à faire passer devant lui la rivière de l'Isle à une armée pesante d'artillerie et de bagage ; qu'au reste, il ne leur serviroit de rien de l'avoir passée, pource que Joyeuse et Matignon, se joignant au premier jour, les enfermeroient dans la Gascogne, les empêcheroient d'y recueillir leurs forces et de prendre leur route vers l'armée étrangère ; et, pour leur retraite en Poitou, qu'elle seroit pire que la perte d'une bataille, parce qu'elle les perdroit de réputation, rempliroit les villes 1587.

[1] Ce mot n'est que masculin, quoique sa terminaison soit féminine.

1587. du parti de confusion et d'étonnement, et ruineroit leur pays en y remenant loger leurs troupes.

Ces raisons ou quelques autres semblables ayant prévalu sur les difficultés opposées, les chefs conclurent tous au combat, et se mirent à rechercher soigneusement toutes les choses qui leur pouvoient donner de l'avantage, chacun d'eux appréhendant d'autant plus l'événement de cette journée et y prévoyant plus d'accidents et de hasards qu'il avoit plus de jugement et d'expérience. Mais le duc de Joyeuse par une folle témérité ne se mettoit en peine que de pouvoir joindre son ennemi; de sorte que, durant son souper tout son discours roula sur le mépris qu'il faisoit des forces du Béarnois et l'assurance qu'il avoit de les battre; ceux des jeunes seigneurs qui étoient avec lui ne furent que vaines bravades, qu'applaudissements de la victoire indubitable qui le devoit couronner chef de la Ligue catholique; bref, que propositions en l'air, non des moyens qu'il falloit tenir pour vaincre, mais du traitement qu'ils feroient aux chefs des ennemis lorqu'ils les auroient vaincus [1]. Aveuglé de cette présomption, il fait battre aux champs dès les onze heures du soir, et au même temps ordonne de partir à sa cavalerie légère qui est suivie une heure après par le reste de son armée. Le pays par où elle prenoit sa marche étoit fort embarrassant à cause des grandes haies, des arbres et des mauvais chemins : de sorte que, n'y osant faire qu'une

[1] D'Aubigné rapporte que, dès ce soir, le vieux seigneur de Neuvy, qui était dans l'armée de Joyeuse, manda à son frère cadet mestre de camp dans l'autre, que tous les seigneurs qui suivaient le favori avaient juré de ne faire nul quartier aux huguenots.

file, elle ne pouvoit pas aller si vite qu'il eût souhaité. 1587.
D'ailleurs, son avant-garde fut près de deux heures arrêtée aux Pointures par la cavalerie légère des religionnaires, où La Trimouille, Vivans et La Boulaye lui tinrent tête autant qu'il leur fut possible, pour le moins autant qu'il en fut besoin pour donner avis au gros de leur armée de s'assembler. Il étoit donc soleil levant quand La Trimouille venant rendre compte au roi de Navarre de ce qu'il avoit fait et de la résolution des ennemis, le trouva hors du bourg avec deux cents chevaux, qui choisissoit un champ de bataille, comme presque au même temps on vit paroître la cavalerie de Joyeuse qui faisoit filer son infanterie à droite et à gauche pour prendre place et partager le champ avec lui.

Au-dessus de Coutras est une petite plaine de sept à huit cents pas de large, qui, à sa gauche, a la rivière de Dronne; au dos, le bourg et le château; à la droite, la garenne, un taillis d'un an, et, par-delà, un bouquet de haute futaie retranché d'une haie ensuite de laquelle étoit un fossé. Là, le roi de Navarre rangea son armée de cette sorte : il divisa sa cavalerie en quatre escadrons, et son infanterie en deux gros bataillons [1]. A commencer par la gauche, l'on voyoit l'escadron du comte de Soissons, qui n'étoit que de deux cents chevaux; puis celui de ce roi, de trois cents autres; à sa droite, celui du prince de Condé, moins fort de cinquante; à la droite de ce prince, celui du vicomte de Turenne, de pareil nombre, et tout composé de gentilshommes de Guienne. Avec le roi étoient

Champ de bataille.

Ordonnance des deux armées.

[1] L'auteur, comme on voit, emploie ce mot dans le sens de gros ou corps d'armée.

1587. Jean de Ponts-Plassac, Jacques de Nompar-Caumont-La-Force [1], Frédéric de Foix-Candale [2] vicomte de Meule, qui portoit la cornette blanche, Du-Plessis-Mornay et Charles d'Eschallar-la-Boulaye. Avec le prince de Condé : François des Ageaux vieux et prudent capitaine, Jean de Madaillan-Montataire, Louis de Saint-Gelais [3] maréchal de camp de l'armée, Pregent-Lafin vidame de Chartres et le vicomte de Gourdon. Avec le comte de Soissons : Coulombiers [4] qui lui avoit amené cinq cents chevaux de Normandie, les deux Sainte-Marie-aux-Agneaux frères, Louis de Blosset le bègue, Bois-Guillaume et ce Jean de Favas tant renommé [5]. Avec Turenne : N. de Pardaillan-Pangeas, N. Astarac-Fonterailles et Pierre de Choupes grand homme de guerre [6]. Il y avoit devant la personne du monarque trente lanciers avec de grosses lances pour rompre un peu la roideur du premier choc ; et, des deux côtés de chaque escadron, des pelotons d'arquebusiers composés des gardes des princes et des meilleurs soldats des régiments, cinq de front et autant de file, les premiers le ventre à terre, les seconds un genou plié, et les autres un peu penchés, avec ordre de ne tirer que de quinze ou vingt pas et à coup assuré dans les rangs

[1] Dont on a dit un mot, note 2 de la page 376.

[2] Voyez la note de la p. 466.

[3] Mieux Jean de St-Gelais. Voyez t. 1, note 2 de la page 3C5.

[4] Fils de l'héroïque Colombières dont il a été parlé dans l'introduction, p. xciv.

[5] Il en a été question t. 1, p. 516 et s.

[6] On l'a vu au siége de Cahors, t. 1, p. 513 et s — On doit ajouter à ces noms illustres ceux de Maximilien de Béthune baron de Rosny depuis duc de Sully, et de Théodore-Agrippa d'Aubigné, qui a fait un rapport détaillé de la bataille.

des ennemis [1]. La distance entre ces escadrons étoit de soixante à cent pas, leur front de quarante à cinquante hommes, et leur file de six; leur figuré un carré long, et celle de toute l'ordonnance comme d'un croissant. A la pointe droite de ce croissant, à soixante pas du premier escadron, étoient avancés les chevau-légers, ayant à leur tête La Trimouille leur colonel général et Vivans leur mestres de camp, avec Jacques de Montgommery, Jacques de Colwil écossois; et plus avant encore, à pareille distance, cent vingt arquebusiers pour enfants perdus. A droite et à gauche, le long du bois et de la rivière, étoient les deux bataillons d'infanterie commandés par leurs mestres de camp Jean de Beaudean-Parabère, Montgommery-Lorges [2], Gaspard de Valiros, Gabriel Prévôt-Charbonnières, Bertrand Fayole-Melet-Neuvy, Hector de Preau, Jean de Biron-Salignac [3], Pierre d'Escodeca-Boece, et quelques autres. L'artillerie, consistant seulement en deux pièces [4], amenée fort à propos de delà la rivière par Georges de Clermont-d'Amboise-Galerande son grand maître, fut par le même avantageusement placée [5] à la main droite du comte de Soissons sur une petite élévation. 1587.

[1] Le Béarnais imitait cette dernière manœuvre de l'amiral de Coligny. Il en avait remarqué l'utilité: les soldats qu'on y employait étaient tous des gens d'élite, résolus à se voir passer sur le corps la cavalerie ennemie en cas de déroute; leur disposition leur permettait de tirer tous à la fois sur l'ennemi et ne pouvait que mettre le désordre dans ses rangs. C'est bien ce qui arriva à cette bataille.

[2] Gabriel frère de Jacques. Ils étaient fils du malheureux Montgommery. Il en a été parlé, t. 1, p 546 et s.

[3] Frère du maréchal.

[4] Et une couleuvrine.

[5] Il fut secondé par le baron de Rosny qui eut depuis cette charge quand Henri devint roi de France.

1587. A l'opposite, le duc de Joyeuse avoit fait trois gros de sa cavalerie : le premier de quatre cents lances, à la tête duquel étoit Laverdin maréchal de camp et Mercure Buat capitaine des Albanois, pour attaquer les chevau-légers ; le second de cinq cents lances mené par François de La-Grange-Montigny, pour opposer à celui du vicomte de Turenne ; et le troisième tirant plus vers la rivière, où le duc étoit lui-même, de dix compagnies qui ne faisoient guère moins de douze cents lances, le premier rang tout de seigneurs ou gentilshommes fort qualifiés. A cette main-là il y avoit un bataillon d'infanterie de deux mille hommes, composé du régiment de François Blanchard-du-Cluseau, de quelques compagnies débandées et de sept cornettes d'arquebusiers à cheval ; à la gauche, un autre bataillon composé des régiments de Picardie, de Tiercelin et de quelques autres.

leur aspect, Les armées parurent en cette ordonnance, le vingt octobre entre les huit et neuf heures du matin : l'une, pour ainsi dire toute d'or, brillante de clinquants, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, d'écharpes en broderie, de lances peinturées et enjolivées de rubans, de casaques de velours, dont chaque seigneur selon la mode du temps avoit paré ses compagnies, faisoit voir dans son luxe une insolence qui vouloit triompher avant la victoire [1] ; l'autre, toute de fer,

[1] Quelqu'un fesant remarquer à Henri la pompe fastueuse des bataillons ennemis : « Eh bien, répondit-il, nous en aurons tant plus belle visée sur eux quand nous viendrons à mêler les mains ensemble. » (Anquetil, Esprit de la Ligue.) « Que pensez-vous, de cette troupe dorée ? dit-il à ses soldats. Ne vous réjouit-elle point ? Tombez, camarades, sur M. de Joyeuse : c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage dans ses coffres. » (Lacretelle.)

n'ayant que des armes grises, sans autre ornement que de grands collets de buffle et des habits à la fatigue, montroit une fierté militaire qui promettoit un rude combat. Celle de Joyeuse avoit l'avantage du nombre[1], six cents chevaux et mille hommes de pied plus que l'autre, la moitié de son infanterie d'arquebusiers à cheval, sa cavalerie presque toute de lanciers, plusieurs montés sur des chevaux de manége : elle avoit pour elle le nom et l'autorité du roi, l'assurance des récompenses, et cette vieille opinion confirmée par trois grandes expériences que le malheur des batailles tomboit toujours sur les huguenots. Celle du roi de Navarre, au contraire, étoit mal montée, à cause de cela avoit peu de lanciers et peu d'arquebusiers à cheval ; mais ces défauts étoient suppléés par des avantages, et les avantages de l'autre diminués par des défauts qui rendoient la partie pour le moins égale : car celle de Joyeuse étoit la moitié de nouvelles troupes, manquoit d'ordre et de discipline, avoit un général sans autorité, cent chefs au lieu d'un, tous jeunes gens élevés dans les délices de la cour, avec beaucoup de cœur mais sans exercice du métier, qui ne pouvoient obéir à personne ni ne vouloient s'entendre les uns les autres. Celle du Béarnois étoit composée de toute l'élite de son parti, gens nourris dans la guerre, façonnés à la discipline, endurcis par le choc continuel des adversités et des combats ; elle avoit à sa tête trois princes du sang, le premier d'entre eux bien obéi des autres dans l'occasion, révéré comme présomptif héritier de la couronne, déjà grand capitaine, l'amour des soldats et l'espoir de tous les bons 1587.

[1] Elle était de 12,000 hommes.

1587. François : outre cela, elle étoit animée du droit d'une juste défense, et armée de la nécessité de vaincre ou de mourir qui est plus forte que l'acier ni que le bronze. [1]

la bataille, Les ordres donnés, le roi de Navarre appela tous les chefs, et de dessus une petite éminence, les exhorta en peu de paroles mais convenables à sa qualité et au temps à faire ce que l'honneur et le devoir désiroient de leur courage et de leur affection; prenant le ciel à témoin qu'il ne combattoit point contre son roi, mais pour la défense de sa religion et de son droit [2]. Puis s'adressant aux deux princes du sang : « Je ne vous dirai autre chose, » sinon que vous êtes de la maison de Bourbon, et Vive » Dieu, je vous montrerai que je suis votre aîné. » A quoi le prince de Condé repartit pour tous deux : « Et nous ferons voir, Monsieur, que vous avez » de bons cadets. » Cela dit, chacun s'en retourna à la

[1] Ce tableau des deux armées et d'autres morceaux tels que les détails sur la modération du vainqueur se lisent dans Péréfixe. C'est ce dernier qui est le copiste. Mézeray publia le dernier volume de sa grande histoire avant la fin de l'année 1651, et en mit cinq à le composer : or ce morceau-ci est dans la première moitié de ce volume, par conséquent il dut être écrit vers 1648 environ. Péréfixe fit son histoire de Henri-le-Grand pour son élève le roi Louis XIV né le 5 septembre 1638 : on voit que ce prince était alors trop jeune pour la lire et que cet ouvrage n'a dû paraître qu'après celui de Mézeray.

[2] Quand les armées furent en présence, le roi de Navarre s'adressant à ceux qui l'environnaient, déplora dans les termes les plus touchans le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parens contre parens, frère contre frère : il s'attendrit sur le sort de la France, et prit tous les seigneurs à témoin des efforts qu'il avait faits pour terminer à l'amiable ses différends, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, ajouta-t-il d'un ton animé, les auteurs de cette guerre, et que le sang qui va être répandu retombe sur leur tête. » (Citation de Mathieu dans l'Esprit de la Ligue.)

tête de son gros, et y fit commencer les prières à la mode huguenote par Antoine de Sadeel-Chandieu [1] et Louis d'Amour ministres : tous deux gentilshommes et qui se fourrèrent bien avant dans la mêlée. 1587.

Déjà le canon tiroit des deux côtés, mais avec différents effets : celui de Joyeuse mal placé et plus mal exécuté, donnoit dans une élévation de sable où les boulets s'enfonçoient sans faire aucun mal ; celui du roi du premier coup abattit l'enseigne colonnelle de Joyeuse, et de vingt volées qu'il eut le loisir de tirer n'en perdit pas une qui ne donnât au travers des lances de la cavalerie et de là dans le régiment de Picardie où il emportoit des files tout entières. Laverdin, pressé par les cris des gens de guerre que ces foudres mettoient en désordre, fait sonner la charge et la commence heureusement avec le capitaine Mercure ; car il fausse [2] et

[1] Chandieu prenait le nom de Sadeel mot hébreu qui signifie *champ de Dieu*. C'est celui qu'il se donne dans ses ouvrages de controverse. Il était d'une famille noble et ancienne du Forez et mourut en 1590. Daniel l'appelle La Roche-Chandieu.

« Le sévère Mornay représente à Henri qu'il s'est permis une liaison criminelle dont les éclats ont affligé une honnête famille; qu'il va peut-être paraître devant Dieu, et qu'il doit à son armée la réparation de ce scandale public. Le roi n'hésite pas, il reconnaît humblement sa faute devant le ministre Chandieu. Quelques seigneurs veulent lui persuader que c'est trop exiger d'un roi. « On ne peut, leur répondit-il, trop s'humilier devant Dieu ni trop braver les hommes. » Il se met ensuite à genoux; toute l'armée en fait autant, et le ministre commence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écrie : « Le roi de Navarre a peur. » « Ne le prenez pas là, dit Lavardin, ils ne prient jamais sans qu'ils soient résolus de vaincre ou de mourir. » (Esprit de la Ligue.) — Les protestans se relevèrent en chantant d'une voix forte le verset 12 du psaume 118 « La voici l'heureuse journée, » etc.

[2] On dit en termes de guerre, pour signifier ne former plus une ligne droite : *les rangs se faussent*, *il faut les redresser*. (Dictionnaire de Lavaux.)

1587. emporte avec lui tout le gros de La Trimouille, dont il poursuit les débris le long de la garenne, après avoir abattu ce seigneur de dessus son cheval et blessé grièvement Vivans : mais par cette ardeur il rompt aussi son gros, de sorte qu'il ne put pas le remettre au besoin. Le capitaine Mercure, je ne sais par quel motif, donna jusques dans le bourg de Coutras, où ses Albanois se mirent à piller le bagage des ennemis; et comme peu après ils entendirent crier victoire pour le roi de Navarre, ils abandonnèrent leur butin pour se sauver. L'escadron de Turenne, qui avoit reçu l'ordre de soutenir cette cavalerie, vit glisser ce rude choc sur sa droite sans s'en ébranler; mais il ne put pas soutenir celui de Montigny, qui, donnant avec la même impétuosité que Laverdin, le traversa d'outre en outre par un coin: de sorte que Turenne étant démonté et ne pouvant rejoindre ses gens, se jeta dans l'infanterie prochaine avec laquelle il combattit vaillamment. Le reste de l'escadron s'alla mettre à couvert derrière celui du prince de Condé, où quelques fuyards se rallièrent. Quelques uns ont écrit, comme en pareilles occasions les choses se racontent diversement même par ceux qui y ont été, que Montigny menoit les chevau-légers avec Laverdin, que ce furent Souvré et Bellegarde qui enfoncèrent l'escadron de Turenne, et que le roi de Navarre rallia les deux gros qui avoient été rompus, pour les joindre au sien. [1]

[1] Le P. Daniel qui donne, d'après d'Aubigné surtout, une relation très détaillée de la bataille de Coutras, attribue la déroute de l'escadron de Turenne à Montigny. Les fuyards passèrent auprès de l'escadron de Condé. Montausier et Vaudoré qui étaient près de ce prince crièrent alors de toutes leurs forces : *Au moins, Mes-*

Cependant le duc de Joyeuse échauffé sur un si beau jeu amène à toutes brides son gros au combat : une petite élévation de terre lui ayant caché l'ordre que tenoient les princes, il avoit cru qu'ils ne faisoient qu'un gros; mais reconnoissant, comme il fut à cent pas d'eux, qu'ils en avoient fait trois, il fut contraint de séparer le sien en autant de parties pour fournir à tous; ce qui ne se pouvoit sitôt sans désordre. Eux, l'ayant attendu à douze ou quinze pas, font tirer les arquebusiers de leur étrier [1], dont les coups éclaircissent fort les premiers rangs et renversent plusieurs des plus grosses têtes : outre cela, la trop longue carrière que ces lanciers avoient prise, et l'inégalité de leurs rangs, les plus glorieux ayant gagné la longueur de leurs che- 1587.

sieurs, ceux qui s'enfuient ne sont ni Saintongeois, ni Poitevins, disant cela à cause de la jalousie qu'ils avaient contre les Gascons dont le roi de Navarre exaltait sans cesse la bravoure. Ce reproche arrêta la fuite des Gascons. La déroute même des deux premiers corps de l'armée protestante, loin d'être contagieuse et de décourager le reste, lui fit faire de nécessité vertu. Les capitaines Montgommery et Bellesuns crièrent à l'infanterie : *Enfans, il faut périr, mais il faut que ce soit au milieu des ennemis; allons l'épée à la main, il n'est plus question d'arquebuses.* En même temps, ils marchèrent tête baissée à l'infanterie catholique plus nombreuse des deux tiers, se jetèrent au travers des piques, l'enfoncèrent et la mirent en une entière déroute. C'est d'Aubigné qui avait conseillé au Béarnais de placer ce corps d'infanterie sur la gauche de l'armée qui en manquait. Le voyant si bien faire son devoir, il toucha de son épée le derrière du casque du roi, en disant : « Sire, pardonnez leurs picorées. » Cette familiarité militaire ne déplut point à Henri. Le corps d'infanterie qui était à la droite ne se comporta pas avec moins de bravoure; le capitaine Charbonnière s'y distingua surtout.

1 Les arquebusiers à pied qui étaient placés à côté de chaque escadron comme il a été dit. Il y avait encore des cavaliers armés de pistolets qui tirèrent en même temps que les arquebusiers.

1587. vaux, empêchèrent la faussée que devoient faire les premières lances; les autres furent tout-à-fait rendues inutiles, tant par la confusion qui étoit parmi eux, que par la promptitude des princes, qui donnèrent si à propos que tout fut mêlé en un instant. Ainsi, ne les ayant pu baisser, ils furent contraints de les jeter par terre pour en venir aux épées [1]; et ce fut alors, comme les gens des princes étoient plus accoutumés qu'eux à mener les mains, qu'en moins d'un quart d'heure ce gros escadron fut ouvert de toutes parts et tellement taillé en pièces qu'il ne put faire aucun ralliement. La déroute de cette cavalerie fit perdre cœur à son infanterie, et le haussa de telle sorte à celle des princes, qu'en moins de rien elle la contraignit de lâcher le pied et l'enfonça. Quelques soldats s'étant mis à crier: «La Motte-Saint-Hérais,» la vengeance des autres excitée par le souvenir du massacre que Joyeuse avoit fait commettre en cet endroit sur deux régiments du roi de Navarre s'acharna cruellement sur les vaincus et en fit une horrible boucherie. Enfin cette malheureuse armée fut toute défaite, foulée aux pieds, massacrée

[1] Daniel dit que les escadrons des princes, lesquels soutinrent le choc de ceux qui chargèrent avec Joyeuse, se servirent de lances plus courtes et par conséquent plus fortes; qu'ils ne remuèrent que quand leurs ennemis furent à dix pas d'eux, les percèrent et les serrèrent de si près que la plupart ne purent se servir de leurs longues lances et furent obligés de les lever en l'air, signe d'une prochaine déroute dans ces sortes de combats.

Condé, après la déroute des escadrons de Turenne et de La Trimouille, avait voulu marcher contre Lavardin et Montigny; il en fut empêché par des Ageaux qui, saisissant la bride de son cheval, lui dit: *Mon prince, il n'est pas encore temps, ce n'est pas là votre gibier*, et lui montrant la troupe de Joyeuse qui commençait à marcher, il ajouta: *le voici venir*.

ou mise en déroute en moins d'une heure, le combat ayant commencé à neuf heures et ne se trouvant à dix aucun ennemi sur le champ [1] qui ne fût par terre ou prisonnier. Le duc de Joyeuse dans le désespoir de toutes choses, prénant une généreuse résolution d'aller mourir au canon, tomba entre les mains de deux capitaines nommés Bourdeaux et des Centiers, qui, nonobstant une rançon de cent mille écus qu'il leur promettoit, le tuèrent lâchement de trois coups de pistolet. [2] 1587.

Lè brave Saint-Luc [3], qui lui avoit donné ce conseil, choisit pour lui-même un autre expédient aussi honorable et plus heureux. Il n'ignoroit pas que le prince de Condé le haïssoit à mort, mais il savoit que sa générosité dominoit sur toutes ses passions, partant qu'il y auroit autant de sûreté de se rendre à lui-même, que de péril de tomber entre les mains de quelque autre, qui croiroit que sa mort seroit un sacrifice agréable à la vengeance de ce prince. Le voyant donc venir avec une troupe de douze chevaux, il pique droit à lui la lance en arrêt et le choque si rudement que tous deux vont par terre; puis se remettant prestement sur les pieds, il lui présente la main pour le relever, et

[1] Ellipse pour *champ de bataille*.

[2] « L'infortuné Joyeuse, au désespoir de voir ses projets renversés par cette défaite, ne cherche point à se sauver. « Que faut-il faire? » lui demande un de ses lieutenans.—« Mourir. » En parlant ainsi il s'enfonce dans les bataillons ennemis avec Claude de St-Sauveur son jeune frère, et ils y sont tués tous les deux. » (Esprit de la Ligue.) Ce fut suivant d'Aubigné, La-Mothe-St-Héray, survenu en même temps que Bourdeaux et des Centiers, qui tua Joyeuse d'un coup de pistolet dans la tête.

[3] C'est l'ancien favori de Henri III.

1587. tout ensemble le gantelet pour se rendre, lui disant avec autant d'assurance que de respect : « Monsieur, Saint-Luc est aujourd'hui votre prisonnier, ne le refusez pas. » A cette parole le prince, quoique bien blessé de sa chute dont il demeura incommodé jusqu'à la mort, l'embrasse courtoisement et lui témoigne qu'une si noble vaillance avoit changé en estime les ressentiments de sa haine.

Tous les capitaines et les soldats contribuèrent chacun selon son devoir au gain de la victoire ; mais les princes en firent la meilleure part. Le comte de Soissons, la pointe droite de son escadron étant ébranlée, la remit par sa propre valeur [1]; le prince de Condé entama heureusement les ennemis par le flanc : mais la vaillance du roi de Navarre brilla ce jour-là par-dessus celle de tous les autres. Je me sers de cette façon de parler, parce que lui-même, ayant mis sur son casque un grand bouquet de plumes blanches pour se signaler, cria, au commencement de la mêlée, à quelques uns qui se mettoient devant lui pour le couvrir : « A quartier ! je vous prie, ne m'offusquez pas, je veux paroître. » Aussi enfonça-t-il les premiers rangs des ennemis, fit-il des prisonniers de sa main, et en vint-il jusqu'à colleter un nommé Château-Renard cornette de Sansac, lui disant : « Rends-toi, Philistin [2]. »

[1] Ce fut surtout au moyen de la bravoure et de la présence d'esprit du capitaine Favas. Le Béarnais s'écria en ce moment critique, rapporte d'Aubigné : *Mes compagnons, il y va de la gloire de Dieu, de l'honneur et des vies : soit pour se sauver ou pour vaincre, le chemin est devant nous, allons au nom de Dieu pour qui nous combattons.* — Condé eut son cheval tué sous lui.

[2] Pour délivrer Château-Renard, un gendarme de Sansac frappait de sa lance sur le casque du roi : le capitaine Augustin Constant, ancêtre de notre illustre député Benjamin Constant, sauva

A son retour [1], un ministre ayant vu quelques fuyards qui faisoient halte, lui vint dire que l'armée du maréchal de Matignon paroissoit et s'apprêtoit à fondre sur lui : il reçut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire, et se tournant bravement vers ses gens : « Allons, dit-il, mes amis ; ce sera ce qu'on n'a point encore vu, deux batailles en un jour. » Il poursuivit les fuyards demi-lieue, puis laissant cette charge à d'autres qui leur donnèrent la chasse jusqu'à La Roche-Chalais, il revint au champ de bataille où il rendit grâces à Dieu, et pour cantique de victoire fit chanter le neuvième psaume de David. 1587.

La perte se trouva fort petite de son côté, de deux gentilshommes seulement [2] et de vingt-cinq ou trente soldats ; mais de celui des ennemis si grande qu'à peine le pouvoit-elle être davantage : car ils y laissèrent entièrement bagage, canons, enseignes, tous leurs chefs tués ou pris, hormis Laverdin, Souvré [3] et le capitaine Perte des deux côtés,

la vie à Henri en tuant ce gendarme. Le Béarnais était en même temps attaqué par le baron de Fumel, que Frontenac abattit d'un coup de sabre. Au lieu de Fumel qu'on trouve dans d'Aubigné, M. de Châteaubriand met Frinct, et au lieu de Château-Renard, Château-Renaud.

1 Henri aurait voulu sauver Joyeuse et apprit sa mort avec douleur. « Plus de sang, s'écria-t-il, recevez-les tous à merci. Ils sont braves, ils sont Français. Il faut que le roi nous remercie de cette victoire. » Il écrivit à Henri III une lettre dont voici le singulier début : « Sire, Monseigneur et frère, remerciez Dieu, j'ai battu vos ennemis et votre armée. »

2 D'Aubigné dit 5 et 20 soldats. Il n'y avait aucune personne de distinction, dit Daniel.

3 L'un des seigneurs les plus estimables de la cour de Henri III. Voy. t. 1, p. 72, note, 167 et 168. Il ne mourut qu'en 1626, et fut gouverneur de Louis XIII, qui le fit maréchal de France.

1587. Mercure, cinq mille hommes demeurés sur la place et cinq cents prisonniers. Parmi les morts on trouva Joyeuse et Saint-Sauveur son frère, Louis de Champagne-La-Suze, Robert d'Halluin-Roussay [1], Claude de Mailly [2]-Brézé qui portoit la cornette blanche, N. d'Avaugour-Goetlo, Jacques d'Amboise-Aubijou, Charles de Belleville-Fumel, Magdelain Melet-Fayole-Neuvy frère aîné de Bertrand qui étoit dans l'armée du roi de Navarre, le fils de Rochefort-Croisette, Jean de Montalembert-de-Vaux lieutenant de Bellegarde, Rochefort-Pluviaut, du Bordet enseigne de Saint-Luc, Tiercelin mestre de camp; enfin, près de quatre cents gentilshommes ou officiers [3]. Parmi les prisonniers : César de Saint-Lary-Bellegarde fils du maréchal de France, à qui le roi avoit donné le gouvernement de Saintonge et Angoumois pour tirer d'entre ses mains celui de Saluces, il mourut peu après de ses blessures; Florimond d'Halluin-Pienne frère de Roussay, Saint-Luc gouverneur de Brouage, Joachim de Châteauvieux capitaine des gardes du corps; Montigny capitaine de la Porte, qui donna plus avant qu'aucun autre de son parti, François Daillon-Sautré [4], Charles de Chambes-Montsoreau [5], Imbert de Marsilly-Cipierre, Louis Prévôt-Sansac, capitaine de gens

[1] Guidon de Joyeuse.

[2] Mieux Maillé.

[3] On voit que les nobles compagnons de Joyeuse l'imitèrent et aimèrent mieux mourir que de se sauver. De toutes les batailles de nos guerres civiles de religion, celle de Coutras moissonna le plus de noblesse.

[4] De la maison du Lude. Il avait été gouverneur du roi de Navarre. Avide de richesses il s'était fort enrichi.

[5] Le meurtrier de Bussy-d'Amboise, voy. t. 1, p. 419 et s.

d'armes [1] et cinquante gentilshommes considérables par leurs charges ou par leur naissance. 1587.

Modération du vainqueur.

Le soir, le roi de Navarre, trouvant son logis tout plein des prisonniers et des blessés de l'ennemi, fut contraint de faire porter son couvert dans celui de Du-Plessis-Mornay surintendant de sa maison, avec lequel il vouloit communiquer sa joie comme il lui communiquoit en ce temps-là tout le secret de ses affaires : mais le corps de Joyeuse étant étendu sur la table de la salle, il fallut qu'il montât en haut. C'est là que pendant qu'il soupoit on lui présenta les prisonniers, cinquante-six enseignes de gens de pied, vingt-deux guidons et cornettes de cavalerie. Ce fut un beau et glorieux spectacle pour ce prince d'avoir sous ses pieds son ennemi qui avoit obtenu du pape la confiscation de ses terres souveraines, de voir sa table environnée de tant de nobles captifs et sa chambre toute tapissée d'enseignes. Mais, à vrai dire, c'en fut un bien plus agréable aux ames généreuses que, parmi tant de sujets de vanité et d'orgueil et dans de si justes ressentiments des injures mortelles qu'il avoit reçues, choses qui portent les esprits les plus doux à l'insolence et à la cruauté, on ne remarqua, ni en son visage, ni en ses paroles, ni en ses actions, aucun signe qui fît voir que son égalité d'humeur ou sa bonté fussent tant soit peu altérées [2]. Au contraire, se montrant aussi courtois et humain dans la victoire qu'il s'étoit montré brave et redoutable

[1] Le lecteur doit ajouter Château-Renard qu'il a vu prendre par le roi de Navarre.

[2] Choqué des plaisanteries de quelques officiers après le combat, le roi de Navarre leur dit avec sévérité : « Ce moment, Messieurs, est celui des larmes même pour les vainqueurs. » (Lacretelle.)

1587. dans le combat, il renvoya presque tous les prisonniers sans payer rançon, en gratifia quelques uns de caresses et de présents, rendit les enseignes et le bagage à plusieurs, et prit grand soin des blessés. Il témoigna même à ses églises, auxquelles il en écrivit en termes fort modestes, qu'après un tel avantage il ne vouloit que les mêmes conditions de paix qu'il avoit demandées auparavant, savoir l'édit de pacification de 1577, et dépêcha dès le lendemain La Burthe son maître des requêtes vers le roi, pour le prier de lui donner la paix et d'étancher le sang de sa noblesse. On jugea dès lors qu'un si grand courage viendroit à bout de tous ses ennemis, et qu'il n'y avoit point d'effort capable de renverser celui qu'une telle prospérité n'avoit pas ébranlé même. Il accorda aux prières du vicomte de Turenne les corps de Saint-Sauveur et de Joyeuse pource que ces gentilshommes étoient parents de ce seigneur. Celui-ci les mit dans des caisses de plomb et les envoya à Tours; d'où peu après ils furent amenés à Paris par commandement du roi, qui, en souvenir de la place que Joyeuse avoit eue dans ses bonnes grâces et dans son alliance, lui fit de somptueuses funérailles, avec la même pompe que celle qui s'observe dans celles des enfants de France. [1]

La croyance commune attribua sa perte à ce qu'il n'avoit pas suivi le conseil de Matignon, et que par jalousie ou par légèreté, il avoit précipité la bataille ce jour-là, quoiqu'il sût bien que le lendemain l'autre chef devoit arriver. Il y en eut néanmoins qui s'imaginèrent

[1] Voyez plus de détails, au t. 3, vers la page 30.

que ce maréchal n'avoit ni ordre ni volonté de le joindre; 1587.
et ceux-là fondoient leur soupçon sur ce qu'il se retira en Guienne aussitôt qu'il eut appris ce mauvais succès, et n'employa son armée à aucune entreprise : mais dans l'opinion des mieux sensés, cette retraite étoit généralement sage et nécessaire. Car, disoient-ils, c'eût été une téméraire imprudence de hasarder une seconde bataille avec des troupes faites à la hâte, desquelles dépendoit néanmoins la conservation de la province dans l'obéissance du roi contre les menées des ligueux et les efforts des huguenots; et, s'il ne tenta rien depuis, ce fut que par une éminente espèce de vertu, il se piquoit plus du service du roi que de sa propre gloire: comme il le sut bien dire au parlement de Bordeaux, qui le pressant de faire quelque chose à dessein peut-être de l'éloigner de leur ville, remporta de lui cette judicieuse réponse : *Que c'étoit tout faire que de bien obéir à son maître.*

Peu de fruit de la victoire.

On jugeoit d'abord que les moindres fruits d'une si grande journée devoient être la jonction des reîtres et la conquête des villes qui se trouveroient sur le chemin des vainqueurs : il n'y en eut pourtant point d'autres que quinze ou vingt moulins ou églises, qui ne leur coûtèrent pas moins qu'eussent fait des places de conséquence durant l'épouvante. Dans le conseil, tous les chefs opinoient qu'il falloit en diligence tirer vers l'armée étrangère; et le prince de Condé offroit instamment, avec l'élite des troupes, de s'aller saisir de Saumur qui n'étoit fort ni d'hommes ni de murailles : mais sa proposition ne fut point acceptée; et peu de jours après cette armée triomphante se rompit elle-même en plusieurs

1587. pièces. Le roi de Navarre emmenant avec lui le comte de Soissons et cinq cents chevaux, perça dans la Gascogne sous couleur de quelques affaires, et de là en Béarn pour voir sa sœur; le prince de Condé s'en retourna à La Rochelle; et le vicomte de Turenne passa en Périgord avec le reste des troupes, savoir l'infanterie et la noblesse de deçà la Loire. Quelques uns jetèrent la faute de cette séparation si prompte sur les amours du Béarnois et crurent que l'impatience de revoir sa belle comtesse le remena comme par force en Béarn, où en effet il lui présenta vingt-deux drapeaux d'ordonnance, déférant ainsi l'honneur de sa victoire au mérite de sa beauté. Les religionnaires zélés, se défiant déjà de sa persévérance dans leur opinion, ajoutoient qu'il avoit donné son avantage aux espérances de la couronne et qu'il avoit bien d'autres pensées que d'avancer les affaires du parti. Il y en eut même qui soupçonnèrent qu'il étoit secrètement d'accord avec le roi de laisser ruiner le huguenotisme, pourvu qu'il lui aidât à détruire la Ligue, et que sur ce fondement se contentant d'avoir mis par terre Joyeuse avec grand nombre de seigneurs ligués, et s'imaginant, comme aussi faisoit le roi, que le duc de Guise et les princes de sa maison seroient opprimés par les reîtres, il ne voulut pas pousser plus outre de peur de lui donner de la jalousie. Mais ceux qui le vouloient justifier de ce reproche faisoient entendre que la noblesse et les garnisons d'Angoumois, Saintonge et Poitou étoient parties de leurs maisons sans équipage et sans argent comme pour un voyage de deux ou trois jours, que même on les avoit obligées avec grande peine de venir jusqu'à Coutras; que celles de Guienne n'avoient été empruntées que pour trois semaines et avoient

déjà servi deux mois; de plus, qu'encore qu'il n'eût été 1587.
perdu en cette journée que peu d'hommes, il y avoit eu pourtant grand nombre de gentilshommes blessés et plus grand nombre de chevaux tués : de sorte qu'il n'avoit pas été possible de les mener plus loin et que l'on avoit été contraint de leur donner congé pour s'aller préparer à un plus grand voyage[1]. Or, avant que de se séparer, le monarque navarrois prit serment de tous qu'ils se rendroient le vingtième novembre dans la plaine Saint-Aulaye sur les confins de l'Angoumois et du Périgord, pour s'acheminer conjointement vers l'armée étrangère.

Pendant ce temps-là, Turenne se chargea d'assiéger Sarlat ville épiscopale dans le Périgord, tant afin d'occuper ses troupes qu'afin d'en tirer quelque argent pour les payer. Comme il y avoit fait brèche du côté de Benac, La Mothe-Fénélon, qui s'étoit jeté dedans avec la noblesse du pays, après avoir repoussé le premier assaut, fit en sorte, par l'entremise de Galeot de La Tour-Limeil cousin germain du vicomte, qu'ils entrèrent en conférence : ce qu'il ne demandoit que pour amuser les assiégeants et leur faire écouler

[1] Ces raisons sont exposées dans une lettre de Mornay à Morlas. Il ajoute celle du grand bagage de l'armée victorieuse, qu'il était nécessaire de décharger dans des villes pour s'en débarrasser. Les mémoires de Sully donnent à entendre que la jalousie qu'avait Condé du roi de Navarre son cousin, jalousie entretenue par La Trimouille son beau-frère et même par l'habile Turenne qui voulait s'approprier quelques provinces, et de plus l'impatience qu'avait le comte de Soissons d'aller voir la sœur du Béarnais, chose qui favorisait la passion de Henri, furent les principales causes qui empêchèrent les chefs d'agir de concert dans l'intérêt commun après la victoire.

1587. le temps, sachant bien qu'ils ne pouvoient pas demeurer là passé le vingt novembre; et toutefois le vicomte y entendoit volontiers, parce qu'il se sentoit trop foible pour emporter la place de vive force. Sur ces entrefaites arriva bien à propos pour l'honneur du dernier un ordre du prince de Condé qui lui mandoit de le venir joindre. Ce prince, ayant fort à cœur les affaires du parti, n'avoit séjourné que peu de jours à La Rochelle, et s'étoit rendu avec tout ce qu'il avoit pu assembler à Montmoreau en Angoumois. Là, après avoir attendu en vain des nouvelles du roi de Navarre, il voulut entrer dans le Berry, à dessein de rencontrer l'armée étrangère : mais il ne fut pas bien loin qu'il en apprit l'entière déroute, de sorte qu'il fut contraint de se renfermer dans le Poitou. Ainsi s'en alla au vent cette glorieuse victoire de Coutras, de laquelle on peut dire que comme il n'y en eut jamais une plus accomplie de touts points, il n'y en eut aussi jamais une plus mal ménagée.

Effet de la nouvelle de la bataille de Coutras.

Les nouvelles en étant apportées dans l'armée du roi et dans celle des confédérés le lendemain du combat de Vimory, n'y causèrent point les mouvements que l'on se pouvoit imaginer. Les courtisans, envieux de la faveur, rioient sous le manteau du malheur du favori et en disoient chacun leur mot. Le roi n'en fit paroître aucun signe de tristesse ni de crainte, soit que le déplaisir qu'il en pouvoit avoir fût compensé par la mort de tant de ligueux, soit qu'il crût le roi de Navarre encore trop foible pour oser s'approcher des bords de la Loire; et les confédérés, déjà abattus et découragés, n'en reçurent aucune joie, ni n'en relevèrent point leurs espérances, parce qu'en même temps

ils apprirent que le Béarnois au lieu de suivre de près 1587.
son courrier, s'éloignoit d'eux à grandes journées et sembloit tourner le dos à leur besoin et à leur avantage. Cette armée continuant sa route vers la Beauce, et ayant pris en passant la petite ville de Château-Landon, qui voulut résister sur l'espérance de secours et que les reîtres pillèrent, s'étoit venue loger le long de la rivière d'Etampes[1] pour avoir la commodité des moulins que pourtant elle trouva rompus. Comme elle sut donc que le roi de Navarre ne venoit point, les étrangers crurent qu'il les avoit abandonnés ou qu'il étoit mort à la bataille. Alors les reîtres recommencèrent leur mutinerie, disant opiniâtrement que si on ne les dédommageoit de la perte de leur bagage, ils n'avoient plus moyen de suivre, et qu'ils prendroient leur congé d'eux-mêmes. Les généraux furent contraints d'en venir aux prières pour les apaiser ; à quoi les paroles n'ayant pas grand effet, il fallut que les François, qui n'étoient pas plus riches qu'eux, se cotisassent pour leur payer une partie de leur bagage ; et l'entremise des Suisses n'y fut pas inutile : car ils piquèrent les reîtres d'honneur, leur remontrant qu'auprès de Château-Vilain ils s'étoient mutuellement donné la foi de ne s'abandonner point quelque chose qui leur arrivât.

Les Suisses traitent leur accommodement.

Cependant eux-mêmes, conduits par quelques capitaines que le roi avoient gagnés, entre autres par leurs fourriers que le duc d'Épernon avoit pris, traitoient pour leur accommodement particulier et avoient déjà député pour cela par deux fois. La première, le duc

[1] Elle passe près de la ville du même nom : on ne l'a point marquée sur la carte parce qu'elle est très peu considérable.

1587. de Nevers les reçut et les présenta à Henri III [1]. D'abord il les rudoya fort de paroles, leur reprocha l'infraction de l'alliance de leurs cantons avec la couronne et les menaça d'en poursuivre la punition envers leurs seigneurs : puis il tempéra cette rigueur par quelques paroles obligeantes, et après les remit entre les mains du duc. Celui-ci avec une grande accortise, entremêlant les promesses avec les menaces, et les incommodités extrêmes de la faim, de la fatigue, du froid et de la disette de toutes choses avec les récompenses que le roi leur donneroit, les disposa à faire entendre tout ce qu'il voulut à leurs compagnons; lesquels pourtant n'y ajoutèrent pas foi entièrement, à cause que ce prince étoit italien et passoit dans leur esprit pour un des suppôts de la Ligue. La seconde fois, Henri, désirant attribuer l'honneur de cette négociation à une personne qui fût entièrement à lui, les adressa au duc d'Épernon, qui composa enfin avec eux qu'ils se retireroient en leur pays moyennant quatre cent mille écus d'argent qu'on leur feroit distribuer pour suppléer à ce qui leur pouvoit être dû par le roi de Navarre. Néanmoins le duc de Bouillon et les autres chefs leur firent tant de belles promesses, leur donnèrent tant d'assurances de la prochaine arrivée du Béarnois, chargé de lauriers et d'ar-

[1] Ils s'excusèrent de porter les armes contre le roi en disant qu'on leur avait fait entendre que le monarque désirait leur entrée en France pour les opposer à la Ligue. Daniel qui rapporte ceci d'après les Mémoires de la Ligue, dit en alléguant ceux de Sully, que ce seigneur avait été en effet chargé d'une mission secrète pour cela : mais Henri n'osa point se déclarer si ouvertement, et craignit de justifier le reproche des ligueurs contre lui. Il espérait d'ailleurs que Guise pourrait périr en hasardant sa personne avec peu de monde contre l'armée confédérée.

gent, et leur remirent si bien devant les yeux le tort qu'ils faisoient à leur nation, à leur honneur, à leur conscience, qu'ils obtinrent d'eux huit ou dix jours de délai, pendant qu'ils feroient savoir leur résolution à ce prince. Ils crurent avoir gagné beaucoup de les avoir ainsi retenus pour quelque temps, d'autant qu'ils se promettoient pendant ce délai d'avoir de bonnes nouvelles de lui, ou de rencontrer de favorables occasions de défaire le duc de Guise dont la mort ou la prise leur donneroit entièrement gain de cause. Pour ce sujet, les plus hardis opinoient qu'il falloit tourner la tête vers ce duc et le contraindre au combat ou l'investir en quelque lieu qu'il fût : ce qu'ils ne croyoient pas si mal aisé qu'il eût pu sembler, parce qu'il n'avoit aucune bonne ville pour retraite, le roi n'ayant pas moins pourvu à lui en tenir les portes fermées qu'à les munir contre les Allemands. Mais le peu d'intelligence qui étoit entre les différentes nations, joint au dégoût que leur donnoient les fatigues et les mauvais succès, ne leur permirent point d'exécuter ce dessein; et le peu d'apparence de voir le roi de Navarre après l'avoir si long-temps attendu les découragea entièrement. 1587.

A son défaut, le prince de Conti se rendit à l'armée le 20 novembre : il y arriva avec bien peu de suite, mais avec moins encore d'apparence de pouvoir remettre les esprits, non-seulement à cause qu'ils étoient déjà trop débauchés[1], mais aussi pource que la dureté de son oreille et ses autres défauts[2] le privoient de cette grâce et de Le prince de Conti joint les confédérés.

[1] Voyez p. 259, note 2.

[2] Il éprouvait aussi un tremblement habituel qui lui venait du souvenir de la St-Barthélemy. Voici ce que raconte Mézeray : « Les pleurs du petit prince de Conti ni ses mains enfantines qu'il met-

1587. cette vigueur qui sont nécessaires pour commander. Il fut reçu néanmoins avec beaucoup de pompe et de signes de réjouissance : le duc de Bouillon lui remit le commandement et la cornette blanche, puis le traita magnifiquement à souper, le canon répondant aux brindes [1] qui se faisoient à sa santé. Il y avoit quelques jours que les confédérés s'étoient venus loger aux environs de Chartres afin de l'y attendre; et le roi, craignant qu'ils ne voulussent descendre dans le Vendômois avoit passé la Loire à Boisgency [2], et fait loger son avant-garde commandée par le duc d'Épernon, à Bonneval seul passage qui leur restât pour ce dessein s'ils l'eussent eu. Voilà pourquoi, ayant été mis en délibération le lendemain de l'arrivée du prince quelle route il leur falloit prendre, il fut résolu qu'ils s'achemineroient à grandes journées vers la source de la Loire : quelques uns même proposèrent de partir la nuit suivante, afin de gagner le devant sur l'armée du roi qu'ils auroient à dos et de tromper le duc de Guise qui les cotoyoit sur la main droite. Cette résolution étoit la meilleure qu'ils pussent choisir [3], s'ils l'eussent

toit au-devant des coups, ne purent sauver son gouverneur, Brion gentilhomme de 80 ans, qui l'avoit chargé à son cou pour le sauver. » Ce prince montra cependant de la valeur. Le comte de Soissons son frère avait bien plus d'avantages extérieurs; car il les réunissait au plus haut degré. Un souvenir intéressant se rattache aussi à son enfance : son père le portait dans ses bras, lorsqu'il traversa à gué la Loire avec tant de péril poursuivi par les troupes de Charles IX.

[1] Voyez t. 1, note de la p. 44.

[2] Voyez p. 279, n. 3.

[3] Voyez la note de la p. 484.

promptement exécutée : car, outre les raisons qui les y avoient induits, ils eussent toujours éloigné les Suisses, et par ce moyen les eussent empêchés d'achever leur traité ou du moins ils en eussent été accompagnés durant le chemin le plus difficile. Mais les reîtres qui vouloient se rafraîchir et se mettre à leur aise, furent cause que le départ fut différé de quatre jours. 1587.

Le duc de Guise, qui ne perdoit point de temps, sut bien ménager celui-là pour sa gloire et pour leur dommage. Lorsqu'ils étoient entrés en Beauce, il n'avoit osé les suivre de peur qu'ils ne l'enveloppassent dans ce pays tout découvert, mais de Montargis avoit coulé le long de la rivière de Loing à Nemours, et de là à Montereau-Faut-Yonne[1] ; d'où pourvoyant aux surprises du roi, il avoit prié le duc de Mayenne de retourner en Bourgogne, et le duc d'Aumale d'aller en Picardie, afin de prendre garde à leurs places sur lesquelles le monarque faisoit dresser quelques surprises ; si bien qu'il avoit retenu avec lui seulement trois mille hommes de pied et mille chevaux. Or, comme il entendit[2] que les Suisses avoient conclu leur accord et que l'on traitoit aussi avec les reîtres, de sorte que cette grande armée se dissipant entièrement sans coup férir, tout l'honneur en reviendroit au roi, et au duc d'Épernon qui manioit ces traités, il se hâta de faire quelque mémorable entreprise, qui s'exécutât justement sur le point que ce grand corps alloit se défaire, afin qu'il semblât avoir donné le coup et qu'on lui pût avec apparence attribuer l'honneur de l'avoir mis en dé-

Guise les bat à Auneau.

[1] Ainsi nommé parce qu'il se trouve à l'endroit ou l'Yonne se perd dans la Seine.

[2] Voyez la note de la p. 374.

1587. route[1]. Ce dessein lui succéda fort heureusement ; voici de quelle manière. Le baron de Dona s'étoit logé avec sept cornettes de reîtres dans une petite ville de Beauce nommée Auneau, fermée seulement de méchantes murailles comme le sont celles du pays, sans pont-levis ni fossé qui valût, mais gardée par un assez bon château, au côté duquel il y a un étang d'où sort un gros ruisseau faisant une espèce de marais et au bas de l'étang une chaussée qui traverse ce marais et va jusqu'à la porte de la ville passant à côté du bois et des garennes. A l'arrivée quelques reîtres avoient donné à la basse-cour du château, mais ils en avoient été vigoureusement repoussés, de sorte que Dona n'ayant pas le loisir ni la commodité de faire un siége, s'étoit contenté de capituler avec le capitaine qui commandoit dedans (c'étoit un gascon nommé Cholar[2]) qu'il ne feroit aucun acte d'hostilité, de quoi il avoit pris son serment : néanmoins ne s'assurant pas plus qu'il ne devoit sur la foi de cet homme, il avoit fait dresser des barricades dans une place qui étoit entre la basse-cour et les maisons de la ville, où il avoit logé une cinquantaine d'arquebusiers pour empêcher qu'on ne pût faire irruption du château par ce côté-là. Or, le duc de Guise étant venu à Dourdan, qui est à demi-journée de là, mania si bien l'esprit de ce Cholar par l'entremise de La Châtre, que non-

[1] Daniel rapporte que des catholiques même dans l'intérêt de Guise, engagèrent les reîtres à différer leur accommodement.

[2] Cet homme appartenait, dit Palma Cayet, à la maison de Joyeuse. Daniel, qui pour le combat d'Auneau allègue beaucoup d'auteurs, dit que la plupart des paysans du voisinage s'étaient retirés dans le château avec leurs meubles, et que Cholar promit qu'ils fourniraient des vivres aux Allemands.

seulement il lui promit de lui permettre l'entrée par la basse-cour, mais encore, bien qu'avec plus de difficulté, de lui ouvrir le château, moyennant les assurances que donna le duc qu'il ne seroit point touché aux biens de la contrée qui étoient dedans.[1] 1587.

Comptant sur la promesse, après avoir fait repaître et mis toutes ses troupes en prières, le prince lorrain part de Dourdan à trois heures de nuit : Vins menoit trois cents coureurs soutenus par deux cents hommes d'armes que La Châtre commandoit ; Guise et Elbœuf les suivoient avec le reste de la cavalerie ; à la droite marchoit l'infanterie pour recevoir les ennemis qui pouvoient venir de ce côté-là. L'armée des confédérés étoit en grande confusion, à cause des Suisses, qui, pour tous délais, vouloient leur fausser compagnie ce jour-là : c'est pourquoi elle vouloit partir de grand matin, et les chariots des reîtres étoient déjà tout chargés par les rues, si bien que comme La Châtre fut à cinq cents pas d'Auneau il entendit leurs trompettes qui sonnoient le boute-selle. Il en donna avis au duc, qui, ne sachant que juger, si son entreprise étoit découverte ou si les reîtres vouloient déloger, ne la quitta point pour cela, mais faisant filer en diligence son infanterie le long de la chaussée, donna charge à Saint-Paul de faire irruption dans la ville avec elle, tandis qu'il tiendroit la campagne avec la cavalerie pour empêcher que les reîtres sortant du bourg ne se pussent

[1] Guise obtint, dit Daniel, que la nuit du 24 novembre jour auquel les Allemands devaient décamper Cholar laisserait entrer dans le château 400 arquebusiers : ce furent tous gens d'élite et ses gardes étaient du nombre. Il s'approcha des environs à la faveur des ténèbres avec un corps de 5,000 chevaux.

1587. rallier. Saint-Paul étoit fils d'un simple fermier, mais son courage plus grand que sa naissance l'avoit poussé dans les armes et rendu un des meilleurs capitaines d'infanterie de son temps : au reste, entièrement dépendant de la maison de Guise. Ce capitaine, étant donc passé avec son infanterie [1] par le château et en ayant laissé dedans seulement cent vingt arquebusiers pour le garder en cas de retraite, la range, avec le moins de bruit qu'il lui est possible, dans la basse-cour, prend la charge d'attaquer lui-même la grande rue où étoit logé le baron et ordonne à Ponsenac d'entrer dans l'autre en même temps. Il y avoit la barricade entre deux qu'il falloit fausser ; les arquebusiers allemands la défendirent fort bravement, et les reîtres des plus prochaines maisons accourus en cet endroit repoussèrent et mirent en désordre les gens de Saint-Paul, tellement que l'entreprise étoit manquée si elle eût eu un conducteur moins assuré. Mais Saint-Paul ne s'épouvante pas : il emploie exhortations, prières et reproches pour empêcher la fuite de ses gens, et comme il voit que tout cela est inutile il commande à ceux qu'il avoit laissés dans la basse-cour de leur fermer la porte et de tirer sur eux. Le désespoir leur donne de la honte et la mort certaine leur fait mépriser la crainte de mourir : tourner visage aux reîtres, les re-

[1] « Elle était, dit Daniel, de 1,500 hommes partagés en petites troupes qui entrèrent brusquement dans la ville par la porte la plus proche du château sans trouver aucune résistance, et qui se jetant à la droite et à la gauche de la file des chariots en criant : tue, tue, passèrent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrèrent. Les 400 hommes qui s'étaient coulés dans le château pendant la nuit, sortirent en même temps, répandirent l'alarme d'un autre côté et chargèrent les Allemands avec le même succès. »

pousser, forcer la barricade et tailler en pièces les 1587.
arquebusiers qui la défendent, n'est qu'un même effort. La barricade emportée ils donnent dans les rues, terrassent tout ce qu'ils rencontrent, enfoncent les portes, et sans s'amuser au pillage comme ils avoient fait à Vimory, ne s'attaquent qu'aux hommes. Le courage ne manquoit point aux reîtres, mais l'avantage du lieu et des armes : les arquebuses les atteignoient de plus loin que la portée de leurs pistolets, leurs épées n'avoient point de défense contre les piques, et la cavalerie n'étoit d'aucun usage dans les rues, embarrassées de leur bagage : de sorte que les uns étoient surpris dans leurs logis, les autres canardés à mesure qu'ils en sortoient, par ceux qui se couvroient derrière les chariots ou qui tiroient sans cesse des maisons dont ils s'étoient rendus maîtres. Il ne leur restoit qu'un moyen de se rallier, qui étoit de sortir de la ville et d'aller former leurs escadrons en campagne : mais au même temps que Saint-Paul avoit forcé la barricade il avoit commandé au capitaine Joannes créature du duc de Guise de s'aller saisir des portes; tellement que, les trouvant fermées, ils se mirent les uns à retourner l'épée à la main pour mourir parmi les ennemis, les autres à courir autour de la ville pour chercher quelque issue. Les plus avisés furent ceux qui, montant sur la selle de leurs chevaux, grimpèrent sur la muraille et de là se coulèrent dans le fossé; celui qui portoit la cornette générale, nommé Renefale, échappa par ce moyen avec vingt-cinq ou trente cavaliers. Le baron de Dona se sauva aussi lui dixième, non pas par les marais comme dit un auteur étranger peu favorable à sa réputation, mais perçant bravement au travers de la compagnie du capitaine

1587. Joannes avant qu'elle eût fermé la porte [1] ; et, après qu'il eut en vain attendu à deux cents pas de la ville que ses compagnons le vinssent joindre, il s'en alla au logement des autres, qui tous ensemble se rallièrent à une demi-lieue de là [2]. Châtillon avec ses François, et les Suisses même, qui craignoient que cet échec ne rendît leur condition pire, s'étant mis en bataille près de lui, il employa tout ce que la nécessité et le désespoir peuvent fournir de belles paroles pour leur persuader de retourner promp-

[1] Voici la suite du récit de Daniel : « Le baron Donaw dans cette surprise monta promptement à cheval et l'embarras des chariots l'empêchant de mettre ses gens en corps, perça l'épée à la main la foule qu'il trouva dans la rue, et accompagné de dix cavaliers gagna la campagne avec beaucoup de peine. Son cornette fit ce qu'il put pour rallier quelques reîtres, mais le bagage qui embarrassait toute la ville et les mousquetades que l'on tirait de tous côtés ne le lui permettant pas, il se sauva sur les murailles avec 50 gentilshommes qui l'avaient joint : comme ils étaient vivement poursuivis, quelques uns sautèrent dans les fossés, quatre furent pris, plus de la moitié furent tués, tandis que dans la ville on faisait main basse sur tous les autres. Il y en eut 1,200 d'assommés et quantité d'autres faits prisonniers. »

[2] « Cette déroute, dit Daniel, ayant déconcerté toute l'armée, elle retourna au hasard sur ses pas vers Montargis, avec tant de frayeur, qu'une compagnie d'arquebusiers à cheval de l'armée du roi ayant paru à la queue, un régiment entier de lansquenets qui conduisait quatre pièces d'artillerie leur fit signe qu'il se voulait rendre, mit les armes bas, et leur livra les quatre pièces de canon. Le reste était sur le point d'en faire autant au moment que Châtillon arriva, qui leur montrant les casaques d'une troupe qu'il venait de défaire les fit consentir à le suivre jusqu'à Boni. » (Sur la Loire à 4 l. s.-e. de Gien.) « Sur la route, continue Daniel, les coureurs de l'armée du roi qui suivaient toujours les reîtres, tantôt donnaient sur tout ce qui s'écartait, tantôt appelant avec le chapeau quelques officiers de l'arrière-garde, s'entretenaient avec eux, jusqu'à ce que Châtillon appréhendant les suites de ces entretiens, fit faire une charge par Montlouet, qui les termina. »

tement investir leurs ennemis durant qu'ils étoient occupés au pillage; mais les Suisses ne songeant plus qu'à s'en aller n'étoient point d'humeur de combattre, et les autres ne jugèrent pas qu'il fallût se piquer dans le malheur, ni qu'il y eût apparence d'attaquer des gens qui étoient en cœur, qui avoient un château pour retraite, et auxquels ils ne pouvoient aller sans avoir affaire au duc de Guise qui les attendoit de pied ferme avec de la cavalerie bien montée et toute fraîche. 1587.

Ainsi ces malheureux reîtres qui se trouvèrent enfermés dans Auneau furent tous assommés à la réserve de quatre cents qui furent faits prisonniers. On ne sut pas au vrai le nombre des morts, les vainqueurs l'augmentant prodigieusement et les vaincus le diminuant tant qu'ils pouvoient : il est certain qu'en maîtres et valets il ne passa guère trois mille, et qu'aussi ne fut-il pas moindre de deux mille. Une compagnie de reîtres qui vouloit venir à leur secours fut encore taillée en pièces et sa cornette y demeura : si bien qu'en comptant celle-là, il y en eut sept de prises, trois mille chevaux et huit cents chariots. On estimoit le butin à plus de quatre cent mille écus : les soldats demeurèrent deux jours dans Auneau à charger ce bagage et à fouiller les maisons; puis, de fantassins devenus cavaliers et habillés grotesquement des dépouilles des reîtres, ils allèrent trouver le duc de Guise à Étampes. Car après la victoire, comme il sut que les ennemis marchoient vers le haut pays, se croyant encore trop foible pour paroître devant vingt-deux cornettes de reîtres en rase campagne, il s'étoit retiré dans cette ville pour les suivre à la faveur des rivières et des pays forts. En effet, quelque perte qu'ils eussent reçue et quoique les Suisses les eussent

1587. abandonnés deux heures après la défaite d'Auneau, il leur restoit encore près de douze mille hommes, nombre qui étant plus aisé à conduire, moins embarrassant pour les logements et d'ailleurs aguerri par les occasions précédentes, sembloit devoir se faire voie partout : aussi le roi craignant qu'ils ne joignissent le roi de Navarre avec lequel ils lui eussent donné bien de la peine, jugea qu'il falloit les suivre de près, et le duc d'Épernon prit cette charge avec huit cents lanciers et presque autant d'arquebusiers à cheval. Ils s'avançoient à grandes journées le long de la forêt d'Orléans; ce duc les suivoit à une lieue près et le duc de Guise à quatre ou cinq. La quatrième journée, comme ils étoient parvenus à Landon[1] près de Montargis, Châtillon, qui avoit accoutumé de faire la retraite, étant allé à Gien en espérance de se pouvoir saisir de ce passage qu'il manqua, les arquebusiers du duc d'Épernon pressèrent si fort à ce pont les lansquenets[2], qu'ils causèrent une grande confusion, ensuite une prodigieuse épouvante parmi eux : de sorte que vingt-cinq arquebusiers seulement en désarmèrent douze cents, gagnèrent seize petites pièces d'artillerie (ils avoient enterré les grosses), et firent pour cent cinquante mille écus de butin. Ce nouvel échec les rendant plus soigneux de garnir leur retraite de leurs meilleures troupes et redoublant leur diligence, ils continuèrent de marcher par le Morvan, pays fort couvert de bois et si peu fréquenté qu'on n'y pouvoit aller deux à deux par les chemins.[3]

Échec des lansquenets.

[1] Château-Landon.

[2] L'infanterie allemande.

[3] Ils y éprouvèrent toutes les horreurs de la faim, dit M. Lacretelle. Ils avaient eu la dyssenterie en Champagne, où ils dépouillèrent les ceps de vigne.

Cependant le roi, trouvant moins périlleux et plus prompt d'achever cette guerre par les voies de négociation que par le sort des combats, craignant d'ailleurs que le duc de Guise, à qui le marquis de Pont-à-Mousson[1] venoit d'amener douze cents lanciers italiens et quatre mille chevaux, n'atteignît cette armée et ne remportât l'honneur de l'avoir entièrement vaincue, avoit donné charge au duc d'Épernon de la dissiper par quelque traité comme il avoit fait les Suisses. Ce duc avoit pris dans un combat près d'Étampes un mestre de camp françois nommé Cormont; ce fut de l'entremise de celui-là qu'il se servit pour faire entendre aux chefs les intentions du roi, qui étoient en somme : « Qu'il » donneroit sûreté aux reîtres pour se retirer; aux » François catholiques main-levée de leurs biens, et » aux religionnaires la même faveur, à la charge que » ces derniers sortiroient du royaume et ne porteroient » point les armes; demandant outre cela pour témoi- » gnage de leur obéissance qu'ils lui rendissent leurs » cornettes et drapeaux. » Cormont fit divers voyages pour ce traité, pendant lesquels l'armée s'acheminoit toujours en si grande diligence qu'elle avoit gagné le devant, d'une bonne journée sur les troupes du duc d'Épernon, et de deux sur celles du duc de Guise : mais pour cela l'effroi ne la quittoit point et elle se défaisoit d'elle-même par les fatigues, de telle sorte qu'ils ne tenoient plus aucun ordre de gens de guerre, ni entre les François ni entre les Allemands. Il leur falloit faire de longues traites pour s'éloigner de l'ennemi, et quand ils arrivoient à deux heures de nuit, ne se trouvant aucun guide pour les adresser dans les chemins et

1587.

Les reîtres font leur accommodement.

[1] Fils aîné du duc de Lorraine, comme on l'a vu.

1587. leur montrer les villages, la plupart s'arrêtoient dans les bois ou aux maisons qu'ils rencontroient, sans pain, sans fourrage; les chevaux demeuroient sur les dents, faute de nourriture ou d'être ferrés; les arquebuses et les pistolets étoient rompus et inutiles, faute d'ouvriers pour les raccommoder; plusieurs gentilshommes se retiroient chaque jour dans leurs maisons, on se fioit peu aux autres; les régiments de Mouy et de Cormont s'étoient débandés ; la plupart des soldats, succombant sous le travail de si longues traites, jetoient leurs armes dans les haies, les autres n'avoient point de poudre ni de moyen d'en recouvrer : en un mot, il ne restoit pas deux cents bons arquebusiers et presque tous les lansquenets étoient désarmés. Ces incommodités extrêmes firent consentir les chefs à recevoir la composition qu'on leur avoit présentée : mais le roi les ayant aussi reconnues rabattoit beaucoup de ses offres ; il ne vouloit plus donner aucune sûreté de retraite, ni main-levée des biens saisis aux religionnaires, et demandoit les cornettes des reîtres aussi bien que des François. Claude de L'Isle-Marivaut leur apporta ces nouvelles conditions, comme ils étoient logés à Marsigny-les-Nonnains à environ une journée de Roanne, leur mettant sous les yeux pour les faire trouver moins dures la mort inévitable de tous côtés : le duc d'Épernon à leur queue, le duc de Guise en Bourgogne, Mandelot gouverneur de Lyon avec cinq ou six mille hommes au-devant d'eux ; la hauteur et les neiges des montagnes de Vivarais où les paysans tous seuls étoient capables de les assommer. Châtillon au contraire les exhortoit à rejeter un traité si désavantageux à l'honneur et à la religion : leur repré-

sentant qu'ils n'avoient plus rien à craindre, qu'ils avoient 1587.
échappé les plus dangereux chemins, et qu'il s'offroit sur sa vie de les conduire en sûreté dans quatre jours. Il leur montroit à l'œil les montagnes du Vivarais, et les assuroit que dans vingt-quatre heures ils trouveroient là Chambaud avec quinze cents arquebusiers; que Mandelot ne pouvoit point mettre sur pied des forces suffisantes pour leur empêcher le passage; qu'Épernon étoit à une grande journée derrière eux, Guise à trois, le roi au-delà de la rivière; que si Épernon les venoit combattre avec sa cavalerie seule, étant aussi harrassé qu'eux et plus foible il seroit battu, et s'il attendoit son infanterie, qu'il ne pourroit jamais les attraper. Parlant aux Allemands en particulier, il tâchoit de les retenir par la considération de la honte et spécialement par celle du péril qu'ils vouloient éviter, leur remontrant qu'ayant à passer la Saône, nullement guéable, par-dessus des ponts qui étoient tous occupés par le duc de Mayenne, comme l'étoient aussi tous les bacs et les autres passages, ils se mettoient à la merci de ceux de la Ligue de la cruauté desquels le roi ne sauroit les garantir. Ces véhémentes persuasions eurent quelque pouvoir sur l'esprit des plus généreux qui lui promirent de le suivre; mais les autres ayant peur des neiges et des précipices des montagnes, de la stérilité du pays et de la perte de leurs chevaux, n'en furent point touchés; et le commun ayant ouï L'Isle-Marivaut qui leur promit d'adoucir les conditions, le traité fut enfin accepté de tous, avec les offres à peu près que Cormont leur avoit premièrement proposées, sinon que les reîtres emporteroient leurs cornettes ployées dans leurs malles.

1587. Châtillon n'ayant pu l'empêcher, se résolut à mourir mille fois plutôt que d'y consentir, et quelques conditions qu'on lui offrît en son particulier, il protesta qu'il ne rendroit jamais ses enseignes qu'au roi de Navarre au nom duquel il les avoit levées, ou qu'il rendroit la vie à Dieu de qui il la tenoit et pour la cause duquel il avoit appris d'endurer tous les travaux jusqu'à la mort. Après donc qu'il eut fait sauver le prince de Conti dans un château de gentilhomme avec la cornette blanche et douze ou quinze de ses gens, et qu'il eut pris congé du duc de Bouillon, il déclara aux reîtres qu'avec cent vingt maîtres et cent cinquante arquebusiers à cheval il étoit résolu de sauver son honneur et de surmonter les dangers dont on leur avoit tant fait de peur.

Cela dit, il perce au travers de vingt-cinq ou trente qui le vouloient arrêter pour leur paiement, et mettant l'épée à la main, qui étoit le signal de son départ, prend son chemin avec les siens par le pays de Forez. Il ne fut pas sitôt parti que les articles furent signés, ensuite de quoi le duc d'Épernon traita les capitaines à Marsigny-les-Nonnains [1]. Après qu'*ils* eurent noyé leurs ennuis passés dans l'excès des bons muscats dont il les régala, ils divisèrent leurs troupes

Guise les poursuit.

en deux : l'une à grandes journées traversa le Forez et un coin des terres du duc de Savoie, qui, craignant la puissance allemande, leur donna passe-port ; l'autre prit son chemin par la Bourgogne et la Franche-Comté, usant d'une telle diligence qu'elle trompa le marquis

[1] Ce fut où le bouffon Chicot dit à Dona qu'il n'avoit mangé alouette en Beauce, qui ne lui eût coûté un reître. (*Note de l'auteur.*) Chicot était le fou de Henri III.

de Pont-à-Mousson et le duc de Guise qui les guettoient : il est vrai que dans ces grandes traites plus de la moitié demeura de fatigue, de faim et de maladie, à la merci des paysans, et que ces deux princes les poursuivant contre la foi publique leur enlevèrent une partie de leur bagage. Quelques compagnies en revanche s'étant rafraîchies dans le comté de Montbelliard rentrèrent dans les lisières de la Lorraine ; et cette vengeance jointe avec le désir de butiner attira celle du marquis et du duc sur les terres de ce comté. Ils les ravagèrent toutes, même celles de l'évêque de Bâle le meilleur des prélats d'Allemagne, avec des cruautés dont le seul récit feroit horreur : le brûlement de deux cents villages et le sang de dix mille pauvres innocents de tout sexe et de tout âge, n'étoient que celles des généraux et les moins étranges ; mais les brutalités que commit la rage des soldats pour extorquer des rançons de ceux qu'ils gardoient en vie égalent tout ce qui s'est jamais lu de plus barbare. Frédéric comte de Montbelliard n'étant pas alors en état de s'opposer à cette furie, en forma après ses plaintes dans la diète de l'empire, où le duc de Lorraine ne savoit comment excuser ces actes d'hostilité ; de sorte qu'ils en fussent venus à une guerre ouverte, si l'empereur n'y eût interposé son autorité et nommé des arbitres pour les accommoder qui condamnèrent le lorrain à quelques dédommagements. 1587.

Quant aux chefs françois, le prince de Conti marchant avec peu de suite et par les châteaux de la noblesse, se retira sans être connu dans ses maisons, au pays du Maine ; Clervant s'en alla avec les Suisses, et le duc de Bouillon à Genève, tous deux sans

Sort des chefs confédérés.

1587. s'être obligés au traité : mais ils ne survécurent pas long-temps à cette déroute ; Clervant mourut en Bresse dans la maison de Château-Vieux son beau-père, le duc de Bouillon dans Genève [1], et quelques autres en divers endroits : le bruit commun accusant le muscat du festin de Marsigny-les-Nonnains de leur mort, et les religionnaires, comme dans les factions on charge toutes sortes de crimes sur ses ennemis soit qu'on les en croie coupables ou non, noircissant la Ligue de ce reproche. — Les capitaines suisses qui avoient écouté les premières paroles de la défection furent mal reçus en leur pays et marqués de perpétuelle infamie. Dona ne fut pas mieux venu en Allemagne et demeura toute sa vie chargé de la défaite des reîtres ; ayant perdu le nom de capitaine parmi sa nation, et acquis celui de malheureux moins infâme mais plus fui des hommes que celui d'infidèle. [2]

Victorieuse retraite de Châtillon.

Châtillon fut le seul qui, par une vaillance merveilleuse accompagnée d'un rare bonheur, fit une victorieuse retraite par un pays très difficile, dans une saison très fâcheuse, au travers des ennemis qui fondoient sur lui de tous côtés ; et, ce qui est de plus merveilleux, avec une petite troupe accablée de lassitude, de misère, de maladies, et qui n'avoit pour tout rafraîchissement que les combats. Dès qu'on le vit partir, on sonna le tocsin sur lui avec des cloches par les villages et des cornets sur les coteaux, tout le pays se mit en

[1] Le comte de La Marck son frère était mort pendant l'expédition peu de temps après le passage de l'Yonne, ainsi qu'il a été dit.

[2] Dohna manqua moins d'énergie que d'habileté. Il l'avait manifestée dès le début de cette campagne. « Comme il était arrivé à Strasbourg avec son armée, dit M. Lacretelle, il reçut de l'empereur Rodolphe II l'ordre de rétrograder : il méconnut cet ordre et se porta rapidement sur la Lorraine. »

armes, et Mandelot sortit de Lyon avec deux mille hommes pour lui couper les passages. Le second jour de sa marche, comme il fut en Forez, il s'avisa de prendre sa route à main gauche le long du Rhône par le droit chemin de Lyon : ce jour-là, Mandelot le voulut tâter avec cent hommes; mais il tourna à lui l'épée à la main et le repoussa. Le lendemain, comme marchant en grande diligence il eut passé le pont de Parsigny, et qu'en écartant cent arquebusiers qui s'étoient avancés, il eut donné le temps à ses gens de sortir d'une fondrière que la rivière faisoit en cet endroit-là, il le vit tout à coup dans la plaine d'au-delà un peu au-dessous de Revirieu[1], qui venoit à lui avec trois cents chevaux et cinq cents arquebusiers. Il croyoit néanmoins avoir assez d'avantage pour ne pouvoir être atteint avant la nuit : mais les gens de Mandelot firent une si merveilleuse diligence, échauffés par la curée de ses méchants bagages (les siens étant contraints de cent pas en cent pas de leur laisser quelque haridelle ou quelque malle), qu'il fut tout étonné de les voir infanterie et cavalerie à mille pas de lui. Alors, sans autre espoir que d'une généreuse mort, il commanda à Saint-Auban de les charger avec vingt-cinq cavaliers, et lui avec vingt autres des meilleurs hommes se réserva pour le soutenir et prendre son parti. Saint-Auban, à ce qu'il raconte dans ses Mémoires, par trois heureuses charges qu'il fit, mit en pièces cent coureurs, puis deux troupes de trente lances chacune; et cette troisième charge l'ayant mené jusqu'au bord d'un bois où étoit l'infanterie de l'ennemi, il passa encore tout au travers avec tant de roideur qu'elle n'eut

1587.

[1] Mieux : Revirie.

1587. pas loisir de le reconnoître. De cette sorte, il se trouva fort écarté, et quelques uns de ses gens aveuglés de l'insolence que cause une victoire si inespérée, allèrent chatouiller le gros de Mandelot, qui étoit sur un petit coteau à main gauche. Peu s'en fallut que cette témérité ne causât leur entière perte : quatre-vingts chevaux détachés par Mandelot, poussant ces écartés, coupèrent Châtillon et sa troupe entre le gros de Saint-Auban et le leur, où ils firent cinq ou six prisonniers de marque. Il servit bien à Châtillon que la brune ôta la connoissance de cet avantage à ses ennemis, et lui donna le temps de prendre son parti, qui fut de se retirer lui cinquième du côté du Rhône, comme fit aussi Saint-Auban avec quelques uns des siens. Mandelot rebuté par la perte de cent vingt de ses gens et par la lâcheté des autres, ne s'échauffa pas davantage à le poursuivre et s'en retourna à Lyon, se repentant d'avoir hasardé sa réputation sur de nouvelles troupes et contre des ennemis désespérés ; à cause de quoi il demeura le reste de sa vie exposé aux reproches de la cour, et aux mépris des Lyonnois, dont les enfants, faisant allusion à Revirieu, appelèrent ce combat *la bataille de Vireou*. Or, Châtillon et Saint-Auban s'étant heureusement rencontrés près de Saint-Agrève, retrouvèrent aussi leurs troupes à deux jours de là près de Quintenas où Mouy les avoit conduites, et après quatre jours de chemin, toujours harcelés de quelques ennemis ils arrivèrent enfin au fort de Retortou[1] leur première place de Vivarais où Chambaud tenoit garnison.

Causes de la ruine des confédérés. Voilà quelle fut la fin de cette grande armée confé-

[1] Quintenas est à 1 l. s. d'Annonay. On n'a pu trouver Retortou.

dérée. Les zélés d'entre les religionnaires aussi bien que 1587.
d'entre les catholiques en attribuèrent la dissipation à la toute-puissance de Dieu, mais pour différentes raisons. Les premiers disoient qu'il leur avoit voulu montrer à eux en particulier qu'ils ne devoient pas tant s'appuyer sur le bras de chair et sur les roseaux d'Égypte, et à tout le monde en général qu'il avoit confondu les forces humaines de peur qu'on ne dît que leur salut venoit d'autre part que de lui; les seconds inféroient tout le contraire, concluant de là qu'il condamnoit absolument cette religion et qu'il avoit résolu de l'anéantir, puisque dans une guerre qui avoit été déclarée directement contre elle, il avoit brisé comme du verre toute la puissance de ceux qui la soutenoient et dissipé de son souffle une armée qu'on pouvoit nommer la croisade du parti protestant contre l'église romaine. Ceux qui en jugeoient par les causes humaines en trouvoient trois ou quatre principales d'où cet effet étoit procédé : le mauvais conseil de La Huguerie, le peu d'expérience des chefs et leurs jalousies, le défaut d'argent pour contenter les étrangers, et la stérilité de l'année, qui, étant cause qu'ils ne trouvoient pas des vivres comme les autres fois, excitoit leurs plaintes et leurs mutineries. A cela les étrangers ajoutoient le manquement du roi de Navarre, qui fut empêché de la joindre quand il en avoit la volonté et qui ne l'eut plus quand il eut vaincu les obstacles. Lui au contraire se déchargeoit de ce blâme sur eux, et se plaignoit qu'on ne lui avoit envoyé que 4,000 reîtres au lieu de 8,000; que Casimir, qui s'étoit chargé de les amener lui-même, en avoit donné la conduite à un de ses domestiques et celle des lansquenets à un docteur, s'étant néanmoins réservé le titre et

1587. les émoluments de général ; que ces gens ne suivant point ses ordres mais leur opiniâtre fantaisie et les mauvais conseils de quelques ames vénales (il entendoit La Huguerie), n'avoient voulu ni prendre pied en Lorraine, ni passer la Loire au gué de Neuvy, ni remonter vers la source de cette rivière, mais étoient descendus en Beauce où il étoit impossible qu'il les allât joindre, pource que la rivière n'est point guéable au-dessous d'Orléans, et que quand elle le seroit l'armée du roi l'eût bien empêché d'y gagner aucun passage ; qu'enfin, quand il fût parti le lendemain de la bataille de Coutras, il n'eût pu arriver assez à temps avant la déroute de l'armée pource qu'il n'avoit combattu que le vingtième d'octobre, et que les Suisses avoient commencé leur traité le trois novembre et achevé le dix. Qu'au reste, il n'étoit point cause de la défaite des reîtres à Auneau, où ils avoient été battus faute de faire garde et d'en déloger quand on les avoit avertis ; ni de celle des lansquenets, qui étoit arrivée pour n'avoir point ordonné de cavalerie sur leur retraite : bref, qu'ils avoient fait leur composition lorsqu'ils étoient hors de danger, et qu'il eût été bien plus glorieux et plus facile d'imiter Châtillon que de s'exposer comme ils avoient fait à la vengeance du duc de Lorraine et des princes de la Ligue.

Hostilités en Dauphiné.

Les Suisses qui étoient passés en Dauphiné n'avoient pas mieux réussi que le reste de cette grande armée, et avoient commencé par leur malheur à montrer qu'elle ne devoit pas être fort heureuse. En décrivant de quelle sorte ils y furent reçus, nous verrons, par même moyen, ce que Lesdiguières y fit cette année. Après qu'il eut prolongé les trèves avec le comtat de Venaissin

par l'intercession de Montmorency, qui conservoit ces pays pour entretenir la bienveillance du pape, il exécuta son premier dessein sur le château de Champs[1] proche de Grenoble, qui tenoit cette ville à couvert de ce côté-là et incommodoit sa maison de Lesdiguières. Ayant donc fait couler secrètement dans cette maison trois cents hommes choisis, il se rend le matin avec ce petit nombre au pied de la muraille, fait ouverture à un endroit qu'il avoit reconnu foible et se rend maître de la place par la défaite de la garnison. Quinze jours après, avec un pareil stratagème il reprend le pont de Cognet : ce pont est sur la rivière Drac, entre La Mure et Mens, près d'un village d'où il a pris son nom : Lesdiguières y avoit bâti un petit fort pour entretenir communication entre ces deux bourgs et avoir ce passage libre; mais un des capitaines de La Valette le lui avoit surpris l'année passée. En revenant de là il prit une saucisse et fit raser le château qu'un gentilhomme nommé Monestier avoit fait fortifier à La Mure. Au même temps il étendit les contributions dans la contrée du Briançonnois, qui refusoit de les payer depuis la prise de Chorges et s'étant liguée sous la conduite d'un nommé La Casette avoit fermé avec une muraille flanquée de quelques tours le passage qu'on appelle le Pertuis Rostang[2] : c'est une vallée fort étroite entre des rochers, qui sont comme la porte de ce pays-là; mais ceux qui gardoient cette clôture s'enfuirent aus- 1587.

[1] Daniel l'appelle Champer.

[2] C'est une roche percée à quelque distance et au s.-s.-e. de Briançon qui communique avec la vallée de Queyras. L'inscription latine gravée au-dessus prouve que c'est un ouvrage des Romains qui le dédièrent à Auguste.

1587. sitôt qu'ils y virent planter les échelles par ses gens, qui n'eurent la peine que de la démolir. Puis ayant fait trèves avec la ville de Grenoble et ses environs moyennant six mille écus qu'on lui donna pour raser le château de Champs, il tourna ses forces et le canon qu'il avoit nouvellement fondu du côté de Nions, où Mérindol après six jours de siége, Venterol, Benivay, Molans[1], l'Egalières et Pierre-Longue à la première sommation, lui ouvrirent les portes. Par le même effroi, Jonquières petite ville de la principauté d'Orange[2] se rangea sous l'obéissance de Blacons gouverneur de toute la contrée, sans quitter néanmoins la haine qu'elle avoit pour lui; et le Poet-Laval ayant vu mettre en fuite Ramefort avec quatre cents chevaux qui la vouloient défendre se rendit à composition sur la fin de juillet. Cependant La Valette de retour de Provence assiégea Pierre-Longue et la battit avec grand bruit d'artillerie, pour apaiser les murmures des ligueux qui lui reprochoient de s'entendre avec Lesdiguières, comme il y en avoit quelque apparence. La place capitula au bout de quelques jours; mais cependant Lesdiguières eut le temps de brider la ville de Crest, qui étoit suspecte à Montélimart et à Die, en fortifiant Aoste tout contre ses portes.

Des Suisses y sont défaits.

Comme il étoit dans cette occupation, les nouvelles qu'il eut de la marche de Châtillon qui alloit joindre l'armée lui firent tout quitter pour aller au-devant de lui et l'accueillir sur le bord du Rhône ainsi que nous l'avons dit. Il attendoit au même temps les quatre mille Suisses dont nous avons parlé, conduits par Cugy et

[1] Venterol est à 1 l. de Nions, Molans en est à 4 l. s. On ignore la position des trois autres endroits.

[2] A moins de 2. l. e.-s.-e d'Orange.

Robert Stuart-Vesine; lesquels on lui envoyoit, premiè- 1587.
rement pour assurer les affaires du parti dans le Dauphiné, puis pour remplacer les garnisons du Languedoc que Châtillon auroit dû emmener si la jalousie de ceux qui étoient puissants dans la province lui eût permis de suivre les ordres du roi de Navarre. Ces troupes étoient composées de trois mille Suisses naturels, dont il y en avoit deux mille piquiers, le reste arquebusiers et mousquetaires, de cinq cents François aussi arquebusiers et mousquetaires qu'on avoit ramassés sur les frontières des Suisses, et de la compagnie de cavalerie du baron d'Aubonne. Comme ces forces eurent passé par Genève, Alphonse d'Ornane[1] gouverneur du Saint-Esprit, qui avoit eu le vent de la marche de Châtillon et de la leur, en donna avis à La Valette et monta aussitôt à cheval pour lui aider à empêcher qu'ils ne se joignissent. Pareillement, Châtillon et Lesdiguières s'avancèrent vers l'Isère, pour faciliter leur passage ou pour passer eux-mêmes vers eux, selon qu'ils le trouveroient à propos. L'Isère est une rivière fort rapide, qui venant des montagnes de Savoie traverse le Dauphiné et va tomber dans le Rhône. Vers le milieu de sa course et là où est la ville de Grenoble, elle reçoit deux petites rivières jointes ensemble dont celle qui est plus vers le Rhône s'appelle le Drac, l'autre la Romanche. La Valette et Ornane étoient sur l'autre bord de la rivière, et se tenoient toujours devant Lesdiguières et Châtillon pour les

[1] Fils du féroce Jean-Pierre-Bastelica d'Ornano corse, qui introduisit les Français dans cette île et qui prit du service en France quand Henri II en abandonna la conquête par le traité de Cateau-Cambrésis. Henri IV fit Alphonse maréchal de France. Il était colonel d'un régiment de Corses au service du roi, et aussi cruel que son père.

1587. amuser de peur qu'ils ne passassent vers les Suisses, au-devant desquels étoit allé cependant [1] Anchot de Mesplez mestre de camp d'un régiment de dix compagnies et non moins zélé pour la religion catholique que pour le service du roi. Ce capitaine avec cinq cents arquebusiers, l'élite de son régiment assurés par une compagnie de quatre-vingts maîtres que commandoit Saint-Julin gouverneur de Gap, sut si bien prendre les avantages des lieux et du temps qu'il arrêta les Suisses dix ou douze jours sur l'autre bord de l'Isère, les promenant deçà et delà, sans qu'ils pussent trouver moyen de gagner pays; et durant ce temps-là il les harcela de telle sorte et les serra de si près, qu'ayant l'alarme à toute heure et n'osant s'étendre dans ces contrées fort infertiles pour y chercher des vivres, ils tomboient sur les dents de faim et de lassitude. Enfin, comme ils eurent passé l'Isère au-dessus de Grenoble, Lesdiguières qui les avoit long-temps attendus à Sassenage [2] et autres endroits au-dessous de cette ville, remonta le long de la rivière et vint prendre son poste à Vif [3], ayant dessein de passer les deux torrents de Drac et de Romanche joints ensemble pour aller apprendre de leurs nouvelles. Au même temps, La Valette le côtoyant toujours se rendit à Uriage [4] entre la Romanche et l'Isère à demi-lieue de Vizille, où il avoit nouvelles que les Suisses dressoient un pont sur la

[1] Pendant ce temps.

[2] Bourg à 1 lieue et demie o. de Grenoble, célèbre par ses curiosités naturelles.

[3] Bourg à 4 l. s. de Grenoble près la rive gauche du Drac et à 1 l. et demie de Vizille.

[4] Ou peut-être Vriage.

Romanche. On le soupçonnoit avec quelque apparence de 1587.
n'être pas fort échauffé à les vouloir charger : mais Ornane, qui n'entendoit rien aux dissimulations de la cour, s'y portant plus chaudement se résolut à les attaquer tout de bon et l'y obligea par honneur. Donc, le dix-huitième d'août, Mesplez les ayant harcelés dès les cinq heures du matin par quantité de fausses charges, lorsqu'ils croyoient s'être dépêtrés de ses mains et qu'ils vouloient gagner un bois, Ornane les attaque près de Vizille avec cinquante chevaux seulement, et les engage adroitement au combat jusqu'à tant que les troupes de La Valette fussent arrivées. Du commencement, le combat fut chaud et opiniâtre, le lieu étant avantageux pour les Suisses : mais après qu'il eut duré quelque temps, ils furent chassés de leurs postes, puis entièrement défaits, plutôt par faute d'ordre que de courage. Il en demeura huit cents sur la place, et plus de mille en divers autres endroits, comme ils essayoient de gagner des lieux plus forts en se défendant toujours. Une partie, tellement enveloppée qu'elle ne voyoit point d'issue pour s'évader, se rendit à discrétion et fut bien traitée : bref, des quatre mille il n'en réchappa que cent qui se mirent dans les troupes de Châtillon. Vesine, Monricher son lieutenant et Aubonne capitaine de cavalerie furent assez heureux pour se sauver ; mais les douze enseignes des Suisses et la cornette d'Aubonne furent prises et envoyées au roi par des Crottes. Les circonstances de cette défaite se trouvent fort diversement écrites. Un auteur a dit que « Châtillon et Lesdiguières voyant le combat attaché firent de plus grands efforts que devant pour passer la rivière,

1587. et qu'ils furent toujours repoussés avec perte par La Valette : » mais Saint-Auban, qui étoit avec Châtillon, assure « que le peu ou point d'avis qu'ils avoient des Suisses donna loisir à La Valette de les tailler en pièces à une lieue d'eux, dont ils n'apprirent chose quelconque qu'après leur défaite. »

Les catholiques battus devant Montélimart.

L'éloignement de Lesdiguières, et avec lui de Louis de Blagny-Poet gouverneur de la ville et du château de Montélimart, qui avoit emmené une bonne partie de sa garnison, donna lieu à une entreprise des catholiques sur cette ville. Le bourreau et un serrurier, auteurs de ce dessein, le communiquèrent à Boulaty, à Ancone, à Saint-Féréol et à quelques autres gentilshommes, qui l'approuvèrent sur l'assurance que ces deux hommes leur donnèrent de leur livrer la porte Saint-Martin. Donc, le seizième du mois, la porte leur étant ouverte par le moyen du serrurier, qui en arracha les serrures avec ses instruments, ils entrent dans la ville avec sept cents hommes et s'assurent des places et des grandes rues : la garnison fait quelque résistance, à la fin elle est repoussée ; mais pendant le combat elle retire toutes ses poudres et quelques munitions de bouche au château. Les catholiques dressent des barricades contre le château en grande diligence, et pour achever leur entreprise appellent la plus prochaine noblesse du pays, entre autres le comte de Suze le plus considérable de tous. D'autre part, Vachères, gentilhomme religionnaire, se jette dedans, Chambaud y envoie sept cents arquebusiers de Vivarais, et la nouvelle en étant venue

à Lesdiguières dès le même jour quoiqu'il fût à vingt 1587.
lieues de là [1] il ordonne à Poet d'y mener quatre cents arquebusiers à cheval [2], si bien que le lendemain il n'y avoit guère moins de trois mille hommes. Les forces de ceux de la ville grossissoient aussi d'heure en heure, les catholiques y accourant de toutes parts, les uns pour le désir du butin, les autres par la haine qu'ils portoient à ces renards qui mangeoient leurs poules (ils appeloient ainsi les huguenots de Montélimart) ; et La Valette n'y pouvant aller en personne, y avoit dépêché Ramefort, gentilhomme de marque et de valeur, avec deux cents chevaux. Enfin, il ne manquoit aux assiégeants ni courage ni multitude : il leur manquoit seulement de l'ordre et de la conduite. Comme tous ces gentilshommes étoient pair à compagnon et qu'aucun d'eux n'avoit le commandement absolu, il y avoit tant de confusion que leurs compagnies entrèrent en garde deux jours durant sans avoir de mot, pource que les chefs étoient en différend à qui appartenoit cet honneur. Sur ces brouilleries, les assiégés, qui en étoient avertis, prennent leur temps ; le dix-neuvième du mois à onze heures du matin, Poet et Vachères sortent furieusement sur eux, attaquent les barricades qu'ils avoient élevées à la hauteur des toits, et n'ayant pu les forcer d'abord, percent les maisons d'à côté, de sorte qu'ils investissent par derrière une partie de ceux qui les assiégeoient. Le comte de Suze, mal informé de leurs

[1] Sans doute par le moyen de signaux qui firent l'office de nos télégraphes d'aujourd'hui. Le pays étant montagneux, la chose était plus facile.

[2] Daniel nomme de plus les seigneurs de Blacons, de Sales et de Souberoches qui accompagnèrent Poet.

1587. forces ou de leur courage, n'attendoit que l'heure de la reddition de ce château, et la croyoit avec une si grande sécurité, qu'étant assis sur un banc de boutique, il dit à ceux qui l'avertissoient de leur sortie : *Qu'on les laissât faire, et qu'assurément ils venoient se rendre à lui.* Il fut bien étonné quand on lui dit qu'ils étoient près de forcer la seconde barricade : il monte alors à cheval, va courageusement au-devant et repousse les premiers : Poet les soutient, la mêlée est sanglante : comme elle a duré près de demi-heure, le comte est tué d'un coup d'arquebuse, et ses gens le voyant étendu sur le carreau ne rendent plus aucun combat. Quantité de noblesse qui s'étoit retirée dans une rue fermée par une barricade, se rend à Blacons, les autres veulent fuir par la porte Saint-Martin, mais elle étoit fermée et le comte en avoit les clefs dans sa poche. Ainsi la plupart y sont assommés par monceaux, les autres se précipitent du haut en bas des murailles, le reste se cache dans les maisons. Il en coûta la vie à deux mille catholiques, du nombre desquels étoient le comte de Suze le père, Ancone, Logères, Le Teil le fils, Le Puy-Saint-Martin le jeune dit La Porte. Il en fut pris un très grand nombre, entre autres La Suze le fils, le vicomte de l'Estrange, Chavillac[1] gouverneur de Vivarais, Venterol, Boulaty, Le Teil le père, Précontat et le jeune Cossan.

Mesures de Lesdiguières.

Cette nouvelle arriva bien à propos quelques heures après celle de la défaite des Suisses pour consoler

[1] « Daniel écrit Chénillac, Belathi, Pracontat, Cossans, et ajoute le baron de La Garde. Ancone et Saint-Ferreol y furent blessés, dit-il : il n'en coûta aux huguenots que 20 hommes tués, et ils n'en eurent pas plus de 120 blessés. »

Lesdiguières ; lequel ayant conduit Châtillon jusques sur les frontières de Savoie, en apprit une autre fort agréable. Girald d'Adhemar fils du comte de Grignan, qui recherchoit sa fille, se déclaroit du parti, et donnoit pour gages de sa fidélité les châteaux de Clausayes et de Montségur en Provence. Il attaqua ensuite et démantela la ville et le château de Guillestre [1], qui l'empêchoit de jouir librement des vallées de l'Embrunois : puis il étonna tellement Queyras, pour y avoir pu mener du canon à force de bras par des montagnes où jusques-là à peine y avoit-il eu passage pour les hommes, qu'il se rendit sans attendre que le canon tirât. Cela fait, il employa ses forces avec l'industrie pour assujettir la ville de Gap qui le traversoit plus qu'aucune autre de la province. Elle est assise au pied d'un coteau nommé Puymaure, qui étant plus éminent que tous les autres d'alentour la commande en cavalier et n'est commandé de nulle part. Pendant l'absence de Saint-Julin, gouverneur de Gap, il entreprend de bâtir un fort de cinq bastions sur ce coteau; et, nonobstant les efforts des bourgeois et ceux de La Valette même, qui y arriva trop tard, il le mit en défense dans quinze jours, imposant par ce moyen sur la tête de cette ville un joug qui la réduisit enfin sous sa loi. 1587.

Au même temps, Chambaud gouverneur pour le parti dans le Vivarais faisoit la guerre à ceux de Hostilités en Vivarais.

[1] Bourg à 4 l. n.-e. d'Embrun sur la rive gauche du Guit petite rivière qui se jette dans la Durance qui vient de Briançon. On a omis sur la carte un autre endroit plus important : c'est Queyras dont l'auteur parle ici. Il est situé sur la rive droite du Guit à 4 l. s.-e. de Briançon et à 7 l. et demie n.-e. d'Embrun.

1587. Valence, s'étant retranché dans le bourg de Charmes d'où il alloit tous les jours paroître en bataille sur leur grève. Eux étant ennuyés de ces fâcheuses visites, assemblent deux mille hommes et forcent le bourg durant qu'il étoit allé à la guerre d'un autre côté. Il revient sur ces entrefaites, les chasse de là et les mène battant jusqu'aux portes de leur ville : mais la cavalerie du Dauphiné le remène bien chaudement jusqu'à ses barricades, où craignant d'être investi par de plus grosses troupes qui venoient du Lyonnois, il se résout à la retraite. Ainsi après avoir entretenu le combat jusques bien en avant dans la nuit, il bat aux champs de grand matin ayant toujours l'ennemi à ses trousses, et se retire dans Chalençon, petite ville démantelée en plusieurs endroits qu'il refit de pierre sèche, une partie de ses gens y travaillant tandis que l'autre étoit aux mains. Vers les mêmes jours, le marquis de Montlaur surprit la ville d'Aubenas par le moyen d'une saucisse qu'il appliqua à une maison qui faisoit partie de la muraille, et peu après réduisit aussi le château. A quelques jours de là Chambaud la reprit par escalade et serra le château de si près que Montlaur et Montréal qui étoient venus au secours ne purent être que témoins de la reddition.

1588. Prise d'Entraygues. Puisque nous sommes en ces pays éloignés, nous y remarquerons aussi la prise d'Entraygues, quoiqu'elle n'arriva qu'au mois de mars de l'année suivante. Les deux petites rivières du Lot et de la Trueyre [1] qui l'embrassent des deux côtés lui ont

[1] Mézeray qualifie ainsi ces deux rivières parce que le Lot quoiqu'il soit bien plus considérable que la Trueyre ne l'est pas plus que cette dernière quand il la reçoit.

donné le nom[1], et trois hautes montagnes entre lesquelles cette ville est située, dont l'une aboutit à l'Auvergne, l'autre au Rouergue et la troisième au Quercy, ne la rendent pas moins difficile à assiéger que commode pour tirer contribution de ces trois provinces. Cet Étienne Delmas gentilhomme de Rouergue que nous avons remarqué à la bataille de Saint-Gilles[2], en ayant observé toutes les avenues et les défauts, en conçut le premier dessein et le communiqua au capitaine Gentil renommé pour faire de merveilleux coups avec le pétard. Tous deux, avec leurs amis et quelques troupes tirées des garnisons du parti, pétardèrent la 1588.

[1] *Aïgues*, au langage du pays, c'est *eaux*. (Note de l'auteur.)

[2] Au règne de Charles IX, année 1562. Mézeray racontant la première guerre civile, fait connaître les hostilités qui eurent lieu dans chaque province du royaume. En Languedoc, les seigneurs de Sommerive et de Saze venus de Provence avec 5,000 hommes assiégèrent St-Gilles pensant l'emporter facilement. « Jacques de Crussol dit Baudiné, chef et gouverneur des réformés dans la province, envoya le capitaine Grilles qui commandoit 500 argoulets et 600 hommes de pied, et les capitaines Bouillargues, Delmas et Albenas avec leurs compagnies de chevau-légers, pour jeter quelques arquebusiers dans la ville. » « Leur vue, continue Mézeray, met l'alarme et la confusion dans le camp des assiégeants: ces capitaines s'aperçoivent de ce désordre, si bien qu'au lieu d'entrer dans Saint-Gilles, ils les chargent, les mettent en déroute et en tuent 2,000. Ceux qui eurent bonnes jambes ou assez de force et d'adresse pour traverser la rivière se sauvèrent, et il arriva en cette journée une chose qui possible n'étoit jamais arrivée en aucune autre, savoir que des attaqués pas un ne tourna visage, ni soldat ni capitaine. Aussi les vainqueurs ne perdirent que deux hommes, qui furent tués par les leurs mêmes pour ne savoir pas le mot. Mais il ne faut pas s'étonner de cette lâcheté, s'il est vrai ce qu'ont écrit les huguenots, que l'équipage de la plupart des capitaines catholiques étoit plutôt un équipage de noces que de guerre et qu'on trouva dans leur bagage quantité de violons et de livres d'amourettes. Cette action acquit un grand crédit dans le parti à Bouillargues et à Delmas. »

1588. ville en plein midi, et l'ayant gagnée après un rude combat, assiégèrent ensuite le château, devant lequel ils se retranchèrent si bien malgré toutes les forces du pays, que trois semaines après, les habitants qui s'y étoient retirés avec leurs femmes et leurs enfants, le rendirent à composition de la peur qu'ils eurent des mines qu'on leur fit voir toutes prêtes à jouer.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE ANALYTIQUE DU SECOND VOLUME.

(NOTA. On a mis entre parenthèses l'indication des digressions et réflexions : dans le texte ces dernières sont souvent entre deux guillemets. Ce qui est ici en italique marque les discours ou morceaux oratoires. Le n. veut dire note, f. fin, c. commencement.)

SECONDE PARTIE,

COMPRENANT LES CINQ DERNIÈRES AN-NÉES OU LES PLUS GRANDS TROUBLES. — HUITIÈME GUERRE CIVILE DE RE-LIGION.

—

MENÉES DES GUISES.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

(Les additions sont en italique, et les corrections de quelque importance précédées d'un *).

Page 6, avant l'alinéa. *Le célèbre historien de Thou fils du premier président du parlement de Paris était du nombre de ces conseillers. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique on le plaça chez son oncle Nicolas de Thou alors chanoine de Notre-Dame et depuis évêque de Chartres; mais il accompagna Paul de Foix chargé d'une mission importante en Italie, et profita de ce voyage pour visiter encore les Pays-Bas et l'Allemagne, voyant partout les savans, conversant avec les vieillards et fouillant les bibliothèques et les archives, pour ramasser des matériaux afin d'en enrichir l'histoire universelle de son temps qu'il se proposait de publier. De retour à Paris après la mort de Charles IX, il y reprit le cours de ses études. Alors, la prudence et l'habileté qu'il déploya dans plusieurs missions de confiance dont il fut chargé firent apprécier ses talens diplomatiques, et à peine âgé de 25 ans on l'envoya négocier avec les chefs du parti protestant mécontens de la violation de quelques promesses. C'est dans ce voyage-ci qu'il vit le roi de Navarre, dont il sut gagner l'estime et auquel il donna depuis tant de preuves de son dévouement. Revenu à Paris, il abandonna la carrière ecclésiastique, et la mort de ses deux frères aînés lui permettant de prétendre désormais aux plus hautes dignités de la magistrature, il devint maître des requêtes et l'année suivante obtint la survivance de la charge de président à mortier au parlement dont son oncle Auguste de Thou était alors titulaire.*

Page 13, ligne 12. *Selon Voltaire, L'Estoile a tort de parler de tournois aux noces de Joyeuse. Le dernier est de 1560 deux ans après celui où fut blessé à mort le roi Henri II. Cette année un prince du sang, Henri de Bourbon duc de Montpensier, en fut encore la victime, et cet usage fut dès-lors abandonné. Ce que L'Estoile appelle ainsi ne fut qu'une espèce de ballet guerrier représenté dans le jardin du Louvre par des mercenaires : c'était un des spectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un spectacle que la cour donnât elle-même.*

Les jeux qu'on continua depuis d'appeler tournois ne furent que des carrousels. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans.

P. 15. *Le mardy 21 mars, le roy vint seoir en sa cour de parlement, et fit publier l'édit de l'érection d'un nouveau président en chaque bureau des dix-sept généralitez de son royaume et un nouveau trésorier général en chacun d'iceux; et s'en alla le mercredy saint à Olinville avec d'Arques et La Valette ses mignons, auxquels on disoit qu'il avoit donné la meilleure part des 400 mil écus provenants de la vente des dittes offices.* (L'Estoile.)

* 27, à la marge, faite de, *lisez* faite à.

* 28, note, l. 1, *lisez* Il. — l. 3, *lisez* 40,000 livres.

* 32, l. 3 de la note, *lisez* esclaves.

* 36, l. 1, *ajouter* le.

41, second alinéa. *L'abbé Millot, dans ses Elémens d'Histoire Moderne, fait connaître une chose bien étonnante dans l'édit ou Philippe II proscrivait le prince d'Orange. Le roi d'Espagne y reconnait n'avoir pas été fidèle au serment qu'il avait prêté en prenant possession des Pays-Bas, et allègue une dispense qu'il avait obtenue du pape.*

* 42, l. 3, *lisez* perte.

44, note. *Epinoy est à 3 lieues de Maubeuge et non de Lille.*

50, l. 12, *lisez* fût.

* 51, à la marge, *lisez* installé duc.

Id. note. *Maurice ne fut que le second fils d'Orange; mais il succéda à son père, parce que son frère demeura trente ans prisonnier de Philippe II.*

* 58, l. 16, *lisez* Navarre. — l. 19, *lisez* du. — note 1, *lisez* employer.

62, l. dernière. Mettre la note suivante sur le mot «cousin»: *De ce duc. Il était le second mari de la mère des Guises.*

* *Id.*, note 4 : après « vertueux » *ajouter* gouverneur.

* 66, 4e l. du dernier alinéa, *lisez* quérir.

* 67, 4e l. de l'alinéa, *mettre* un point-virgule après «croire.»

* 80. *Mettre* à la marge vis-à-vis la 7e l. de l'alinéa : « Antoine proclamé roi, »

85. La note 2 indique la longitude des îles Açores tandis que Mézeray a donné leur latitude. Faute d'avoir aussi bien

remarqué celle-ci, il a mal connu la distance de ces îles entre elles, à part les trois premières.

88, alinéa. *Le plus grand nombre des soldats de l'armée française qui secourut dom Antoine étaient des réformés.*

*98, l. avant-dernière: *mettre* à la fin un . au lieu d'une ,

99. *Ce n'est pas du grand Cosme de Médicis surnommé le Père de la patrie, lequel mourut en 1464 et ne gouverna les Florentins que de leur bon gré, qu'il s'agit, mais d'un Cosme II de Médicis bien moins populaire, qu'un parti soutenu par Charles-Quint mit à la tête de la république et que Philippe II continua de protéger. La famille des Strozzi, bien que parente des Médicis, s'était opposée à l'élévation d'Alexandre de Médicis frère bâtard de la reine Catherine, auquel Charles-Quint avait donné sa fille naturelle depuis duchesse de Parme et gouvernante des Pays-Bas. Les Strozzi furent bannis de Florence où ils ne purent rentrer malgré le meurtre d'Alexandre parce que Cosme le remplaça. Les Florentins avaient une propension vers la France qui pouvait les protéger, et l'empereur leur donna un maître pour qu'ils dépendissent de lui.*

103, l. 5, *lisez* molles.

* 104, l. anté-pénultième, *lisez* « il » devant « les. »

* 119, l. 5, *lisez* d'où.

127, à la marge, *lisez* Tentative.

134, note 3. *Le château de Berkem est à 6 lieues s.-e. d'Anvers, et par conséquent au-delà de la Dyle où le P. Daniel dit que le duc d'Anjou se retira.*

* 165, l. pénultième du texte, *retrancher* qui.

166, l. 8 de l'alinéa. Il vaudrait mieux « la princesse » que « sa sœur », afin d'éviter l'amphibologie.

* 171, l. dernière du texte, *lisez* Isenbourg.

* 176, note 2, l. 2, *lisez* «1568» au lieu de «1548.»

183. Ajouter à la note 1. *Le roi en 1581 avait acheté la terre de Limoux pour la donner à Joyeuse. Voici ce qu'on lit dans L'Estoile: «En ce temps le roy achepta de Madame de Bouillon moyennant 160,000 livres la terre de Limoux pour le duc de Joyeuse. Cette terre fut en 1536 tirée des mains du trésorier Poncher, qui l'avoit bâtie et pour laquelle principalement il avoit été pendu à Montfaucon rendez-vous de ces Messieurs, et passa par les pattes de Madame d'Estampes du temps de François I; elle*

passa ensuite par celles de la duchesse de Valentinois du temps de Henry II, et puis du temps de Henry III venue es poings du duc de Joyeuse : tellement qu'elle sembloit avoir été bâtie par ce malheureux et chétif trésorier pour venir en proye successivement à toutes mignonnes et mignons de nos roys. » — Madame de Bouillon est cette comtesse de Château-Villain dont Mézeray parle, p. 408 du t. 1. Elle se nommait Anne d'Aquaviva et était fille de François duc d'Atri au royaume de Naples et de Suzanne Carraccioli de Melfe descendante d'un prince. Le Florentin Ludovic Adjacet fameux partisan et favori de Catherine de Médicis ayant pu acheter au prix de 500,000 livres le comté de Château-Villain, obtint la main d'Anne et acquit la charge de premier maître d'hôtel. Il tenta d'assassiner un capitaine qui lui avait donné la vie dans un duel, espérant que le roi lui ferait grâce « parce que S. M. alloit souvent manger chez luy et s'y esjouissoit, » dit L'Estoile ; mais comme il avait refusé la demande que lui fit deux ou trois fois Henri de payer 4,000 écus à un marchand de perles, il n'échappa au gibet que par les sollicitations de sa femme.

188, l. 8, *mettre* une virgule après « depuis. »

197. Le chiffre de la note devrait être placé après le mot « l'appellent. »

*213. *Mettre* à la marge vis-à-vis la l. 3. « Ce prince en cour. »

222. *Au lieu de Ruremonde je crois qu'il faut Rupelmonde, ainsi nommée parce qu'elle se trouve sur la rive gauche de l'Escaut vis-à-vis le confluent de la Rupel dans ce fleuve. La Rupel est la Nèthe grossie de la Dyle. Rupelmonde se trouve ainsi dans le pays de Waès, tandis que Ruremonde en est éloignée et située sur la Meuse.*

225, à la marge. Il faut 1585 entre deux parenthèses, ainsi qu'à la p. 227 où il faut ajouter au chiffre : « et s. »

* 225, note. Au lieu de « cochon » *lisez* Maure.

227, alinéa, l. 13, *lisez* ravît.

* 228, à la marge, *mettre* 1584.

234. *Le P. Daniel parle d'après les Mémoires de Nevers d'un écrit des ligueurs, où ils prétendaient que d'Epernon, de son chef et sans ordre, avait assuré le roi de Navarre au nom du roi que ce prince le regardait comme son fils et comme l'héritier de sa couronne.*

235. Ajouter au mot « parlé » l. 8 de l'alinéa, cette note : « T. 1 p. 264. Il y est nommé La Bruère. »

260, l. 8 de l'alinéa. *Oter* l'indication de chiffre pour note.

261, l. 6, *lisez* fit.

262, note 2, l. 7, *lisez* ou.

* 269, l. 11 de l'alinéa, *lisez* « l'en » après « et. »

274. « *En ce qu'il étoit la butte.* » *Mettre en note : « On dit : être en butte.* »

275 avant l'alinéa. *Le comte de Carlile doit être le même que François Drake capitaine de navire et puis amiral qu'Elisabeth fit chevalier. La plante du tabac et son nom sont originaires d'Amérique, mais on ne s'accorde point sur le lieu où les Espagnols la virent la première fois ni sur l'étymologie de ce nom. Le cardinal de Ste-Croix nonce en Portugal l'introduisit en Italie, et le capitaine Drake en Angleterre. C'est Jean Nicot fils d'un avocat de Nîmes et notre ambassadeur en Portugal qui nous la fit connaître en l'offrant en présent à Catherine de Médicis et au grand prieur, aussi fut-elle d'abord appelée « Nicotiane, herbe à la reine et herbe au grand prieur. » Elle ne devint d'un usage général en France que depuis 1600 et fut d'abord généralement défendue comme dangereuse. Sir Walter Raleigh apporta d'Amérique en Angleterre, l'an 1586, une plante bien plus utile que le tabac et que l'on doit regarder comme le plus riche présent que nous ait fait le Nouveau-Monde : c'est la pomme-de-terre. On l'a crue long-temps nuisible à la santé; et ce ne fut que dans la dernière moitié du 18e siècle que le vertueux Parmentier ayant démontré ses précieux avantages, elle devint d'un usage général.*

285, 3e l. de l'alinéa. *C'est le traité du mois de juillet 1588 qui fut plus proprement ainsi appelé. Nous avons donc eu tort de mettre à la marge de la p. 282 le mot « union.* »

288, 1re l. de l'alinéa, *lisez* passèrent.

291. *Après le traité de Nemours, qui obligeait le roi de faire la guerre à son beau-frère le roi de Navarre pour obtenir sa conversion, Mornay secrétaire de ce dernier prince avait écrit au monarque français : « Les armes sont inutiles contre les consciences; car il n'y a nulle proportion entre le mal prétendu et le remède,* moins que d'un rasoir sur les affections de l'esprit : *Il y a un seul moyen de ra-*

mener tout à la même religion, c'est un concile libre et général.»

296, l. 2, au mot «places», mettre en note : «Voyez la note de la p. 327.»

* 300, 6e l. du 1er alinéa. Joindre les mots «Montgommery» et «Lorges» par un -

* 307, l. 10. Du Loir, *lisez* de la Loire. — * l. 20, gauche, *lisez* droite.

* 312, l. 3. Il ne faut qu'une virgule, et il n'en faudrait pas à la ligne suivante.

* 329, n. 2, au lieu «d'aîné» *lisez* «cadet.»

359, n. 2. La terminer par un guillemet. — n. 3, l. 3. Il manque un point.

* 364, l. 1, *lisez* «desçu», ce mot étant pour *insu*, et mettre en note «Pour : à l'insu.»

ib. dernière phrase de l'alinéa : Devic, *lisez* De Vic.

* 370, ligne qui précède l'alinéa, *lisez* violentât.

383. *L'ancienne maîtresse de Henri III avait épousé avant Altoviti un autre italien le Florentin Antinotti, et «l'ayant trouvé paillardant, dit L'Estoile, le tua virilement de sa propre main.» Il était comite des galères à Marseille. Ainsi sous ce règne les femmes même commettaient des meurtres. — Au mois de juillet 1578, Simier favori du duc d'Anjou fit tuer son propre frère chevalier de Malte parce qu'il séduisait sa femme.*

384, l. 22. Au lieu de «il» mettre «le prince,» pour éviter l'amphybologie.

386. *Le Châtelet était le tribunal établi à Paris où se jugeaient en première instance les affaires civiles et criminelles. On l'appelait ainsi parce que ses membres se réunissaient dans l'ancienne forteresse de ce nom bâtie près du Grand-Pont nommé ensuite Pont-aux-Changes. Il y avait le Petit Châtelet bâti près du Petit-Pont et qui servait de prison à ce tribunal.*

Quelques détails sur le parlement de Paris auraient pu être ici convenablement placés ; mais ils auraient été trop longs pour une note : on peut s'en faire aisément une idée et le texte de l'historien est facile à comprendre.

* 387, ligne en tête de la page et sommaire marginal ; au lieu de «cour» *lisez* «chambre.»

388. *Le célèbre Pasquier mérite qu'on en dise un mot. Il se*

nommait Etienne, naquit à Paris en 1529 et y mourut en 1615. Il fut un des beaux ornemens de la magistrature qui comptait tant de membres distingués sous Henri III. Reçu avocat, il plaida avec le plus grand succès sous Charles IX la cause de l'Université contre les Jésuites. Henri III le nomma son avocat près la chambre des comptes en 1585. Pasquier fut un grand littérateur et un érudit. Ses « Recherches sur la France », et jusqu'à ses Lettres, apprennent beaucoup de choses sur notre histoire. Il avait les vertus de l'honnête homme et du bon citoyen. Ses trois fils servirent dans les armées du roi, et brillèrent aussi dans la magistrature se montrant dignes de ses nobles exemples. — Jacques Mango, dont le père était avocat, fut un bien digne confrère de Pasquier. Il devint avocat du roi sous Henri III, et mourut en 1587 à l'âge de 36 ans laissant les plus vifs regrets à tous ceux qui l'avaient connu. Voici ce qu'en dit Mézeray dans ses Mémoires historiques. « Le plus accompli personnage de son temps : il n'avoit pas son pareil en probité, intégrité, bonnes lettres, charité ; donnoit tous les ans la dîme de son bien aux pauvres, et commanda qu'on en fit autant de celui de sa fille son unique héritière. Il parloit subtilement, doucement et facilement; avoit l'esprit universel et transcendant.» Les avocats du roi étaient au nombre de deux, et on leur donna vers ce temps le titre d'« avocats généraux »; ils représentaient le monarque auprès du parlement. Ils avaient des substituts qu'ils pouvaient choisir ; en 1586 les états de ces substituts furent érigés en offices.

* 398, l. 4. *retrancher* « en » — 1re l. du second alinéa de la note : *mettre* une virgule après « accès » — l. 8 de cet alinéa, la terminer par un ;

* 400, dernier mot, *lisez* Roche.

403, l. 9 de la note 2, *mettre* un guillemet avant « Henri III. » Deux lignes après, *lisez* pût. Cinq lignes après, *lisez* malheureuse.

416, 2e l. de la note 2 ; *ajouter* « son. »

422. *Ajouter à la dernière note : Antoine Séguier, dit le président Hénaut, est le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.*

* 423, l. 4 du second alinéa, *lisez* Mérindol.

440, note 1, ligne 1. Au lieu du point-virgule, *mettre* une virgule.

* 470, l. 20, *lisez* prêt.

490. Il manque le chiffre de la note.

491, l. 3, *retrancher* ment. — * l. 6. *lisez* faisoit.

497, l. 12 *lisez* envers.

Id. *Ajouter à la note qui commence à la page précédente. Pour juger de l'impartialité du P. Daniel, on n'a qu'à voir ce qu'il a omis dans son histoire. Ainsi par exemple, il ne dit pas un mot du massacre fait par Joyeuse de la garnison de la Mothe-St-Héraye, et il dissimule entièrement les horribles représailles que se permit le duc de Guise dans le comté de Montbelliard, et que Mézeray raconte plus bas dans ce volume.*

* 498, dernière note, *retrancher* « peut-être. »

504, à la marge, *lisez* la suivent.

* 512, 5e l. de la note; au lieu de « vous passiez », *lisez* « passiez outre. »

520, l. 18, *lisez* chariots. — l. 22, *lisez* quelques.

* 528, l. 5 de l'alinéa; *ajouter* un s au dernier mot.

533, l. 8, *lisez* mestre.

* 537, l. 1. au lieu de *y* il faudrait « le Béarnois. »

566, note. *Voici ce que raconte Mézeray au règne de Henri IV, année 1592, en parlant du siége de Neuchâtel qui suivit le combat d'Aumale : « Le comte de Chaligny (il s'appelait Henri et était de la maison de Lorraine) étoit sorti avec 50 chevaux pour reconnoître quelque logement; les coureurs du roi les chargèrent. Lui se mêlant bien avant parmi eux, trouva en tête le bouffon du feu roi Henri III, nommé Chicot, qui n'étoit pas seulement connu pour ses bons mots mais aussi pour être homme de main et qui alloit hardiment au combat. Il lui donna un coup d'épée sur la tête, et Chicot lui perça la cuisse d'un autre dont il le renversa par terre; mais comme le bouffon sut par l'écuyer du comte, qui se jeta dessus pour couvrir son maître et le nomma, que c'étoit lui, il oublia généreusement sa blessure dont il mourut quelques jours après, et mettant pied à terre lui sauva la vie et en fit présent au roi. »*
